



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

*Presented by*

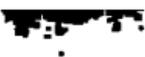
*John Bigelow*

*to the  
Century Association*

\*DM

Mercurie







\* 1111



# MERCURE

DE FRANCE,  
DÉDIÉ AU ROY.  
JUILLET 1726.



*QUAE COLLIGIT SPARGIT.*

---

A PARIS,

GUILLAUME CAVELIER, au Palais.

GUILLAUME CAVELIER, fils, rue

Chez S. Jacques, au Lys d'Or.

NOEL PISSOT, Quay des Augustins, à la  
descente du Pont-neuf, à la Croix d'Or.

---

M D C C. XXVI

*Avec Approbation & Privilège du Roy,*

A V I S.

**L'**ADRESSE generale pour toutes choses est à M. MOREAU, *Commis au Mercure, vis-à-vis la Comedie Françoisé, à Paris.* Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetez aux Libraires qui vendent le *Mercure à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.*

On prie très - instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoient, celui, non - seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les particuliers qui souhaiteront avoir le *Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.*

Le prix est de 30. sols.



MERCURE  
DE FRANCE,  
DÉDIÉ AU ROY  
JUILLET. 1726.



PIECES FUGITIVES,  
*en Vers & en Prose.*

RE'PONSE à M. l'Abbé de Villiers, sur  
l'aveu qu'il semble faire de sa vieillesse.  
*Vers inserez dans le Mercure du mois  
de Mai dernier.*



Ouloir dégniser sa vieillesse,

V Est sot orgueil, c'est petitesse,

Mais en sembler faire l'aveu,

N'est qu'un badinage & qu'un jeu :

A ij

Sans

## 1516 MERCURE DE FRANCE.

Sans besoin , jamais homme sage ,  
Bien qu'incapable d'oublier  
La décadence de son âge ,  
N'a cru devoir la publier.



Un tel aveu , peu nécessaire ,  
Doit , en honneur , s'il est sincère ,  
Faire passer pour vrai vieillard ,  
Ou , tout au moins , inspirer l'art ,  
D'en avoir l'air & la décence ;  
Par conséquent , qui se dit vieux ,  
Doit radoter par bienséance ,  
Et par devoir être ennuyeux.



Or , pouvez-vous , la taille droite ,  
N'ayant rien qui cloche & qui boite ,  
Montrant de loin , comme de près ,  
Jeune visage , air , & teint frais ,  
En vicille face décrépite ,  
Soudain vous metamorphoser ?  
Sinon , d'un discours hypocrite  
Donner lieu de vous accuser.



Il est vrai , qu'au joug des Lanettes ,  
 Auquel , aussi vif que vous êtes ,  
 Vous paroissez assujeti ,  
 Votre discours semble assorti ;  
 Et que , de vicillesse chenuë ,  
 Pourroient encore être citez ,  
 Comme autre preuve reconnuë ,  
 Les faux cheveux que vous portez.



Mais , de ces signes de vicillesse ,  
 L'un n'en est pas la preuve expresse.  
 Souvent la foiblesse des yeux ,  
 Avant qu'ils soient devenus vieux ,  
 Prend le cristal qui la soulage ;  
 Et d'un instrument qui soutient ,  
 L'humble besoin saisit l'usage ,  
 Dont le fade orgueil seul s'abstient.



L'autre signe ; loin qu'on le prene ,  
 Pour marque évidente & certaine ,  
 D'un âge voisin du tombeau ,  
 Nul , jeune ou vieux , ne se croit beau ,

A iij

Nul

Nul aujourd'hui n'est à la mode ,  
 Que sous le faix , jadis honteux ,  
 Jadis à certains maux commode ,  
 D'une forêt de faux cheveux.



De la vicieuse qu'on se donne ,  
 Il faut , pour ne tromper personne ,  
 D'autres preuves , d'autres raisons ;  
 Il faut cracher sur ses risons ,  
 Et là , sans qu'on vous interroge ,  
 Bredouiller ( qu'on écoute ou non )  
 Sur le passé toujours éloge ,  
 Sur le présent toujours sermon.



Vous donc , à qui l'on entend dire ,  
 Que la loüange & la satire ,  
 Qui n'ont qu'un léger fondement ,  
 Doivent déplaire également ;  
 Pourrez-vous , sans contrainte extrême ,  
 Comme vieux , ou tel vous disant ,  
 Paroître devenu vous-même ,  
 Et loüangeur , & médifant ?

Vous



Vous, dont l'étude principale  
 Est, de tenir toujours égale  
 Votre ame en paix, & d'essayer,  
 En sage Chrétien, d'égayer  
 Toute adverse & triste fortune,  
 Il faudroit, pour vous faire voir,  
 D'une humeur hargneuse, importune,  
 Vous voir changé du blanc au noir.



Ce sera bien une autre peine,  
 Si, par hazard, de votre veine,  
 Vous voulez tirer, prose, ou vers,  
 Vainement de tous vos hivers,  
 Pour prouver votre âge imbécile,  
 Ferés-vous le dénombrement,  
 Tant que vous écrirez d'un stile,  
 Qui vous trahit & vous dément,



Comme vieux corbeau qui croasse,  
 Il faut que toujours à la glace,  
 En signe d'un âge avancé,  
 Votre ton soit dur & forcé;

A iij De

1520 MERCURE DE FRANCE

De mots étonnez d'être ensemble ,  
A moins qu'un superbe Clinquant ,  
De *radotage* ne vous semble ,  
Un signe encor plus convainquant.



C'est-là , surtout , c'est-là l'essence ,  
Où vous voyant en chaque pièce ,  
Faire briller à tous propos  
De *feux follets* phrases & mots ;  
On croira que ce verbiage ,  
Si cher à tant d'Auteurs récents ,  
Marque , en vous , le déclin de l'âge ,  
Comme en Eux , celui du Bon sens.



Si vous étiez du goût bizarre ,  
Qui , sans les entendre , déclare ,  
Qu'il faut , qu'Auteurs Grecs & Romains ,  
A nos modernes Ecrivains  
Cèdent la palme disputée ;  
Bien-tôt , par l'éclat spécieux  
D'un peu de *crème fouettée* ,  
On vous croiroit pire que vieux.

**Mais**

JUILLET. 1726. 1521



Votre opiniâtre genie ,  
A trop fait voir , quelle manie  
De l'amour de la verité ,  
Vous a , dès l'enfance entêté ;  
Et , fussiez-vous plus vieux encore ,  
Vos seuls discours feroient douter ,  
Que vous pussiez , *vieille pecore* ,  
Loin du bon sens vous écarter.



Croyez-moi donc , laissez votre âge ,  
Faites taire le vain langage  
Dont , affectant de l'avoüer ,  
Vous croyez qu'on doit vous louer.  
Quelle que soit votre vieillesse ,  
Bornez-vous à la déclarer ,  
Par les vertus que la Jeunesse ,  
Semble aujourd'hui presque ignorer.



A ▼ EN



## EN QUOI CONSISTE LE RIDICULE.

FRAGMENT.

De M. l'Abbé de Saint Pierre.

ON demande une définition, qui convienne à toutes les especes de Ridicule, sans sçavoir si la chose est possible: car il peut bien être qu'il y ait plusieurs especes de Ridicules, qui demandent chacune leur définition, ainsi il sembleroit qu'il faudroit être sûr d'avoir une liste complete de toutes les especes, avant que de pouvoir être sûr de donner une définition qui soit convenable à toutes; cependant je vais en proposer une qui s'est trouvée convenir à toutes celles qui me sont venues dans l'esprit.

*Définition.*

*J'appelle ridicule l'action, la conduite, l'habillement, les manieres, &c. de celui qui se pique d'employer des moyens singuliers pour arriver à quelque fin, quoique ces moyens n'ayent aucune proportion, ni aucune efficacité pour cette fin,*

JUILLET. 1726. 1523  
ou quoiqu'ils doivent produire naturelle-  
ment un effet opposé.

*Explication de la Définition.*

1°. Je dis, *j'appelle ridicule*, pour ne pas prétendre ôter aux autres la liberté, ou de faire une autre définition, ou d'ajouter, ou de retrancher quelque chose à celle-ci; cette maniere de définir, en disant *j'appelle*, me paroît moins sujette à contestation, & par conséquent plus raisonnable.

2°. La conduite est un tissu d'actions, mais une seule action d'un homme peut être ridicule aussi-bien que la conduite.

3°. Il faut pour meriter la mocquerie, se piquer de quelque chose, & s'en piquer mal-à propos.

4°. Celui qui ne se pique de rien, qui n'a rien de *singulier* dans sa conduite, qui n'affecte rien de particulier, qui suit le train commun & les erreurs communes, qui employe les moyens ordinaires, peut se tromper comme les autres dans les moyens qu'il prend pour arriver à sa fin, sans tomber dans le ridicule, & sans meriter d'être moqué; celui qui dans le choix de ses moyens affecte une singularité, prouve qu'il prétend en sçavoir plus que les autres,

A vj celui-

## 1524 MERCURE DE FRANCE.

celui-la tombe dans le ridicule.

5<sup>e</sup>. Le ridicule paroît d'autant plus grand, qu'il paroît d'un côté plus de présumption dans celui qui y tombe, & de l'autre plus de disproportion, & d'inefficacité dans les moyens *singuliers* qu'il employe pour arriver à sa fin.

### *Application.*

On peut presentement voir dans les Scenes, où les Comiques representent les ridicules, si cette définition convient aux caracteres des Personnages ridicules.

Aristofane prétend donner un ridicule à Socrate pour avoir dit, que la puce étoit de tous les animaux celui qui sautoit le plus loin à proportion de la longueur de son corps; mais comme Socrate n'avoit donné cette remarque, ni comme nouvelle, ni comme importante, il ne meritoit pas le ridicule que lui donne Aristofane; cela prouve, qu'il est facile aux Comiques & aux Plaisans, de donner des ridicules, en supposant des intentions & des prétentions qui ne sont point.

*Parcourir ici les Pieces de Moliere, &c.*

*Parcourir les differens ridicules où tombent*

JUILLET. 1726. 1525

bent les hommes, faute de se connoître en bonne gloire, en prenant pour une distinction précieuse, une distinction qui n'est d'aucune valeur, par rapport au seul but précieux, qui est de contribuer à augmenter le bonheur de la Société, c'est un fond inépuisable de ridicules.

### *Le méprisable.*

Le ridicule est méprisable, puisqu'il suppose une erreur qui est un défaut, & tout défaut est méprisable, & plus l'erreur est grossière, plus elle est méprisable; mais tout méprisable n'est pas ridicule, il faut que la présomption soit jointe à l'erreur.

L'erreur dans les autres n'est que méprisable, parce qu'elle ne nous coûte point de mal; mais le vice dans les autres est & méprisable & haïssable, c'est que c'est un défaut qui nous cause du mal.

### *Le haïssable.*

Le haïssable n'est pas toujours ridicule, l'avarice d'un Chef de Famille, qui fait souffrir sa femme & ses enfans, est un vice; elle est haïssable, mais elle n'est pas ridicule, c'est que l'avare va à son but; & l'on suppose que les moyens qu'il em-

emb.

1526 MERCURE DE FRANCE  
employe pour y arriver, tel qu'est l'économie excessive, sont efficaces & proportionnez à la fin qu'il se propose.

On est bien aise de voir tromper un avare, parce qu'on le hait; on lui donne même une sorte de ridicule, parce qu'on suppose qu'il croit mal-à-propos; qu'à cause de sa grande défiance il n'est pas possible de le tromper: alors c'est une présomption jointe à une erreur; mais à dire le vrai, ce ridicule n'est pas grand, parce que l'on voit qu'il étoit difficile qu'il évitât une tromperie finement ourdie; aussi le Spectateur goute bien plus le plaisir de voir le vicieux, qu'il hait, puni de son vice, que le plaisir de le voir chargé d'un ridicule.

### *Le faux Ridicule.*

Il y a des gens d'esprit, qui par jalousie & par malignité se plaisent à tourner tout en ridicule, c'est qu'ils supposent de l'affectation où il n'y en a point, ils supposent de l'erreur où il n'y en a point, tout ce qui brille les blesse, tout ce qui est approuvé leur déplaît; comme ils ont l'esprit malade, le vertueux, le simple, le sage, le sensé, tout leur paroît mauvais, ainsi ils ne peuvent prendre le bon même qu'en mal, c'est un caractère

JUILLET. 1726. 1527.

caractere haïssable, tel fut le caractere d'Aristofane ; ce caractere est lui-même susceptible d'un vrai ridicule, en ce que le faux plaisant se donne pour deviner juste les intentions, & se trompe grossièrement dans le jugement qu'il fait des autres, & en ce qu'il porte à l'excès les mauvais jugemens qu'il fait des personnes les plus respectables qu'il veut rendre ridicules ; on pourroit en mettre quelques Scenes sur le Theatre, où un pareil caractere, qui veut tout tourner en ridicule, seroit lui-même un caractere assez ridicule ; on pourroit l'appeller le *Misanthrope ridicule*, il réussiroit peut-être mieux, & seroit plus utile que ce Misanthrope vertueux que Moliere a mis sur le Theatre.

*Contrefaire, bas ridicule, & souvent faux Ridicule.*

Rien n'est plus aisé à certaines personnes vives & de peu d'esprit, que de contrefaire la voix, les gestes, les mines, le parler, le marcher, le rire des autres ; c'est encore un faux Ridicule, puisque la personne la plus sage, la plus simple, la plus éloignée de toute affectation, peut être ainsi traduite en ridicule ; la représentation, si elle est parfaite,

te , fera rire ceux qui connoissent particulièrement la personne , parce que toute représentation plaît , & on rit en admirant la perfection de la représentation ; mais dans le fond la personne représentée n'en est pas plus méprisable , & n'en est pas pour cela moins estimable & moins aimable ; cet art de contrefaire , quand il est employé pour ridiculiser des personnes qui n'ont rien de ridicule , devient une branche de faux ridicule.

Les Etrangers qui s'habillent mal à notre mode , qui parlent mal notre Langue ; les Etrangers qui se coëffent mal , font rire les enfans & les petits esprits , faux ridicule.

*Je tiens la définition du Ridicule presque entièrement des Reflexions d'une Dame de beaucoup d'esprit , j'ai crû qu'il ne falloit pas laisser perdre sa pensée , & qu'il seroit utile à la Societé de donner à d'autres des ouvertures pour faire des Applications de cette définition , & pour éclaircir de plus en plus la matiere.*

Ces sortes de fragmens ont leur mérite , ils sont courts , & donnent à méditer à ceux qui sont capables de méditation ; ceux-ci ajoutent à l'Ouvrage , au fragment qui est déjà bon , ils le corrigent , & c'est ainsi que les Ouvrages humains , en passant de generation en generation

JUILLET. 1726. 1519

neration par diverses mains, avancent  
toujours vers la perfection, & servent à  
perfectionner sans cesse la raison hu-  
maine.



## LA GUERRE.

### POÈME.

**Q**uelle fatalité, se jouant des humains,  
Arme toujours contr'eux leurs homicides mains!  
Et joint aux maux divers qui consomment leur  
vie,

Le trouble & les horreurs dont la Guerre est  
suivie!

L'Ours ne craint point de l'Ours l'âpre fe-  
rocité.

Du Tigre furieux le Tigre est respecté.

Contre les Animaux d'espece differente,

Ils tournent les efforts de leur dent menaçante!

L'Homme ennemi de l'Homme, & son lâche as-  
sassin,

Fait consister sa gloire à lui percer le sein

Il est, & sur ce point déplorons nos miseres;

Il est entre les Rois des combats necessaires.

D'un

1530 MERCURE DE FRANCE.

D'un Monarque puissant la vaste ambition ,

Fait armer ses voisins contre l'oppression.

Mais c'est aux Potentats , que la sagesse anime ,

A juger d'une Guerre injuste ou legitime.

Oùi , Princes , des Mortels confiez à vos soins ,

Le sang ne doit couler qu'aux plus pressans be-  
soins.

C'est peu que vous rendiez vos armes équita-  
bles ,

Il faut qu'au Peuple encore elles soient profita-  
bles.

Par son interest donc vous laissant captiver ,

Né l'exposez jamais que pour le conserver.

Et songez que du Ciel la sagesse profonde ,

Vous a fait Souverains , & non tyrans du mon-  
de.

Quoi donc ? Un titre vain que l'orgüeil vient  
offrir ,

Un nom de Conquerant qu'un Roi veut ac-  
querir ,

En un gouffre de maux plonge toute la terre !

Dans de vastes Pays il allume la Guerre !

Tout par la flamme , ou nâge dans le sang !

Le Soldat effrené confond l'âge & le rang !

Et la faim secondant son courage funeste ,

Des vaincus fugitifs court moissonner le reste !

Ainsi

JUILLET. 1726. 1531

Ainsi d'un homme seul la barbare fureur,  
Fait de tous les humains un spectacle d'hor-  
reur.

Sur leur destruction il élève sa gloire,  
Un Peuple libre encore irrite sa victoire,  
Et se livrant bien-tôt à son jaloux transport,  
Il fait subir à tous, ou les fers ou la mort.

Monarques, loin de vous un si fatal exem-  
ple.

Consultez l'Eternel. Armez-vous dans son Tem-  
ple.

C'est ainsi que David s'instruisant de sa Loi,  
Dans ses Guerres toujours sçut signaler sa Foi.  
C'est ainsi, devant Dieu, que le grand Theo-  
dose,

Avant que de s'armer, sanctifioit sa cause.

Et que dans les combats un Roy \* plein de fer-  
veur,

Du Souverain des Rois imploroit la faveur:

Lorsque des droits pesez au poids du Sanc-  
tuaire,

Vous feront déployer l'Etendart militaire,

Les premiers aux combats, affrontez les ha-  
zards;

Servez à vos Sujets d'invincibles remparts,

\* *Saint Louis.*

Et

## 1532 MERCURE DE FRANCE.

Et montrant aux Soldats le chemin de la Gloire,

Que votre auguste front présage la Victoire :

Princes , j'ose le dire , actifs , laborieux ,  
Souffrez la faim , la soif , & le froid avec eux.

La sueur sur le front , & couverts de poussiere ,

Aidez-les à fournir leur penible carrière.

Lorsque compatissant il partage leurs maux ,

Un Roi de ses Soldats fait autant de Heros.

Et leur servant toujours de guide & de modele ,

Au gré de son ardeur il voit croître leur zele.

Voulez-vous enchaîner le destin des combats ?

Donnez de vaillans Chefs à de vaillans Soldats.

Animez-les surtout de vos regards suprêmes.

Mais en comptant sur eux comptez plus sur vous-même ;

Et toujours au combat prêts à les remplacer ,

Sçachez vous en servir , sçachez vous en passer.

Tel on vit Alexandre , ame de son Armée ,

Au bout de l'Univers porter sa renommée.

Dans le feu , dans le choc , dans cet ébranlement ,

Qui jette dans les cœurs un noir pressentiment ,  
Tran-

# JUILLET. 1726. 1533

Tranquille , audacieux , prévoyant , intrépide ,

Il fixe quand il veut son courage rapide.

Attentif au succès , & prompt à décider ,

Il sçait au même instant , combattre & com-  
mander ,

Et tandis que la mort avide & triomphante ,

Porte dans tous les rangs l'horreur & l'épou-  
vante ,

Dans le cœur du Heros regne un calme pro-  
fond ;

Et la serenité se répand sur son front.

Princes , la Guerre abonde en fortunes di-  
verses.

C'est le champ où le Ciel sema plus de tra-  
verses.

Un Heros pour sa gloire a souvent trop vécu.

Brave , expérimenté , Paul Emile est vaincu.

Mais toujours surveillant , un sage Capitaine

Sçait se mettre à couvert d'une attaque sou-  
daine.

Du moindre événement connoissant tout le  
prix ,

S'il peut être vaincu , jamais il n'est surpris.

Plus heureux , trouvez-vous la fortune pro-  
pice ,

Ne vous arrêtez point au milieu de la Lice.

Dans

1534 MERCURE DE FRANCE.

Dans sa déroute encor craignez votre ennemi.

C'est n'être pas vainqueur , que de vaincre à  
demi ;

Marchez , courez , volez , où le succès vous  
guide ;

Un fleuve à qui tout cede en devient plus ra-  
pide.

Poursuivez l'ennemi. Profitez des momens ,

Et campez au-delà de ses retranchemens.

Annibal est vainqueur. Cannes à ce grand  
Homme ,

Assure les chemins , & la prise de Rome ,

Il n'a qu'à se montrer. Terrible à ses rivaux ,

Dans leurs murs , s'il le veur , il borne ses tra-  
vaux.

Mais jouïssant trop tôt du fruit de sa victoire ,

Il s'arrête : & Capouë ensevelit sa gloire.

Son ennemi reprend sa première vigueur ,

Et bien-tôt les Vaincus triomphent du Vain-  
queur.

Cesar toujours actif après une conquête ,

Par une autre Victoire en celebrait la fête.

En vain de vos Rivaux la plûpart sont soumis ,

Il faut pour triompher n'avoir point d'ennemis.

Toutefois si la paix fixant vos adversaires ,

Les conduit à vos pieds Supplians & sinceres ,

Mo-

JUILLET. 1726. 1535

Monarques, fallut-il relâcher de vos droits,  
Botnez, même à ce prix, le cours de vos exploits ;

Calmez un ennemi que sa foiblesse allarme.  
Que le repos public aisément vous desarme.  
La Paix a ses Heros : & mieux que les lauriers,  
Son Olive souvent contonne les Guerriers.

Heureux qui consultant une justice austere,  
Triomphe sans orgueil, & combat sans colere :  
Et qui vivant plutôt en Prince qu'en Soldat,  
De la seule équité fait sa raison d'Etat.

Rien ne relève plus l'éclat du Diadème,  
Qu'un Roi qui met sa gloire à se vaincre soi-même.

Ainsi lorsque le Ciel exauçant vos souhaits,  
Répand dans votre camp les douceurs de la Paix,  
Princes, que vos Soldats trouvant en vous un  
Pere,

Goûtent de leurs travaux l'heroïque salaire,  
Et pour les élever au comble du bonheur,  
Distribuez vos dons par les mains de l'honneur.

Mais surtout accueillez dans des retraites sûres,  
Tous ceux qui sont chargez ou d'ans ou de  
blessures.

C'est

## 1536 MERCURE DE FRANCE

C'est par là que des siens fut toujours adoré

Ce grand Roi , le dernier que la France a pleuré.

Princes , instruisez-vous sur un si grand exemple .

Venez dans nos climats , & que votre œil con-  
temple

Ce séjour fortuné , ce superbe Palais ,

Où nos Guerriers admis & comblez de bien faits,

Passent tranquillement au sein de leur patrie ,

Ce qu'un corps mutilé leur a laissé de vie.

O Toi , que fit fleurir son Regne triomphant ,

France , sous ce Héros que ton destin fut grand !

Ce Prince belliqueux craint sur la terre & l'onde ,

T'eût peut-être élevée à l'Empire du monde ,

Si tous ses ennemis prévenant leur malheur ,

N'eussent par sa bonté defarmé sa valeur .

Dans ses projets toujours , prudent & magna-  
nime ,

Gagnant de ses voisins ou l'amour ou l'estime ,

LOUIS , à qui le Ciel compta de nombreux jours

Par d'heroïques faits en consacra le cours ,

Et couronné par eux d'une gloire immortelle ,

Des Prin ces de la terre est le plus grand modèle .

T A N E V O T .

DES

\*\*\*:\*\*\*:\*\*\*:\*\*\*:\*\*\*:\*\*\*:\*\*\*:\*\*\*:\*\*\*:\*\*\*:\*\*\*:\*\*\*:\*\*\*

LETTRE du P. Castel, Jেসuite, à M. de la Roque, écrite à Paris le 9. Juin 1725.

**M** R, dans votre dernier Journal, (May 1726. page 929.) il y a une Lettre d'un Philosophe qui se dit Gascon, mais qui ne se nomme pas. J'estime la Lettre, j'y répondrois si elle portoit son nom; mais ce n'est pas à moi d'avoüer ce que son Auteur n'a pas jugé digne de son aveu. C'est assez de répondre à ceux qui se nomment; encore même je ne conviens pas que j'aye pris aucun engagement là-dessus; & quand je l'aurois pris, vous comprenez facilement que je ne pourrois y suffire.

Mais pour les Anonymes, il est bien certain que je ne dois pas me commettre avec des gens qui en m'attaquant à découvert, se mettent eux-mêmes derrière le mur. On dit tout ce qu'on veut lorsqu'on peut le dire sans conséquence pour son nom & pour la personne. Je parle en general, & nullement pour celui qui m'attaque aujourd'hui de la sorte; je ne me plains pas de sa maniere, elle est fort polie, & comme il le dit lui-même,

B sans

1738 MERCURE DE FRANCE.

*sans malice.* Mais il me permettra de lui dire, qu'à ce procédé, plus prudent que naïf ou courageux, j'ai peine à le reconnoître pour Gascon: il ne tiendra qu'à lui de me détromper.

Du reste, Monsieur, j'ay des raisons particulieres pour ne point autoriser par des réponses ceux qui m'écrivent des Lettres anonymes dans votre Journal ou ailleurs, lorsqu'elles sont peu polies; car il y a toutes sortes de gens dans la République des Lettres. Il ne me convient pas de commettre mon honneur avec des personnes qui renoncent au leur. Ce n'est pas là cependant le grand mal, car l'impolitesse ne nuit qu'à son Auteur; mais vous ne croiriez pas le mauvais effet que peut produire une critique polie, lorsqu'elle est anonyme. Il y a des gens qui ont l'esprit & surtout le cœur si envieux & si mal tourné, qu'aussitôt ils attribuent ces sortes de critiques à l'Auteur même dont elles attaquent les sentimens sans attaquer la personne.

C'est ce qui vient de m'arriver à l'occasion de quatre Lettres, dont l'une, sur le flux & reflux, a paru dans votre Journal il y a quatre ou cinq mois, à laquelle j'ai répondu, & les trois autres ont paru sous le titre de *Lettres Critiques, écrites d'Angleterre, &c.* comme si j'a-  
vois

JUILLET. 1726. 1539

vois un grand besoin de contrefaire des Critiques pour en avoir, & même de fort polies. Mais il faut parler par faits.

Je prends donc cette occasion pour avertir que la Lettre anonyme qui a paru dans votre Journal sur mon Système du flux & reflux general des Mers, est du R. P. Alexandre, Religieux Benedictin du Monastere de Bonne-Nouvelle à Orleans, dont vous venez d'annoncer le Prix qu'il a remporté sur la même maniere du flux & reflux. Ce R. P. est une personne de beaucoup de mérite, qui a un nouveau Système sur ce grand Phénomene. Quelque contraire que ce Système soit au mien, je lui applaudis fort volontiers comme à une nouveauté bien trouvée, qui a sa vrai-semblance, & suppose beaucoup de science & de génie philosophique dans son Auteur. On va l'imprimer à Paris, chez Babuty, & je compte que votre Journal rendra compte de la Piece que l'Académie de Bourdeaux vient de couronner. Je n'avois point l'honneur de connoître le R. P. Alexandre, lorsque je répondis à sa Lettre; mais peu de temps après il se fit connoître à moi d'une maniere aussi polie que scavante.

Pour ce qui est des trois Lettres écrites d'Angleterre, elles sont de l'Auteur de

B ij *l'Essai*

*l'Essai d'une Philosophie naturelle*, imprimée chez G. Cavelier il y a, je pense, deux ou trois ans : c'est aussi l'Auteur du *Spektateur Suisse*, qui parut il y a quelques années. Je ne le nommerai pas, parce que la manière polie dont il m'a attaqué, demande que je respecte le secret qu'il m'a témoigné vouloir garder lui-même là-dessus ; mais il est assez connu & du Libraire & de bien d'autres, il m'a même dit qu'il s'étoit adressé lui-même à vous pour faire annoncer ses Lettres. J'avois promis de répondre à sa Critique, qui est bonne & bien écrite ; la réponse est même minutée ; mais je ne me suis pas empressé de la donner, lorsque j'ay vû qu'il n'avoit point mis son nom à ses Lettres.

Je reviens à notre nouvel Anonyme qui m'attaque sur le Clavecin oculaire ; j'avoie même que je l'estime assez pour ne le renvoyer pas tout-à-fait sans réponse. Il est vrai que comme il se cache, ma réponse sera un peu énigmatique.

Il paroît souhaiter en faveur des sourds, qui ne laissent pas, en effet, comme il le dit, d'être en grand nombre, surtout ceux qui ne veulent point entendre, qu'on trouvât une machine, par le moyen de laquelle ils pourroient jouir par les yeux d'un entretien de plusieurs personnes qui s'en-

JUILLET 1726. 1541

*s'entreparkeroient.* Or je lui annonce que la machine est toute trouvée, & que je la lui communiquerai quand il lui plaira, & lui indiquerai de bons faiseurs à grand marché. C'est un grand secret, sans doute, mais il est éprouvé: j'avouë, au reste, que j'en tiens l'invention d'un Maître-Ecrivain. Puisque j'ay la main à la plume, je profiterai de l'occasion pour faire une reflexion sur l'injustice de ceux qui se récrient fort contre les nouveutez pareilles à mon Clavecin. Je les prie de remarquer que leurs critiques, attaques, raisonnemens, pensées, bons mots, & autres saillies contre ce Clavecin, sont encore plus marquées que lui au coin de la nouveauté, & d'une nouveauté suspecte aux personnes d'esprit & de jugement.

Car s'ils y prennent garde, toutes leurs pensées à cet égard sont posterieures à la mienne, & voilà la premiere fois qu'ils y ont pensé. Ils sont fort heureux, si tout du premier coup leurs décisions sont des oracles sur une matiere assez délicate & qui demande bien des préliminaires; pour moi, dussai-je rendre leur triomphe plus complet; j'avoüe que je n'ai pris la liberté d'en parler affirmativement qu'après vingt ans d'une étude assez opiniâtre de tous les Arts & Sciences qui y

B iij ont

ont rapport, & après trois bonnes années de reflexion sur ce point particulier. Quand ils traitent ce Clavecin de nouveauté, ils parlent sans doute pour eux-mêmes; car bien sûrement il n'est point nouveau pour moi. Ajoûtez qu'en proposant ce Clavecin, je n'ai contredit personne, & que je m'y suis même aidé des découvertes de mes Prédécesseurs: or j'ay toujours pensé, que pour contredire il falloit en sçavoir plus que celui qu'on prétend rectifier; pour le moins faut-il sçavoir l'état de la question, & se donner le temps d'y penser, afin de ne me venir point dire qu'avec des couleurs on n'aura que des couleurs & jamais des sons, & de ne pas prendre la similitude & l'analogie pour l'équation.

Le voici précisément l'état de la question dans sa propre idée géométrique. Il a deux parties, ou même trois. 1°. *La partie spéculative*, selon laquelle les couleurs suivent exactement la proportion harmonique comme les sons. Notre Anonyme me permettra de regarder ce point-là, comme géométriquement démontré jusqu'à ce qu'il ait lui-même géométriquement démontré le contraire.

2°. *La partie pratique*, pour laquelle je prétens qu'on peut ranger des couleurs dans cet ordre; *violet, indigo, bleu, vert,*

JUILLET. 1726. 1543

vert, jaune, orangé, rouge, pourpre, avec leurs répliques; comme sont rangés l'ut, re, mi, fa, sol, la, si, ut, & les faire paroître successivement, ou ensemble, comme on fait entendre ces sons. Qu'on m'en fasse voir l'impossibilité.

3°. *La partie utile ou agréable*, que je prétens égaler celle du Clavecin ordinaire, dont le plaisir, puisqu'il faut le dire, ne vient point du tout du son, pris comme son; mais uniquement du mouvement, de la mesure, de la régularité de la proportion harmonique, de la combinaison, l'ame sent les couleurs comme les sons, n'est-ce pas? En voilà assez pour qu'elle en sente la variété, le changement, & qu'elle en goute la régularité & la proportion. N'est-il pas déjà de fait que l'ame voit les couleurs & leurs divers assortimens avec plaisir? Et puis on va me contester qu'elle en doive voir avec plaisir des assortimens plus variés & plus réguliers. Je suis fâché que, *dire cela, se soit dire des choses extraordinaires*. On feroit bien mieux, sans tant de chicanes, de se hâter de saisir le nouvel agrément qui se présente. *Ars longa, vita brevis*, disoit Hippocrate, que je donne, en finissant, pour Medecin à ceux qui voudront le prendre. Je suis avec beaucoup d'estime, &c.

B iij

LE



## LE SOLITAIRE.

## ODE A ARISTE.

**L**oin de moi , superbes Portiques ,  
 Elevez par la main des Arts ,  
 Jardins ornez , Toits magnifiques ,  
 D'un vain Peuple amusez les avides regards ;  
 Icy mes Lambris sont des Hêtres ,  
 Je vis sans sujets , mais sans maîtres ;  
 Les vastes Mers , la Terre & les Cieux azurez ,  
 Les miracles divers que produit la Nature ;  
 Aux bords d'une Onde qui murmure ,  
 Occupent mon esprit dans ces lieux ignorez .



Que les soucis , les vaines craintes ,  
 Assiegent les Palais des Grands ;  
 Qu'ils en ressentent les atteintes ,  
 Que leurs propres desirs leur servent de Tyrans ;  
 Que du fier démon du carnage ,  
 Tout ailleurs éprouve la rage :  
 Il semble respecter cet aimable séjour ,  
 Sans crainte & sans ennuis , sans soins & sans  
 allarmes ,

Loin

JUILLET. 1726. 1545

Loin du bruit des Cours & des Armes,

Je vois naître & mourir l'astre brillant du  
jour.



La nuit étend ses voiles sombres,

Les Cieux de mille astres semez,

A travers ses épaisses ombres,

De feux purs & nouveaux paroissent animez;

Au Très-Haut je rends mes hommages,

Dans ces imparfaites images,

Mes regards étonnez découvrent sa splendeur;

Et par un noble essor abandonnant la Terre,

Je vais au-dessus du Tonnerre,

De l'Être Souverain adorer la grandeur.



La nuit à pas lents se retire,

Je n'entrevois qu'un jour douteux,

L'air s'éclaircit, l'humide empire

Ne peut plus dérober le Soleil à nos vœux :

Son Char attelé par les heures,

S'éleve aux celestes demeures,

Dans le pompeux éclat du plus riche appareil;

Les Oiseaux réveillez dans ces belles retraites,

S'unissent au son des Muzettes,

B v Tout

1546 MERCURE DE FRANCE.

Tour celebre à l'envi le retour du Soleil.



Ce grand Astre me represente  
La majesté de son Auteur ;  
Et sa lumiere bienfaisante  
L'amour & les bontez d'un Dieu Conservateur ;  
Roses , Jasmins , Heliotropes .  
Cédres , Altiers , humbles Hyssopes ,  
Citez , Plaines , Deserts , vous partagez ses feux ,  
Avec un soin égal Dieu couvre de son aîle ,  
L'enfant soumis , l'enfant rebelle ,  
Et commande au Soleil de luire sur tous deux ,



La Mer ici paroît tranquille ,  
Je puis , à ses flots aplanis ,  
Confier ma Barque fragile ,  
Sans redouter des vents les efforts réunis ;  
Vain espoir , les Ondes mugissent ,  
Le jour pâlit , les vents frémissent ,  
La foudre gronde , éclatte , embrase les Vais-  
seaux ;  
Du monde séducteur , image naturelle !  
La Mer est bien moins infidelle ,

Je

JUILLET. 1726. 1547

Je crais plus ses douceurs que le calme des  
Eaux.



Je tourne mes yeux vers la terre,  
Quelle foule d'êtres épars,  
Ouvrage que son Globe enferme,  
Fastueuses Citez, invincibles Remparts ;  
Riches Palais, vastes Campagnes,  
Hôtes des airs & des Montagnes :  
Vous, muets Habitans de l'empire des Mers,  
Et vous que son amour a faits pour le con-  
noître,  
Mortels, adorez ce grand Maître,  
Dont la seule parole enfanta l'Univers.



Solitudes impénétrables,  
Aux ardeurs du flambeau des Cieux ;  
Bois antiques & venerables,  
Temples, Palais, Autels de nos premiers Ayeux ;  
Mon ame à votre seule vûe,  
D'un saint respect se sent émuë ;  
Avec vous sans témoin j'aime à m'entretenir,  
Couché nonchalamment sous vos plus noirs om-  
brages,  
Je m'égaris au de-là des âges,

B vj

Et

1548. MERCURE DE FRANCE.

Et perce dans le sein du plus sombre avenir.



Rien ne trouble ma paix profonde ,  
Et dans ces sauvages climats ,  
Je crois seul habiter le monde ;  
J'y décide à mon gré du destin des Etats ;  
Le Bronze rival de l'Histoire ,  
En vain veut sauver la mémoire ,  
Des Princes , des Héros , fameux par leurs exploits ;  
Le Bronze cede au temps , ses monumens périssent ,  
Et je vois qu'avec eux finissent  
La gloire & la grandeur des Héros & des Rois.



Les Saisons , leur vicissitude ,  
Dans le loisir dont je jouïs ,  
Font souvent mon unique étude ,  
Mes beaux jours , dis-je alors , sont presque évanouis  
Tandis que les Prez reverdissent ,  
Mes cheveux , plus rares , blanchissent .  
Les fleurs dans nos Jardins renaissent tous les ans ,  
Tous les ans je revois Flore , Cérès , Pomone .

JUILLET. 1726. 1549

Je suis déjà dans mon Automne,  
Et, pour moi, je sens bien qu'il n'est plus de  
Printemps.



L'Hyver attriste la Nature,  
Les Oiseaux n'ont plus de Concerts,  
La Terre a perdu sa parure,  
Herissez de frimats, nos Champs sont des De-  
serts;

Lorsque les ans, beautés trop vaines,  
Glaceront le sang dans vos veines,  
Vous perdrez ainsi qu'eux vos fragiles appas,  
Les plaisirs, les Amours ne suivront plus vos  
traces,

Ils s'envolent avec les grâces;  
Vos Lys mourront un jour & ne renaîtront pas.



Ces Torrens formez par l'orage,  
Ces tourbillons impétueux,  
Des vents l'effroyable ravage,  
Ces Monts couverts de neige & ce Ciel né-  
buleux,

Vers mon foyer, tout me ramene,  
Là, satisfait de mon domaine,  
J'entens autour de moi gronder les Aquilons,  
Et

1550 MERCURE DE FRANCE.

Et sous le toit rustique, où le chaume me couvre,  
vre,

Humble toit préférable au Louvre,  
Je vois l'Onde en courroux inonder les Val-  
lons.



Le monde ainsi s'écoule & passe,  
Heureux qui sçait le mépriser,  
Dès long-temps son joug t'embarrasse;  
Qu'attens-tu, cher Ariste, ose enfin le briser?

Viens me voir dans ma Solitude,  
C'est-là que sans inquietude,  
Nous pourrons à loisir chercher la vérité:  
On la voit rarement habiter à la Ville,  
Mais elle regne en un azile  
Où la vertu s'accorde avec la liberté.



Viens dans ces demeures chéries,  
De l'innocence & de la Paix;  
Meres des douces rêveries,  
Elles auront pour toi les plus puissans attraits;  
Que l'art prodigue les miracles,  
Dans ces ébloüissans Spectacles,  
Qui tiennent des mortels les regards enchantez:  
Une

JUILLET. 1726. 1551.

Une Fleur qui s'entrouvre, un Vallon, mes,  
Plaine,

Le pûé cristal d'une fontaine,

Vaudront pour nous l'éclat des plus belles Ci-  
tez.

*Le Pere Poncy, Jesuite.*

Cette Piece a concouru cette année  
pour les Prix des Jeux Floraux.

*LETTRE écrite de l'Abbaye Royale de  
de S. Denis en France, le 24. Juin  
1726. par le R. P. Dom Thomas  
Tassar, Religieux de cette Abbaye,  
sur sa guerison, operée par la vertu de  
la Pierre d'Aiman.*

**J**E me rends, Monsieur, d'autant plus  
volontiers à vos instances, que je  
croi le Public intéressé d'apprendre ce  
que vous me demandez. Je ne pourrois  
donc, sans quelque injustice, refuser de  
l'informer du succès d'un remede, qui  
devient important par les effets qu'il a  
produits. Mais pour garder quelque or-  
dre dans ma Lettre, il est bon de repren-  
dre la chose d'un peu haut, & d'entrer  
dans

dans un petit détail nécessaire.

Vous sçavez d'abord , que je ne suis âgé que d'environ 29. ans , & que depuis plusieurs années j'étois d'une foiblesse extraordinaire ; j'étois aussi continuellement tourmenté de mouvemens convulsifs qui me faisoient faire de fréquentes genuflexions. Quand j'étois même assis , je frappois des pieds & des mains , sans qu'on ait pû connoître la cause de mon mal , parce que ce qui devoit le plus contribuer à me fortifier , sembloit m'affoiblir : car quoique je mangeasse , & que je dormisse autant bien qu'on le peut souhaiter , loin de m'en trouver mieux , c'étoit pour l'ordinaire immédiatement après mon sommeil , & après mes repas que je me sentoiss plus indisposé.

Cette foiblesse , qui dans les commencemens souffroit des interruptions considérables , étoit devenue presque continuelle depuis trois ans. J'eus dans cet intervalle une attaque de paralysie , mais qui n'eut point de suites , pour laquelle cependant on m'a fait prendre les Eaux de Bourbon. Ces Eaux me procurerent une santé parfaite , mais qui ne fut pas de longue durée. Elle fut même suivie d'un mal qui duroit encore il n'y a que six semaines ; car au bout de deux mois que

JUILLET. 1716. 1553

que je fus revenu de Bourbon, je commençai à être attaqué d'une maladie convulsive, qui me faisoit d'abord tomber sur le côté droit, ensuite je tombai en devant, en faisant les genuflexions dont j'ai parlé, je sentis cinq ou six mois après quelque disposition pour être attaqué de même par les bras.

On crut alors, que l'unique moyen de me tirer d'un état si triste, c'étoit de me renvoyer aux Eaux de Bourbon, dont je m'étois bien trouvé pour la première fois; mais au lieu d'y trouver le remède à mes maux présens, elles m'en causèrent d'autres, que je n'y avois point porté. A la vérité, mes chutes, ou pour mieux dire, les genuflexions auxquelles j'étois sujet, cessèrent dès que j'eus commencé à boire de ces Eaux; mais elles recommencerent dès que j'eus discontinué d'en prendre, & si elles me laisserent ensuite tranquille pendant quelques mois, elles recommencerent après avec plus de violence. A ces genuflexions se joignirent des agitations violentes, qui, à la faveur des remèdes que je pris, me donnerent quelque relâche; mais depuis la Fête de S. Louïs dernière, jusqu'au commencement de l'Avent, elles furent presque continuelles, je veux dire seulement qu'elles me prenoient tous les jours

## 1554 MERCURE DE FRANCE:

jours une ou plusieurs fois. Ces agitations n'avoient jufqu'alors été que dans les jambes ; mais mes bras commencerent dans la fuite à en être attaquez.

Ce fut dans cette fufuation , que le 27. de Novembre dernier , une perfonne me confeilla de porter fur moi une Pierre d'Aiman , parce qu'elle avoit lû quelque part que cette Pierre arrêtoit les convulfions. Je vous avouë , Monsieur , que je me portai fans peine à en faire l'effai , parce que cela étoit aifé , mais ce fut fans en concevoir de grandes efpérances. Cette perfonne en emprunta une , groffe feulement comme un petit œuf de Pigeon , mais bonne & bien armée. L'effet en fut fi prompt , que , quoique je fuffe alors très-agité , auffi-tôt que j'eus cette Pierre dans les mains , je me trouvai tranquille , & même hors d'état d'être agité comme auparavant ; je l'ai portée depuis , & je n'ai aucune convulfion , je n'ai fait aucune gënuflexion , & je n'ai point frappé des pieds , je me fuis même trouvé en état d'aller me promener avec mes Confreres. Enfin je fuis à prefent dans une aflez bonne difpofition , il faut cependant avoier que je fuis toujours très-foible. Il eft à croire que l'effet de cette Pierre n'eft point abfolument paffager ou momentanée : car je fuis quelquefois

JUILLET. 1726. 155

quefois trois jours sans la porter, sans  
que je m'en trouve plus mal. Voilà,  
Monsieur, toutes les lumieres que je  
puis vous donner sur ma maladie, & sur  
ma guerison operée par cette Pierre.  
Je suis, &c.



## EPIGRAMME.

LE SERGENT HONNESTE HOMME

**D**ans un Spectacle étoit représenté,  
Maximien persecutant l'Eglise;  
Il laisse choir un fer ensanglanté,  
Qui d'un Sergent froisse la tête grise;  
Du Sbirre alors quelle fut la surprise!  
La larme à l'œil, on l'entend s'écrier,  
Quand les méchans ont fait une sottise.  
Les gens de bien doivent-ils la payer?



LET-1



*LETTRE de M. de Sully, aux Auteurs  
du Mercure de France; écrite de Paris  
le 8. Juillet 1726.*

**M**ESSIEURS,

Plusieurs Sçavans m'ont fait l'honneur de me communiquer des Remarques, qu'ils ont faites sur la Description d'une Horloge d'une nouvelle invention que j'ai publié, & dont on a donné des Extraits dans les Journaux; & je crois avoir répondu d'une manière assez satisfaisante à toutes les objections qu'on m'a faites jusqu'à présent. Comme cette manière de critiquer les choses nouvelles est utile & intéressante, & que j'ai dessein de publier tout ce qu'on m'écrira, qui soit digne d'attention sur ce sujet, je vous prie, Messieurs, de vouloir bien inserer le Programme suivant dans vos Recueils: les Sçavans sur ces matieres pourroient s'exercer à loisir à résoudre quelques-uns des Problèmes

\* Le Mercure du mois de Mai, & les Journaux des Sçavans, de Trevoux & de Verdun, pour le mois de Juin.

qui

JUILLET 1726. 1557

qui s'y trouvent renfermez, & qui méritent peut-être que les Geometres du premier ordre s'en mêlent. Au reste, les recherches auxquelles je les excite, ne sont pas des choses de simple curiosité: elles sont d'ailleurs interessantes, & utiles, & le Public auroit obligation aux Sçavans qui voudroient se donner la peine de les faire.

Il est absolument necessaire pour l'intelligence des Problèmes suivans, de considerer attentivement la Description susdite avec la Planche premiere qui l'accompagne. Elle se vend chez Briasson, rue S. Jacques.

J'ayerris aussi par cette occasion, qu'ayant pris des arrangements pour faire incessamment les premieres expériences de mes Horloges sur mer, je ne manquerai pas de vous en communiquer les premieres nouvelles, & je publierai aussi tôt les Remarques des Sçavans, & mes Réponses que j'ai promises dans l'Avertissement de ma Description, avec les particularitez historiques des expériences que j'aurois faites sur Mer; ce qui joint aux Memoires que j'ai lus à l'Académie Royale des Sciences, pour expliquer mon invention, fera la suite de mon Livre qui sera alors complet, & d'environ 200. pages in-4. avec Figures. Je suis, &c. SULLY.



CONDITIONS qui entrent dans l'Examen geometrique de la Courbe, que j'employe dans ma nouvelle Horloge, dont les usages sont expliquez dans une Brochure, avec Figures, que j'ai publiee depuis peu, sous le titre de *Description d'une Horloge d'une nouvelle invention, pour la juste mesure du temps sur Mer*, avec quelques Questions regardant des proprietes physiques de cette Horloge.

1. Pour examiner geometriquement la Courbe, il faut la reduire d'abord a sa plus grande simplicité, qui est ( le Balancier étant en équilibre ) un Poids suspendu a un fil infiniment flexible, perpendiculaire à l'horizon, & tangente successivement à tous les points de la Courbe.

2. Comme dans cette action le poids suspendu décrit aussi une Courbe, où il y a principalement à considerer la descente du Poids, peut être seroit-il bon de negliger d'abord l'acceleration, qui ne laisse pourtant pas d'entrer pour quelque chose dans l'action du Poids descendant; & de ne considerer le Poids à chaque pointe de la descente, que comme dans le premier instant de son action.

3. On peut examiner ensuite pour combien l'acceleration du Poids descendant entre dans son action, la quantité de cette accelération, quel-

JUILLET. 1726. 1559

quelque petite qu'elle soit , étant encore diversifiée , suivant la grandeur des Courbes , les temps des vibrations restent toujours de même , ou suivant les differens temps des vibrations , la grandeur des Courbes restent de même ; & encore suivant que les arcs des vibrations décrits , soit plus ou moins grands , la grandeur des Courbes , & la durée des vibrations restent de même.

4. Quelles sont les vitesses relatives , avec lesquelles sont parcouruës toutes les parties proportionnelles de l'arc de vibration indiqué par l'aiguille.

5. Quelles sont les vitesses relatives de la descente du Poids , répondantes à des arcs correspondans de la vibration , indiquez par la même aiguille ?

6. Peut-on connoître les vitesses relatives de la descente du Poids , rapportées à des arcs correspondans de vibration , sans premierement connoître les distances du centre C de tous les points de la Courbe , où le fil est successivement , tangent à chaque instant de la descente , ( ce qui suppose la connoissance préalable de la Courbe ) & peut-on connoître ces points , & par conséquent la Courbe même , sans avoir auparavant les vitesses relatives de la descente ?

7. Le Balancier & la Courbe donnés , & faisant sur le même Axe une parfaite équilibre , quels seront les rapports des Poids , pour faire décrire les Arcs de Vibrations en 1. 2. 3. 4. ou 5. secondes chacun , en ne comptant pour rien l'accélération de la descente du poids , & quels seront les changemens faits dans ces rapports par les differences de l'accélération , suivant ces differens tems des Vibrations.

8. La Courbe trouvée dans ces circonstances , quels seront les changemens qui y seront apportez

## 1560- MERCURE DE FRANCE:

apportez par l'application d'un Levier, au lieu d'un Poids suspendu comme cy-dessus, le plus grand rayon de la Courbe étant d'un pouce, la longueur du Levier X-Z, de six pouces, & la longueur du fil C-YY, de même de six pouces?

9. Quels autres changemens encote seront apportez par l'éloignement du même Levier, de six pouces, à une distance de C. donnée plus ou moins grande, ou par un Levier donné plus ou moins grand, posé à la même distance de six pouces, comme cy-dessus, ou pour telle distance de C. ou pour telle grandeur de Levier qu'on veut?

10. Quelles sont encore les différences de l'accélération dans la descente du Levier en chaque cas, d'avec celle du Poids pour chaque temps de vibration qu'on veut.

11. Trouver le centre d'oscillation du Levier.

12. Trouver la Courbe pour chaque élévation du même Levier & à même distance, au-dessus ou au-dessous de la direction horizontale.

13. La vraie Courbe trouvée dans tous les cas, trouver le moyen de l'exprimer numériquement par une suite de rayons partans du centre C. & répondant à des parties proportionnelles du cercle du Balancier, qui a aussi C. pour centre.

14. De terminer en chaque cas à quelle distance du centre C. passe le fil tangent prolongé sur chaque point de la Courbe, ou quel est le rayon du Balancier qui rencontre perpendiculairement à chaque instant la tangente prolongée.

15. Trouver une construction de Levier, dont l'action seroit égale à celle du Poids cy-dessus, à l'exception seulement de l'angle que fera le fil tangente, de côté & d'autre de la  
ligne

JUILLET. 1726. . 156

Signe C-YY. & trouver la Courbe qui lui convient.

*Sur d'autres propriétés de cette Horloge,  
qui méritent l'attention des Sçavans.*

16. Le centre d'oscillation du Levier & le cercle d'oscillation du Balancier étant déterminés, si l'on ajoute des Poids à ces points proportionnez aux Poids totaux du Balancier & du Levier, toute autre chose n'étant de même, cette addition des Poids apportera-t-elle d'autre changement aux durées des Vibrations, que ce qui vient de la quantité acceleratrice de l'action du Levier, qui changera suivant les variations de l'action de la cause Physique de la pesanteur? Quelle sera encore cette quantité, & s'il y entre autre chose, de quelle nature est-elle, & quelle est la quantité?

17°. Peut il arriver autre chose par l'inégalité de l'action de la pesanteur en divers endroits de la surface du Globe Terrestre, que ce qui arrive dans cette expérience?

18. Outre ce que peuvent faire sur cette Horloge les mouvemens du Vaisseau, supposant qu'il y fasse quelque chose de sensible; quelles sont ces causes ou Physiques ou Mécaniques, qui pourroient altérer la justesse de son mouvement, & quelles sont les parties de la Machine qui en seront les plus affectées?



C LA



## LA CIGALE ET LA FOURMI,

## F A B L E.

**C**igale ayant hérité ,  
 La récolte d'un Été ,  
 Maintes gouffes amassées ,  
 Maintes fleurs , maint petit grain ,  
 Qu'un Haneton , son germain ,  
 Avoit , en motrant , laissées  
 Héritière de ce bien ;  
 Fière de son héritage ,  
 Elle ne pensoit à rien ,  
 Qu'à redoubler son ramage ,  
 Et de chanter faisoit rage .  
 Comme vous sçavez fort bien ,  
 Cigale n'est pas trop sage ,  
 Ni trop habile en ménage .  
 Pour chanter soir & matin ,  
 Danser & faire festin ,  
 Bon cela , ce badinage  
 Est assez à son Usage .  
 La Fourmi , qui point ne dort ,

Et

Et qui sans cesse machine ,  
 Nouveau tour , nouvel effort ,  
 Pour agrandir sa chaumine ;  
 Cette adroite , cette fine ,  
 Ayant sçû que sa voisine ,  
 En ménage depuis peu ,  
 Faisoit assez bonne mine ,  
 A qui lui faisoit beau jeu :  
 Voilà , dit notre Matoise ,  
 Justement ce qu'il nous faut  
 Pour vivre en grosse Bourgeoise.  
 De glaner par ce grand chaud ,  
 C'est pitié , c'est peine extrême ;  
 Mais qu'on est exempt de soin ,  
 Quand on peut, sans aller loin ,  
 Moissonner au grenier même !  
 Cela fut dit & fut fait.

Vers la Cigale en effet ,  
 La Matmitieuse s'avance ,  
 L'œil riant , l'air affecté ,  
 Le corps marchant en cadence.

Après mainte révérence ,  
 Maint compliment concerté ;  
 Sans mentir , en vérité ,

C ij      Lui

Lui dit la franche friponne,  
 Vous voila toute mignonne,  
 A vous voir cet enbonpoint,  
 Ce teint qui ne fane point,  
 L'œil gay, l'humeur si gentille ;  
 Chacun vous prendroit pour fille ;  
 De chanter rien n'est si sain.  
 Pour moi je travaille en vain ;  
 Et qu'on est fou, quand j'y pense,  
 De se donner du chagrin  
 Pour amasser grain à grain !  
 Plaisir vaut plus qu'abondance.  
 De chanter rien n'est si doux ;  
 Je voudrois, que vous en semble,  
 Me loger plus près de vous,  
 Pour que nous chantions ensemble.  
 J'ai chez moi jeunes Fourmis,  
 Beaux enfans, belle Mégnie.  
 C'est pour vous autant d'amis,  
 C'est plaisir, c'est compagnie.  
 Chacun d'eux vous aidera  
 A chanter vos Chançonnettes.  
 Ils sçavent tous l'Opera,

JUILLET. 1726. 1565

La bonne femme en fera,

Qui rira,

Chantera,

Dansera,

Et dira

Mille fornettes,

Mettons bas,

L'embarras,

Le tracas ;

Plus d'ennuis , plus de misères ,

Plus de soin , plus de moisson ,

Ça Voisine , ça Commere ,

Une petite Chançon.

A ces mots de la bonne Ame ,

Dame Cigale se pâme ,

D'aïse en fait trois soupirs ,

S'attend à nouvelle game ,

Bref , de son consentement ,

La Fourmi dans ce moment ,

Et toute sa quirielle ,

Vient habiter auprès d'elle ,

Chantent Chançon telle-quelle ,

Mangent la succession

Paternelle & maternelle

Ciiij

De

## 1566 MERCURE DE FRANCE.

De deffunt sieur Haneton.

Ainsi se nourrit, dit-on,

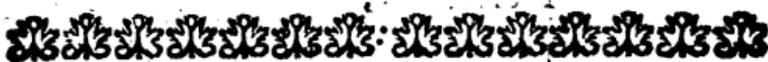
Par adresse singuliere,

La Fourmi, les Fourmillons,

Et toute la Fourmillere.

Sus, dansez, notre Héritiere,

Vous payez les Violons.



### *REFLEXIONS sur la diversité & l'origine des Langues.*

**L**Es hommes se communiquent leurs pensées de plusieurs manieres, dont les plus communes sont, le Geste, la Parole & l'écriture.

La plus ancienne maniere de s'exprimer qui ait été parmi les hommes, c'est le Geste; de tous les temps, de tous Pays, qui n'a besoin d'étude ni d'interprete, les muets se font entendre aux sourds, qui les comprennent. Qu'un Chinois & un François se trouvent ensemble, ils ne pourront parler, non plus que les sourds & les muets, mais ils trouveront le moyen de s'entendre par le secours du Geste.

Il y a deux sortes de Gestes, les uns servent à exprimer les choses qui se passent

JUILLET. 1726. 4567

passent en nous, comme sont les affections & les sentimens, les autres servent à exprimer les choses qui sont hors de nous.

Les affections & les sentimens s'expriment par l'air, ou, pour ainsi-dire, par le Geste du visage; les choses extérieures & hors de nous, s'expriment par le Geste de la main.

Il n'est pas besoin de la parole pour faire entendre si on aime ou si on hait, si on veut obliger ou nuire, si on accorde ou refuse, si on est de même ou de différent avis. Toutes ces dispositions de l'ame, sont tellement marquées sur le visage de l'homme, qu'il est plus sûr de connoître ce qu'un homme pense en le regardant avec attention, qu'il n'est sûr de le connoître par ce qu'il dit: ce qui est de certain encore, c'est que ce langage, tout muet qu'il est, touche & remue beaucoup plus que celui du discours. Il y a en cela chez certaines gens, des graces & une éloquence muette, qui ne sont pas chez les plus beaux parleurs. C'est cette impression naturelle qui fait que de deux personnes qu'on ne connoît point, il y en a une souvent qui revient, & qui plaît plus que l'autre, quoiqu'elles n'ayent point encore parlé, ce n'est autre chose que la maniere dont

C iij la

la personne se presente & dont elle agit, qui nous affecte à son avantage ou à son désavantage, suivant que la maniere d'agir nous découvre ses bonnes ou mauvaises dispositions à notre égard; c'est là tout le secret de la sympathie ou antipathie à laquelle le vulgaire attribue ses premières impressions.

Le Geste de la main sert à exprimer les choses extérieures de deux manieres, ou par l'indication, en les montrant au doigt, comme nous faisons quand nous demandons quelque chose dont nous ne sçavons pas le nom; mais il faut pour l'application de ce Geste, que la chose soit presente sous la main & sous les yeux; car on ne peut pas s'en servir à l'égard des choses qui ne sont pas à portée de la main & des yeux; mais il y a une autre maniere d'exprimer les choses qui ne sont pas presentes, & dont on ne sçait pas le nom, c'est l'imitation, qui est une espece de représentation des choses par des signes significatifs; c'est ainsi que les enfans qui n'ont pas encore appris à parler conversent entr'eux, & que converseroient deux personnes de Nation différente, qui n'auroient point de Truchement: c'est ainsi que les premiers hommes ont conversé.

Mais comme les choses de pur rais-  
son-

sonnement & celles qui ne sont pas à portée de la main & des yeux, ne peuvent être que très difficilement exprimées par ces signes, & qu'il y a une infinité de choses qui sont présentes à la pensée, soit par la mémoire, soit par le raisonnement, & qui ne tombent ni sous la main, ni sous les yeux, il a fallu avoir recours à la parole pour les exprimer; mais comme ces sortes de choses ne sont pas le plus ordinairement nécessaires pour la vie, il faut conclure que pour les besoins & les devoirs de la vie, la Nature y a généralement pourvû par l'intelligence commune qu'elle nous a donnée des signes & des Gestes naturels, & que le langage a été inventé pour le commerce de l'esprit, plutôt que pour le besoin de la vie.

Les hommes n'ont pas plus de disposition à parler qu'à chanter; de même qu'il n'y a pas de Musique naturelle, il n'y a pas de Langue naturelle, la Musique & la Langue sont de pure invention, la Nature n'a donné que l'organe & les sons.

Il y a deux sortes de sons, les uns sont formez par l'inflexion du gosier, les autres par l'inflexion de la langue; c'est l'inflexion du gosier qui fait les differens tons de la Musique, c'est l'in-

C v flexion

## 1570 MERCURE DE FRANCE.

flexion de la langue qui fait les différentes prononciations du langage.

La langue est capable de beaucoup plus d'inflexion que le gosier, qui ne differe que du plus ou du moins de 8. 10. 12. 14. à 15. tons, au lieu que l'inflexion de la langue est infinie, & ne peut se nombrer, c'est de-là que vient la différence infinie des Langues, qui surpasse infiniment la différence des accords, ce qui fait que la Langue Chinoise doit être beaucoup plus différente de la Langue Françoisse, que n'est la Musique de ces deux Nations, & ainsi des autres.

Les plus belles Langues qui ayent été connues dans le monde, la Grecque, la Latine, la Françoisse, c'est le hazard qui les a produites, & l'art qui les a perfectionné; quelque parfaite que soit une Langue, elle n'a pas d'autre origine que la plus barbare, elle ne differe que par l'abondance des mots, la variété des tons, & la netteté de l'expression. Il n'y a point de perfection fixe dans les Langues, car il n'y en a point qui le puisse être davantage; le François qu'on parlera dans deux cens ans, fera peut-être plus différent de celui que l'on parle aujourd'hui, ne l'est de celui que l'on parloit il y a deux cens ans. Il n'y a point de Langue si barbare; qui ne puisse ac-

querir

JUILLET. 1726. 157

querir la perfection de la Latine & de la Françoise, il ne faut que le temps, le nombre & le genie des hommes qui la parleront, qui écriront, & qui s'appliqueront à la perfectionner; il ne faut pas croire, qu'il ne puisse un jour se former de nouvelles Langues qui n'ont point encore été, il ne faut pour cela qu'un nouveau Peuple, un nouvel Empire,

Que dans une Isle déserte, mais fertile, abondante, & munie de toutes les choses nécessaires pour la vie, on transporte une douzaine d'enfans des deux sexes, à qui on n'aura jamais parlé, que dans une autre Isle pareillement munie de toutes choses, on en mette un pareil nombre, si les Habitans de ces deux Isles n'ont point de commerce de l'une à l'autre, ni avec d'autres hommes, chacun de ces Peuples ne manquera pas de se faire un langage particulier différent de l'autre, & qui n'aura rien de semblable à aucune autre Langue du monde, quoi qu'il exprime les mêmes choses.

D'abord, ils se parleront par signes, mais à mesure qu'il s'établira parmi eux quelque forme de gouvernement, & qu'ils se feront distribuez les emplois suivant les talens différens, les signes naturels ne leur suffiront pas pour exprimer les choses qui seront d'invention,

C vj &

## 1572 MERCURE DE FRANCE.

& à mesure que le besoin du service l'exigera, ils seront obligez d'avoir recours à des moyens plus prompts pour se faire entendre.

De tous ces moyens il n'y en a pas de plus prompt & de plus general que la voix, la premiere chose qu'ils feront, sera de se distinguer par des noms propres, pour appeller ceux d'entr'eux dont on aura besoin suivant l'occasion.

Les noms d'eux-mêmes n'auront aucune propriété quant aux sons, c'est une inflexion de Langue qui dépendra du pur hazard, & non de l'intention du premier qui aura nommé. Les noms ne deviendront significatifs que par l'idée qu'on y attachera, & que l'usage confirmera, la lumiere n'est pas dans ses effets plus prompte que la liaison du nom & des idées, puisqu'en même temps qu'on prononce le nom, il se presente à la pensée l'image de la chose & de la personne dont on parle.

Il est impossible de sçavoir de quelle maniere sonneront les noms de ces premiers Habitans, mais il est aisé de comprendre que les noms distingueront les qualitez exterieures de chacun, ou leurs emplois qui leur seront donnez.

La même necessité qui aura fait nommer les personnes, fera qu'ils donneront  
des

JUILLET. 1716. 1573

des noms aux choses, pour éviter l'embaras des signes figuratifs, dont il faudroit qu'ils se servissent à tous momens, pour désigner celles dont ils auront besoin, & qui ne seront, ni sous la main, ni sous les yeux, comme de l'eau, du bois, du feu.

L'action & le mouvement sont l'ame de toute la Nature, & le principe de cette Société, ce n'est pas assez d'avoir donné, des noms aux personnes & aux choses, il faudra exprimer l'action par laquelle elles deviennent utiles; c'est cette action que nous expliquons par le Verbe, qui est ainsi appelé par excellence, parce qu'il est l'ame du discours, comme l'action est le principe de la communication des substances. On ne peut pas dire comment ces nouveaux habitans formeront leurs Verbes; mais on peut conjecturer qu'ils inventeront des termes pour exprimer l'action, lesquels termes se multiplieront à mesure qu'ils découvriront & inventeront de nouvelles manieres d'agir.

L'action & le mouvement sont inseparables du temps qui est composé de trois parties, le passé, le present & le futur; ce qui fait que pour exprimer ces trois temps, ils distingueront leurs Verbes dans des modes différentes.

Toute action produit son effet: de même dans le Discours, tout Verbe qui  
ex-

## 1774 MERCURE DE FRANCE.

exprime l'action, doit être suivi de quelque chose : le grand a apporté de l'eau , le petit scie le bois, le fort labourera la terre.

Ce n'est pas encore assez, c'est la quantité des choses qui les rend utiles ou nuisibles ; il faudra donc trouver des termes pour exprimer les qualitez & les propriétés des choses, à mesure qu'on viendra à les connoître ; les premières sont celles qui se découvrent aux yeux, les couleurs, les grandeurs, les figures ; les secondes sont celles qui se distinguent au toucher, le liquide, le solide, le pesant, le léger, le chaud & le froid ; les troisièmes sont celles qui frappent l'oreille, le bruit des airs & des eaux, le chant des oiseaux, la voix de l'homme, le cri des animaux ; dans le quatrième ordre sont les choses qui s'apperçoivent par le goût, l'aigre, l'âcre, l'amer, le doux ; dans le cinquième, sont celles qui saisissent l'odorat sans hazarder le goût, comme sont les simples, les fleurs, les fruits, les viandes, qui par leur odeur nous invitent & nous détournent d'y toucher.

C'est ainsi que ce nouveau Peuple se fera une Langue qui n'a jamais été, & qui ne laissera pas que d'exprimer d'une manière nouvelle les mêmes choses que nous, ils feront à leur mode des Substantifs

JUILLET. 1726. 1575

tantifs pour les désignations des personnes & des choses, des Verbes capables de marquer l'action dans la différence des temps, & des Adjectifs pour désigner les qualitez & les propriétés des choses.

Il ne faut pas même douter, si ce Peuple subsiste quelque temps dans son Isle en forme de gouvernement, qu'il n'y ait quelqu'un d'entr'eux qui ne trouve l'invention de l'écriture, par des signes & caracteres, dont on ne s'est peut-être jamais avisé: car l'écriture n'a pas plus de rapport aux Langues, que les Langues ont de rapport aux choses; certainement, il n'y a pas plus de rapport des six lettres dont on se sert pour écrire Maison, au mot Maison, qu'il y a de rapport de ces deux sillabes, à un édifice de pierre ou de bois destiné pour le logement de l'homme, qui paroît être écrit & nommé autrement; une preuve encore, que l'écriture & les noms n'ont rien d'essentiel, & n'ont de rapport aux choses que celui que l'usage y a attaché, c'est que le même nom dans une Langue signifie quelquefois différentes choses, quoiqu'il s'écrive & se prononce de même; son dans notre Langue signifie trois choses bien différentes, car il signifie le son d'une cloche, l'écorce du blé qui est  
séparé

## 1576 MERCURE DE FRANCE.

separé de la farine, & le droit de propriété qu'on a sur quelque chose, son bien, son cheval, son jardin; & comme ces trois choses sont essentiellement différentes, quoiqu'elles se prononcent & s'écrivent de même, c'est une conséquence évidente, que l'écriture & les noms n'ont aucun rapport aux choses, mais seulement un rapport de hazard, d'usage & de convention chez un Peuple qui est demeuré d'accord d'appeller les choses de telle ou telle manière, & de les écrire de telle ou telle façon.



## EPIGRAMME.

UN soir Grégoire, après longues orgies,  
Dans un boubier faisoit tours, bonds, élans;  
Un riche Abbé qu'éclairaient deux bougies,  
Pour l'assister y fit courir ses gens.  
Levé qu'il fut sur ses pieds chancellans,  
Mon Biberon, content de sa journée:  
Ah! Monseigneur, grace à Dieu, quelle année!  
Voyez, dit-il, je suis tel pour six blancs.

JUILLET. 1726. 1377

\*\*\*:\*\*\*:\*\*\*:\*\*\*:\*\*\*:\*\*\*:\*\*\*:\*\*\*:\*\*\*:\*\*\*

*LETTRE & Idille de M. Vergier, au  
Comte de Pontchartrain, 1693.*

**O**N nous faisoit esperer depuis long-temps, Monseigneur, que nous aurions l'honneur de vous voir cet Eté dans ce Port, & il y a bien de la cruauté à vous d'avoir trompé nos esperances. Toutes les Dames de ce Pays, tant vieilles que jeunes, tant laides que belles ( car nous en avons de toutes les façons, mais beaucoup plus des premieres que des secondes ) éguisoient soigneusement leurs charmes pour vous plaire, regards, grimaces de toutes sortes, étoient tous les jours étudiés au miroir pour mieux vous toucher, & tout cela temps perdu pour elles, vous remettez la partie à une autre année. En verité, Monseigneur, la préférence que vous donnez aux Ports de Brest & de Toulon n'est gueres juste, & je ne sçai si vous trouverez ce que l'on vous préparoit ici, ce que je sçai bien, c'est que vous ne verrez pas en ces lieux-là, ni quelque part que vous alliez, une joye, ni plus sincere, ni plus respectueuse, que

1573 MERCURE DE FRANCE.

que celle que votre présence auroit fait naître en moi.

Je me donne l'honneur de joindre à cette Lettre une Idylle que j'ai faite depuis peu, c'est morale toute pure, vous y reconnoîtrez aisément un vol que j'ai fait à Horace, c'est une imitation de cet endroit de sa première Satyre.

*Ut tibi si sit opus liquidi non amplius urna.*

Mais vous trouverez aussi, Monseigneur, que cet endroit, quoique le meilleur de mon Ouvrage, est bien au-dessous de son original, & je ne sçai comment avec des mains aussi grossières que les miennes, j'ai pû me résoudre à toucher des fleurs aussi délicates que celles-la.

Au reste, Monseigneur, je ne sçau-rois vous remercier assez de la Lettre obligeante que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire; un autre se réjouiroit par vanité des marques de bonté & de bienveillance que vous avez bien voulu m'y donner, par la raison que :

*Principibus placuisse viris non ultima laus est.*

Mais je puis vous assurer, Monseigneur, que ce sentiment, & moins encore celui d'intérêt, n'entrent point dans la joye qu'elle me donne, c'est seulement  
parce

JUILLET. 1726. 1579

parce qu'elle me fait connoître que vous  
approuvez l'attachement sincere & res-  
pectueux avec lequel je suis , &c.

# LA FORTUNE,

IDILLE.

CORIDON, CLYTAS.

CORYDON.

Quelle triste langueur est peinte dans tes  
yeux !

Quoi ! Clytas , autrefois l'agrément de ces  
lieux ,

Depuis trois jours entiers garde un morne si-  
lence !

Quelque Loup ravissant trompant ta vigilance,  
Auroit-il enlevé ta plus chere brebis ?

Non. Je la vois bondir sur ces rians tapis ,

Ornée encor des fleurs dont la Bergere Is-  
mène ,

La para l'autre jour auprès de la fontaine ,

Cette Bergere t'aime & je le connus bien . . .

Mais quoi ? toujours rêveur , tu ne me répons  
rien ;

Vois combien est serein le jour qui nous éclaire-

Admire le cristal de cette eau vive & claire ,

Que

1580 MERCURE DE FRANCE.

Que ces prez émaillez offrent d'attraits di-  
vers !

Jamais de tant de fleurs ils ne furent cou-  
verts.

De ces jeunes Bergers ensens les badinages ,

Regarde-les joïer sous ces épais feuillages ,

L'un fait sur son haut-bois retentir ses chan-  
sons ,

D'autres d'un pied leger vont dansant à ses  
sons ,

Vois la belle Thasis près de son cher Phylate ,

Que d'amour dans leurs yeux , que de plaisir  
éclate !

Le soin de leurs troupeaux , la crainte des ja-  
loux ,

Rien ne sçauroit troubler un entretien si doux :

Ce Berger embrassant les genoux de sa Belle ,

De ses vœux empressez fait le récit fidele :

La Bergere interdite au récit de ses vœux ,

Du Berger , sans parler , tortille les cheveux ;

Et lorsque ce récit trop vivement la touche ,

Sur ses yeux tendrement elle applique sa bou-  
che ;

De cet autre côté voi Mirtil qui poursuit ,

La jeune Cleonis ; cette Belle le fuit ;

Mais elle ne le fait que pour s'en faire suivre.

Que

JUILLET 1716. 1585

Que de jeux ! que de chants ! au plaisir tout le  
soir.

Des objets si rians ne sçauroient-ils bannir  
Lethâgrin que ton cœur se plaît d'entretenir ?

*Clytas.*

Hé ! ce sont ces plaisirs , ce sont ces objets  
même ,

Dont l'aspect trop charmant cause ma peine ex-  
trême.

*Coridon.*

Que te font ces plaisirs ? pourquoi t'en affli-  
ger ,

Puisque ce sont des biens que tu peux parta-  
ger ?

Ah ! Clytas , guéris-toi de cette affreuse en-  
vie ;

Elle empoisonnera tout le cours de ta vie.

J'avois , il m'en souvient ; autrefois un Be-  
lier ,

Le plus beau qu'on peut voir , mais si particu-  
lier ,

Qu'il eut voulu lui seul jouir du pâturage ;

Où le voyoit secher & d'envie & de rage ,

Lorsque d'autres troupeaux paroissoient à ses  
yeux :

Mais que devint aussi ce Belier envieux ?

Tou-

1582 MERCURE DE FRANCE.

Toujours triste , accablé des chagrins les plus  
sombres ,

Il descendit tout jeune au noir séjour des om-  
bres.

Crains un destin pareil , d'un tourment infini ,

Un esprit envieux par lui-même est puni.

*Clytas.*

Que ces Bergers contents chantent , se ré-  
jouissent ,

Je ne m'afflige point des biens dont ils jouis-  
sent ,

Et si de ces plaisirs tu me vois m'attrister ,

C'est que je touche au jour où je dois les quit-  
ter.

*Coridon.*

Les quitter ! Ah ! j'entens le sujet de ta peine ,

N'est ce point que l'Amour en d'autres lieux  
t'enchaîne ?

*Clytas.*

Helas ! si j'écoutois les conseils de l'Amour ,

Je ne sortirois point de cet heureux séjour :

Ce Dieu ne tient-il pas en ces lieux son Em-  
pire ?

C'est ici seulement qu'un cœur tendre respire ,

Mais une Deité plus aveugle que lui ,

La

JUILLET. 1726. 1583.

La fortune m'entraîne après elle aujourd'hui.

*Coridon.*

Quel guide prens-tu-là ? combien de précipices

Sous tes pas sont ouverts ? sous quels tristes auspices ,

Clytas , as-tu formé ce dangereux dessein ?

Il vaudroit mieux qu'Amour eut versé dans ton sein ,

Tout ce qu'il a de traits qui rendent misérable.

Tu connois bien Clindon , ce Berger vénérable ,

Par les Hameaux voisins sans cesse consulté ,

Honneur que toutefois il a cher acheté ;

Puisqu'enfin c'est le fruit de plus de quinze lustres :

Clindon , dis-je , aspirant à des soins plus illustres ,

Quitta le doux repos de nos Prez , de nos Bois ,

Pour s'en aller grossir la suite de nos Rois.

Mais qu'il fut bien-tôt las de l'éclat d'une vie ,  
Sans relâche, exposée au mensonge , à l'envie !

Tout le charma d'abord dans ces augustes lieux.

L'or , la pourpre éclatante éblouirent ses yeux

Ce

1584 MERCURE DE FRANCE.

Ce n'étoit que grandeur, & que magnificence,  
Mais il n'y trouvoit point la tranquille innocence.

Ces paisibles sommeils qu'au bord de nos  
ruisseaux,

Inspire mollement le murmure des eaux;

Tandis que les Troupeaux paissent nos tendres  
herbes,

Ne se rencontroient point dans ces Palais su-  
perbes.

Jamais aucuns plaisirs de chagrins épurez :

Il ne voyoit que cœurs en secret dévorez ;

L'ave de ambition y corrompt toutes choses,

Et toujours le serpent est caché sous les roses.

Tout est grand en ces lieux, mais tout est in-  
certain :

Tel s'est vû comme un chêne élevé le matin,

Qui le soir est plus bas que la vile fougere ;

Enfin reconnoissant combien est mensongere,

La douceur que promet la faveur de nos Rois,

Clind on revint chercher & nos Prez & nos  
Bois.

Quels transports à l'aspect de ces lieux pleins de  
charmes !

De plaisir, de tendresse on vit couler ses lar-  
mes ;

Et

JUILLET. 1726. 1585.

Et détestant le jour qui l'avoit vû partir,  
Il jura mille fois de n'en jamais sortir.  
A ses dépens, Clytas, tu dois te rendre sage.  
La fortune, croi-moi, n'est qu'un triste esclavage.

Ici nous jouïssons des biens en seureté,  
C'est l'unique séjour de la félicité.

La Nature, de peu satisfaite & contente,  
Trouve ici ses besoins par de là son attente,  
Quand on a ce qu'il faut, doit-on rien désirer ?  
Dis-moi ; si tu cherchois à te desalterer,  
N'aimerois-tu pas mieux l'eau de cette fontaine,  
Qu'on trouve toujours pure, & qu'on puise sans  
peine ;

Que d'aller satisfaire à ce besoin pressant  
Dans un fleuve fameux dont le flot menaçant,  
Avec ses bords rongez s'entraînéroit peut-être ?  
Contente-toi du rang où le Ciel t'a fait naître,  
Contente-toi du bien dont il t'a fait présent,  
Il n'est pas grand ; Clytas, mais il est suffisant.

*Clytas.*

Je cede à tes raisons, qu'il m'est doux de les  
suivre !

De quel trouble fatal ton conseil me délivre !

D Déjà

1586 MERCURE DE FRANCE.

Déjà de mille soins l'un à l'autre enchaînez ,  
Les plus beaux de mes jours étoient empoison-  
nez ;

Mais tu m'as délivré de tant d'horreurs secre-  
tes ;

Je ne vous quitte plus , agréables retraites ,  
Muses , tendres chansons , rustiques instrumens ,  
D'un innocent loisir flatteurs amusemens ,  
Je vais goûter encor votre douceur extrême ,  
Et me rendant à vous , je me rends à moi-  
même.

Et toi que j'immolois aux trompeuses gran-  
deurs ,

Amour , rallume en moi tes plus vives ardeurs .

A ton charmant empire il est temps de me ren-  
dre ;

C'est de toi désormais que mon sort doit dépendre ,

Il est temps de tirer nos Troupeaux de ce lieu ,  
Adieu , cher Coridon ,

*Coridon.*

Mon cher Clytas , Adieu.



**LES**

JUILLET. 1726. 1587.

\*\*\*

*LES VERTUS de la Pierre nephretique.*

**E**lle guerit & appaise sur le champ la colique nephretique, qui est ordinairement causée par les sables & graviers qui viennent des reins.

Elle est bonne contre les difficultez d'urine, elle ôte la gravelle, & fait vuidier le sable.

Quand la pierre qui s'engendre dans le corps humain, n'est pas d'une nature dure comme un caillou, on assure qu'elle a la vertu de la faire dilater & séparer en petites particules, qui se mettent en gravier, qu'elle fait sortir inmanquablement.

Les plus illustres & les plus sçavans Medecins de l'Europe ont regardé cette pierre comme un trésor, & en ont voulu avoir.

Un des plus habiles Chirurgiens pour l'opération de la Lithotomie, a marqué sa joye de ce que cette pierre si salutaire alloit être connue dans Paris.

Le sieur Paul Lucas, Antiquaire du Roi, à qui le Public est redevable de mille belles découvertes faites dans ses Voyages du Levant, a rapporté en dernier lieu,

Dij en

## 1588 MERCURE DE FRANCE.

entr'autres curiositez qui regardent la Botanique, & qui peuvent servir à l'Histoire, un assez grand nombre de blocs, ou gros morceaux de pierres orientales, parmi lesquelles s'est trouvée la Nephretique qu'il destinoit, comme les Jaspes, Agathes & Cornalines, à faire differens Ouvrages; mais, les amis l'ayant reconnuë, l'ont engagé à la faire couper par morceaux pour l'utilité publique, & pour la distribuer aux personnes qui souhaiteront en faire usage, ne s'agissant que de la porter sur soi pour être guéri, ou pour se préserver des maladies ci-dessus expliquées.

Il faut observer qu'il y a une autre pierre qu'on appelle le *Jade*, qui ressemble fort à la Pierre nephretique, dont cependant elle n'a pas les vertus qu'on lui attribué. Il y a une grande différence entre ces deux Pierres; car si la Pierre de Jade a quelques vertus, on ne s'en apperçoit presque point, au lieu que la vraie Pierre nephretique fait sentir du soulagement presque dans le moment qu'on l'a sur soi. Il est aisé d'en faire l'expérience.

Le sieur Paul Lucas, à qui le Public est obligé de cette découverte, a un Cabinet précieux d'antiques & de curiositez naturelles, où il y a entr'autres un Bezoar de

JUILLET, 1726. 1589  
de Rinnoceros, qui est peut-être l'unique  
dans l'Europe.

Cette Pierre est en si grande estime  
chez les Princes de l'Orient, qu'on dit  
qu'un Roi de Perse donna une Province  
entiere pour l'acquisition de ce Trésor.

Le sieur Paul Lucas demeure à Paris  
sur le Quay de l'Ecole.

XX  
*TRADUCTION de la XXIII. Ode du  
premier Livre d'Horace, qui commence  
par Vitas hinnuleo, &c.*

**B**elle Chloé, mon aimable Bergere,

D'où vient que vous m'évitez,

Semblable au Fan qui va chercher sa mere,

Parmi des Monts écartez ?

Pour peu que les Zephirs par leurs douces ha-  
leines,

Dans nos sombres forêts fassent bruire les  
Chênes,

Pour peu qu'en la belle saison,

Un Lezard agite un buisson,

Ce Fan tremble, & son sang se glace dans ses  
veines.

Cependant loin d'avoir le barbare dessein

D iij De

De courir après vous comme un Tigre inhu-  
main,

Ou tel qu'un Lion en colere,

Qui va vous déchirer le sein,

Je songe à vous donner un conseil salutaire.

Puisque vos yeux sont faits pour tout charmer,

Que votre jeune cœur est en âge d'aimer,

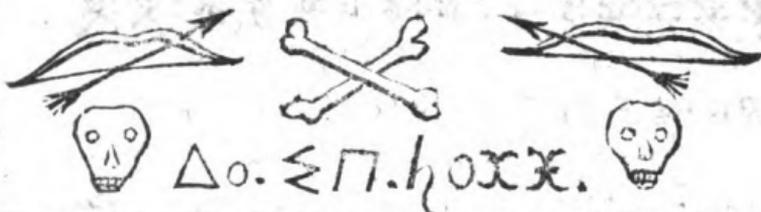
Cessez de suivre votre mere.

**TOMBEAU & Inscription particuliere,**  
*nouvellement trouvés dans la Forêt*  
*d' Ardennes.*

**M**R Garbat, Curé de S. Obin en Ardenne, nous écrit, qu'un Hermite de cette Forêt, nommé *Frere Bruno Solus*, ou le Solitaire, en creusant la terre aux environs de son Hermitage, pour faire un Puits, a trouvé un Tombeau sur lequel sont gravez les Caracteres qu'il nous envoie, & qu'il a fort exactement imitez. On ne peut douter, dit-il, que ce ne soit une Epitaphe, il y a tout au haut dans le milieu deux Os de Mort en sautoir, & à droite & à gauche, un Arc & une Fleche, posez au-dessus d'une tête de Mort, ce qui lui

JUILLET. 1726. 1591

lui fait présumer que c'est le Tombeau de  
deux Guerriers. M. le Curé ajoute que  
personne dans le Pays n'a pû déchiffrer  
ces Caracteres, mais qu'on croit que c'est  
du *Patois Sarrazin*, ce qui nous paroît  
impossible ; car on ne reconnoît dans  
cette Ecriture aucun Caractere Arabe ; &  
autant que nous en pouvons juger, c'est  
un mélange de Caracteres Grecs & La-  
tins, dont nous abandonnons le déchif-  
frement & l'intelligence aux Sçavans.  
C'est pour cela, & pour ne rien négliger  
de tout ce qui peut interesser la curio-  
sité publique, que nous les donnons ici  
très-fidelement gravez.



Κο. Χο. Δο. Ις. Χο. Δο. Χο. Δο. ΣΙ. Χο. Δο.

δο. η. Γο. Πο. ο. Γο. ΚΕ. Λο. ΣΙ. Λο.

δο. Δο. η. Δο. Χο. Λο. Πο. Γο. Ε. Γο. Χο. Δο.

η. Χο. Δο. Λο. η. Δο. Πο. Γο. Δο.

δο. Χο. Κο. Κο. η. Δο. Δο. Λο. Χο. Πο. Χο. Δο.

η. Χο. Δο. Δο. Δο. Χο. Δο. Ε. Πο. Λο.

ο. η. Δο. Πο. Δο. Δο. η. Χο. Χο. Χο. Δο.

Κο. η. Χο. Δο. Δο. Ε. Λο. ο. Χο. Δο.

η. ο. Χο. Χο.



*REFLEXIONS sur la Critique.*

**L**E but de la Critique doit être de corriger, ou d'instruire. Ceux qui ne s'en servent que dans cette intention, n'offensent ordinairement que les esprits mal faits ou les cœurs endurcis.

La Critique doit être fondée sur le vrai; si elle est fautive, elle ne servira qu'à prouver l'ignorance ou la mauvaise foi de celui qui en est l'Auteur. Il en faut bannir aussi l'emportement, autrement elle ne passera que pour une imposture, & fera plus de tort à celui qui la produit qu'à la personne même qui en est l'objet.

La Critique judicieuse & vraie se fait goûter de tous les honnêtes gens.

Les Ouvrages les plus estimez & les plus utiles sont ceux où la Critique, d'accord avec la bienséance & la raison, se rencontrent dans toute la force de la vérité.

Quelques-uns la condamnent, & s'en servent: d'autres la craignent, parce qu'ils la méritent, & qu'ils ne veulent ni se corriger, ni être instruits.

La Critique qui s'exerce sur les Ouvrages d'esprit est presque aussi sensible

à ceux qu'elle reprend, même avec justice, que si elle les attaquoit dans leurs mœurs, dans leur réputation, dans leur honneur.

Il y a d'excellens Ouvrages de Critique dont on voit des Contre-Critiques, qui ne se font pas moins admirer & auxquelles néanmoins on pourroit trouver à reprendre; preuve, qu'il est impossible à l'homme d'attraper le point fixe de la perfection, & de contenter tous les goûts.

La malignité & l'amour propre sont deux grands défauts qui nous sont assez ordinaires & également pernicieux. L'un est cause que sur le témoignage d'autrui ou sur la plus légère apparence, nous croyons tout le mal qu'on nous dit, ou qu'on publie des autres; l'autre, que nous nous aveuglons sur nos propres défauts, & repoussons avec aigreur tous les traits qui tendent à nous en corriger.

La Critique sur les mœurs, toute délicate qu'elle est à traiter, n'est point une espèce de tolérance; elle est permise, & l'on peut dire autorisée par le droit naturel & divin; il ne faut que feuilleter les Livres Sacrez & tous ceux des Peres de l'Eglise, pour trouver un nombre infini d'exemples de la vive censure qu'ils font de notre malice, de nos égaremens, de nos foiblesses, de nos passions,

JUILLET. 1726. 1595

ions , de nos fureurs , en un mot , de tous nos vices ; les Livres profanes n'en fournissent pas moins.

Ceux qui se récrient davantage contre cette Critique , sont ceux qui sentent dans l'intérieur de leurs consciences , qu'elle auroit tort de les épargner. Nullement disposés à en faire leur profit , & se livrant pleinement à l'iniquité , ils souhaiteroient en effet qu'il fust sévèrement défendu d'exposer leurs crimes au grand jour. On ne doit pas moins éclater contre ceux , qui dans quelque Profession qu'ils ayent embrassée , ou dans quelque état qu'ils ayent choisi , s'écartent en tout des devoirs que l'équité naturelle & la Religion nous prescrivent.

On convient qu'on ne doit point nommer , sur tout en matière d'importance , les personnes qu'on reprend. Mais en general il a toujours été permis , & il ne peut qu'être avantageux de répandre le mépris & l'horreur sur tout ce qui porte en soi le caractère visible de l'infamie & de la réprobation.

Sans cela on verroit la malice & le mauvais caractère des hommes , qui ne sont déjà que trop corrompus , monter jusqu'à son comble ; ils fouleroient bientôt aux pieds , si j'ose ainsi parler , toutes les loix de l'humanité , de l'ordre ,

D vj de

de l'équité, de la sûreté publique, aussi bien que celles de la Religion qui est le principe de tout bien & la réformatrice de tout mal.

Ceux qui se servent de leur esprit pour tourner en ridicule des personnes qui en ont moins, & qui ne leur ont fait aucun mal, blessent non-seulement la charité, ils prouvent encore qu'ils ont un très-mauvais cœur & fort peu de Religion. Ces sortes de caracteres ne méritent point d'être mis au rang des bons & des judicieux Critiques, ils font une classe à part.

La plupart de ceux qui n'approuveront pas la hardiesse de ce petit nombre de reflexions, se garderont bien d'avouer qu'elles ne leur déplaisent qu'à cause de la force de la vérité, qui, malgré eux, les condamne & les blesse.

Si l'on trouve que cette matiere pouvoit être traitée avec plus d'art, de délicatesse & d'étendue, je pourrois répondre qu'il me suffit d'avoir prouvé, ce me semble, suivant mon intention, l'utilité de la Critique; mais j'ajoute que je ne me suis point engagé d'épuiser ce sujet, & que je ne formerai jamais le dessein d'en épuiser aucun autre, que j'écris ordinairement tout ce qui s'offre à mon imagination, sans me contraindre.

que

JUILLET. 1726. 1597

que je ne cherche qu'à me rendre intelligible, en observant uniquement & autant qu'il m'est possible, de n'offrir aux yeux des Lecteurs seneiz, rien qui puisse les scandaliser ni leur déplaire. Telle est ma methode. Si ces raisons ne contentent pas, loin de m'en fâcher, j'admirerai toujours & n'envierai jamais ceux qui sur la matiere dont il s'agit ou sur toute autre, voudront bien se donner la peine d'en dire davantage & de faire mieux.

*De Villemont.*

~~~~~

LE RETARDEMENT AFFECTÉ,

CANTATE.

**V**Ers les bords émaillez, que rafraîchit la Seine :

Sur un gazon couvert des plus riantes fleurs,

Licidas occupé de mille soins flatteurs,

Attendoit la charmante Ismene.

La nuit propice à ses desirs,

Devoit couronner ses soupirs.

Mais pressé d'obtenir le seul bien qu'il souhaite,

Du jour qui suspend ses plaisirs,

II

# 1598 MERCURE DE FRANCE

Et hâte en ces mots la retraite,

Soleil ! sois sensible à mes vœux ,

Acheve une course trop lente ;

Laisse répandre dans ces lieux

La fraîcheur d'une nuit charmante.

Et toi sommeil ! fuis loin de nous,

Sur un jaloux inexorable ,

Verse tes pavots les plus doux ;

Rends mon bonheur sûr & durable.

Soleil ! &c.

Enfin l'obscurité vient de couvrir les Aïrs ;

Rien ne peut retenir la Beauté que je sers.

Quelle félicité suprême !

Je vais revoir tout ce que j'aime.

Amour, charmant Vainqueur ,

Remplis mon espérance :

De mon impatience ,

Termine la rigueur.

Quelle félicité suprême !

Je vais revoir tout ce que j'aime.

Mais

JUILLET. 1736. 1599

Mais quoi , la nuit s'avance ! il semble qu'à son  
tour ,

Elle cede sa place à la naissante Aurore . . .

Licidas , cependant , n'apperçoit point encore ,

L'aimable objet de son amour.

Quel trouble le saisit ! il pâlit , il frissonne :

Il tâche vainement d'exeufer sa lenteur :

Trompé par sa jalouse erreur ,

Toute esperance l'abandonne . . .

Ciel ! de mon désespoir , dit-il , vengez Pho-  
seur.

Juste dépit , affreuse haine ,

Venez , secondez mes efforts :

Pour briser une indigne chaîne ,

Unissez-vous à mes transports.

Perfide , tu trahis ma flamme !

Ah ! puisse le tourment cruel ,

Dont je sens déchirer mon ame ;

Passer dans ton cœur criminel.

Juste , &c.

Souvent l'amour qui nous outrage ,

Nous prépare en secret un sort rempli d'appas.

Sans

1600 MERCURE DE FRANCE.

Sans espoir de retour , déjà loin du Rivage ,  
Lcidas conduisoit ses pas,  
Ismene qui le voit du plus prochain boccage ,  
Pour desabuser son Amant ,  
Court le surprendre à son passage.  
Arrêtez , lui dit-elle alors , en l'abordant :  
C'est trop combattre un doux penchant ,  
Vous méritez ma foi : recevez-en ce gage ;  
Et n'oubliez jamais ce précieux instant.

Une Belle qui favorise ,  
Affecte souvent des rigueurs.  
C'est ainsi qu'elle se déguise ,  
Dans une amoureuse entreprise ,  
Pour faire chérir ses faveurs.

En éprouvant notre constance ,  
Elle redouble notre ardeur.  
Il faut un peu de résistance ,  
Une facile récompense ,  
Détruit l'empressement du cœur.  
Une , &c.

D. J. L.

LET-



*LETTRE écrite de Venise sur les  
Senateurs, les Nobles, leurs habits &  
sur le Carnaval, les Ridotti, les Bals,  
la Place de S. Marc, les Promenades,  
les Concerts, &c.*

**J**E vous dirai d'abord pour satisfaire  
votre curiosité, Monsieur, & répon-  
dre au premier article de votre Lettre,  
que les Habits de Cérémonie des Séna-  
teurs, à Venise, sont fort magnifiques.  
Ce sont des Robes très-amples, avec  
de grandes manches qui pendent presque  
à terre & qui ont autant de tour qu'en  
a le bas de la Robe. Elles sont de Da-  
mas cramoisi à grandes fleurs, bordées  
& doublées de peaux de Martre. Ils  
ont la Stole sur l'épaule gauche, en ma-  
nière de Chaperon : c'est un morceau de  
Velours de la même couleur du Damas,  
large d'environ un pied, & long d'une  
aulne : on la porte de Velours violet  
quand on est en deuil, & quand on a été  
en Ambassade, elle est d'Etoffe d'or.

Les femmes & les filles des Nobles  
& des plus riches Marchands, quoi-  
qu'elles tâchent d'imiter les manières  
Françoises, ne paroissent gueres en pu-  
blic

blic, & ne font presque d'aucun divertissement, si ce n'est dans le temps du Carnaval. Pour les femmes des Artisans & de quelques Marchands, elles mènent leurs filles partout dans les rues avec des voiles dont elles se cachent autant qu'elles veulent. Les meres & les filles ont ordinairement le sein découvert, & les meres ne trouvent pas mauvais, que les Passans curieux regardent leurs filles sous le nez. Au contraire, principalement celles qui sont jolies, ne manquent guères de lever leur voile adroitement & à propos pour le faire voir.

Il y a plusieurs Maisons à Venise, où les Nobles vont jouer durant toute l'année; on nomme ces lieux *Ridotti*, Réduit; mais celui qui est public pour tout le monde, est un fort grand Palais proche la Place de S. Marc, qui ne s'ouvre que le lendemain de Noël, & tous les autres jours du Carnaval, aussitôt que le Soleil est couché, c'est-à-dire, d'abord après les 24. sonnées, comme on parle ici. Il dure jusqu'au milieu de la nuit: on y joue à toutes sortes de Jeux. Il faut être masqué pour y entrer, quand ce ne seroit que d'une fausse Barbe, les Nobles Vénitiens ayant seuls le privilege d'y aller sans Masque, & d'y tenir la Banque. On

JUILLET. 1726. 1603

On voit dans une grande Salle & dans cinq autres Pieces de plein-pied, environ 60. Tables le long des murs, où, à chacune il y a un Noble qui Taille. Il a deux Chandeliers à plusieurs bras, garnis de bougies & plusieurs Jeux de Cartes devant lui, avec un gros tas de Sequins, Pistoles d'Espagne & autres Especes d'or. D'autres n'ont que de l'argent blanc, pour les Joueurs qui ne veulent hazarder que peu de chose. Tous les Nobles & autres peuvent aller jouer contr'eux, hommes & femmes, & masser telle somme qu'il leur plaît. Je vous ai déjà mandé qu'on joue ici sans dire un seul mot, quelque somme qu'on perde & quelque coup picquant qui arrive, ce qui est, en verité, très-digne de remarque, sur tout, vû la grande quantité de monde qu'on voit dans ces Assemblées.

Les femmes n'y jouent gueres, & cependant on en voit autant que d'hommes, mais c'est que la plûpart y vont pour exercer leur art de galanterie, & faire la conquête de quelque Joueur heureux. Quand elles sont jolies, bien mises & de bon air, les Nobles ne manquent gueres de les faire asseoir à côté d'eux.

Les Gentils-Donnes vont fort rarement au Ridolti, si ce n'est quand le Carnaval

val est ouvert. Les Nobles les font placer en cercle autour des Tables, où elles ôtent leur Morete : on en fait une grande difference d'avec les autres femmes & on ne leur parle qu'avec beaucoup de respect.

A côté des Chambres où l'on joue, il y en a deux autres ; dans l'une, on trouve toute sorte de Gibier, de Volaille & autres Viandes cruës, qu'on achete à sa fantaisie & qu'on fait mettre dans la Gondole, ou Surtout, car c'est ici l'usage d'acheter soi-même & d'emporter les choses pour lesquelles on a du goût, sans être deshonoré. Dans l'autre on trouve toutes sortes de Liqueurs chaudes & froides : ces dernières se boivent toujours en nege, c'est-à-dire, presque glacées.

Les Habits les plus ordinaires qu'on voit dans le Ridolti, sur tout pour les hommes, sont la *Bahute*, qui se met sur un habit ordinaire, sur une Robbe de Noble, sur une Zamberluque ou sur une Robbe de Chambre. Cette Bahute est particuliere à Venise, on ne s'en sert point dans les autres Villes d'Italie ; & comme de trente personnes qui se masquent ici, il y en a au moins 28. en Bahute, je vais vous en faire la description, d'où vous conclurez, sans doute, qu'on a pris de là l'invention des *Domino* qui sont  
au.

JUILLET. 1716. 1603

aujourd'hui si généralement en usage en France, au grand détriment de la richesse & de la variété des Habits de Masque, qu'on voyoit autrefois dans les Bals, & qui en faisoient le plus grand ornement.

La Bahute est une espèce de petite Capote de Taffetas noir, qui descend jusqu'au-dessous du menton, & qui est bordée par le bas d'une dentelle de soye. Elle est ouverte par devant, & échancrée de manière qu'on ne peut voir que le nez & les yeux. On met par-dessus un Chapeau ou Barrete de Noble ou un autre Bonnet, avec un demi Masque, qui n'a que le nez, le haut des joues & le front, contre lequel il est serré par le Chapeau ou Bonnet. Les Masques sont faits très-artistement d'une petite toile cirée & presque aussi mince qu'une feuille de papier; la Robe qui accompagne la Bahute ne diffère guere, pour la femme, de celle des Nobles.

Les Robes des Nobles sont de Drap noir, traînantes, les manches assez amples. Elles sont doublées de petit-gris, qui débordé d'environ 4. pouces tout du long d'un des côtes du devant & d'autant sur le bout des manches, & d'un travers de doigt seulement. Les Nobles ont aussi la Stole sur l'épaule: c'est un  
morceau

## 1606 MERCURE DE FRANCE:

morceau de Drap noir, long d'une aulne, & environ large d'un quartier, Une large Ceinture de Velours noir, bordée d'une petite Frange de Soye, avec plusieurs grosses plaques d'argent sur le devant : la Barrete ou Bonnet de laine noire tricoté, avec un gros rebord ou cordon, formé des bouts de la laine. Tout le monde peut mettre cette Robe avec une Bahute.

Les Zamberluques sont des Habits de Masque les plus communs. Elles servent dans la maison de Robes de Chambre. Ce sont proprement des Robes d'Arménien fourrées, de Drap rouge, bleu, gris, pourpre, &c.

Les femmes de qualité, qu'on appelle ici Gentils-Donnes, ne viennent au Ridolti que dans leurs habits ordinaires avec un Masque de Velours noir, qu'on appelle à Venise une Morette, & que vous appelez un Loup. La plupart des autres femmes ont la Bahute & la Zamberluque comme les hommes, & on ne peut les distinguer que par la taille & les souliers.

L'ouverture du Carnaval se fait ordinairement à la fin de Janvier & au plus tard au commencement de Février, par une déclaration des Chefs du Conseil des Dix, qu'on publie à deux des principaux

JUILLET. 1716. 1609

Es aux endroits de la Ville. C'est alors qu'on peut dire que Venise a changé de face ; car on ne sçauroit comprendre la quantité de personnes masquées que l'on rencontre, & qu'on voit passer tout le long du jour, & qui se rendent sur le soir dans la Place de S. Marc, qui est comme le centre des divertissemens.

Ce sont deux Places qui aboutissent l'une dans l'autre, & forment un angle droit comme le tournant de deux rues, Elles sont bordées de magnifiques Bâtimens, élevez sur de grands Portiques, sous lesquels on se promene à couvert tout autour. La plus grande de ces Places, qui est vis-à-vis l'Eglise de saint Marc, égale la Place Royale de Paris, L'autre donne sur la Mer, & sert comme d'Esplanade au Palais du Doge, où se tiennent tous les Conseils.

Vers la fin du jour, on met deux rangées de sièges sur les Galeries de la plus grande Place & cinq ou six autres rangs en dehors. Toutes sortes de personnes masquées ou autres, peuvent s'y reposer, & les Gentils - Donnes, vêtues comme j'ay déjà dit, en font le plus bel ornement. Tous les Masques viennent se promener autour, & le concours en est si grand, surtout dans les 15. derniers jours, que l'on est quelquefois une demie-

## 1608 MERCURE DE FRANCE

demie heure à traverser d'un bout à l'autre. Ceux qui ne veulent que causer & passer le temps sans être connus, se masquent avec un peu plus de précaution, & ceux qui ne cherchent qu'à rire & à se divertir, se servent de toutes sortes d'habits, & se font remarquer par la propreté, la singularité ou la bizarerie.

Outre ceux qui sont richement parés, l'on y voit des bandes d'Arlequins, quelquefois au nombre de plus de cent, avec Trompettes, Tambours, Guittares, Violons, Guidons, &c. qui font toutes sortes de contes & de postures, & ne sont pas chiches de quolibets & de *Rebus* qui font rire la Populace & même des gens infiniment graves.

On voit des Polichinelles aussi par bandes, avec des grils, des poëles & autres batteries de Cuisine, des plats, des assietes, des Tambours de Basques, &c. qui chantent au son d'une harmonie qui n'est rien moins que mélodieuse & qui a pourtant quelque chose de plaisant pour les gens du País. On voit aussi des Troupes de Païsans & Bergers, tous vêtus différemment, avec des Chapeaux de fleurs & des Houlettes, qui marchent au son des Hauts-Bois & des Flagolets, accompagnez de femmes & de filles qui portent des paniers remplis de fruits & des

JUILLET. 1726. 1609

des Corbeilles pleines de confitures, de dragées & de fleurs. Il paroît encore sur cette Place, d'un côté des Compagnies de Turcs, d'Egyptiens, de Polonois, &c. de l'autre, des troupes de Diables, qui chantent d'un ton lugubre & triste, représentant toutes sortes de vices par leurs habits, & les Vers qu'ils portent en écriteaux. D'autres imitent ce qu'il y a de ridicule dans la Religion des Juifs. D'autres enfin se metamorphosent en Ours, en Elephans, en Singes, en Chiens, & cherchent les figures les plus bizarres que l'imagination peut fournir. Et ce qu'il y a de singulier, c'est que plusieurs Nobles ne font pas difficulté de se transformer quelquefois dans ces sortes de déguisemens grotesques.

On peut aller partout masqué, excepté dans les Eglises. On entre dans les Tribunaux de Justice, à la Monnoye, à la Bourse, chez tous les Marchands pour y faire emplettes, &c.

Dans la Place qui donne sur l'eau, se mettent les Charlatans, Opérateurs, Bâteleurs, Joüeurs de Marionettes & de Gobelets. Les uns construisent des petites Loges avec des planches de sapin, & les autres se tiennent à découvert. Il y en a de toutes sortes; mais ce qui m'a paru le plus singulier, c'est de voir quan-

E tité

## 1610 MERCURE DE FRANCE.

tité de gens vêtus de noir , montez chacun sur un Theatre , avec une Sphere & 30. ou 40. gros volumes remplis de figures d'Astrologie & de Chiromancie. Après avoir fait de grands discours sur les influences des Astres , & sur les liens du corps humain , ils offrent pour quelque monnoye , de vous dire tous les bonheurs & malheurs qui vous doivent arriver , en regardant dans votre main. Ils ne manquent pas de dupes qui veulent apprendre leur bonne fortune. L'Oracle leur parle en secret , par le moyen d'un long tuyau de fer-blanc qu'il porte à leur oreille. Il arrive assez souvent que quelque Docteur , ou Pantalon masqué , vient s'asseoir sur le Theatre , dispute & oblige l'Astrologue à répondre publiquement , sans qu'il ose faire mine de se fâcher , ce qui produit quelquefois des Scenes assez plaisantes.

Dans le plein Carnaval il y a quelques Bals , que l'on appelle ici Festins , parce que ceux qui les donnent , ne manquent pas de se traiter auparavant. Ils sont très-communs chez les Femmes galantes , qui sont , comme chacun sçait , en très-grand nombre à Venise. Il y en a aussi chez beaucoup d'autres particuliers : on y est toujours mieux reçu quand on mène une femme , & chez ces derniers

**JUILLET. 1726. 16<sup>ti</sup>**  
niers surtout, on oblige les hommes à se démasquer, pour pouvoir les reconnoître, s'ils ne se tenoient pas dans les bornes de la politesse & de l'honnêteté, dans l'entretien qu'ils peuvent avoir avec le beau sexe.

Voici en quoi consistent ces bals: il y a dans deux ou trois chambres de plein pied, un ou deux rangs de chaises tout autour pour l'Assemblée, & dans chacune une Epinette, un Violon & une Basse. Les hommes prennent par la main les femmes qu'ils ont choisi, & se promènent avec elles de chambre en chambre à la file. Lassé ou ennuyé de ce tranquille passe-temps, on va s'asseoir, ou boire des liqueurs, & divers rafraîchissemens que l'on donne dans une chambre prochaine, & l'on passe souvent ainsi la plus grande partie de la nuit sans danser. Quelque temps après s'être ainsi promené pendant quatre heures, tout le monde vient s'asseoir, & on laisse le milieu de la place libre pour ceux qui veulent danser.

La plus jolie de leurs danses est la *Forlane*. Elle se fait à deux ou quatre personnes, autant d'hommes que de femmes, qui tournent en cercle, en sautant & frisant les pieds avec une vitesse & une légèreté merveilleuse. Ils s'ap-

## 1612 MERCURE-DE FRANCE.

prochent ensuite l'un devant l'autre, en tournant toujours de la même manière, & se prenant quelquefois les mains, & s'entrelaçant les bras qu'ils passent par-dessus la tête.

La Danse des cinq pas se fait à dix ou douze, autant qu'il en peut tenir. Chaque homme prend une femme par la main, & lui fait faire quelques pas de Courante, puis ils se quittent tous, dansent séparément, & se croisent avec beaucoup de promptitude, sans se heurter, ni s'embarasser, ce qui fait une assez plaisante confusion.

Ce que l'on appelle le *Change* est une chose assez singulière. On prend le temps pour cette opération que chacun se promène dans les Salles; un homme de l'Assemblée crie tout haut & commande le Change. Dans le moment chacun quitte la femme qu'il tenoit par la main, & va prendre celle qu'un autre menoit devant lui; ce que ceux qui avoient commencé un entretien agréable souffrent très impatiemment. D'autres, à la vérité gagnent au Change. Les plus adroits prennent le temps qu'il y ait une aimable voisine, pour entrer en file, & pour en être à portée de lui donner la main. Celui qui a fait ce commandement est ensuite obligé de s'aller mettre au milieu

de

JUILLET. 1726. 1673

de la Salle, & il est permis à toutes les femmes qui ne sont pas contentes, de lui aller donner un soufflet.

C'est une chose assez agréable à Venise sur le grand Canal, dans la belle saison, de voir tous les soirs le concours des Gondoles, dont on compte quelquefois jusqu'à six ou sept rangs, dans les belles soirées de l'Été, qui passent les unes à travers les autres avec une vitesse merveilleuse. Ce mélange & cette espede de confusion fait un effet charmant. Cette promenade dure depuis le lendemain de Pâques jusques au dernier jour de Septembre. C'est presque la seule promenade des Gentilsdames, qui sont ordinairement trois ou quatre ensemble. Les Gentilshommes y vont aussi, mais ils ne sont jamais avec les Dames, si ce n'est le mari, le frere, ou quelque proche parent. Les Gondoles sont ordinairement assez simples, selon les Reglemens des Magistrats. Elles sont couvertes de drap, ou de serge, ou de serge noire, avec des coussins, ou des estrapontins de même, & entierement ouvertes par les côtez; on peut se garantir cependant du vent, de la pluye, & du Soleil. Il est défendu aux Courisanes, sous de rigoureuses peines, de se trouver à cette promenade, qui est

E iij abs-

## 1614. MERCURE DE FRANCE.

absolument destinée aux Gens de condition, aux Citadins, aux Etrangers, &c. Elles ont la liberté de se promener dans le Canal de *Rio de la Sense*, où l'on ne manque gueres de trouver bonne Compagnie, & de voir triompher les plus charmantes Demoiselles dans les habits les plus galants : quelques-unes même déguisées en Cavaliers ; enfin, n'oubliant rien de ce qui peut augmenter leurs charmes & leurs conquêtes.

Il ne se passe gueres de soirées où l'on n'entende des Serenades, & petits Concerts de Voix & de Symphonies sur l'eau. Ceux qui en font les frais prennent une Peote, qui est un Bateau couvert d'étoffe fort proprement, où l'on peut tenir au moins 20. personnes. Quelquefois deux ou trois Peotes se répondent l'une à l'autre, & quelquefois aussi elles se joignent, & ne font plus qu'un même Concert.

Les jours de Dimanche ou de Fête, c'est un plaisir de voir les jeunes filles d'Artisans, qui s'assemblent sur le soir par bandes dans les Places publiques. Il y en a une qui joue du Tambour de Basque, & chante en même temps, pendant que les autres dansent des *Forlanes*, &c. Leurs habits sont fort simples, mais propres. Les plus notables sont vêtues de

de taffetas chamarré, les épaules & la gorge fort découvertes, le Collier de filigrane, d'or ou d'argent doré, dont les grains sont presque aussi gros que des noisettes, des Pendans d'oreilles & des Brasselets de même, ou de Pierres fausses. Leur Coëffure est unie, avec quelques boucles de cheveux sur le front, & un tour de gros boutons de filigrane derrière, & quantité de fleurs dans les tresses des cheveux. Je suis, &c.

*TRADUCTION ou Imitation en Vers Irreguliers par M. V... E... de l'éloge du Thé, que feu M. Huet, Evêque d'Avranches, a fait dans une belle Elegie Latine.*

Vite, Laquais, qu'on prépare du Thé,  
Je sens mon esprit hebeté;

Une noire vapeur sur mes sens répandue,  
Etourdit mon cerveau, trouble, obscurcit ma  
vue;

Dans mes veines le sang paroît être arrêté,

Vite, garçon, vite du Thé.

Qu'avec zèle tu fais ce que ton Maître ordonne!

E iij

Qu'avec

# 1616 MERCURE DE FRANCE.

Qu'avec empressement tu répons à mes vœux !

Dans l'airain déjà l'eau raisonne ,

Par ses bouillons impetueux ,

Cette aimable plante grillée,

Dans les lieux que Phoebus desseche par ses  
feux ,

Développe déjà sa feuille entortillée ;

Et se défait de ses sucS savoureux.

Il semble que la rose & l'ambre ,

Versent leurs parfums dans ma chambre :

Gouçons de ce Thé précieux ,

De ce Nectar délicieux.

Rapide effet d'une liqueur divine !

Une douce chaleur coule dans ma poitrine ;

Je sens que des esprits nouveaux

Penetrent jusques dans mes os ;

Déjà la plus vive allegresse,

Bannit ma stupide paresse ;

Et par un feu subtil tout mon sang agité ,

Dans ses canaux ouverts coule avec liberté.

Mon ame est arrachée à sa sombre tristesse ,

Elle sent les transports d'une agréable yvresse.

Tous les objets à mon gerveau ,

S'offrent dans leur jour le plus beau ;

Mille

1726. 167

Mille images vives , brillantes ,  
Entrent en foule en mon esprit ;  
A ma raison tout plaît , tout rit ;  
Mon cœur est inondé d'émotions touchantes ;  
Eh ! pourquoi ne pas m'y livrer ?  
Chasse à présent , sagesse austère ,  
Les rides de ton front sévère ,  
Le vrai Sage sçait folâtrer.  
Vivacité fine , légère ,  
Badinage spirituel ,  
Traits railleurs sans venin , mais tout remplis  
de sel ,  
Vous pouvez seule me satisfaire :  
A présent , sans effort , mon gosier s'ouvre aux  
chants ,  
Les plus tendres , les plus touchans ;  
Sous mes agiles doigts ma Lyre qui resonance ,  
Par de rares accords & me charme & m'é-  
tonne ;  
C'est au Thé ravissant que je dois ces accords.  
Dans quels heureux climats , sur quels aimables  
bords ,  
Te nourris-tu ? Plante sacrée ,  
En faveur des humains par la terre engendrée ,  
Digne présent du Ciel officieux.

E v Ton

# 2618 MERCURE DE FRANCE

Ton nom même, Plante divine,  
Nous garantit ta celeste origine.  
Je croi même que tous les Dieux,  
Pour te favoriser se liguant,  
Qu'à l'envi nous ils vous prodigent,  
Leurs présens les plus précieux.  
Mars, le Dieu sanglant des alarmes,  
Te communique sa vigueur,  
Cômus, Dieu des Estins, te munit de ces charmes,  
Qui des soucis rongeurs savent sauver un cœur :  
Du jeune âge l'aimable Déesse,  
Hebé, t'accorde le talent,  
D'arrêter le cours violent,  
De la triste & foible vieillesse.  
Du puissant Jupiter, fils toujours vigilant,  
Chez toi Mercure a placé la semence,  
Du tour délicat & coulant,  
D'une vive & fine éloquence :  
Baccus sur toi répand la quintessence,  
Du plus pur suc de ses côteaux :  
Par le don de Phoebus, Panacée admirable,  
De nos corps engourdis tu bannis tous les maux :

Du

JUILLET. 1726. 1619

Des doctes Sœurs la troupe favorable,  
Des subtiles vapeurs, des Poétiques eaux,  
Arrose ton germe estimable:  
De-là, qui boit du Thé, s'empare d'Apollon,  
Bien mieux que l'Habitant du mystique Val-  
lon,

Qui puise une divine extase,  
Dans le ruisseau que produit Pegase.  
Je le sçai, je le sens; dès que cette liqueur,  
M'a gagné l'esprit & le cœur,  
J'ai chez moi toute l'Hyppocrène,  
Ma fougueuse Muse m'entraîne:  
Des mots qu'on ne sçauroit changer,  
Deux-mêmes dans mes Vers paroissent s'arran-  
ger.

Témoins ces Chansons éternelles,  
Dont nos Galands & dont nos Belles,  
Honorent les accords par leurs brillantes  
voix :

Et qui jusques au dernier âge,  
Réveilleront les Echos de nos bois,  
Et feront des oiseaux cesser le doux ramage.  
Alors mon nom partout vanté,  
Quand avec ma fragile vie,

E vj. Dis.

Disparoitra la noire envie ,

Chazmera la Posterité.

Je vois déjà ce nom dans les Fastes de France ,

Sur mille & mille noms avoir la préséance ;

C'est là le destin arrêté ,

Que m'ont promis Apollon & le Thé.



*AVIS sur les Enigmes.*

**L**Es Enigmes que le Mercure est en possession de donner tous les mois depuis un si long-temps , sont encore agréables au Public ; elles exercent l'esprit pour en pénétrer l'obscurité , & amusent quantité d'honnêtes gens : nous continuerons d'en donner ; mais nous voudrions bien qu'elles fussent meilleures , & que ceux qui s'appliquent à ces petits Ouvrages , en observassent les règles , & prissent la peine de les rendre telles qu'elles doivent être pour mériter l'impression ; car on nous envoie assez d'Enigmes ; mais nous en voyons très-peu qu'il ne faille retoucher , souvent refondre , & plus souvent encore mettre au rebut. Voici quelques avis que nous prenons la liberté de donner à ceux qui se font un amusement de ces jeux d'esprit , sur les défauts les plus ordinaires

que nous avons remarqué. Les personnes qui voudront avoir de plus grandes instructions, pourront avoir recours au *Traité des Enigmes, & des Figures énigmatiques du Pere Menestrier.*

On ne doit point choisir pour sujet d'une Enigme, tout ce qui a quelque apparence d'être Enigme, & ne pas tomber dans le défaut de ceux, qui voulant faire une Enigme, font un Apologue ou une Fable, une Emblème, une Devise, ou une simple Allegorie. L'Enigme est en effet bien plus mystérieuse. Elle est en quelque façon semblable à ces beaux traits d'Eloquence, en ce que tout le monde les trouve d'une facilité si naturelle, qu'il n'y a personne qui ne presume de pouvoir tirer la même chose de son propre fonds, quoique ces traits soient presque toujours le désespoir de ceux qui s'efforcent le plus à les imiter. Le caractère propre de l'Enigme, est d'être une question obscure, difficile, & dont le nœud est si caché, qu'on ne peut le délier sans peine.

En faisant une Enigme, on doit pratiquer en quelque façon l'art de la Devise, qui est de laisser à l'esprit quelque chose à faire, car l'esprit se plaît à se conduire par ses propres lumières; il ne demande autre chose

## 2624 MERCURE DE JUVENANCE.

Enigme, doit changer, mais tout changement, dans ces rencontres, doit avoir ses regles, & sa bienséance, & elle n'est pas gardée, quand on fait une metamorphose d'un sexe à l'autre.

Les mots qui n'expriment pas un corps naturel, ne sont pas de vrais mots pour une Enigme. Ce qui en doit faire le sujet, doit avoir un être physique & réel, afin que les rapports en soient singuliers.

---

Les deux Enigmes du premier Volume de Juin ont été faites sur les *Cizeaux*, & les trois du second Volume du même mois sur la *Clef*, l'*Aiguille du Cadran Solaire*, & le *Melon*.



### PREMIERE ENIGME.

L'Hyver qui glace tout de son aspect terrible,

Loin d'alterer jamais la fraîcheur de mon tein,

Semble quitter pour moi tout ce qu'il a d'horrible,

Et n'ose pas porter ses glaçons dans mon sein.

Ainsi

JUILLET. 1726. 1628

Ainsi pendant que la Nature

Paroît couverte de frimats ,

Je ne perds rien de ma parure ,

Et je conserve mon éclat.

Je suis le favori des plus grands Rois du monde ,

Du plus vaillant des Dieux & de tous les He-  
ros :

Des enfans de Phoebus sur moi l'espoir se fonde ,

Quoique plusieurs en vain perdent tous leurs  
travaux.

Apollon me chérit & m'aime ,

Et quoiqu'il ait fait mon malheur ,

Je dirai cependant moi-même ,

Qu'il fait à present mon bonheur.

*Par L. D. P.*

## DEUXIÈME ENIGME.

**D**Es le point de notre naissance ,

Nous causons des gémissemens ,

Quand nous finissons notre temps ,

C'est encor nouvelle souffrance.

Nous habitons un humide séjour ,

Et ne faisons aucune grace ,

## 1625 MERCURE DE FRANCE.

A tout ce qui par chez nous passe,  
Nous le détruisons sans retour.

Lorsqu'on nous tire, ou qu'on nous coupe,  
C'est pour nous le dernier malheur.  
Le bel ordre & notre blancheur,  
Font la beauté de notre troupe.

### TROISIEME ENIGME.

C'Est presque toujours deux jumelles,  
Qui me font telle que je suis.  
En Europe il est un Pays,  
Qui porte le même nom qu'elles.  
J'annonce quelquefois la mort,  
Double ou simple, roide ou flexible:  
Je suis en certains cas nuisible,  
Sans qu'on puisse dire elle à tort.  
Geographie, Architecture,  
Connoissent mon nom, ma figure.  
A l'homme de Mer, au Guerrier,  
Comme à maint & maint Ouvrier,  
Mes services ne sont étranges.  
De moi se sont servis les Anges.  
Lieu dans Paris porte mon nom,  
Comme

JUILLET. 1726. 1627

Comme maint Port de grand renom,

Mais j'en dis trop, je me décele,

Fayons d'ici chez quelque Belle.



## NOUVELLES LITTERAIRES

DES BEAUX ARTS, &c.

**D**CTIONNAIRE universel de la France ancienne & moderne, & de la Nouvelle France, traitant de tout ce qui y a rapport, soit Géographie, Ethymologie, Typographie, Histoire, Gouvernement Ecclesiastique, Civil & Militaire, Justice, Finance & Curiosité, dans lequel on trouve les noms, la situation, & la description des Provinces, Fleuves, Rivieres, Villes, Bourgs, Villages, Paroisses, & Communautéz du Royaume, & sur chaque lieu le nombre des Habitans, leurs mœurs, coûtumes, & négoces particuliers: les Archevêchez, Evêchez, Abbayés, Prieurez, Chapitres, Cures, & leur revenu: les Pairies, Duchez, Principautéz, Marquisats, Comtez, Vicomtez, Baronies, Seigneuries, Châtellenies, & autres Fiefs considérables; les Gouvernemens particuliers,

## 2628 MERCURE DE FRANCE

liers, leur étenduë, & leurs Officiers, les Conseils Royaux, Parlemens, Chambres des Comptes, Cours des Aides, Præsidaux, Bailliages, & autres Jurisdiccions, avec leurs ressorts, les Forests, Mines, Minieres, Eaux minerales, & autres matieres interessantes, en trois Volumes in folio. *A Paris, chez Saugrain, pere, la Veuve J. Saugrain, & Pierre Prault.*

Cet Ouvrage, qui est d'un vaste dessein, avoit, il y a trois ans, été proposé par Subscription, avec un essai de la maniere dont il seroit executé; ainsi il est déjà connu du Public. Les Libraires reconnoissent en être les Auteurs, & ils marquent en avoir tiré le premier fond de leur dénombrement general de la France, que le Public a assez estimé, pour en avoir épuisé deux Editions, ils y ont ajouté le Boulonnois, le Pays conquis & reconquis, le Comtat Venaisin, la Principauté de Dombes, les Duchez de Lorraine & de Bar, & la Nouvelle France, en faisant distribuer dans les Provinces plus de vingt mille modèles de Memoires, pour être informez de l'état de chaque lieu, ils s'étoient flattés de recevoir de grands secours de ceux qui sont zélés pour la gloire de leur patrie, mais il leur en est

revenu

JUILLET. 1726. 1619

revenu très-peu, & dans ce peu il ne s'en est même trouvé qu'un fort petit nombre de bien instructifs, ainsi ils avoient qu'il reste de la matiere pour un ample Supplément;

Cependant, pleinement convaincus, & avec raison, de l'utilité de leur Dictionnaire, lorsqu'il aura été porté à sa perfection, ils ont mis à la suite de leur Avertissement deux Memoires de lieux particuliers, pour exciter de nouveau par ces modeles, ceux qui seroient en état de leur en donner de semblables des autres lieux, ou disposez à leur en accorder encore de plus curieux, dont ils ne manqueroient pas de profiter, & en faisant connoître les Auteurs, qui voudroient bien le permettre, ainsi qu'ils ont déjà fait à l'égard de quelques-uns.

On trouve au commencement de ce Dictionnaire, une instruction à la lecture, qui contient la Description generale de l'état ancien & nouveau de la France. On y traite des Gaulois & de leurs mœurs, de la division des Gaules au temps qu'elles étoient sous la domination des Romains; des François qui leur ont succédé, de la suite des Rois François, & enfin de la division actuelle de la France. Ce dernier point est subdivisé selon les differens regards. 1<sup>e</sup>. Selon les Provinces

## 2630 MERCURE DE FRANCE.

vines civiles, ce qui ne concerne que la Géographie. 2°. Selon les Provinces Ecclesiastiques partagées en 128. Diocèses. 3°. Selon les Gouvernemens militaires, generaux & particuliers. 4°. Selon les Parlemens & les Justices qui en ressortissent. 5°. Selon les Chambres des Comptes, Cours des Aides, & Cours des Monnoyes. Et 6°. Selon les Generalitez ou Intendances, par rapport aux Finances, & aux Revenus de la Couronne, à quoi on a joint des états des lieux où il y a des Bureaux d'Aides, des Directions des cinq grosses Fermes, des Greniers à Sel, & de la quantité de Sel dont chaque Grenier doit être fourni.

A l'égard du corps du Dictionnaire, on juge bien qu'on ne sçauroit être également instruit : quand on n'a point eu de Memoires particuliers des lieux, on a seulement marqué la Province, le Diocèse, le Parlement, la Generalité & l'Electiion dont ils sont, & pour les autres lieux, on a suivi les Memoires qu'on en avoit, qui, comme on l'a déjà dit, n'étoient pas tous de bonne main ; celui de la Ville de Paris remplit seul 84. pages il y a d'autres articles qui sont aussi fort détaillés, & nous pourrions donner pour exemple l'Extrait de quelqu'un dont on seroit satisfait ; mais nous allons seulement

lement nous arrêter ici à une Dissertation sur l'origine du Royaume d'Yvetot, que nous trouvons parmi les Additions du troisième Volume; car comme on a déjà vû plusieurs Memoires sur ce sujet dans notre Mercure, & qu'ils ont été connus à l'Auteur de celui-la, qui a voulu encherir pardessus les autres, nos Lecteurs seront, sans doute, curieux de voir aussi ce qu'il en a découvert de nouveau.

Le Dissertateur ne s'est point contenté de conjecturer avec les Critiques modernes, que le Royaume d'Yvetot, dans son origine, ne devoit être qu'un Franc-aleu noble, exempt d'hommage & de services militaires, il l'a même prouvé comme aussi qu'il ne peut avoir été formé que depuis la domination des Normands dans la Province où il se trouve. Ainsi il se moque de la Roque, qui touché de la grande antiquité, que la tradition, qui le fait remonter jusqu'à Clotaire I. lui attribue, voudroit que là-dessus on se tint à ce que cette Tradition en apprend, comme s'il s'agissoit de quelque point de Religion. *Traditio est*, dit-il dans son Traité de la Noblesse, en empruntant les paroles de Tertullien, *nihil queras amplius*. L'Auteur ne peut pas davantage souffrir l'opinion de celui,

qui

## 1632 MERCURE DE FRANCE

qui, dans notre Mercure de Janvier dernier, suppose que l'Aleu d'Yvetot seroit de ceux qui se seroient maintenus dans leur indépendance, qui avoit précédé la domination des Rois, parce qu'il n'y a aucune vrai-semblance, que les Normands, qui s'étoient emparez des biens même des Eglises de la Province, eussent respecté celui d'un Gentilhomme particulier; mais il n'est pourtant pas non plus du sentiment de M. l'Abbé de Vertot, qui a crû avoir démontré, que les franchises de la Terre d'Yvetot avoient été attachées entre l'année 1370. & l'année 1392. & il fait voir que les faits, sur lesquels ce sçavant homme s'appuye, étant bien entendus, ne prouvent point du tout ce qu'il prétend, & que ces Franchises étoient connues dès le XII. siecle.

Pour lui il établit trois autres faits qui semblent décisifs pour le point de contestation.

Le premier est, que Guillaume le Conquerant, Duc de Normandie, en 1033. & Roi d'Angleterre en 1066. possédoit du moins une partie du Domaine de la Paroisse d'Yvetot.

Le second, que dans le siecle suivant, la Famille noble du nom d'Yvetot, y tenoit un Franc-fief.

Et le troisième, que dès le même temps

JUILLET. 1726. 1633

temps cette Famille l'avoit augmenté de quelques autres Fiefs , pour lesquels elle devoit des services militaires au Duc de Normandie.

La verité du premier fait se tire d'une Charte citée dans le *Neustria Pia*, page 167. où il est dit , que Guillaume le Conquerant donna à l'Abbaye de S. Vandrille une Terre située à Yvetot , *apud Yvetot mansum unum* : car , soit que cette Terre fut de l'ancien Domaine Ducal , ou qu'elle lui fut venue par forfaiture , il s'ensuyra toujours de cette donation , que ce Prince étoit Seigneur d'une partie du Domaine de la Paroisse d'Yvetot : or il résultera encore de là deux choses pour ceux qui sçavent de quelle maniere les Fiefs ont été formez. L'une , que le Domaine entier d'Yvetot pouvoit être encore alors dans la main du Duc ; & l'autre , que si la partie qu'il ne donnoit pas , étoit déjà dans la Famille qui en prit le nom , le Duc en étoit toujours le Seigneur Suzerain : car qui se figureroit jamais qu'elle n'auroit relevé de lui , ni mediatement , ni immediatement , dès que l'autre portion lui avoit appartenu , & supposera-t'on que c'étoient les Rois de France qui auroient fait un tel partage ?

La preuve du second fait se trouve aussi

F dans

2634 MERCURE DE FRANCE.

dans une Charte de l'Abbaye de S. Vandrille , dont le Cabinet de M. Clairambaut a fourni la Copie. C'est un accord fait entre Roger , Abbé de S. Vandrille & la Communauté, d'une part, & Richard, Seigneur d'Yvetot, d'autre part; par lequel, moyennant une rente de dix livres, ce dernier remet à ce Monastere tous les droits qu'il lui demandoit; à l'exception de la liberté du passage de Caudebec appartenant à l'Abbaye, qu'il se reserve pour lui & pour ses Vassaux du Franc-fief d'Yvetot, *excepto passagio de Caudebecco sibi & hominibus ipsius de libero feodo de Yvetot*. De plus ce mot *feodo* ne peut s'entendre d'une Terre qui ne reconnoît aucun Seigneur, telle que seroit un Aleu qui auroit précédé l'institution des Fiefs; il fait au contraire supposer necessairement qu'elle étoit soumise à un Suzerain, & ainsi la Terre d'Yvetot étoit seulement un de ces Aleus dont les Ducs de Normandie avoient bien voulu gratifier quelques Seigneurs, & semblables à ceux que les grandes Eglises s'attribuoient, en prétendant, qu'ayant été une fois données à Dieu, elles n'en devoient plus ni hommages, ni services, quelques sujets qu'ils y eussent été auparavant. Au reste, comme dans la suite des Abbez de Saint

Van

JUILLET. 1726. 1635

Vandriille, il ne s'y trouve, pour le tems de cet Acte, d'autre Roger, que celui qui gouverna cette Maison depuis l'an 1150. jusqu'en 1165. l'Auteur veut qu'on en regle la date par là, & non point par celle de 1203. qu'il porte, laquelle il croit avoir été ajoutée par quelque Copiste, ainsi qu'il est arrivé à plusieurs autres Actes.

Enfin, le troisieme fait est encore établi par une Chartre du même Monastere de S. Vandriille, & trouvée aussi dans le même Cabinet de M. Clairembaut. C'est une échange, où le même Richard d'Yvetot, & Gautier d'Yvetot, son pere, cedent au même Abbé Roger & à ses Religieux, les deux tiers de la Dixme de l'Eglise d'Yvetot, avec une place pour bâtir une Grange, soit dans l'ancien Domaine d'Yvetot, soit dans son accroissement, *In terra sua, sive in incremento*, & lesdits Abbé & Religieux transportent de leur côté à ces deux Seigneurs le Fief de Gautier l'Eventé, & celui qu'ils avoient à Yvetot, sauf les services dont ces Fiefs étoient chargez pour le Duc de Normandie, Roi d'Angleterre, & S. Vandriille, *Feodum Walterii l'Eventé concesserunt cum feodo suo de Yvetot salvo servitio Regis & S. Vandregisili*, & il est manifeste que ce Fief que S. Vandriille avoit à

F ij Yvetot,

Yvetot, avoit été formé de la Terre située dans cette Paroisse, que Guillaume le Conquerant lui avoit donnée.

L'Auteur de la Dissertation ayant donc ainsi prouvé d'une maniere invincible, que le Fief d'Yvetot d'aujourd'hui est composé de plusieurs Fiefs qui étoient de différente nature, & qu'il n'y avoit que le Chef-lieu qui fut un Franc-fief, & qu'il relevoit du Duché de Normandie; il recherche ensuite comment les portions de ce Fief assujetties au service du Duc de Normandie, en ont été affranchies: il avouë qu'il n'a pû trouver d'Actes qui le lui apprennent; mais il conjecture que ç'aura été par le simple usage, & que peut-être, pour mieux assurer cet usage, après que les Rois de France eurent réuni ce Duché à la Couronne, on fabriqua aussi en cette vûë la Notice, qui fait foi que l'affranchissement étoit de la Terre entière d'Yvetot, *ratione terræ totalis de Yvetot*, & qu'il avoit été accordé dès l'an 539. par Clotaire I. pour reparation de la mort de Gauthier d'Yvetot que ce Monarque avoit tué, ce qui ne le rendoit pas peu respectable à ses Successeurs. L'Auteur ajoute, que cette Notice se trouve à la Chambre des Comptes de Paris, dans un Procès verbal de l'état de la Terre d'Yvetot, dressé

JUILLET. 1726. 1637

dressé l'an 1429. sur la déposition de témoins âgés de 70. ans ou environ, lesquels l'indiquent comme une Piece authentique, & qui fait voir qu'elle pourroit bien être du commencement du XIV. siècle; ainsi ceux qui veulent que cette Fable fut inconnue avant Gaguin, mort seulement en 1501. se trompent de plus de cent ans.

L'Auteur observe encore, que les titres de *Principauté* & de *Royaume*, dont la Terre d'Yvetot a été ornée depuis la fin du même XIV. siècle, ne doivent aussi leur existence qu'à l'usage, & non pas à des érections faites par nos Rois, dont les Seigneurs d'Yvetot se supposoient indépendans; mais il convient néanmoins, que quelque lieu que les Historiens aient de se défier de la manière dont ces Seigneurs sont parvenus à se mettre en possession de tant de privilèges, il sera toujours de l'équité dans le Barreau, d'en croire le principe légitime, selon toute l'étendue de la terre d'Yvetot, puisqu'ils ont toujours été confirmés par les Rois depuis plus de 300. ans, & qu'on n'a que des conjectures à y opposer.

Voilà ce qu'il y a de principal dans la nouvelle Dissertation, où l'on trouve aussi la suite des Familles, par lesquelles la

F iij Terre

## 1638 MERCURE DE FRANCE.

Terre d'Yvetot a passé , avant que de venir dans celle d'Albon , qui en soutient si bien aujourd'hui les droits , & elle est terminée par la Notice de l'affranchissement fabuleux de la même Terre , par Clotaire I. en 536. ce qui donne encore lieu de remarquer , que le Gautier d'Yvetot , qu'on y dit avoir été tué par ce Prince , au retour des combats qu'il avoit livrez aux Sarrazins durant dix ans , pourroit bien avoir été emprunté du Seigneur d'Yvetot de même nom , qui transigea avec les Moines de S. Vandrille , au XII. siecle , & qui se seroit effectivement trouvé dans les Guerres saintes , qu'on fit de son temps contre ces Infideles.

LA VIE DU CARDINAL D'AMBOISE, Premier Ministre de Louis XII. avec un Parallele des Cardinaux celebres qui ont gouverné des Etats , dédiée au Roi. Par M. Louis le Gendre , Sous-Chantre & Chanoine de l'Eglise de Paris , Abbé de Clairfontaine. A Roüen , chez Rob. Machuel , 1726. 2. vol. in 12.

VOYAGES de Jean Ovington , faits à Surate , & en d'autres lieux de l'Asie & de l'Affrique , avec l'Histoire de la Révolution du Royaume de Golconde , & des

**JUILLET. 1726. 1639**  
des Observations sur les Vers-à-Soye.  
*Traduit de l'Anglois.* A Paris, rue  
S. Jacques, chez Etienne Ganeau, 1725.  
2. vol. in 12.

**APOLOGIE** de M. l'Abbé d'Olivet, de  
l'Académie Française, en forme de Com-  
mentaire, sur deux Articles des Memoi-  
res de Trévoux. A Paris, Quay des Au-  
gustins, chez Piffot, 1726. Brochure in  
12. de 44. pages, sans l'Approbation &  
le Privilège du Roi.

On nous prie d'avertir, qu'à la page  
17. ligne 23. de cet Ouvrage, au lieu  
de ces mots, le 9. Janvier 1726. on doit  
lire, le 6. Janvier 1722.

**HYMNES** Latines & Françaises, sur le  
Miracle opéré à la Procession du Très-  
Saint Sacrement, dans la Paroisse de  
Sainte Marguerite, le 31. Mai 1725.  
A Paris, chez C. L. Thibout, Place de  
Cambrai. Ces Hymnes, au nombre de  
trois, ont été faites pour être chantées  
dans l'Eglise Paroissiale de Sainte Mar-  
guerite, au sujet de la guérison miracu-  
leuse opérée sur la Dame de la Fosse.  
Les Latines sont de M. Coffin, Ancien  
Recteur de l'Université; & Principal  
du College de Beauvais; & les Fran-  
çoises,

1640 **MERCURE DE FRANCE:**  
çoles, ou pour mieux dire, la Traduction, est de M. de la Monnoye, de l'Académie Française.

**VOYAGE** aux Isles de Madere, Nieves, la Jamaïque, avec une Histoire naturelle de la dernière de ces Isles. *Par le Chevalier HANSTMAN, Docteur en Médecine; Membre & Secrétaire de la Société Royale de Londres.* A Londres, 2. vol. in fol. *Cet Ouvrage est en Anglois.*

**LA VIE DE THOMAS MORUS,** Chancelier d'Angleterre, sous le Règne de Henri VIII. écrite par son Arrière-petit-fils. 2. Edition. *A Londres, 1726. in 8. de 336. pages.*

Le jeune Sauvage amené à Londres d'Hanover, ayant déjà appris à s'énoncer passablement, a été baptisé chez le Docteur Arbuthnot, qui a pris soin de lui apprendre à parler.

On écrit de Warsovie, qu'on a trouvé dans les Forêts du Duché de Curlande, des hommes d'une espèce particulière, qui ne portent aucuns vêtements, qui ne vivent que d'herbages & de fruits, & dont le langage n'est entendu de personne. On ignore absolument leur ori-

JUILLET. 1726. 164

origine, leurs mœurs & leur Religion; comme ils paroissent doux & traitables, le Roi de Pologne a ordonné qu'on en amenât quelques-uns à Warsovie, pour qu'on puisse étudier leur langage, & tâcher de les instruire, & de les former aux mœurs du Pays.

Les Lettres de Londres portent, que la Czarine a fait remettre depuis peu une Médaille d'or du poids de quinze Guinées, à M. Aaron Hill, qui avoit dédié au feu Czar un Poëme qu'il avoit fait sous le titre de *l'Etoile du Nord*. Cette Médaille a été frappée à l'occasion de la Pompe funebre de ce Prince: on y voit son Buste d'un côté, & sur le Revers il est représenté montant au Ciel, accompagné de la Renommée & de la Gloire.

On imprime actuellement à Madrid en 4. Volumes in 8. les Sermons du Pere Bourdalouë, traduits en Castillan par un Jesuite.

On apprend de Bologne, que M Turdini y a publié la Vie du celebre Cavalier Carle Cignani, Peintre de l'Ecole Bolognese, Disciple de l'Albane; mort depuis quelque temps, âgé de 89. ans.

F v Giras-

## 1642 MERCURE DE FRANCE:

Girardini, qui est un des meilleurs *Flo-*  
*res* du Cignani, s'est fait connoître en  
France par de fort beaux Ouvrages. Il  
a peint, à fresque, l'Eglise des Jesuites  
de Nevers & la Bibliotheque de leur  
Maison Professe à Paris. Le Cignani a  
laissé un fils qui soutient la réputation  
du nom qu'il porte, & qui console en  
quelque façon de la perte de son pere.

On écrit de Florence, qu'*Homere*,  
traduit par l'Abbé Salvini, en vers *Sciol-*  
*ti*, conserve sous cette nouvelle forme,  
ce sublime & ces images vives qui l'ont  
fait admirer de tous les siècles. La gran-  
de réputation du Traducteur n'a pas mis  
son Ouvrage à couvert de la censure.  
Il a été bien critiqué & bien défendu.

On mande d'Allemagne, que M. Heint-  
breich, a commencé un nouveau Jour-  
nal, sous le titre de *Nouvelles Littéraires*  
*de Franconie*. Mais on apprend en même  
temps que d'autres Ouvrages Périodi-  
ques de même espece ont cessé, comme  
*la France Savante*, *la Bibliotheque*  
*Françoise*, *l'Histoire Littéraire de toute*  
*l'Europe*, &c.

M. du Quet, Ingenieur pour les For-  
ces Mouvantes, & autres Sciences. con-  
cer-

JUILLET. 1726. 1643

**Bernart les Mechaniques**, qui a été en-  
voyé par les ordres du feu Roy, dans  
plusieurs Ports de Mer, pour faire les  
essais des Rames qu'il a inventées, qui  
a été nommé & choisi par l'Académie  
Royale des Sciences, pour occuper une  
place dans cet illustre Corps, voulant fai-  
re part au Public de ses découvertes, il  
donne avis qu'il fera chez lui des Dissertations  
touchant les differens sujets où il a  
employé son génie, par lesquelles on dé-  
couvrira la nécessité de pratiquer ce qu'il  
a inventé, la perfection que reçoit la  
Navigation par les Rames qu'il a essayées  
dans les Ports, le bien qui résulte d'en  
armer tous les Bâtimens qui vont à la  
Mer, soit qu'ils soient destinez pour la  
guerre, soit qu'ils soient employez pour  
le Commerce. Ces Dissertations prouve-  
ront la possibilité de faire servir le cou-  
rant du Rhône & celui des autres Ri-  
vieres pour monter les Marchandises  
d'une vitesse beaucoup plus grande que  
par le tirage des Chevaux ou des Bœufs.  
Elles prouveront aussi qu'il n'est pas pos-  
sible d'être maître de la force & de la  
vitesse, en employant les courans, que  
par les moyens qu'il a communiquez à  
l'Académie des Sciences, que les Com-  
merçans & le Public, par contre-coup,  
recevront des avantages considerables des

F vj éta

## 1644 MERCURE DE FRANCE:

établissmens qui s'en peuvent faire, qui par ce moyen on débarassera les Quais de Paris du tirage des Chevaux, qui causent beaucoup d'inconveniens, qu'on peut employer le courant de la Seine à faire monter & descendre sans cesse des petits Bateaux couverts pour servir de voiture publique de la Porte S. Bernard aux Tuilleries, & des Tuilleries à la Porte S. Bernard. Ces mêmes Dissertations feront connoître le défaut des Moulins à vent & leurs sujettions, elles enseigneront la maniere de les corriger, les rendre plus simples, d'une figure plus agréable, de moindre entretien, d'une construction plus solide & moins dangereuse; elles apprendront le moyen de voiter par Terre les Marchandises par le secours du vent, contre le vent même, en droite ligne, particulièrement dans les Plaines & autres lieux où le vent pourra avoir son action, ce qui procurera de nouveaux débouchez aux Forêts, employant quatre Chevaux qui serviront à mener au vent vingt Charettes les unes après les autres, qui seront construites à ce sujet, lesquelles porteront chacune une corde de Bois; en sorte que ces quatre Chevaux feront l'ouvrage de quatre-vingt; que l'on pourra même labourer la terre avec ces mêmes

Cha-

JUILLET. 1726. 1645

Charettes , par le seul secours du vent. Ces Discours découvriront la maniere de battre & vaner le Bled tout-à la fois & bien d'autres choses qui doivent être pratiquées ; un modele servira à faire entendre dans toutes les parties le sujet de chaque Discours, & à en donner une parfaite intelligence pour la pratique, ainsi les jeunes personnes qui ont déjà quelque teinture de Mathématique & qui ont intérêt de vérifier la théorie par la pratique, auront toute la satisfaction qu'ils peuvent désirer, même toutes sortes de personnes curieuses des Sciences utiles, en retireront le même fruit. Ceux qui en voudront profiter, s'adresseront à l'Auteur, rue de l'Arbre-sec, vis-à-vis le petit Paradis, où l'on conviendra de l'heure la plus commode ; il y aura un Commis qui recevra une rétribution de trente sols pour chaque Discours, afin de fournir aux petits frais qu'il conviendra faire.

Le sieur Thiout, Maître Horloger à Paris, ayant appris que quelques Particuliers publient que le mouvement de la nouvelle Pendule d'Equation, qu'il a imaginée & executée pour S. A. R. Monseigneur le Duc d'Orleans, ne peut faire détendre une sonnerie pour le temps

## 1546 MERCURE DE FRANDE

temps vrai, il se croit obligé de faire  
sçavoir qu'il peut, non-seulement faire  
détendre telle sonnerie & répétition que  
les Curieux voudront, par l'heure vraie  
ou par l'heure moyenne, avec la pré-  
cision & la facilité ordinaire, mais qu'il  
peut encore avec la même facilité, faire  
marquer les mouvemens les plus remar-  
quables des Corps Celestes : & pour faire  
mieux connoître la simplicité de cette  
construction, qui évite la peine de cher-  
cher ailleurs la connoissance des varia-  
tions du Soleil, il va faire incessamment  
une Montre de la grandeur ordinaire,  
où il appliquera cette Cadrature sans en  
alterer la régularité, laquelle Cadrature,  
il peut aussi appliquer à toutes sortes  
de vieilles Pendules, qui marqueront &  
sonneront l'heure vraie, comme elles  
sonnoient auparavant l'heure moyenne.

Le sieur Thiout demeure toujours rue  
de Gesvres, près le grand Châtelet.

Proverbes choisis des Anciens & des  
Modernes, de toutes Nations, avec des  
Notes historiques qui en éclaircissent  
l'origine.

C'est encore un Auteur qui espere  
quelque secours du Public, en donnant  
le Titre de l'Ouvrage qu'on vient de  
lire.

Le

**ROYAUME DE FRANCE** 1718. 3627  
Le Roy a donné depuis peu une nouvelle marque de l'amour qu'il a pour les Arts, en ordonnant au Duc d'Antin, Surintendant des Bâtimens, de faire sçavoir à son Académie Royale de Peinture & Sculpture, que S. M. a destiné un fonds de 30000. livres pour être employées à récompenser ceux qui s'appliqueront à mériter les Prix pour lesquels nombre de Peintres de cet illustre Corps travaillent actuellement. On parlera plus au long de ce concours, lorsque les Prix auront été adjugez.

M. Coypel, premier Peintre de Monseigneur le Duc d'Orleans, Auteur des Tableaux de Dom Quichotte, vient de donner au Public quatre Estampes gravées d'après ses Dessins, & dont les sujets sont tirez des Comédies de Moliere. Il y a représenté la principale Scene de chaque Piece, ou pour mieux dire, une de celles qui ont paru le plus susceptibles d'expression. Les figures y sont dessinées dans le véritable génie de la Scene qu'elles représentent, & gravées dans l'esprit de l'Auteur.

Les sujets traités sont,

George Dandin, demandant pardon à sa femme en présence de M. & Madame de Sottenville.

Pour

Pourceaugnac entre les deux Médecins.

Trissottin, lisant son Sonnet aux Femmes Sçavantes.

Ces trois Estampes sont précédées d'une quatrième, qui servira de Frontispice à tout l'Ouvrage & dont l'idée a paru fort ingénieuse. Elle représente la Salle de la Comédie, la Toile & les Lustres baissés. On y voit une partie des Loges & du Parterre, que l'Auteur a remplis de caractères variés & comiques; Petits-Maîtres sur le Theatre; Femmes du bel air dans les Loges; au Parterre, vieux pilliers de Spectacles, jeunes gens nouvellement débarquez; grands hommes incommodés à des petits, &c. Sur la Toile est l'Épître dédicatoire au Public: Nous croyons devoir la lui donner ici tout au long; ce seroit le priver d'un hommage que peu d'Auteurs lui rendent aujourd'hui d'aussi bonne foi.

Ces Estampes sont à peu près de la forme de celles de Dom Quichotte, & se vendent chez Surrugue, Graveur, rue des Noyers, vis-à-vis S. Yves. Le prix est de 15. sols.

JUILLET 1726. 1649

A U P U B L I C

Très-respectable & redoutable Juge.

**T**U n'ignores pas que c'est au desir de te plaire, que les beaux Arts doivent leur naissance; c'est ce même desir qui nous porte à les cultiver & à les perfectionner: Ne sois donc point surpris de l'hommage que j'ose t'offrir; daigne le regarder comme une marque de reconnoissance que j'ay crû te devoir pour le favorable accueil que tu as bien voulu faire aux Gravûres de D. Quichotto; mais tu me diras peut-être que je le dois plutôt au fameux Auteur qui m'en a fourni les sujets, qu'aux foibles traits de mon Pinceau. Si tu le dis, je le croirai; car je fais vœu de me soumettre toujours à tes décisions. Quoi qu'il en soit, tu ne cheris pas moins les Ouvrages de Moliere que ceux de Michel Cervantes, ainsi je veux esperer encore que tu feras grace aux Desseins en faveur des Sujets.

Je fais avec tout le respect que le doivent ceux qui osent s'exposer à tes regards, ton très-humble & très-soumis serviteur, Charles Coypel.

N'oublions pas d'annoncer ici une nouvelle Estampe de conséquence qui vient de

## 1050 MERCURE DE FRANCE:

de paroître admirablement gravée par M. Pierre Drevet, à qui le Roy vient de donner le logement qu'occupoit feu M. Beren, aux Galeries du Louvre. Cette Estampe dédiée au Duc d'Epéron, a été faite sur l'un des Tableaux du Chœur de Notre-Dame de Paris, excellemment peint par M. L. de Boullogne, Ecuyer, Premier Peintre du Roy, qui représente de la maniere la plus noble, la plus riche & la plus expressive, la Presentation de l'Enfant Jesus au Temple par le Vieillard Simeon, ou la Purification de la Vierge. Ce magnifique Tableau fait pendant à un autre du même Auteur, qui doit être gravé dans peu. C'est une grande composition d'une très-belle ordonnance, d'une correction, d'une variété & avec des graces infinies, représentant un Repos d'Egypte, ou Fuite, &c.

On nous écrit d'Italie, qu'au commencement de l'an passé, qui étoit l'année Sainte, l'Académie de S. Luc à Rome, fit proposer par des affiches à ses Elèves, tant en Peinture qu'en Sculpture & Gravure, des Prix à tous ceux qui voudroient travailler à les obtenir, dont la distribution se devoit faire au jour fixé. Le sujet étoit Moïse apportant aux Israélites les Livres de la Loy. Le jour arrivé  
vers

JULIET. 1725. 161

vers la fin de ladite année, après avoir été aux voix, selon la coutume, le premier Prix de Peinture fut adjugé à un jeune homme de 25. ans, nommé Charles Natoire, né à Nismes en Languedoc, qui encore très-jeune, avoit déjà remporté un Prix à l'Académie Royale de Peinture à Paris, lorsqu'il travailloit sous M. le Moyne, fameux Peintre de cette Académie. Il fut envoyé Pensionnaire il y a environ trois ans à l'Académie de France à Rome, où il s'est beaucoup perfectionné, ayant d'ailleurs un heureux génie & une grande facilité pour son Art. Le lendemain du jugement, le premier Prix lui fut délivré dans l'Assemblée qui se tint à cette occasion dans la grande Salle du Capitole, magnifiquement ornée & illuminée, en présence de 17. Cardinaux, assis selon l'ordre de leur Promotion, qui voulurent bien distribuer les Prix tour-à-tour aux différentes classes de Peintres, Sculpteurs & Graveurs. Ces Prix sont deux Médailles, l'une de vermeil & l'autre d'argent, plus ou moins grandes, selon le mérite des Contendans. Elles représentent d'un côté le Portrait du Pape régnant, & de l'autre, celui de S. Euc, travaillant au Portrait de la sainte Vierge. Le premier Prix remporté par un François dans le sein de l'Italie, fait beaucoup d'honneur à notre Nation. CHAN.



CH AN S O N.

L'Aurore à peine ouvroit les Cieux ,  
 Qu'à la faveur d'un songe officieux ,  
 Je vous voyois moins inhumaine.

Quels plaisirs ! Quels ardens transports !  
 Que je serois heureux , Climene ,  
 Si je veillois comme je dors.

*Lainez.*



S P E C T A C L E S.

**A**près la Tragédie d'*Astrée & Thies-*  
*te*, de M. de Crebillon, les Co-  
 mediens François ont aussi remis au Théa-  
 tre, celle de *Radamiste & Zenobie*, du  
 même Auteur, qui eut dans sa nouveau-  
 té un très-grand succès, & qui est en-  
 core aujourd'hui fort applaudie. Les deux  
 principaux Rôles sont jouez par le sieur  
 du Fresnoy & par la D<sup>lle</sup> Duclos. Ceux  
 de Pharasmanes & d'Arfame, sont rem-  
 plis

a faveur d'un songe officieux,  
ois moins inhumaine.

Clémence ! Quels ardents transports !  
ois heureux, Climene,  
ois comme je dors.

*Laissez.*



REACTAILES.

ois  
ne  
ne

THE NEW YORK  
PUBLIC LIBRARY.  
ASTOR, LENOX AND  
TILDEN FOUNDATIONS.

JUILLET. 1726. 1653

plis par le sieur le Grand, pere, & par le sieur du Chemin, le fils; la Piece est très-bien représentée.

Les mêmes Comédiens ont remis au Théâtre sur la fin de ce mois, deux petites Comédies de feu M. Dancour, *le galand Jardinier* & *le Moulin de Javelle*, que le Public revoit avec plaisir. Dans la dernière de ces deux Pieces, la D<sup>lle</sup> Dangeville, jeune personne dont on a eu occasion de parler tant de fois, y joue la petite Piece de Madame Bertrand, avec toute la finesse, la vivacité & les graces imaginables.

Le 14. Juillet on fit l'ouverture d'un nouveau Théâtre à la Foire S. Laurent, dans lequel une Troupe de Danseurs de Corde, de Sauteurs & Voltigeurs, font leurs exercices, & jouent ensuite un Divertissement Comique.

Le 17. l'Opera Comique donna une petite Piece nouvelle d'un Acte, ornée de Chants & de Danses, intitulée, *Pierrot Fée*, qu'on joue avec celle de *l'Ecole des Amans* & *des Arrêts de l'Amour*, dont on a parlé.

Le 25. les Comédiens Italiens donnerent la première Representation d'une  
Piece

1654 MERCURE DE FRANCE.

Piece nouvelle Françoise , en Prose , & en trois Actes , ornée d'un Divertissement de Chants & de Danses , intitulée *l'Amour Precepteur*. Cette Piece qui est parfaitement bien écrite , & tout-à-fait dans le goût du Théâtre Italien , a été reçûe très-favorablement du Public ; elle est de la composition de M.G\*\*\*. On en donnera un Extrait détaillé dans le prochain Mercure.

L'Académie Royale de Musique remit au Théâtre le mois dernier , comme on l'a déjà dit , la Tragedie d'Ajax : le Poëme est de M. Menesson , & la Musique de M. Bertin. Cette Piece fut donnée pour la première fois en 1716. avec peu de succès , & n'auroit peut-être jamais été reprise , si la réussite qu'elle avoit eüe dans les Provinces , n'eût engagé M. de Francine à la rendre au Public , qui l'a reçûe avec beaucoup d'applaudissemens. Un changement si heureux devoit faire voir à ce même Public , qu'il condamne quelquefois trop legerement , & que par ses décisions précipitées , il s'expose à se contredire lui-même. On peut dire pour sa justification , que l'Opera d'Ajax est infiniment mieux executé aujourd'hui , qu'il ne l'a été dans sa naissance ; mais on devoit au moins rendre plus de justice aux

Auteurs

JUILLET. 1726. 1655

Auteurs , & ne leur pas faire un crime d'un défaut d'exécution , puisqu'il ne dépend pas d'eux d'avoir des Acteurs plus agréables au Public.

Le succès de cette Piece fait esperer d'en revoir bien d'autres , qui n'avoient pas été reçûes plus favorablement , quand elles furent données pour la première fois , & qui sembloient condamnées à un oubli éternel.

Au reste , comme on nous a fait entendre , qu'on apprend avec plaisir dans les Provinces , les divers jugemens que cette Capitale du Royaume porte sur tous les Ouvrages de Theatre , nous avons crû qu'il étoit de notre devoir de satisfaire une si juste curiosité , & nous nous sommes attachés à recueillir ce que l'on dit de la Tragédie d'Ajax ; nous n'y mettrons rien du nôtre , & nous nous restreindrons à n'être que les Echos de ce Public , dont les décisions sont toujours sages , quand elles ne sont pas précipitées. Voici donc ce qu'on pense d'Ajax.

Tous les suffrages sont réunis pour l'exécution. La Dlle Antier s'y distingue à son ordinaire , le sieur Chassé fait esperer qu'il ira aussi loin dans les premiers Rôles de Basse-Taille , que ceux qui l'ont précédé. Le sieur Muraire qui a joué cet hyver le Rôle d'Athys , si superieu-

perieurement à tous ceux qui s'en étoient chargés avant lui, n'a pas été si heureux dans celui de Coribe; mais ce n'est pas lui qui a manqué au Rôle. La D<sup>l</sup> Pellissier, dont on venoit d'admirer les talens prématurez dans quelques représentations de Thetis & Pelée, fait voir dans Ajax un goût de chant, & une légereté de voix, qui font le plaisir de tout Paris; elle n'y chante que deux morceaux; mais qui lui font autant d'honneur qu'un grand Rôle. La D<sup>lle</sup> Prevôt, joint à son mérite personnel, celui de faire un présent très-agréable au Public, dans la personne de la D<sup>lle</sup> Sophie ou Camargo, qui répond parfaitement aux soins qu'elle prend de la perfectionner; nous n'entrons pas ici dans le détail de tout ce qui contribue au succès d'Ajax, par rapport à l'exécution. Passons à la Musique.

Le sieur Bertin qui en est l'Auteur, comme nous l'avons déjà dit, a lieu d'être satisfait de ce que le Public pense de sa composition. On trouve la plupart de ses Chœurs excellens, ses airs de Violon d'un caractère marqué, son récitatif paroît une Déclamation vraie & naturelle, ses morceaux détachés font un plaisir infini; & l'on n'auroit rien eu à souhaiter dans son Opera, s'il eut été aussi

aussi heureux dans les duo, qu'il l'a été dans presque tout le reste. Il est temps de parler du Poëme.

Les Vers ont paru très-lyriques: il n'y a pas véritablement beaucoup de ces traits, qui depuis quelque temps font le succès de nos Ouvrages de Theatre; mais tout le monde convient, que le Poëme est très-raisonnable; & que s'il n'y a pas de ces beautés brillantes, en récompense on n'y trouve point de ces défauts rebutans, dont il n'en faut qu'un quelquefois pour faire du tort à la meilleure Piece. Le Rôle de Corebe est celui qui passe pour le plus défectueux de la Piece. Quoique ce Prince fasse tout ce qu'il peut faire, dans la situation où il est, il semble toujours aux Spectateurs qu'il n'en fait pas assez; & l'on voudroit que l'Auteur l'eut mis en état de pouvoir davantage.

Cassandre est placée dans un point de vûe plus avantageux. Son nom seul rassemble tous les regards sur elle; au lieu que celui de Corebe est inconnu à la plupart des Spectateurs. Cette Princesse se trouve dans une situation des plus déplorable, sa Patrie réduite en cendres, toute sa Famille immolée à la fureur des Grecs, son Amant confondu dans la foule des victimes. Ce même Amant, qui ne semble ressuscité que pour venir pe-

## 1658 MERCURE DE FRANCE.

rir à ses yeux ; le plus cruel de ses ennemis, qui pour comble de malheurs, la veut forcer à recevoir une main toute dégoutante encore du meurtre de ce qu'elle a eu de plus cher, tout cela interesse pour elle. Cependant le caractere que l'Auteur lui a donné, n'a pas été hors d'atteinte à la Critique. L'amour que cette Prêtresse a pour Corebe, jette une espece d'éclipse sur la dignité de son état. Et de quel front, disent certains esprits critiques, peut-elle reprocher à Ajax de l'avoir arrachée aux Autels ? son cœur n'y étoit déjà plus ; elle l'avoit partagé entre Pallas & Corebe. Peut-être ces reflexions sont un peu trop severes pour un Opera, mais elles n'en sont pas moins sentées.

Ajax a paru trop honnête homme, & peu s'en faut que la generosité que l'Auteur lui a donnée, ne l'ait rendu le personnage le plus interessant de la piece. En effet, on n'a qu'à le suivre dans toutes ses démarches, pour concevoir une veritable estime pour lui. Il aime, & il veut être aimé : quoi de plus naturel ? & loin de traiter Cassandre en esclave, il en veut faire son Épouse ; il ajoute même cette circonstance au don de sa foi, que ce n'est que par là qu'il peut la dérober aux chaînes que les Grecs lui préparent.

JUILLET. 1726. 1659

parent ; loin de faire perir son Rival , il se contente de le bannir loin de son Amante. Son caractere de galant homme se soutient jusqu'à la fin ; & prêt à partir avec Cassandre , il ordonne qu'on prenne soin de remettre Core en liberté ; il est vrai qu'il n'a pas un grand fond de respect pour les Dieux. Il entre dans le Temple de l'Amour , malgré les monstres qui s'opposent à son passage ; il menace ce Dieu de renverser ses Autels , s'il ose trahir ses esperances. Echappé du naufrage , il brave tous les immortels à la fois ; mais ce n'est presque qu'à la dernière Scene qu'il merite cette foudre dont il est frappé , au grand regret des Spectateurs. L'Auteur auroit épargné ce regret , s'il l'eut peint un peu moins genereux ; mais il a craint de dégrader son Heroïsme , & il a cru que quelques blasphêmes suffiroient pour le rendre digne d'être foudroyé , au lieu qu'il ne l'a été dans la Fable que pour avoir violé Cassandre dans le Temple même de Pallas.

Il ne reste plus qu'à dire un mot du Ballet. Il est de la composition du Sieur Pecour. Son nom seul fait son éloge. Le Sieur Blondy y soutient la reputation qu'il a si justement acquise. La Dlle de l'Isle & le Sieur de Laval dansent un

G ij pas

pas de de qui est généralement applaudi.

\*\*\*\*\*

## NOUVELLES DU TEMPS.

### TURQUIE.

**O**N mande de Constantinople, qu'on a fait partir un renfort de Troupes, pour mettre l'Armée du Grand Seigneur en état de faire le Siege d'Ispaham.

Les dernières Lettres de cette Capitale portent, qu'on continuë de faire des levées de Soldats dans toutes les Provinces de la domination du Grand-Seigneur, pour les envoyer en Perse; qu'on avoit déjà formé dans les environs de cette Ville, 13. Compagnies de 150. hommes chacune, qui devoient prendre incessamment la route de Trebizonde, où est le rendez-vous de ces nouvelles levées; que le séjour de ces Troupes dans Constantinople étoit fort préjudiciable au Commerce, & que les Marchands étoient obligez de tenir leurs Boutiques fermées, pour éviter d'être pillés.

Ces Lettres ajoûtent, que le Pacha de Babilone avoit écrit au Grand-Vizir, qu'il

J U I L L E T 1726. 1661.

qu'il étoit en état de se rendre maître d'Ispaham avec l'Armée qu'il commande ; mais que ce premier Ministre lui avoit fait réponse , qu'il courroit risque de perdre la tête , si son entreprise avoit un mauvais succès ; que cependant on avoit envoyé des ordres aux autres Pachas , de joindre le Pacha de Babilone avec les Corps de Troupes qu'ils commandent , afin de le mettre mieux en état de faire le Siege de cette Capitale de la Perse.

R U S S I E.

**L**E 9. du mois dernier on lança à l'eau, en présence de la Czarine, à Petersbourg, quatre Galeres nouvellement construites, & on posa les quilles de onze autres.

Le Comte de Rabutin, Ambassadeur de l'Empereur , ayant fait de nouvelles instances pour déterminer la Czarine à accéder au Traité de Vienne, & à entrer dans les autres vûes de S. M. I. Cette Princesse lui a fait répondre, que la Flote Moscovite ne s'éloigneroit pas cette année de ses Ports ; que la situation présente des affaires du Nord étoit trop délicate pour prendre un parti avec tant de précipitation, & qu'on ne pouvoit lui fai-

G iij re

## 1662 MERCURE DE FRANCE.

se une réponse plus positive, que lorsqu'on seroit mieux informé des dernières résolutions du Roi de Suede & du Senat, touchant l'accession de cette Couronne au Traité d'Hanover.

On mande de Petersbourg, que l'Officier Anglois qui a apporté à Cronstade la Lettre du Roi d'Angleterre à la Czarine, est parti pour aller joindre l'Escadre Angloise, qui est encore près de l'Isle de Nargin, à trois lieues de Revel. La Czarine a fait remettre au Vice-Amiral Wager, la réponse à cette Lettre; ce Vice-Amiral est allé avec son Escadre du côté de Dantzic, pour y attendre de nouvelles instructions. Les Lettres du General Staff, écrites de Misna le 25. May, portent, qu'il étoit prêt d'entrer dans le Royaume de Casan avec les 6000. hommes qu'il commande, pour se rendre ensuite dans la Perse par Astracan, où l'on a formé des Magazins pour armer près de 50000. hommes.



POLOGNE.

JUILLET 1726. 1661

POLOGNE.

EXTRAIT des Universaux publiez à  
Mittau au nom du Duc de Courlande,  
sans son ordre, & à son insçu.

**F**erdinand, par la Grace de Dieu, Duc  
de Livonie, de Courlande & de Semingalle,  
à nos bien-amez & fideles Etats.  
Salut. Le noble Casimir-Christophe de Brakel,  
Capitaine Major de Mittau, & ci-  
devant Député de la Province de Varsovie,  
d'où il est revenu depuis peu, nous ayant  
requis de convoquer une Assemblée Pro-  
vinciale extraordinaire, afin qu'il pût  
faire rapport de ce qui s'est passé à Varsovie  
pendant les deux années qu'il y a  
été en députation, nous y avons consenti,  
& avons fixé l'ouverture de cette Assem-  
blée au 26. Juin de la présente année,  
exhortant l'Etat de la Noblesse, de muni-  
r ses Députez d'instructions nécessaires,  
tant pour assister au rapport du sieur de  
Brakel, que pour délibérer avec nous sur  
les moyens de conserver à perpétuité la  
Province dans ses Immunités & Libertez,  
de même que le Gouvernement Du-  
cal, à l'égard de l'Etat Ecclesiastique &  
Civil, sous la haute protection du Roi de  
Pologne, notre très-clement Seigneur, &

G iiij de

## 1664 MERCURE DE FRANCE.

de la Serenissime Republique, suivant les conventions de dépendance, afin que nous puissions ensuite procurer & arrêter de concert ce qui sera le plus convenable pour le bien public de la Province, pour nous & pour nos Successeurs.

Nous ne celons pas à l'Etat de la Noblesse, que M. de Karp, Commissaire General des Guerres du Grand Duché de Lithuanie, nous a promis par ses Lettres du 18. Mars, au nom du Palatin de Vilna, Grand-General des Armées de Lithuanie, toute l'assistance requise pour la conservation de nos Droits & de ceux de la Province, & pour le maintien de ce que nous établirons avec l'Etat de la Noblesse, tant pour les affaires publiques & particulieres, que par rapport à la Succession Eventuelle, sur le fondement des Loix. Donné à Mittau le 22. Mai 1726. Signé Brinken Keiserlink. Vander Braggem.

EXTRAIT de la protestation du Duc de Courlande contre ces Universaux.

**F**erdinand, par la Grace de Dieu, Duc de Livonie, de Courlande, & de Semigalle, à nos bien aimez & fideles Etats, Salut.

Nous nous sommes gracieusement con-

fiez.

JUILLET. 1726. 1669

JeZ jusqu'à present, que nos principaux  
Conseillers, Officiers & Ministres, qui  
par leur serment sont engagez à veiller à  
notre interêt Ducal & au bien de la Pro-  
vince, ne s'ingeroient point dans les  
Droits Regaliens réservés à leur legitime  
Seigneur: mais quelques-uns d'entre eux,  
ayant manqué au devoir de leurs Charges,  
travaillant à l'accroissement de leur auto-  
rité & puissance privée, au préjudice des  
Droits & Prerogatives de leur Seigneur,  
nous avions eu confiance que l'Etat de la  
Noblesse, qui nous a toujours été très-cher,  
rentrant enfin en lui-même, envisageroit  
son interêt, & ne souffriroit jamais qu'on se  
servît abusivement de son credit pour exer-  
cer une Puissance plus que Ducale.

Cependant l'ambition de quelques-uns  
de nos Conseillers s'est augmentée à tel  
excès, que par divers artifices ils ont in-  
duit l'Etat de la Noblesse à former, contre  
notre intention, notre volonté & notre or-  
dre, des entreprises contraires aux Loix  
de la Province, & ce qui est sans exem-  
ple, à abuser de notre Nom, de nos Titres  
& de notre Sceau.

Ensorte qu'après nous être flatez, que  
tant de braves Compatriotes, qui ont re-  
çu de nous & de nos Prédécesseurs des mar-  
ques éclatantes de notre faveur, n'au-  
roient pas manqué de s'opposer à ces dif-

G v ferens

## 1666 MERCURE DE FRANCE.

ferens efforts , tendans à leur propre ruine , & d'employer les moyens convenables pour y parvenir , nous avons , nonobstant notre grande modération & nos intentions favorables , été également frustré dans notre attente.

Nous avons donc été informé qu'à l'occasion de l'arrivée de Brakel , on a convoqué en notre Nom une Assemblée Provinciale pour le 26. de ce mois , afin de recevoir son rapport , d'expédier des affaires capitales qui doivent nous regarder seuls , & de délibérer sur les prétendues propositions faites par le Palatin de Vilna , Grand-General des Armées du Grand Duché de Lithuanie. Nous ne pouvons , ni ne voulons nous persuader , que des hommes de bien puissent entreprendre un tel Acte. C'est pourquoi nous laissons juger , tant à nos Conseillers qu'à notre fidele Noblesse en particulier , s'il est raisonnable que ce Brakel , qui indépendamment de nous , & contre notre volonté , a été Député à Varsovie pendant l'espace de deux ans , & y a publiquement négocié contre nos intérêts , entreprenne de former sous notre Nom , & par nous-mêmes , une conspiration contre nous ; oubliant que nous sommes son naturel & légitime Seigneur , & que l'élevation de sa famille ;

JUILLET 1716. 16671

famille, n'a d'autre fondement que notre  
faveur.

Au reste, nous espérons que l'Etat de  
la Noblesse ne présomera pas de rien sta-  
ner contre nos ordres, ou sans notre par-  
ticipation, surtout en des affaires, qui ne  
peuvent avoir aucun effet sans notre ap-  
probation : cependant, afin que nos Con-  
seillers fassent plus d'attention aux devoirs  
de leurs Charges, & que la Noblesse ne s'é-  
carte point du dévouement qui nous est dû,  
nous les avertissons en notre affection pater-  
nelle, de prévenir l'effet de la Puissance Du-  
cale; & de plein droit, nous leur défendons  
& interdisons d'attenter la moindre chose en  
l'abus de notre Nom, & d'assister à cette  
Assemblée, dont la convocation est nulle  
de fait & de droit.

Notre intention est de pourvoir telle-  
ment à toutes choses, qu'au temps de notre  
retour, elles soient entièrement rétablies se-  
lon l'ancien cours : ainsi, que chacun ait  
à se comporter conformément aux droits de  
la Patrie, & n'ait pas la hardiesse de  
former ouvertement des entreprises qui ten-  
dent au renversement de l'Etat.

Souhaitant par ces Présentes, tant à  
nos principaux Conseillers, qu'à tout  
l'Ordre de la Noblesse en general, la  
Protection divine & de plus sages conseils,

G. V. J. nous

## 1726 MERCURE DE FRANCE.

*nous les assurons de notre faveur. Donné  
à Dantzick le 4. Juin 1726.*

Nonobstant cette protestation du Duc de Courlande, on apprend que les Etats du Duché s'assemblerent le 26 du passé à Mittau, & que deux jours après ils élurent unanimement le Comte Maurice de Saxe pour Successeur à ce Duché.

On apprend de Varsovie, que le Roi de Pologne a confirmé la Sentence qui a été prononcée contre l'assassin du Ministre Lutherien de Dresde, & contre les principaux auteurs du tumulte, dont l'assassinat fut suivi. Le premier est condamné à être écartelé; & les autres à avoir la tête tranchée; mais on croit que ces derniers obtiendront une commutation de peine.

L'Envoyé du Kan des Tartares ayant pris congé du Roi, est parti pour retourner dans son Pays: il sera défrayé par la République jusqu'aux frontieres. Les Princes Tartares, qui s'étoient réfugiés en Pologne, ont été renvoyés avec ce Ministre, sur l'assurance qu'il a donnée au Roi, au nom du Kan, qu'on ne leur feroit aucun mal.

On écrit de Stockolm, qu'on y étoit convenu le 3. de ce mois d'assembler incessamment les Etats du Royaume de Suede, pour délibérer sur les propositions

JUILLET. 1716.

Ons qui ont été faites de la part des Rois de France , d'Angleterre , & de Prusse.

On mande aussi de Copenhague , qu'on y publia une nouvelle Ordonnance du Roi de Dannemarck , par laquelle il est défendu , sous peine de la vie , de faire sortir aucuns chevaux de ses Etats.

ALLEMAGNE.

LE 16. du mois dernier , Fête de la Sainte Trinité , L. M. I. accompagnées du Nonce du Pape , & des Ambassadeurs de France & de Venise , assisterent à la Procession du Saint Sacrement , qui se fait à Vienne tous les ans , pour rendre grâces à Dieu , de ce que le feu Empereur Leopold , ni aucune personne de sa Cour , ne furent blesez du tonnerre , qui tomba à pareil jour dans les Appartemens du Château de Laxembourg.

Le 27. du mois dernier il y eut un incendie à Francfort , qui consuma l'Hôtel de la Monnoye , le Convent des Carmelites , la maison du Ministre de l'Eglise François des Lutheriens , & plusieurs magasins de Livres & de Tabac. Il y a eu à Worms un incendie aussi considerable qui a duré deux jours , pendant lesquels il y a eu 24. maisons brûlées , & un Convent de

## 1770 MERCURE DE FRANCE:

Religieuses. On apprend aussi, que toute la Ville de Wibourg en Jutland, a eu le malheur d'être réduite en cendres par un incendie, à la réserve seulement de quelques petites Eglises & maisons.

Les Lettres de Francfort. du commencement de ce mois portent, que la Regence y avoit fait arrêter deux hommes, soupçonnez d'avoir causé le dernier incendie, & qu'au premier examen ils avoient avoué le fait, & déclaré qu'ils étoient au nombre de huit, mais on n'a pu encore découvrir les six autres.

On apprend encore de Leipsic, que le 6. de ce mois il y eut un incendie dans la petite Ville de Lutzen, qui consuma une vingtaine de maisons.

Le 24. Juin le Prince Eugene de Savoie, Président du Conseil de Guerre, envoya M. Leopold Fallman, Secretaire & Interprete des Langues Orientales à Schuvechet, pour y recevoir, en qualité de Commissaire Imperial, Omar - Aga, dont on a déjà parlé, envoyé à Vienne par le Grand Seigneur, pour veiller aux interêts du Commerce des Turcs, dans les Provinces de la domination de l'Empereur. Ce Consul fut conduit le même jour dans la maison qu'on lui avoit préparée au Faubourg de Leopoldstad, accompagné d'un Détachement

JULLET. 1726. 167

tachment de Dragons du Regiment de Barcith. On lui doit donner 150. florins par jour pour son entretien, au lieu de 500. qu'il a touché depuis son arrivée sur les Terres de S. M. I.

Le 25. l'Empereur donna au Prince d'Avellino, le titre & caractere de son Ministre-Plenipotentiaire en Italie.

Le General Tige a été choisi pour commander les Troupes de Sa Majesté Imperiale dans la Transylvanie & dans la Walachie.

Le bruit court à Vienne, qu'il a été resolu dans le Conseil de Guerre d'augmenter les Régimens Imperiaux d'Infanterie de 300. hommes, & ceux de Cavalerie, de 145.

Les Electeurs de Cologne & de Baviere n'ont encore signé aucune alliance particuliere avec la Maison d'Autriche, comme le bruit en a couru.

On attend à Vienne un Commissaire du Roi d'Espagne, qui doit examiner les papiers du Baron de Ripperda, qui a obtenu une Audiance particuliere de l'Empereur, aux pieds duquel il s'est jetté pour lui demander sa protection; on assure que S. M. I. l'a reçu favorablement, & qu'elle lui a promis d'écrire en sa faveur à S. M. C.

Depuis ce temps-là, le Baron de Ripperda

## 1672 MERCURE DE FRANCE:

perda a reçu une Lettre du Marquis de la Paz, Secrétaire d'Etat de S. M. C. par laquelle il lui marque qu'il peut reprendre le soin des affaires d'Espagne à Vienne jusqu'à nouvel ordre.

On attend à Vienne de Madrid, avant la fin de ce mois, 200. mille Piaſtres, que le Roi d'Espagne a fait remettre au Comte de Königsegg, pour le payement de ce qu'il s'est engagé de payer à l'Empereur par le Traité de Vienne.

### ITALIE.

**L**E Pape a fait Secrétaire de la Congrégation générale du S. Office, le Cardinal Otthoboni, Préfet de la Congrégation des Evêques & Réguliers; le Cardinal Barberin; Préfet de celle de l'Immunité Ecclésiastique, le Cardinal Spinola de Sainte Agnès; Préfet de celle des Rites, le Cardinal Morini; Préfet de celle du Comtat d'Avignon, le Cardinal Coscia; Protecteur de la Congrégation des Clercs Réguliers Mineurs, le Cardinal Alexandre Albani; Protecteur du Monastere des Religieuses de Sainte Suzanne, le Cardinal Pereira; & de celui des Hermites de la Porte Angelique; le Cardinal Pipia.

Les Capucins ont élu à Rome dans leur

JUILLET. 1726. 167

leur Chapitre general , le R. P. Arnaud du Tirol , Allemand , pour leur General. On prétend que c'est le premier de cette Nation qui ait possédé cette Charge.

On mande de Sicile , qu'on a entendu depuis peu beaucoup de bruit dans le Mont Etna , & qu'il en sort beaucoup de fumée ; que les Habitans du Vallon voisin se sont retirez avec leurs bestiaux & leurs meilleurs effets , afin de ne recevoir aucun dommage de l'irruption prochaine qu'ils prévoient. Ces Lettres ajoûtent que la secheresse est si grande depuis deux mois dans cette Île , qu'elle a causé la mort à une grande quantité de bestiaux , & qu'on croit que la recolte des grains ne sera pas si considerable qu'on l'esperoit.

Le 28. du mois dernier , le Pape tint Chapelle pour les premieres Vêpres de la Fête des Apôtres S. Pierre & S. Paul ; & le Connétable Colonne , en qualité d'Ambassadeur-Plenipotentiaire de l'Empereur , présenta la Haquenée à S. S. avec le Tribut ordinaire pour le Royaume de Naples.

On mande de Florence , que le 24. Juin , Fête de S. Jean-Baptiste , le Grand Duc se rendit en Cortège dans la Place Ducale , où il reçût les hommages annuels

nuels des Députez de toutes les Villes de ses Etats. Le même jour il y eut une course de Chevaux, & le soir un magnifique Feu d'artifice qui fut suivi d'un Bal.

On mande aussi de Reggio que le Duc de Modene étoit malade, & que la Princesse hereditaire, sa belle-fille, avançoit heureusement dans la grossesse.

### ESPAGNE.

**L**es Députez du Conseil de Castille continuent l'instruction du Procès du Duc de Riparda, contre lequel on dit qu'il ne s'est pas encore trouvé des charges aussi considérables qu'on le croyoit.

Il est tombé une pluie si abondante dans la Principauté de Catalogne, que toutes les Rivieres ont été débordées, ce qui a causé à cette Province une perte de plus de deux millions de Piastrès, sans compter les hommes & les bestiaux qui ont été noyez. Quatre Arches du Pont de Lerida sur la Ségre, ont été abbatuës. Ce Pont est de pierre, & un des plus beaux d'Espagne.

On a reçu avis de Porto-Bello, que la Flotille y étoit arrivée; qu'elle consistoit en huit Bâtimens, qui avoient à  
bord

**JULLET. 1726. 1671**  
bord 9 millions, 43753. pezos d'argent monnoyé, deux millions 949138, pezos d'argent en barres ou en pigues, un million 939603. pezos d'or monnoyé, & 21427. pezos d'or en poudre ou en lingots.

Les Lettres de Madrid portent que les Anglois travaillent en diligence à réparer les Fortifications de Gibraltar, & ils ont construit devant le Port de cette Place un Fort de bois, sur lequel il ont déjà mis plus de 80. pieces de Canon de gros calibre.

La plûpart des Soldats du Regiment que le Roi a fait lever en Suisse, sont morts quelques jours après leur arrivée à Teragone, pour avoir trop bû des vins du País, qui sont pernicieux aux Etrangers qui en font excès.

On a envoyé un Détachement du Regiment des Gardes Espagnoles au Château de Ségovie, pour en renforcer la Garde. Le Duc de Riparda y est indisposé depuis quelques jours.

Le 7. de ce mois, le Roi accompagné du Prince des Asturies & des Infants, revenant de faire sa priere devant l'Image miraculeuse de Notre-Dame d'Atocha, S. M. rencontra un Prêtre qui portoit le Viatique à un malade; elle mit pied à terre, fit monter le Prêtre dans

## 1676 MERCURE DE FRANCE.

dans son Carrosse, & suivit à pied le saint Sacrement jusqu'à la maison du Malade; après quoi elle le reconduisit jusqu'à l'Eglise Paroissiale de S. Louïs.

On a découvert dans le Royaume de Valence, un Magazín de 400. Mousquets, qu'on y avoit fait venir en secret; ce qui fait soupçonner que les Habitans de cette Province se préparoient à quelque soulèvement.

## PORTUGAL.

**I**L tomba vers le milieu du mois dernier, une si grande quantité de grêle à Pias & dans les environs, que la terre en étoit couverte à la hauteur de près de deux pieds, les grains étant aussi gros que des œufs de Poule. Les Oliviers, les Vignes & les Bleds qui étoient encore sur terre, ont été hachez & perdus sans aucune esperance de récolte.

Le bruit court à Lisbonne qu'on a découvert dans les Montagnes du Bresil de nouvelles Mines d'or si abondantes, qu'on a trouvé sur la surface de la terre des morceaux de ce Métal, sans mélange, du poids de 150. onces.

GRAN-

JUILLET. 1726, 1677

GRANDE-BRETAGNE.

**A**U Commencement de ce mois, le Vice-Amiral Jean Jennings se rendit à Portsmouth pour prendre le Commandement de l'Escadre qu'on dit être destinée pour la Méditerranée, & qui sera composée de 20. Vaisseaux de ligne, six de transport & de quelques Galiotes à bombes & brulots, qu'on équipe à Deptford en très-grande diligence. On a embarqué sur cette Flotte les Regimens de Newton, de Disnay & d'Anstruther.

On écrit de Piscataqua dans la nouvelle Angleterre, du 3. May, que les Vaisseaux Espagnols continuoient de courir sur les Navires Anglois dans la Baye de Honduras, & qu'ils en avoient enlevé trois, que les Anglois avoient ensuite repris avec tout l'équipage que les Espagnols avoient mis dessus. Ces Lettres ajoutent que le Vaisseau de Guerre, le Diamant, avoit enlevé le Bâtiment du Corsaire Cooper, & que les fameux Pirates Low & Spriggs, s'étoient cachés dans les Bois parmi les Indiens.

On apprend de Londres, qu'il y eut le 29. du mois dernier un furieux orage à Brutton, dans le Comté de Somerset ;  
la

## 1678 MERCURE DE FRANCE.

la Riviere qui y passe haussa de 13. à 14. pieds en deux heures, près de 50. maisons furent renversées par le torrent, le Pont fut endommagé & la plûpart des Habitans perdirent leurs bestiaux & leurs Marchandises.

Le Comte de Cadogan, qui s'est fait faire l'opération pour la fistule, est hors de danger.

Le 16. de ce mois, le Roi tint à Kensington, un Conseil d'Etat, dans lequel il fut résolu de proroger jusqu'au 19. Septembre prochain, le Parlement qui devoit s'assembler le premier du mois d'Aoust.

Les Galioles à bombes & la plûpart des Vaisseaux destinez pour la Méditerranée, ayant joint le Vice-Amiral Jean Jennings à Portsmouth, cette Escadre mettra à la voile le 18. de ce mois pour le Détroit de Gibraltar, si le vent est favorable.

## P A Y S - B A S.

**O**N reçût à Bruxelles le premier de ce mois, un faux avis que l'Escadre Angloise, destinée pour la Méditerranée, paroissoit à la vûe d'Ostende, dans le dessein de bombarder cette Ville la nuit suivante; on y envoya un Bataillon de Troupes de la Garnison de Bruxelles,

JUILLET. 1726. 1679

xelles, & M. de Bauve, Ingenieur General, partit en poste pour s'y rendre, ainsi que le Baron de Galen, Gouverneur de Nieupoort, qui se trouva à Bruxelles. Le 2. au soir, il arriva un second Courrier d'Ostende, qui détruisit entierement cette fausse nouvelle. On a sçû depuis que les dix Vaisseaux de Guerre Anglois qui partirent des Dunos au commencement de ce mois pour se rendre à Plimouth, ayant pris le large & passé à la vûe d'Ostende, ont donné lieu à l'allarme dont on vient de parler. Les précautions qu'on a crû être obligé de prendre à cette occasion, ont causé des dommages & des frais considerables; car le Gouverneur d'Ostende, pour se mettre en deffense, avoit fait percer les Digues qu'on avoit faites pour détourner l'eau, dans le temps qu'on travailloit à élargir les Fossez; on avoit fait marcher vers la même Ville des Détachemens des Garnisons de Bruges, de Gand, de Courtray, de Damme & d'Oudenarde: on avoit transporté à Bruges les Marchandises des Indes Orientales & les Païsans des environs s'étoient retirez dans les Villes avec leurs meilleurs Effets.

**MORTS;**



MORTS, NAISSANCES  
des Pays Etrangers.

LE Cardinal Fabrice Paulucci, Doyen du Sacré College, Evêque d'Offie & de Velletri, Premier Ministre & Secrétaire d'Etat du Pape, Vicaire General de Rome, Secrétaire de la Congrégation Generale de l'Inquisition, & Préfet de celle des Evêques Réguliers, mourut le 11. Juin au soir, âgé de 75. ans. deux mois & 9. jours, étant né à Forli le 2. Avril 1651. Il avoit été fait Cardinal par le Pape Innocent XII. le 22. Juillet 1697. mais ayant été réservé *in petto*, il ne fut déclaré qu'en 1699. Il fut fait Secrétaire d'Etat & Grand-Pénitencier sous le Pontificat de Clement XI. après la mort duquel il perdit ces deux Charges. Innocent XIII. qui lui en avoit demandé la démission, le nomma Vicaire de Rome le 9. May 1721. à la place du Cardinal Parracciani, qui étoit mort le même jour. Le Pape d'aujourd'hui le choisit pour son Secrétaire d'Etat le 31. May 1724. Le 21. du mois suivant, il fut proposé en Consistoire pour le Sous-Décanat vacant; & le 19. du mois de  
No.

J U I L L E T. 1726. 1681

Novembre dernier, il parvint au D<sup>é</sup>canat du Sacré College, peu de jours après la mort du Cardinal Dell-Giudice. Ce Cardinal laisse par sa mort un huitième lieu vacant dans le Sacré College.

Charlotte-Christine, née Comtesse de Hannaw, Epouse de Louis, Prince Héritaire de Hesse-Darmstadt, mourut à Francfort le premier de ce mois, des suites de sa dernière couche, âgée de 26. ans & deux mois. Elle laisse trois Princes & une Princesse.

La Princesse de Piémont accoucha le 26. du mois dernier d'un Prince auquel le Roy de Sardaigne a donné le titre de Duc d'Aost, & qui a été nommé au Bap<sup>t</sup>ême Victor-Amé-Marie.



## F R A N C E ,

*Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.*

**L**E 2. de ce mois, le Comte Maffei, Ambassadeur Extraordinaire du Roi de Sardaigne, eut à Versailles sa première Audience publique de son Altesse Royale Madame la Duchesse d'Orleans, étant conduit par le Chevalier de Saintot, Introduceur des Ambassadeurs.

H La

## 1682 MERCURE DE FRANCE.

La Caisse generale qui avoit été établie depuis quelques années, a été supprimée, & l'on a rétabli les Receveurs Generaux dans l'exercice de leurs Charges, comme ils étoient cy-devant.

Le Roi a accordé une Pension de 2000. livres au Commandeur de Mison, Capitaine au Régiment des Gardes Françaises.

M. le Pelletier de Montmelian a obtenu de S. M. l'agrément de la Charge de President de la premiere Chambre des Requetes du Palais, vacante par la mort de M. Lambert de Torigny.

Sur la fin du mois dernier, vers les dix heures du soir, le Tonnerre tomba dans l'Eglise Paroissiale de Versailles, fondit quelques Tuyaux des Orgues, & causa quelqu'autre dommage, sans blesser personne.

Le 4. de ce mois, le Roi fit dans le Parc de Meudon, la Revûe des deux Compagnies des Mousquetaires, & S.M. parut très-contente de l'état où elle les trouva. Le Roy alla coucher le soir au Château de Ramboüillet, d'où il revint le 6. à Versailles.

Le même jour, le Comte Maffei, Ambassadeur Extraordinaire du Roi de Sardaigne, eut une Audience particuliere du Roi & de la Reine, dans laquelle il fit

JUILLET. 1726. 1683

fit part à L. M. de la naissance du Duc d'Aost, dont la Princesse de Piémont accoucha le 26. du mois dernier. Le Comte Maffei fut conduit à cette Audience par le Chevalier de Saintot, Introduceur des Ambassadeurs.

Le Marquis de Clermont Gallerande, Chevallier des Ordres du Roi, Premier Ecuyer du Duc d'Orleans, a été nommé par S. M. Mestre de Camp du Regiment d'Orleans, Dragons, à la place du feu Marquis de Tresnel.

Le Prince de Vendôme a vendu son Régiment au Marquis Dauroy.

Les Fermes Generales du Roi, auxquelles les nouveaux Droits, &c. ont été réunis, est adjugée à 80. millions à une Compagnie qui a traité avec Sa Majesté pour sept ans, & qui se charge de faire de grosses avances.

Le 10. de ce mois le Roi alla coucher au Château de Ramboüillet, d'où Sa Majesté revint le sur-lendemain. Le Roi y retourna le 14. & y demeura jusqu'au 16.

Le Chevalier de Camilly, Chevalier de l'Ordre de S. Jean de Jerusalem, a été nommé Ambassadeur de Sa Majesté, auprès du Roi de Dannemarck. Il doit partir incessamment pour se rendre à Copenhague.

H ij Le

Le Roi a fait Mestre de Camp de Cavalerie , les sieurs de Montgrand & de la Coudre , tous deux Maréchaux des Logis de la premiere Compagnie des Mousquetaires.

Le Dimanche 7. de ce mois , Madame de Clermont de Gessan , de l'illustre Maison de Clermont , cy-devant Religieuse de l'Abbaye de Chelles , nommée à l'Abbaye Royale de S. Paul de Beaurepaire , Ordre de Cîteaux , au Diocèse de Vienne , fut benîte dans l'Eglise de l'Abbaye de Chelles par M. le Cardinal de Noailles. Madame d'Orleans , Abbessse de Chelles & Madame de Clermont , Abbessse de Villiers , firent les fonctions de Matrones Assistantes. La Ceremonie fut terminée par le *Te Deum* , qui fut chanté en Musique , de la composition de M. Morin.

L'Assemblée du Clergé dont on a déjà parlé , sera ouverte dans le Convent des Grands Augustins de Paris , le 25. Septembre prochain , & non à Melun , comme le bruit en avoit couru.

La Charge de Secretaire des Commandemens de la Maison de la Reine , vacante par la démission de M. Paris du Vernay , a été partagée en deux. M. de Broufforé , Conseiller au Parlement , & M. de la Vieuville , ont été nommez pour la remplir.

Le

JUILLET. 1726. 1685

Le 7. de ce mois, le Roy voulant prendre le plaisir de la promenade sur l'eau, se rendit au Canal de Versailles, & monta pour la première fois dans la Frégate la *Dunquerqueoise*. On ne put pas se servir de la voile par le défaut du vent ; douze Rameurs y suppléerent. la Frégate étoit suivie d'une Chaloupe, d'une Barque & de deux Gondoles à la Vénitienne. Après avoir pris le plaisir de la pêche, S. M. se rendit à Trianon avec les Seigneurs qui l'avoient accompagnée, & revint à Versailles le soir dans des Phaetons.

Le même jour 7. M. le Blanc eut une foiblesse qui a été suivie de quelques accès de fièvre, mais sa santé commence à se rétablir.

Le Marquis de Bellay a été nommé Colonel en second du Regiment de Brie, que le Roi a donné au Comte de la Marche, fils aîné du Prince de Conty.

La Princesse de Conty Douairiere, mere de ce Prince, laquelle a été fort malade, se porte beaucoup mieux.

Le Dimanche 14. Juillet, on fit avec beaucoup de solemnité la Consécration & la Dédicace de l'Eglise Paroissiale de S. Louïs en l'Isle. Cette cérémonie fut faite au nom de M. le Cardinal de Noailles, par M. de Caulet, Evêque de Grenoble,

H iij noble,

## 1686 MERCURE DE FRANCE.

noble, qui s'en acquitta avec toute la dignité & l'édification possible.

L'Eglise étoit richement ornée, & l'affluence y fut très-grande durant l'Octave de cette solemnité; il y a eu chaque jour à cette Eglise des Processions du Clergé des autres Paroisses de la Ville. Celle de S. Sulpice fit l'ouverture de ces Processions le 15. ayant à la tête M. le Curé de cette grande Paroisse, lequel un peu après l'arrivée de la Procession dans l'Eglise de S. Louïs, monta en Chaire, & fit un très-beau Discours au sujet de cette Cérémonie. Son exemple a été suivi par d'autres bons Prédicateurs durant toute l'Octave, parmi lesquels M. l'Abbé Gueulette, Bachelier en Theologie, & âgé seulement de 25. ans, qui prêcha le Jedy 18. Juillet, se distingua d'une maniere particuliere, & s'attira beaucoup d'applaudissement.

Le Bâtiment de cette Eglise, qui est la Paroisse de tout le quartier, fut commencé en 1664. avec beauboup de soin & de régularité, sur les Dessesins de Louïs Levau, Premier Architecte du Roy. Jean-Baptiste de Champagne, Peintre, neveu de Philippe de Champagne, conduisit les ornemens de Sculpture qui embellissent cet Edifice. Gabriël le Duc, très-bon Architecte, l'a poussé en l'état où

JUILLET. 1726. 1687

où il est. C'est sur ses Desseins particuliers que la grande Porte a été élevée. Elle est ornée de quatre Colomnes Doriques, isolées qui supportent un entablement couronné d'un fronton.

La premiere pierre de la Nef fut posée en 1702. En 1713. & 1714. on acheva la partie de la Nef qui restoit à faire, & tout cet Edifice est aujourd'hui dans sa perfection. Une Lotterie n'a pas peu contribué à faire continuer les Ouvrages qui y manquoient. Philippe Quinault, de Paris, Auditeur des Comptes, de l'Académie Françoisse, Auteur Dramatique & celebre Poëte Lyrique, est inhumé dans cette Eglise.

### *Affaires du Palais.*

M. Portail, fils de M. le Premier Président, ayant obtenu l'agrément du Roi pour remplir la Charge de Président à Mortier, dont M. son Pere étoit revêtu, lorsqu'il fut élevé à la premiere Place du Parlement, le Roi a accordé en même temps à M. Molé, Conseiller en la quatrième Chambre des Enquêtes, l'Expeétative pour la premiere Charge vacante de Président à Mortier; sur quoi Sa Majesté a bien voulu donner des Lettres Patentes, qui furent enre-

H iij gistrées

## 1688 MERCURE DE FRANCE.

gistrées au Parlement le Jeudi 18. de ce mois.

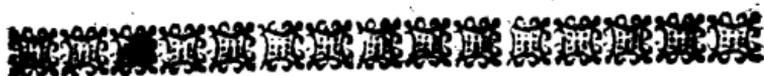
Le même jour , l'affaire de Mademoiselle de Choiseul fut terminée définitivement par un Arrest solennel , rendu à l'Audience de la Grand' Chambre , sur les Conclusions de M. l'Avocat General Gilbert. Il s'agissoit de prononcer sur l'appel de deux Sentences des Requêtes du Palais , qui après l'examen de l'Enquête faite par Mademoiselle de Choiseul , en execution de l'Arrest de la Cour du 13. Avril dernier , l'avoient déclarée fille de défunt M. le Duc & Madame la Duchesse de Choiseul , & avoient condamné M. le Duc de la Valiere , Madame la Marquise de Tournon , & M. le Chevalier de la Valiere en 20000. livres de dommages-interêts , envers elle & en tous les dépens.

Lors de la Plaidoirie de l'appel , M. le Chevalier de la Valiere , qui jusques-là n'avoit été dans cette affaire que Partie défaillante , fit paroître pour la premiere fois un Avocat , qui prétendit que sa Partie , n'ayant jamais contesté l'état de Mademoiselle de Choiseul , avoit été mal-à-propos confonduë dans la condamnation des dommages , interêts & dépens ajugez par les Sentences des Requêtes

JUILLET. 1726. 1689

quêtes du Palais, à Mademoiselle de Choiseul. Les Avocats de M. le Duc de la Valiere & de Madame la Marquise de Tournon, se renfermerent à combattre la condamnation de dommages, interêts, prononcée contre leurs Parties, & déclarèrent qu'elles s'en rapportoient à la prudence de la Cour, pour ce qui concernoit l'état de Mademoiselle de Choiseul. Et l'Avocat de Mademoiselle de Choiseul, n'ayant pas paru insister contre les défenses de ses Parties adverses, la Cour après un Délibéré de deux heures, infirma par son Arrest les Sentences dont étoit appel, pour ce qui regardoit les dommages, interêts, sur lesquels les Parties furent mises hors de Cour, compensa les dépens faits entre M. le Chevalier de la Valiere & Mademoiselle de Choiseul, ordonna au surplus l'exécution des Sentences, & condamna M. le Duc de la Valiere & Madame la Marquise de Tournon en tous les dépens. Et faisant droit sur le Requisitoire de M. le Procureur General, ordonna que le Registre de le Duc, Chirurgien, déposé chez Jourdain, Notaire, seroit apporté dans trois jours, pour toute préfixion & délai, au Greffe de la Cour.

H v MORTS



## MORTS, NAISSANCES.

**E**Tienne-Gerard Pellot, Chevalier, Brigadier des Armées du Roi, Chevalier des Ordres de N. D. de Mont-Carmel, & de S. Lazare de Jerusalem, mourut à Paris le 24. du mois dernier, âgé de 65. ans.

Le 25. Jean Dupuis, Ecuyer, Conseiller-Tresorier General de la Maison du Roi, âgé de 68. ans.

Le 26. Claude-Joseph Desfroullands de Reauville, Prêtre, Docteur en Theologie de la Faculté de Paris, de la Maison & Societé de Sorbonne, âgé de 32. ans.

Philippe Thibert, Conseiller du Roi, Maître en sa Chambre des Comptes, mourut à Paris le 29. du mois dernier, âgé de 45. ans.

Le 4. Juillet, René-Roland le Vayer, Conseiller du Roi en sa Cour de Parlement, Chevalier, Seigneur de Boutigni, mourut âgé de 30. ans.

Esprit-Juvenal de Harville des Urins, Comte de Trefnel, Seigneur de Doüe, &c. Mestre de Camp du Régiment

JUILLET. 1716. 1691

ment d'Orleans, Dragons, mourut à Paris de la petite verole, le 11. de ce mois, dans la 28. année de son âge. Il a été inhumé à Notre-Dame, dans une Chapelle où est la sepulture de ses Ancêtres.

Le 14. M. de Bergonne, Conseiller du Roi, Maître en la Chambre des Comptes, âgé de 83. ans.

Philippe Laurent, Conseiller du Roi en la Cour des Aydes, mourut à Paris, le 17. de ce mois, âgé de 60. ans.

Le 21. Jacques Sadoc de Grandval, Colonel de Dragons, Brigadier des Armées du Roi, & Chevalier de S. Louis, âgé de 72. ans.

Henri-Jacques-Nompar de Caumont, Duc de la Force, Pair de France, l'un des Quarante de l'Académie Française, & ci-devant Conseiller au Conseil de Regence, mourut le 21. Juillet âgé d'environ 52. ans. Son corps, après avoir été exposé dans son Hôtel, sur un lit de parade, fut porté le 24. en grand Convoi dans l'Eglise Paroissiale de Saint Sulpice, où il est resté en dépôt jusqu'à la fin du même mois, qu'il a été enlevé pour être transporté à la Force dans le Perigord, où est la sepulture de ses Ancêtres. Le 27. on celebra un Service des plus solennels pour le repos de son

H vj ame,

## 1692 MERCURE DE FRANCE.

ame, dans l'Eglise des Petits Augustins du Faubourg S. Germain, auquel furent invitez & assisterent les Pairs de France, & un grand nombre d'autres personnes de la premiere qualité & de distinction. L'Eglise étoit tendue de deuil jusqu'aux voûtes, & la tenture semée d'Escussions des Armes du défunt, & extraordinairement illuminée. Le Marquis de Caumont, nouveau Duc de la Force, faisoit les honneurs de cette Ceremonie. Il avoit épousé le 19. Juin 1698. Anne-Marie Buzelin, fille unique de Jean, Seigneur de Bomelet, Président à Mortier au Parlement de Normandie, & de Renée le Bouthillier de Chavigny, Mariage dont il n'y a point eu d'enfans, ce qui fait passer la Duché-Pairie en la personne du Marquis de Caumont, son frere unique. Le Duc de la Force aimoit les Sciences & les Beaux Arts, & les cultivoit. Il avoit un riche Cabinet de Médailles antiques & modernes. Il étoit Protecteur de l'Académie des Sciences, &c. établie à Bordeaux en 1713. & il donnoit toutes les années une grande Médaille d'or à celui, qui, au jugement de la même Académie, avoit remporté le prix, en composant un Ouvrage de Physique sur un sujet proposé. La Maison de Caumont &  
Force

JUILLET. 1726. 1693

Force est si connue, qu'il est inutile de parler ici de son ancienneté, & de ses illustrations. Elle porte pour Armes *d'Asur à trois Léopards d'or, couronnez & lampasés de gueules*, & pour Devise ou Cry, FERME CAUMONT. •

Le 24<sup>e</sup> Juillet Dame Geneviève-Françoise de la Boissière de Chambors, veuve, sans enfans, d'Etienne Deschamps, Seigneur de Chavigny & de la Barre, mourut à Paris, âgée de 90. ans. Elle étoit fille de Guillaume de la Boissière, Chevalier, Seigneur de Chambors, Maréchal de Camp, Mestre de Camp d'un Régiment de douze Compagnies de Cavalerie, & Maître d'Hôtel ordinaire du Roi, tué à la Bataille de Lens en 1648.

Jean-Baptiste-Victor Herault de Villeneuve, Chevalier, Ecuyer ordinaire du Roi, Chevalier de l'Ordre Militaire & Hospitalier de Notre-Dame de Mont-Carmel & de S. Lazare de Jerusalem, Capitaine au Régiment de Luyne, mourut à Paris le 25. Juillet dans la 26. année de son âge.

Le 20. de Juin 1726. Dame Marie-Anne-Therese d'Albert, Dailly, de Chaulnē, Epouse de Louis de Rougé, Chevalier, Marquis du Plessis-Belliette, Mestre de Camp du Régiment de Vexin,

1694. MERCURE DE FRANCE.

Vexin , accoucha d'une fille , qui fut tenuë sur les Fonts par Anne Bretagne , Comte de Lanfois , Maréchal des Camps & Armées du Roi , & par Dame Jeanne-Marie Colbert , veuve de Charles-Honoré , Duc de Luynes & de Chevreuse , qui la nommerent Marie-Anne-Louïse.

Dame Angelique d'Harlus de Vertilly , Epouse de N. de Montmorency Luxembourg , Duc d'Olone , accoucha le 26. de Juin dernier d'une fille , qui fut tenuë sur les Fonts & nommée Marie-Renée par René d'Harlus , Marquis de Vertilly , Maréchal des Camps & Armées du Roi , &c. & par Dame Marie-Elisabeth Darete de Chevri , Duchesse de Noirmoutier , Epouse de N. François de la Tremoille , Duc de Noirmoutier , &c. représentée par Dame Marie Anne de Lanti , Duchesse d'Havré & de Croy.

Le 18. Juillet Françoise-Sophie , née du même jour , fille de François-Louis le Tellier , Comte de Rebenac , Marquis de Souvré & de Louvois , Lieutenant General pour le Roi en Bearn & Navarre , Maître de la Garderobe de S. M. & de Dame Jeanne-Françoise Dauvet Desmarers , fut baptisée à S. Eustache. Le Parrain, François Dauvet, Chevalier Marquis Desmarers , Grand-Fauconnier de France.

**JUILLET. 1726. 1695**

France. La Mairaine, Dame Catherine-Charlotte de Pao-Feuquiere, Comtesse de Rebenae, Marquise de Souvré, ayeule de l'enfant.

Le 19. Dame Marie-Henriette Bourgoin, Epouse de M. Anne-Louis Pinon, Chevalier, Vicomte de Quinci, Conseiller au Parlement, accoucha d'un fils, qui fut baptisé le lendemain à S. Eustache, & nommé Antoine-Louis par M. Jean-Louis de Mairat, Marquis de Bruyeres, Maître des Requêtes, & par Dame Marie-Madeleine Parent, Epouse de M. Louis le Boulanger, Seigneur de Haqueville, Maître des Requêtes.

Le 22. Juillet Dame Geneviève de Biron-Gontaut, Epouse de Louis de Grammont, Comte de Grammont, &c. accoucha d'un fils, qui fut tenu sur les Fonts, & nommé Antoine-Adrien Charles, par Adrien-Maurice, Duc de Noailles, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi, Grand d'Espagne de la premiere Classe, & Chevalier de la Toison d'Or, Capitaine de la premiere Compagnie des Gardes du Corps de Sa Majesté, Lieutenant General de ses Armées, &c. & par Dame Catherine-Charlotte de Grammont, Dame d'Honneur de la Reine, veuve de Louis-François, Duc de

## SUPPLEMENT.

**N**ous rapportâmes dans notre mois de Mai dernier, le petit Placet enjouié de M. de la Monnoye, touchant deux Chefs, au premier desquels, qui nous regardoit, nous avons répondu d'une maniere, dont il a été si content, qu'il nous en a fait remercier. Le second rouloit uniquement sur un prétendu grief des Rentiers de la dixième Classe de l'ancienne Tontine, du nombre desquels M. de la Monnoye, présentement instruit des raisons qui sont cause que l'accroissement de l'année 1724. s'est trouvé plus fort que celui de l'année 1725. nous a priez de déclarer ici de sa part qu'il révoque sa plainte là-dessus, faite tant en Vers qu'en Prose, dans le Placet mentionné.

Le Roi a donné des ordres pour faire reparer le Château de Compiègne, & faire des routes dans la Forêt, S. M. ayant dessein d'y aller passer quelque temps l'année prochaine vers le mois de Juin.

M. de Courson de Lamoignon a été nommé

JUILLET. 1726. 1697  
Nommé. Conseiller du Conseil de Commerce, à la place de M. le Pelletier des Forts, Contrôleur General des Finances.

# BOUQUET

POUR MADAME...

Presenté par Mademoiselle... sa Fille,  
le jour de Sainte Anne.

## RONDEAU.

Votre Fille aujourd'hui, sans être téméraire,

Peut-elle se flatter du bonheur de vous plaire.

En vous offrant des fleurs, dont le vain ornement,

Dans le cours d'un seul jour perd tout son agrément?

N'a-t'elle point de don plus solide à vous faire?

Daignez pourtant le voir avec des yeux de Mere;

Mon zele, je le sçais, agit trop foiblement;

Si je puis l'excuser, ce n'est qu'en me nommant

Votre Fille.

Anne,

1698 MERCURE DE FRANCE.

Anne , qui pour Marie eut votre caractère ,  
Et qui de la cherir fit son unique affaire ,  
Dissipe ma frayeur en cet heureux moment ;  
Vous en avez le nom , le tendre sentiment.  
Eh ! que faut-il de plus pour pouvoir satis-  
faire

Votre Fille.

*Réponse par un Sonnet , donné le même  
jour , avec des Pendants-d'oreilles.*

Les plus beaux ornemens sont ceux de la Na-  
ture ;

Bien loin de regarder vos dons avec mépris ,  
Ma Fille , de vos fleurs j'accepte la parure ,  
Et j'aime à vous montrer combien je vous che-  
ris.

Je sçais qu'en moins d'un jour le temps leur  
fait injure ,

Qu'il ternit le vermeil du plus beau coloris ;  
Mais je ne vois en vous que cette vertu pure ,  
Dont le temps à mes yeux augmente encor le  
prix.

Ces pendants , que ma main à son tour vous  
présente ,

Grace à cette vertu n'auront rien qui vous tente ;  
Vous

JUILLET. 1726. 1699

Vous ne les porterez que pour moi seulement ;  
Vous avez toujours fui l'attirail incommode ,  
Qui pare votre sexe , & change à tout moment ,  
Quand la seule pudeur devoit être à la mode.

L'Académie Française , l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres , & l'Académie Royale des Sciences, ont été par Députez, en differens temps, faire compliment à M. le Pelletier des Forts, Contrôleur General des Finances, qui a reçu tous ces illustres Corps très-favorablement, & les a assurez de sa bienveillance.

M. de la Motte , Député par l'Académie Française , fit ce Compliment à M. le Contrôleur General.

MONSIEUR,

Chargé par l'Académie Française , de vous marquer la part qu'elle prend à votre élévation , je ne crains pas de vous dire, que vous avez à justifier une grande attente ; mais cette attente même fait déjà votre gloire : on présueroit moins de l'avenir, si le passé ne nous assuroit en vous un Ministre selon le cœur des Peuples. Je n'employerai,

## 2700 MERCURE DE FRANCE.

ployerai, Monsieur, auprès de vous que ce témoignage public. Je sçais qu'il vous en coûtera moins de justifier nos esperances, que d'écouter nos éloges; & qu'impatient de prodiguer vos veilles pour le bien general, vous plaignez presque les momens qu'il faut donner à nos hommages.

Le 4. Juillet l'Académie Royale de Peinture & Sculpture, alla aussi complimenter M. le Pelletier des Forts, & lui demander l'honneur de sa bienveillance. M. le Pelletier répondit qu'il étoit fort obligé à l'Académie, & qu'il feroit dans toutes les occasions tout ce qui dépendroit de lui, pour marquer à cette illustre Compagnie l'estime qu'il en faisoit.

*EXTRAIT du Dictionnaire Neologique à l'usage des beaux Esprits du siècle, avec l'éloge historique de PANTALON-PHOEBUS, par un Avocat de Province, 1726.*

**C**E petit Ouvrage satyrique, qui se vend à Paris depuis peu, sans qu'on sçache où il a été imprimé, offre d'abord deux Personnages, un Editeur

JUILLET. 1726. 1701

teur & un Auteur. L'Editeur s'explique sérieusement, & assure qu'il n'a en vûë que l'utilité publique, en mettant au jour l'Ouvrage dont il s'agit, & il en rejette toute la malignité sur l'Auteur. Cet Auteur paroît ensuite, & raisonne gravement dans une Préface curieuse. C'est un Avocat Bas-Breton, qui étant au désespoir de ce que l'on parle encore aujourd'hui dans sa Province comme on parloit à Paris il y a dix ans, se propose de donner des leçons à ses Compatriotes, de leur apprendre le langage à la mode, & à ne plus parler comme on faisoit du temps de Pascal, de la Fontaine, & de la Bruyère. Il fait voir que la Langue est fort changée depuis ce temps-là, & qu'on a bien plus d'esprit qu'on n'avoit alors. Il prouve l'utilité & la commodité du style à la mode, qui met, selon lui, un Ecrivain à l'aise. » La création des pensées, dit-il, est aujourd'hui impossible; » notre esprit a beau penser, il ne travaille plus qu'en vieux; mais ce vieux » sera neuf, ou du moins le semblera, si » nous l'habillons de neuf, si nous savons le revêtir d'expressions rares, de » mots heureusement hasardez, & de » toujours d'élocution affranchis d'une certaine trivialité insipide, qui confond » l'esprit

1702 MERCURE DE FRANCE.

» l'esprit sublime avec le rampant vul-  
» gaire . . . un enrichissement ulterieur ;  
» continuë-t'il , ne peut qu'orner la Lan-  
» gue ; ses besoins n'agüeres étoient ex-  
» trêmes , avant que d'illustres Auteurs  
» modernes l'eussent soulagée par leurs  
» brillantes largesses ; elle est encore  
» assez pauvre , & son indigence in-  
» vite toutes les plumes à lui faire la  
» charité. On voit que l'Avocat Bas-  
Breton n'est pas un sterile admirateur des  
graces modernes , & qu'il les copie assez  
bien ; mais on sent aussi qu'il ne s'effor-  
ce de se rendre ridicule lui-même , que  
pour faire appercevoir les défauts de 14.  
ou 15. Auteurs de ce temps , dont il est  
exprès le Singe , dans cette Préface , &  
plus encore dans la Piece qui suit le Dic-  
tionnaire Neologique.

Ce Dictionnaire expose par ordre al-  
phabetique une grande quantité de ter-  
mes & de phrases modernes , avec le  
nom des Livres nouveaux dont ils sont  
tirez , Livres la plupart fort connus. L'A-  
vocat soutient dans le Dictionnaire le  
Personnage d'applaudisseur qu'il a revê-  
tu dans sa Préface ; il se récrie , il se  
pâme , il s'extasie sur presque toutes les  
expressions qu'il rapporte. Il les propo-  
se à imiter , il en fait des regles , &  
s'inscrit en faux contre toutes celles qui  
ont

JUILLET. 1726. 1703

ont été suivies jusqu'ici. Il fait encore rire ici à ses dépens ; ou plutôt aux dépens de tous les Auteurs qu'il cite, dont les expressions précieuses, les tours affectez, les pensées bisarres & guindées, les figures outrées & grotesques, donnent la Comedie au Lecteur.

Mais ce qui divertit le plus, est la Piece qui vient après, intitulée *Eloge historique de Pantalon-Phœbus*. C'étoit peu d'avoir recueilli tant d'expressions & de pensées extraordinaires dans un ordre alphabetique, il falloit faire voir au Public le bel effet qu'elles produisent lorsqu'elles sont rassemblées dans un Discours suivi. C'est ce que fait notre ingénieux Avocat dans l'Eloge de son *Pantalon-Phœbus* ; cette Piece est comme l'operation du Systême neologique. La plupart des mots du Dictionnaire se trouvent ici mis en usage dans un recit tout-à-fait burlesque des actions d'un parfait original, à qui l'on fait dire & faire une infinité de sottises très-réelles. Dans cette petite Piece comique tout est allegorique, & tout est litteral. On y trouve plusieurs choses difficiles à entendre, si l'on n'est pas au fait de la litterature moderne : mais les chiffres placez à la marge vis-à-vis des mots nouveaux & des pensées ridicules, renvoient le Lecteur au Dictionnaire

tionnaire, & lui donnent le plaisir de l'intelligence & de l'examen. Cet Eloge historique finit par la liste des Manuscrits trouvez dans le Cabinet de *Pantalon-Phœbus* après sa mort. Ce sont des Ecrits bizarres, dont la plupart ont leur allusion satyrique.

L'Editeur, qui, sans doute, est la même personne que l'Auteur, proteste d'abord dans un petit Avis sérieux, qui est à la tête de l'Ouvrage, qu'il estime non-seulement les vertus, mais encore l'esprit, les talens, la capacité, & même les Ouvrages de ceux qui sont citez dans le Dictionnaire; (ils sont en effet estimables par mille endroits.) Il supplie ensuite chacun d'eux d'être assez galant-homme, pour ne lui sçavoir point mauvais gré de son Edition, ou s'ils s'en fâchent, de ne le faire connoître que noblement.

On écrit de Bourges, que M. le Cardinal de Gêvres, qui-en est Archevêque, toujours attentif a ce qui regarde les devoirs & les fonctions de son Ministère, avoit engagé M. l'Evêque de Bethleem à passer quelque temps dans son Diocèse, & à y conferer le Sacrement de l'Ordre & de la Confirmation. Le premier fut conféré les Fêtes de Pâques & de la Pen-

JUILLET. 1726. 1705

Pentecôte. Pour le second, le même Evêque choisit la Paroisse de Mareüil, où il se rendit du Palais Archiepiscopal le 3. de Juin. Le Curé de cette Paroisse marqua son zele & son affection pour une si grande & si sainte Ceremonie, & n'épargna rien pour orner son Eglise, quoique d'ailleurs une des plus belles, & des plus grandes du Diocèse. On a remarqué, que pendant six jours que la Ceremonie a duré, il y avoit eu huit à neuf mille personnes ( tant de Mareüil, que des autres Paroisses circonvoisines ) qui avoient été confirmées.

Le 29. Juillet l'Opera Comique donna une piece nouvelle, en trois Actes, en Vaudevilles, avec trois divertissemens de Chants & de Danses dans les Entre-Actes, intitulée *Les Pelerins de la Meque*; on parlera plus au long de cette Piece, qui est fort goûtée du Public.

La fausse Comtesse fut jouée pour la premiere fois au Theatre François, le Samedi 27. de ce mois, avec peu de succès.

On donnera sur le même Theatre le mois prochain la nouvelle Tragedie de *la mort de Tibere*, qu'on repete actuellement.

I Ma

*Maladie des Yeux.*

Personne n'ignore les ravages infinis que causent les maladies des Yeux, & l'embarras où se trouvent ceux qui en sont affligés par les mauvais traitemens, & par les réussites hasardées d'une quantité de prétendus Oculistes, qui par des Eaux & Collyres croient guérir ces Maladies délicates, tandis que ces liquides ne produisent que des effets dangereux en abbeuvant les parties molasses des Yeux, en amusant les Malades, leur faisant négliger pendant plusieurs, mois & même des années entières le soin de leur guérison, & à la fin les rendant, par la perte de leur vûë, les tristes victimes de leur ignorance.

Pour cet effet, M. de Woolhouse, Interprète du Roi en ses Bibliothèques & Oculiste, a jugé à propos d'avertir le Public, qu'il continue le traitement de ces Maladies avec la même attention qu'il a toujours eue pour une science qui demande une application continuelle.

Ce n'est aussi que par ce moyen qu'il est parvenu à la découverte de plusieurs Operations particulieres, & à distinguer 300. différentes Maladies, dont cet organe peut être attaqué, ce qui lui a mérité, il y a quatre années, d'être élu Membre National de la Société Royale de Londres, & Associé à l'Académie de Berlin; & l'on vient tout présentement de lui envoyer des Lettres Patentes pour le recevoir dans l'Académie Imperiale des Curieux de la Nature en Allemagne, avec le surnom de Démosthenes, coutume usitée en cette Académie.

On ne sera pas ici fâché de sçavoir que tous ceux qu'on admet dans cette Académie, ont le nom

JUILLET. 1716. 1307

nom d'un ancien Auteur, selon le talent de celui qui est reçu dans cette illustre Compagnie. Or ce Démolthene étoit un fameux Ophthalmiatre, ou Oculiste de Marseille, sous l'Empire de Neron, lequel a écrit en Grec trois Livres sur les Maladies des Yeux qui n'ont jamais paru, & que M. de Woolhouse promet de faire imprimer dans sa Bibliothèque Ophthalmique.

Comme la petite Verole est la maladie la plus commune, & celle qui peut occasionner tous les différens accidens & symptômes qui attaquent cet Organe, M. de Woolhouse, toujours attentif au bien du genre humain, vient enfin de découvrir une nouvelle opération, qui n'étant pas plus douloureuse qu'une saignée, guérit néanmoins le principal de ces accidens, c'est-à-dire, la privation de la vûe causée par l'alteration & l'opacité blanchâtre de la cornée ou visière, nommée vulgairement taye ou toile, mais en terme de l'Art, Glaucome de la Cornée, dont les fibres relâchez font l'œil d'une convexité monstrueuse. Si sur pareils accidens on met des Collyres, la vûe se perd sans ressource.

Il ne sera pas inutile de faire connoître ici des sujets qui viennent d'être guéris avec tout le succès possible en pareilles Maladies dont on va donner le détail de quelques-unes, avec les noms & les demeures de ceux qui en ont été guéris.

Mademoiselle Wallon, rue de la Chanvrenrie, chez M. Regnault, Administrateur de l'Hôtel-Dieu, & le neveu du Curé de Joüy-le-Chatel en Brie, qui demeure présentement chez M. Chenevrier, Maître Tailleur aux Quinze-Vingts, proche M. Rossignol. Ces deux personnes avoient la visière de la vûe blanche comme des écailles d'huître.

I ij Me

## 1708 MERCURE DE FRANCE.

M. de Chavanne, Gentilhomme de Nevers, attaqué du Trachoma, ou rudesse miliaire, & ulcération interne des paupières, avec abcès de la glande lacrymale, suintant de la bouë morbifique, puante & épaisse, & pannicule sur la cornée & sur le blanc, avec obstruction & gonflement variqueux des vaisseaux sanguins du globe, &c. Ce Gentilhomme est venu exprès de S. Domingue pour se faire traiter de cette maladie, compliquée aux deux yeux, causée par un coup de Soleil, assez ordinaire dans ce climat. Ce Monsieur, guéri radicalement, demeure encore chez M. Rouillon, Maître Tailleur aux Quinze Vingts, dans la grande Cour, à l'Escalier du gros Lot.

M. Aymar, fils d'un Capitaine de Fauconnerie de Monseigneur le Duc d'Orléans, au Faubourg S. Honoré, à l'enseigne du bon Laboureur, chez un Cabaretier, a été affligé pendant 6. à 7. ans d'un Aneurisme ulcéré, au petit Canthus, attenant la Cornée, a été guéri radicalement par une opération de l'invention de M. de Woolhouse, après que tous les autres Oculistes l'avoient manqué.

Le fils de M. Pannier, Maître Couvreur à Clermont en Beauvoisis, logé pendant son traitement chez M. Lucas, Fondeur, rue du Mouton proche la Greve, avoit des ulcères aux deux yeux, & un abcès de la Sclerotique à l'œil gauche, par où la Choroïde sortoit grosse comme un grain de Poivre, qui fit une distraction ou déplacement de la pupille, qui étoit devenue très-étroite & presque fermée. Ce mal s'appelle Tête-de-Clou, ou Hernie clavale, en termes d'Art. Ce jeune homme s'en est retourné à Clermont, voyant parfaitement bien, & ayant les yeux très-beaux. Depuis son départ d'ici, il a soutenu la petite Verole sans aucun accident.

JUILLET. 1726. 1769

Le R. P. Lequien, Bibliothecaire des RR PP. Jacobins, de la rue S. Honoré, si connu par ses sçavans Ouvrages, a été fort affligé d'une fluxion rebelle & très-âcre sur les yeux, avec des abscess, des carilages & des glandules ciliaires, & ulcerations des parties internes des paupieres inferieures, qui degenererent en un vrai Letroplon, aussi desagréable que douloureux, & malgré les autres incomoditez qui lui faisoient garder le lit pendant son traitement, a néanmoins été guéri de toutes ces indispositions des yeux, en trois semaines de temps, par M. de Woolhouse, qui avoit guéri de pareille maladie un illustre Magistrat de cette Ville, trois ans auparavant, pendant que deux Freres du même Couvent des Jacobins, sont devenus incurables, pour s'être servis en même cas de Collyres qu'on débite ici si abondamment.

*M. de Woolhouse demicure toujours dans la grande Aubernerie des Quinze-Vingts.*

---

Le sieur Francoeur, l'un des Vingt quatre de la Chambre du Roy, & de l'Académie Royale de Musique, vient de donner au Public son second Livre de Sonates. On trouve cet Ouvrage chez l'Auteur, Place du Palais Royal, ou chez le sieur Boivin, à la regle d'or, rue saint Honoré.

Le sieur Dugeron, ancien Chirurgien d'Armée, qui possède divers Remedes pour conserver les dents sans se gâter & sans tomber, donne avis au Public qu'il a euh'aux une Opiate, dont il a seul

I iij le

1710 MERCURE DE FRANCE  
le secret, qui fortifie la Gencive & entretient l'Email des Dents, sans qu'il soit necessaire de se servir d'aucun instrument de fer, &c. *Sa demeure est à Paris, rue des vieilles Etuves, près la Croix du Tiroir, chez un Epicier.*

Le Public est averti que le sieur Pissot, Libraire, qui débite le Mercure de France, & toutes sortes d'autres Livres, demeurera le mois prochain sur le Quay de Conty, à la descente du Pont-Neuf, au coin de la rue de Nevers, à la Croix d'or.

#### *Maladie du Roy.*

Le 23. de ce mois, le Roy se trouva mal dans la Chapelle du Château de Versailles, pendant la Messe; mais cette foiblesse n'ayant point eu de suites, S. M. partit l'après-midy pour aller à Rambouillet. La nuit suivante, la fièvre se déclara par un léger frisson: le Roy fut saigné le 24. au matin, & l'après-midy S. M. revint à Versailles. La fièvre continua, & comme elle étoit accompagnée d'accablement & d'assoupissement, on se détermina à une saignée du pied, qui fut faite le soir vers les neuf heures. Cette saignée procura au Roy, pendant  
le

JUILLET. 1726. 1711

le cours de la nuit , une liberté de ventre qui mit S. M. en état d'être purgée le 25. au matin. La potion vomitive qu'on donna au Roy , produisit ce qu'on attendoit , & l'effet de ce remede fut si heureux , que S. M. se trouva le 26. au matin à son réveil , revenuë de l'accablement où elle étoit.

Quoique la fièvre fut considérablement diminuée , le Roy fut encore saigné du pied ce même jour vers les huit heures du soir. La nuit fut très-tranquille , & le lendemain 27. on ne trouva que quelque émotion dans le pouls de S. M. Le 28. Elle resta absolument sans fièvre : le 29. on purgea le Roy , & l'on ne doute pas que cette maladie , qui ressemble beaucoup à celle que le Roy a déjà eüe , ne finisse aussi promptement & aussi heureusement.

Le 30. le Roy continua à se mieux porter , sa santé se rétablit , ses forces reviennent , & le 31. après midi S. M. commença à se lever.

Le Mardi 30. de ce mois , le Roy reçut les Ambassadeurs & autres Ministres Etrangers , qui vinrent ensemble complimenter S. M. sur le rétablissement de sa santé.

## A U R O Y.

## SUR SA CONVALESCENCE.

**D** Ame Fievre, en Juillet faisant sa prome-  
nade ,

Fit dessein de rendre malade ,

Jeunes , vieux , grands , petits, en un mot, tout  
l'Etat.

Sire , par vous elle commence ;

Il n'en falloit pas plus , & c'étoit sur la France ,

Accomplir son noir attentat.

Tout s'émeut , tout s'agite. Eh ! qu'ay-je fait ,  
dit-elle ?

A contribution ay-je donc mis Paris ?

Ce que vous avez fait , cruelle !

Voyez couler nos pleurs & le sang de Louïs :

Pour nous affliger tous , pouviez-vous faire pis ?

Ah ! j'ai tort , j'en conviens , pour toujours je  
vous laisse ,

Dit la noire Divinité :

Deformais , de Louïs , pour qui tout s'intéresse ,

Je veux respecter la santé.

*Ad-*

*Addition aux Nouvelles Etrangères.*

**O**N écrit de Petersbourg, que la Czarine ayant reçu avis que la Flote du Roy de Danemarck avoit joint l'Escadre Angloise le 24. du mois dernier, qui n'étoit pas encore partie de l'Isle de Nargin, comme le bruit en avoit couru; elle envoya le 29. 92. Galeres à Revel, avec le Regiment des Gardes de Simonofski.

Le Comte Maurice de Saxe, fils naturel du Roy de Pologne, qui fut élu le 28. Juin par les Etats du Duché de Curlande, pour être successeur de leur Duc, en a donné part aux principaux Senateurs du Royaume de Pologne.

Le 12. de ce mois, la Fregate l'Aigle-Blanche, arriva à Copenhague de la Mer Baltique, avec la nouvelle que la Flote du Roi de Danemarck avoit joint l'Escadre Angloise près de l'Isle de Nargin.

Omar Aga, Envoyé par le Grand-Seigneur, pour veiller aux interêts des Turcs sur commercant dans les Pays hereditaires de l'Empereur, est le 11. de

L v. ce

**1714 MERCURE DE FRANCE**  
ce mois la premiere Audiance publique  
du Prince Eugene de Savoye à Vienne.

On a reçu avis d'Alger, que le 16. du mois dernier le Dey avoit fait assembler le Divan, & qu'il y avoit proposé de renouveler la paix avec la République d'Hollande, dont le séjour de l'Escadre dans la Méditerranée faisoit beaucoup de tort à la Regence.

Cette proposition fut approuvée par l'Amiral & par les principaux du Divan; mais quelques Interressez dans les Armemens s'y opposerent. On assure cependant qu'il fut résolu à la pluralité des voix, d'écrire au Vice Amiral de Sommerdyck, Commandant de l'Escadre Hollandoise, par un Navire Anglois, qui partoit le lendemain pour Gibraltar, & de lui faire part de cette résolution.

Le 30. Juin, le Pape reçut à Rome l'abjuration du Baron Charles de Heinschek, Gentilhomme Lutherien du Duché de Silesie.

Le Cardinal Galeas-Marescotti, Romain, le premier de l'Ordre des Cardinaux Prêtres, & du Titre de S. Laurent *in Lucina*, mourut le 3. de ce mois

JUILLET. 1726. 1775

à Rome, âgé de 98. ans, 9. mois & trois jours. Il avoit été fait Cardinal par le Pape Clement X. le 27. May 1675. Sous le Pontificat de Clement XI. il avoit quitté tous les emplois & s'étoit démis entre ses mains de tous les Bénéfices & Pensions pour vaquer uniquement à son Salut. Ce Cardinal qui laisse par sa mort un neuvième lieu vacant dans le Sacré College, a fait le Comte Marescotti son neveu, heritier universel de ses biens, & les Cardinaux Conti & Altieri, ses Exécuteurs Testamentaires. Son corps fut porté le 5. dans l'Eglise du Jesus, où le Cardinal de sainte Agnès celebra la Messe de *Requiem*, après laquelle le Pape fit les Absoutes & les Encensemens accoutumés.

On écrit de Geneve, que le Roi de Sardaigne coucha le 11. de ce mois à saint Julien, où M. de la Closure, Résident de France, alla saluer S. M. Le 12. à cinq heures du matin, ce Prince passa devant les murailles de Geneve, où il fut salué, selon la coutume, par 60. coups de canon, & il alla coucher à Douven, & hier S. M. arriva à Evian, où l'on croit qu'elle demeurera pendant un mois.

I vj On

## 1716 MERCURE DE FRANCE.

On écrit de Londres, que l'Escadre destinée pour la Méditerranée, est retenue à sainte Helene par les vents contraires.

La Flotte de la Jamaïque est arrivée dans les Ports d'Angleterre, & l'on a reçu des Lettres de cette Isle, qui portent que toute la récolte des Sucres de cette année avoit été brulée par la négligence ou par la malice des Negres.



## ARRESTS, ORDONNANCES

### SENTENCES DE POLICE, &c.

**ORDONNANCE DE POLICE** du 21. Juin, qui fait défenses à tous Cochers & autres personnes, de mettre à l'avenir dans les rues aucuns Fumiers ni autres immondices, à moins que ce ne soit pour les enlever sur le champ, à peine de Cinquante livres d'amende.

**SENTENCE DE POLICE** du même jour, qui condamne les nommez Audinet, Marchand Forain de Bestiaux, & Remy, Marchand Boucher, à Cinquante livres d'amende chacun, pour avoir contrevenu aux Ordonnances & Règlements de Police sur le fait de la vente & achat des Bestiaux.

**AUTRE** du 28. Juin qui renouvelle les défenses de vendre, ni étaler aucunes Marchandises les Fêtes.

JUILLET. 1726. 1717

Fêtes & Dimanches sur les Ponts & Quays, & sous les Portes de la Ville de Paris; & qui condamne onze Particuliers en Dix livres d'amende pour y avoir contrevenu.

AUTRE du même jour, qui condamne le sieur Destouches, Procureur au Parlement, en Vingt livres d'amende, & plusieurs autres Particuliers, en cent sols d'amende chacun, pour avoir refusé ou négligé d'arroser le devant de leurs portes pendant les grandes chaleurs.

ARREST du 2. Juillet, qui commet M. Hérault, Lieutenant General de Police, pour juger des différends & contestations au sujet des défenses de vendre de la Viande dans les lieux situés au delà des Barrières de la Ville de Paris.

ARREST du Grand Conseil du 3. Juillet, au sujet de la mort de Charles Joseph de La Fresnais, Conseiller au Grand-Conseil, par lequel ledit Grand-Conseil, les Semestres assemblez, condamne la mémoire dudit Lafrenais à perpétuité, ordonne que son nom sera rayé & biffé des Registres dudit Conseil, tous ses biens acquis & confisquez au Roi; décharge Madame Tencin de l'accusation intentée contre elle; ordonne son élargissement & son écrouë biffé des Registres du Châtelet; ordonne de plus le même Arrest, que le Libelle, qualifié *Testament*, signé par ledit Lafrenais, sera lacéré par un des Huiſſiers du Conseil: & permet à ladite Dame Tencin de faire imprimer & afficher le présent Arrest, &c.

ARREST du 5. Juillet, qui explique ce qui doit être observé pour l'exécution de la Déclaration du 21. Juin 1726. portant révocation du

Cin-

## ARTICLE MERCURE DE FRANCE.

Cinquantième en nature de fruits, par lequel il est dit ce qui suit.

### ARTICLE PREMIER.

Que toutes les adjudications faites pour la Cinquantième des fruits de la présente année 1726. seront & demeureront nulles & de nul effet : Fait desdites aux Adjudicataires de rien exiger en vertu d'icelles : Ordonne que ce qu'ils pourroient avoir perçu sera par eux rendu & restitué aux frais & à la diligence des contribuables, en même nature, s'il existe, sinon que la valeur en argent sera payée par lesdits Adjudicataires, suivant l'évaluation de gré-à-gré qui en sera faite entre eux ; & en cas de contestation, par les sieurs Intendants des Generalitez & Provinces, ou leurs Subdeleguez ; & seront lesdits Adjudicataires tenus de faire ladite restitution dans quinzaine du jour de la publication du présent Arrest, à peine d'y être contraints, & d'être en outre déchu des Privileges & Exemptions dont Sa Majesté veut bien leur continuer la jouissance pour les causes, & ainsi qu'il sera dit cy-après.

#### I I.

Que toutes les sommes que les Adjudicataires pourroient avoir payées d'avance pour leur tenir lieu de cautionnement, leur seront pareillement rendues & restituées par les Receveurs auxquels ils en auront fait le payement.

#### I I I.

Et voulant Sa Majesté pourvoir à l'indemnité desdits Adjudicataires, à cause des frais qu'ils peuvent avoir faits pour la perception des choses à eux adjudgées, ordonne qu'ils jouiront pendant la présente année & la suivante, de tous les Privileges & Exemptions qui leur ont été accordés, ainsi & de même que si leurs Adjudications avoient eu leur entière exécution.

#### IV.

JUILLET. 1726. 1719

I V.

Que les Etats ou Rôles qui ont été ou seront arrêtés, par les sieurs Intendants, & par le sieur Prévôt des Marchands pour le Cinquantième en argent des Maisons de la Ville & Fauxbourgs de Paris & des autres Villes & Fauxbourgs du Royaume, seront exécutez selon leur forme & teneur, ainsi que l'ont été ceux du Dixième des biens ordonné être levé par la Déclaration de Sa Majesté du 14. Octobre 1710.

V.

Qu'à l'égard des autres natures du Cinquantième non comprises ausdits Rôles, il en sera incessamment arrêté par les sieurs Intendants des Etats ou Rôles pour l'année 1726. sur le pied de ceux du Dixième, & pour les mêmes biens qui y ont été compris, sans que les anciens Propriétaires soient obligez d'en fournir de nouvelles déclarations: Et attendu les mutations arrivées dans la propriété d'une partie desdits biens, Veste Sa Majesté, pour faciliter la confection desdits Rôles, que les possesseurs desdits biens depuis la suppression du Dixième, ordonnée par Edit du mois d'Août 1717. justifient de leur propriété par les déclarations qu'ils seront tenus de fournir dans un mois du jour de la publication du présent Arrêt, dans la forme & aux peines portées par la Déclaration du 14. Octobre 1710.

V I.

Quant aux Provinces dans lesquelles il n'a point été arrêté de Rôles du Dixième, au moyen des Impositions, abonnemens ou traites qui ont été faits pour tenir lieu de ladite Imposition, il en sera usé de la même manière pour ledit Cinquantième.

V I I.

Que les Recoveurs Generaux des Finances, Receveurs des Tailles, Trésoriers & autres préposés

## 1710 MERCURE DE FRANCE.

posez ou Comptables qui ont été chargez au recouvrement du Dixième, feront la Recette des deniers provenant dudit Cinquantième, lesquels deniers seront portez au Trésor Royal, ainsi & de la même maniere que l'ont été ceux du Dixième, pour en compter dans la forme & dans les temps qui seront reglez par Sa Majesté, nonobstant ce qui est porté par l'Article XXII. de l'Arrêt du 28. Juillet 1725.

V. I. I.

Veut & entend Sa Majesté, que les Arrêts & Reglemens rendus pour l'exécution de la Déclaration du 14. Octobre 1710. portant établissement du Dixième, soient executez pour le Cinquantième, selon leur forme & teneur; révoquant à cet effet les Arrêts & Reglemens rendus en exécution de la Déclaration du 5. Juin 1725. portant établissement du Cinquantième en nature de fruits, &c.

DECLARATION du Roy, qui ordonne que les Déclarations de 1750. 1713. & 1714. qui ont réglé la maniere des payemens des Lettres & Billets de Change ou Billets payables au Porteur, dans le temps des diminutions arrivées sur les Espèces, seront executees à l'occasion de la dernière augmentation desdites Espèces. Donnée à Versailles le 7. Juillet 1726. Registrée en Parlement le 10.

ARREST du même jour, qui proroge jusqu'au premier Janvier 1727. la décharge des Droits de Péage, Travers, Passage & tous autres, sur les Bleds, Farines, & toutes especes de Grains qui seront conduits dans la Ville de Paris.

ARREST du même jour, qui accorde aux Agents de Change nommez par l'Arrêt du 14. I

Oct.

JUILLET. 1726. 1727

Octobre 1724. le délai d'un mois pour se faire recevoir & déclare privez de leurs fonctions ceux qui n'auront pas été reçus dans ledit terme.

**DECLARATION** du Roy, qui supprime la Caisse Commune des Recettes generales des Finances. Donnée à Versailles le 9. Juillet 1726. Registrée en Parlement le 12. par laquelle il est dit ce qui suit. Voulons & nous plaît, qu'à commencer du premier Juillet de la presente année, la Caisse Commune & Generale d'administration des Recettes generales de nos Finances, tant des vingt Generalitez des Pays d' Election, que des Provinces d'Alsace, Metz, Franche-Comté, Flandre & Hainaut, dont nous avons ordonné l'établissement par l'Article premier de notre Déclaration du 10. Juin 1716. & par l'Arrêt de notre Conseil du 15. Avril 1722 soit & demeure révoquée & supprimée; ensemble les fonctions des Controleurs ambulans, qui avoient été substituez par l'Arrêt de notre Conseil du 16. Juillet 1720. au lieu & place des Inspecteurs établis en execution de l'Article IX. de notre dite Déclaration du 10. Juin 1716. N'entendons que lesdits Receveurs Generaux de nos Finances, leurs Commis aux Recettes generales, Receveurs des Tailles, Receveurs particuliers des Impositions des Provinces d'Alsace, Metz, Franche-Comté, Flandre & Hainaut & tous autres Officiers Comptables, leurs Caissiers & Commis, puissent se dispenser de continuer de tenir des Registres Journaux en la forme & maniere prescrite par notre Edit du mois de Juin 1716. & par notre Déclaration du 10. du même mois; que nous voulons être executée pour ce regard, & sous les peines portées par ledit Edit. Dispensons seulement lesdits Receveurs, Caissiers, Commis & autres Comptables, d'envoyer en notre  
Conseil

## 1722 MERCURE DE FRANCE.

Conseil des copies desdits Registres - Journaux.  
Voulons au surplus que nos Déclarations des 4.  
Octobre & 7. Decembre 1723. l'Arrêt de notre  
Conseil du 15. Mars 1724. ensemble tous les  
autres Reglemens concernant la forme & tenuë  
desdits Journaux, soient & demeurent révoquez  
comme nous les révoquons en ce qui peut être  
contraire à ces presentes, &c.

ARREST du 12. Juillet, & Lettres Patentes  
sur icelui, portant prorogation jusqu'à la fin du  
nouveau Bail des Fermes Generales, de differens  
Droits y énoncez. Et moderation dès à present d'u-  
ne partie desdits Droits dans la Ville, Fauxbourgs  
& Banlieuë de Paris, par lequel Arrêt, veut nean-  
moins Sa Majesté pour le soulagement des Ha-  
bitans de la Ville, Fauxbourgs & Banlieuë de  
Paris, que les Droits sur le Poisson de Mer, frais,  
sec & salé qui y sera consommé, soient réduits  
& moderez à la moitié des Droits qui se le-  
vent actuellement; comme aussi que les Droits  
sur la Volaille, Gibiers, Cochons de lait, Agneaux  
Chevreaux, Oeufs, Beurres, & Fromages,  
soient moderez d'un quart, & réduits aux trois  
quarts des Droits qui se levent actuellement,  
en consequence de la Déclaration du 15. May  
1722. Arrêt du 12. Août ensuivant rendu en in-  
terpretation, & du Tarif du 20. Juin 1724. les-  
quelles moderations auront lieu à commencer  
du jour de la publication du present Arrêt, sans  
que sur le restant desdits Droits moderez les  
quatre sols pour livre puissent être perçus; Sa  
Majesté dérogeant à l'égard des dispositions por-  
tées par le present Arrêt ausdits Edits, Décla-  
rations, Tarifs & Reglemens, &c.

SENTENCE de Police, du même jour, qui  
condamne les nommez Gaultier & Cordau,  
Bou-

JUILLET. 1726. 1713

Boulangers, en trois cens livres d'amende chacun, pour avoir employé de la Farine défectueuse.

AUTRE du même jour, qui condamne le nommé Lebleu, Marchand de Biere, en trente livres d'amende, pour avoir donné à boire chez lui à heure induë.

ORDONNANCE de Sa Majesté du 16. Juillet, pour la prorogation de la Foire S. Laurent jusqu'au cinquième Septembre 1726.

---

## APPROBATION.

J'ay lu par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux le *Mercur de France du mois de Juillet*, & j'ay crû qu'on pouvoit en permettre l'impression. A Paris, le 5. Aoust 1726.

HARDION.



## T A B L E.

|                                                       |      |
|-------------------------------------------------------|------|
| Pieces fugitives, Réponse à l'Abbé de Villers, &c.    | 1515 |
| En quoi consiste le Ridicule, &c.                     | 1522 |
| La Guerre, Poëme.                                     | 1529 |
| Lettre du Pere Castel à M. &c.                        | 1537 |
| Le Solitaire, Ode.                                    | 1544 |
| Guerison operée par la vertu de l'Aimant, Lettre, &c. | 1552 |
|                                                       | Epi- |

|                                                                 |              |
|-----------------------------------------------------------------|--------------|
| Epigramme.                                                      | 1555         |
| Lettre de M. Sully, &c.                                         | 1556         |
| La Cigale & la Fourmi, <i>Fable</i> .                           | 1562         |
| Réflexions sur la diversité des Langues.                        | 1566         |
| Epigramme.                                                      | 1576         |
| Lettre & Idille de M. Vergier.                                  | 1577         |
| Vertus de la Pierre néphrétique.                                | 1587         |
| Traduction d'une Ode d'Horace.                                  | 1589         |
| Tombeau nouvellement trouvé & Inscription.                      | 1590         |
| Reflexions sur la Critique.                                     | 1593         |
| Cantate, le Retardement affecté.                                | 1597         |
| Lettre écrite de Venise, sur le Carnaval, &c.                   | 1607         |
| Eloge du Thé, imitation en Vers, &c.                            | 1615         |
| Avis sur les Enigmes.                                           | 1620         |
| Nouvelles Littéraires, &c. Dictionnaire universel de la France. | 1627         |
| Nouvelles inventions du sieur du Quet.                          | 1642         |
| Pendule d'Equation du sieur Thiout, &c.                         | 1645         |
| Nouvelles Estampes de M. Coppel sur les Comedies de Moliere.    | 1647         |
| Nouvelle Estampe de M. de Boullongne, gravée par M. Drevet.     | 1649         |
| Premier Prix de Peinture remporté à Rome par un François.       | 1650         |
| Chançon notée.                                                  | 1652         |
| Spectacles.                                                     | <i>Ibid.</i> |
| Nouvelles du Temps, de Turquie, Russie, Pologne, &c.            | 1660         |
| Universaux au nom du Duc de Curlande.                           | 1663         |
| Protestation du Duc de Curlande.                                | 1664         |
| Nouvelles d'Allemagne, d'Italie, &c.                            | 1669         |
| Morts, Naissances des Pays Etrangers.                           | 1680         |
| Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.                             | 1681         |
| dicace de l'Eglise de S. Louis.                                 | 1685         |
| Deaires du Palais.                                              | 1687         |
| Affirs, Naissances, &c.                                         | 1690         |

Supple-

|                                                                      |      |
|----------------------------------------------------------------------|------|
| Supplement.                                                          | 1725 |
| Bouquet pour Madame * *, Rondeau.                                    | 1696 |
| Sonnet , Réponse au Rondeau.                                         | 1697 |
| Complimens des Académies à M. le Contrôleur<br>Général des Finances. | 1698 |
| Extrait du Dictionnaire Neologique.                                  | 1699 |
| Maladie des yeux , &c.                                               | 1700 |
| Maladie du Roi.                                                      | 1706 |
| Vers sur sa convalescence.                                           | 1710 |
| Addition aux Nouvelles Etrangères.                                   | 1712 |
| Arrêts.                                                              | 1713 |
|                                                                      | 1716 |

---

*Errata du premier Volume de Juin.*

- P**Age 1164. ligne 10. aussi-tôt , lisez aussi ré-  
panduë.
- Page 1166. ligne 18. & 19. d'Auxerre l'inten-  
tion , lisez d'Auxerre par l'intention.
- Page 1167. ligne 24. & que , lisez est que.
- Page 1172. ligne 4 ainsi lisez aussi.
- Page 1176. ligne 29. Provençaux lisez Provin-  
ciaux.

---

*Errata du second Volume de Juin.*

- P**Age 1488. ligne 3. du bas , qui ferment ,  
lisez qui forment.
- Page 1490. ligne 3. blui , lisez bruni.
- Page 1491. ligne 14. où il a trouvé , lisez où  
trouver.

*Errata*

*Fautes à corriger dans ce Livre.*

**P**age 1530. ligne 4. du bas , tout par , *lisez* tout petit par.

Page 1543. l. 8. éгалer celle, *lisez* égaler est celle.

Page 1545. l. 17. vœux , *lisez* yeux.

Page 1547. l. 1. crais *lisez* crains.

Page 1558. l. 18. Gourbe , *lisez* Courbe.

Page 1559. l. 29. une , *lisez* un.

Page 1565. l. 16. d'aïse , *lisez* & d'aïse.

Page 1570. l. 19. perfectionné , *lisez* perfectionnées.

*Ibid.* l. 24. qui le , *lisez* qui ne le.

Page 1573 l. 3. du bas différentes , *lisez* différents.

Page 1574. l. 25. & nous , *lisez* ou nous.

Page 1602. l. 18. Ridolti , *lisez* Ridotti.

Page 1617. l. 13. seule , *lisez* seul.

Page 1627. l. 10 Typographie , *lisez* Topographie.

Page 1650. l. 4. Beren , *lisez* Berin.

Page 1652. l. 9. Astrée , *lisez* Atrée.

Page 1653. l. 12. Piece , *lisez* Niccs.

*La Chanson notée doit regarder la page 1652.*



# PRIVILEGE

## DU ROT.

**L**OUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarr. : à nos Amez & Feaux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requetes ordinaires de nôtre Hôtel, Grand-Consell, Baillifs, Senéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Officiers & Justiciers qu'il appartiendra. SALUT : l'applaudissement que reçoit le MERCURE DE FRANCE; cy-devant appelé le Mercure Galant, composé depuis l'année 1672, par le sieur de Visé, & autres Auteurs, nous fait croire que le sieur Dufrenoy, Titulaire du dernier Brevet étant decedé, il ne convient pas que le Public soit à l'avenir privé d'un ouvrage aussi utile qu'agréable, tant à nos sujets qu'aux étrangers; c'est dans cette vûe que bien informé des talens, & de la sagesse du sieur ANTOINE DE LA ROQUE, Ecuyer, ancien Gendarme dans la Compagnie des Gendarmes de nôtre Garde ordinaire, & Chevalier de nôtre Ordre Militaire de Saint Louis; nous l'avons choisi pour composer à l'avenir exclusivement à tout autre ledit Ouvrage, sous le titre de MERCURE DE FRANCE, & nous lui en avons à cet effet accordé nôtre Brevet le 17. Octobre dernier, pour l'exécution duquel ledit sieur de la Roque nous a fait supplier de lui accorder nos Lettres de Privilege sur ce necessaires : A CES CAUSES, conformément audit Brevet, Nous lui avons permis & permettons par ces Presentes de composer & donner au Public à l'avenir tous les mois à lui seul exclusivement, ledit Mercure de France, qu'il pourra faire imprimer en tel volume, forme, marge, caractere, conjointement, ou separement, & autant de fois que bon lui semblera, chaque mois, & de le faire vendre & débiter par tout nôtre Royaume, & ce pendant le temps de douze années consecutives, à compter du jour de l'adatte des Presentes; à condition neanmoins que chaque volume portera son Approbation expresse de l'Examineur, qui aura été com-

mis à cet effet. Faisons défenses à toutes sortes de personnes de quelques qualitez & conditions qu'elles soient d'en introduire d'impressions étrangères dans aucun lieu de notre obéissance, comme aussi à tous Libraires, Imprimeurs, Graveurs, & autres, d'imprimer, faire imprimer, graver, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire ledit Livre, ou planches en tout ou en partie, ni d'en faire aucun Extrait, sous quelque prétexte que ce soit, d'augmentation, corrections, changement de titre, ou autrement, sans la permission expresse & par écrit de l'Exposant, ou de ceux qui auront droit de lui; le tout à peine de confiscation des exemplaires contrefaits; de 6000. livres d'amende, payables sans déport par chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers à l'Exposant, ou à ceux qui auront droit de lui, & de tous dépens, dommages & intérêts; à la charge que ces Presentes seront enregistrées tout au long sur les Registres de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, & ce dans trois mois de la date d'icelles; que l'impression de ce Livre sera faite dans notre Royaume, & non ailleurs, en fin papier, & en beau caractère, conformément aux Reglemens de la Librairie; & qu'avant de l'exposer en vente, le manuscrit ou imprimé qui aura servi de copie à l'impression dudit Livre sera remis dans le même état, où les Approbations y auront été données, es mains de notre très-cher & Feal Chevalier, Garde des Sceaux de France, le sieur FLEURIAU D'ARMONVILLE, Commandeur de nos ordres, & qu'il en fera ensuite remis deux Exemplaires de chacun dans notre Bibliothèque publique, un dans celle de notre Château du Louvre; & un dans celle de notre très-cher & Feal Chevalier, Garde des Sceaux de France; le tout à peine de nullité des Presentes, du contenu desquelles Vous enjoignons de faire jouir ledit Exposant, ou ses ayans cause pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucuns troubles & empêchemens, & à cet effet nous avons révoqué & révoquons tous autres Privilèges qui pourroient avoir été donnez cy-devant à d'autres qu'audit Exposant; Voulons que la copie des Presentes qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Livre soit tenue pour dûment signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos Amez & Feaux Conseillers-Secretaires, soy soit ajoutée, &c.

# MERCURE

DE FRANCE,  
DÉDIÉ AU ROY.

A OUST 1726.



*QUAE COLLIGIT SPARGIT.*

---

A PARIS,

Chez { GUILLAUME CAVELIER, au Palais.  
| GUILLAUME CAVELIER, fils, rue  
S. Jacques, au Lys d'Or.  
| NOEL PISSOT, Quay des Augustins, à la  
| descente du Pont-neuf, à la Croix d'Or.

---

M DCC. XXVI

*Avec Approbation & Privilege du Roy.*



## A V I S.

**L'**ADRESSE generale pour toutes choses est à M. MOREAU, *Commis au Mercure, vis-à-vis la Comedie Françoisé, à Paris.* Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetez aux Libraires qui vendent le *Mercure à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.*

On prie très - instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoient, celui, non - seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les particuliers qui souhaiteront avoir le *Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.*

Le prix est de 30 sols.

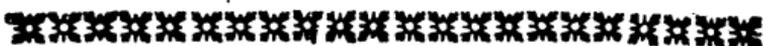


# MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROY.

A O U S T. 1726.



*PIECES FUGITIVES,*  
*en Prose & en Vers.*

DESSEIN d'un Recueil d'Hymnes nouvelles avec les plus beaux Chants, selon chaque mesure.

*Lettre écrite d'Auxerre sur ce sujet le 29. Juin 1726. par M. le Beuf, Sous-Chantre & Chanoine de la Cathedrale.*



ES nouvelles productions qui paroissent dans les Provinces, s'y voyent presque toujours accompagnées de difficultez. Il y a si peu de gens, surtout dans certaines

A ij Villes;

Villes , qui puissent , ou qui veulent s'appliquer à ce qui est d'un certain genre de Science , que lorsque quelqu'un , qui en est instruit de longue main , se met en état d'en traiter à fond , on paroît surpris , on montre de l'étonnement , on le croit écarté du droit chemin ; & cette surprise , dont la source est assez connue , excite des oppositions & des traverses à ce qu'il y a souvent de meilleur. Ne vous attendez pas, Monsieur, que j'aie à faire ici une application de ce que je dis à des matieres bien relevées: il ne s'agit que de Chant , ou , si vous voulez, de Musique. Je puis d'abord me servir indifferemment de ces deux expressions, puisqu'elles sont employées indifferemment par les anciens Auteurs , selon les témoignages qu'il seroit aisé d'en rapporter. On y voit que le Chant d'Eglise , même en parlant du pur Plein-Chant , est très-souvent appelé Musique ; & depuis que Gui , Moine d'Arezzo en Italie , eut inventé au XI. siecle une nouvelle methode de transmettre ce Chant , on lui donna communément le nom de *Musica VVidonis*. Quoique ce nom tombât sur tout le corps du Chant Ecclesiastique , il y avoit cependant une partie qui pouvoit être appelée Musique plus particulièrement. Ce sont quel-

ques

ques Hymnes & quelques Profes qu'on animoit d'un mouvement qui ressemble si fort à celui de la Musique, telle qu'on l'entend aujourd'hui, que plusieurs lui ont donné le nom de Plein-Chant figuré, pour distinguer de tout le reste cette partie du Chant de l'Eglise. C'est à l'occasion de cette portion du Chant Ecclesiastique que je vous envoie quelques remarques que je vous prie de communiquer au Public, & principalement par rapport aux Hymnes. Je m'y suis trouvé obligé par des circonstances les plus inespérées, & dans lesquelles je ne me serois jamais imaginé devoir me rencontrer, vû l'opinion dans laquelle j'étois, que notre Ville étant si voisine de celle de Paris, ne fourniroit que des Approbateurs du bon goût qui y regne, plutôt que des Censeurs & des Contradicteurs. C'est donc sur ce corps de Chant que l'on a crû d'abord ne devoir pas déferer à la celebre Eglise de Paris, ni à tant d'autres illustres Eglises, dont nous nous glorifions depuis notre nouveau Breviaire, de prendre tout ce qu'il y a de meilleur en ce genre, & qui a été produit par les plus habiles Maîtres. Nous nous sommes flattez d'entrer en cela dans les vûs du grand Pape S. Gregoire premier du nom, qui exhortoit son Disci-

## 1732 MERCURE DE FRANCE.

ple S. Augustin , qu'il envoya en Angleterre pour y établir une nouvelle Eglise , de ne se pas contenter d'y introduire les pratiques de l'Eglise de Rome , dans laquelle il avoit été élevé , mais d'y inferer aussi , pour ainsi dire , tout ce qu'il remarqueroit de bon & de loüable , ou même de meilleur dans les Eglises de France. Ce n'est point hors d'œuvre que j'applique ici le trait d'un Saint , dont une des principales occupations fut l'établissement du Chant Ecclesiastique. Les Hymnes n'étoient pas alors si communes qu'elles le sont devenuës depuis. On ne connoissoit gueres que celles de S. Ambroise , auxquelles le saint Pape en ajoûta quelques-unes du même metre , c'est à-dire , du metre Iambique à quatre pieds. On a été plusieurs siècles sans avoir en usage un plus grand nombre d'Hymnes. Peu-à peu quelques Hymnes Trochâiques , & quelques Sapphiques se sont fait place dans les Offices divins. Quelques-unes aussi du metre Asclepiade , dont la plus ancienne est l'*Inventor rutili* du Poëte Prudence , laquelle est de pur Asclepiade sans aucun mélange. L'unique qui ait paru dans nos Livres du metre Brachicatalectique , & celle qui s'y trouve du metre Alcmane ,  
passent

passent aussi pour avoir quelque antiquité.

Maintenant on ne se borne plus comme autrefois, à n'avoir dans les Offices divins presque que des Vers Iambiques, une ou deux Hymnes Sapphiques, autant d'Asclepiades, & quelques Trochaïques en petit nombre. On a crû qu'il convenoit assez de faire pour l'Eglise des Hymnes de toutes sortes de mesures. Le nombre des Sapphiques est augmenté de beaucoup, aussi-bien que celui du genre d'Asclepiade, dont la Strophe finit par un Vers Glyconique. Il y a à present dans les Livres d'Office beaucoup plus d'Hymnes Trochaïques & Alcmanes, qu'il n'y en avoit précédemment. On a même pris l'Anacreontique des Poësies de Prudence. Le siecle dernier a produit des Poetes, dont la veine fut trouvée plus seconde en ces sortes de Vers Lyriques, que dans ceux de la mesure Iambique, qui étoit presque uniquement d'usage dans les premiers temps, & on n'a pas eu lieu d'être mécontent de leurs Ouvrages. Je ne parle point de Jérôme Vida, Evêque d'Albe en Italie, dont les Poësies renferment trop peu d'Hymnes Lyriques pour qu'on ait pû y en puiser; ni du Jesuite Claret, qui n'a point donné d'autres metres à ses Hymnes que

A iiij ceux

## 1734 MERCURE DE FRANCE:

ceux qu'il voyoit déjà communément reçus, & qui n'a fait que suivre les pensées des anciennes, ajustant la rime avec la quantité. Je ne parle point non plus des Poësies de Messire Isaac Habert, Evêque de Vabres, ni de celles de Messire Guillaume de la Brunetiere, Evêque de Saintes, dont je ne connois que des Hymnes Iambiques. Mais je puis remonter jusqu'au celebre Muret, dont on a plusieurs Hymnes de different metre. Quelques années après que le Pape Urbain VIII. eut excité par son exemple le genie Poëtique, on vit paroître differens Recueils d'Odes sacrées. Il m'en est tombé sous les mains un qui a été imprimé à Sens en 1640. dont toutes les Odes sont en l'honneur de la Sainte Vierge, & dans tous les metres Lyriques & autres. Il est attribué à un Jesuite, appelé Louïs Magnet. Le sieur Magdalenet de Vezelai, dont les Poësies sont imprimées, composa aussi avec succès quelques Odes Alcaïques sur des sujets sacrez. Les Réformateurs des Breviaires, un peu après le milieu du dernier siecle, firent entrer quelques Hymnes de nouvelle fabrique dans leur Ouvrage, à l'exemple du Breviaire Romain; mais rarement étoient-elles Alcaïques, ou de cette sorte d'Asclepiades, dont le troisiéme Vers est

A O U S T. 1726. 1735

est Pherecrace , & le dernier Glyconique. Il n'y a eu que le celebre Santeuil qui en ait donné un grand nombre de tous ces metres , & qui le premier a eu la gloire d'avoir multiplié les Hymnes de toute sorte d'espece , aussi-bien que celle d'avoir surpassé tous les autres Poëtes sacrez , par la sublimité de ses pensées , la noblesse de ses expressions , & la clarté presque inimitable de son style. Mais , enfin , Santeuil est mort , ce Santeuil qui chantoit si mélodieusement les actions des Saints. Ceux qui ont essayé de le remplacer , ont peut-être mieux imité les actions des Saints qu'ils ne les ont chantées : & quoique la perte soit irréparable , il a cependant paru depuis sa mort des Hymnes suffisamment pleines d'onction , & assez remplies de nobles expressions , dans plusieurs Eglises de Paris , pour lesquelles Santeuil n'avoit pas eu le loisir de travailler. Les plus fameux Evêques de notre France , les Hilaires de Poitiers , les Germain d'Auxerre ont trouvé dans cette grande Ville des Poëtes qui les ont célébré. Quantité d'illustres Eglises du Royaume se sont aussi adressées à Paris , aux Habitans du Parnasse , & en ont obtenu des productions excellentes qui sont répandues dans les Provinces. De sorte qu'en

A v ra-

## 1736 MERCURE DE FRANCE.

ramassant les Hymnes de tous ces Auteurs modernes , à commencer par Muret , en comprenant celles des Breviaires qui ont paru jusqu'à cette année , on pourroit former un juste Volume de toutes les plus belles dont on auroit fait un choix judicieux.

Une personne de ma connoissance avoit fait autrefois un Recueil de tous les plus beaux Chants des Profes nouvelles : elle vouloit le mettre entre les mains de M. Ballard pour le rendre public , & le répandre dans toutes les Eglises où l'on avoit à chanter de ces sortes de Pieces. Je ne sçai ce qu'est devenu ce dessein : il pouvoit avoir son utilité. On connoît par experience que le Chant des Profes bien cadencées est un grand attrait pour les Fideles : & quoique la plupart n'entendent pas le Latin , la mesure qu'on sçait à present y donner , fait sur eux le même effet que les Chants dont S. Adelme , Evêque de Sherborne en Angleterre , sçût adroitement se servir au VII. siecle , pour gagner à Dieu quantité de Peuples. ( a ) A Rome , où les Profes sont plus rares , la coutume étoit au XII. XIII. & XIV. siecles d'en chanter à la fin du repas que le Pape

( a ) *Mabill. Saculo Bened. IV. Parte I. p. 726.*

donnoit

Donnoit aux grandes Fêtes à tout le Clergé, ( a ) & il est certain que plusieurs Papes conçurent une grande idée de Nocker, Moine de Saint-Gal au X. siecle, sur ce qu'il en avoit mis en Chant un grand nombre. ( b ) Il y a un Livre de Proses imprimées sans Chant à l'usage du Diocèse de Paris. Il y auroit aussi de quoi en former un de celles qui sont à la fin du nouveau Missel de Sens. Mais un Livre d'Hymnes accompagnées de Chant seroit une chose encore plus necessaire. Il n'y a point d'Eglises dans la Chrétienté, qui n'ait enfin admis des Hymnes dans quelques-uns de ses Offices, & qui ne soit dans l'usage d'en chanter plus ou moins frequemment, & toujours plus souvent que des Proses. Il n'y en a point, qui, en réformant son Breviaire, n'en admette de nouvelles en place de quelques anciennes, ou qui n'en introduise à des Fêtes qui n'en avoient point de particulieres: mais il n'est pas commun de trouver pour ces Hymnes des Chants anciens, qui sans être aucunement retouchez, puissent correspondre à la beauté des paroles. D'un autre côté,

( a ) *Mabill. T. 2. Mus. Ital. Ord. Rom. XI. pag. 129. Ord. XII. n. 35.*

*Item p. 187. Ord. XIV. p. 328.*

( b ) *Mabill. Sac. V. Bened. p. 19. & 20.*

té il seroit déraisonnable qu'un Chant, qui sera peut-être passable pour quelque-fois, devint un Chant dominant, perpétuel & unique, à cause qu'il y a longtemps qu'il est fait, & que précisément pour cette raison on voulut le rebattre encore plus souvent qu'il ne l'étoit, & jusqu'à l'ennui. Peut-on soutenir raisonnablement qu'il a dû être plus difficile d'en composer de nouveaux, qu'il ne l'a été de composer de nouvelles Hymnes, & que c'est un avantage de voir la barbarie regner dans les Sciences, comme elle a fait pendant quelques siècles qui nous ont précédé?

Je ne dirai pas que Santeuil ait eu le chagrin de voir des Chantres dans un principe si bizarre: il n'eut pas été assez patient pour les laisser impunis. Comme les Hymnes devoient d'abord être usitées dans Paris, on y composa un grand nombre de Chants pour chaque metre, afin de diversifier la mélodie selon les Fêtes, de sorte que l'on ne trouve aucun des metres nouveaux qui n'ait au moins quatre ou cinq sortes de Chants, lorsque le nombre des Hymnes de ce metre va jusqu'à sept ou huit, & ainsi du reste à proportion. Les derniers Breviaires qui ont paru, sont encore bien plus remplis d'Hymnes nouvelles & de tout metre, que

A O U S T. 1726. 1739

que ne l'est celui de Paris. Il n'y a presque plus de Fête de Mystere qui n'ait de l'Alcaïque, ou de l'espece d'Asclepiade, dont les deux derniers Vers sont un Pherecrace & un Glyconique. Les communs sont plus riches en Hymnes de nouveau metre qu'ils ne l'avoient jamais été. On y a admis entr'autres celles des saints Docteurs, & celles des saints Moines, qui sont des plus magnifiques de Santeuil. C'est pourquoi, si jamais il fut necessaire d'augmenter le nombre des Chants, & d'en admettre de nouveaux, c'est depuis ces dernieres Editions de Breviaires. Cependant il se trouve des gens si opposez aux loüables intentions des Poëtes, que sans faire attention qu'ils sont dans des corps nombreux, & capables de fournir à tous ces nouveaux Chants, ils entreprennent de fermer l'entrée à tous les plus beaux qu'on ait pû prendre dans les Livres de Paris, jugeant qu'il est mieux de se renfermer dans les tons les plus triviaux, quelque grand que soit devenu le nombre des Hymnes; & ce qui est de plus étrange, c'est que mesurant le sçavoir des autres par le leur, ils ne veulent partout que du grand commun, un certain Chant bannal, en un mot, la grande routine, ce qu'un autre que moi  
qui

1740 MERCURE DE FRANCE.

qui voudroit parler François , appelle-  
roit le P . . . . a . . . . a . . . . *Num cantus* ,  
dit autrefois Santeüil pour un semblable  
sujet.

*Num cantus juvat ille , sibi quem vindicat  
omnis*

*Cœlicola , & doctis semper gravis auribus hym-  
nus.?*

*Ignoscenda quidem rudioribus horrida seclis  
Barbaries fuit; at postquam gens pinguis avo-  
rum*

*Secessit procul , incultis gens aspera Musis ,*

*Credideram simul ignotas abiisse sub oras*

*Et cessasse loco fœdam squallore situque*

*Barbariem , & miseros sese quibus illa tuetur*

*Auctores operum.*

Vous n'ignorez pas , Monsieur , à  
quelle occasion Santeüil fit la Piece dont  
je viens de citer un lambeau. Je suis ce-  
pendant bien-aïse de le marquer ici ,  
puisque , selon les apparences , ma Let-  
tre doit être vüe par plus d'une person-  
ne. Quoique Santeüil eut composé des  
Hymnes en l'honneur de S. Magloire ,  
Evêque de Dol , le Pere Fursi de l'O-  
ratoire , Grand-Maître des Cérémonies  
du Seminaire , qui porte son nom dans  
Paris , eut la foiblesse de condescendre à  
ceux

A O U S T. 1726. 1741

ceux qui n'alloient pas qu'on les tirât de leur grand commun, & de la routine ordinaire, & il empêcha qu'on ne chantât ces nouvelles Hymnes dans la propre Eglise du Saint, le jour même de sa Fête. Ce revers de fortune ne tarda gueres à exciter dans l'esprit de Sainteuil certains mouvemens, qui lui firent bien-tôt appercevoir le P. Furfy atteint d'une maladie dangereuse, forcé & contraint de demander humblement pardon au saint Evêque, de ce qu'il avoit empêché qu'il n'y eut de l'extraordinaire à sa solemnité. Le Saint apparut au malade dans une nuée lumineuse & terrible, & lui fit une verte réprimande de la hardiesse qu'il avoit eue de s'opposer à l'ardeur que toute la jeunesse du Seminaire avoit témoignée pour ces nouveaux Chants, & ne lui promit d'obtenir sa guérison, qu'à condition que l'année suivante il se donneroit bien de garde de retomber dans la même faute. J'ai entre mes mains cette Piece précédée d'une Vignette, qui représente l'apparition fort au naturel. En voici les onze premiers Vers. C'est Saint Magloire qui parle d'un ton de Maître au pauvre Pere Furfy étendu sur son grabat.

Sic

Sic habitas mea templa , & templis demis  
honores

Alme senex, illis etiam mea festa diebus

Dum certatim agitant media inter gaudia ci-  
ves ?

Nostra laborato decoras inclusa sub antro

Floribus ossa , sacros & circum incendis odo-  
res

Et fraudas cultûs , & laudibus invidus obstas ?

Dicam equidem , hæc cœlo me mordet cura  
beatum.

Quos mihi Santolius plectro resonante ca-  
nebat

Afflatus monitis cœlestibus, eripis hymnos

Crudelis ! quò cessit honos ? quò gloria nostri

Numinis ? an ne putas impunè lacerare Dî-  
vos ?

Sur la fin le saint Evêque s'adresse au  
Pere Senauld , à qui il témoigne son  
chagrin de voir l'ignorance rentrer dans  
les Temples du Seigneur , & l'exhorte  
à fronder avec son style d'Orateur contre  
un tel procédé : puis se retournant pour  
la dernière fois vers le malade , il lui  
fait sentir la témérité de son entreprise,  
d'avoir voulu détruire ce que des gens  
en place , des gens de meilleur goût que  
lui , avoient puisé de tous côtez , & pla-  
cé

A O U S T. 1726. 1743

cé dans les Livres de son Eglise, pour  
augmenter la célébrité de l'Office, & la  
tirer du grand commun.

Hujus namque loci procul hanc (a) præfectus  
abegit

Illi charus eram, mihi charus & ille vicissim

Dum licuit nostris summum decus addidit aris

Quin etiam addiderat dulces mihi providus  
hymnos

Omnibus è libris quos barbarus expunxisti :

Et causam morbi ulteriùs temerarie quæris ?

On voit dans le Recueil des Hymnes  
de Santeuil une plainte semblable de la  
part de Sainte Hunegonde. Cette sainte  
Religieuse du VII. siècle, fort honorée à  
S. Quentin & dans le voisinage, fut du  
nombre de celles dont Santeuil chanta les  
actions. Mais il arriva malheureusement  
que celui à qui les Hymnes furent en-  
voyées ne les fit point servir à la Fête.  
La Sainte en fut irritée: elle en fit de si  
grandes plaintes par la plume de San-  
teuil à l'Abbé qui étoit la cause de ce  
délai, qu'enfin elle & le Poëte eurent  
la satisfaction de voir disparoître la bar-  
barie, dont on avoit crû jusqu'alors pou-  
voir faire parade dans son Monastere de

(a) Ignorantiam.

Hom.

1744 MERCURE DE FRANCE

Homblières en Vermandois. L'Auteur de nos Hymnes propres auroit autant de raison que Santeuil, de se plaindre de ceux qu'on voit regretter que les Hymnes en aient déplacé de vieilles dont ils sçavoient par cœur le chant & les paroles. Il pourroit, comme lui, apostropher les Manes du sçavant Poëte son Confrere, qui a retouché les Hymnes du Breviaire de Sens de 1702. & qui en a tant fourni de nouvelles, & en l'évoquant du tombeau, lui dire, comme autrefois Santeuil au Pere Senauld :

*Exorare mihi, tumuloque resurge B....  
alde,*

*Si sermonis adhuc teneat te cura politici :*

*Ecce redit nostris vetus ignorantia templis.*

Comme donc on voit de nos jours que par imperitie, & par la seule raison qu'une chose est nouvelle, plusieurs personnes méprisent d'excellens Ouvrages, soit en Vers, soit en Chant, il semble qu'il conviendroit de les rendre dès-à-present plus communs, afin que la jeunesse put s'y accoutumer de bonne heure. Je suis convaincu que quantité de Chants Lyriques des Hymnes Latines attireroient toute l'attention dont les jeunes gens peuvent être capables, & que  
ceux

A O U S T. 1726. 1745

ceux qui travailleroient à faire imprimer ce Recueil , n'auroient pas moins de satisfaction de le voir répandu , qu'en eut le pieux Moine Otfrid , Religieux de Weissenbourg en Alsace au IX. siècle , d'avoir fait cesser mille Chants obscènes par la Traduction qu'il fit de plusieurs Livres de l'Écriture Sainte , en Vers Teutoniques , susceptibles de cadence.

Pour descendre dans le détail , je croirois que ce Recueil d'Hymnes devoit être accompagné des formules de Chants d'Hymnes de chaque metre , & que le nombre de ces formules devoit être proportionné à celui des Hymnes. Comme il est toujours vrai de dire , qu'il y a plus d'Hymnes du petit metre Iambique que d'autres , ce seroit de ce metre dont il y auroit le plus de chants. Tel étoit l'usage ancien. ( a ) Il n'y avoit point de Fête où l'on ne changeât de chant sur les Vers de cette mesure , à cause que c'étoit une mesure très-commune , & qu'autrement les redites fussent devenues ennuyeuses.

La variété & la diversité dans les chants des Hymnes , est aussi ancienne que l'usage des Hymnes dans l'Eglise , & l'on n'écou-

( a ) *Mabill. Annal. Bened. T. 3. p. 128. ad an. 865.*

toit

## 1746 MERCURE DE FRANCE.

toit point autrefois ceux qui auroient dit, qu'un seul Chant fuffit pour toutes les Hymnes qui fe trouveroient être d'un même metre: on les obligeoit d'apprendre les nouveaux, à mefure qu'ils s'étendoient & fe multiplioient, quelque difficulté qu'il y eut dans ces fiecles-là à apprendre la fcience du Chant. On choifiroit, au refte, feulement les plus beaux Chants de ce metre Iambique, & parmi ceux qui auroient été choifis, on retiendroit la maniere la plus élégante dont chacun auroit été traité. C'est dans ce metre que S. Ambroife compofa ce que nous avons de lui pour tous les jours de la femaine. On prétend même que le Chant qui eft resté jufqu'ici à ces Hymnes, vient de lui. Il eft un de ceux où les Muficiens donnent le mouvement qu'ils appellent à trois temps. On y remarque une variété agreable de fons, & aucun des Vers n'y eft entierement *in directum*. Ce fecret de chanter un Vers entier tout droit au milieu de trois autres, dont les notes font variées consecutivement, étoit réfervé à ces derniers fiecles, où peu de gens reflechiffent en fait de Chant, & vont toujours au plus court.

Après le metre Iambique, le Sapphique eft le plus commun. Il y auroit dans le Recueil un nombre de Formules de Chant,

Chant , proportionné au nombre des Hymnes de cette mesure. Ce metre est le plus gay de tous , & il ne sçauroit être chanté que gayement , si ce n'est peut-être par quelques personnes tout à-fait neuves dans le métier , qui ne peuvent , par faute d'oreille ou d'habileté , y donner aucune mesure ni agrément. Ce Chant Sapphique est veritablement musical , & n'a jamais été , ni ne sera jamais de la sphere du pur Plein-Chant. C'est un de ces Chants Dactyliques qui veulent un mouvement réglé , dont deux breves ou rhomboïdes valent une longue , & deux longues font deux temps. Aussi fait-il compassion , lorsqu'on l'entend chanter par ceux qui le mettent dans la classe du pur Plein-Chant , soit parce qu'ils ne veulent pas prendre la peine de s'appliquer , soit par une opposition affectée à tout ce qui tend au mieux.

On placeroit ensuite les formules de Chant des Strophes Asclepiades , dont le quatrième Vers est Glyconique : nous sommes ici dans une grande disette de celui-là malgré que nous en ayons : puis on feroit suivre les formules pour les Hymnes Asclepiades , dont le troisième Vers est Pherecrace & le quatrième Glyconique. Après ces Chants suivroient les  
 modes.

modeles de Chants d'Hymnes Alcaïques  
 Ce metre est nouveau pour bien des Dio-  
 cèses. Il y auroit deux sortes de formu-  
 les de ce metre ; les premières en Chant  
 Rythmique , ou presque pur Plein-  
 Chant , comme est celui de *Stupete gen-  
 tes*. Les secondes seroient de ce metre  
 considéré comme Dactylique , c'est-à-di-  
 re, des formules de Chant mesuré à peu  
 près comme le Sapphique , & tel qu'il  
 est à Paris sur l'Hymne *Fumant Sabais*.  
 Il est inutile que je vous parle après ce-  
 la du metre Trochaïque , de l'Alcma-  
 ne , & de l'Iambique à six pieds qui sont  
 moins communs , quoique le Trochaï-  
 que soit très-ancien dans l'Eglise , & que  
 l'Alcmane n'ait pas été tout-à-fait incon-  
 nu dans plusieurs anciennes & celebres  
 Eglises , où l'on chante au moins depuis  
 cinq cens ans l'Hymne *O quam glorifi-  
 ca*. Et même , s'il en faut croire le Vene-  
 rable Bede , Saint Ambroise avoit com-  
 posé une Hymne de ce metre , qui com-  
 mence ainsi *Squallent arva soli pulvere  
 multo* : Elle étoit pour demander de la  
 pluye dans les temps de secheresse. Be-  
 de en cite aussi une autre du même me-  
 tre pour demander du beau temps : &  
 elles ne sont pas indignes de S. Ambroise.  
 Pour ce qui est du metre Iambique de six  
 pieds , il est difficile d'en produire de plus  
 an-

AOUST. 1726. 1749

ancienne, que celle qui paroît sous le nom de Prudence dans la Collection d'Hymnes du Cardinal Thomaso, & qui y est designée pour le I. Dimanche de Carême. Si cette Hymne n'a pas été d'usage, on ne peut douter au moins qu'il n'y ait bien des siècles qu'on chante dans l'Eglise l'Hymne *Aurea luce* qui passe pour avoir été composée par la femme de Boëce nommée Elpis.

Les trois especes d'Hymnes les plus rares, sont les Elegiaques, comme le *Digna Dionysio* de Paris, les Brachicatactiques, qui est le metre d'*Ave maris stella*, autrement *Ave radix Jesse*, & enfin le metre Anacreontique, que l'on a pris du Poëte Prudence dans les Eglises de Sens, d'Auxerre & de Troyes, pour le chanter à Complies au temps Paschal; cette Hymne unique commence par ces mots: *Cultor Dei memento*. Ces deux derniers metres ont paru être ceux, sur lesquels il est plus difficile de composer des Chants qui puissent être universellement goûtés; ce qui peut provenir de ce que les Syllabes breves y sont très-rares. Ceux qui ont lû les Livres de Saint Augustin de *Musica*, conviennent avec ce saint Docteur, de la necessité du mélange des Syllabes breves avec les longues, pour faire quelque chose de plus agréable & de

## 1750 MERCURE DE FRANCE.

de mieux mesuré. Cependant on ne peut nier que ces deux sortes de metres, dont les breves sont presque exclues, ne soient dans la categorie du Plein-Chant plus qu'aucun autre, dès-là qu'on fera convenu d'y faire chaque note égale en les chantant. Il n'est pas nécessaire que j'ajoute ici qu'un ou deux Chants suffiront pour chacun de ces trois derniers metres dans le Recueil que je propose. Pour ce qui est des Hymnes, dont chaque Strophe contient quatre Vers Hexametres, elles n'ont point fait fortune. Thomasius n'en rapporte qu'une seule de six Strophes, composée par le Pape Damase sur la Conversion de S. Paul. On ne connoît aucune Eglise qui la chante, ni qui ait dessein d'en chanter de semblable.

Voilà, Monsieur, à-peu-près le plan que je crois qu'on pourroit suivre dans la nouvelle Collection d'Hymnes. Elle enchéreroit, comme vous le voyez, de beaucoup sur celle que le Cardinal Thomaso fit imprimer à Rome en 1683. sous le Titre d'*Hymnarium*. Je crois même qu'on pourroit, sans trop hazarder, lui donner en François le nom d'Hymnaire, comme on appelle le Livre des Leçons un Lectionnaire, le Livre des Collectes, un Collectaire: & selon l'é-

crit

crit de M. l'Abbé de Saint-Pierre, que vous avez publié (a), cela seroit bien fait, si l'usage le vouloit. Ce seroit, un ancien mot qu'on feroit revivre pour éviter la periphrase.

Gennade, Prêtre de Marseille, au V. siècle, a employé le terme *Hymnarium* en parlant de S. Paulin de Nole. Un de nos Evêques, nommé Humbaud, sacré à Milan en 1095. nous donna entr'autres choses *Hymnarium & Psalterium optimum.* (b)

Mais avant que de finir, je ne puis m'empêcher de me plaindre encore de ceux qui rejettent sur les Chantres, ou sur les Auteurs du Chant d'une Hymne, les défauts d'éllision ou de césure qui se trouvent dans certains Vers, & qu'il faut présumer avoir été inévitables aux Poètes. Il seroit très à souhaiter ( je l'avoue ) que ceux qui composent des Hymnes, voulussent, en les faisant, prendre la peine de chanter; principalement lorsqu'ils travaillent dans le mètre Alcaïque, afin d'ajuster les césures du texte avec celles du Chant: mais s'en prendre aux Auteurs du Chant, ou à ceux qui l'exécutent, de ce que dans la pratique un mot se trouvera quelquefois

(a) Mercure de Mars 1726.

(b) Necrol. Antiss. MS. in Bibl. Collert.

## 1758. MERCURE DE FRANCE.

coupé, c'est comme si en voyant un homme bien fait boiter ou marcher mal dans un chemin inégal & raboteux, on s'en prenoit à lui, & non pas au chemin. Il y a aussi cette différence à remarquer entre une Hymne & une Prose ou Sequence, que dans cette dernière Piece, chaque Couplet, c'est-à-dire, chaque couple de Strophes doit avoir son Chant particulier; au lieu que dans une Hymne, il faut que le Chant de la première Strophe serve à toutes les autres, quelque grand qu'en soit le nombre. Ce qui fait que quelquefois la parole ne se trouve pas bien exprimée; mais c'est un mal auquel on ne peut remédier sans introduire une grande nouveauté. Il en est des Hymnes comme d'une Chanson profane; la nature de l'une & de l'autre est de n'avoir qu'un Chant pour toutes les Strophes. Ainsi il peut y avoir des rencontres où les paroles ne seront pas si bien exprimées que dans d'autres. Il ne peut y avoir de remède à cet inconvenient, qu'en faisant un Chant particulier à chaque Strophe, comme on fait dans les Chœurs de Musique; mais ce seroit une chose absolument inouïe pour le Plein-Chant, & qui auroit aussi son défaut, parce qu'elle empêcheroit l'oreille d'être susceptible d'une beauté qu'elle n'entendrait

tendroit qu'une fois en passant & fort légèrement dans chaque Strophe : au lieu que dans la Musique les répétitions font goûter l'harmonie dès la première exécution d'une Piece. Mais si les Hymnes & les Proses different dans ce que je viens de dire , elles s'accordent aussi en ce que dans les unes & dans les autres la fin d'un Vers , quoique faisant une cadence , ne doit pas pour cela former un sens parfait. L'alliance du Chant avec le texte est pour toutes autres Pieces du Chant d'Eglise , mais non pour celle-là.

Au reste , Monsieur , je ne vous donne point ce Plan d'un futur Recueil de Chants d'Hymnes , comme devant être d'abord dans la dernière perfection. L'usage & le temps pourront servir beaucoup à l'augmenter & à l'embellir. Le Systeme de Gui Aretin a bien été perfectionné , même dans le dernier siècle , quoiqu'il y ait sept siècles entiers qu'il a été inventé , & je puis apporter pour une des dernières perfections qu'on y a ajoutées , celle de ne jamais changer de Clef dans une même Piece de Chant , & de fixer invariablement la ligne sur laquelle doit être la Clef dans chacun des modes : ce qui facilite & soulage beaucoup l'attention des Chantres. Notre Re-

cueil d'Hymnes peut être perfectionné de la même manière par la suite des tems, principalement pour ce qui est du Chant ; mais il est toujours vrai de dire qu'il faut un commencement ; après quoi il sera facile d'ajouter, *Facile est inventis addere*. Il faut commencer, & ne pas s'étonner des contradictions que tous les nouveaux projets, quoique très-utiles, ne manquent pas d'attirer lorsqu'il en faut venir à la pratique. Gui Aretin, qui étoit Maître de Chant dans le Monastere de Pompose, proche Ravenne, n'en eut-il pas à essuyer de la part de quelques-uns de ses Confreres, Religieux de la même Abbaye ? Ils firent tant par leur jalousie, qu'ils aigriront l'esprit de son Abbé contre lui ; en sorte que ce Maître Chantre étoit prêt de tout abandonner, si la divine Providence, qui conduit tout à ses fins, ne l'avoit attiré à Rome, où le Pape Jean XX, fut tellement charmé du secret qu'il avoit trouvé d'enseigner parfaitement le Chant en un an de tems, qu'il le prit aussi-tôt sous sa protection. Dieu permit que l'envie, dont les Confreres étoient rongez, fut pleinement confonduë. Le Pape fit par lui-même l'expérience des regles que Gui avoit imaginées ; & s'amusant à parcourir le nouvel Antiphonier, dont le texte étoit sur-

Surchargé de plusieurs lignes & de Notes figurées selon la nouvelle methode, il apprit en un moment de lui-même une Piece de Chant. Le détail de toutes les contrarietez que Gui Aretin eut à essuyer, est marqué par lui-même dans la Lettre qu'il en écrivit à Michel son Collegue, contre lequel pareillement l'esprit d'envie & de contradiction avoit excité les autres Moines, le P. Mabillon (a) la rapporte plus exactement que Baronius, à l'an 1026. de ses Annales Benedictines. Enfin, l'Abbé de Pompose rendit justice à son Religieux : il lui fit excuse de tout ce qui s'étoit passé ; & voyant que le Pape, ou au moins Theodald, Evêque d'Arezzo, à qui Gui avoit dédié une Apologie de sa nouvelle Methode, alloit avoir la gloire de faire employer le secret de la nouvelle invention dans les Eglises Seculieres ; il l'engagea à ne pas priver les Monasteres de l'honneur d'avoir commencé les premiers à le mettre en pratique.

Il est si veritable que les choses se perfectionnent avec le tems, que ce que Gui

(a) *Veritatem fallacia, & caritatem conculecat invidia . . . . Inde est quod me video prolixis finibus exulatum, ac teipsum, ne vel respirare quidem possis, invidiorum laqueis suffocatum. Guido Aret. apud Baron. & Mabil.*

dit qu'il enseignoit en un an, s'apprend à présent dans l'espace de peu de mois, comme l'expérience le fait voir. Au reste, ce Maître Musicien n'a jamais eu intention de parler d'un Chant qu'on appelle *indirectum*, tel qu'il est parmi les nouveaux Religieux Mandians, sans élévation ni inflexion de Voix : ce n'est pas un Chant, mais une recitation. Ce prétendu Chant est justement le contradictoire, ou pour mieux dire, le contraire du Chant Grégorien, qui exige de la modulation, c'est-à-dire, du changement dans le son de la Voix. Il ne faut ni science ni étude pour celui-là : il abrége toute la peine, toute la dépense, toute application, toute attention. Par son moyen la besogne est plutôt faite, on est plutôt quitte d'un devoir d'obligation : & je ne sçai si ce ne seroit point par ces raisons qu'il commença à plaire à quelques mauvais Copistes, ou Directeurs de Chant dans le dernier siècle & vers la fin du précédent, quelque inconnu qu'il fût dans les Livres d'Eglise depuis S. Gregoire le Grand. Mais il peut se glorifier d'être souverainement méprisé dans l'usage de Paris, & dans celui des autres célèbres Eglises, où en reformant les Livres l'on a pris la peine de remonter à la véritable antiquité par la voye de l'examen &

de

de la discussion , sans cependant mépriser ce qu'il peut y avoir de bon dans la nouveauté.

Je m'apperçois , Monsieur , que je retombe insensiblement , à mon ordinaire , dans les louanges de l'Eglise de Paris , dont on veut que ce soit moi qui ai rapporté quelques traits honorables dans votre Journal du mois de Fevrier dernier. J'approuve de tout mon cœur ce qui en a été dit dans celui du mois de Septembre 1725. & je voudrois que l'Auteur en eut encore dit davantage. On ne sçauroit trop faire l'Eloge d'une Eglise , à qui la description qu'en fit S. Fortunat de Poitiers au VI. siecle , convient encore à merveille de nos jours. Non seulement on peut , mais je crois qu'on doit la prendre pour modele en fait de Chant Ecclesiastique. Courons à elle , comme autrefois les Habitans ( a ) de la Palestine à Abela , où étoient les Sages du Pays. Je le dis après Pierre de Blois , qui vivoit il y a cinq cens cinquante ans. *Proverbium est : ut qui interrogant interrogent in Abela. Qui interrogant , interrogent Parisius , ubi difficilium questionum nodi intricatissimi resolvuntur.* ( b ) Dans le Chant , comme dans tout le reste,

( a ) 2. Reg. 10.

( b ) Petr. Bles. Ep. 19.

## 1758 MERCURE DE FRANCE.

on est plus habile à Paris qu'ailleurs. Souvenons-nous que de même que les Poësies nouvelles y ont fait disparoître quantité de fades Poësies, de vieux Livres gothiques, aussi les nouvelles paroles ont inspiré un goût pour le Chant infiniment meilleur que celui des siècles précédens. Posons pour certain, que si les Hymnes de David, qui sont nos Pseaumes, étoient mesurez dans le Latin, comme ils le sont dans leur langue originale, on seroit bien éloigné de les faire reciter *recto vocis tono*: qu'au lieu de la simplicité qui domine encore dans le Plein-Chant, on leur donneroit l'une des mesures usitées dans la Musique; mais que pour leur donner un Chant qui n'ennuye point par sa monotonie, & dont l'exécution ne soit pas trop difficile, c'est le moins qu'il y ait quelques inflexions de voix sur la fin de chaque Verset. A l'égard des Hymnes Latines, on doit avoir toute la liberté de leur donner les plus beaux Chants, en se renfermant dans des progrès convenables à des voix mâles, si l'on a en vûë qu'elles soient débitées avec les agrémens permis dans le Plein-Chant figuré. C'est ce qui seroit observé dans l'Hymnaire noté, s'il dépendoit un jour de moi d'y donner de l'arrangement. Encore

core une fois, il y aura des contradictions lorsqu'on voudra s'en servir dans quelque Eglise, parce qu'il y a encore sur la terre un trop grand nombre de personnes qui n'ont pas succé le bon goût avec le lait, & qu'il y en naîtra d'autres semblables après ceux qui sont aujourd'hui. Ce n'est pas une merveille qu'il y ait de temps en temps sur terre des hommes, dont les organes ne sont nullement susceptibles des beautés du Chant : C'est un malheur, je l'avoué, qu'il en soit du Chant Ecclésiastique comme de plusieurs autres Sciences. *De quibus peritissimè disputare se credat qui nunquam diditit.* (a) Mais ce seroit un miracle, si ces hommes pouvoient toujours être regardez comme les Arbitres souverains dans cette matière, plutôt que ceux qui sont, pour ainsi dire, nez dans le Chant, qui y ont été formez dès la plus tendre jeunesse, ou qui toute leur vie en ont fait une étude particulière.

(a) Facund. lib. 12.





## LE PRINTEMPS.

## IDILLE.

*A Madame la Comtesse de . . . . .  
par Mademoiselle L'heritier.*

**L**E Printemps dans ces lieux fait briller mille  
fleurs ,

Tout renaît & tout rit dans ce charmant bo-  
cage ,

On y goûte le frais d'un agréable ombrage ,

Et les tendres Oiseaux , se contentent leurs lan-  
gueurs ,

Y charment par leur doux ramage :

Un verd brillant & vif embellit ces côteaux ,

Zephir agite l'air d'un souffle favorable ,

On voit couler de claires eaux ,

Qui par un murmure agréable ,

Se mêlent aux concerts que forment les Oi-  
seaux.

Quoique dans ces beaux lieux tout semble fait  
pour plaire ,

Un cœur qui connoît bien des malheureux hu-  
mans

Les

A O U S T. 1726. 1761

Les gênes , les cruels Destins ,

Ne peut ici se satisfaire :

Ces aimables productions

Que la Nature & le Ciel favorisent ,

Insensiblement le conduisent

A de tristes reflexions.

Ces arbres & ces fleurs , ces Oiseaux , ces eaux  
pures ,

Dans une douce liberté ,

Goûtent tous les plaisirs de la tranquillité ,

Et n'ont point comme nous des Loix fieres &  
dures ,

Qui viennent mettre obstacle à leur félicité.

Que votre sort est doux auprès du nôtre ,

Vous , qui par le Printemps rendez ces lieux si  
beaux ,

Chênes, fleurs, Rossignols , ruisseaux.

Notre destin , hélas ! bien différent du vôtre ,

Nous livre chaque jour à des tourmens nou-  
veaux.

Par une cruelle aventure ,

Nous sommes condamnez à fuir ce qui nous  
plaît :

Aux penchans les plus doux qu'inspire la Na-  
ture ,

B vj L'im-

1762 MERCURE DE FRANCE.

L'important Raison oppose un fier arrêt.

C'est en vain qu'en secret notre cœur en mur-  
mure ,

L'Esprit de la Raison , prend toujours l'intérêt.

Armé d'une autorité seure ,

Il sçait par des ressorts puissans ,

Sous son pouvoir enchaîner tous les sens ,

La Nature , par nous si souvent outragée ,

Par ces fières rebellions ,

Ne nous prescrit plus rien , & pour être ven-  
gée ,

Nous abandonne aux noires passions :

Le servile intérêt, l'implacable vengeance ,

La jalousie & la douleur ,

Sans cesse nous rongent le cœur ,

Et nous font ressentir leur barbare puissance .

Avec une aveuglé fureur ;

Les faisons les plus favorables ,

N'ont rien pour nous de parfaitement doux ;

Par nos destins impitoyables ,

Nous sommes exposés sans cesse à leur cour-  
roux ,

Et nous ne devons pas attendre ,

Que la Nature daigne en repousser les coups ;

Elle

A O U S T. 1726. 1763

Elle veut que l'esprit sçache seul se défendre :

Mais malgré les plus grands efforts,

Il est souvent prêt de se rendre ,

Ayant des ennemis si cruels & si forts.

Bois, honneur de ces lieux , vous n'êtes pas de même ,

Vous ne craignez , ennemis , ni jaloux ;

La Nature vous sert avec un soin extrême ,

Et les saisons n'ont rien de fort rude pour vous :

Si l'hiver vous ravit votre aimable verdure ,

Quand nous sentons l'horreur de ses glaçons  
frimats ,

Le Printemps , qui bien-tôt ranime la Nature ,

Vous rend mille nouveaux appas.

Vous , habitans aîlez de ces sombres bocages ,

De qui les tendres airs ont des tons si char-  
mans ,

On ne sçauroit douter de vos heureux mo-  
mens ,

Quand on entend vos gracieux ramages :

Rien ne trouble jamais votre tranquillité ,

Que la peur de languir dans de durs esclavages ,

Par les pièges qu'on tend à votre liberté :

Oie

Oiseaux, nous ne serions que foiblement à plaindre,

Si nous n'avions, hélas ! que de tels maux à craindre.

Vous, dont le crystal argenté

Rend nos bois plus charmans & rafraîchit nos plaines,

Brillantes eaux, claires fontaines,

Qui rendez de ces lieux le séjour enchanté,

Vous ne connoissez point les chagrins, ni les gênes.

Quand l'aimable Printemps par son charmant retour,

Fait aimer tout ce qui respire,

Qu'un amoureux Ruisseau pour vos ondes soupire,

Il vous suit & vous fait la Cour :

Sans craindre le pouvoir d'un tyrannique empire,

Vous répondez à son amour,

Suivant l'ardeur qui vous inspire ;

Et ces charmans plaisirs sont pour vous éternels :

Comme les malheureux Mortels,

Rien ne vous asservit aux loix des destinées,

Qui souvent au milieu des plus belles années

Vie

Viennent trancher le cours de leurs contentemens :

Ah ! loin d'en ressentir les rigueurs obstinées

Vous renaîsez à tous momens.

Mais, que nous sert, hélas ! qu'en voyant la lumière,

Nous ayons un destin le plus doux, le plus beau ?

Puisque par l'horreur du tombeau,

On voit en un instant finir notre carrière.

Tant de flatteurs projets, tant de vastes desseins,

Sont en moins d'un moment inutiles & vains.

La gloire, le bonheur, & les plaisirs du monde,

Passent aussi rapidement,

Qu'on voit couler votre belle onde,

Dans ce lieu tranquile & charmant.

Printemps qui parez ces bocages,

Par tant de brillantes images,

Qui ne font qu'affliger notre cœur abattu,

De mille desirs combattu.

On doit toujours craindre vos charmes

Malgré les agrémens qu'offre votre saison,

Vos dangereux attrait par leur flatteur poison,

Tâchant à nous prêter des armes

Contre

1766 MERCURE DE FRANCE.

Contre les loix de la Raison.

L'exposent en secret à cent rudes allarmes.



Vous qui brillez d'esprit, de grace & de sçavoir,

Aimable & touchante Comtesse,

Qui nous charmez en faisant voir,

Un cœur plein de délicatesse,

Dont la Raison est la maîtresse,

Avec un souverain pouvoir,

Ne vous étonnez pas si j'ose sur ma Lyre,

Me plaindre qu'elle exerce un trop sévère em-  
pire,

C'est pour rendre mes Vers d'un plus gracieux  
son :

Depuis long-temps je vois que c'est la mode,  
De nommer son pouvoir tyrannique, incom-  
mode,

Dans Idille, Eglogue, ou Chançon,

Si contre elle ici je m'explique,

C'est par licence poétique :

Mais quand j'en parlerai sur un ton sérieux,

Je dirai que son regne est doux & glorieux.

Lors qu'à ses passions un jeune cœur se livre,

De mille maux divers il se trouve agité,

C'est

C'est, malgré leurs conseils, la Raison qu'il doit suivre,

Pour sa propre félicité.

Nos Lecteurs ont si bien reçu l'Article que nous avons donné l'année passée, au sujet des Enigmes expliquées par les Ecoliers du College de Louïs le Grand, qu'il y a lieu de croire que ce qui s'est passé cette année, dans la même occasion, leur fera plaisir. La maniere ingénieuse dont les Ouvrages, pour exercer l'esprit, sont proposez, & la sagacité avec laquelle les jeunes Etudians en penetrent le vrai sens, est très-capable de piquer la curiosité des gens de goût.

\*\*\*\*\*

*EXPLICATION des Enigmes, faite au College de Louïs le Grand.*

**L**E 11. du mois passé, l'Explication des Enigmes se fit à l'ordinaire au College de Louïs le Grand. L'Assemblée étoit très-nombreuse, & en même temps très-choisie. Le Tableau de Rethorique représentoit un S. Jean-Baptiste encore enfant, qui caresse un agneau. C'est un excellent morceau de Peinture, qu'on prétend être d'Annibal Carache. Le fils de

1768 MERCURE DE FRANCE.

de M. le Comte d'Estampes, l'expliqua sur la *Sympathie*, & le fils de M. de Moras, Maître des Requêtes, qui se vint joindre à lui, prit un mot qui convenoit à son âge & à sa taille, ce fut le *Bonbon*. Le premier se distingua par une manière de dire, noble & gracieuse; le second plut par une élégante naïveté. Après avoir dit chacun leur mot, & avant que de commencer, ils firent ce petit Dialogue qui fut applaudi.

Le mot qui vous tombe en partage,  
Est des mieux fondez en raison;  
L'on sçait assez combien votre âge,  
Sympathise avec le *Bonbon*.



Sur notre âge avec éloquence,  
Vous raisonnez en vrai Caton;  
Pensez-vous que la seule enfance  
Aime & recherche le *Bonbon*?



La question est délicate:  
Tout cœur qui vole en Papillon  
A l'attrait d'un bien qui le flatte,  
Est l'enfant qui court au *Bonbon*.

Tel



Tel a de l'esprit comme un Ange,  
 Et commence à se faire un nom:  
 Mais il est friand de loüange,  
 C'est l'enfant qui court au Bonbon.



Tel autre aime un plaisir frivole  
 Où le miel couvre le poison;  
 L'on peut dire sans hyperbole,  
 C'est l'enfant qui court au Bonbon, &c.

Le premier Oedipe trouva dans l'ac-  
 tion même du Tableau, les causes, la  
 force, les effets & les marques de la  
 sympathie. Le second fit sentir les rap-  
 ports de son mot avec la couleur, l'at-  
 titude, & la douceur de cet agneau car-  
 ressé par S. Jean, & finit par ce petit trait  
 naturel & badin.

Saint Jean s'étoit fait une Loi,  
 De la plus austere abstinence:  
 Helas! qu'entre un tel Saint & moi,  
 Je reconnois de difference!



Mangea-t'il son petit mouton ?

Non

Non, il l'aimoit plus que soi-même ;

Pour moi je mange le *Bonbon* ;

Et pourquoi ? parce que je l'aime.

Deux grands Maîtres ont tâché de donner une idée de la Sympathie par deux Pièces fort jolies & fort connues. Il falloit une plume aussi délicate que celle du P. de la Sante, Auteur de l'Enigme, pour oser toucher à une matière déjà si finement maniée. Voici la Pièce que le Lecteur pourra comparer avec les deux autres imprimées dans un Recueil de Poésies.

L'on ne se connoît pas soi-même ;

L'ignorance nous fait la loi :

Helas ! souvent on hait, on aime,

Et l'on ne peut dire pourquoi.



D'où vient, dis-je un jour à Valere,

Fuyez-vous quand Damis paroît ?

Qu'a-t'il donc fait pour vous déplaire ?

Rien, dit-il, mais il me déplaît.



Mais ce jeune homme est estimable ;

Il est vrai, je dois l'estimer.

Il est doux ; soit , il est aimable ;  
 Oui , mais je ne le puis aimer.



Cependant vous aimez son frere ;  
 Je conviens d'un si doux penchant ;  
 Son merite a le don de plaire ;  
 Fut-il moindre , il est plus touchant,



Mon goût , dis je , n'est pas le vôtre ;  
 Et bien , chacun a son attrait ;  
 Mais pourquoi l'un plutôt que l'autre ?  
 Je n'en sçai rien , mon cœur le sçait.

Le petit nombre d'objets qu'offroit le  
 Tableau , donna occasion à l'Auteur de  
 parler du petit nombre de ceux que la  
 Sympathie & l'amitié unit d'une manie-  
 re indissoluble.

Pylade veut mourir pour faire vivre Oreste ,  
 L'un pour être victime , avec l'autre conteste ;  
 Combien peu trouve-t-on d'amis si genereux ?  
 La Fable à peine en compte deux.



Euriale perit ; Nisus inconsolable ,  
 Pour venger un ami trouve la mort aimable.

# 1772<sup>e</sup> MERCURE DE FRANCE

Le trait est singulier, autant qu'il est fameux,

L'Histoire en fournit elle deux ?



Damon est condamné : le supplice s'apprête ;

Pythias pour Damon, répond tête pour tête.

Sterile en bons amis, leur siècle ne vit qu'eux.

Le nôtre en comprendroit-il deux ?

Enfin les deux Oedipes ayant fait va-  
loir, l'un les bons effets de la Poudre  
Sympatique & l'autre ceux du Sucre,  
finirent par ces vers.

Vous parlez si bien pour votre âge,

Que vous forcez le Spectateur,

A dire que votre langage,

De vos Bonbons a la douceur.



C'est votre exemple qui m'inspire,

Un tel attrait est des plus doux,

On ne peut manquer de bien dire.

Quand on sympathise avec vous



Vos aimables badineries,

Valent de solides raisons.

Les

A O U S T. 1726. 1773

Les Confiseurs, les Sucriers,  
Vous doivent tribut de Bonbons,



J'aspire à d'autres avantages,  
Sans contredit plus attrayans:  
Messieurs, l'honneur de vos suffrages  
Est un Bonbon des plus frians.

Le Tableau de Seconde étoit une fiction ingénieuse. Il représentoit la Verité dévoilée par le Temps, soutenüe & présentée par Minerve. A la vüe, l'Ignorance est terrassée, & l'Erreur prend la fuite. Le Soleil répand ses rayons sur la Verité naissante. Il fut d'abord expliqué sur la *Critique*. Comme cette Enigme étoit toute latine, nous n'en marquerons ici que les principales convenances qui parurent heureuses, naturelles & délicatement traitées. Minerve est la Déesse des beaux Arts, la Critique sert beaucoup à les perfectionner. C'est une Déesse guerriere, la Critique allume & entretient les guerres Litteraires. Le Temps aidé par Minerve, découvre la Verité, on est redevable au Temps & à la Critique des plus belles découvertes. Enfin la Critique, de concert avec la Verité, fait réellement ce que Minerve paroif-  
soit

1774 MERCURE DE FRANCE

Soit faire dans le Tableau, par le moyen de la Verité. Elle met en fuite l'Erreur & terrasse l'Ignorance.

Le fils de M. Meliand, Maître des Requêtes, qui proposoit le Tableau, l'expliqua sur la Gazette. Ce qu'il avoit à dire & la maniere dont il le dit, le firent écouter avec attention & avec plaisir. Comme le latin dominoit dans cette Enigme, nous serons obligez malgré nous de n'en rapporter que deux ou trois morceaux François. L'Oedipe plaça d'abord la Gazette dans la Verité, que le Temps dévoiloit; mais il fit remarquer que cette Déesse dévoilée n'est pas toujours le symbole de la Gazette.

Est-ce toujours la Verité

Qu'il faut chercher dans la Gazette?

On en trouve du moins l'enseigne & l'étiquette,

Qui peuvent tenir lieu de la réalité.

N'allons pas pour cela prétendre,

Que l'Auteur songe à nous surprendre

Par le charme trompeur de sa narration;

En cela chaque Nation,

Fait ce qu'on voit dans les Ecoles,

Où les divers partis, gens féconds en paroles.

Se

A O U S T. 1716. 1775

Se flattent tous de bonne foi ,

D'avoir la Verité pour soi.

Philosophe barbon , Philosophe à la mode ,

Chacun l'ajuste à sa méthode ;

Et par un petit tour , plein de dextérité.

L'a fait plier de son côté.

Tel est le sort de la Gazette.

Chaque pays , chaque Interprete.

Sans citer là-dessus le Peuple Musulman ,

Un Gazettier , je crois , ne vouloit point en  
France ,

Non-plus qu'au Bureau d'Amsterdam ,

Parler autrement qu'il ne pense ;

Mais le fait le plus simple , en changeant de  
Pays ,

Change bien aussi de nature ,

Ce qu'à Londres on prend pour la Verité pure ,

Ne passe pas toujours pour constant à Paris.

Minerve soutient & produit la Verité  
découverte par le Temps , c'est elle aussi  
qui après avoir inventé la Gazette , con-  
tinuë de produire & de rendre publi-  
ques les nouvelles qui y sont contenuës.  
Dans le Tableau , la Verité paroïssoit im-  
plorer le secours de Minerve ; la Ga-  
zette a besoin du même secours. Minerve

C lai

1776. MERCURE DE FRANCE.

fournit , comme Déesse de la Sagesse , les Nouvelles politiques ; comme Déesse des Arts & des Sciences , les Nouvelles Académiques ; & comme Déesse guerrière , les Nouvelles de la guerre. C'est en cette dernière qualité que la Gazette lui a plus d'obligation .

Il faut sur tout à la Gazette ,

Des Guerres , des Combats , d'héroïques exploits ,  
C'est pour elle que Mars fait sonner sa trompette ;

C'est pour Mars à son tour qu'elle élève la voix .

Avecque nos Guerriers toujours d'intelligence ,  
Elle sçait leur payer le bien qu'elle en reçoit .  
Epuisé de travaux , plus d'un brave lui doit ,  
Souvent de ses hauts faits l'unique récompense ,

Dans l'habillement simple de la Verité ,  
l'Oedipe trouva le stile simple & naturel de la Gazette ; dans l'Ignorance terrassée & l'Erreur mise en fuite , les faux bruits que la Gazette dissipe & détruit ; enfin aux rayons que le Soleil répandoit sur la Verité , il reconnut les vertus naissantes de notre jeune Monarque , qui font déjà le sujet & l'ornement des Gazettes .

De

De cet Astre naissant, quel Éclat radieux?

Sur la Gazette un jour ne doit pas se répandre?

Dans la route qu'on lui voit prendre,

Pour élever son Char à la cime des Cieux;

Au premier pas de la carrière,

Il la couvre déjà d'une douce lumière,

Qui nous promet des jours serains & glorieux.

Le Tableau de troisième représentoit le sujet de la sixième Eglogue de Virgile. On y voyoit *Æglé*, barboüillant *Silene* de Mûres, un Satyre le hoit de fleurs & un autre paroïssoit seulement s'ire du tour que l'on jouoit au Vieillard. La première explication fut sur la *Comédie*. Nous ne ferons encore qu'indiquer les principaux rapports, parce que l'Auteur n'y mêle point de François. Il trouva dans *Æglé*, le caractère; dans *Silene*, le sujet, & dans les Satyres, les Auteurs de la *Comédie*. Plusieurs autres choses qu'il fit remarquer dans le Tableau, lui donnerent occasion de parler de l'unité de lieu, de temps & d'action, que les Poëtes Comiques doivent garder, de la bienfiance qu'ils doivent observer, & des écueils qu'ils ont à éviter. Tout répondoit dans cette Enigme à la justesse des applications aussi heureuses que naturel-  
les.

## 1778 MERCURE DE FRANCE.

Le même Tableau fut expliqué par M. de S. Fargeau, fils de M. Pelletier, des Forts, sur le *Masque*, & par M. le Comte de Saux, fils de M. le Comte de Tavanès sur le *Portrait*. Quoique les deux Oedipes parlassent alternativement, il paroît plus à propos, pour donner une idée plus nette de la manière dont les deux mots furent traités, de les prendre ici séparément.

D'abord *Æglé*, en barbouillant *Silène*, forme une espèce de *Masque* dont se servent la plupart des Dames.

Le fard est un masque à la mode,  
En effet rien n'est si commode,  
Pour reparer ce que les ans,  
Font toujours perdre d'agrémens.

Ce merveilleux secret répand sur la vieillesse,  
Jusques aux fleurs de la jeunesse;  
Mais au temps des grandes chaleurs,  
Le masque tombe, adieu les fleurs.

Il est bon de faire remarquer, que dans la suite des deux Pièces il s'agissoit autant du *Masque* & du *Portrait* pris moralement, que de l'un & de l'autre pris physiquement. Nous nous arrêterons moins dans cet Extrait à ce qui regarde le *Physique* qu'à ce qui regarde le *Moral*.

Le

A O U S T. 1716. 1779

Le dessein d'Æglé, qui étoit de tirer de Silène quelques Chansons, donne occasion de parler des differens desseins de ceux qui se masquent.

Près d'un riche Vieillard un jeune homme assidu,

Par mille soins pressants & par mainte caresse,

S'efforce à lui prouver son zele prétendu.

A voir comme en effet pour lui plaire il s'empresse,

Sans doute l'on croiroit que c'est pure tendresse;

Par tous ces beaux dehors, ce masque, ces façons,

Ne veut-il du Vieillard tirer que des Chansons?

Quelques autres Couplets dans le goût de celui-ci finissoient par les deux derniers Vers, comme par une espece de refrain.

La modestie affectée d'Æglé, tandis qu'elle barboüille Silène, represente l'affectation de ceux qui se déguisent sous le masque.

Æglé pour mieux joüer l'agréable Vieillard,

Affecte un air modeste, un timide regard,

Elle conduit si sagement l'Ouvrage,

C j j qu'en

# 1780 MERCURE DE FRANCE.

Qu'en colorant ce comique visage,  
Son pinceau délicat semble n'y toucher pas.  
Qui trompe habilement mesure tous ses pas,  
Ni trop lent, ni trop vif, ni bouillant, ni trop  
prude,  
Il paroît simple, doux, sans scintille & sans  
crude.

On risque à raffiner sur le masque qu'on prend,  
Et pour être trop fin, il devient transparent.

Silene s'étoit souvent moqué des Sa-  
tyres, les Satyres ont eu enfin leur tour.  
De même, ceux qui par le moyen du  
masque dupent les autres, se trouvent  
souvent à la fin dupez eux-mêmes.

Ne nous y trompons pas : sous un masque sou-  
vent,

Tel croit user de stratagème,  
Avec qui l'on en fait autant,  
Pour le duper aussi lui-même.  
C'est ainsi dans le train courant,  
Que chacun donne, chacun rend,  
Offre, civilité, compliment, ambrassade,  
On sçait se composer sur un simple bonjour.  
On diroit qu'on s'accorde à jouer tour-à-tour  
Une éternelle mascarade.

Les:

A O U S T. 1716. 1781

Les applications du *Portrait* au *Tableau* suivoient naturellement de celles du *Masque* ; ainsi il est inutile de les rapporter ici , nous nous bornerons à quelques *Pieces de Vers* qui furent applaudies.

Ce n'est pas la beauté de l'objet qu'on imite ;

Qui d'un *Portrait* fait toujours le mérite

L'objet le plus hideux , s'il est bien imité ,

Plait malgré sa laideur & sa difformité.

L'esprit dans un *Portrait* cherche la ressemblance ;

Rien de cet agrément ne repare l'absence.

Mais dès qu'on lui présente un *Portrait* ressemblant ,

Fut-ce un *Elope* , un monstre , il est toujours content ,

La plus effrayante figure ,

N'a plus rien d'effrayant , dès qu'elle est en peinture.

Il ne faut donc pas que le *Portrait* soit flatté.

Quand je vois sous une *Cuirasse* ,

Plus fiers que le *Dieu* de la *Thrace* ?

Peindre certains *Heros* , dont l'unique séjour

Est *Paris* & la *Cour*.

Où que le *casque* en tête on peint une *Camille* ,

C iij Qui

## 82. MERCURE DE FRANCE.

Qui ne connut jamais que Spadille & Maville ;

Je croirois volontiers que le Peintre auroit fait

Un masque plutôt qu'un Portrait.

Cependant il est de l'adresse du Peintre de sçavoir, sans flatter son Portrait, déguiser ce qui pourroit le rendre disgracieux.

Appelle entreprenant le Portrait d'Antigone,  
Pour cacher un défaut sensible en sa personne,

Le peint de profil.

Le tour étoit, sans doute, & flatteur & subtil.

Que de gens aujourd'hui ( car que sert-il de se feindre ? )

Auroient besoin qu'on dit à qui voudroit les peindre,

Peignez-les de profil.

Quelque habile que soit un Peintre, il est des Heros dont le Portrait ne peut jamais donner une idée juste & complete.

Il est certains Heros dont le plus vif pinceau,

Ne peut qu'à peine ébaucher la Peinture.

Pour exprimer leurs traits dans un heureux Tableau,

A O U S T . 1 7 2 6 . 1 7 8 3

Il n'est point de couleur, il n'est point de main  
sûre.

Rarement leur portrait est peint d'après Na-  
ture.

Ces Vers animoient naturellement les  
deux complimens que les deux Oedipes  
se firent l'un à l'autre. M. de S. Fargeau  
commença, & dit à M. le Comte de  
Saux.

• Qui : je serois surpris que votre sentiment,

Ici ne s'accordât avec ce que je pense,

• Vous avez vû, sans doute, assez souvent,

Des Portraits de Heros admirez dans la France,

Des plus nobles emplois en tout temps revê-  
tus,

Dont un illustre Pere avecque les vertus,

Vous a transmis & le sang & la gloire.

Vous avez pû d'ailleurs juger que leur memoire,

Qui vit dans tous les cœurs, ainsi que dans  
l'Histoire,

Fait connoître encor mieux tant de fameux  
Guerriers,

Que ne font leurs Portraits enrichis de lau-  
riers.

M. le Comte de Saux répondit ainsi :

Le tour est plein de politesse :

C v Pour

Pour répondre à ce compliment ,

Il me faudroit votre délicatesse ,

Votre sel , votre enjouement.

Que ne puis-je emprunter du Dieu de l'Eloquence ,

D'assez vives couleurs , pour mettre en tout leur jour ,

Ces sublimes vertus que par droit de naissance ,

Vous ferez éclater vous-même à votre tour ;

Le zèle pour l'Etat , l'équité , la droiture ,

Tant d'autres dont ici chacun dans ce moment ,

Se rappelle en secret quelque trait éclatant ,

• Mille talens par la Nature ,

Accordez libéralement ;

Utiles pour le bien de plus d'une Province ,

Estimez du Public , honorez par le Prince.

Si vous ne connoissez un Pere dans ces traits ,

Nul autre que vous seul nes'y trompa jamais.

Toute l'Assemblée applaudit à la vérité de ces compliments , à la beauté de l'Enigme , & à la bonne grace des deux jeunes Acteurs.

BOU-

A OUST. 1726. 1785



# BOUQUET

A MADAME \* \* \*

*En lui envoyant des Fleurs, du Caffé,  
& de l'Eau des Barbades.*

**P**our vous faire un Bouquet au gré de mes  
desirs,

J'ai pressé les tendres Zephirs,

D'engager la brillante Flore,

A faire sur le champ éclore

Mille nouvelles Fleurs, Enfants de leurs sou-  
pirs.

De-là j'ai passé chez Pomone,

Pour y prendre ce fruit, qu'en des climats char-  
mans,

Pour tous les lieux, pour tous les tems,

Sa libéralité nous donne :

Ensuite au Patron des Beuveurs,

J'a mandé quelques liqueurs ;

Pour marier ces dons à ceux que l'Esculape

Voit naître sur ses sacrés bords,

J'ai réclamé le Dieu, qui de cette Fontaine

C. vj.

1786 MERCURE DE FRANCE.

Dispense les plus doux trésors :

Enfin, j'ai fait une prière

A l'aimable fils de Venus,

Pour que mon Bouquet put vous plaire.

Il faut, m'a dit ce Dieu, qu'un cœur tendre & sincère,

Accompagne tous ces tributs,

Les cœurs, comme tu sçais, sont les dons de Cithère,

Le tien est propre à cette affaire,

Cache-le sous ces fleurs de crainte d'un refus.

Dieu charmant, d'où vient ce Mystère !

Mon cœur jusqu'à présent ne s'est que trop caché :

Quoiqu'il fut tel qu'il devoit être.

J'ai toujours différé de le faire connoître,

Vous me l'avez souvent vous-même reproché.

Ah ! tu ne comprends pas ce que je te veux dire,

M'a répondu l'Amour, avec un fin sourire,

Tu vas au même but par un prudent détour.

C'est le sort de ces fleurs nouvelles,

De durer tout au plus un jour,

Et ton cœur moins passager qu'elles,

Peut demain paroître à son tour.

Maie

A O U S T. 1726. 1787

Mais s'il arrive alors, grand Dieu, qu'on le refuse,

De quoi servira cette ruse ?

Je m'étonne peu de te voir,

M'a dit le petit Dieu, faire cette demande,

Mais songe seulement à faire recevoir

Cette mystérieuse offrande :

Si Philis, comme tu le crains,

S'avise de vouloir la rendre,

Tu lui diras, pour t'en défendre,

C'est l'ordre de l'Amour, & la Loi des Destins :

Dès qu'une fois un cœur a passé dans vos mains,

On ne sçauroit plus le reprendre.

D. S.

\*\*\*\*\*

*CONSECRATION de l'Eglise Paroissiale de S. Louis en l'Isle.*

**L**A Consecration de l'Eglise de Saint Louis en l'Isle, s'est faite, comme on l'a déjà dit dans le dernier Mercure, le Dimanche 14. Juillet 1726. avec une grande

grande solemnité. Après que M<sup>rs</sup>. les Curé & Marguilliers de cette Eglise eurent obtenu les permissions nécessaires de M. le Cardinal de Noailles, M. de Caulet, Evêque & Prince de Grenoble, fut prié de faire cette auguste Ceremonie, & il s'en acquitta avec tant de pieté & de dignité, que tout le monde en fut édifié. Ce Prélat est petit-fils d'un Premier Président du Parlement de Toulouse, fils d'un Président à Mortier au même Parlement, dont la Charge est actuellement remplie par M. son frere. Il est Docteur de Sorbonne, Abbé de N. D. de la Chartrisse, au Diocèse de Châlons sur Marne. Il étoit ci-devant Aumônier du Roi, & de la dernière Assemblée du Clergé tenue en 1725. où il s'est distingué par son érudition, par son habileté dans les affaires, & par son zele pour l'Eglise.

Dès le Samedi 13. Juillet la Ceremonie fut annoncée par le son des cloches. L'Evêque de Grenoble se rendit vers le soir à l'Eglise, visita les Reliques qui devoient être mises sur le grand Autel, les porta processionnellement dans une Chapelle préparée à cet effet dans l'enfoncement d'une maison voisine. Une partie du Clergé & du Peuple, qui avoit

accompli  
son

accompagné la Procession, y passa la nuit en prieres.

Dimanche 14. au matin, le même Prélat fit la Consecration avec toutes les Ceremonies marquées dans le Pontifical, celebra la grande Messe, officia le reste du jour, à Vêpres, au Salut, & à la Procession du S. Sacrement, qui termina cette premiere journée. Le Sermon fut prononcé avec beaucoup d'éloquence par M. l'Abbé de la Pause, Prédicateur ordinaire du Roi.

Chaque jour de l'Octave il y a eu Office solennel, grande Messe, Vêpres, Sermon, Salut & Procession du S. Sacrement par differens Prélats.

Les Offices de l'Octave ont été celebrez par Messieurs les Tresorier & Chanoines de la Sainte Chapelle, Messieurs les Curez de S. Sulpice, de S. Nicolas du Chardonnet, de S. Paul, de S. Jean l'Evangeliste, du Cardinal le Moine, des SS. Innocens & de S. Eustache, accompagnez de leurs Clergez, & pareillement par les RR. PP. Carmes de la Place Maubert, les grands Augustins, les Cordeliers du grand Convent, les Jacobins de la rue S. Jacques, les Capucins du Marais, qui y sont tous venus processionnellement. Messieurs les Curez de Saint Sulpice & de Saint Paul,

ne-

## 1700 MERCURE DE FRANCE.

nonobstant la fatigue de la Procession, y firent l'Office, & prêcherent avec leur facilité & leur éloquence ordinaire.

Le Dimanche 21. jour de l'Octave, Messieurs du Chapitre de l'Eglise Métropolitaine y vinrent célébrer la grande Messe, & l'après-dîné M. l'Abbé de la Croix, Docteur de Sorbonne, l'un d'eux, y prêcha avec applaudissement. Vers le soir M. le Cardinal de Noailles, Archevêque de Paris, y vint faire le Salut. L'arrivée de Son Em. fut annoncée par le bruit de quantité de boîtes. M. le Cardinal fut reçu à la porte de l'Eglise par M. le Curé, accompagné du Clergé revêtu de Chappes & rangé en haye, par Messieurs les Marguilliers en Charge, & par plusieurs personnes de qualité. M. le Curé de S. Louis est M. Luillier, Docteur, & à présent Senieur de la Maison & Société de Sorbonne, qui eut l'honneur de recevoir Son Em. le 7. Septembre 1702. lorsqu'elle vint mettre la première pierre de la Nef de ce saint Edifice; & Messieurs les Marguilliers sont M. le Président Lambert, Prevôt des Marchands, M. Maillet, Seigneur de Cerny, Auditeur des Comptes, M. Sablon, Procureur au Parlement, & M. Doucet, Architecte, qui a fait la Coupole de cette Eglise.

Son

A O U S T. 1726. 1791

Son Eminence fut complimentée par  
M. le Curé, en ces termes :

MONSEIGNEUR,

» C'est un nouveau bienfait de Vo-  
» tre Eminence pour notre Eglise, que  
» l'honneur qu'elle nous fait en ce jour.  
» Vous y êtes autrefois venu, MONSEI-  
» GNEUR, poser le fondement, sur le-  
» quel l'Edifice s'est élevé, & la Bene-  
» diction que vous y donnâtes alors, a  
» été une source de biens pour cette Egli-  
» se, qui nous est chere par plus d'un  
» titre, étant dédiée au plus Saint de nos  
» Rois, Patron de V. Em.

» Cette premiere Benediction excita le  
» zele de nos Paroissiens, à honorer le  
» Seigneur de leur substance, pour me  
» servir des termes de l'Ecriture, & à  
» donner de quoi pousser l'entreprise jus-  
» qu'à y mettre la derniere main.

» Elle a attiré les liberalitez de Louis  
» le Grand, qui ont été suivies de celle  
» de notre jeune Monarque, qui se fait  
» un devoir d'imiter la pieté & les au-  
» tres vertus de son auguste Bisayeul.

» Que ne devons-nous pas esperer de  
» cette nouvelle Benediction que vous y  
» allez donner pour terminer la sainte  
» ceremonie de la consecration, qui  
» vient

1791 MERCURE DE FRANCE.

» vient d'être faite de l'autorité de V. Em.  
» Elle remplira , sans doute , notre  
» Peuple d'un zele encore plus épuré,  
» pour se consacrer lui-même comme un  
» Temple vivant & spirituel , & y of-  
» frir des Victimes saintes & agreables  
» par N. S. J. C.

» Elle leur apprendra, que cette grande  
» joye qu'ils font éclater , ne consiste pas  
» seulement en ce qu'ils ont une Eglise  
» d'une élégante structure, mais en ce  
» qu'ils y ont de plus grands moyens  
» de salut , & qu'ils y recevront des gra-  
» ces plus abondantes.

» Elle les convaincra de l'obligation  
» où ils sont , de n'y venir qu'avec un  
» cœur pur , & des mains pures : de n'y  
» faire entrer rien de souillé , rien d'op-  
» posé à la sainteté du lieu , rien d'indi-  
» gne de la Majesté du Dieu qui y est  
» adoré.

» C'est ce qu'ils feront , MONSEIGNEUR,  
» s'ils jettent les yeux sur ces exemples  
» de piété & de recueillement que don-  
» ne V. E. quand elle se présente devant  
» Dieu dans son saint Temple, sur cet  
» esprit de foi dont elle est pénétrée ,  
» quand elle offre le Sacrifice de tous les  
» jours. Quelles leçons n'apprendront-  
» ils pas de ce saint usage , des biens que  
» la Providence vous a mis entre les mains ;

&c

A O U S T. 1726. 1793

» & que vous répandez avec profusion  
» pour tant de bonnes œuvres ? soit pour  
» secourir tant de personnes & de famil-  
» les tombées dans l'indigence, soit pour  
» soutenir tant de Maisons de saintes  
» Vierges & Epouses de J. C. & d'autres  
» établissemens qui périssent sans votre  
» charité ?

» Quel amour n'auront-ils pas pour la  
» beauté de la Maison de Dieu, & pour  
» procurer à cette Eglise les ornemens  
» qui y manquent, s'ils font attention à la  
» magnificence, avec laquelle vous avez  
» fait décorer deux Autels de cette Eglise  
» principale à laquelle vous présidez, dé-  
» diez l'un à la Mere de Dieu, l'autre au  
» saint Martyr Apôtre de la France, de  
» premier de vos Prédecesseurs, qui nous  
» a engendrez à J. C. S'ils font, dis-je,  
» attention à cette grandeur d'ame, qui  
» vous porte à prendre sur vous seul le  
» soin, & toute la dépense nécessaire de  
» reparer les ruines de ce Temple au-  
» guste, venerable par tant de titres, mais  
» surtout par la pieté & la dignité de ce  
» florissant Clergé, de cet illustre Cha-  
» pitre, qui seul dans toute l'Eglise y  
» chante les louanges de Dieu avec tant  
» de majesté aussi-bien la nuit que le jour ?  
» Vous vous réservez, MONSIEUR,  
» tout ce fardeau, mais vous en aurez

» aussi seul la louange devant les hommes  
 » & le merite devant Dieu.

» Puisse le Ciel, MONSEIGNEUR, don-  
 » ner un heureux succès à tous les salu-  
 » taires & pacifiques desseins de V. Em.  
 » Puisse le Dieu de la Paix & le Pere  
 » des Lumieres, remplir toujours de  
 » plus en plus V. Em. de cet esprit de  
 » sagesse, d'intelligence, & de conseil,  
 » qu'il répand sur les Pontifes qui sont  
 » selon son cœur. Puissiez-vous, MON-  
 » SEIGNEUR, être encore pendant une  
 » longue suite d'années l'amour & les  
 » délices de votre Troupeau, & témoin  
 » du respect, de la veneration, & de la  
 » reconnoissance du Clergé & du Peuple  
 » de cette Paroisse pour V. Em.

Après ce Discours, M. l'Archevêque  
 se revêtit de ses habits pontificaux, fit le  
 salut du S. Sacrement qu'il porta en Pro-  
 cession, & toute la Cérémonie fut ter-  
 minée par le *Te Deum*, chanté en Mu-  
 sique, de la composition de M. Laferr-  
 riere, Maître des Enfans de Chœur de  
 cette Eglise, & par la Benediction du  
 S. Sacrement donnée par S. Em.

Le Lecteur sera peut-être bien aisé de  
 voir ici un précis de l'Histoire de cette  
 Eglise.

A O U S T. 1726. 1795.

La-Paroisse S. Louïs en l'Isle n'est pas d'un ancien établissement à Paris. Le terrain comprenoit autrefois deux petites Isles, l'une appellée l'Isle N. D. & l'autre l'Isle aux Vaches, & appartenoit en toute propriété au Chapitre de N. D. Louis XIII. de glorieuse memoire, prit le dessein en 1614. d'y faire faire des bâtimens & des ponts pour la joindre au reste de la Ville, & S. M. acheta le fond du terrain de Messieurs de N. D. Le Canal qui couloit entre les deux Isles fut comblé. On y bâtit d'abord une petite Chapelle, qui fut érigée en Paroisse le 14. Juillet 1623. par M. de Gondy, premier Archevêque de Paris, qui avoit été sacré le 19. Fevrier précédent, & qui y nomma pour premier Curé M. Louis Guyart, Chanoine de l'Eglise de Paris, lequel la resigna ensuite à son neveu M. Pierre de Graves, Docteur de la Maison & Societé de Sorbonne, aussi Chanoine de N. D. & celui-ci la resigna en 1662. à M. Bernard Cros, qui étant décedé le 6. Avril 1693. M. de Harlay Archevêque de Paris, la conféra à M. Jacques Luillier, Docteur de la Maison & Societé de Sorbonne, actuellement Curé.

Comme la premiere Eglise se trouvoit trop petite, peu commode & d'une mauvaise

## 1796 MERCURE DE FRANCE.

vaïse structure, on prit le dessein, vers l'an 1660. d'en construire une nouvelle, & les fondemens de cette nouvelle Eglise étoient déjà au rez-de-chaussée en 1664. M. Jean-Baptiste Lambert, décédé en 1645. le 22. Decembre avoit légué la somme de 30000. livres pour ce sujet. M. de Peresix, Archevêque de Paris, mit la première pierre de l'Edifice au nom du Roi le 1. Octobre de l'année 1664. le Chœur se trouvant fait, la nouvelle Eglise fut benîte par M. de Harlay le 20. Août 1679. & le même jour le grand Autel fut consacré par M. de Guemadeu, Evêque de S. Malo.

L'ancienne Eglise fut ainsi unie avec le Chœur nouvellement construit, ce qui faisoit une grande difformité, & d'ailleurs cette ancienne Eglise menaçoit ruine; & il s'en est même détaché une partie, dont une personne de qualité ( M. le Marquis de Verderonne ) fut accablé le 2. Fevrier 1701. Un si triste accident fit prendre le dessein de bâtir la Nef, dont M. le Cardinal de Noailles mit la première pierre le 7. Septembre 1702.

Toute la Nef a été achevée l'an 1723. excepté la Coupole qui a été faite dans ces deux dernières années, & dont M. Bertin, Maître des Requêtes, a mis la première Pierre. Ainsi toute l'Eglise se trou-

A O U S T. 1726. 1727

trouvant achevée, tant par les bienfaits de Louis XIV. & de Louis XV. que par les liberalitez des Paroissiens, on en a fait la consecration le 14. Juillet dernier, de la maniere qui vient d'être rapporté, & ce qui est très-remarquable, le même jour que cent trois ans auparavant elle fut érigée en Paroisse.

François le Veau, celebre Architecte de son temps, a donné le dessein de cette Eglise, qui a été continuée par Gabriel le Duc, & la Coupole a été construite par Jacques Doucet, Architecte, à present Marquillier.



A M. LE CHEVALIER DE\*\*

E P I T R E.

**I**mplacable ennemi du vice,  
Toi qu'il ne fit jamais broncher !  
Et qu'on a toujours vû marcher,  
Dans le sentier de la justice ;  
Non, ce ne sont point les honneurs,  
Ni tous ces tresors qu'on renomme,  
Qui sont ici-bas le grand homme,  
Cher M\* \* \* ce sont les meurs.

Alc.

# 1798 MERCURE DE FRANCE.

Alexandre a vu la Victoire ,  
Toujours enchaînée à son Char :  
Cent fois au comble de la gloire ,  
Elle sceut élever Cesar.  
Bitez ces Heros sanguinaires ,  
Au Tribunal de la Raison ,  
Ce sont des hommes ordinaires ,  
Près de Socrate & de Caton.

Qu'on trouve un mortel équitable ,  
Simple , modeste , officieux ,  
Qui sçache respecter les Dieux ,  
Et qui soit ami veritable :  
Qui n'écoute que son devoir ,  
Et contre un injuste pouvoir ;  
De la cause de l'innocence ;  
Embrasse toujours la défense.  
Qu'on le trouve , & c'est mon Heros.

Qu'à l'envi des voix mercenaires ,  
Chantent ces Mortels temeraires ,  
Uniques auteurs de nos maux ;  
Qu'une vaine & servile plume ,  
Fasse un Colosse d'un fétu ;

Quant

Quant à moi, mon vœux ne font  
Que sur l'Autel de la Vertu.

Mais cet homme que je demande,  
Cette vertu de bon aloi,  
Qui seule a droit à notre offrande,  
Qui peut mieux me l'offrir que toi ?  
Ces mœurs pures du premier âge,  
Qui rendoient dignes nos Ayeux ;  
De converser avec les Dieux,  
Ces mœurs ont fait ton appanage.  
O ! combien ces heureux momens  
Sont chers à mon esprit docile,  
Où dans un commerce facile,  
Je découvre tes sentimens !

Un essain de projets bizarres  
Des humains troublent le repos.  
Les uns s'exposant sur les flots,  
S'en vont chez des Peuples barbares,  
Chercher en vain un sort heureux,  
Que ces Peuples beaucoup plus sages,  
Ignorant nos jalouses plages,  
Trouvent sans sortir de chez eux.

D D'au-

## 1100 **MERCURE DE BRANCE.**

D'autres prodiges d'une vie  
Qui toujours est trop-tôt ravie,  
Ne respirent que les combats,  
Où du plus tragique trépas,  
Leur audace est bien-tôt suivie.  
Celui-ci s'intrigue à la Cour,  
Flatte les Grands, fait sa cabale,  
Dans une faveur inégale  
Superbe & rampant tout à tour.  
D'une vertu qui l'importune,  
Il brise le joug dans son cœur,  
Trahit ses droits, & sans pudeur,  
Court l'immoler à la fortune.

Ainsi, M\*\*\*, ici-bas,  
Chaque Mortel a sa chimere.  
Mais pour moi, mon unique affaire,  
Le but où tendent tous mes pas,  
Est d'aller au-devant du sage,  
L'écouter, & de ses discours,  
Tirer l'infaillible secours,  
Qui m'offrant un port dans l'orage,  
Sauve ma raison du naufrage.

Parmi tant d'exemples pervers ,  
 Heureux le Mortel en ce monde ,  
 Qui peut de ces écueils divers ,  
 Garantir sa Nef vagabonde !  
 Et qui sur des bords enchantez ,  
 De Circé bravant l'artifice ,  
 Voit comme Ulysse à ses côtez ,  
 Une Divinité propice !

Eh ! que ne dois-je pas enfin ,  
 M \* \* \* au Ciel qui m'assiste ?  
 D'avoir aux volontez d'Ariste ,  
 Voulu soumettre mon destin.  
 Un respect tendre & plein d'estime ,  
 Me livre à son joug legitime.  
 Dans l'hommage que je lui rends ,  
 Je ne brûle qu'un pur encens.  
 Car si le zele qui m'enflâme ,  
 Eclate à ses yeux chaque jour ,  
 C'est que pour lui faire ma Cour ,  
 Ami , je n'ai point dans son ame ,  
 Ni de vertus à suposer ,  
 Ni de vice à canoniser.

D'ij      Ainsi

Ainsi, malgré l'Esprit inique,  
 Qui regne en ce siècle tortu,  
 J'ai ce bonheur, peut-être unique,  
 De n'obéir qu'à la vertu.

Par M. Tannevoi.

\*\*\*\*\*

*LETTRE à Messieurs les Auteurs du  
 Mercure de France sur la Tragédie  
 de Rhadamiste.*

**V**ous vouléz bien, Messieurs, que  
 je vous fasse part d'une Dissertation  
 critique que j'ai faite sur la Tragédie de  
*Rhadamiste & Zénobie*, que les Come-  
 diens François viennent de reprendre.  
 J'avois lû cette Piece avec beaucoup d'at-  
 tention, sans en être touché aussi vive-  
 ment, que j'avois esperé de l'être, sur la  
 grande réputation qu'elle avoit faite à  
 son Auteur dans sa naissance. Comme  
 je n'en avois vû aucune représentation,  
 je m'imaginois que la maniere dont elle  
 avoit été jouée, n'avoit pas peu con-  
 tribué à en relever les beautez. Mais com-  
 me ce n'étoit-là qu'une simple présomp-  
 tion, je ne manquai pas de l'aller voir  
 représenter à la premiere reprise qu'on

en

A O U S T. 1726. 1803

en fit. Je n'y fus gueres plus ému que je l'avois été à la lecture; je suspendis encore mon jugement; j'imputai mon peu de sensibilité à la froideur des nouveaux Acteurs de l'un & de l'autre sexe, qui pour leur début choisissoient le Rôle de Rhadamiste, ou celui de Zenobie, comme les plus capables de les faire briller. Enfin, ces deux Rôles principaux viennent d'être joués par un Acteur & une Actrice généralement estimez, c'est-à-dire, par le sieur du Fresne, & par la Dlle Duclos; ce premier ne nous laisse point regretter le sieur Baubourg, & la dernière a joué d'original le Rôle qu'elle vient de reprendre; j'ai crû ne pouvoir trouver une occasion plus favorable pour fixer mes irrésolutions. Le croiriez-vous, Messieurs? quoique la Piece ait été représentée avec toute la force que je pouvois esperer, le prestige de l'art n'a que médiocrement operé sur moi. J'ai senti de nouvelles beautés; mais il s'en faut bien qu'elles m'aient affecté comme d'autres Pieces de M. de Crebillon, telles que son Electre & son Pyrrhus; j'ai interrogé ma raison sur l'indifference de mon cœur, elle m'a répondu que je devois la laisser à la porte, quand je suis entré à la Comédie, & que mon cœur ne s'en seroit que mieux trouvé. Peu

D iij    la

satisfait de cette réponse, je lui ai reproché qu'elle empoisonnoit tous mes plaisirs; mais elle a toujours persisté à exercer sur moi cette tyrannie dont je ne puis m'exempter, quelque effort que je fasse. Je l'ai d'autant mieux sentie, que dans le temps que je m'ennuyois aux endroits de la Piece qu'on croit les plus pathétiques, je voyois des Spectateurs qui goûtoient un plaisir que je leur enviois, mon goût commença à me devenir suspect, j'en étois sensiblement affligé, & je n'en fus consolé que par une lecture que je fis par hazard d'un Mercure de M. du Fresnoy, fait en 1711. Ce fut là que j'appris, que je n'étois pas seul de mon sentiment, que l'Auteur même de la Tragédie en question, en avoit promis & commencé une Critique, où il ne se ménageoit pas; & que n'ayant pu l'achever pour le temps qu'elle devoit être inserée dans le Mercure, c'est-à-dire, pour le mois de Mars, il avoit consenti qu'on y mit les plus vives Critiques qu'on pourroit envoyer contre la Piece. On n'abusa point de la liberté qu'il laissoit de ne le point épargner. Un Anonyme envoya au sieur du Fresnoy quelques Réflexions, qui, quoique très-sensées, ne traitoient pas la matiere à fond; il croit à souhaiter, dit alors l'Auteur de ce Mer-

Mer-

Mercure, en parlant de celui des Ré-  
flexions, qu'il eut voulu faire une Crit-  
tique à fond de la Fable, de la consti-  
tution & de la conduite de cette Tragedie.  
Il nous en viendra peut-être quelqu'une.

Ce sont ces dernières paroles, Mes-  
sieurs, qui m'ont déterminé à tenter cer-  
te entreprise si long-temps différée, je  
vais essayer de la remplir au gré du Pu-  
blic.

**Dissertation critique sur la Tragedie de  
Rhadamiste & Zenobie.**

*Argument.*

Pharasmane, Roi d'Iberie, Prince am-  
bitieux, conçut le dessein de s'empater  
de l'une & l'autre Arménie, qui étoient  
sous la puissance de Mythridate, son  
frere. Pour mieux couvrir son injuste  
projet, il envoya son fils Rhadamiste dès  
sa première jeunesse, pour être élevé  
dans la Cour de Mithridate, en Prince  
qui devoit un jour épouser Zenobie,  
présomptive héritiere de ces deux Royau-  
mes. Rhadamiste & Zenobie, élevés dans  
cette vûe, commencèrent, par un amour  
réciproque, l'union que l'Hymen devoit  
achever. Tout se préparoit pour ce nœud  
solemnel. Pharasmane devint jaloux de

la nouvelle puissance de son fils, il engagea dans ses intérêts Tyridate, Roi des Parthes, qui, soit par amour, soit par ambition, disputoit à Rhadamiste la main de Zenobie & le Sceptre d'Arménie. Mithridate irrité de l'injuste guerre que son frere lui déclaroit, pour se venger du pere sur le fils, rompit ses premiers engagements, & promit Zenobie à Tyridate. Rhadamiste ne laissa pas cette offense impunie. Il ravagea toute l'Arménie, en dépouilla Mithridate, & força Pollion de le livrer entre ses mains. Zenobie tremblante pour les jours de son pere, demanda sa vie à son Amant, & lui promit de l'épouser, pourvû qu'il ne trempât point les mains dans un sang si précieux. Rhadamiste lui promit tout, pour ne lui rien tenir; soit qu'il eût déjà immolé Mithridate à ses ressentimens, soit qu'il ne lui donnât la mort qu'après avoir juré à sa fille de le sauver, ce qui seroit encore plus noir. Les Arméniens instruits du meurtre de leur Souverain, prirent les armes pour s'opposer à un Hymen si odieux; Rhadamiste assiéger dans le Temple même, prit Zenobie entre ses bras, & se fit jour à travers tout un Peuple; mais se voyant poursuivi d'une maniere à ne pouvoir conserver sa proie, il prit le barbare parti de lui percer

percer le cœur, plutôt que de la laisser au pouvoir d'un Rival heureux. Après ce coup horrible, il traîna Zenobie mourante dans l'Araxe. Cette infortunée Epouse fut retirée des flots par des mains secourables ; elle cacha son sort à ceux qui venoient de la sauver ; & craignant que Tyridate ne voulut l'épouser, malgré les noces qui venoient de l'unir pour jamais à Rhadamiste, elle erra pendant dix ans de Province en Province sous le nom d'Ismenie. Pour Rhadamiste furieux, désespéré, déchiré de remords, il ne chercha qu'à mourir. Il se jeta au milieu des Soldats que son propre pere excitoit contre lui, & y auroit péri, s'il n'eut été secouru par des Romains, qui l'arracherent à la fureur de l'ambitieux Pharasmane. Arsame, second fils de ce pere dénaturé, lui demeura fidele, quoiqu'il le regardât comme parricide. Il servit si bien ses projets ambitieux, qu'il fit trembler toute la Medie, où il porta la guerre par les ordres de Pharasmane. Zenobie qui avoit choisi ce Royaume pour son dernier asile, se trouva du nombre des Prisonniers qui lui furent présentez, il en devint éperdument amoureux ; mais le devoir étant encore plus fort en lui que l'amour, il ne la cacha point aux yeux de son pere,

D v qui

## 1808 MERQURE DE FRANCE.

qui devint son Rival du premier moment qu'il la vit. C'est ici que l'action theatrale commence.

### ACTE I.

Zenobie, sous le nom d'Ismenie, se plaint à Phenice sa Confidente, de la persecution de Pharasmane, qui la veut épouser malgré elle. Phenice lui parle en faveur de Pharasmane, & lui conseille de ne pas refuser un Sceptre que l'amour lui présente. Zenobie lui dit qu'elle n'est pas en état de l'accepter, & lui apprend son sort, tel que je viens de le raconter dans l'Argument. Cette exposition, ou plutôt cette demie exposition m'a paru si chargée, que l'effort qu'il en coûtoit à ma memoire pour la retenir, m'a empêché d'en sentir toutes les beautés. Je ne doute point qu'on ne pût la réduire à la moitié des Vers, si l'on en retranchoit tout ce qu'il y a de superflu; mais quand même tout en seroit necessaire, jusqu'aux moindres circonstances, je ne sçaurois m'accommoder de cette complication de faits, qui ne me laissent pas respirer. A combien plus forte raison me deviennent-ils insupportables, quand ils choquent la vraisemblance. En effet, quelle fin se

pro-

propose Pharasmane ; le plus artificieux de tous les hommes , quand il envoie son fils à la Cour de Mithridate , & qu'il l'y fait élever dans la vûe de lui succéder en épousant sa fille ? Si cet Hymen lui doit ravir une Couronne qu'il devore des yeux , pourquoi le propose-t'il ? mais comment prétend-il de la conserver ? est-ce en la faisant passer sur la tête d'un Concurrent plus redoutable pour lui que son fils ? il se lie avec Tyrdate ; est-il vraisemblable que ce Roi des Parthès se fie à lui , & peut-il s'imaginer qu'un pere déthrônera son propre fils , pour couronner un Etranger ? Je passe à Mithridate la vengeance qu'il prend du pere sur le fils , quoique ce dernier fut innocent ; ce n'est pas la première fois que les enfans ont porté la peine du crime de leurs peres ; mais toute la suite de cette Histoire me paroît si fabuleuse , que je ne puis concevoir que l'on fasse un plan de Tragedie sur le fond d'un Roman qui passe toute croyance ; en effet , l'Orondate & le Coriolan de la Calprenède , n'ont rien fait de si merveilleux que ce que M. de Crebillon fait faire à son Rhadamiste , quand il emporte Zenobie entre ses bras à la vûe de tout un Peuple armé. Je tire le rideau sur le reste ; Zenobie sacrifiée à sa ja-

1810 MERCURE DE FRANCE.

lousie, toute fidelle qu'il la croit, me frappe d'une juste horreur ; j'ai trouvé bien des gens se récrier contre cette maxime de Phinée dans l'Opera de Persée :

J'aime mieux voir un monstre affreux

Devorer l'ingrate Andromede,

Que la voir dans les bras de mon Rival heureux.

L'épithète d'*ingrate* adoucit cette résolution d'un Amant désespéré ; mais Zenobie n'aime point Tyridate, ou plutôt elle aime Rhadamiste, & le lui proteste dans le temps même qu'il lui plonge un poignard dans le sein. Quel genre de tragique qui substitue l'horreur à la terreur ? que peut-il produire que l'indignation ? revenons au Roman.

Une Princesse frappée par un furieux, traînée toute sanglante dans un fleuve, sauvée par un secours que les Dieux lui envoient à point nommé, méconnue par ceux qui la sauvent, & par tous ceux qui la voyent pendant dix ans, soit dans ses propres Etats, soit dans des Etats voisins des siens, tout cela n'est pas impossible, mais en est-il plus vraisemblable ? & n'y entre-t'il pas un genre de merveilleux plus propre à un conte de Fée qu'à une Tragedie ? on me répondra que l'Auteur ne doit répondre que de ce qui se passe sous les yeux des Spectateurs ; j'a-

voûé que le défaut de vraisemblance est plus sensible dans l'action que dans la narration ; mais pour n'être pas si facilement apperçu , il ne laisse pas d'être : & quand même il seroit fondé sur l'Histoire , c'est à un Auteur dramatique à la rectifier , & à préférer le vraisemblable au vrai : mais ce n'est pas seulement dans la prothase que l'Auteur de de Rhadamiste & Zenobie blesse la vraisemblance , comme j'espère le faire voir dans la suite de cet examen.

Dans la seconde Scene , Arsame vient se présenter à Zenobie , qu'il ne connoît encore que pour Ismenie. Quoique cette Princesse nous ait appris qu'elle aime ce Prince , par l'aveu qu'elle en a fait à Phenice dans la Scene précédente , elle laisse ignorer à Arsame les progrès que son amour a fait sur son cœur.

Dans la troisième Scene , l'harasmane trouvant auprès de Zenobie qu'il aime , un fils dont il sçait qu'elle est aimée , & qu'il soupçonne d'avoir sçu se faire aimer lui-même , lui fait un crime d'un retour , dont il ne l'a pas même averti , bien loin d'avoir attendu ses ordres. Arsame lui répond , que puisqu'il a quitté l'Armée , il doit croire qu'il n'a plus d'ennemis à combattre , & que tout est rangé sous son obéissance. Cette réponse

ne

ne satisfait pas Pharasmane, il ordonne à Arsame de retourner dès le même jour à Colchos, qu'il n'a pas dû abandonner, d'étouffer son amour pour une Princesse qu'il destine à son lit, & de se retirer.

Zenobie refuse hautement l'honneur que Pharasmane prétend lui faire en l'épousant. Voici sur quoi elle acheve de fonder ses refus :

D'ailleurs, que sçavez-vous, Seigneur, si l'hymenée

N'auroit point à quelqu'autre uni ma destinée ?

Sçavez-vous si le sang à qui je dois le jour,

Me permet d'écouter vos vœux & votre amour.

Pharasmane, qui croit qu'il n'y a point de sang dans l'Univers auquel le sien ne puisse s'allier, impute les refus de Zenobie à l'amour qu'elle a pour Arsame, & la menace de la mort de ce Prince, si elle persiste dans son dessein.

Cette dernière menace, jointe à la juste haine que Zenobie a déjà conçue, lui fait commettre la première & la seule injustice dont on puisse l'accuser dans tout le cours de la Pièce ; elle veut se venger de Pharasmane ; rien n'est plus juste ; mais elle veut s'en venger par la main de son propre fils ; rien n'est plus injuste. Pharasmane n'est que trop digne de périr  
par

A O U S T. 1726. 1813

par un parricide , mais Arsame est trop vertueux pour en commettre , & ce n'est pas son Amante qui doit l'y exciter ; il est vrai qu'elle ne consomme pas l'injustice ; elle finit cette dernière Scene du premier Acte par un ordre qu'elle donne à Phenice d'aller trouver Arsame de sa part , & de le prier d'intéresser en sa faveur l'Ambassadeur des Romains qui doit arriver le même jour. Voilà le parti le plus juste qu'elle avoit à prendre , & je n'aurois pas voulu que l'Autteur lui eut fait dire encore :

Pour l'intérêt d'un Sceptre ébranle son devoir ,

Pour l'attendrir enfin , peins-lui mon desespoir ;

Puisque l'Amour a fait les malheurs de ma vie ;

Quel autre que l'Amour peut venger Zenobie ?

## A C T E I I.

Rhadamiste & Hieron commencent ce second Acte ; ce dernier est un Seigneur Armenien député vers Pharasmane , pour lui faire entendre , au nom de toute l'Arménie , qu'on ne veut point le reconnoître pour Roi , & qu'on lui préfère son fils. Comme on croyoit Rhadamiste mort,

## 1814 MERCURE DE FRANCE.

mort, cette préférence regardoit Arsame; mais Hieron est obligé de changer d'objet, dès qu'il reconnoît son premier Roi en la personne de Rhadamiste. Le portrait que ce dernier fait de lui même, ne nous promet que des actions d'un frenetique; M. de Crebillon ne lui a point fait démentir le caractere qu'il lui a donné, fondé sur ce précepte d'Horace.

*Qualis ab incepto processerit & sibi constet.*

Je voudrois bien qu'Horace eut ajouté,

*Sed bene procedat.*

En effet, que peut-on attendre d'un homme qui ne sçait ce qu'il veut? plus son caractere sera soutenu, plus il nous indignera contre lui. Quelque soit Rhadamiste, il faut bien qu'il se soit déguisé aux yeux des Romains, & surtout à ceux de Corbulon, pour se faire nommer Ambassadeur auprès de Pharasmane. L'Auteur tâche de justifier le choix de Neron & du Senat, par la peinture qu'il fait de ces Maîtres du monde: Voici comme il fait parler Rhadamiste.

Rome de tous ses droits m'a fait dépositaire,

Sûre pour rétablir son pouvoir & le mien,

Contre un Roi qu'elle craint, que je n'oublierai rien.

Rome

A O U S T. 1726. 1815

Rome veut éviter une guerre douteuse ,  
Pour elle contre lui plus d'une fois honteuse ,  
Conserver l'Armenie , ou par des soins jaloux  
En faire un vrai flambeau de discorde entre  
nous.

Par un don de Cesar , je suis Roi d'Armenie ;  
Parce qu'il croit par moi détruire l'Iberie ,  
Les fureurs de mon pere ont assez éclaté ,  
Pour que Rome entre nous ne craigne aucun  
Traité.

Tels sont les hauts projets dont la grandeur sa  
pique ,  
Des Romains si vantez telle est la politique ;  
C'est ainsi qu'en perdant le pere par le fils ,  
Rome devient fatale à tous ses ennemis. &c.

Par ce portrait de Rome, l'Auteur a  
sagement prévenu toutes les Critiques  
qu'on pouvoit lui faire ; je trouve ce-  
pendant une espece de contradiction en-  
tre ces deux projets des Romains : qui  
sont de conserver l'Armenie , & d'en  
faire Rhadamiste Roi ; mais l'Auteur y  
peut répondre en disant que Rhadamis-  
te ne regnera que sous Rome , & que  
d'ailleurs il détruira l'Iberie , donc les  
Romains redoutent des efforts trop long-  
temps éprouvez.

Voi-

Voici une objection à laquelle M. de Crebillon ne répondra pas si facilement, c'est l'impossibilité morale qu'il y a, que Rhadamiste ne soit pas reconnu de son pere: il l'a bien sentie lui-même, & il y est allé au-devant avec beaucoup d'esprit, par ces trois Vers :

Le Roi ne m'a point vû dès ma plus tendre enfance,

Et la Nature en lui ne parle point assez,

Pour détruire des traits dès long-temps effacez.

Je vois bien que par le premier de ces trois Vers, l'Auteur veut nous faire supposer que Pharasmane n'a point vû Rhadamiste depuis qu'il l'a envoyé pour la première fois en Arménie; je me prête à son hypothèse; mais Rhadamiste n'ayant rien à craindre de ce côté-là, étoit-il bien en feureté de tous les autres, & devoit-il présumer qu'il ne trouveroit dans l'Iberie que des gens qui ne l'auroient point vû dans un âge plus avancé? sa valeur l'avoit assez fait connoître, pour lui faire craindre d'autres yeux que ceux de son pere; l'Auteur lui fait dire qu'Hieron même ne l'auroit pas reconnu malgré son amitié, s'il ne s'étoit nommé à lui; l'Auteur a ses raisons pour parler ainsi, mais je n'en crois que ce que j'en

J'en dois croire. Passons à la seconde Scene.

La beauté de cette Scene m'a d'abord saisi à tel point, que je n'ai pas examiné si elle étoit bien placée: ce que Rhadamiste & Pharasmane se disent de part & d'autre, m'a paru digne du grand Corneille; mais dès que mon plaisir a été interrompu par Hieron, j'ai été de si mauvaise humeur contre cet Ambassadeur d'Armenie, que je l'ai trouvé de trop. En effet, a-t-on jamais donné audience à deux Ambassadeurs à la fois. Il est vrai que Rhadamiste & Hieron sont chargés des mêmes Instructions & des mêmes ordres; Rhadamiste dit à Pharasmane:

Rome ne prétend pas vous céder l'Armenie;

Je vous déclare donc que César ne veut pas

Que vers l'Arax enfin vous adressiez vos pas.

Hieron lui parle à peu près sur le même ton; voici comme il s'explique:

Quand même les Romains attentifs à nos Loix,

S'en remettroient à nous sur le choix de nos Rois,

Seigneur, n'esperez pas au gré de votre envie,

Faire en votre faveur expliquer l'Armenie.

Voilà

1818 MERCURE DE FRANCE.

Voilà deux Ambassadeurs parfaitement unis , ils ont intérêt de parler ensemble pour s'appuyer l'un l'autre : mais Pharasmane doit-il leur donner la même audience ? est-il de sa politique de ne les pas entendre séparément.

Cette Scene finit par un emportement de la part de Rhadamiste , qui justifie parfaitement ce qu'il vient de dire dans la précédente.

Rome ose confier ses droits à ma vengeance ,  
Et sous un nom sacré m'envoyer en ces lieux  
Moins comme Ambassadeur , que comme un fier  
Rieux.

C'est dans un accès de la frenesie ordinaire , qu'il rompt en visiere à Pharasmane par ce Vers outrageant :

Ah ! doit-on heriter de ceux qu'on assassine ?

Pharasmane est si outré de cette insulte , qu'il veut le faire arrêter sur le champ , & ce n'est que sur les remontrances d'Hieron qu'il respecte Rome dans un Ministre insolent , & qu'il se contente de lui ordonner de partir sur le champ , par ces deux Vers :

Retournez dès ce jour apprendre à Corbulon ,

Comme on reçoit ici les ordres de Neron.

Rha-

ADUST. 1726. 1819

Rhadamiste pourroit dire ici, comme  
Sofie dans Amphitruon:

Ah ! juste Ciel ! j'ai fait une belle Ambassade.

Mais il a le front de s'applaudir de son  
étourderie, comme d'un trait de pruden-  
ce, & de dire à Hieron qui lui repro-  
che son emportement.

Par un pareil éclat j'en impose aux Romains.

Cet Acte finit par un projet digne  
d'une tête aussi censée que celle de Rha-  
damiste. Le voici :

Pour remplir les projets que Rome me confie,  
Il ne me reste plus qu'à troubler l'Iberie.

Eh ! comment le pourra-t-il dans le  
cours d'un seul jour qui lui reste ? il  
veut armer contre Pharasmane tous les  
Sujets & son fils même. Il dit, en par-  
lant de ce dernier, qu'il a un seul moyen  
pour surprendre sa fidélité; c'est apparem-  
ment en lui assurant la Couronne d'Ar-  
menie de la part des Romains, se résér-  
vant celle d'Iberie pour lui-même. Com-  
me ce beau projet n'aura aucune suite,  
je ne m'y arrêterai pas plus long-temps,  
pour passer au troisième Acte, qui a fait  
le succès de la Piece.

ACTE

ACTE III.

Rhadamiste , par un court Monologue , apprend aux Spectateurs qu'Arfame lui veut parler en secret ; il se doute que son frere le connoît , lui qui n'a pas craint d'être reconnu par son pere. Il se trompe pourtant , Arfame ne veut que le prier d'accorder sa protection à Zenobie , & de l'enlever au cruel Pharasmane. Rhadamiste n'oublie rien pour surprendre sa foi , comme il s'en est flatté à la fin de l'Acte précédent ; mais ce Prince lui fait voir tant de fidelité , qu'il l'oblige à dire dans un Monologue qui fait la troisième Scene de cet Acte.

Dieux , de tant de vertus n'ornez-vous donc mon frere,

Que pour me rendre seul trop semblable à mon pere?

La quatrième Scene qui est entre Rhadamiste & Hieron n'est que pour faire nombre , ainsi je n'en dirai rien , pour passer plutôt à celle qui a fait tant de bruit. Elle est entre Rhadamiste & Zenobie. Les Spectateurs qui attendoient cette première entrevûe avec impatience , se sont déjà dit par avance , ce que ce Prince & cette Princesse doivent se dire

dire dans une rencontre qui tient du merveilleux ; & la seule force de la situation peut entraîner tous les suffrages , indépendamment de l'art que l'Auteur s'est attaché à mettre dans le Dialogue. A peine Rhadamiste a-t-il entendu ce son de voix qui lui a été si cher , qu'il jette les yeux sur l'infortunée qui implore son secours ; la certitude où il étoit être de sa mort , l'empêche quelque temps de croire ce qu'il voit ; le trouble dont il est agité , oblige sa malheureuse Epouse à le regarder avec plus d'attention ; ils achevent enfin de se reconnoître , mais avec des sentimens bien différens ; d'un côté c'est l'amour seul qui agit ; de l'autre , c'est le seul devoir qui regne ; Rhadamiste demande grace en Amant , Zenobie pardonne en Epouse , & s'attire encore plus d'admiration , qu'il n'excite de pitié. Ce premier coup de surprise m'a frappé comme les autres ; mais il s'en faut bien qu'il m'ait fait le même plaisir , malgré toute la sensibilité que j'ai pour tout ce qui s'appelle reconnaissance. Je me suis demandé la raison de ma tiédeur ; peut-être m'est-elle si particulière , qu'aucun autre ne s'y reconnoitra , mais j'ai crû devoir en rendre compte. La voici ;

! Quoi qu'il y ait des reconnoissances de plusieurs

plusieurs especes , il n'y en a qu'une qui puisse pleinement me satisfaire ; c'est celle qui rend heureux les Acteurs pour qui je m'interesse , & qui rend malheureux ceux contre lesquels mon cœur est prévenu. Je me suis intéressé pour Zenobie , par rapport à sa vertu & à ses malheurs ; Rhadamiste m'a prévenu contre lui , par le portrait affreux qu'il a pris soin de me faire de lui-même ; je voi que Rhadamiste , en recouvrant Zenobie , obtient un bonheur qu'il ne mérite pas , tandis que Zenobie , digne d'être heureuse , va devenir la victime de son devoir , comme elle l'a déjà été de son barbare Epoux. N'en est-ce pas assez pour troubler tout le plaisir dont j'ai senti la premiere impression , sans réfléchir ?

Quoiqu'il en soit , je dois passer condamnation ; & puisque je me trouve presque seul de mon sentiment , il n'en faut pas davantage pour me persuader que je suis dans l'erreur. Finissons ce troisième Acte. Rhadamiste répare ses crimes passés , par le repentir le plus vif , & Zenobie , malgré tout l'amour qu'elle a pour Arsame , lui promet de le suivre par tout. Rhadamiste finit cette belle Scene par ces beaux Vers.

Dixax I

A O U S T. 1726. 1823

Dieux ! qui me la rendez , pour combler mes  
souhaits ,

Daignez me faire un cœur digne de vos bien-  
faits.

A C T E I V.

Voici l'Acte qui me paroît le plus dé-  
fectueux de la Piece , malgré toutes les  
beautez de sentimens que l'Auteur a pris  
soin d'y répandre , c'est ici que le triom-  
phe de la vertu de Zenobie est le plus  
marqué ; elle vient attendre son Epoux,  
comme ils en sont convenus , pour se  
sauver avec lui à la faveur de la nuit ; el-  
le ordonne à Phenice de la laisser ; & fait  
un Monologue , par lequel elle me con-  
firme dans la crainte que j'ai eüe de la  
voir plus malheureuse qu'elle ne l'a ja-  
mais été. Voici comment elle s'exprime.

Où vais-je ? & quel est mon espoir ?

Imprudente , où m'entraîne un aveugle de-  
voir ?

Je devance la nuit ; pour qui ? pour un par-  
jure ,

Qu'a proscriit dans mon cœur la voix de la Na-  
ture ?

Ai-je donc oublié que sa barbare main ,

Fit tomber tous les miens sous un fer affas-  
sant.

E Ces

## 1824. MERCURE DE FRANCE.

Ces six Vers seroient plus que suffisans pour justifier mes dégoûts sur la Scene de reconnoissance ; mais puisque j'ai déjà abjuré mon erreur , n'y revenons pas , & livrons-nous tout entier à la juste admiration que me cause ce retour de vertu que Zenobie fait paroître dans ces deux Vers , en parlant de Rhadamiste :

Tout barbare qu'il est , c'est un present des Dieux ,

Qu'il ne m'est pas permis de trouver odieux.

Il s'en faut bien que la Scene suivante soit aussi belle que ce Monologue , la vertu de Zenobie s'y soutient toujours , mais Arsame y dément un peu la sienne . Zenobie , qui craint que le jaloux Rhadamiste ne la trouve avec un frere , dont il a déjà pris quelque ombrage , le prie de fuir : elle lui dit qu'il a un Rival des plus redoutables , & que , n'en eut-il point d'autre que son pere , c'en est toujours assez pour l'obliger à la laisser ; Arsame , quoiqu'il pense vrai , n'a point raison de soupçonner l'Ambassadeur Romain d'être ce Rival , qu'on lui peint si terrible , c'est lui-même qui parle.

Un infidele Ami , trahiroit-il ma flamme ?

On pourroit dire , pour justifier l'Auteur , que par ce Vers Arsame entend  
seu-

seulement que l'Ambassadeur Romain lui manque de parole ; mais les Vers suivans ne laissent aucun doute sur le sens qu'on doit donner au premier. C'est toujours Arsame qui parle :

Dieux ! quel trouble s'élève en mon cœur alarmé !

Quoi ! toujours des Rivaux , & n'être point aimé !

Ismenie lui apprend qu'elle est mariée à l'Ambassadeur Romain ; c'est à cet aveu qu'Arsame acheve de démentir sa première vertu ; on en peut juger par ces Vers :

Ah ! dans mon désespoir, fut-ce Cesar lui-même. . . .

Arsame, le vertueux Arsame, peut-il s'emporter jusqu'à ce point, que de menacer les jours de l'Epoux d'une Princesse, à qui il a avoué dès le premier Acte qu'il n'est pas en droit de se plaindre, puisqu'on ne lui a rien promis, peut-il croire que Zenobie vienne seulement de lui donner sa foi ? je voi bien que l'Auteur ne lui a donné cet emportement si opposé à son caractère, que pour obliger Ismenie à lui déclarer que ce Rival est Rhadamiste, & que les jours de son frere lui doivent être sacrez ; mais

E ij n'y

n'y avoit-il point d'autre chemin que celui là pour arriver à la fin que M. de Crebillon s'étoit proposée ? & les ressources d'un Auteur si fécond sont-elles si bornées ? Il est temps de venir à la Scene la plus défectueuse de la Piece , quoiqu'elle serve à mettre la vertu de Zenobie dans tout son jour. Rhadamiste arrive pour partir avec son Epouse d'un lieu trop dangereux pour l'un & pour l'autre. A peine apperçoit-il son frere , qu'il se livre à ses jaloux transports , & commence à les faire connoître par ces mots :

Que vois-je ? quoi ? mon frere . . .

En vain Zenobie lui dit qu'elle est prête à le suivre. Il ne lui répond que par cet *à part*.

Ah ! la perfide !

Il dit à son frere qu'il le croyoit parti pour la Colchide , mais qu'il voit bien que quand on est auprès de ce qu'on aime :

On s'oublie aisément dans des momens si doux.

Arsame surpris d'un discours si peu attendu , se plaint de sa dureté , & lui fait connoître qu'il est instruit de son sort. Rhadamiste saisit ce prétexte pour faire éclater sa jalousie ; il reproche à  
Zenobie

A O U S T. 1726. 1827

Zenobie son indiscretion , il rend assez de justice à Arsame , pour le croire incapable d'abuser d'un secret si important ; mais il fait entendre à Zenobie , qu'elle n'a pû le reveler à Arsame , sans avoir avec ce Prince les liaisons les plus étroites. Voici ses propres termes :

Qui peut à mon secret devenir infidelle ,

Ne peut , quoiqu'il en soit , n'être point criminelle.

N'est-ce pas presque lui dire :

Je conçois vos bontez par cette confidence.

Un soupçon si injurieux & si injuste , pousse-enfin à bout la patience de Zenobie : pour l'en punir , il lui déclare qu'elle a véritablement aimé Arsame , mais que ce Prince n'en auroit jamais rien sçû , sans le dernier outrage qu'il vient de lui faire ; après cet aveu que son juste ressentiment lui arrache , elle défend à Arsame de la voir jamais , & dit à Rhadamiste.

Pour toi , dès que la nuit pourra me le permettre ,

Dans tes mains , en ces lieux , je viendrai me remettre ;

Je connois la fureur de ces soupçons jaloux ;

Mais j'ai trop de vertu pour craindre mon Epoux.

E iij . Rha

## 1828 MERCURE DE FRANCE.

Rhadamiste , accoutumé à passer du crime au repentir , suit Zenobie , pour expier à ses genoux l'outrage qu'il vient de lui faire. Arsame est arrêté par l'ordre de Pharasmane. Je ne dirai qu'un mot du dernier Acte.

### A C T E V.

Pharasmane apprenant d'Hydaspe qu'il a fait de vains efforts pour ébranler la fidélité d'Hieron , se détermine à tirer raison ; les armes à la main , du refus des Armeniens. Il jure la perte d'Arsame , qu'il a mandé pour tirer de lui un aveu de sa trahison prétendue. Arsame se justifie autant qu'il lui est possible ; Mitrane vient avertir Pharasmane que l'Ambassadeur Romain enleve Zenobie. Pharasmane ordonne qu'on fasse courir toute sa Garde après le Ravisseur ; il sort pour le punir de sa propre main ; Arsame tâche de l'arrêter ; il lui dit que l'Ambassadeur Romain est l'Epoux de cette même Ismenie qu'il enleve , mais il n'ose lui apprendre qu'il va tremper sa main dans le sang de son propre fils , ce qui me paroît inexcusable ; l'Auteur l'a bien senti lui-même , quand il a fait dire à Arsame , après que Pharasmane est sorti furieux.

Mais

A O U S T. 1726. 1829

Mais je devois parler. Le nom de fils peut-  
être . . . .

Il n'acheve pas, & M. de Crébillon,  
pour se justifier, lui met ces trois autres  
Vers dans la bouche :

Hélas ! que m'eut servi de le faire connoître ?

Loin que ce nom si doux eut fléchi le cruel,

Il n'eut fait que le rendre encor plus criminel.

Quoi de plus frivole dans un danger  
si pressant ? Pharasmane tue Rhadamiste  
de sa propre main ; ce Prince vient ex-  
pirer sur le Theatre ; il fait des reproches  
à son pere qui indignent les Spectateurs  
contre lui, tout mourant qu'il est. En  
effet, dans quel temps les lui fait-il ? au  
moment qu'il témoigne le plus vif re-  
gret, & qu'il sent ce qu'il n'a jamais  
senti ; il se plaint à son fils mourant de  
lui avoir caché son sort : voici la répon-  
se qu'il s'attire pour prix de son repen-  
tir. C'est Rhadamiste qui parle, au su-  
jet du sang que ce malheureux pere se  
plaint d'avoir répandu, faute de le con-  
noître.

La soif que votre cœur avoit de le répandre,

N'a-t'elle pas suffi, Seigneur, pour vous l'ap-  
prendre ?

E iij Je

Je vous l'ai vû poursuivre avec tant de cour-  
roux,

Que j'ai cru qu'en effet j'étois connu de vous.

Je ne sçais lequel est plus barbare, du parricide, ou de ce reproche. Voilà, Messieurs, ce que j'ai remarqué dans la Tragedie de Rhadamiste, peut-être ai-je un peu trop appuyé sur les défauts; mais le succès étonnant qu'elle a eu, prouve assez que les beautez en sont encore plus grandes. J'ai l'honneur d'être avec une parfaite consideration, votre, &c.



*LETTRE écrite de Nîmes aux Auteurs  
du Mercure, le 28. Juillet 1726.  
par le Pere de Ponci, Jesuite.*

**I**L s'est glissé, Messieurs, une équivoque dans le Recueil des Jeux Floraux de cette année 1726. sur laquelle il est à propos de détromper le Public. On m'a fait honneur d'un Ouvrage qui n'est à moi en façon quelconque; je ne suis point Auteur du Poëme de Porcie, & je n'y ai aucune part, je serois bien fâché de me parer des lauriers qu'un autre a moissonnez. Je n'avouë dans tout ce Recueil que trois Pieces, que personne ap-  
para-

A O U S T. 1726. 183r

parament ne me disputera; ce sont le Poëme du Sacrificateur victime, qui a remporté le prix du Poëme.

Un autre Poëme, intitulé *la Mort de Saül*.

Et une Ode qui a concouru, intitulée *le Solitaire à Ariste*.

Je vous supplie, Messieurs, de vouloir bien inserer cette Lettre dans votre Journal; l'Auteur de Porcie a droit de se plaindre, & je suis bien aise de l'assurer publiquement, que je ne veux point attenter sur sa gloire, & lui dérober les honneurs que merite la Piece.

Je suis, &c.

L'Ode dont il est parlé dans cette Lettre, intitulée *le Solitaire*, a été employée dans le Mercure du mois dernier. Voici la Piece qui a remporté le prix du Poëme.



E V LE



LE SACRIFICATEUR  
Victime.

P O E M E.

*Qui a remporté cette année 1726. le Prix  
destiné à cette sorte d'Ouvrages, par  
le jugement de l'Académie des Jeux  
Floraux de Toulouse.*

L'Auteur est le P. Poncy, Jésuite, de  
la Province de Lyon.

*Le Sujet est tiré de l'Histoire  
Ecclesiastique.*

**J**E chante un Sacrifice, où par un double cri-  
me

Un Prêtre du Soleil fut Ministre & Victime ;

Précipita ses fils dans la nuit du tombeau ,

Et de ses jours lui-même éteignit le flambeau.

Sacrifice à la fois funeste & salutaire ,

Heureux pour les enfans, funeste pour le pere.

Ce pere infortuné, par un triste revers ,

Ouvre à son fils les Cieux, & descend aux en-  
fers.

Quel

A O U S T. 1726. 1833

Quel spectacle ! quel bruit ! à mes yeux se présente,

D'un Sacrifice affreux la Pompe menaçante ;

Que d'horribles tourmens dans ce Temple étalez !

Que d'illustres Chrétiens par le fer immolez !

Du Temple du Soleil Ministre inexorable ,

Hermosiris leur fait une guerre implacable ;

Et leur sang, par sa main offert aux immortels ,

Souvent au lieu d'encens fume sur leurs Autels ;

Quels sont ces trois Chrétiens qu'à ses pieds on amène ,

Il va les immoler à sa rage inhumaine ;

Le premier est courbé sous le fardeau des arts ,

Les deux autres à peine ont vû seize Printemps ;

Le poignard à la main Hermosiris s'avance ,

Tout respire dans lui , la haine & la vengeance.

Nemese , c'est le nom du genereux Vicillard ,

Fait de son corps tremblant aux Chrétiens un rempart.

Aux coups d'Hermosiris il présente sa tête :

Prêtre aveugle , dit-il , que vas-tu faire , arête ;

Apprens un grand secret ; ces deux jeunes Chrétiens,

E v j Ne

1834 MERCURE DE FRANCE.

Ne sont pas mes enfans ; cruel , ce sont les  
tiens.

Je ne demande point d'égards pour ma vicil-  
lesse ,

Mais grace pour ton sang , grace pour leur  
jeunesse ;

Au culte des faux Dieux j'osai les arracher ,

En vain depuis seize ans tu les as fait cher-  
cher ,

Nous braverions encor ta poursuite ennemie ;

La Mer nous a trahis , & livre à ta furie ,

Deux Chrétiens dans tes fils , deux fils dans ces  
enfans ,

Qui vouloient loin de toi suivre mes pas er-  
rans ;

A des signes certains tu peux les reconnoître ,

Leur mere infortunée en mourant les vit naî-  
tre ;

Lis . . . . . apprens par ces mots que sa main a  
tracez ;

Qu'entens-je ? il est trop vrai ; perfide , c'est  
assez ,

S'écrie Hermopolis ; la mort la plus cruelle ,

Sera le prix des soins que je garde à ton zèle.

Qu'as-tu fait de mes fils ! tes conseils impos-  
teurs ,

Ont séduit leur esprit , ont corrompu leurs cœurs

Eugène,

A O U S T. 1726. 1835

Eugene, Poncien, quel farouche silence,  
Entre un perfide & moi la Nature balance ;  
-Vous me rendez mes fils, impitoyables Dieux ;  
Mais dans quels sentimens ? dans quel temps ?  
dans quels lieux ;  
Ils brûlent de mourir pour une erreur impie,  
Où me les rendez-vous ? au sein de l'Arme-  
nie :  
Dans ces mêmes climats, où Diocletien,  
M'ordonne d'immoler sans égard tout Chrétien.  
Quel temps choisissez-vous ? hélas ! c'est le jour  
même,  
Qu'attendant aux Autels votre grandeur suprême,  
J'ai juré que mon bras . . . . quand je vous l'ai  
promis,  
Croyois-je alors jurer le trépas de mes fils.  
O vous ! chers criminels, que j'aime & que  
j'abhörre,  
Loin de vous menacer, c'est moi qui vous im-  
plores ;  
Faites sur votre cœur un généreux effort ;  
Voulez-vous me forcer à vous donner la mort ?  
Voyez à quels malheurs votre crime m'expose ;  
Un devoir rigoureux à ma pitié s'oppose ;  
Si je ne punis pas, j'irrite l'Empereur,

Et

## 1836 MERCURE DE FRANCE

Et si je vous punis , j'en mourrai de douleur ;  
Alors pour les séduire il met tout en usage ,  
Du trépas de Nemese il leur offre l'image ,  
Tous ses traits effacez , & ses membres sanglans ,  
Les glaives , les buchers , les feux étincelans .  
Eugene & Poncien , pleins d'une sainte envie ,  
Demandent à le suivre , & qu'on tranche leur  
vie :

Mon pere , disent-ils , embrassans ses genoux ,  
Pour la première fois souffrez un nom si doux ;  
Adorez notre Dieu : c'est votre unique Maître ,  
Juge terrible un jour vous le verrez paroître ,  
Porté sur un nuage , au milieu des éclairs ,  
Vous verrez à ses pieds cet immense Univers ;  
Les Rois n'auront alors , ni rang , ni diadème ,  
Vos Césars trembleront , vous tremblerez vous-  
même ,

Rien ne vous sauvera de ces feux éternels ,  
Allumez pour punir les crimes des mortels ;  
Qui pourroit contre lui prendre votre défense ?  
Qui l'oseroit ? le Dieu qu'en ce Temple on en-  
cense ?

Ah ! ce même Soleil dont l'éclat vous séduit ;  
Pour lors sera couvert d'une éternelle nuit .

Que

AOUST. 1726. 1837

Que sur vos intérêts deux fils vous attendris-  
sent.

Détrompez-vous, Seigneur ; que nos pleurs vous  
fléchissent :

Dieu même agit en nous ; voyez-en les ef-  
fets :

N'adorez plus des Dieux qui ne furent jamais ;

Le nôtre nous inspire un si ferme courage ,

Qu'il nous met au-dessus des foiblesses de l'âge,

Il n'appartient qu'à lui de rendre vos enfans ,

De la Nature même aujourd'hui triomphans ;

Du Soleil , à ces mots , la brillante statuë ,

Par les mains des Martyrs est soudain abba-  
tue ;

Le pere furieux trois fois leve le bras ,

Et trois fois il suspend l'arrêt de leur trépas ,

Mais de ses Dieux enfin il veut venger l'in-  
jure ,

Un faux zele en son cœur étouffe la Nature ;

Il immole ses fils , & plonge dans son flanc ,

Son funeste poignard tout fumant de leur sang.

On frémit, on s'écrie , on accourt, on s'em-  
presse ;

Suspendez vos regrets , dit-il , & qu'on me  
laisse ,

J'ai dû , Prêtre des Dieux , punir leurs ennemis ,

Et

## 1838 MERCURE DE FRANCE.

Et pere infortuné suivre au tombeau mes fils ,  
Il expire , tout fuit , l'éclair brille , & la foudre  
Avec un bruit affreux , réduit le Temple en  
poudre.

*Romani est agere grandia , Christiani fortia  
pati. Tertulien.*

---

### L'explication des trois Enigmes du dernier mois de Juillet

L'Autre jour je trouvai Guillot ,  
Se tourmentant outre mesure ,  
Sur les Enigmes du Mercure ,  
Dont il prétend n'avoir jamais manqué le mot ;  
J'ay , dit-il , tout d'abord , deviné la première ;  
C'est le *Laurier* , l'autre , les *dents* ,  
Mais par ma foi pour la dernière ,  
Je n'y comprends rien , je me rends.  
En vain voudrois-je donc m'y creuser la cer-  
velle ,  
Répondis-je d'un air malin ,  
Car après vous , Guillot , il faut tirer l'*Echelle* ,  
Ah ! le voilà , dit-il , oui , cher ami , c'est elle ,  
Vous en êtes l'heureux devin.

PRE-

A O U S T. 1726. 1839



*P R E M I E R E E N I G M E.*

**S**ans accuser une loi trop severe ,  
Avant de m'enfanter , ma mere ,  
Souffre plus d'une incision.  
Pour moi chez les Humains , nulle compassion :  
Seroit- ce pour punir le mal que je lui cause ?  
Ce seroit une étrange chose.  
Jugez de mon cruel destin ;  
On me persécute sans fin ;  
L'un me bat , l'autre me tourmente ,  
On m'enleve , on m'expose en vente ;  
J'erre de Ville en Ville , & jamais de repos ;  
Mais je me plains ici du moindre de mes maux.  
A ma destruction tous les mortels conspirent ;  
A l'envi l'un de l'autre , à ma perte ils aspirent.  
On me réduit en poudre. A quoi suis- je exposé ?  
Mais , prodige étonnant ! quoi ! métamorphosé ,  
Jeunes , vieux , grands , petits , le Sceptre , la  
houlette ,  
Tous m'aiment à l'instant ! on me prise ; on  
m'achette !

Helas

1840 MERCURE DE FRANCE.

Helas ! qui le croiroit ? C'est cet excès d'a-  
mour,

Qui me fait périr chaque jour.  
De mes persécuteurs devenu la pâture ,  
On me voit changer de nature.  
De mon bizarre sort admire le pouvoir ,  
Lecteur, regarde moi, j'ay des yeux sans te  
voir.

DEUXIÈME ENIGME.

A U moment que je viens au monde ,  
Ma mere me dévouë à la virginité ,  
Et je passe mes jours dans la stérilité ,  
Tandis que ma sœur est féconde.  
En rampant je m'éleve en cent mille façons ,  
Et quoique je ne sois que de basse naissance ,  
Avec les plus grandes maisons ,  
Je fais une étroite alliance.  
Lorsque je m'y peux attacher ,  
C'est toujours pour toute ma vie ;  
Par tant de chaînes je m'y lie ,  
Qu'on ne sçauroit m'en arracher.  
Je suis agréable à la vûë ;  
C'est par cet endroit que je plais.

Je

A O U S T. 1725. 1841

Je puis encor faire goûter le frais,  
Selon le sens que je suis étendue.  
Mes cheveux seroient toujours verts,  
Si j'étois insensible aux rigueurs des hyvers.  
Cette saison pour moi cruelle,  
Me les fait tomber tous; mais malgré ces re-  
verts,  
Je ne paroïs jamais si belle,  
Que dans le temps que je les perds.

### TROISIÈME ENIGME.

**Q**uoique pleine de Vers, je n'en suis point  
tronquée,  
J'ai des pieds, ou grands ou petits;  
On a beaucoup de peine à sçavoir qui je suis,  
Car je marche toujours masquée.  
Mille gens chaque jour, fort inutilement,  
Veulent me reconnoître, & se trompent sou-  
vent.

De tout l'embarras que je cause,  
Veut-on apprendre la raison;  
Je porte toujours même nom,  
Et je ne suis jamais la même chose.

NOU-

1842 MERCURE DE FRANCE.

\*\*\*

NOUVELLES LITTERAIRES

DES BEAUX ARTS, &c.

**E**LOGES Historiques des Saints, avec les Myſteres de Notre Seigneur & de la Sainte Vierge. *A Paris, rue ſaint Jacques, chez L. Guerin, 1726. 4. vol. in 12.*

TRADITION OU HISTOIRE DE L'EGLISE, ſur le Sacrement de Mariage, tirée des monumens les plus autentiques de chaque ſiecle, tant de l'Orient que de l'Occident. *A Paris, rue ſaint Jacques, chez Jean Mariette, 1725. 3. vol. in 4.*

RÉPONSE aux Observations ſur la Chronologie de M. Newton, avec une Lettre de M. . . au ſujet de cette Réponſe. *A Paris, Quay de Conti, chez Piſſot, 1726. broch. in 8°. de 29. pages.*

EXPLICATION LITTERALE, Historique & Dogmatique des Prieres & des Cérémonies de la Meſſe, ſuivant les anciens Auteurs & les monumens de toutes les Eglises du Monde Chrétien. *Par*  
*le*

**A O U S T.** 1726. 1843  
*le R. P. le Brun, Prêtre de l'Oratoire,*  
1726. 4. vol. in 8. A Paris, rue saint  
Jacques, chez la veuve de Laune.

**TRAITE' DE LA CONSTRUCTION &**  
des principaux usages des Instrumens de  
Mathématique, avec les Figures néces-  
saires pour l'intelligence de ce Traité,  
dédié au Roy. Troisième Edition, revüe,  
corrigée & augmentée par le sieur N.  
Bion, Ingénieur du Roy pour les Instru-  
mens de Mathématique, Quay de l'Hor-  
loge du Palais, où l'on trouve tous ces  
Instrumens dans leur perfection. *A Paris,*  
*au Palais, chez M. Brunet, & rue saint*  
*Jacques, chez Ganeau, Robustel &*  
*Qsmont, 1725. in 4<sup>o</sup>.*

**LES SERMONS** de feu le Réverend Pere  
Terrasson, Prêtre de l'Oratoire, pour  
le Carême. *A Paris, rue S. Jacques,*  
*chez F. Babuti, 1726. 4. vol. in 12.*

**APOLOGIE** du caractere des Anglois &  
des François, ou Observations sur le  
Livre intitulé, *Lettre sur les Anglois &*  
*les François, & sur les Voyages,* avec la  
deffense de la sixième Satyre de Des-  
preaux, & la justification du bel esprit  
François. *A Paris, rue S. Jacques, chez*  
*Briasson, 1726. in 12. de 213. pages.*

D16-

## 1844. MERCURE DE FRANCE

DISCOURS pour l'ouverture de l'Ecole de Chirurgie, avec une These paraphrasee sur les Hernies ou Descentes. *Par M. Reneaume, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris, & de l'Académie Royale des Sciences.* A Paris, chez la veuve Coutelier, Quay des Augustins, 1726. in 12. de 217. pages, sans la These latine qui en contient 34.

REFLEXIONS sur l'usage de l'opium, les Calmans & les Narcotiques. *A Paris, rue saint Jacques, chez G. Cavelier,* 1726. in 12. de 374. pages.

## REFLEXIONS

sur les Mémoires de Trévoux, du mois de Juillet 1726.

*Article du Cardinal d'Amboise.*

**L**A Vie du Cardinal d'Amboise, qu'on donna au Public il y a environ six mois, en a été si bien reçûe, que, quoique jusqu'à present elle n'ait point été affichée, il s'en est débité une Edition in 12. & une Edition in 4°.

L'Auteur de cette Vie est M. l'Abbé le Gendre, Abbé de Claire-Fontaine, Sous-Chantre & Chanoine de l'Eglise de Paris, connu il y a long-temps pour être

A O U S T. 1726. 1845

être ami particulier des R.R. PP. Jesuites.

Si par cette considération, le Journaliste de Trévoux eût loué l'Ouvrage & l'Auteur, plus même qu'il n'auroit fallu, on n'en eût point été surpris; mais que ce Journaliste en ait usé tout autrement, c'est ce qu'on ne comprend pas, à moins que de supposer ou qu'il n'a pû se dispenser de critiquer l'Ouvrage, ou que l'Auteur n'est rien moins qu'ami des R.R. Peres Jesuites.

M. le Gendre les estime, il les honore & il les aime, parce qu'ils les connoît pour gens de mérite, pour gens de bien, pour gens inviolablement attachez à la saine doctrine, qui ont toujourns rendu depuis leur établissement, & qui continuent de rendre les services les plus importants à la Religion & au Public.

M. le Gendre tient à honneur & se fait un plaisir d'être en liaison étroite avec les plus distinguez de ces Peres; ces Peres, de leur côté, répondent volontiers à ses sentimens.

Ce qui est échapé au Journaliste de Trévoux, ne pouvant donc venir d'adversion ni de ressentiment; reste à examiner si l'Ouvrage étoit de nature à ne lui pouvoir pardonner.

A tort le Journaliste lui reproche, page

1213.

1213. du Journal, de ne rien dire de nouveau: qu'on compare l'Ouvrage on à celui de *Des Montagnes* ou à celui de *Baudier*, qui sont les seuls qui ont écrit la Vie du Cardinal d'Amboise, on verra que M. le Gendre rapporte grand nombre de faits & de particularitez qui ne se trouvent point dans ces deux chétives Brochures.

Il a recueilli exactement ce qu'il y a de plus remarquable, non-seulement dans nos Historiens, ce qui se réduit à peu de chose, mais principalement dans les Historiens étrangers. Du tout il en a fait un corps d'Histoire, où il détaille les actions de son Héros, sur la vie duquel il n'avoit encore rien paru; je ne dis pas de bien écrit, mais même qui fust supportable: pourroit-on raisonnablement exiger de lui rien de plus.

D'ailleurs quand il n'y auroit rien de nouveau dans l'Ouvrage de M. le Gendre, cet Ouvrage en seroit-il moins estimable? Le Public a-t-il fait un crime à M. Fléchier & M. Marsolier, qui à peu de temps près l'un de l'autre, ont écrit la Vie du Cardinal Ximenes, de n'avoir rien dit de particulier.

On assure que le Journaliste qui a fait l'Extrait du d'Amboise, médite depuis quinze ou vingt ans de faire une nouvelle

velle Vie du Cardinal de Richelieu ; s'il lui arrive d'enfanter apr s un si long terme , ce sera peut-être d'une souri : en tout cas , s'il ne travaille d'imagination , y a t-il lieu de présumer qu'il puisse dire rien de neuf ?

A tort reproche-t-il , ( a ) à M. le Gendre , *d'exercer par tout une critique qui fait connoître qu'il craint plus qu'on lui reproche d'être flatteur , que de paroître moins sincere.* M. le Gendre , graces à Dieu , n'est point de ces fâcheux qui trouvent à redire à tout. Il représente dans ses Histoires , les hommes tels qu'il les connoît , & laisse au Lecteur à les louer ou à les blâmer. Pourquoi donc lui imputer d'être Critique ? Si le faiseur d'Extraits prenoit plus garde à ce qu'il dit , il verroit qu'il est contre la justice & contre l'honnêteté de donner des noms odieux à gens qui ne les méritent point.

Il reproche , ( b ) à M. le Gendre , de n'avoir pas marqué les époques & les dates de chacun des événemens. M. le Gendre n'y a jamais manqué , tant que les Historiens du temps ont eû soin de marquer ces dates ; & s'il ne l'a pas fait , c'est qu'il ne les y a pas trouvées. Ecrivant avec réflexion , il n'auroit garde de hazarder ce qu'il ne pourroit pû garantir.

( a ) Ibid. ( b ) Ibid.

Il pourroit dire pour sa deffense que ce n'est pas des Annales, mais une Histoire qu'il écrit; mais il est si jaloux de la réputation où il est, d'être exact à citer & dates & garands, qu'il est bien aise de faire voir que le reproche qu'on lui fait, n'a point d'autre fondement que le peu d'attention du faiseur d'Extraits. Qu'on ouvre le Livre & on verra ce qui en est.

Dire, comme fait le Journaliste, (a) que les Réflexions de M. le Gendre *sont trop hardies*, c'est une injure. De sages Politiques, qui malgré leurs occupations ont lû le d'Amboise d'un bout à l'autre, en ont parlé bien autrement.

En effet ces Reflexions sont mesurées & le sel attique dont elles sont assaisonnées, n'a d'âcreté que ce qu'il en faut pour piquer agréablement.

Que veut dire le Journaliste, ajoutant que ces Réflexions *sont trop instructives*. Peuvent elles l'être trop?

Il s'emporte contre M. le Gendre, (b) sur ce que M. le Gendre dit, que le Cardinal d'Amboise, *quelque guerre qu'il ait soutenue, ne rétablit rien de ce qu'il avoit ôté des anciens impôts. Fait incroyable, s'écrie-t-on, fait unique depuis la Monarchie, fait impossible. Si M. le Gendre, ajoute-t-on, avoit*

(a) Ibid. (b) p. 1218. & 1219.

consulté

AOUST. 1726: 1849

*consulté les Registres de la Chambre des Comptes, il n'auroit pas donné cet éloge à son Cardinal.*

M. le Gendre n'a donné cet éloge à son Cardinal, qu'après les Historiens du temps. Qu'on lise (a) *Jean de Saint-Gelais*, qu'on lise (b) *Seissel*, &c. ces Historiens vont jusques à dire, *que quelques guerres qu'il ait faites ou soutenues, il a chaque année diminué continuellement les Tailles & les Aides.* Seissel après avoir fait un assez long dénombrement des guerres qu'eût Louïs XII. jusques & y compris la seconde Conquête de Genes, non pourtant, dit-il, (c) *pour toutes ces guerres & dépenses, il n'a jamais rien mis sur le Peuple, mais a toujours diminué, comme dit est.*

D'ailleurs est-il impossible que sans rien rétablir des anciennes impositions, le Cardinal d'Amboise ait soutenu de grandes guerres; si la vivacité du faiseur d'Extraits lui permettoit d'aller moins vite, il eût vû dans le Livre VI. quelles furent les ressources de ce Premier Ministre.

Je ne sçai par quel motif le Journaliste, (d) lui en veut. C'est pitié, comme il mal-

(a) P. 122. in 40. chez Pacard, à Paris, 1622. (b) P. 66. chez le même, 1617.

(c) *Ibid.* p. 135. (d) p. 68. & suiv. de l'in 12. 2. vol.

traite ce grand Homme. Je n'en citerai ici que quelques endroits.

Il lui reproche, (a) de ne s'être jamais oublié en servant son Maître; & qu'ayant eû beaucoup de zèle pour le service de Louis XII. il en avoit encore plus pour sa propre élévation.

Il l'accuse, (b) d'avoir sacrifié jusqu'à son propre honneur à la fortune de ses proches, (c) gens sans mérite, & qui n'étoient pas dignes des emplois qu'il leur procuroit.

Il dit, (d) que l'ambition de ce Cardinal le rendit plusieurs fois le jouet de toute l'Europe.

Le Journaliste lui en veut si fort, que quoique la vérité l'eût obligé d'avouer, (e) que les belles qualitez de d'Amboise étoient beaucoup plus grandes que celles des autres; lui-même se contredisant, dit dans un autre endroit, (f) qu'on ne conviendra pas que d'Amboise ait égalé ou surpassé les Cardinaux Ministres, à qui M. le Gendre le compare.

Le Journaliste ne craint-il point qu'en faisant ainsi le procès au Cardinal d'Amboise, il ne révolte les gens de bien, & que lui faisant aussi le sien, ils ne le trai-

(a) p. 1220. (b) p. 1224. 1225. 1231. (c) Scissel, Auteur contemporain, en parle bien autrement, p. 154. (d) p. 1246. (e) 1247. (f) 1260.

tent de téméraire ; on épargne à ce faiseur d'Extraits d'autres épithetes plus expressives que sans doute il mériteroit , pour avoir insulté crûment un Cardinal Premier Ministre, dont la memoire est en benediction, & qu'on a honoré avant & après sa mort du titre glorieux de *Pere du Peuple*.

Il manque bien des choses à ce Journaliste pour juger sainement des Livres, il paroît n'en faire l'Extrait que de mémoire, & sur ce qui lui en demeure, en ne les lisant qu'en courant. Cette précipitation lui a fait faire de lourdes fautes dans son Extrait. Si on ne les releve pas toutes ici dans la crainte d'être trop long, on ne sçauroit se dispenser d'en remarquer du moins quelques-unes, afin de lui faire souvenir de prendre garde à ce qu'il dit.

Il dit, ( a ) que la *Dame de Beaujeu*, fille de Louis XI. fut Régente du Royaume pendant la minorité de Charles VIII. S'il avoit consulté la Vie de d'Amboise, il y auroit appris qu'à la mort de Louis XI. Charles VIII. n'étoit point mineur ; qu'à cause de cela il fut dit aux Etats de Tours, qu'il n'y auroit point de Regent, que le Royaume seroit gouverné par un Conseil, & que la Dame de Beaujeu auroit soin de l'éducation de son frere le jeune Monarque.

( a ) Page 1214.

F iij En

En parlant de la Victoire de Saint-Aubin, que remporta en Bretagne Louis de la Tremouille, le Journaliste (a) par avance lui donne le titre de *fameux*. La Tremouille ne l'étoit point encore, puisque c'étoit son coup d'essai, & qu'il n'avoit alors que vingt-cinq ans.

Voici quelque chose de plus, qui fait voir le peu d'attention du faiseur d'Extraits.

Deux Cordeliers, dit-il, (b) obtinrent enfin la liberté de d'Amboise. Sur ces entrefaites François II. Duc de Bretagne mourut & ne laissa que deux filles, dont Anne, qui étoit l'aînée, fut fiancée. Le Journaliste ignore qu'elle fut mariée par Procureur, à Maximilien, fils de l'Empereur Frederic III. & par les intrigues de d'Amboise, épousa peu de temps après Charles VIII. Alors on rappella d'Amboise, & la fin de son exil fut la récompense de cet important service : depuis son retour à la Cour il engagea le Roy à faire revenir le Duc d'Orleans.

Pour que ce narré fust véritable, il faudroit supposer, 1°. que d'Amboise sortit de prison dans le temps que mourut François II. Duc de Bretagne. 2°. Qu'au sortir de prison d'Amboise fut exilé, c'est-à-dire, envoyé dans son Diocèse. 3°. Que ce fut pendant son exil que

(a) P. 1215. (b) Ibid.

d'Am-

d'Amboise négocia le mariage de Charles VIII. avec l'héritiere de Bretagne.

4°. Que ce n'est qu'après ce mariage que d'Amboise revint à la Cour, & qu'il y fit rappeler Louïs Duc d'Orleans.

Toutes absurditez dans lesquelles le Journaliste ne seroit point tombé, si en faisant l'Extrait, il avoit eû le d'Amboise devant les yeux, car il y auroit vû.

1°. Que François II. Duc de Bretagne mourut au mois de Septemb.e 1488.

2°. Que d'Amboise sortit de prison en Février 1489.

3°. Qu'il revint à la Cour en 1490.

4°. Que c'est avant le mariage de Charles VIII. avec la Duchesse de Bretagne, qui se fit en Décembre 1491. que le Duc d'Orleans fut rappelé auprès du Roy. C'est ainsi que par trop de précipitation on tombe, faute de reflechir, dans les erreurs les plus grossieres.

C'est par précipitation, que parlant (a) de la dissolution du mariage de Louïs XII. avec Jeanne fille de Louïs XI. le Journaliste dit, (b) que d'Amboise obtint sans peine cette grace du Pontif Alexandre VIII. Par deux fois en parlant du Pape, il dit *Pontif* & non *Pontife*, c'est ainsi que parle le Peuple.

Autre chose bien plus importante est de dire que la dissolution d'un mariage

(a) P. 1219. (b) Ibid. & 1231.

est *une grace*. Si le Pape est le maître d'accorder cette grace, Clement VII. eut grand tort de l'avoir refusée à Henry VIII. Roy d'Angleterre. Cette dissolution est d'une justice la plus étroite & non une affaire de grace, autrement on pourroit douter de la légitimité des enfans qui naîtroient d'un mariage subséquent. Un Theologien, un Canoniste peut-il s'expliquer en ces termes ?

C'est par précipitation qu'après la déroute des Genoïs, qui dans une sortie perdirent jusques à dix mille hommes, le Journaliste dit *que leur Doge, appelé de Nove, n'eut plus d'autre ressource que de demander grace au Vainqueur*. Si pour faire l'Extrait, le Journaliste eût lû l'Ouvrage, il y auroit trouvé que le Doge après la déroute, s'enfuit dès la nuit suivante, & que ce ne fut qu'après sa fuite que les Genoïs abandonnez demanderent à parlementer.

Une autre bévûë du Journaliste, est de se plaindre, ( a ) que M. le Gendre en parlant des Exploits du Cardinal Ximenez, ne lui a point attribué la *Conquête du Royaume & de la Ville de Grenade*. Eh ! comment M. le Gendre, qui prend garde à ce qu'il dit, la lui auroit-il attribuée ? puisque c'est Ferdinand & Isabelle, Rois Catholiques, qui avoient

( a ) Page 1253.

**fait**

A O U S T. 1726. 1855

fait cette Conquête en 1492. long-temps avant que le Cardinal fust à la tête des affaires.

Arrêtons, & par consideration pour l'habit, épargnons celui qui le porte. Si nous avons été contraints de relever quelques-unes de ses fautes, ce n'est que pour lui apprendre à ne plus, de gayeté de cœur, par une espece de guet-à-pens, piller si mal à propos les amis de la Compagnie.

M. le Gendre n'est point sensible aux loüanges forcées que lui donne le Journaliste. Le sort d'un Ouvrage dépendant du goût du Public, M. le Gendre a attendu avec respect que le Public s'expliquât sur la nouvelle Vie du Cardinal d'Amboise. Le Public l'a fait favorablement par le débit heureux de deux éditions en six mois. On en prépare une troisième, si elle se vend aussi promptement, M. le Gendre fera plus que content d'une approbation si authentique.

Il souhaite au Journaliste un pareil succès pour la nouvelle Vie du Cardinal de Richelieu, que ce Journaliste médite depuis quinze ou vingt ans. Si après autres vingt années, il enfante enfin cette Vie qui est demeurée jusqu'à present dans les espaces imaginaires, ce sera pour elle un grand bonheur, si sans être affichée, il s'en débite en un an deux ou trois éditions complètes.

F v Quel-

1856 MERCURE DE FRANCE.

Quelque chose de meilleur à souhaiter au Journaliste, c'est d'être plus circonfpect à faire ses Extraits, pour ne point s'attirer de réponses desagréables de la part des Auteurs, & une sévère réprimande de la part de ses Supérieurs. *A Paris ce 31. Juillet 1726.*

## AVANT-PROPOS

*Du Discours en forme de Dialogue, prononcé à l'Académie de Peinture, par M. Coypel, Premier Peintre de Monseigneur le Duc d'Orleans, le Samedi 6. de Juillet.*

**M**ESSIEURS,

Avant que d'avoir l'honneur de vous lire ce Dialogue, je crois devoir vous en donner une légère idée, & ne pouvoir vous déclarer trop tôt que ce n'est point l'envie de donner des préceptes sur la Peinture, qui m'a porté à l'écrire. Eh de quel front un jeune homme oseroit-il les étaler devant une aussi respectable Assemblée? devant ses Maîtres, enfin? car je me ferai toujours honneur de vous reconnoître pour tels; & le seul desir de trouver l'occasion de le dire publiquement.

ment, auroit suffi pour m'engager à écrire l'Ouvrage que je vais avoir l'honneur de vous communiquer ; mais voici la raison qui m'y a absolument déterminé.

Monseigneur le Duc d'Orleans m'ayant ordonné de l'entretenir quelquefois sur la connoissance de la Peinture, j'ai crû ne pouvoir trop prendre de soins pour mettre en ordre les reflexions que j'ay faites sur cette matiere. Il m'a paru que je devois commencer par lui démontrer que la Peinture n'ayant pour objet que la parfaite imitation de la Nature, tout homme de bon sens & d'esprit, sans avoir étudié les mysteres de cet Art, est à portée de sentir les grandes beautez d'un Tableau, & de faire souvent d'excellentes critiques. J'ay donné à cet Ouvrage la forme de Dialogue, esperant par ce moyen y jeter plus de vivacité.

Je mets un veritable connoisseur en conversation avec un homme d'esprit qui n'ayant jamais eû de principes sur la Peinture, n'ose s'en rapporter à ses yeux, ou pour dire plus, n'ose céder au plaisir qu'il ressent en voyant des Tableaux, dans la crainte de n'être pas satisfait selon les regles.

Voilà en general mon plan. Malgré les soins que j'ay pris pour le remplir, je croirois mal servir le grand Prince

pour lequel j'ay travaillé, si j'osois lui presenter cet Ouvrage sans en avoir fait part à cette illustre Compagnie. Il y va même de votre interêt, Messieurs, à me prêter vos lumieres dans une si belle occasion. Que pouvez-vous souhaiter de mieux, que de voir ceux à qui vous cherchez à plaire, chercher à leur tour à approfondir les beautez des Ouvrages que vous leur presentez ?

Mais quand même un si puissant motif ne vous engageroit pas à m'honorer de vos avis, les bontez que vous avez toujourns eûes pour moy, me feroient espérer que vous voudriez bien ne me les pas refuser. Depuis le malheur que j'ay eû de perdre dans un pere tendre, un maître éclairé (car, Messieurs, je crois pouvoir & même devoir en parler ainsi, après les marques de distinction qu'il avoit reçûs de vous) depuis, dis-je, cette terrible perte, combien ay-je trouvé de secours parmi vous ! avec quelle generosité m'avez-vous permis de vous consulter : Je ne puis encore reconnoître de si grandes bontez qu'en les publiant. C'est à vous, Messieurs, en les continuant, à achever de m'en rendre digne, en achevant de m'éclairer.

A la fin de la Lecture, M. de Boullongne, Premier Peintre du Roy & Directeur

A O U S T. 1726. 1859

teur de l'Académie, fit compliment à M. Coypel sur son Discours, en lui disant qu'il joignoit à la Peinture l'Eloquence & les belles Lettres; qualitez qui le rendoient recommandable & le distinguoient dans son Art.

*Nouveau Tableau de Sainte Geneviève.*

Messieurs les Prévôt des Marchands, Echevins & autres Officiers du Corps de Ville de Paris, voulant laisser un Monument éternel de leur reconnoissance envers sainte Geneviève, Patrone de cette Ville, pour la protection qu'elle lui accorde continuellement, & spécialement pour celle de l'année passée par la conservation des biens de la terre, ont fait placer pour ce sujet dans l'Eglise consacrée à cette Sainte, un grand Tableau peint par M. de Troy le fils, Peintre du Roy & Professeur de l'Académie Royale de Peinture & Sculpture.

Tous les préparatifs étant faits dans l'Eglise de sainte Geneviève, qui se trouva richement ornée, le mécredy 17. Juillet à 7. heures du soir la solemnité fut annoncée par le son des cloches. La Châsse de sainte Geneviève fut alors découverte par devant & entourée du luminaire usité en pareilles occasions. Le  
len.

lendemain vers les 9. heures du matin arriverent à sainte Geneviève Messieurs le Prévôt des Marchands, les Echevins, le Procureur du Roy, les Conseillers de Ville, &c. Ils étoient suivis de la Compagnie de leurs Gardes, & ils furent reçûs à la porte de l'Eglise par douze Chanoines Réguliers, ayant à leur tête le Prieur, qui complimenta M. le Prévôt des Marchands. Aussi-tôt que Messieurs de Ville furent introduits dans la Nef, le Tableau qui étoit déjà placé, mais qui étoit resté voilé, fut découvert, cette Compagnie l'offrit à la Sainte Protectrice de Paris au nom de toute la Ville. Une grande Messe fut ensuite célébrée en présence du Corps de Ville; les Porteurs de la Châsse y assistèrent aussi, & la cérémonie fut terminée par un *Te Deum* solennellement chanté: & afin que les Pauvres mêmes de la Paroisse de S. Etienne du Mont, dépendante de l'Abbaye de sainte Geneviève, prissent plus de part à la joye publique, Messieurs de Ville leur avoient donné genereusement dès la veille la somme de cinq cens livres.

*Sujet & Allégories du Tableau.*

La Ville de Paris se joint à la France.  
pour

A O U S T. 1726 1861

pour prier sainte Geneviève de lui accorder son intercession, pour faire cesser les pluies continuelles qui sembloient vouloir desoler ce grand Royaume. La Ville de Paris est représentée par M. de Châteauneuf, les quatre Echevins, les trois Officiers & le Colonel de cette Ville qui se joignent à la France. Elle paroît sous la figure d'une grande femme majestueuse, vêtue d'un Manteau Royal semé de Fleurs de Lys sans nombre, doublé d'hermine, avec la Couronne de France sur la tête. Elle est à genoux sur un Globe où sont les trois Fleurs de Lys représentant les Armes de nos Rois, & au-dessus ce mot ( LA FRANCE ) pour marquer la topographie de cet Etat. La Sainte est en haut sur un nuage, joignant ses mains vers le Ciel. Elle a déposé son cierge, qui est son attribut, entre les mains d'un Ange tutelaire de la France, qui joint ses prieres à celles de ce Royaume. Un peu au-dessous est représenté le Verseau sous la figure d'une femme, couverte d'une draperie sombre, comme étant toujours enveloppée de la pluie. Elle a entre ses mains son Urne toujours pleine d'eau & toujours prête à verser ; cependant elle regarde en haut, comme attendant ses ordres de Dieu. Un Ange

## 1862. MERCURE DE FRANCE.

Ange envoyé du Ciel , lui redresse cette Urne , & par ce moyen l'empêche de répandre. Un autre Ange au-dessus souffle & dissipe les nuages contraires , ce qui fait paroître l'Arc-en-Ciel , qui est ordinairement le présage du beau temps. Les autres Figures qui sont en bas ne sont que pour la composition du Tableau , n'ayant qu'un rapport épisodique au sujet.

Quant à la Scene du Tableau , il faut supposer que le Corps de Ville sort de son Hôtel pour aller au-devant de la France.

La délicatesse de l'Auteur de ce grand Ouvrage nous engage à faire remarquer que les Têtes des principaux personnages ont été peintes à part , sur des toiles particulieres , par M. de Troy son pere , ancien Directeur de l'Académie Royale de Peinture & Sculpture , dont les grands talens sont generalement connus.\*

Au bas de ce Tableau , qui est de 18. pieds de haut , sur 12. de large , on a mis dans un cartouche l'Inscription suivante en lettres d'or sur un fond d'azur.

*A la gloire de Dieu Tout-Puissant , ce Tableau a été offert au nom de la Ville de Paris , pour laisser à la Posterité un*

AOUST. 1726. 1863

*Monument de sa reconnoissance envers Dieu, qui, flechi par les prieres de sainte Genevieve, dont la Chasse a été portée en Procession le 6. Juill. 1725. a conservé les biens de la terre, malgré les pluyes continuelles qui mençoient le Royaume d'une extrême disette. L'an de J. C. 1725. & le 10. du Regne de Louis XV. de la Prévôté de Messire Pierre-Antoine de Castagneres, Chevalier Marquis de Châteauneuf & de Marolles, Conseiller d'Etat; de l'Echevinage d'Etienne-Laurent, Ecuyer, Conseiller du Roy & de la Ville. Mathieu Goudin, Ecuyer, Conseiller du Roy, Notaire au Châtelet; Jean Hebert, Ecuyer, Conseiller du Roy, Quartinier. Jean - François Bouquet, Ecuyer. Etant Antoine Moriau, Ecuyer, Procureur & Avocat du Roy & de la Ville, Jean-Baptiste-Julien Tailbout, Ecuyer, Greffier en Chef, Jacques Boucot, Ecuyer, Conseiller du Roy, Receveur.*

Ce Tableau a été placé à l'endroit où étoit l'Epitaphe du fameux Descartes, que l'on a enlevée pour être placée au pillier qui est vis-à-vis.

M. de Troy de fils est aussi l'Auteur d'un très-grand Tableau de 15. pieds de large sur 10. de hauteur, qui a été posé  
le

## 1864 MERCURE DE FRANCE.

le 10. de ce mois dans la grande Salle de l'Hôtel de Ville. Il représente le Corps de Ville , faisant compliment au Roi & à la Reine sur leur Mariage. Le Roi & la Reine sont sur leur Trône , couronnés par l'Hymen & l'Amour. Le Duc de Bourbon est à la droite du Trône , &c. Cette grande Composition fait beaucoup d'honneur à son Auteur.

Le sieur de Baillieul, Géographe & Ingénieur, demeurant à Paris, rue S. Severin, au Soleil d'or, donne avis qu'il a gravé à vûe d'Oiseau, & mis au jour la fameuse Machine de Marly, qui élève l'eau de la Seine à 535. pieds de haut, en six grandes feuilles, avec une description des Rouës, Balanciers, Puits, Réservoirs, Château, Pavillons & Jardins de Marly, & de la maison de Madame de Cavois à Lucienne, l'Acqueduc de ce Village, & autres maisons situées sur la côte. Cette Estampe est l'unique qui a été gravée exactement, les desseins ayant été faits sur les lieux avec un très-grand soin, par M. Lievin Cruyl, Prêtre, natif de Gand. Cette Estampe se vend 6. livres chez l'Auteur.

Nous parlerons dans peu d'une autre Estampe de très-grande conséquence, qu'on grave actuellement d'après un  
Tableau

A O U S T 1726. 1865

Tableau de M. de Troy le fils, dont on vient de parler; représentant la Peste de Marseille. C'est une Composition d'autant plus belle, qu'elle excite toute la terreur que le sujet demande.

Le sieur Mouret, Musicien de la Chambré du Roi, si connu par les differens Ouvrages que le Public a goûté, vient de lui donner encore *le Recueil des divertissemens du nouveau Theatre Italien*, gravé très-correctement, avec toutes les Simphonies, Accompagnemens, Airs des Ballets, pour les Violons, la Flute, la Musette, & autres Instrumens, Airs Italiens, Airs à boire & serieux, avec tous les Vaudevilles & Couplets nouveaux, qui sont à la suite de tous ces Divertissemens. Cet Ouvrage est en trois Volumes in 4. chaque Volume se vend 12. livres en blanc, & 13. l. 10. s. relié proprement, on vendra separément, si l'on veut, les Simphonies. Le même Auteur a donné aussi depuis peu, *un Livre de Sonnetes*, pour deux Flûtes traversieres. On trouve tous ces Ouvrages chez l'Auteur, Place du Palais Royal, près le Caffé de la Regence, ou chez le sieur Boivin, à la Regle d'or, ruë S. Honoré, & à la Porte de la Comédie Italienne.

On

## 1866 MERCURE DE FRANCE.

On a éprouvé depuis peu à Berne de nouveaux Canons inventez & perfectionnez par M. Warstemberger, Colonel d'Artillerie, & dont chaque piece tire treize coups dans l'espace d'une minute. On en fit l'expérience le 13. de ce mois. La Garnison de Berne, après avoir été exercée par ses Officiers, representa un combat, dans lequel deux de ces pieces de canon furent servies & tirerent avec tant de succès, que l'on eut dit qu'il y avoit une nombreuse Artillerie, le feu du canon allant plus vite que celui de la Mousqueterie.

On écrit de Londres, que la Lionne qui est dans la Tour, & qui fit trois petits, il y a environ 18. mois, est sur le point d'en faire d'autres.

Ces Lettres ajoûtent, que les Propriétaires des Habitations de l'Isle des Barbades & de la Caroline, ont pris la resolution d'y planter des arbres de Café & des arbrisseaux de Thé. Les premieres cultures qu'ils en ont faites leur font esperer que l'execution de ce projet sera très-profitable à l'Angleterre.

Le Roi d'Espagne vient d'établir à Madrid un nouveau College pour instruire dans toutes les Sciences de jeunes  
Gen;

A O U S T. 1726. 1867

Gentilshommes , tant Espagnols qu'Étrangers. S. M. en a donné la direction aux Jésuites , parce que ce nouveau Collège sera de la dépendance du Collège Imperial , & elle a assigné pour cette fondation , les 4. deniers pour livre de Tabac , distrait de la Ferme generale , & qui avoient été accordez pendant un tems à l'Hôpital Royal , pour les dépenses extraordinaires des nouveaux Bâtimens qu'on y a construits. Outre ce revenu annuel que la Chambre de Castille est tenuë de payer à perpetuité , elle a ordonné de fournir d'avance au P. Recteur 100. mille ducats , pour acheter une Place & bâtir ce nouveau Collège.

On écrit de Barcelone que cinq jeunes Garçons , allant se promener sur la fin du mois dernier à l'Hermitage de Saint Bertrand , à une demie-lieuë de la Ville , & ayant mangé inconsidérément d'un fruit rouge d'une plante , qui est assez commune , au pied de la Montagne du Moulin , ils avoient senti dans l'instant des douleurs très-vives & une grande alteration ; que quatre d'entr'eux , qui étoient allez aussitôt boire à la Fontaine de S. Bertrand , étoient restez sans connoissance , avec des convulsions affreuses & extraordinaires.

## 1768 MERCURE DE FRANCE

nairement enfléz, qu'on les avoit portés à la Ville, où ils étoient morts le lendemain, sans que les remèdes qu'on leur fit prendre leur eussent donné aucun soulagement, & que le cinquième qui n'avoit pas bû, ayant eu des accidens moins violens, avoit résisté à la force du venin. Les Medecins de Barcelone sont occupez à faire des experiences, pour connoître quelles sont les qualitez venimeuses de cette Plante, qu'on croit être une espece de *Strosvium*.

On apprend de Florence, que le 18. du mois dernier les Académiciens de la Crusca, s'étant assemblez extraordinairement, reçurent pour un de leurs Membres, le Prince Antoine de Parme, oncle de la Reine d'Espagne.

Le sieur de Beauchesne, Medecin du Duc de Richelieu, donne avis au Public qu'il a un Remede Topique, qui appaise entierement les douleurs de la goutte la plus maligne en deux heures de temps quand elle est nouvelle, & dans quelques heures de plus quand elle est ancienne. Il ne prétend pas ôter la cause du mal, mais il assure qu'il donne la liberté d'agir en affermissant la partie malade, & qu'on peut se servir de ce Topique pendant six mois sans en être incommodé. Il assure aussi que ce Remede guerit en moins de deux jours la Sciatique & le Rhumatisme, & les autres douleurs de nerfs, enforte

3  
-11  
-110  
-D-1  
21.  
-10  
-11



THE NEW YORK  
PUBLIC LIBRARY  
ASTOR, LENOX AND  
TILDEN FOUNDATIONS.

THE NEW YORK  
PUBLIC LIBRARY.  
ASTOR, LENOX AND  
TILDEN FOUNDATIONS.

A O U S T. 1726. 1869

Sorte que, selon les differens temperamens, sera environ deux ans sans ressentir aucune douleur, au bout duquel tems, si on y est obligé, on appliquera de nouveau ce Remede. C'est une liqueur qu'il vend six livres la bouteille, & le double quand on doit la transporter sur mer. Ce Remede se débite chez le sieur Adard, Maître à danser, rue des Boucheries, quartier S. Honoré.

Chaubert, l'un des Libraires du Journal des Sçavans, avertit le Public, qu'il demeure présentement à l'entrée du Quay des Augustins, du côté du Pont Michel. On trouvera chez lui, à l'ordinaire, tous les Livres periodiques & les Nouveautez Litteraires.

*Médailles du Roi & de la Reine, frappées pour le premier jour de l'an 1726.*

Les deux Médailles qu'on donne ici gravées en Taille-douce, ont toutes deux d'un côté le Portrait du Roi avec la Légende ordinaire; & sur le Revers, celui de la Reine avec cette Legende *Maria Regis Stanisl. Fil. Fr. & Nav. Regina. V. Sept. M. DCC. XXV.*

La Reine est représentée dans la petite Médaille en habit de Cour; & dans la grande, le Buste de cette Princesse est dans le goût des Médailles antiques, avec

1870 MERCURE DE FRANCE  
avec un petit mélange de la Coëffure  
moderne dans les ornemens de tête. L'É-  
poque du 5. Septembre 1725. a rapport  
au Mariage de Leurs Majestez.

M. du Vivier, qui excelle dans son  
Art, a gravé les poinçons & les coins  
de ces deux Médailles, lesquelles ont  
été fort goûtées, tant pour l'Ouvrage que  
pour la ressemblance des têtes.



## S P E C T A C L E S .

LE 1. de ce mois, les Comédiens Fran-  
çois lûrent & reçurent unanimement  
dans leur Assemblée, une Piece en Vers  
libres avec un Prologue, de la compo-  
sition du Chevalier Pelegrin, intitulée  
*Le Pastor Fido*, Pastorale, Heroï-Tra-  
gique, en trois Actes.

Depuis la Sylvie de Mairet, on n'a  
gueres vû de Pastorale sur notre Scene.  
Sorel dit dans sa Bibliotheque Fran-  
çoise, que la Sylvie de Mairet, Tragi-  
Comedie-Pastorale, fut une des premie-  
res Pieces qui mirent le Theatre en re-  
putation. On apprend cependant dans la  
Préface de cette Piece, imprimée à Pa-  
ris en 1628. que c'étoit le premier  
fruit de la jeunesse de cet Auteur.

Les

A O U S T. 1726. 1871

Les deux Pastorales d'*Endimion* & d'*Amarante*, de Gombaud, parurent vers ce temps-là.

*Les Bergeries*, Pastorale de Racan, de près de 3000. Vers, parut à peu près vers le même temps.

La Pastorale d'*Amarillis* de Rotrou, fit grand bruit vers l'an 1650. On la joia plus de 30. ans après, sous le titre de la *Celimene*.

En 1668. la Pastorale de *Delie*, qu'on trouve dans les Oeuvres de Champmêlay.

Nous avons de Quinault, *les Amours de Lysis & d'Hesperie*, Pastorale allegorique.

Il parut en 1695. une Pastorale d'*Amarillis*, du sieur Passerat, & une autre du sieur Guerin en 1699. sous le titre de *Mirtil & Melicerte*.

Le 10. Août les Comédiens Italiens donnerent la première représentation d'une Piece nouvelle, Françoisé, en trois Actes, précédée d'un Prologue, ornée de Divertissemens, de Chants & de Danses, qui a pour titre *Les Comédiens Esclaves*. L'abondance des matieres nous empêche de donner l'Extrait de cette Piece qui a un très-grand succès. On en

G parlera

1872. MERCURE DE FRANCE.  
parlera plus au long dans le prochain  
Mercure.

Les mêmes Comédiens représenterent  
le 25. du mois dernier, *l'Amour Pré-  
cepteur*, Comédie nouvelle, en Prose,  
que le Public a vûe avec beaucoup de  
plaisir. En voici un Extrait.

### A C T E U R S.

Alberty, Gentilhomme Venitien, *Le  
Sieur Mario.*

Lelio, Amant de Flaminia, & fils d'Al-  
berty, *le Sieur Lelio, fils.*

Sylvia, fille d'Alberty, *La Dlle Syl-  
via.*

Henriette, Pupille d'Alberty, *la Dlle  
Thomassin.*

Spinette, Domestique d'Alberty, *la Dlle  
Lalande.*

Arlequin, Domestique d'Alberty, *le  
Sieur Thomassin.*

Flaminia, Amante de Lelio, *la Dlle Ric-  
coboni.*

Trivelin, Valet de Flaminia, *le Sieur  
Dominique.*

Horace, oncle de Flaminia, *le Sieur Pa-  
quety.*

*La Scene est à Venise.*

ACTE

## A C T E I.

Alberty veut marier son fils Lelio avec une fille d'environ onze ans, que son pere, en mourant, a laissée sous sa tutelle avec cent mille écus de bien. Alberty trouve ce parti trop avantageux pour le laisser échapper ; mais par malheur son fils ne sçavoit se résoudre à l'accepter. Il est devenu amoureux de Flaminia ; pendant quelques années qu'il a passées à Boulogne pour y faire ses études. Il déclare à son pere qu'il ne sera jamais qu'à Flaminia. Alberty, à qui la dot de cent mille écus tient fort au cœur, fait valloir en vain l'autorité de pere. Lelio persiste toujours dans sa résolution, ce qui oblige Alberty de prendre le parti de faire observer toutes ses démarches. Comme son fils est encore jeune, il croit ne pouvoir mieux faire que de lui donner un Précepteur, jusqu'au tems du mariage qu'il a arrêté dans sa tête. Sa jeune pupille ne le souhaite pas moins que lui, & s'en explique même à son prétendu, avec une vivacité convenable à son âge. Au premier bruit de ce mariage, Flaminia est partie de Boulogne avec son Valet Trivelin. Elle vient loger vis-à-vis la maison d'Alberty, ce qui occasionne

1874 **MERCURE DE FRANCE.**  
un changement de Théâtre dans le même Acte. Elle s'informe de tout ce qui se passe chez Alberty ; & ayant appris qu'il cherche un Précepteur pour son fils, elle forme la résolution de s'introduire chez son Amant, sous une si galante metamorphose : voilà ce qui fait la matiere du premier Acte ; nous n'entrons pas dans le détail de quelques Scenes purement accessoires, & qui nous paroissent inutiles pour l'intelligence, quoiqu'elles soient d'ailleurs très-amusantes, & très-propres au Jeu Italien.

## A C T E I I.

Après une premiere Scene, dans laquelle Sylvia donne des leçons à Henriette pour se faire aimer de Lelio, Flaminia paroît dans le fond de la Place avec Trivelin ; elle est travestie en Docteur ; & voyant Alberty à portée de l'entendre, elle fait une Scene très-vive avec son Valet transformé comme elle en Docteur, mais d'une classe inferieure. La Scene roule sur les grands Hommes de l'antiquité, dont Flaminia rabaisse les vertus, par les défauts qui ont diminué leur gloire. Voici par où finit cette Scene qui a fait beaucoup de plaisir ;

*Fla-*

A O U S T. 1726. 1875

*Flaminia sous le nom de Frederico.*

Enfin , tous ces Heros si vantés dans l'Histoire ,

Avec trop d'injustice ont acquis de la gloire ;

Des défauts éclatans les rendent odieux ;

Jamais un faux brillant n'ébloüira mes yeux.

Ils ont sacrifié tous les jours de leur vie

A la noire fureur , l'ambition , l'envie :

Plus grand qu'eux mille fois , pur dans mes actions ,

Je sçais morigener , dompter mes passions.

*Trivelin.*

Oui ? vous êtes vraiment plus sage qu'on ne pense ,

La moderation , & surtout le silence ,

Est la grande vertu qu'en vous on voit briller :

Vous avez le talent de ne gueres parler . . .

Mortbleu ! tous vos discours ne font que me confondre ;

On n'a pas seulement le tems de vous répondre.

Alberty qui n'a pas perdu un mot de ce docte babil , croit ne pouvoir rien faire de mieux , que de donner le faux Doc-

G iij     teur

teur pour Précepteur à son fils. Flaminia , sous le nom de Frederico , accepte la proposition qu'il lui en fait ; mais Lelio se revolte au seul nom de Précepteur. Il cesse bien-tôt d'être rebelle aux ordres de son pere , il reconnoît sa chere Flaminia dans ce Précepteur , dont le seul nom lui faisoit horreur. Cette reconnoissance n'éclate point aux yeux d'Alberty , qui attribue à l'autorité de pere ce qui n'est qu'un effet de ce même amour qu'il voudroit éteindre dans le cœur de son fils. Il rentre chez lui après avoir ordonné au Disciple d'avoir une entiere déference aux préceptes du nouveau Docteur. Henriette recommande au faux Frederico de disposer le cœur de son Eleve à bien aimer celle qui doit être son Epouse. Frederico ne manque pas de lui faire cette leçon d'une maniere équivoque , & qui n'a que Flaminia pour objet. Sylvia n'a pas plutôt vû le beau Précepteur , qu'elle en devient amoureuse , & qui prépare de très-jolis incidens pour le dernier Acte.

### A C T E I I I .

Sylvia paroît dans une agitation dont elle est allarmée ; elle ne peut bannir de sa memoire la charmante idée de l'at-  
mable

A O U S T. 1726. 1877

nable Précepteur qu'elle vient de voir. Le soin de sa gloire la détermine à prier son pere de le renvoyer. Lelio, à qui elle en parle, en est très-allarmé, il la prie très-sérieusement de lui laisser son cher Frederico. Alberty vient, & les fait sortir tous deux pour parler secrettement à Frederico. Cette précaution irrite la curiosité de Sylvia, & la fait résoudre à se cacher pour entendre cette conversation, où elle doit avoir plus de part qu'elle ne pense; en effet, Alberty charmé d'avoir dans sa maison un trésor aussi précieux que ce nouveau Précepteur, lui propose, pour le fixer chez lui, de vouloir bien devenir son gendre, en épousant Sylvia. Frederico lui répond d'une maniere équivoque, qu'il fera trop heureux de pouvoir entrer dans sa famille. Sylvia n'a pas plutôt entendu cette réponse, qu'elle sort de l'endroit où elle étoit cachée, pour assurer son pere qu'elle n'aura jamais d'autre volonté que la sienne.

Le dénouement de cette Piece a paru un peu embrouillé au Public. Le voici. Trivelin arrive travesti en Spadassin; il est chargé d'une Lettre qui s'adresse au Seigneur Alberty, & qui le somme de se trouver en certain lieu & à certaine heure, l'épée à la main, avec un

G iiij in-

## 1878 MERCURE DE FRANCE.

connu, qui se dit mortellement offensé. Frederico qui a concerté ce nouvel incident avec Trivelin, lui donne un soufflet, & le charge de dire à celui qui l'envoie, qu'il aura affaire à lui, & qu'il est prêt à prendre la place du Seigneur Alberty, qui n'est pas homme d'épée. Comme les Spectateurs n'avoient pas été instruits de ce défi, & qu'ils ignoroient quel en pouvoit être le motif, ils ne s'y sont pas prêtés: Autre incident. Horace, oncle de Flaminia, ayant appris la disparition de sa nièce, est parti de Boulogne pour Venise; il a reconnu Trivelin, malgré son travestissement en Spadassin. Instruit de tout ce qui se passe au sujet de Flaminia, il en veut demander raison à Alberty; de sorte que le faux Frederico est bien surpris de se trouver, l'épée à la main, avec son oncle. Sylvia est bien plus étonnée, de voir que Frederico & Flaminia ne sont qu'une même personne. Alberty consent à donner cette dernière à son fils. La Comédie finit par une fête de Gondoliers.

On a dit dans le dernier Mercure, que cette Piece étoit de M. G. . . . c'est la dernière dont il a fait présent aux Comédiens Italiens, comme il a déjà fait de plusieurs autres qui ont été jouées sur le même Theatre. La Comédie d'*Arlequin*

A O U S T. 1726. 1879

*quin Platon*, qui a été jouée avec succès, est de ce nombre. L'Auteur a retouché à cette Piece dernière, en la mettant toute en François, & on doit la représenter l'hyver prochain.

*L'OPERA Comique du Sieur Francisque donna le 29. du mois dernier, la premiere representation d'une Piece en trois Actes, intitulée Les Pelerins de la Mecque, dont voici l'Extrait.*

## A C T E I.

Le Theatre represente la Ville du Caire, Arlequin ouvre la Scene, en pestant contre l'Amour, qui réduit son Maître, le Prince Ali, frere du Roi de Bassora, à courir les champs depuis deux années, comme un Aventurier; & ce qui lui tient le plus au cœur, c'est de voir son Maître sans argent. Dans le temps qu'il maudit sa condition, il paroît un Calender, ou Derviche, qui lui demande la charité. Sur l'aveu qu'Arlequin lui fait de sa misere, il lui propose de se faire Calender, en lui vantant les agrémens de cette condition. Arlequin accepte la proposition, & prend un habit que le Calender portoit dans son havre-sac à un Peintre François,

G v nommé

1886 MERCURE DE FRANCE.

nommé *Vertigo*, qui s'est arrêté au Carre en voyageant ; & qui, charmé de la vie des Calenders, veut l'embrasser.

Le Calender dit à Arlequin que ce Peintre François est un homme agréable, mais qu'il a une maladie étrange : qu'ayant épousé autrefois une femme qui le faisoit enrager, il en étoit devenu fou de chagrin : Qu'à la vérité la raison lui étoit revenue, mais non pas si bien qu'il n'eût encore quelque ressentiment de sa folie. Qu'il lui prenoit tout-à-coup des vapeurs noires qui le rendoient furieux, lorsqu'on prononçoit devant lui les mots de *Nôce*, de *Mariage*, ou de *marier* ; mais qu'heureusement on dissipoit ces vapeurs, en lui parlant de peinture.

Dans le temps qu'ils s'entretiennent tous deux de *Vertigo*, ce Peintre passe par hazard. Le Calender l'appelle. Arlequin entre en conversation avec lui. Ils parlent de Peinture ; *Vertigo* s'échauffe, se vante, & donne plusieurs fois occasion à Arlequin de prononcer les termes de *Nôce* & de *Marier*. Notre Peintre se met en fureur. Le Calender & Arlequin l'apaisent ; ce qui rend la Scene très-comique. Après la Scene du Peintre, Arlequin reçoit du Calender toutes les instructions nécessaires, pour remplir les devoirs de son état. Il lui

re-

recommande de se rendre sur le soir au Caravanférail, où il loge avec d'autres Calenders dont il est le Chef, & où se retirent les Pelerins & Pelerines de la Mecque qui passent par le Caire.

Ensuite paroît le Prince Ali, qui, reconnoissant Arlequin, lui demande pourquoi il s'est déguisé de la sorte. Arlequin lui répond, que c'est pour se préserver de la faim, & il l'exhorte à suivre son exemple. Pendant ce temps-là, le Calender, qui est natif de Balsora, reconnoît le Prince Ali, & lui demande avec étonnement pourquoi il le voit réduit à mener une vie errante. Le Prince ne lui répond que par des soupirs; & Arlequin prenant brusquement la parole, dit au Calender : *Je vais vous le dire, moi. C'est aux Ecuyers des Chevaliers Errans à faire ces sortes de Récits.*

Alors il lui apprend, qu'Ali ayant été obligé de se retirer avec précipitation de Balsora, pour se dérober à la fureur de son Frere, qui venoit de monter sur le Thrône, s'étoit réfugié à la Cour de Perse : Qu'il y étoit devenu Amoureux de la Princesse Rézia, fille unique du Sophi : Qu'il avoit trouvé moyen de lui parler, & de s'en faire aimer; mais que, dans le fort de leur passion, le Grand Mogol étoit venu en per-

sonne demander la Princesse en mariage : Que le Sôphi l'avoit accordée ; ce qui avoit si fort chagriné Rézia , qu'elle en étoit morte subitement : Que le Prince Ali avoit été si touché de la perte de sa Maîtresse , qu'il s'étoit sur le champ éloigné de la Cour de Perse ; & que depuis ce temps-là il ne vouloit recevoir aucune consolation.

Le Calender sort , & il entre une femme qui aborde le Prince Ali , pour lui donner avis que la Favorite du Sultan d'Egypte est devenuë amoureuse de lui , en le voyant paroître aux environs du Sérail : Qu'elle a fait louer , pour le voir secretement , une maison magnifique , ( qu'elle lui montre du doigt ) où il y a toutes sortes de provisions , & un grand nombre d'Esclaves pour le servir. Arlequin charmé de cette bonne fortune , presse son Maître d'en profiter ; & comme Ali , toujours occupé du souvenir de Rézia , rejette l'offre qu'on lui fait , Arlequin le charge sur ses épaules , & l'emporte dans la maison. Aussi-tôt le Theatre change , & représente un riche Appartement , où l'on voit plusieurs Esclaves de l'un & l'autre sexe , qui celebrent par leurs chants & par leurs danses l'arrivée du Prince.

ACTE

A O U S T. 1726. 1883

ACTE II.

Le Theatre représente le même Appartement. Arlequin importune tant son Maître, qu'il le dispose à voir la Favorite. Il vient une Dame, qui fait à Ali toutes les avances d'une femme prévenue pour lui. Il répond froidement à sa tendresse. La Dame paroît piquée de son air indifférent ; mais c'est en vain qu'elle lui en fait des reproches , & Arlequin de son côté a beau exciter son Maître à se montrer plus vif. Ali apprend à la Dame , le plus poliment qu'il lui est possible , qu'il ne sçauroit l'aimer ; parce que le souvenir d'une personne qu'il a perdue l'occupe sans cesse. Alors la Dame , changeant tout-à-coup de langage , se met à rire , au grand étonnement du Prince & d'Arlequin , à qui elle apprend qu'elle n'est qu'une des Suivantes de la Favorite , & chante le Rondeau suivant, sur l'Air : *Qu'une Grisette a de charmans appas !*

A ma Maîtresse

J'avois promis, Seigneur,

D'user d'adresse,

Pour sonder votre cœur ;

Mais

Mais si mes yeux n'ont pû vaincre votre douleur,

Le Dieu de la tendresse

Reserve cet honneur

A ma Maîtresse.

Elle se retire, en disant au Prince que la Favorite va paroître.

Arlequin se réjouit de ce que cette fille n'est qu'une Esclave de la Dame, & représente à son Maître, que leur situation exige qu'il réponde aux bontez de la Favorite. Il chante ce Couplet, sur l'air : *Quand le peril est agréable.*

Quoi qu'insensible à son méris,

Feignez d'adorer ses appas ;

Et trop sincere n'allez pas

Renverser la marmite.

Il paroît une autre Dame, qui agace le Prince si vivement, qu'il en est troublé. On croit qu'il va se rendre aux appas de celle-ci ; mais, comme on le presse de se déclarer, il chante ce Couplet, sur l'air : *Je ne veux point troubler votre ignorance.*

Quand ma douleur à votre bonté cede,

Et que pour vous se declare mon cœur ;

De

De Rézia l'image qui m'obsède,  
Vient triompher de ma naissante ardeur.

La Dame, au lieu de s'offenser de cet  
aveu, se met à rire comme la première  
fois, & chante ce Couplet, sur l'air:  
*Qu'un Mari soit pulmonique.*

J'ai perdu mon étallage :

Vous avez à mes yeux fait outrage,

Mais ce qui me consolera,

Tiralire lira lironfa fa fa,

Tiralire lira lironfa.

J'aurai pour vengeresse

La Sultane ma Maîtresse,

Qui vaut bien votre Rézia,

Tiralire lira lironfa fa fa,

Tiralire lira lironfa.

Nouveau sujet détonnement pour le  
Prince & pour Arlequin. Cette Suivante  
se fort, en disant à Ali que sa Maîtresse  
va paroître, qu'il n'a qu'à se bien ten-  
dir.

Après qu'elle est sortie, Arlequin  
recommence à haranguer son Maître,  
pour qu'il devienne sensible à l'amour de  
la Favorite; mais comme il aperçoit  
la troisième Dame qui s'approche, il est  
saisi

faisi d'épouvante, & s'enfuit. C'est Rézia qui s'avance.

La Princesse de Perse & le Prince Ah font une Scene très-touchante, où Rézia lui rend compte de l'artifice dont elle s'est servie, pour faire croire sa mort à la Cour de Perse, de la douleur qu'elle eut d'apprendre qu'il étoit déjà loin d'Ormus, lorsqu'elle voulut le faire avertir de son stratagème; & enfin, après quelles aventures elle est tombée au pouvoir du Sultan d'Egypte. Ils prennent ensuite la résolution de se sauver la nuit prochaine, en profitant de l'absence du Sultan qui est à la Chasse pour huit jours. Cette Scene est suivie d'une fête que Rézia a fait préparer pour son Amant. Ce Divertissement est interrompu par l'arrivée d'une Suivante, qui vient annoncer le retour imprévu du Sultan. Elle dit que ce Monarque, à son retour, n'ayant pas trouvé Rézia dans son appartement, l'a fait chercher par tout le Sérail, & qu'enfin un Esclave épouvanté lui a tout découvert. Dans l'embarras où cette nouvelle jette le Prince & la Princesse, Arlequin leur propose d'aller chercher un azile dans le Caravan-sérail des Calenders, où ils passeront pour des Pelerins de la Mecque. L'expédient est approuvé, & Arlequin les conduit tous au Caravan-sérail.

ACTE

A O U S T. 1726. 1887

ACTE III.

Le Théâtre représente une Salle de Caravanférail. Une Suivante de Rézia, habillée en Pellerine, commence l'Acte. Elle paroît fort contente d'être dans le Caravanférail, qu'elle croit une retraite fort assurée contre les recherches du Sultan. Arlequin survient. Il s'est habillé en Pellerine, pour aller impunément faire un tour dans la Ville, & pouvoir entendre ce qu'on y dit de la fuite de Rézia.

La Suivante & lui ont une conversation galante. Elle lui propose d'être son conducteur dans le voyage qu'ils doivent faire à la Mecque; Arlequin accepte la proposition.

Ils sont interrompus par le Prince, la Princesse & le Calender. Arlequin sort pour aller en Ville. Ali témoigne quelque inquiétude au Calender, qui le rassure. Rézia fait présent à son Hôte d'un gros brillant, & lui fait de grandes promesses. Le Calender les renvoie en leur vantant son intégrité. Il reste seul un moment. Après quoi Arlequin revient fort triste. Il apprend au Calender que toute la Ville est en rumeur, & que le Sultan a promis dix mille sequins d'or

1888 MERCURE DE FRANCE.

à celui ou celle qui lui découvrira le lieu où s'est retiré la Favorite de Calender, après l'avoir écouté avec attention, le quitte sous prétexte d'aller faire préparer à dîner.

Arlequin se félicite d'avoir choisi un si bon azile. Un nouveau Calender arrive. Il prend Arlequin pour une véritable Pelerine, & veut lui en conter. Pendant qu'Arlequin s'en divertit, les Esclaves de Rézia accourent, en poussant de grands cris, auxquels le Prince & la Princesse viennent avec précipitation pour en demander la cause. On leur apprend que des Gardes du Sultan ont investi le Caravanféraïl. Ils se désolent tous, & un moment après on vient annoncer l'arrivée du Sultan.

Ce Monarque irrité entre, & veut dans sa fureur massacrer les deux Amans; mais une réflexion l'arrête. *Il ne veut pas, dit-il, souiller sa main du sang de deux scelerats.* En même temps il ordonne qu'on les mene au supplice. Le Prince & la Princesse bravent sa colere. Les Suivantes de Rézia & Arlequin fondent en larmes, & nomment le Prince de Balfora & la Princesse de Perle, en déplorant leur malheur. Le Sultan retenu par les noms qu'il vient d'entendre, veut s'éclaircir de la vérité. Arlequin lui dit  
que

A O U S T. 1726. 1889

que le Calender, qui est de Balsora, connoît le Prince Ali. Le Sultan interroge le Calender, qui lui dit que rien n'est plus véritable. Alors les deux Amans craignant que le Sultan ne renvoye la Princesse de Perse au Sophi son pere, & ne livre le Prince de Balsora au Roy son frere, dépouillent leur fierté & se prosternent aux pieds du Monarque, non pour lui demander la vie, mais pour le prier de ne pas tirer d'eux une si cruelle vengeance. Rézia lui dit, sur l'air, le  
*beau Berger Tirvis.*

*Rézia.*

Ordonnez qu'au trépas,

L'un & l'autre on nous mène.

*Ali.*

Nous vous demandons, hélas !

Cette faveur inhumaine !

*Rézia.*

Seigneur ! que votre haine

Ne nous sépare pas !

Le Sultan se laisse insensiblement attendrir ; & après quelques explications leur fait grace. Il leur offre un azile dans ses Etats.

Comme le Sultan a promis dix mille  
Se-

1890 MERCURE DE FRANCE.

Sequins d'or à celui qui lui apprendroit où s'étoit retirée la Favorite, il dit qu'il va s'acquitter de la promesse : *Qu'on délivre, dit-il, cette somme à ce Calender, pour m'avoir donné des nouvelles de Rézia, & qu'ensuite on l'empale, pour avoir trahi le frere de son Roy.* Arlequin & tous les Esclaves applaudissent au châ-timent du traître. Le Calender se jette aux genoux d'Ali, pour le prier d'interceder pour lui; ce que ce Prince fait, mais inutilement. Le Calender s'adresse à Rézia & lui dit, sur l'air : *Quand on a prononcé ce malheureux oui.*

*Le Calender.*

Ma Princesse ! soyez de grace, ma patronne.

*Rézia au Sultan.*

Seigneur, il se repent.

*Le Sultan.*

Hé bien, je lui pardonne.

*Puisqu'un remord suffit pour appaiser les Dieux*

*Un Sultan auroit tort d'en exiger plus qu'eux.*

Arlequin s'approche du Sultan, le regarde sous le nez, & lui porte la main sous le menton. Un Garde, choqué de ce manque de respect, vient le tirer rudement par l'épaule. Arlequin lui dit en déclamant :

**Don-**

A O U S T. 1726. 1891

*Arlequin.*

Donne-moi le loisir de le considérer.

*Le Garde.*

Et quel est ton dessein ? \* *Que veux-tu ?*

*Arlequin.*

L'admirer.

Le Sultan se retire, & Rézia dit aux personnes de sa suite, sur l'air : *Quand le péril est agreable.*

A la-Mecque en pellerinage ,

Allons dès ce jour , mes enfans ,

Du Prophete des Musulmans ,

Reconnoître l'ouvrage.

Les Pellerins & Pellerines de la suite de Rézia paroissent , & une Suivante adressant la parole aux Pellerines , leur dit , sur l'air : *Amis , ne parlons plus de guerre.*

Allons , fillettes mes Compagnes ,

Rassemblez-vous !

A traverser bien des Campagnes ,

Préparons-nous,

\* Vers & Traits tirez de la Tragédie de Pyrrhus.

Prenons

Prenons chacune en ce voyage ,

Un Pellerin ,

Qui nous amuse & nous soulage ,

Dans le chemin.

Il se fait une Danse de Pellerins , entremêlée de chants , & la Piece finit par un *Vaudeville* , qui roule sur les aventures des Pellerinages.

Cette Piece a paru de bonne main , aussi est-elle fort suivie & fort applaudie.

### TRAGÉDIE DES JÉSUITES.

On sçait que dans beaucoup de Colleges on exerce la jeunesse de temps à autres par la représentation de quelque Tragédie , de Drames comiques & qu'on y danse souvent des Balets. Les Jésuites du College de Louïs le Grand , n'y manquent pas tous les ans. Ils se donnent beaucoup de soins pour procurer ce divertissement à leurs jeunes Elèves & au Public , qui y prend toujours part. Divertissement qui est très-utile aux Ecoliers pour les former à la Chaire & au Barreau , & à leur faire prendre des manieres aisées & libres pour pouvoir parler en public avec grace.

La Tragédie que ces Peres ont fait représenter cette année , le mardy 6. de ce mois ,

A O U S T. 1726. 1893  
mois, pour la distribution des Prix, fon-  
dez par le Roy, avoit pour titre, *Lucius-  
Junius-Brutus*, Premier Consul des Ro-  
mains.

*Sujet.*

Lucius-Junius-Brutus avoit engagé les Romains à chasser du Thrône Tarquin le Superbe, dont la tyrannie étoit devenue insupportable, & dont le fils avoit deshonoré Lucrece. Le Roy exilé envoya ses Ambassadeurs à Rome, sous prétexte de redemander ses biens; mais en effet pour tramer quelque conspiration en sa faveur, ce qu'ils firent. Tibere & Titus, tous deux fils de Brutus, entrerent dans les interêts des Tarquins; mais la conjuration fut découverte, & le Consul condamna ses deux fils à mort. Brutus avoit alors pour Collegue dans le Consulat Publius Valere, ainsi que le rapporte Tite-Live dans le second livre de son Histoire.

*La Scene est dans le Palais de Brutus.*

Cette Tragédie est une des plus belles du P. Porée. C'est le plus bel éloge qu'on en puisse faire; après cela, il seroit inutile d'ajouter qu'on admira dans cette Piece la noblesse du stile, l'élevation des sentimens, la beauté des caracteres, la conduite de l'intrigue, enfin la vertu

Ro-

## 1894 MERCURE DE FRANCE.

Romaine dans tout son jour. Nous n'en donnerons ici qu'une idée générale ; & pour le faire d'une manière digne de l'Auteur, nous nous servirons de ses propres termes : voicy comme il s'explique dans un Prologue François, qui fut dit avant la Piece.

Nous allons reproduire un Héros sur la Scene,  
Qui voulant assurer la liberté Romaine,  
Après avoir chassé de superbes tyrans,  
Au bien de la Patrie, immole ses enfans.  
Pere autant malheureux que Juge inexorable,  
Il dissimule envain la douleur qui l'accable ;  
Plus il montre au dehors de fierté, de rigueur,  
Plus il sent de combats s'élever dans son cœur.  
Quand il veut condamner & perdre ce qu'il  
aime,  
Tout son sang se révolte, il s'accuse lui-même,  
Tantôt il veut frapper, tantôt il ne veut pas.  
Un bras pare les coups que porte l'autre bras.  
Il sçait qu'il est Consul, mais il sent qu'il est  
pere,  
L'un & l'autre a ses droits, il veut les satis-  
faire ;  
L'amour de la Patrie est toujours le plus fort ;  
Mais l'amour paternel fait un puissant effort.

En fin

Enfin celui-cy cede à la vertu rigide,  
D'un pere malgré lui cruel & parricide, &c.

Ceux qui souhaiteront avoir un Extrait plus détaillé de la Piece, peuvent consulter le Placard qui fait le précis, non-seulement de chaque Acte, mais encore de chaque Scene.

Le P. Porée joignit à cette Tragédie un Ballet dont voici le titre. *L'Homme instruit par le Spectacle, ou le Theatre changé en Ecole de vertu.* Le Lecteur nous sçaura gré, sans doute, de l'Extrait que nous en allons faire.

*Dessain & division du Ballet.*

On ne prétend pas dans ce Ballet, justifier le Théâtre des reproches qu'on lui a faits, & qu'il n'a que trop souvent mérités; on veut seulement faire voir que sans détruire les Spectacles, on peut les changer en instructions aussi utiles qu'agréables. Pour executer ce dessain, on a embrassé les quatre genres de Spectacles qui regnent sur la Scene, & qui semblent composer le Théâtre; sçavoir, *la Tragédie, la Comédie, le Ballet & l'Opera.*

Un Prologue qui fut déclamé par le Prince de Lowesistein; développe encore mieux le dessain.

H L'is

*Prologue.*

L'ignorance est notre appanage ,

Elle précède la raison ;

Elle la suit , & dans tout âge

Nous avons besoin de leçon.

Mais si nous voulons nous instruire ,

Les leçons ne nous manquent pas ;

Nous en avons pour nous conduire ,

En tout temps , dans tous les états.

Le Théâtre , ce champ stérile ,

Semé de dangers & d'ennuis ,

Peut même devenir fertile ,

Et des fleurs il naîtra des fruits.

En voyant une triste Scène ,

Qui nous force à verser des pleurs ;

Pour le crime on prend de la haine ,

On s'attendrit sur les malheurs.

Sur nos deffauts , la Comédie

Aime à répandre le mépris ;

Et mieux que la Philosophie ,

Corrige l'homme par les ris.

L'Opera ;

L'Opera, par ses airs sublimes,  
 Peut nous exciter à son tour ;  
 Mais il doit chanter les maximes  
 De la vertu, non de l'amour.

La Danse même a son langage,  
 Elle instruit par les mouvemens ;  
 Et semble nous offrir l'image  
 Du cœur & de ses sentimens.

Toutes ces leçons assorties,  
 Vont entrer dans un seul dessein,  
 Dont les différentes parties,  
 Auront l'homme instruit pour leur fin.

Notre Théâtre est une Ecole  
 Pour le Spectateur curieux ;  
 Et nous y formons sans parole,  
 L'esprit & le cœur par les yeux.

O U V E R T U R E.

Des hommes de differens âges & de  
 différentes conditions, paroissent fatiguez  
 des instructions sérieuses que leur don-  
 nent des Philosophes. Ils demandent à  
 Jupiter du délassemment. Ce Dieu leur en-

H ij voye

1898 MERCURE DE FRANCE.  
voye la Tragédie , la Comédie , le Génie de la Danse , & le Génie de la Musique , pour instruire les hommes en les divertissant.

P R E M I E R E P A R T I E .

*La Tragédie.*

La Tragédie , telle qu'on l'a reçue des Grecs , ne connoît que deux passions , la terreur & la pitié. Son but est d'inspirer à l'homme de l'horreur pour le crime , & de la compassion pour les malheureux. Le Festin d'Atrée & de Thyeste , les Transports d'Oreste agité par les Furies , la Descente d'Hercule aux Enfers , pour en retirer l'Ombre d'Alceste , les Combats d'Etheocle & de Polynice , font les sujets des quatre Entrées de cette premiere Partie , & fournissent un Spectacle aussi varié que brillant.

S E C O N D E P A R T I E .

*La Comédie.*

La Comédie instruit l'homme en lui faisant voir le ridicule attaché à plusieurs défauts qui se rencontrent dans la vie civile. Dans les différentes Entrées on voit paroître différentes personnes , qui donnant dans le ridicule , sont en bute  
aux

AOUST. 1726. 1899  
aux traits de la Com die, des Petits-  
Maîtres, des Joueurs, &c.

TROISIÈME PARTIE.

*Le Ballet.*

Le Ballet qui est une peinture mouvante, peut instruire l'homme en représentant les divers caractères des vertus & des vices, ou en imitant les actions louables & dignes d'imitation. Dans la première Entrée de cette Partie, Terpsicore forme de jeunes gens à la Danse, & leur apprend à composer leurs mouvemens & leurs démarches; dans la seconde, les Lacédémoniens voulant inspirer à leurs enfans de l'horreur pour l'intempérance, font danser devant eux des Esclaves pris de vin. Dans la troisième, de jeunes Thessaliens s'exercent au métier de la Guerre, en dansant la Pyrrhique. Enfin dans la quatrième, un Seigneur de Village préside à une danse champêtre où les Payfans font une espèce d'exercice avec les instrumens de l'Agriculture.

QUATRIÈME PARTIE.

*L'Opera.*

L'Opera, qui est une Poësie-Chantante, peut consacrer ses chants à la vertu, &

H iij cele-

## 1900 MERCURE DE FRANCE:

celebrer les Exploits des Héros , sans justifier leurs foiblesses. Alors il deviendra instructif & ne sera plus regardé comme un Ouvrage dangereux & propre à séduire le cœur par les maximes d'un amour profane. Dans cette partie , Apollon fait le choix des Dieux qui viennent pour être admis dans l'Opera ; il exclut tous ceux dont le caractère peut avoir quelque chose d'indécent ou de burlesque. Les Habitans de l'Isle de Cithere viennent lui demander place pour la Déesse qu'on révere en leur Pays ; mais il les refuse , & ne veut point d'une Divinité qui profane ses Vers & ses Chants.

Le Génie de la France , qui paroît accompagné de la Renommée , finit cette quatrième Partie ; il vient présenter aux François le Portrait de leur Roy , & les invite par une espece de Cantate , à lui rendre hommage par leurs Concerts. On sera peut-être bien-aise de voir les Vers qui furent chantez en cet endroit. Les voici.

### *Le Génie de la France.*

De votre Roy , Peuples , voici l'image.

Contemplez cet air de grandeur ;  
Cette douce fierté peinte sur son visage ,  
Ces traits , ces nobles traits vous dévoilent  
son cœur.

Par vos Concerts venez lui rendre hommage ;

Celebrez dans vos Jeux ,

Un Roy , que la sagesse

Guide dès sa jeunesse.

Celebrez dans vos Jeux ,

Un Roy qui veut vous rendre heureux.

*Chœur.*

Celebrons , &c.

Il sçait que son peuple l'aime.

Pour lui donner à son tour ,

Des preuves de son amour ,

Il le gouverne lui-même.

*Chœur.*

Celebrons , &c.

Loin de lui , la folle yvresse ,

Qui fait aux Rois tout vouloir ;

Pour user de son pouvoir ,

Il consulte sa tendresse.

*Chœur.*

Celebrons , &c.

A ses Sujets il partage

Son cœur, son temps & ses soins ;

1902 MERCURE DE FRANCE.

Attentif à leurs besoins ,  
Il les sent , il les soulage.

*Chœur.*

Celebrons , &c.

Sur son Bisayeul Auguste ,  
Louis prétend se régler.

Ah ! puisse-r'il égaler ,  
Un Roy si grand & si juste.

*Chœur.*

Celebrons , &c.

De son sang la France espere  
Voir bien-tôt sortir des Rois ;  
Peuples soumis à ses Loix ,  
Il est déjà votre pere.

*Chœur.*

Celebrons , &c.

Mais qu'entens-je ? & quel bruit vient troubler  
cette fête ?

Ciel sur qui lances-tu tes coups ?  
Appaise ton courroux ,  
Epargne une si chere tête.

*Chœur.*

A O U S T. 1726. 1903

*Chœur.*

Ciel exauce nos vœux ;

Le repos de la France & de l'Europe entière ,  
Dépend d'une tête si chere.

Ciel exauce nos vœux.

Vive, vive ce Roy qui veut nous rendre heu-  
reux.

*Le Génie de la France.*

Peuples, rassurez-vous, bannissez les allarmes ;

Vos vœux sont exaucez ;

Vous avez tremblé, c'est assez.

Le Ciel vous épargne les larmes.

Il avoit ses desseins. En tremblant pour Louis,

Vous avez mieux senti son prix.

L'objet pour qui l'on craint, n'en a que plus  
de charmes.

*Chœur.*

Le Ciel exauce nos vœux ,

Pouffons des cris d'allegresse.

Chantons & redisons sans cesse ,

Vive, vive ce Roi qui veut nous rendre heu-  
reux.

L'exécution de ce Ballet fut aussi heu-  
reuse que l'invention en étoit ingénieuse,

H v &

1904 MERCURE DE FRANCE.  
& fit beaucoup d'honneur à Messieurs  
Laval & Malterre l'aîné, qui s'étoient  
chargez de la composition des Danfes.



## NOUVELLES DU TEMPS.

### TURQUIE.

ON apprend de Constantinople, que le Major General Romanoff, Envoyé Extraordinaire de la Czarine, avoit eu le 24. du mois de May dernier son Audience de congé du Grand Visir, que le lendemain ce Ministre s'étoit embarqué pour Trébifonde, d'où il a dû se rendre par terre dans la Province de Schirvan, où il sera joint par les Commissaires que le Grand-Seigneur a nommez pour regler avec lui les limites des Provinces conquises dans la Perse, par les Troupes du feu Czar, & par celles de Sa Hauteffe.

On apprend aussi, qu'au commencement du mois de Juin, l'Armée du Grand-Seigneur avoit pris la Ville de Casbin, Place importante, située sur les confins du Chilan, entre Tauris & Ispahan, & que cette Armée qui est de 70. mille hommes, marchoit vers cette dernière Ville pour en faire le siege. On assure que le neveu du Prince Thamas, fils du Roi de Perse déthroné, qui, après avoir été conduit prisonnier à Constantinople par les Turcs l'année dernière, & avoir embrassé la Religion Mahométane, avoit été renvoyé en Perse, avec le titre de Pachia à deux queues, a beaucoup contribué

A O U S T. 1726. 1905

tribué à la prise de l'importante Ville de Casbin.

On a appris d'Alger, qu'il y étoit revenu trois Corsaires avec cinq prises Hollandoises, que le Consul de la Nation Françoisse avoit fait relâcher quatre Juifs qui étoient sur ces prises, & que l'on vouloit faire Esclaves, quoiqu'ils fussent munis de Passeports de France, que dans le dernier Divan le Dey avoit fait un détail des pertes que la Regence avoit souffertes, depuis que l'Escadre Hollandoise étoit dans le Détroit de Gibraltar, ou dans la Méditerranée; qu'il paroïssoit par ce détail, que les Vaisseaux, *les deux Chevaux blancs*, commandez par Mustapha Rais, de 44. canons chacun, avoient été coulez à fond par le Vice-Amiral de Sommersdick; que *le Soleil d'or*, de 50. pieces de canon, avoit été forcé de se briser contre la pointe de Tanger; que la *Prise Hambourgeoise*, de 14. canons, commandée par Ali, avoit été coulée à fond vers la côte de Tetuan; qu'une autre barque de 10. canons & de trois pierriers, avoit été obligée d'échoüer près de Ceuta; que l'*Amiral d'Alger*, de 18. canons, commandé par Beckier-Rais, avoit été si maltraité par le Vaisseau de guerre Hollandois du Capitaine l'Ange, que pour se sauver, après avoir perdu ses mâts, il avoit été obligé de se servir de rames, ce qui avoit fait mourir de fatigue une partie de l'Equipage, & qu'il étoit entré dans le Port d'Alger hors d'état de servir; que le *Lion blanc*, commandé par Soliman Rais, avoit eu un même sort; Que le Capitaine Gizzan, fameux Corsaire, qui commandoit *la Rose*, de 50. canons, avoit été tué dans un combat, avec près de la moitié de son Equipage; que ce Vaisseau, qui est présentement commandé par un Renegat Ecossois, étoit actuellement gardé à

H vj vue

## 1906 MERCURE DE FRANCE.

vûe dans un Golfe , par un Vaisseau de guerre Hollandois , que vrai semblablement il y seroit pris.

On mande d'Alexandrie , que la peste y étoit considérablement diminuée , mais que les grandes chaleurs du mois de Juin y avoient fait naître d'autres Maladies Epidémiques , qui faisoient mourir beaucoup plus de monde.

### R U S S I E .

*TRADUCTION de la Lettre du Roy de la Grande Bretagne à la Czarine.*

GEORGE, par la grace de Dieu , Roy de la Grande Bretagne , à la tres-Haute , tres-Puissante & tres-illustre Princesse , notre tres-chere sœur , la Grande Dame Catherine Czarienne & Grande Duchesse de toute la grande , petite & blanche Russie , seule Monarque de Moscovie, &c. Salut. Bonheur & Prosperité.

TRES-HAUTE, tres Puissante & tres-Illustre Princesse ,

*Comme votre Majesté ne pourra pas disconvenir que les grands préparatifs de guerre qu'elle fait en temps de paix , tant par mer que par terre , ne nous donnent que de grands & justes sujets d'ombrage , aussi-bien qu'à nos Alliez dans ces quartiers ; vous ne serez pas surprise de ce que nous avons envoyé une forte Escadre de nos Vaisseaux de guerre dans la Mer Baltique , sous le commandement de notre Amiral le Chevalier Charles Vonger , pour obvier aux dangers qui pourroient naître d'un armement si extraordinaire.*

*Votre Majesté sçait fort bien combien nous avons souhaité de conserver non seulement la tranquillité*

tranquillité publique dans l'Europe, mais aussi de vivre dans une parfaite & bonne intelligence, & de cimenter une ferme & durable amitié entre notre Couronne Royale de la grande Bretagne & celle de Russie.

Nous n'avons pas manqué de donner dans toutes les occasions des marques convaincantes de ces intentions pacifiques & amiables, & V. M. doit fort bien se souvenir d'une instance évidente de cela, lorsque nous déclarâmes d'être prêts & disposés d'entrer conjointement avec notre bon frere le Roy de France, en alliance avec feuë S. M. votre Seigneur & Epoux, à des termes & des conditions qui pourroient s'accorder avec la paix du Nord, & qui fussent compatibles reciproquement avec les interêts, la dignité & l'honneur des Parties contractantes. Nous ne douions pas que de telle sorte une sincere réconciliation entre nous & feuë votre Epoux ne pourroit être ajustée, & une entiere amitié & bonne harmonie établie entre nos Domaines & Peuples, pour leur bien & pour leur avantages mutuels, & que de même la Paix & la tranquillité du Nord seroit affermie sur de solides & durables fondemens.

Pour parvenir à ces grandes & bonnes fins, & conformement aux intentions de feuë S. M. desquelles le Ministre de S. M. Très-Chrétienne avoit fait des rapports souvent réitérez; on fit de concert avec la Cour de France, le Plan d'un Traité qui fut envoyé à feuë S. M. pour son approbation & consentement final; mais la perfection de ce bon & souhaitable ouvrage fut prévenu par la mort soudaine & inopinée de feuë S. M.

Cependant comme nous gardions toujours les mêmes bonnes intentions pour conserver la paix du Nord, & pour renouveler notre ancienne  
amitié

amitié avec la Couronne de Russie, nous fîmes d'abord après l'avènement de V. M. au Trône, déclarer conjointement avec S. M. T. C. que nous étions disposés à conclure & finir le Traité susmentionné, ne doutant en aucune façon, que V. M. n'acceptât volontiers une proposition si manifestement avantageuse à ses Domaines & Sujets, & qui tendoit tant à la conservation de la Paix publique; mais il faut que nous ayions eu à regretter d'avoir été touchés sensiblement de voir nos attentes nullement accomplies, par la manière dont on répondit aux offres obligantes & amiables qu'on fit de notre part, puisqu'après un long & vain délai, nous trouvâmes que les Ministres de V. M. insistoient sur des changemens dans le Traité projeté, qui ne concernoit pas les intérêts de l'Empire de Russie, & qui n'étoient pas seulement contraires aux engagements solennels auxquels Nous & S. M. T. C. nous sommes obligés envers d'autres Puissances, mais qui auroient enveloppé toutes les Couronnes du Nord dans de nouveaux troubles & confusions.

Nous ne pouvons non plus cacher à V. M. la surprise extrême où nous sommes, de ce que pendant que nous continuons les négociations amiables, & que nous n'avons donné la moindre provocation de notre part, nous avons été informés qu'on prenoit des mesures à votre Cour en faveur du Prétendant à notre Couronne, & qu'on donnoit de grands encouragemens à ses adhérens.

Après ce que nous venons de représenter, V. M. ne sera pas surprise, que Nous, étant obligés indispensablement à pourvoir à la sûreté de nos domaines, de satisfaire à nos engagements avec nos Alliez & de maintenir la tranquillité publique dans le Nord, qui, à ce qu'il semble, est  
fortement

A O U S T. 1726. 1909

fortement menacée par les préparatifs que V. M. vient de faire ; ayons cru nécessaire d'envoyer une forte flote de nos Vaisseaux de guerre dans la Mer Baltique, & que nous avons donné ordre à notre Amiral qui la commande, de tâcher de prévenir de nouveaux troubles dans ces Quartiers, en empêchant la Flote de V. M. de sortir en cas que vous persistiez dans votre résolution de la mettre en mer, pour exécuter les desseins que vous pourriez avoir en vûe.

Mais comme nous sommes fermement intentionnez de vivre en paix & en amitié avec V. M. nous souhaitons de tout notre cœur que V. M. réfléchissant sérieusement sur le véritable intérêt de son peuple, lui veuille permettre de jouir des benedictions de cette paix qu'il a achetée au prix de tant de Sang & de Trésors, sous la conduite de feuë S. M. & que plutôt que d'entrer dans des mesures, qui inévitablement plongeroient la Russie dans une guerre, & tout le Nord dans une confusion, V. M. veuille donner des preuves convaincantes à son peuple & à tout le monde de son inclination pour la paix, & de sa bonne disposition à vivre en repos avec ses voisins.

Sur cela, Tres - Haute, Tres - Puissante & Tres - Illustre Princesse, Donné à notre Cour, dans notre Palais Royal de S. James, le 11 Avril 1726. dans la douzième année de notre Regne.

Votre affectionné, GEORGES, Rex.

RE'PONSE de la Czarine, à la Lettre du Roy de la grande Bretagne.

Nous avons bien reçu la Lettre amiable & fraternelle de Votre Majesté Royale, du 11 d'Avril, par laquelle il lui plait de nous déclarer que les préparatifs de guerre que nous avons faits

## 1910 MERCURE DE FRANCE.

faits, avoient engagé V. M. R. à envoyer une puissante Flote dans la Mer Baltique, afin d'obvier à toutes les entreprises que nous pourrions faire pour troubler la tranquillité du Nord : & qu'à cet effet V. M. R. avoit ordonné à son Amiral Wager d'empêcher notre Flote d'entrer en mer.

Nous ne désavouons pas que nous avons été bien surprise de ne recevoir votre Lettre qu'au même instant que votre Flote parut sur nos côtes, & après qu'elle avoit jetté l'ancre devant Revel, puisqu'il auroit été plus conforme à l'usage établi parmi les Souverains, & plus conciliable avec l'amitié qui a subsisté si longtemps entre nos Royaumes & la Couronne de la Grande Bretagne, si V. M. R. avoit trouvé bon de s'expliquer avec nous sur l'ombrage que lui pouvoit donner notre armement, & d'attendre là-dessus notre réponse avant que de passer à un pas si offensant.

V. M. R. auroit pu ensuite aussi, sans faire tant d'éclat & de dépense, être assurée de nous, que nous cherchons aussi peu à troubler le repos du Nord, que nous apportons tous nos soins & toutes nos attentions à ne pas seulement affermir pour le présent, mais aussi pour l'avenir, cette tranquillité du Nord, qui nous interesse plus que V. M. R. & à éloigner tout ce qui pourroit donner occasion à l'alterer.

Et comme V. M. R. est pleinement informée de ce qui a été traité dans les négociations qu'il y eut entre S. M. Impériale, notre Seigneur & Epoux, de glorieuse mémoire, ensuite entre nous-mêmes & entre S. M. le Roy de France ; elle ne peut qu'être persuadée de cette notre sincère intention ; & nous remettons à votre propre jugement, comment nous & tout le monde avec nous doit envisager cette démarche toute extraordinaire

A O U S T. 1726. 1911

extraordinaire de V. M. R. & si on en peut présumer autre chose, sinon qu'elle a formé contre nous des desseins fort préjudiciables, & que par conséquent elle incline de son côté à donner occasion à de nouveaux troubles dans le Nord, en prenant, au défaut d'autre sujet légitime, ledit armement pour pretexte, quoiqu'il n'y eût aucunement. L'apprehension où nous sommes à cet égard, paroît d'autant mieux fondée, que V. M. R. nous charge encore dans la Lettre de choses dont nous aurions lieu de nous plaindre avec beaucoup de justice.

Il est inutile d'alléguer icy l'amitié sincère que S. M. Imperiale, notre Seigneur & Epoux, de glorieuse mémoire, vous a portée; & toute la terre-sçait combien cette amitié vous a été utile & avantageuse. V. M. R. n'ignore pas non plus de quelle manière elle en a agi en échange avec mondit Seigneur & Epoux; & que par une grandeur d'ame, S. M. Imperiale a mieux aimé dissimuler sur tout cela, que d'entreprendre la moindre chose qui auroit pu donner atteinte à l'amitié constante qui a toujours subsisté entre la Russie & la Grande Bretagne.

Sadite Majesté Imperiale n'auroit jamais pu donner des preuves plus convaincantes de ses intentions sincères à conserver cette bonne amitié, qu'en acceptant généreusement les bons offices, offerts par S. M. le Roi de France, pour le rétablissement d'une parfaite intelligence avec V. M. R. & en se déclarant résoluë & disposée à vouloir non seulement ensevelir dans un oubli éternel toutes les injures reçues de V. M. quoique sans les avoir méritées, mais aussi d'entrer à des conditions raisonnables avec elle & avec la Couronne de France, dans un engagement plus étroit & dans une alliance défensive.

Les conditions proposées par sadite Majesté Imperiale,

1912 MERCURE DE FRANCE  
Imperiale, à la requisition du Roy de France, ont pas seulement été trouvées justes dès le commencement; mais S. M. T. C. a fait espérer plus d'une fois, que tout ainsi que ces conditions pourroient fort bien être conciliées avec les engagements pris avec la France, avec V. M. & d'autres Puissances, elles pourroient de même, à l'égard de cette alliance, être ajustées & réglées selon l'équité de la justice, pour l'affermissement entier de la tranquillité du Nord; & par conséquent ce ne sont pas des conditions nouvelles, mais les mêmes que V. M. R. fait tant éclater pressentement; & puisque dans la dernière réponse qui nous a été communiquée des côtés de la France, V. M. déclare elle-même la chose équitable; il est bien sensible, que ce nonobstant V. M. ne rejette pas seulement tous les moyens amiables & équitables pour l'ajuster, mais qu'elle veuille nous obliger à accepter des conditions directement opposées à notre intérêt, & qui plus est, à notre honneur & réputation, & même à la justice. Nous ne pouvons croire par ces circonstances, que les Ministres de V. M. aient en une intention sérieuse de conclure cette alliance; mais que l'envoy de l'Escadre des Vaisseaux de guerre, accompagnée des ordres qui ne peuvent que faire entrevoir une interruption d'amitié & la naissance de nouveaux troubles dans le Nord, n'est qu'une suite de l'uniformité que quelques-uns de vos Ministres ont témoignée par tout & publiquement contre nous pendant tant d'années. La chose parait évidemment par le fait que V. M. allègue, & vous met encore à charge au sujet du Prétendant. Vos Ministres ont fort bien compris que toutes les raisons par eux alléguées, qui, sans cela, ne regardent pas proprement les intérêts de la grande Bretagne, mais qui sont  
plusôt

plût entièrement opposées aux Traitez solennels qui subsistent entre la Grande-Bretagne & d'autres Puissances, ne sont point admissibles, & qu'elles ne sont pas suffisantes à justifier auprès des personnes desintéressées leurs violentes entreprises; & comme ils ne peuvent trouver d'autre raison, il faut que cette accusation frivole & surannée vienne au jour, & que sur le même pied que du passé, elle serve de prétexte principal pour toutes les démarches si peu amiables faites contre nous.

Quoique la nullité de cette accusation ait été prouvée tant de fois, & que la temps aussi-bien que l'expérience, fasse voir que ces prétendus engagements n'ont existé en aucun endroit que dans l'imagination des Ministres de V. M. R. & que la facilité que nous avons apportée de notre côté aux dernières négociations ne doivent pas moins convaincre V. M. R. de leur malice & fausseté, que les dispositions que nous avons remises à accorder la garantie qu'elle nous a demandée; nous voulons cependant bien encore, pardessus tout, assurer V. M. R. que nous lui portons trop d'amitié pour vouloir causer à V. M. & à la nation Britannique aucune inquiétude par des engagements que nous pourrions prendre avec le Prétendant. Au reste, il dépend bien du bon plaisir de V. M. de donner à son Amiral les ordres qu'elle trouve à propos; mais V. M. R. conviendra aussi avec nous, que votre défense ne nous empêcheroit pas de faire sortir notre Flote, si nous le trouvions à propos; & qu'en qualité de Souveraine & d'Impératrice, qui ne dépend que de Dieu seul, nous prétendions aussi peu de recevoir des Loix de personne, que de nous oublier au point d'en vouloir donner aux autres. Nous sommes sans cela toute prête & disposée à entretenir avec V. M.

# 1714 MERCURE DE FRANCE.

R. une bonne harmonie, & nous n'entreprendrons rien qui puisse interrompre l'amitié si bien établie entre les deux Royaumes depuis tant d'années. Et comme de notre côté nous déclarons franchement que cette amitié ne peut être que fort utile à Nous, à nos Royaumes & à nos Sujets, nous espérons aussi que vous avouerez que jusqu'à présent elle n'a pas été moins avantageuse pour V. M. pour vos Royaumes & pour vos Sujets; & qu'à l'avenir elle ne pourroit pas être infructueuse. Enfin, il est bien assuré que S. M. I. de glorieuse mémoire, après avoir été abandonnée par tous ses Alliez, a eu des peines & des frais incroyables à se procurer à soy-même & à ses Royaumes la paix tant désirée: Nous apportons aussi tous nos soins à en maintenir la jouissance à nos Royaumes & à nos Sujets.

Nous sommes même persuadée de ne pouvoir mieux réussir dans ces vûes salutaires, qu'en nous tenant toujours, à l'exemple de notre Seigneur & Epoux, de glorieuse mémoire, dans une posture à pouvoir en tout temps secourir, en cas de besoin, nos Alliez, satisfaire aux engagements pris avec eux, protéger nos fideles Sujets contre toute insulte, & nous opposer à ceux qui voudront ôter à Nous & à eux ce tresor de la paix.

C'est aussi dans cette vûe, & point dans d'autres desseins, que nous avons fait les armemens qui ont donné tant d'ombrage à V. M. R. quoique sans aucun sujet & fondement. Nous souhaitons que le Tout-Puissant vous donne une parfaite santé & un regne toujours heureux. A S. Petersbourg, le 15 de Juin 1726. & en la seconde année de notre Regne. De V. M. R. la tres-affectionnée sœur CATHERINE B. Et plus bas COMTE GOLOFFKIN.

Le

A O U S T . 1726 . 1914

Le 3 Juillet, on publia à Petersbourg la Déclaration suivante. Elle a été envoyée à tous les Ministres des Cours Etrangères, pour la rendre publique.

**C**ATHERINE, par la grace de Dieu, Imperatrice & Souveraine de toute la Russie, &c. Sçavoir; Faisons par les Presentes à tous & à chacun à qui il appartient, que le Roy de la Grande Bretagne ayant envoyé dans la Mer Baltique une forte Escadre, qui a jetté l'ancre à peu de distance de no re Port de Revel, Nous ne pouvons envisager cette conduite offensive, à laquelle nous n'avons néanmoins donné aucune occasion à S.M. Britannique, que comme l'avant-coureur de quelques hostilitéz contre nous, & par consequent du trouble du repos public dans le Nord; & d'autant que les Marchands de la grande Bretagne, qui négocient dans nos Etats, auroient lieu de craindre qu'une telle conduite de S. M. Britannique contre nous, si elle étoit suivie de quelque Acte réel d'hostilité, pourroit exposer leurs Personnes, leurs Vaisseaux & leurs Effets dans notre Empire à de grands dangers, & causer leur ruine totale; cependant nous voulons bien leur déclarer que, quoique S. M. Britannique agisse si offensivement contre nous, pour exciter de nouveaux troubles dans le Nord, Nous sommes au comeraire sincerement resolu d'entretenir soigneusement la bonne amitié & correspondance qu'il y a eu depuis tant d'années entre les Empires de Russie & de la Grande Bretagne, au grand avantage des deux Nations; & d'accorder aux Marchands de la Grande Bretagne, qui négocient dans nos Etats, non seulement la liberté du commerce, sans aucun préjudice, trouble

## 1716 MERCURE DE FRANCE.

trouble ou empêchement, mais aussi de les faire  
jouir de toutes les faveurs capables de l'aug-  
menter. Et afin de faire voir à toute la terre,  
& particulièrement à la glorieuse nation Bri-  
tannique, la sincérité de nos intentions tou-  
chant la conservation inviolable de la bonne har-  
monie établie si avantageusement depuis tant  
d'années entre les deux Empires, Nous avons  
jugé à propos de déclarer publiquement notre  
intention à cet égard, & d'assurer par les Pre-  
sentes, tous les Marchands & Négocians de la  
Nation Britannique en général, & chacun en  
particulier, que quand même S.M. Britannique  
ou l'Escadre qu'elle a envoyé dans la Mer Bal-  
tique, entreprendroit quelque hostilité contre  
nous, lesdits Marchands & Négocians n'en re-  
cevront néanmoins aucun préjudice ni domma-  
ge de notre part, soit en leurs personnes, biens,  
ou effets, non plus qu'en leurs Vaisseaux arri-  
vant ou partant; en telle sorte qu'ils pourront  
à l'avenir, comme à présent, continuer libre-  
ment leur commerce & navigation, selon leur  
bon plaisir, & à leur plus grand avantage, sans  
aucune crainte ni soupçon, ainsi que toutes les  
autres Nations avec lesquelles nous vivons en  
bonne amitié: & de plus, nous leur accorderons  
en toute occasion notre gracieuse protection, en  
cas qu'ils ne s'en rendent pas indignes par une  
conduite suspecte. En foy de quoi nous avons  
signé cette favorable Déclaration de notre pro-  
pre main, & l'avons fait publier en la manière  
accoutumée, afin qu'un chacun en soit informé.

Donné à S. Peterbourg, le 2 Juillet 1726.

CATHERINE.

A O U S T. 1726. 1917

Le Camp formé en Livonie est à present de 44000. hommes, tant Infanterie que Cavalerie, y compris le Corps de Troupes que le Duc de Meckelbourg y a envoyé, & le bruit court qu'il y doit encore arriver dix à douze mille hommes de differens endroits.

Un Courier arrivé à Petersbourg de Derbent, a apporté la nouvelle que les Turcs avoient commencé le Siege d'Isfahan, & que le Prince Aldigenie Schamchal, le plus puissant des Rebelles de Perse, & le plus considerable des Montagnes, où le feu Czar avoit envoyé des Colonies Moscovites, s'étoit soumis le 1. du mois de Juin dernier à la Czarine, avec ses Troupes & ses principaux Officiers; & qu'il avoit été conduit quelques jours après au Fort de Sainte Croix, par ordre des Majors Generaux Kroporon & Scheremetoff, qui commandent les Troupes de Sa Majesté Czarienne, dans ce Pays-là.

### POLOGNE.

**O**N mande de Warsovie, que les Etats du Duché de Curlande, assemblez à Mittau, pour proceder à l'élection d'un Successeur présomptif, avoient proposé trois Sujets, sçavoir, le Duc d'Holstein, le Prince Menzikoff, & le Comte Maurice de Saxe, fils naturel du Roi de Pologne, & que ce dernier avoit été élu unanimement Successeur à ce Duché après la mort du Duc Ferdinand. On mande aussi que le Comte de Saxe, qui a été invité à cet engagement par la Noblesse de Curlande, avoit sondé à Warsovie les Ministres de Russie pour découvrir leurs dispositions à cet égard, & qu'il n'a  
agi

agi qu'après avoir eu des esperances favorables.

Depuis l'élection, le Prince Menzikoff s'est rendu de Riga à Mittau avec le Prince Dolgoruki, & on assure qu'ils veulent obliger les Etats de Curlande à faire une nouvelle convocation pour proceder à une autre élection. On assure qu'une des circonstances des engagements du Comte de Saxe, est qu'il épousera la Duchesse Douairiere de Curlande, niece du feu Czar.

On a appris depuis que le 13. du mois dernier, le Prince Menzikoff partit de Mittau pour retourner à Riga, après avoir déclaré au Maire d'Hôtel du Pays, que la Czarine ne pouvant approuver, ni l'élection du Comte Maurice de Saxe, ni son Mariage avec la Duchesse Douairiere de Curlande, on devoit proceder à une autre élection.

Voici la Copie de la Lettre du Grand Chancelier de la Couronne de Pologne, au Comte Maurice de Saxe, dattée de Babile le 17. Juillet, en réponse à la Lettre de ce Comte, par laquelle il alleguoit pour sa justification, qu'ayant trouvé les Etats du Duché de Curlande, déjà convoquez pour proceder à l'élection d'un Successeur au Duc Frederic, & que ses Competiteurs avoient déjà fait beaucoup de brigues, cela l'avoit déterminé à se mettre aussi sur les rangs, dans l'esperance que si le choix tomboit en sa faveur, sa personne seroit plus agréable au Roi & à la République, & causeroit moins d'ombrage qu'aucun autre,

» C'est tout le Senat, présent auprès du Roi,  
 » & le Ministère d'Etat du Royaume & de Lithuanie, qui avons supplié S. M. suivant la  
 » foi jurée, de faire expedier un Rescript pour  
 » défendre des Congrès projettez, à dessein  
 d'entrer

10 d'entrer en matiere de la succession éventuelle  
 20 en Curlande , & pour annuler tous les atten-  
 30 tats , par les raisons exprimées dans le même  
 40 Rescript. On avoit représenté de plus d'autres  
 50 raisons au Roi , pendant que V. Exc. étoit en-  
 60 core à Warsovie , qui avoient porté S. M. à  
 70 vous défendre de penser à la Curlande , com-  
 80 me V. Exc. l'avouë elle-même.

90 Mais les choses étant venues au point où  
 100 V. Exc. dit qu'elles sont , & la Réassumption  
 110 de la Diète étant déjà déterminée , sans m'é-  
 120 tendre davantage sur cette matiere , je la re-  
 130 mets à la décision des Etats assemblez , ne  
 140 pouvant cependant pas me dispenser de pro-  
 150 tester , par l'obligation de ma Charge , contre  
 160 une entreprise si contraire à la volonté de S.  
 170 M. & à ses droits , comme aussi à ceux de la  
 180 République

L'Abbé Miaskowski est arrivé à Warsovie de  
 Rome , & a remis au Prince Royal & Electoral de  
 Saxe , de la part du Pape , le chapeau & l'épée  
 benits par S. S.

Les nouvelles de la Mer Baltique du 29. Juil-  
 let portent que les Flotes Angloise & Danoise sont  
 toujours à l'ancre devant l'Isle de Nargin , où  
 les Barques Moscovites continuent de porter  
 tous les rafraichissemens dont la Flote a be-  
 soin.

On écrit de Dresde que les Regimens d'In-  
 fanterie de l'Electorat de Saxe , alloient être  
 augmentez de vingt-quatre hommes par com-  
 pagnie , & ceux de Cavalerie de douze.

On mande en dernier lieu de Mittau que les  
 Etats de ce Duché qui avoient promis au Prince  
 Menzikoff de proceder à une nouvelle Election ,  
 avoient changé de sentiment qu'ils étoient dans  
 la résolution de faire valoir de tout leur pou-  
 voir celle du Comte de Saxe , & qu'ils prenoient

des mesures pour s'opposer à l'entrée d'un Corps de Troupes que la Czarine menace d'envoyer dans ce Duché sous les ordres du General Bohn.

On mande de Stockholm que le Senat avoit fait promettre cent Risdals de récompense à celui qui découvreroit l'auteur d'un Ecrit qui a été publié secretement, pour prouver qu'il est de l'intérêt du Royaume d'assurer dans la prochaine assemblée des Etats, la succession de la Couronne au Duc d'Hollstein.

On a reçu avis de Francfort que le Roy de Pologne avoit été élu pour jouir du temporel de l'Evêché de Naumbourg, que les Electeurs de Saxe, les Prédecesseurs, possédoient autrefois; que les Députés de la Ville & du Distrikt avoient fait publier à haute voix qu'après la mort de S.M. les sujets ne devoient plus d'obéissance qu'au Chapitre qui conserve le spirituel de cet Evêché, & que dans les prières publiques on ne feroit mention que du Roy de Pologne, Electeur de Saxe, comme Seigneur du Pais, & ensuite du Chapitre, comme Evêque, sans nommer dorénavant le Prince Electoral de Saxe, la Princesse son Epouse, ni aucun Prince de cette Maison.

### I T A L I E.

**L**E Pape ayant déclaré depuis peu que les Evêques qui viendroient dorénavant à son Audiance, seroient admis à lui baiser la main comme les Cardinaux, on assure que le sacré College doit faire des représentations à S. S. à ce sujet

On apprend de Venise que le General Comte de Bonneval, y est arrivé d'Allemagne, pour voir ce qu'il y a de curieux en cette Ville; mais le bruit court qu'il passera incessamment en Espagne. En

A O U S T. 1726. 1927

En execution des nouveaux ordres du Pape ; on a arrêté à Rome quatorze particuliers de cette Ville , qui s'étoient interressez aux jeux de Gènes , & l'on a publié que les Juges prononceroient dorénavant peine des Galeres pour onze ans , contre ceux qui distribueroient les billets de ces sortes de Lottéries ; & de sept ans , contre ceux qui les acheteroient.

On mande de Florence , que vers le milieu du mois dernier il y eut une violente tempête dans le Parmesan & dans le Crémonois ; la grêle fut si grosse & le vent si furieux , qu'il y eut plusieurs arbres déracinez , plusieurs maisons abbatues & huit personnes écrasées sous les ruines.

Le 17 du mois dernier , on publia & afficha à Rome le Decret du Pape , qui supprime toutes les survivances accordées à divers particuliers depuis le Pontificat de Benoît XIII. tant pour les Charges Civiles , que Militaires ; mais on ne touche point aux Dignitez Ecclesiastiques.

### E S P A G N E .

LE 21 du mois dernier, vers le soir, le Roy & la Reine allerent en grande cérémonie a l'Eglise de Notre-Dame d'Atocha, pour rendre graces à Dieu de l'heureux accouchement de la Reine. Ils étoient précédés dans la marche de deux détachemens des Gardes Espagnoles & Walonnes , des Gardes du Corps & de la Compagnie des Halbardiers. Le Carrosse de L. M. étoit suivi de celui du Prince des Asturies , de ceux des Infants & de l'Infante aînée , de ceux des Chefs des Maisons Royales , des Officiers de la Couronne & des Dames de la Cour. Tous les Gardes à pied & à cheval étoient habillez de neuf , ainsi que la livrée des Ecuyers du Roy & de la Reine. Les rues qui conduisent du Palais à cette Eglise ,

I ij étoient

## 1922. MERCURE DE FRANCE.

étoient ornées des plus riches tapisseries ; & au retour de L. M. toute la place du Palais fut illuminée de flambeaux de cire blanche. Vers les neuf heures du soir on tira dans cette Place un magnifique Feu d'artifice. Le lendemain au soir il y eut dans toutes les rues de Madrid des Feux & des illuminations, ainsi que le jour suivant.

Les Négocians de Madrid ont fait avec les Ministres du Roy un Traité, par lequel ils s'engagent de fournir à S. M. cent mille pistoles, à six pour cent d'intérêt par an; ils en doivent fournir les trois cinquièmes en argent comptant, & les deux autres en Lettres de change payables à Vienne.

Le Duc de Ripérda a plus de liberté qu'il n'avoit au Château de Ségovie ; on assure même que le Roy a ordonné qu'on lui payât cent pistoles par mois, à compte de la pension que S. M. lui a accordée. Le bruit court cependant à Madrid, que ce Duc sera transféré dans peu au Château de Pampelune; parce qu'on croit que celui de Ségovie sera occupé par le Comte de Königsegg, Ambassadeur de l'Empereur, pendant le séjour de la Cour à S. Ildefonse.

Les Fermiers des revenus du Roy ont eu ordre de payer 25000 pistoles au Prince Emanuel de Portugal, & quatre mille au Prince de Nassau Siégen, qui est à Madrid depuis six ou sept mois.

On apprend de Lisbonne que le Tribunal du saint Office de Coimbre, celebra le 30 Juin dernier un *Auto-da-Fé*, dans lequel il y eut quatre-vingt-quinze personnes condamnées à différentes peines.

Le 23 du mois dernier, après midi, L. M. C. s'étant rendus aux Balcons du Palais, avec le Prince des Asturies, les Infans & l'Infante, on commença dans la Place la course de Taureaux qui avoit été ordonnée à l'occasion de l'heureux accouchement

A O U S T. 1726. 1923

**Accouchement de la Reine.** Les quatre Cavaliers Taureadores entrèrent par les portes des quatre coins de la Place, précédés de leurs Ecuyers & de leurs livrées, & accompagnés des Seigneurs qu'ils avoient choisi pour Parrains. Ils y combattirent avec beaucoup d'adresse, & la fête se passa sans aucun accident considerable.

Ces quatre combattans furent Dom Jean Alvarez de Soto-Mayor de Lucena, qui avoit le Duc de Medina-Celi pour Parrain : Dom Bernard de la Canal, de Pinto, ayant le Duc d'Osone pour Parrain : Dom Jean-Pierre de Zafra, de Grenade, dont le Parrain étoit le Comte de Benalcazar, fils aîné du Duc de Béjar ; & Dom François Cantalejos, qui avoit pour Parrain le Duc de Sessa. Dom Pierre de Zafra, & Dom François Cantalejos qui se sont distinguez par leur adresse, ont été nommez Ecuyers de S. M.

Le 24. au matin, L. M. accompagnées du Prince des Asturies & des Infants, partirent de Madrid pour l'Escorial ; & comme c'étoit pour la premiere fois que l'Infante Marie-Therese entroit dans ce Monastere Royal, toute l'Eglise fut illuminée. Cette jeune Princesse fut reçûe à l'entrée du Portique par le Prince des Asturies, & elle fut portée dans le Chœur, où le *Te Deum* fut chanté avec les ceremonies accoutumées.

Le Roy a fait un second emprunt de cent mille pistoles, dont 60000 en lettres de change sont destinées pour la Cour de Vienne ; & cette somme jointe à celle de 40000 pistoles, qu'on envoya il y a quelque temps à la même Cour, fait cent mille pistoles qu'on a données à compte des subsides promis.

## GRANDE BRETAGNE.

**L**es Commissaires établis pour la construction du nouveau Pont sur la Tamise, ayant satisfait & dédommagé les propriétaires des Bacs entre Putney & Fulham, ont donné les directions nécessaires pour travailler incessamment à ce Pont, dont les arches seront de pierre de taille.

Le droit de passage, ainsi qu'il a été fixé par le Parlement, sera à peu près le même qu'on paye en passant la rivière dans le Bac; sçavoir, deux chelins pour un Carrosse à six Chevaux & au dessus; un chelin & six sols pour un carosse à quatre Chevaux, & un chelin pour un carosse au dessous de quatre. Deux sols pour chaque Cheval, Mulet ou Asne, chargé ou non chargé; un sol les Dimanches pour chaque passant, & un demi sol pour les jours ouvrables. Cette recette servira à payer les interêts & à rembourser avec le temps les sommes qu'on a été obligé d'emprunter pour la construction de ce Pont. Les Evêques de Londres qui ont à Fulham un Palais Episcopal, seront pour toujours exempts, aussi-bien que leurs domestiques, de payer les droits de passage.

Le 26 du mois dernier, le Roy donna au Prince Frederic, fils aîné du Prince de Galles, les titres de Baron, Vicomte, Comte, Marquis & Duc du Royaume de la Grande Bretagne, sous les noms de Baron de Snaudon, dans le Comté de Carnarvan; de Vicomte de Lancelton, dans le Comté de Cornwal; de Comte d'Eltham, dans le Comté de Kent; de Marquis de l'Isle de Wight & de Duc d'Edimbourg, qui est un titre nouveau. S. M. donna le même jour au Prince Guillaume, frere puîné de ce Prince, les titres de Baron de l'Isle d'Alderney, de Vicomte de Trematon dans le Comté de Cornwal; de Comte de Kinnington

Kinnington dans le Comté de Surrey; de Marquis de Berkhamstead, dans celui d'Hertford, & de Duc de Cumberland.

L'Escadre destinée pour la Méditerranée, qui est partie de Portsmouth, sous les ordres du Vice-Amiral Jennings, le 30 Juillet au matin avec un vent favorable, n'est composée que de neuf Vaisseaux de guerre, deux Galioles à bombes, deux Brigantins & un Bâtiment de transport. Les dix autres Vaisseaux qu'on croyoit être de cette Escadre, étoient encore aux Dunes le 8 de ce mois. On croit que trois de ces Navires doivent aller sur les côtes d'Irlande, trois sur celles d'Ecosse, & que les quatre autres croiseront dans la Manche.

On écrit de Londres que le Dimanche 30 Juillet au matin, & le lendemain après midi, l'Ambassadeur de Maroc assista au Service divin dans l'Eglise de S. Paul.

On mande de Dublin que le Capitaine Moysé Newland, convaincu d'avoir enrôlé du monde au service d'un Prince étranger, avoit été exécuté le 10 du mois dernier, dans la place de saint Etienne, où il avoit été pendu & écartelé, & ses entrailles brûlées, mais que ses quartiers avoient été remis à ses parens pour les enterrer. Il avoit déjà fait embarquer 200 hommes, & en avoit 100 autres tout prêts le soir qu'il fut pris.

La pêche de la Baleine, que les Vaisseaux de la Compagnie de la Mer du Sud ont faite cette année dans le Groenland, n'a pas été heureuse; les dix-huit Bâtimens qui en sont revenus, n'ont pris que huit Baleines: on n'a pas encore reçu de nouvelles des six autres.

Les nouvelles Manufactures qu'on a établies en Irlande, commencent à produire un revenu considérable au pais. Il arriva le 2 de ce mois à Londres un Vaisseau de Dublin qui déchargea à

## 1926 MERCURE DE FRANCE.

La Dotiane 192030 verges, mesure d'environ 38 pouces, de ces toiles tres bien travaillées & bien blanchies, ce qui fait esperer que dans quelques années on ne fera plus obligé d'en tirer d'Hollande & d'Allemagne.

On mande de Londres qu'un soldat de la garnison de Portsmouth, ayant été fustigé deux fois, pour avoir parlé insolemment à un de ses Officiers, s'est coupé une main avec une hache, afin de se rendre incapable de servir davantage.

Ces Lettres ajoutent qu'un homme âgé de cent cinq ans a épousé une femme de quarante ans.

On mande aussi que M. Pauton, Gentil homme de la Princesse de Galles, qui fut volé le 12 du mois dernier, venant de Marybone, par un homme qui lui prit pour environ mille livres sterlin de billets de banque & autres, les a tous recouvré d'une maniere singuliere. Il reçut une Lettre par laquelle on lui marquoit précisément l'endroit où ils étoient dans un certain champ, & qu'il n'avoit qu'à les y envoyer chercher, & faire laisser dans le même endroit les cinquante livres sterling qu'il avoit promis pour récompense à ceux qui pourroient lui donner des nouvelles de ce vol; ce qui a été exécuté fort exactement.

On ne peut rien désirer sur l'abondance & la bonté des grains de cette année; les Laboueurs les plus âgés n'ont jamais vu ni entendu parler d'une pareille recolte, qu'on a commencée près d'un mois plutôt que les années précédentes; le boisseau de froment pese dix à douze livres de plus que l'année derniere.

Le 8 de ce mois on prit à Burfleot sur la Tamise, un Poisson assez rare, nommé Epée ou Espadon, dont le corps avoit cinq pieds de long, & l'épée ou corne, trois. On eut beaucoup de peine à s'en rendre maître; & quoi qu'on lui eut tiré un  
coup

A O U S T. 1726. 1927

Coup de fusil dans l'œil, il pensa renverser un des Bâteaux qui le poursuivoit.

P A Y S - B A S.

**O**N apprend d'Ostende que le Vaisseau de la Compagnie des Indes, qu'on attendoit de Bengale, y étoit arrivé le 18 du mois dernier, sur quoi les actions monterent à 28 pour cent de profit; mais on a appris depuis qu'au commencement de ce mois les actions de cette Compagnie étoient baissées de dix à douze pour cent, le bruit s'étant répandu avec quelque fondement, que les Provinces-Unies étoient disposées à accéder au Traité d'Hanover, & qu'elles prenoient des mesures pour faire supprimer l'octroy Imperial de cette Compagnie.

Le 9 de ce mois le Marquis de Fénelon Ambassadeur de France à la Haye, M. Finch, envoyé Extraordinaire de la Grande Bretagne & M. de Meynershagen, Envoyé Extraordinaire de Prusse, se rendirent vers le midi à la Chambre de Trêves, où ils furent en conférence avec les Députés de l'Assemblée des Etats Generaux, & on lut & signa l'Acte d'Accession de L. H. P. au Traité d'Hanover.



*M O R T S , M A R I A G E S*  
*des pais étrangers.*

**L**E Duc Maximilien Guillaume de Brunswick-Hanover, Colonel d'un Regiment de Cuirassiers, au service de l'Empereur, frere du Roy d'Angleterre & de l'Evêque d'Osabruc, mourut subitement à Vienne, le 27 du mois dernier dans la 66 année de son âge.

I v Le

## 1728 MERCURE DE FRANCE :

Le Prince Constantin Uladiflas Sobieski mourut à Zolckico le 28 du mois dernier dans la 47 année de son âge; c'étoit le troisième fils de Jean Sobieski, Roy de Pologne, mort le 17 Juin 1696. après 22 ans de Regne, & de Marie - Casimire-Louïse de la Grange d'Arquien, morte à Blois le 30 Janvier 1716. Ce Prince n'avoit pas encore pris d'alliance.

Le Comte Guillaume de Cadogan, General de l'Infanterie Angloïse dans le Sud du Royaume d'Angleterre, Maître de la Garde-robe du Roy, Colonel du premier Regiment des Gardes à pied, Gouverneur de l'Isle de Wight, Chevalier de l'Ordre du Chardon d'Ecosse, & membre du Conseil Privé du Roy, mourut à Londres le 28 Juillet, vers les cinq heures du soir, dans sa maison où il s'étoit fait porter de Kensington deux heures auparavant. Il ne laisse que deux filles, Mylady Sara, qui est mariée au Duc de Richmond, & Mylady - Marguerite, qui n'a pas encore pris d'alliance.

Dom Carmen Caraccioli, Prince de Santo-Bueno, autrefois Ambassadeur d'Espagne auprès de la République de Venise, & ensuite Viceroy du Perou, mourut à Madrid le 26 Juillet, âgé de 55. ans.

Le 16 du mois de Juin dernier, le Marquis de Caylus, Chevalier de la Toison d'or, Lieutenant General des armées de S. M. C. & Viceroy du Royaume de Galice, épousa à Madrid Mademoiselle de Vilasie, de la maison d'Albuquerque.



FRANCE



## F R A N C E ,

*Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.*

**L**A grande diversité qui se trouvoit dans les différentes Congregations des Augustins Dechaussez, a engagé notre Saint Pere la Pape Benoit XIII. d'y mettre par tout l'uniformité, souhaitée par le plus grand nombre. Sur quoi S. S. a donné un Bref en date du 22. Janvier 1726. sur lequel il a plû au Roy d'accorder des Lettres d'attache le 8. Juillet dernier, lesquelles avec le Bref du Pape, ont été enregistrées au Parlement le 27. du même mois, & en consequence, les PP. Augustins Dechaussez du Convent Royal de la Place des Victoires de Paris, commencerent de chanter le Plein-chant dès le même jour 27. Juillet, ils ne portent plus de barbe, & se servent d'un Capuchon rond, conformément au Bref du Pape.

M. le Blanc reçut le Viatique le deux de ce mois au matin. Vers les deux heures de l'après midi, M. Marechal lui fit une operation, depuis le Cartillage Syphoïde, qu'on appelle *Brichet*, jusqu'à un pouce près du nombril, & il perça un abcès, d'où il sortit deux grandes palettes de pus. Le 5. les Chirurgiens ne trouvant pas la suppuration assez abondante, firent une nouvelle incision pour agrandir la playe, & il sortit plus d'une palette de pus, mais d'une meilleure.  
qua-

qualité que le premier. La fièvre cessa absolument dès ce jour-là, le malade dormit, ses forces commencerent à revenir. Il s'est toujours porté depuis de mieux en mieux, & on espere que sa guérison est très-prochaine. Le Roy, qui s'intéresse beaucoup au retablissement de sa santé, lui a fait deffendre de s'appliquer à aucune affaire jusqu'à ce qu'il soit en état de travailler.

On mande de la Beauce & de Picardie, que la récolte du Froment y est très-abondante, & qu'une gerbe de cette année rend quatre fois plus que l'année passée.

Le dix de ce mois, on a supprimé tous les Jeux de Roulette qui étoient établis en divers quartiers de cette Ville, & l'on croit que quantité de joueurs de profession, que ce Jeu a donné lieu de connoître, seront éloignés de Paris.

Le Mardi 2. de ce mois, le Courrier de Lyon à Paris & son Postillon, furent égorgés & volés sur la Montagne de Tarare. Quatre Cavaliers, soit-disant Marchands de cheveux, qu'on a suivis à la piste jusqu'à Gien, y ont été arrêtés, soupçonnés d'être les auteurs de ce meurtre.

Le Roy a donné au Marquis de Houdetot, Brigadier des Armées de S. M. Lieutenant General au Gouvernement de l'Isle de France, le Regiment d'Artois, vacant par la mort du Comte d'Houdetot son frere.

S. M. a donné une pension de 50000. liv. à la Comtesse de Toulouse.

Le 15. jour de l'Assomption, il n'y eut point de Concert spirituel, quoiqu'il eût été annoncé. La Reine s'étant trouvée plus mal,

A O U S T. 1726. 1931

ce jour là , le sieur Philidor jugea à propos de ne point donner de Concert , pour ne point interrompre les vœux & les prieres que tout Paris faisoit pour le retour de la santé de S. M. ainsi le Concert ne sera donné que le 8. de Septembre , jour de la Nativité de la Vierge.

On fit le 28. du mois dernier , dans l'Abbaye de S. Victor , une Proceffion solennelle du S. Sacrement , pour reparer la profanation de l'Hostie consacrée , qu'une femme insensée avoit mise dans son Livre de prieres , après l'avoir reçûe à la Communion.

Le Roy a nommé Intendant de la Generalité de Tours , M. de Pomereu , Maître des Requêtes , Intendant de la Generalité d'Alençon , qui est remplacé dans cette Intendance par M. Lallemand de Levignan , Maître des Requêtes.

On continuë avec toute la diligence possible , la construction d'un nouveau Marché , dont nous avons déjà parlé , dans le Preau de la Foire S. Germain , sur le même terrain où l'on representoit dans diverses Loges , des Spectacles comiques & populaires. L'Inscription suivante vient d'être posée sur l'une des Portes de ce Marché , du côté où l'on entre dans le Preau par le bas de la ruë de Tournon.

*Quam bene Mercurius merces nunc vendit  
opimas !*

*Momus ubi fatuos vendidit ante sales.*

Le 16. de ce mois , les Prevôt des Marchands & Echevins , s'assemblerent à l'Hôtel

tel de Ville, à la manière ordinaire, pour l'Élection de deux nouveaux Echevins. M. Hubert, Premier Echevin sortant, qui a rempli avec beaucoup d'applaudissement les fonctions de sa Charge, fit un Discours fort concis & fort goûté. Le 18. le Corps de Ville, le Duc de Gêvre, Gouverneur de Paris, à la tête, eut Audiance du Roy à Versailles, avec les ceremonies accoutumées, étant présenté par le Comte de Maurepas, Secretaire d'Etat, & conduit par le Marquis de Brezé, Grand Maître des Ceremonies, en survivance du Marquis de Dreux son pere, & par M. Desgranges, Maître des Ceremonies. Messieurs Sauvage, Quartinier, & Bolduc, de l'Académie Royale des Sciences, & Apotiquaire du Roy, nouveaux Echevins, prêterent entre les mains de S. M. le serment de fidelité, dont le Comte de Maurepas fit la lecture; le Scrutin fut présenté par M. Chauvelin, Avocat du Roy au Châtelet de Paris, qui prononça un très-beau Discours.

Le 19. les Deputez des Etats de Languedoc, eurent Audiance du Roy, conduits en la manière accoutumée, par le Marquis de Brezé, Grand-Maître des Ceremonies, & par M. Desgranges, Maître des Ceremonies. Ils furent presentez à S. M. par le Duc du Maine, Gouverneur de la Province, & par le Comte de Saint-Florentin, Secretaire d'Etat. La Députation étoit composée de l'Evêque d'Alais, pour le Clergé; du Comte de Chambonas, pour la Noblesse; de Messieurs de la Deveze & Sanche, pour le Tiers-Etat, & de M. Favier, Syndic de la Province.

Le Roy alla le même jour se promener sur le Canal, où S. M. vit un grand Cigne arti-

A O U S T. 1726. 1933

artificiel, que deux hommes enfermez dans des Peaux & cachez sous les ailes, font nâger avec une vîteffe incroyable. La Machine a parû très-ingenieusement inventée & le Roy en a été fort content.

*RELATION de la reception faite à Madame la Duchesse du Maine, lorsqu'elle passa à Dieppe, allant à la Ville d'Eu.*

SON Altesse Serenissime devant arriver à Dieppe le 4. Août, sur les cinq heures après midy, accompagnée de Mademoiselle du Maine, de M. le Comte d'Eu, de Madame la Duchesse d'Etrées, de Madame la Marquise de Chambonas, de M. le Marquis de S. Clair, & de M. le Marquis d'Ancezune, soixante des premiers Bourgeois de la Ville, commandez par M. de Belval, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis & Major de la Place, tous vêtus de rouge, ayant à leurs chapeaux des cocardes de rubans de la Livrée de S. A. S. tous très-bien montez, & leurs Chevaux bien harnachez, furent au-devant de cette Princesse & l'attendirent en bataille, l'épée haute, au haut du Village de S. Aubin, à deux lieux de Dieppe. Dès qu'elle fut devant cette Troupe, elle fit arrêter son Carrosse & M. de Belval, après l'avoir saluée, fut à elle, & lui fit un compliment, tant pour lui que pour toute la Troupe, auquel elle répondit fort obligement; ensuite il pria S. A. S. de vouloir bien lui faire la grace de nommer une fille, dont Madame de Belval étoit accouchée depuis quelques jours, ce que cette Princesse voulut bien accepter, & le lendemain elle tint cet enfant & la nomma Louise-Benedicte, qui

## 1934. MERCURE DE FRANCE.

qui est le nom de S. A. S. Le compliment fini & la demande accordée, Madame la Duchesse du Maine se remit en marche pour Dieppe, escortée par les soixante Bourgeois dont on vient de parler; M. de Belval à leur tête, occupant la portiere droite du Carrosse, conduisit S. A. S. jusqu'au pied du Château. Elle trouva, tant sur son chemin, qu'aux Portes & au-dedans de la Ville, toute la Bourgeoisie de Dieppe sous les armes, tambour battant. Enseignes déployées, présentant les armes. Hors la Porte de la Ville, la Princesse trouva le Marquis de Manneville, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, Gouverneur de Dieppe, qui, à la tête des Maire & Echevins, lui presenta les Clefs de la Ville, S. A. S. monta ensuite au Château, à la Porte duquel M. de la Boissiere, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, & Lieutenant de Roy de la Place, lui presenta les Clefs: dès qu'elle y fut arrivée, on fit une salve de toute l'Artillerie de la Place, ensuite elle fut complimentée par tous les Corps & tous les Ordres Religieux de la Ville: en attendant le souper qui fut servi magnifiquement (ainsi qu'elle a toujours été traitée par M. le Marquis de Manneville, pendant tout le temps qu'elle a été à Dieppe,) l'on fit tirer plusieurs Bombes qui crevoient en l'air, comme on l'avoit projeté. Le lendemain, on fit venir plusieurs Marchands Yvoiriers, & la matinée se passa à faire des emplettes. Dès que S. A. S. eut diné, elle alla voir lancer un Vaisseau à la Mer, étant escortée de la Troupe, qui, la veille avoit été au-devant d'elle, & qui pour lors étoit à pied, le fusil sur l'épaule; elle revint ensuite avec la même escorte, sur le chemin couvert du

Château

A O U S T. 1726. 1935

Château, d'où elle vit un Combat Naval, entre deux Navires, qui avoient été préparez pour cela, & qui firent un fort grand feu de Canon & de Mousqueterie; le combat fini les deux Navires passerent devant le Château, & le saluerent de toute leur Artillerie, à quoi le Château répondit de toute la sienne. L'on servit ensuite le soupé, après lequel on tira un Feu d'Artifice sur le bord de la Mer. Le lendemain, cette Princesse partit de Dieppe à midy, escortée par la Troupe des soixante Cavaliers, commandez par M. de Belval, qui la conduisit jusqu'au haut de Criel; à cinq lieuës de Dieppe, où après avoir pris congé de S. A. S. qui le remercia & route sa Troupe, avec autant de bonté que de politesse, il la remit à la Noblesse du Comté d'Eu, qui étoit venuë au-devant de cette Princesse.

Lors de son départ de Dieppe, elle fit present à Madame la Marquise de Manneville, d'une Tabatiere de prix, & pendant son séjour en cette Ville, M. & Madame de Manneville, M. de la Boissiere, & M. & Madame de Belval, eurent l'honneur de manger avec S. A. S.

Comme cette Princesse doit en revenant de la Ville d'Eu, repasser par Dieppe, on donnera le détail de ce qui se sera passé à son retour.

---

### *Mort de la Duchesse d'Orleans.*

**A**uguste-Marie-Jeanne de Bade - Baden, Duchesse d'Orleans, mourut à Paris le 8. de ce mois, à six heures trois quarts du matin, âgée

## 1936 MERCURE DE FRANCE.

âgée de 21. ans 8. mois & 28. jours . extrême-  
ment regrettée du Roi , de la Reine , de  
toute la Cour , de tous ceux qui avoient l'hon-  
neur de l'approcher ou de la connoître , & du  
Peuple , qui a donné des marques très-sen-  
sibles de sa douleur , pendant sa maladie & à  
sa mort. C'étoit une Princesse aussi respecta-  
ble qu'aimable par les sentimens de son esprit  
& de son cœur.

Elle étoit fille de Louïs-Guillaume Mar-  
grave de Bade-Baden, mort le 4. Janvier 1707.  
& de Françoise-Sibile-Auguste de Saxe-La-  
vembourg. Elle avoit été mariée au Duc d'Or-  
leans le 13. Juillet 1714. On peut dire que  
jamais union ne fut plus parfaite , & que ja-  
mais Epouse n'a été si sensiblement regret-  
tée.

De ce Mariage , cette Princesse laisse le  
Duc de Chartres , né à Versailles le 12. May  
1725. & la Princesse dont elle est accouchée le  
5. de ce mois.

L'illustre Princesse , que tout le monde pleu-  
re , s'étant trouvée incommodée à Versailles ,  
& ayant eu le 3. Aoust une fièvre assez vio-  
lente , elle en partit le lendemain au matin en  
Carosse , & arriva au Palais Royal fort fati-  
guée & fort incommodée. Elle fut saignée  
deux fois dans le même jour , & le 5. elle ac-  
coucha d'une Princesse vers les onze heures  
du matin. La fièvre , qui continua avec des  
redoublemens , étant accompagnée d'autres  
accidens , & les remedes qu'on lui ordonna  
ne lui ayant procuré aucun soulagement , elle  
se trouva très mal le 7. & reçût les Sacre-  
mens sur les onze heures du matin , avec les  
sentimens de pieté & de Religion que tout le  
monde lui connoissoit. Le Cûré de S. Eusta-  
che porta le Viatique en grande Ceremonie  
au

A O U S T. 1726. 1937

au Palais Royal. Le Comte de Toulouse, le Chevalier d'Orleans, tous les Officiers de la Maison de S. A. R. Madame la Duchesse d'Orleans, ceux de la Maison du Duc & de la Duchesse d'Orleans, & toute la livrée du Palais Royal accompagnerent le S. Sacrement. Ce pieux & édifiant Cortège fut suivi d'un peuple si prodigieux, que les Appartemens, l'Escalier, les deux Cours, & la Place du Palais Royal ne pouvoient le contenir.

Quoiqu'il y eut quelque apparence de mieux vers le soir, on fut cependant obligé de faire divers remedes à la Princesse, & de la saigner dans la nuit, mais elle mourut le lendemain 8. Août, comme on vient de le dire, après avoir reçu l'Extrême-Onction une heure auparavant, qui lui fut administrée par M. Pin, Vicaire de S. Eustache, son Confesseur. On la laissa voir au Public le reste de la journée, dans son Appartement, à visage decouvert, assise sur son lit, coëffée, & habillée seulement d'un manteau de lit de damas blanc.

Le 9. le Corps fut ouvert, embaumé, & mis dans un Cercueil de plomb, lequel fut exposé le même jour dans la Chapelle attendant l'ancienne Gallerie : des Prêtres de Saint Eustache & des Religieux Feuillans dirent des Messes tous les jours suivans, depuis 5. heures du matin jusqu'à midi, & veillerent toujours auprès du Corps au nombre de douze.

Le Cercueil étoit enfermé dans un coffre de bois de chêne, où étoit attachée une lame de cuivre, sur laquelle étoit gravée une Inscription contenant le nom de la Princesse, son âge & sa mort. Le dehors étoit garni de velours noir & de moire d'argent.

Les Entrailles de la Princesse, mises dans  
du

1938. MERCURE DE FRANCE.  
du plomb, & enfermées aussi dans un coffre également garni comme le Cercueil, furent portées le 10. à neuf heures du soir, dans le premier Carosse de la Princesse, accompagné d'un Aumônier & d'un Gentilhomme, à la Paroisse de S. Eustache, & furent reçues par le Curé à la tête de son Clergé. On en fit l'inhumation le même soir avec les Ceremonies ordinaires. Quatre Pages à cheval, & douze Valets de pied, éclairaient ce Convoi, il n'y avoit point de deuil.

Le 11. le Roi & toute la Cour prirent le deuil pour cette Princesse.

Le 12. Son Corps fut exposé dans le grand Appartement du Palais Royal, au milieu de la piece, qui est attenant la Salle des Gardes, sous un dais de velours noir, avec des festons de moire d'argent, terminé par une Couronne, & soutenu par 4. Colonnes couvertes alternativement de velours & de moire.

Le Cercueil étoit élevé sur trois estrades de 8. pouces de haut chacune, & couvert d'un poêle herminé, avec 4. Armoiries aux 4. faces, & une Couronne de relief sur le Cercueil, auprès de laquelle on voyoit une boîte de vermeil-doré, qui enfermoit le Cœur de la Duchesse d'Orleans. 70. Chandeliers d'argent avec des Cierges allumés, étoient placez sur ces trois marches, chargés d'armes. Le Benitier avec le Goupillon étoit placé sur un siege sur la dernière marche, du côté de la porte, & aux deux coins de l'estrade, de ce même côté, deux Heralts, en habits de Ceremonie, avec leur Chaperon en forme, & leurs Caducées à la main, étoient assis sur des Tabourets, & relevez de deux heures en deux heures par le Roi d'Armes.

Toute cette Salle étoit entierement tendue de

AOUST. 1726. 1939

de drap noir, le plancher & le plafond, avec deux lez de velours chargez d'Armoiries, & de douze grandes Armoiries entre les deux lez. Deux Autels, vis-à-vis l'un de l'autre, étoient dressés aux côtez du Mausolée, & éclairés chacun par 8. Chandeliers garnis de Cierges armoriez. Il y en avoit 6. sur la Credence. Le reste du Luminaire consistoit en 8. torcheres, sur lesquelles il y avoit autant de girandoles garnies de bougies, & 3. Lustres à douze bobèches.

Toute la façade du Palais Royal, de cent aunes de longueur, étoit tendue de noir jusqu'aux combles. Sur toute cette longueur regnoient deux lez de velours, garnis de petites Armoiries à une certaine distance. L'espace entre ces deux lez étoit occupé par 18. grandes Armes sur la même ligne, & le milieu, à l'aplomb de la principale porte, étoit décoré d'un double Écuffon historié des Armes du Duc & de la Duchesse d'Orléans, bien plus grand que les autres.

La première Cour étoit tendue à 8. lez par trois côtez, & la façade du fond à dix lez jusqu'aux combles, avec deux lez de velours garnis de petites Armoiries, & dix grandes Armes entre les lez, au milieu desquelles, directement au-dessus de l'Arcade, on voyoit une grande Armoire avec supports, &c.

La seconde Cour étoit tendue à 8. lez par trois côtez. La façade du Palais l'étoit depuis le rez-de-chauffée jusqu'aux combles, & décorée de deux lez de velours, chargez d'Armes, & 16. grandes Armes entre les deux lez.

Le grand Escalier étoit entièrement tendu & éclairé d'un grand nombre de bougies.

L'Apr

L'Appartement, qu'on appelloit du *défilé*, consistant en une Chambre & une Antichambre, étoit à la droite du palier de cet Escalier, & entierement tendu, où les Princes, les Princesses, les Ambassadeurs, &c. se reposerent, & où l'on venoit les chercher pour la Ceremonie de l'Eau-benite. Ces deux Pieces étoient éclairées par un très-grand nombre de bougies dans des Lustres, des Girandoles, des Bras & des Plaques.

De cet Appartement on venoit par le même palier dans la Salle des Gardes, dont la porte étoit ornée, outre la tenture, de deux lez de velours garnis d'Armes, avec trois grandes Armes dans le milieu.

Cette Salle, éclairée par trois grands Lustres, étoit entierement tendue, & decorée dans tout le pourtour d'un lez de velours, garni par intervalles de grandes Armes.

On entroit par cette Salle dans la Chambre du dépôt, ou du Mausolée, dont on a déjà parlé. Deux lez de velours, garnis d'Armes moyennes, avec cinq grandes Armes, en decoroient la porte.

On sortoit de la Chambre du dépôt par la Gallerie des Hommes illustres, qui étoit entierement tendue dans toute sa longueur, & ornée des deux côtez d'un lez de velours, garni d'Armes, avec 13. grandes Armes par intervalle. Elle étoit éclairée par 4. grands Lustres & par dix torcheres, portant des Girandoles, avec grand nombre de bougies.

L'Escalier de sortie, pour le peuple, qui donne dans le Jardin du Palais Royal, étoit aussi entierement tendu & éclairé par quantité de bougies dans des Plaques.

Le Corps de la Duchesse d'Orleans fut gardé

A O U S T. 1726. 1941

dé le matin , depuis dix heures jusqu'à midi , & depuis quatre heures jusqu'à sept de l'après-midi. Cette Ceremonie dura cinq jours. Neuf Dames par jour étoient invitées ; sçavoir , trois pour le matin , trois , depuis quatre heures jusqu'à cinq & demie , & trois depuis 5. heures & demie jusqu'à sept. Les Dames invitées étoient placées à la droite du Corps ; vis-à-vis , de l'autre côté , étoit la Marquise de Pons , Dame d'Honneur de l'illustre défunte , & les Marquises de Bourdeilles & de Castelane , Dames attachées à la Princesse : à côté & derriere ces deux Dames , étoient sur des Banquettes , la premiere Femme de Chambre de la Duchesse d'Orleans , & six autres Femmes de Chambre. Toutes les Dames étoient en mantes traînantes.

A la droite du Corps étoit l'Archevêque de Rouen , & ensuite quatre Aumôniers du même côté. Derriere les Dames invitées étoient 8. Valéts de Chambre en manteaux , sur des Banquettes. Six Prêtres de S. Eustache , & six Religieux Feuillans à droite & à gauche du Mausolée , assis sur des formes ; psalmodiant , on les relevoit , & ils ne quittoient point le Corps. Deux Huissiers en manteau , gardoient les portes de cette Salle , & annonçoient les personnes de consideration qui venoient pour jetter de l'Eau-benite. La Marquise de Pons & les deux autres Dames , dont on a parlé , alloient recevoir dans la Salle des Gardes , les Princes , Princesses , Ambassadeurs & Cours Souveraines.

Le Chevalier de Conflans , Premier Gentilhomme de la Chambre , & le Marquis de Clermont Galerande , Chevalier des Ordres du Roi , Premier Ecuyer du Duc d'Orleans , en longs manteaux , faisoient les honneurs.

Ils

## 1642 MERCURE DE FRANCE.

Ils étoient accompagnez des Chevaliers de Clermont-Galerande, Chevalier de Castellane-Desparon, Comte de Montbrun, Chevalier de Bethune, Marquis de Valsemé, . . . . du Guesclin, & de Lachau-Montauban, Gentilshommes de la Chambre; de douze autres Gentilshommes, des Maîtres d'Hôtel, &c, tous en longs manteaux.

### *Dames qui ont gardé le Corps.*

Les Marquises d'Etampes, de Gœbriant, de la Motte-Houdancour, de Conflans, de Jonzac, de Creüilly, de Brassac, de Montbrun, d'Arpajon, de S. Pierre, de Chatillon, de Quaylus, de Cressi, de Lambert, de Lusbourg, de Crevecoeur, de Sainte-Maure, de Cayeux, Dudicour, de Bethune, de Saillant, de Grace, de Donche, de S. Germain, de Bissi, de Paulmi, de Tournemine, de la Fare, de Genetine, de Clermont, d'Armentiere, de Montboissier, de Chimene, de la Vieuville, de Charost.

Les Comtesses de Pont, de Tavanès, de Nancé, de Grancé, de Morville, de Tonerre, Madame de la Rochepot & Madame le Peletier des Forts.

Le Lundi 12. de ce mois, le Curé de Saint Eustache, precedé de tout son Clergé, fut jetter de l'Eau benite, & dire un *De profundis*.

Le 13. les Religieux de l'Abbaye Royale de S. Germain des Prez.

Les Carmes de la Place Maubert

Les Grands Augustins.

La Communauté des Prêtres de l'Oratoire de la rue S. Honoré. Le Pere de la Tour, General de la Congregation, à la tête.

Les

Les Capucins de la ruë S. Honoré.  
 Les Minimes de la Place Royale.  
 Les Jacobins de la ruë S. Honoré.  
 Les Jacobins de la ruë S. Jacques.  
 Les Augustins Déchauffez de la Place des  
 Victoires.

Les Religieux de S. Martin des Champs.

Les Carmes Billettes.

Les Cordeliers.

Le Grand-Conseil, M. de Vertamont, Premier  
 President, le Procureur General, l'Avocat  
 General, & le Doyen des Conseillers.

L'Université, le Recteur à la tête.

Le 14. Mademoiselle de Clermont, Princesse  
 du Sang, nommée pour jeter de l'Eau-  
 benite, accompagnée de la Comtesse d'Eg-  
 mont & de la Marquise de Rupelmonde, Da-  
 mes du Palais de la Reine, & de la Marqui-  
 se de Riberac, sa Dame d'Honneur, arriva  
 au Palais Royal dans le Carosse de S. M.  
 avec un Détachement de Gardes du Corps,  
 ayant l'épée haute, & un Detachement des  
 Cent-Suisses, avec leurs hallebardes, qui préce-  
 doient le Carosse. Cette Princesse fut reçûe à  
 la descente du Carosse par les Princesses de  
 Beaujolois & de Chartres, Sœurs du Duc  
 d'Orleans, accompagnées du Chevalier d'Or-  
 leans, Grand-Prieur de France, des Dames de  
 la Duchesse d'Orleans, & des principaux Of-  
 ficiers de la Maison du Duc d'Orleans, &c. Ma-  
 demoiselle de Clermont fut conduite dans la  
 Salle du deuil, precedée du Marquis de Bre-  
 zé, Grand-Maitre des Ceremonies, en survi-  
 vance du Marquis de Dreux; son pere, & de  
 M. Desgranges, Maitre des Ceremonies, d'où  
 elle alla à la Chambre de parade, preceée  
 des deux Herauts d'Armes; & après les sa-  
 luts accoûtumez, cette Princesse se plaça sur

## 1944 MERCURE DE FRANCE.

un Prie-Dieu qui lui avoit été préparé. Les Prières ordinaires ayant été chantées, l'Abbé de S. Aulaire, Aumônier de la Reine, reçut le Goupillon de la main d'un des Herauts, & le presenta à Mademoiselle de Clermont, qui s'étant approchée du Cercueil; & ayant fait le salut ordinaire, jetta de l'Eau benite de la part de la Reine, sur le Corps de la Duchesse d'Orleans; & après l'Oraison elle fut reconduite jusqu'à son Carosse, avec les mêmes Ceremonies, & cette Princesse reçût les mêmes honneurs qu'on auroit rendus à la Reine.

Le même jour Mademoiselle de Beaujolois & Mademoiselle de Chartres, vinrent aussi jeter de l'Eau-benite, accompagnées de la Marquise de Conflans & de M. le Grand-Prieur.

Mademoiselle de Clermont; vint en son nom, accompagnée de la Marquise de Riberac, sa Dame d'Honneur.

Mademoiselle de Charolois.

Le Prince de Conti.

Mademoiselle de la Roche-sur-Yon.

Le Comte de Toulouse.

La Comtesse de Toulouse.

Le Clergé, sçavoir, les Archevêques de Bordeaux, de Cambray, de Sens; les Evêques de S. Flour, de Soissons, d'Auxerre, de Blois, de Sarlat, d'Evreux, d'Uzès, de Troyes, de Saintes, d'Alais, de Valence, de Leytoure, de Laon, anciens Evêques de Viviers & de Condom; les Abbez de Maugiron & de Valeras, Agens du Clergé.

Le 15. le Comte de Charolois.

Le Comte de Clermont.

Les Recollers.

Le Chapitre de S. Honoré.

Les Jacobins du Fauxbourg S. Germain.

Le

AOUST. 1726. 1945

Le Chapitre de S. Thomas du Louvre,

Le 16. Le Nonce du Pape. \*

L'Ambassadeur du Roi de Sardaigne.

L'Ambassadeur de Venise.

L'Ambassadeur de Malte.

Le Cardinal de Noailles, Archevêque de Paris avec le Chapitre de Notre-Dame.

Le Parlement, par Députation.

La Chambre des Comptes.

La Cour des Aides. \*

La Cour des Monnoyes.

Le Corps de Ville,

Les Tresoriers de France.

Les Religieux Picpus.

Les Minimes de Chaillot.

Les Peres de la Mercy.

Les Feuillans, rue S. Honoré.

Les Peres de Nazareth.

Le transport du Corps de la Duchesse d'Orleans, du Palais Royal au Val de Grace, se fit le soir du Vendredi 16. Août, par la rue S. Honoré, la rue du Roule, la rue de la Monnoye, le Pont-Neuf, la rue Daufine, la rue de la Comedie Française, la rue des Fossez de M. le Prince, la rue Hyacinthe, & la rue du Fauxbourg S. Jacques, par laquelle on arriva au Monastere Royal du Val de Grace, dont la Cour étoit entierement tendue de noir à six lez: la Porte de l'Eglise l'étoit à dix lez avec deux lez de velours, garnis d'Armoiries & neuf grandes Armoiries entre les deux lez de velours. Les quatre Balcons du Dôme étoient aussi tendus du haut en bas avec une grande Armoire sur chaque tenture. Les appuis de ces Balcons étoient profitez de bou-

\* On rend aux Ambassadeurs le même honneur qu'aux Princes & aux Cardinaux.

K ij gies

gies, ainsi que la grille du devant du Chœur. Tout le Parterre du Dôme étoit paré de drap noir, ainsi que le Sanctuaire, avec des carreaux & des sieges de même.

Le même jour, le Clergé de S. Eustache, au nombre de 200. Prêtres, portant chacun un Cierge, arriva au Palais Royal à 8. heures & demie du soir. Il accompagna, en chantant le *Libera*, le Corps de la Princesse, qui fut descendu par les Officiers de sa Chambre, & posé sur le Char, dans lequel il fut transporté. Ce Char couvert d'un grand Poële de velours herminé, avec une grande Croix de moire d'argent, accompagnée de grandes Armoiries brodées, & attelé de huit Chevaux caparaçonnez de velours & moire d'argent, avec des Armoiries brodées dessus, avoit douze pieds de haut sur 18. de longueur. Le Convoi prêt à partir, le Clergé s'en retourna à S. Eustache.

A neuf heures précises, la marche du Convoi commença en cet ordre: les Brigades du Guet marchaient à la tête.

Deux Suisses.

Cent Pauvres en habit & Capuçon de drap gris de six aulnes, portant chacun un flambeau de cire blanche.

La Livrée de la Maison d'Orleans, portant des flambeaux.

Huit Garçons de la Bouche, avec des flambeaux.

Dix-huit Officiers de la Bouche en longs manteaux & crêpes pendants, montez sur des Chevaux caparaçonnez, leurs Valets marchaient à côté avec des flambeaux.

Le Carosse des Femmes de Chambre, drapé & Chevaux caparaçonnez.

Le Carosse des Gentilshommes de Mademoiselle

A O U - S T . 1726. 1947

moiselle de Beaujolois , drapé , *idem*.

Le Carosse pour le Chevalier de Clermont-Galerande , le Chevalier de Castlane , les Marquis du Guesclin & de la Chaumontauban , tous quatre Gentilshommes de la Chambre du Duc d'Orleans , destinez à porter les coïns du Poële , drapé , *idem*.

Le Carosse pour le Marquis de Bracq , faisant les fonctions de Chevalier d'Honneur ( le Marquis de Clermont ) qui donna la main à Mademoiselle de Beaujolois , drapé , *idem*.

Un Carosse du Corps de la Duchesse d'Orleans , occupé par l'Archevêque de Roïen , faisant les fonctions de premier Aumônier , & portant le cœur de la Princesse dans une boîte de vermeil doré. Il étoit accompagné du Curé de S. Eustache , du Confesseur de la Duchesse d'Orleans , & d'un de ses Aumôniers , drapé , *idem*.

Le Carosse du Corps , dans lequel étoit Mademoiselle de Beaujolois , qui menoit le deuil , accompagnée de la Princesse de Pont , de la Marquise de Pons , Dame d'Honneur de la Duchesse d'Orleans , de la Marquise de Conflans. Ces deux derniers Carosses étoient attelés chacun de huit Chevaux caparaçonnez en moire d'argent. Des gens de livrée marchaient aux côtes avec des flambeaux.

Douze Pages à cheval avec des flambeaux , le Gouverneur & l'Aumônier à leur tête.

Les quatre Herauts d'Armes avec leurs Cottes & Caducées , à cheval , précèdent du Roi d'Armes.

Le Char entouré de seize Suisses , portant leurs hallebardes la pointe en bas , & des flambeaux , & 38. Valets de pied , portant des flambeaux.

Deux Ecuyers à Cheval.

K iij Quatre

## 1948 MERCURE DE FRANCE.

Quatre Aumôniers sur des Chevaux caparaçonnez, en surplis & bonnet quarré, portant les cordons du Poële.

Les Ecuyers de la Duchesse d'Orleans, à droit & à gauche du Char sur des Chevaux caparaçonnez.

Quatre Pages avec des flambeaux, aussi sur des Chevaux caparaçonnez.

Dix Valets de pied avec des flambeaux.

Le Carosse de Mademoiselle de Beaujolois.

Les Carosses du Premier Aumônier, du Premier Gentilhomme de la Chambre, du Premier Ecuyer, &c.

Les Prêtres de l'Oratoire de la rue S. Honoré, le Clergé de la Paroisse de S. Jacques du Haut-Pas, & le Seminaire de S. Magloire, vinrent jeter de l'Eau-benite sur le Corps de la Princesse, lors du passage du Convoi qui se fit avec beaucoup d'ordre & de pompe.

En arrivant à l'Abbaye Royale du Val de Grace, à onze heures, un nombreux Clergé reçût le Corps à la porte de l'Eglise. Il fut transporté sous le Dôme, les quatre Gentilshommes ci-devant nommez, portant les coins du Poële, & posé sous un magnifique Catafalque, aux coins duquel étoient 4 Pieds-d'estaux, portant des Vases & grandes Girandoles garnies de bougies, & 60. Chandeliers sur les degrez qui formoient une estrade avec des Cierges armoriez; le Cœur porté par l'Archevêque de Rouën, & la Couronne portée par le Marquis de Bracq, furent posez sur le Poële. Il y avoit sur le Maître-Autel 33. Cierges armoriez.

Le Corps fut présenté par Mademoiselle de Beaujolois, & l'Archevêque de Rouën prononça un fort beau Discours, auquel Madame l'Abbesse du Val de Grace répondit avec beau-

A O U S T. 1726. 1949

coup de dignité. Elle étoit venue le recevoir à la tête de sa Communauté. Ensuite les Vêpres des Morts furent chantées, après quoi le Corps & le Cœur furent portez dans le Caveau de la Chapelle de la Reine Anne d'Autriche, par les Officiers de la Chambre de la Duchesse d'Orleans, pendant que les Religieuses chantoient le *Benedictus*.

**L**E Roy continuant à se bien porter, le *Te Deum* ordonné par S. M. pour rendre à Dieu de solennelles actions de grâces du rétablissement de sa santé, fut chanté le 4. de ce mois, dans l'Eglise Métropolitaine de Paris, avec les ceremonies ordinaires. Le Clergé, le Parlement, la Chambre des Comptes, la Cour des Aydes, & le Corps de Ville qui y avoient été invitez de la part du Roy, y assisterent en la maniere accoutumée, ainsi que le Garde des Sceaux, accompagné de plusieurs Conseillers d'Etat & Maîtres des Requêtes. Le Cardinal de Noailles, Archevêque de Paris officia Pontificalement, & le *Te Deum* fut chanté au bruit du canon de la Ville.

COPIE de la Lettre du Roy au Cardinal de Noailles.

**M**ON COUSIN,

Je viens de recevoir de nouvelles marques de la Protection de Dieu, dans la maladie dont il a permis que je fusse attaqué; mon premier soin est de l'en remercier, & de lui demander en même-temps par les Prières de tous mes Sujets, les secours qui me sont nécessaires pour employer les jours qu'il me conservez; à sa gloire & à leur félicité; c'est dans

## 1950 MERCURE DE FRANCE.

*dans ces sentimens que je vous fais cette Lettre, pour vous dire que mon intention est que vous fassiez chanter le Te Deum dans l'Eglise Métropolitaine de ma bonne Ville de Paris, le jour que le Grand-Maitre ou le Maître des Ceremonies vous dira de ma part. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait, mon Cousin, en sa sainte & digne garde. Ecrit à Versailles le premier Août 1726. Signé, LOUIS, Et plus bas, PHELYPPEAUX.*

Le soir il y eut des feux, des illuminations & beaucoup d'autres marques de réjouissances dans toutes les ruës.

Le lendemain, le Corps de Ville fit chanter un *Te Deum* dans l'Eglise de S. Jean en Greve. Il y eut un feu le soir devant la principale Porte de l'Hôtel de Ville, dont la façade étoit illuminée en flambeaux de cire blanche, & quantité de pieces de vin coulerent pour le peuple, qui fit éclatter sa joye par des acclamations réitérées.

Le 10. le Roy alla, pour la premiere fois, entendre la Messe, dans la Chapelle du Château de Versailles, & le *Te Deum* fut chanté par la Musique, pour le rétablissement de la santé de S. M.

Cette santé si précieuse à la France & à toute l'Europe, est à présent dans le meilleur état qu'on puisse desirer. Le Roy. n'a point chassé le Cerf depuis sa maladie, S. M. n'a été que deux fois à la chasse du Chevreuil & du Dain, dans les Forêts de Marly & de S. Germain; Elle a été tirer dans le petit Parc de Versailles, & en trois fois le Roy a tué 280. pieces de Gibier.

Le Roy a été voir la Reine deux fois par jour pendant la maladie de cette Princesse.

La Reine a été fort assidue dans la Cham-  
bre

bre du Roy pendant la maladie de S. M. Elle a marqué son empressement & sa tendresse par des soins & une attention continuelle.

Le 6. Août, les Religieux de l'Abbaye Royale de S. Germain des Prez, chanterent solennellement un *Te Deum*, qui fut suivi d'un Salut, en actions de graces de l'heureux rétablissement de la santé du Roy. Le soir il y eut un grand feu & des illuminations, tant dans la cour du Palais Abbatial, que dans celle des Religieux. On tira aussi quantité de boëtes & de Coulevrines, placées dans le grand Jardin de l'Abbaye. Tous les Habitans des Maisons du district allumerent aussi des feux & firent des illuminations.

Au commencement de ce mois, plusieurs détachemens des Dames de la Halle allerent complimenter le Roy sur le rétablissement de sa santé : S. M. les reçut avec bonté, & ordonna qu'elles fussent bien régalingées.

### *Maladie de la Reine.*

La Reine ayant eü pendant plusieurs jours des maux de tête, accompagnez de quelques mouvemens de fièvre, se trouva beaucoup incommodée le 3. de ce mois. La fièvre se déclara avec une extreme violence, & le mal de tête étant considérablement augmenté, S. M. passa la nuit dans un grand accablement.

Le 4. la fièvre qui avoit paru diminuée, ayant augmenté l'après-midi, la Reine fut saignée du pied vers les quatre heures. Le redoublement de la fièvre qui commença sur le minuit, & l'accablement qui continuoit, déterminerent à une seconde saignée du pied, qui fut faite le 5. à huit heures du matin; mais ces deux saignées n'ayant point empêché un  
nouveau

## 1952 MERCURE DE FRANCE.

nouveau redoublement, ni diminué les accidens qui accompagnoient la fièvre, S. M. fut saignée du pied pour la troisième fois, le même jour à minuit.

La Reine passa le reste de la nuit plus tranquillement, & le lendemain on profita de la diminution de la fièvre pour purger S. M. La Médecine qu'on donna à la Reine & le Quinquina qu'on lui a fit prendre depuis, produisirent beaucoup d'effet. S. M. se trouva très-soulagée le 7. & le 8. la fièvre, le mal de tête & les accidens furent très-diminuez, en sorte qu'on crut la Reine hors de danger; mais l'espérance d'une guérison aussi prompte qu'on le desiroit, diminua lorsqu'on s'apperçut le soir d'un redoublement de fièvre assez violent.

La fièvre ayant continué & les redoublemens étant toujours très-fréquens, la Reine qui s'étoit déjà confessée, & dont la solide piété éclate dans toutes ses actions, souhaita de communier. Le 13. à six heures du soir, S. M. reçut le Viatique, par les mains de l'ancien Evêque de Fréjus, son Grand-Aumônier, avec des sentimens de Religion & de résignation qui édifierent & touchèrent tout le monde. Le Roy, accompagné des Princes & Princesses, de ses Grands & principaux Officiers & des personnes les plus considérables de la Cour, s'étant rendu à la Chapelle du Château de Versailles, S. M. suivit le S. Sacrement chez la Reine & le reconduisit à la Chapelle.

Le *Kermel-Mineral*, qu'on appelle communément, la Poudre des Chartreux, qu'on donna à la Reine le soir du même jour, ayant produit beaucoup d'effet, S. M. se trouva soulagée, Elle passa la nuit assez tranquillement ainsi que le lendemain. Cependant la nuit du

A O U S T. 1726. 1953

14. au 15. la Reine eut un redoublement, ce qui détermina à lui faire reprendre le Quinquina pour faire cesser la fièvre. En effet elle diminua considérablement le 16. & le 17. & le 18. S. M. resta sans fièvre & s'est depuis toujours portée de mieux en mieux.

Le Mardy 13. Août, en execution d'un Arrêt du Parlement du même jour, on découvrit la Châsse de sainte Genevieve, & on commença les Prières publiques des Quarante heures, pour le rétablissement de la santé de la Reine, ordonnées par un Mandement du Cardinal de Noailles, Archevêque de Paris.

Depuis le 18. les inquietudes qu'on a eues au sujet de la maladie de S. M. sont finies, puisqu'elle se rétablit tous les jours.

Le 22. l'ancien Evêque de Fréjus lui annonça la mort de la Duchesse d'Orléans, qu'on avoit eû soin de lui cacher, & dont la Reine fut extrêmement touchée.

Le même jour on chanta à la Paroisse de Versailles un *Te Deum*, en action de grâces pour la convalescence de S. M. Le S. Sacrement étoit exposé & l'Eglise parée comme aux plus grandes solemnitez. Le *Te Deum* de la composition de M. Bernier, Maître de Musique de la Chapelle du Roy, à present de Quartier, fut executé par les Musiciens de S. M. Le soir, le Bailly, le Procureur du Roy, les Marguilliers & les notables Bourgeois de Versailles, allumerent un bucher au milieu de la Place Dauphine, il y eut des illuminations aux fenêtres & d'autres marques de réjouissance. La Fête fut terminée par un grand repas que les Marguilliers donnerent à tous les Musiciens.

## CORRESPONDANCE GENERALE.

## AVIS AU PUBLIC.

**L**A Compagnie de la Correspondance generale ayant été sollicitée de prêter son ministère pour la vente ou acquisition de Terres, Maisons, Rentes, Charges & autres immeubles, elle croit devoir avertir les particuliers qui voudront s'adresser à elle pour de pareilles ventes ou acquisitions, qu'il est nécessaire qu'ils envoient au Bureau general de Correspondance des détails circonstanciés des choses qu'ils auront à vendre ou à acheter; & les prix qu'ils voudront en avoir ou donner, avec la demeure des vendeurs ou acquereurs, ou des personnes chargées pour eux; & au moyen des correspondances que ledit Bureau General entretient, la Compagnie pourra leur procurer des Vendeurs ou Acheteurs.

Ladite Compagnie s'est aussi chargée, à la sollicitation de quelques Regimens, de faire les différentes Commissions de leurs Corps, & pour lesquels ils étoient obligés d'avoir continuellement un Officier résident à Paris, elle continuera de s'en charger à l'avenir pour les Regimens qui s'adresseront à elle.

Un grand nombre de Banquiers, Marchands, Negocians, & autres personnes qui font de grandes affaires, ayant proposé à ladite Compagnie de se charger de faire leurs Commissions en fait de Lettres de Change, Billets, & autres Effets purs & simples, en prenant par ladite Compagnie la remise seulement qu'ils ont accoutumé de payer à leurs Commissionnaires ou Correspondans, au lieu de quatre deniers pour livre de taxations qui lui sont attribuez, ladite Compagnie

A O U S T. 1726. 1955

à bien voulu , pour faciliter les Commissions du Public , acquiescer à cette proposition , & en consequence elle se chargera de faire faire ces sortes de Commissions au même droit de remise que celui qui se paye aux Marchands , Banquiers ou Commissionnaires , qui font des affaires de pareille nature , sans cependant qu'elle se charge d'acceptation de Lettres de change tirées par aucuns desdits Banquiers & Negocians , attendu que celles qu'elle acquitte, nepeuvent être tirées par lesdits Negocians qui s'adressent à elle, qu'après la rentrée de leurs fonds à la Caisse de la Compagnie , & qu'elles sont toujours acquittées au moment de leur présentation.

L'établissement de cette Correspondance generale n'étant qu'un Bureau de Commissions , & un Dépôt public , & la Compagnie étant assujettie par son établissement de donner avis aux particuliers de la rentrée de leurs fonds à la Caisse dans les trois jours immédiatement après la recette , il n'y peut arriver d'inconveniens , ni être fait aucune saisie conformément à l'Arrêt.

Les Lettres de Change , Billets , ou Mandemens tirez par les particuliers sur la Caisse de ladite Correspondance , ne seront jamais protestez lorsque leurs fonds y seront rentrez , ce qui arrive souvent à l'égard des personnes qui font les Commissions , lesquels venant à mourir dans l'intervalle , que leurs Correspondans , ou les particuliers qui les occupent , tirent des Lettres de Change que l'on est obligé de faire protester & renvoyer pour en avoir le remboursement , qui ne se fait d'ordinaire que long-temps après la levée des scellez & les successions arrangées : au lieu que ces sortes d'inconveniens , ni aucun de ceux qui pourroient donner lieu au retard des payemens des Lettres & Billets ne seront jamais connus dans ladite Correspondance, quand même

il

## 1726 MERCURE DE FRANCE.

arriveroit que quelques-uns de ceux qui en composent la Compagnie viendroient à deceder, parce qu'il sera remplacé sur le champ, & que la Caisse de ladite Compagnie, ou pour mieux dire, le dépôt du Public sera toujours exempt des scellez & des autres formalitez dont les Commissionnaires particuliers ne peuvent se garantir.

La suscription des Lettres qui sont adressées à ladite Compagnie, porte à M. Bréhamel & Compagnie de la Correspondance generale, rue neuve S. Eustache, à Paris.

---

### APPROBATION.

J'ay lû par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux le *Mercure de France du mois d'Aoust*, & j'ay crû qu'on pouvoit en permettre l'impression. A Paris, le 3. Septembre 1726.  
HARDION.



### T A B L E.

|                                                                                          |      |
|------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| Pieces fugitives, Dessin d'un Recueil d'Hymnes nouvelles avec les plus beaux chants; &c. | 1729 |
| Le Printems, Idille, de Mlle l'Héritier,                                                 | 1760 |
| Explication des Enigmes, faite au College des Jesuites,                                  | 1767 |
| Bouquet en Vers,                                                                         | 1785 |
| Consécration de la nouvelle Eglise de Saint Louis,                                       | 1787 |
| Epitre                                                                                   |      |

|                                                               |      |
|---------------------------------------------------------------|------|
|                                                               | 1957 |
| Epitre en Vers ,                                              | 1797 |
| Lettre & Dissertation sur la Tragedie de<br>Rhadamiste ,      | 1802 |
| Lettre & Poëme qui a remporté le Prix des<br>Jeux Floraux ,   | 1830 |
| Explication des Enigmes du mois passé ,                       | 1838 |
| Nouvelles Enigmes ,                                           | 1839 |
| Nouvelles Litteraires ,                                       | 1841 |
| Reflexions sur les Memoires de Trevoux ,                      | 1844 |
| Discours sur la Peinture ,                                    | 1856 |
| Nouveau Tableau de Sainte Geneviève , &c.                     | 1859 |
| Nouvelle Estampe de la Machine de Marly ,                     | 1864 |
| Médailles gravées en Taille-douce, du Roy &<br>de la Reine ,  | 1869 |
| Spectacles , Pastorale nouvelle ,                             | 1870 |
| L'Amour Précepteur , Comedie nouvelle, Ex-<br>trait ;         | 1872 |
| Les Pellerins de la Mecque , Opera Comique ,<br><i>idem</i> , | 1879 |
| Tragedie représentée aux Jesuites & Ballet ,<br>&c.           | 1892 |
| Nouvelles du Temps , de Turquie , Russie ,<br>Pologne , &c.   | 1904 |
| Lettre du Roy d'Angleterre à la Czarine ,                     | 1906 |
| Réponse de la Czarine ,                                       | 1909 |
| Déclaration de la Czarine ,                                   | 1915 |
| Morts & Mariages des Pays Etrangers ,                         | 1927 |
| Journal de Paris , &c.                                        | 1929 |
| Reception faite à Dieppe à la Duchesse du<br>Maine ,          | 1933 |
| Mort de la Duchesse d'Orleans ,                               | 1935 |
| Rétablissement de la santé du Roi ,                           | 1945 |
| Maladie de la Reine .                                         | 1951 |

F A U T E

*Faute à corriger dans le Mercure de  
May 1726.*

**P** Age 907. ligne antepenultième, de parler enfin le langage des Dieux, lisez, de parler enfin plutôt le langage des hommes, que celui des Dieux.

*Fautes à corriger dans le 2. vol. de Juin.*

**P** Age 1472 ligne 11. entre, lisez contre.  
P. 1474. l. 3. de donatione, lisez, donations.  
P. 1474. l. 4. concilium, lisez Consuetudo.

*Faute à corriger dans le Mercure de  
Juillet 1726.*

**P** Age 1570 l. 25. car il n'y en a point, ajoutez de si parfaite qui ne puisse l'être davantage.

*Fautes à corriger dans ce Livre.*

**P** Age 1730. lign. 1. veulent, l. veüillent.  
P. 1749. ligne 3. Thomaso, lisez Thomasi.  
P. 1761. l. 14. auprès, lisez, au prix. P. 1767.  
l. 11. les, lisez, ces. P. 1785. l. 18. j'asu mandé, l. j'ai demandé. P. 1794. l. 14 & témoin, lisez, & être témoin. P. 1798. l. 17 qu'on le trouve, &c. ce Vers appartient à la strophe suivante. P. 1847. ligne dernière, pû, ôtez ce mot. P. 1858. ligne 21. reçûs, lisez reçûës.  
P. 1867. ligne 24. Moulin, lisez, Moufin.

*La Médaille du Roy & de la Reine, à la pag. 1869*

# MER CURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROY.

SEPTEMBRE. 1726.



*QUÆ COLLIGIT SPARGIT.*

---

A PARIS,

CHEZ { GUILLAUME CAVELIER, au Palais.

GUILLAUME CAVELIER, fils, rue

S. Jacques, au Lys d'Or.

{ NOEL PISSOT, Quay des Augustins, à la

descence du Pont-neuf, à la Croix d'Or.

---

M D C C. XXVI.

*Avec Approbation & Privilege du Roy.*



## A V I S.

**L'**ADRESSE generale pour toutes choses est à M. MOREAU, Commis au Mercure, vis-à-vis la Comedie Françoisè, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetez aux Libraires qui vendent le Mercure à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très - instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujourns pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoient, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les particuliers qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

Le prix est de 30 sols.

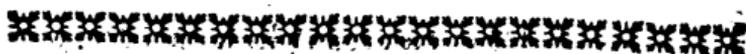


# MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROY.

SEPTEMBRE. 1726.



PIECES FUGITIVES,  
*en Vers & en Prose.*

S A U L.

*Poëme tiré de l'Écriture Sainte.*



Mages du Très-Haut, Monarques  
de la terre,

Adorez en tremblant le Maître du  
Tonnerre.

Que la mort de Saül apprenne à tous les Rois,  
Que jamais l'on n'enfreint impunément ses loix.

A ij

## 1960 MERCURE DE FRANCE.

O vous , Manes sacrez , d'un illustre Pro-  
phete , \*

Qui jadis à Saül prédites sa défaite ;

Sortez , pour m'inspirer , de la nuit du tom-  
beau ,

De ses derniers malheurs tracez-moi le tableau ,

De Saül pour Agag la coupable indulgence ,

Sur la triste Nobé sa cruelle vengeance ,

Sa haine pour David , & ses transports jaloux ,

Du Très-haut , dès long-temps , irritoient le  
courroux.

Il éclate , & Saül rejeté de sa face ,

Voit bien-tôt les effets accomplir la menace :

Envain sur les Autels , il fait fumer l'encens ,

Les victimes , les vœux , les pleurs sont impuis-  
sants.

Dieu s'obstine à garder un severe silence ;

Jusqu'au Camp des Hebreux le Philistin s'a-  
vance ;

Et Saül craignant moins le trépas que les fers ,

Veut au défaut du Ciel consulter les Enfers.

Au milieu des rochers une caverne affreuse ,

Cache au flambeau du jour sa voute tenebreuse ;

Le Prince déguisé , suivi de deux Soldats ,

Vers cet Antre infernal porte aussi-tôt ses pas.

\* Samuël.

Une

SEPTEMBRE. 1726. 1961

Une femme d'Endor , par lui-même proscrite ,  
Fameuse Enchanteresse , en ce séjour habite :

O vous ! lui dit Saül , dont l'Enfer suit les  
loix ,

Vous , dont la mort entend la redoutable voix ;

Ordonnez , pour calmer la douleur qui me  
presse ,

Qu'à l'instant Samüel à mes regards paroisse.

L'affreuse Pythonisse à cet ordre frémit ,

Et bien-tôt de ses cris l'Antre au loin retentit ,

D'une crainte inconnüe elle se sent troublée ;

Les regards égarez , la tête échevelée ,

Elle trace un long cercle , & par ses noirs ef-  
forts ,

Arrache Samüel à l'Empire des Morts ;

Au milieu des horreurs d'un lugubre silence ,

L'ombre paroît ! quel trouble excite sa pré-  
sence :

Saül tombe à ses pieds , saisi d'un saint respect ,

La Pythonisse tremble à son auguste aspect .

Tel que l'Astre du jour commençant sa carrière ,

Son front est couronné d'une vive lumière ,

De ses yeux enflammez les foudroyans éclairs ,

Epouvantent Saül & troublent les Enfers.

Le Prophetesüel lance un regard sinistre ,

A iij Et

## 1962 MERCURE DE FRANCE :

Et des ordres du Ciel Interprète & Ministre ,

D'une voix redoutable il prononce ces mots ,

Ces mots , qu'avec horreur repètent les échos ,

Pourquoi me consulter par d'infames organes ,

Roi malheureux , frémis , ne trouble plus mes  
Manes ;

Je ne puis rien pour toi ; l'Eternel t'a jugé ,

Ton Empire finit , & David est vengé .

Il regne , tu peris : à cet arrest funeste ,

De ses forces Saül rappelle envain le reste ;

Sous ses pas chancelans la terre tremble & fuit ;

Samüel se replonge en l'éternelle nuit .

Le Prince consterné rougit de sa foiblesse ,

Tel qu'un homme qui sort d'une profonde yvres-  
se .

Saül confus se leve , & sûr de son destin ,

Il retourne en son Camp , où l'altier Philistin ,

Déjà semoit l'horreur , prémice du carnage :

Je sens à cet objet renaître mon courage :

Non , jamais , dit Saül , mon cœur desespéré ,

Du sang des Philistins ne fut plus altéré ;

Vendons leur cherement ma vie & leur victoire ,

Et perissons en Roi dans les bras de la gloire .

A ces mots , d'un combat pour les jours trop fa-  
tal ,

S É P T E M B R E. 1726. 1963

Il hâte en soupirant l'effroyable signal.

On court ; on est aux mains ; ses troupes allar-  
mées ,

Par l'exemple du Chef soudain sont ranimées ,

Le sang coule à longs flots , l'illustre Jonathas ,

De son malheureux pere accompagne les pas.

Intrépides Heros , dont la valeur guerriere ,

Aux Philistins vainqueurs fait mordre la pouf-  
siere ;

Le sort change bien-tôt : severe en ses arrêts ,

L'Eternel interrompt ces rapides succès ,

Et du Camp des Hebreux la victoire incons-  
tante ,

Du sang des Philistins encore degoutante ,

Revole dans leur Camp , plus prompt que l'é-  
clair ;

Qui du Nord au Midi , brille , part , & fend  
l'air ;

D'Israël éperdu les Troupes fugitives ,

Ou tombent sous le glaive , ou demeurent cap-  
tives ;

Saül voit à ses pieds expirer ses enfans ;

Superbes ennemis , vous êtes triomphans ,

Dit-il , & de mes jours la course est accomplie.

Dieu cruel , tu le veux , ta vengeance est rem-  
plie ,

A iij Du

1964 MERCURE DE FRANCE

Du faite des honneurs tu m'as précipité ,

Devois-tu me tirer de mon obscurité ?

L'infortuné Saül dans un rang moins sublime ,

Eut vécu plus tranquille , & seroit mort sans  
crime ;

Alors il veut plonger son épée dans son sein ,

Mais la force lui manque & trahit son des-  
sein :

Abner , dit-il , Abner , dans ce malheur ex-  
trême ,

Approche , ose servir ton Roi contre lui-même.

Ce n'est plus que sur toi que Saül peut compter ;

Seigneur , je ferai plus , je vais vous imiter ,

Répond Abner , je meurs ; il se frappe , il ex-  
pire ;

Saül le voit tomber , & de rage il soupire ,

Il se perce , il s'épuise , il fait de vains efforts ;

Et sans pouvoir mourir il souffre mille morts ;

Il nage dans son sang , la fureur qui l'agite ,

Ranime ses esprits , les soutient , les irrite ;

Et pour son châtement Dieu prolonge ses jours ;

Saül d'un Etranger implore le secours.

Un Soldat d'Amalec l'aborde , l'envisage :

Frappez , lui dit Saül , satisfaites ma rage ,

Sauvez-moi par pitié du joug des Philistins ;

L'E.

SEPTEMBRE. 1726. 1965  
L'Etranger obéit ; & tranche ses destins ,  
Ravit son Diadème ; & fier de sa conquête ,  
De Saül à David il apporte la tête.

*Le P. de Poncy , Jesuite.*



*MEMOIRE HISTORIQUE sur la  
Vie de Frédéric Guib , Docteur en  
Medecine, donné par Jean - Frédéric  
Guib , son petit-fils , Docteur ès Droits.*

**I**L est temps que je m'acquitte des en-  
gagemens que j'ai pris avec le Public ;  
je déclarai , il y a quelques années , que  
je travaillois à faire un Abregé de la  
Vie de Frédéric Guib , mon grand-pere ,  
je m'acquitte aujourd'hui de ma promes-  
se ; mais je dirai par avance , que mon  
but n'a jamais été de faire un éloge dans  
les formes ; cela ne conviendrait point  
tout-à-fait à un-petit-fils. D'ailleurs ,  
*les Eloges sont devenus fort dégoûtans  
presque dans tous les Pays du monde ,  
soit parce qu'on en fait trop , soit par-  
ce qu'on les remplit d'un galimatias hy-  
perbolique & insipide , éternellement mon-  
té sur cinq ou six lieux communs , com-  
me l'a remarqué le sçavant M. Ancil-  
lon dans ses Memoires concernant les*

*A v Kies*

1966 MERCURE DE FRANCE  
*Vies & les Ouvrages de plusieurs Modernes, &c.*

Je rapporterai donc les faits le plus succinctement qu'il me sera possible, considérant toujours que je fais un Abregé, & non pas une Histoire entiere, laissant aux Bayles futurs le soin de donner à ce Sçavant les louanges qui lui sont dûes.

Le nom de famille de Frédéric Guib. étoit *Gib*, ou *Gibbs*, en Latin *Gibbesius*. Mais pour s'accommoder à la prononciation Françoisé, il y ajouta dans la suite une lettre, & prit celui de Guib, en Latin *Guiboens*. Je ne sçaurois cependant disconvenir, que depuis même qu'il eut pris ce nom, il ne s'est pas dispensé de se servir quelquefois de son ancien nom dans la signature des lettres qu'il écrivoit à ses amis, & surtout aux Etrangers. C'est ainsi, par exemple, qu'il en a usé dans un Livre qu'il publia à Orange en 1679. sous le titre de *Serenissimus Princeps Auraius, sive Declamationes Poëtica, &c.* Car dans l'Épître Dédicatoire, qui est adressée au même Zuylichem, dont on parlera dans la suite, il s'est nommé *Gibbesium*; mais à la sixième page de ce Livre, il a mis *Guiboens*, parce qu'il s'adressoit à Messieurs du Parlement d'Orange.

Il nâquit à Dumferlin, dans le Comté

SEPTEMBRE. 1726. 1967

té de Fife en Ecosse, d'un père qui s'appelloit Bernard Gib, ou Gibbs, & qui étoit Avocat au Parlement d'Edimbourg. Etant encore fort jeune, il perdit son père, & sa mère Marguerite Varemande. Il étudia en Rhetorique, & en Philosophie sous George Wemius. Après s'être fait recevoir Maître ès Arts en l'Université de S. André, il voyagea en Angleterre; mais les divisions entre ce Royaume & l'Ecosse, s'étant augmentées, il abandonna sa Patrie, & voyagea comme un autre Ulisse dans plusieurs Pays. Il croyoit que les voyages étoient d'une grande utilité, lorsqu'on voyageoit avec connoissance: *Qui sapienter peregrinatur, disoit-il, plus proficit in viâ, quam in patriâ.* Aussi avoit-il accoutumé dans ses voyages de visiter les Scavans, de voir les choses remarquables, de s'informer des mœurs & des coutumes de chaque Nation, de même que des singularitez des Pays par où il passoit; bien éloigné en cela de la pensée du fameux Daillé, qui tenoit si peu pour l'utilité des voyages, qu'il regretta toute sa vie les deux années qu'il employa à voyager, comme on le lit dans le Dictionnaire de Bayle.

Les regles que je me suis prescrites ne me permettent pas d'examiner cette

A vj pensée

## 1968 MERCURE DE FRANCE:

pensée de M. Daillé ; peut-être qu'en citant du Grec & du Latin, je pourrois en faire voir le foible : mais ce seroit une érudition mal placée, & à contre-tems. D'ailleurs, c'est souvent une temerité de critiquer trop legerement les sentimens des grands Hommes. Je fais ici la fonction d'Historien, & non pas celle de Critique, ainsi je reviens à mon sujet.

Frédéric Guib étant donc sorti de sa Patrie, vint à Paris, de là il passa dans les Pays-Bas, & dans les Provinces-Unies, ensuite en Allemagne ; & étant arrivé à Venise, il passa en Grece ; de là il alla à Constantinople, après quoi il parcourut la Natolie ; & ayant passé en Candie, il s'en alla en Syrie, d'où il passa en Egypte ; & revenant en Italie, il s'arrêta quelque temps à Rome, où il vit encore le celebre Athanase Kirker, qu'il avoit auparavant connu à Paris. Il s'arrêta aussi quelque temps à Padouë, & y étudia en Medecine. Il vit le tombeau du fameux Petrarque, qui est dans un Bourg éloigné de dix lieuës de cette Ville. Enfin, ayant quitté Padouë, il vint à Anduse dans le Languedoc, où il enseigna les Humanitez pendant quelques années. *Sa réputation, ( je me fess ici des termes de M. Antoine Flavard Bouvier ) lui attira un grand nombre d'Escoliers*

SEPTEMBRE. 1726. 1969

*coliers des premieres Maisons de la Province.* Il y épousa une fille d'une beauté extraordinaire, & qui avoit beaucoup de vertu & de sagesse. Elle s'appelloit Debora Teissier, & étoit parente de M. Teissier, qui s'est acquis tant de gloire par ses additions aux Eloges de M. de Thou. Ayant eu le malheur d'être attaquée de la peste dans le temps que cette cruelle maladie ravageoit la Ville d'Anduse, elle mourut malgré l'attention que son mari eut à la servir jusques au dernier moment de sa vie. Il n'en eut point d'enfans.

La mort de son Epouse, la triste situation de cette Ville, que la peste ravageoit toujours, & l'emploi de Professeur en Eloquence, que les Directeurs du College de Nîmes lui firent offrir, le déterminèrent à y aller : ses talens & sa capacité contribuerent extrêmement à faire fleurir le College de Nîmes, & on remarquoit, que le grand concours d'Écoliers ne se trouvoit plus à Anduse comme autrefois pendant qu'il y séjournoit, mais qu'ils accouroient de toutes parts au College de Nîmes.

En l'année 1651. Frédéric Guib fut agrégé dans la Faculté de Medecine de Valence en Dauphiné. Le 18. du mois d'Août de la même année, il se maria  
pour

## 1976 MERCURE DE FRANCE.

pour la seconde fois dans la Ville de Nîmes. Il eut plusieurs enfans de ce second mariage ; entr'autres Henri , dont on voit l'abregé de la Vie dans le Mercure de France , au mois de Novembre 1722. En l'année 1654. il fit l'Oraison funebre du celebre Claude Guiraud : cette Piece a eu le sort des Pieces volantes & fugitives , qui deviennent ordinairement rares après un certain nombre d'années ; car aujourd'hui on auroit assez de peine à la trouver.

Les Directeurs du College de la Ville d'Orange , ayant resolu au commencement de l'année 1665. de mettre tout en usage pour le disposer à venir dans leur Ville , pour remplir la Charge de Principal , ou la Chaire de Professeur en Eloquence , dans l'esperance que sa reputation y attireroit quantité d'Ecoliers Etrangers , qui feroient fleurir leur Académie en toutes sortes de Sciences , ce qui apporteroit de grands profits à cette Ville ; ils lui firent écrire à Nîmes sur ce sujet , car il y faisoit encore son séjour avec sa famille. Il hesita quelque temps avant que de se déterminer là-dessus. Il regardoit d'un côté , que le sort de ceux qui enseignoient les Sciences étoit dans ce temps-là une triste condition , qui les exposoit à bien des inconveniens , & d'un  
autre

SEPTEMBRE. 1726; 1971

autre côté, il avoit envie de revoir le lieu de sa naissance. Il y a assez d'apparence qu'il auroit executé ce projet, & qu'il seroit parti pour l'Ecosse, si ses amis ne l'eussent déterminé à changer de sentiment, & à accepter les offres qu'on lui faisoit; de sorte que le sixième du mois de Février de la même année 1665. il fut pourvû de cet Emploi.

Environ deux mois après, l'illustre Zuylichem, Député du Prince d'Orange, étant arrivé en cette Ville, il crut ne pouvoir rien faire qui fut plus agréable à ce grand Homme, qui aimoit passionnément la Poësie, que de lui témoigner par un Poëme la joye qu'il ressentoit de son arrivée. Ce fut à la tête des Professeurs & des Regens de l'Académie qu'il prononça ce Poëme, qui fut reçu d'une maniere fort gracieuse par cet illustre Sçavant. Il a été inséré dans la *Relation de ce qui s'est passé au rétablissement d'Orange, par Jacques Pineton de Chambrun.*

Le 23. d'Avril de la même année 1665. il prêta serment de fidélité au Prince d'Orange, entre les mains de M. de Zuylichem. Quelques jours après, il fit une Leçon publique, en présence d'une nombreuse Assemblée sur la premiere Ode de Pindare, qui fut, suivant la remarque du Sieur de Chambrun,  
comme

## 1972 MERCURE DE FRANCE.

comme son Oraison inaugurale en la Charge de Principal du Collège. M. de Zuylichem qui y assista, la trouva d'un très-bon goût, & par là il se confirma dans la bonne opinion qu'il avoit déjà conçûe de lui. M. de Chambrun a également inseré cette Piece, qui est docte & sçavante, dans le Livre que l'on vient de citer, page 103. & suiv.

M. Maurice Le-Leu de Wilhem, digne neveu de M. Zuylichem, ayant souhaité de se faire recevoir Docteur ès Droits dans l'Université d'Orange, ceux qui étoient pour lors du Corps de cette Université, mirent en délibération le 4. Mai de la même année, s'il consigneroit la somme d'argent accoutumée, que les Docteurs Etrangers, ou ceux qui ne sont pas fils de Docteur, donnent ordinairement pour se faire recevoir. Il fut délibéré qu'il ne consigneroit aucuns deniers en prenant le Bonnet de Docteur, à la consideration de M. Zuylichem, son oncle, sans consequence. Le 25. du même mois de Mai, il reçût ce Grade avec un applaudissement universel. Frédéric Guib, surtout, fut charmé de la profonde connoissance du Droit Civil & du Droit Canonique qu'il fit paroître en cette occasion, de l'ordre & de la netteté avec laquelle il expliqua les matieres les plus diffi-

**SEPTEMBRE. 1726. 1973**  
difficiles de l'un & de l'autre Droit. Il  
rendit publique la joye qu'il en ressentoit  
par des Vers qu'il adressa à M. de Wil-  
hem, & qui furent imprimez à Orange  
la même année.

Ces sortes d'occupations ne l'empê-  
choient point de donner ses soins & son  
attention à l'exercice de son Emploi, &  
il le fit avec tant de succès, que dès le  
mois d'Août de la même année 1665.  
on reconnut un changement considéra-  
ble dans le College. *A present*, disent  
les Registres du Bureau du College, *que*  
*le College commence à être meilleur qu'il*  
*n'a été depuis quelques années, pour ache-*  
*ver de rendre l'Académie parfaite, il est*  
*nécessaire d'avoir un Imprimeur.* On choisit pour cela Edoüard Raban.

Cet heureux changement étoit un effet  
du don particulier que Fr. Guib avoit  
pour enseigner les Sciences. Il exami-  
noit soigneusement le genie de ceux qui  
étudioient, afin de connoître par là dans  
quelle science ils pourroient faire plus  
de progrès. Il s'informoit aussi à quel  
genre de vie ils se destinoient, & tâchoit  
de découvrir s'ils s'y destinoient d'eux-  
mêmes, ou par les sollicitations de leurs  
parens. Il se regloit ensuite là-dessus ;  
& lorsqu'il s'appercevoit qu'il y avoit  
des personnes qui avoient quelque pen-  
chant

## 1974 MERCURE DE FRANCE.

chant à embrasser un certain genre de vie qui ne convenoit, ni à leur naissance, ni à leur genie, ni à leur fortune, il leur disoit peu à peu les raisons pour lesquelles il lui sembloit que ce parti ne leur convenoit pas. Mais ce qui faisoit voir la beauté, & la fécondité de son genie, c'est les différentes methodes dont il se servoit pour enseigner les Langues & les Sciences. Il avoit une methode particuliere pour ceux qui avoient dessein d'embrasser l'Etat Ecclesiastique, & se conduisoit en cela assez differemment, suivant qu'il reconnoissoit leur genie.

Il se servoit d'une methode un peu differente à l'égard de ceux qui se destinoient à la Robe, qui étoit fort opposée à celle dont il se servoit pour ceux qui se destinoient à l'épée. Sa maniere d'enseigner à l'égard de ceux qui se destinoient au commerce, étoit differente de celle dont il usoit avec ceux qui devoient vivre de leur revenu. Il leur enseignoit aux uns & aux autres la maniere d'étudier, & leur faisoit connoître les Auteurs qui avoient le mieux écrit dans chaque Science. Il est vrai qu'il disoit, qu'il ne falloit point faire de Recueil, & il n'approuvoit pas ceux qui faisoient ces sortes de Collections, parce qu'il croyoit, que bien loin d'être un aide &

un

SEPTEMBRE. 1726. 1775

Un secours, c'est plutôt un obstacle qui empêche qu'on ne fasse tous les progrès que l'on feroit sans cela.

Il prenoit un soin particulier de cultiver la memoire de ceux qui étoient sous sa conduite, en leur faisant apprendre par cœur les plus beaux endroits des Orateurs, des Poëtes Grecs, Latins, &c. suivant le genre d'étude auquel ils se destinoient. Il n'oublioit rien pour leur former le jugement, & pour ce sujet il les invitoit à parler, à dire leur avis, ou sur les matieres qu'ils avoient apprises, ou sur leurs lectures, ou sur les choses qui se présentoient fortuitement & par hazard.

Enfin sa grande vûe étoit toujours de concourir de tout son pouvoir à faire que chacun excellât dans le genre d'étude & de profession qu'il avoit dessein de suivre, & il s'efforçoit de les y animer par un motif de gloire & d'honneur.

Telle étoit la conduite qu'il avoit observée à Anduse & à Nîmes à l'égard de ses Pensionnaires, ou de ceux qui étoient sous sa direction, & telle fut encore la maniere dont il se conduisit dans la Ville d'Orange, & qui fut si fort approuvée, qu'il avoit ordinairement dans sa maison 35. à 40. Ecoliers Pensionnaires, tant des Provinces du voisinage, que

## 1976 MERCURE DE FRANCE.

que des Provinces plus éloignées, ou des Pays étrangers. Il a publié quelques Ouvrages, outre ceux dont on a fait mention, *Somnium seu iter ad Parnassum*, en deux parties, imprimé à Orange en 1666. une Rhetorique extrêmement estimée, un Abregé de cette Rhetorique, &c.

En 1667. il se maria pour la troisième fois. Sur la fin de 1677. il prononça l'Épithalame de Guillaume de Nassau, Prince d'Orange, depuis Roi d'Angleterre, qui se trouve à la page 42. des *Declamations Poëtiques* que l'on a cité ci-dessus.

Quoique l'on sçache assez, que ce n'est pas le grand nombre d'Ouvrages qui donnent l'immortalité, & qu'on n'ignore pas que l'on peut acquérir cette glorieuse prérogative par un seul Livre, pourvû qu'il soit excellent; cependant, si quelqu'un étoit surpris que le Sçavant dont je parle, qui avoit de si vastes connoissances, ait publié un si petit nombre d'Ouvrages, on lui répondroit, ce qu'il disoit lui-même quelquefois, qu'il en agissoit de cette maniere par trois raisons. La premiere, que sa conscience & son honneur demandoient qu'il donnât tous ses soins pour s'acquitter dignement de ses emplois. La seconde, qu'on avoit quantité de bons Livres sur toutes  
sortes

SEPTEMBRE. 1726. 1977

sortes de Sciences , & qu'ainsi on ne pouvoit presque faire autre chose que redire ce que d'autres avoient déjà dit. La troisième, que la plume lui tomboit des mains, lorsqu'il faisoit reflexion aux querelles des gens de Lettres, & aux injures grossieres qu'ils se disent quelquefois les uns aux autres. Il a pris quelquefois le nom de *Philalæthe*, car c'est lui qui est l'Auteur des Vers qui parurent sous ce nom-là en 1670. & qui commencent ainsi :

*Cæce ferox, rabido qui flammæ evomis ore,  
Quas Phlegætontheis Cerberus, &c.*

François Graverol, celebre Avocat de la Ville de Nîmes, ayant donné au Public l'explication d'une Inscription antique, sous le titre de *Miles Missitius*, Guib publia bien-tôt après une Harangue à la louange du Pourceau, & la lui dédia. En voici le titre. *In alimentum Militis Missitii D. Francisci Graveroli, egregii Causidici in Curia Præsiduali Ne-mansensi; Frederici Guiboei Porcus.* On lit ces deux Vers à la fin de cette Harangue.

*Si sapit hic porcus falso, Graverole, palato*

*Salsus, to falso judice, porcus erit.*

J'ofa

J'ose ajouter que cette Piece, dans son genre, n'est pas moins singuliere, que la plûpart de cellés qui ont été inserées dans les *Dissertat. Ludicr.* de l'Édition de 1644. Il s'est designé par la premiere lettre de son nom de Baptême, & par la premiere lettre de son nom de famille, dans des Vers qui sont à la tête d'un Poëme de M. de Thou, de l'Édition de Daniel Elzevir 1678. Il y a des Notes Latines sur ce Poëme dans la même Edition, qui ont été faites, à ce que porte le titre, par Melancton. C'est un faux nom, sous lequel le même Chambrun, dont on a fait mention, s'est déguisé; car Melancton sont deux mots Grecs, qui en François signifient *terre noire*, ce qui revient fort bien à Chambrun.

Le 30. Mars de l'année 1680. il fut reçu Docteur en Medecine dans l'Université d'Orange. Il a eu de grands talens pour les Belles-Lettres, & il s'est extrêmement distingué dans la Philosophie. J'en dirois davantage, si je ne craignois de m'écarter de mon sujet.

La Comette qui parut au mois de Decembre de la même année 1680. lui donna occasion de dire ce qu'il pensoit de ces Phenomenes. » Les Comettes, dit-il, sont des corps lumineux, que  
» l'on

» l'on voit paroître dans le Ciel, sous  
 » différentes grandeurs après un certain  
 » nombre d'années. Lorsqu'elles paroif-  
 » sent, ajoûtoit-il, elles ne présagent  
 » aucun malheur, car leur apparition est  
 » aussi naturelle que le lever & le cou-  
 » cher du Soleil & de la Lune, l'appar-  
 » rition ou la disparition de certaines  
 » Etoiles, ou que les Eclipses du Soleil  
 » & de la Lune. Ce sont choses pure-  
 » ment naturelles, & qui devant arri-  
 » ver de toute nécessité, ne peuvent par-  
 » consequent présager, ni peste, ni guer-  
 » re, ni famine, ni la mort des Rois &  
 » des Grands. Ainsi, continuoit-il, si on  
 » est quelquefois plus de temps, & quel-  
 » quefois moins à voir des Comettes, c'est  
 » parce que ces corps ayant leur cours re-  
 » glé dans l'espace immense du Ciel, res-  
 » tent ce temps-là à parcourir le che-  
 » min qui leur a été assigné par l'Auteur  
 » de la Nature, avant que de pouvoir se  
 » montrer de nouveau à nos yeux.

Il disoit aussi que les vers étoient l'o-  
 rigine & la source de la plus grande par-  
 tie des maladies qui affligent les hom-  
 mes, & que c'étoit à quoi la plupart  
 des Medecins ne faisoient pas assez d'at-  
 tention. Pour prouver son sentiment, il  
 alleguoit plusieurs raisons, que je rap-  
 porterois, si je ne craignois d'ennuyer  
 le

les Lecteurs ; mais afin de mieux confirmer sa pensée , il se servoit d'un microscope , avec lequel il faisoit appercevoir des vers sur les alimens destinez à la nourriture de l'homme , & qui sont imperceptibles à la vûë. Il n'étoit point partisan de la saignée ; car , excepté dans le cas de la pleurésie , de la squinancie , de la fluxion de poitrine , &c. il disoit qu'il ne faut saigner qu'à la dernière extrémité. Il appelloit le sang le trésor de la vie. Il n'y a rien qui demande plus de connoissance , que d'ordonner une ou plusieurs saignées bien-à-propos , à cause des inconveniens qui en peuvent naître. En effet , on ne sçauroit croire que la Nature , qui est si admirable dans toutes ses productions , souffre qu'il y ait plus de sang dans le corps humain , que les veines n'en peuvent contenir ; & au cas que cela pût arriver , il est facile d'y remédier en faisant diette , ou en prenant quelques purgatifs. Il alleguoit là-dessus l'exemple du celebre Gassendi , qui mourut pour avoir été trop saigné. Il desapprouvoit extrêmement les saignées périodiques , & les saignées de précaution , comme on parle communément , & il les regardoit comme un abus d'une pernicieuse conséquence , & qui étoient d'autant plus dangereuses , qu'elles avoient été

SEPTEMBRE. 1726. 1981

été mises en usage sous le specieux prétexte de conserver la santé. Il recommandoit de bien mâcher les alimens avant que de les avaler, & citoit à ce sujet un Proverbe Arabe, dont le sens est que *celui qui hait sa vie, ne mâche pas avec soin.*

Je passerois de beaucoup les bornes d'un abrégé, si je m'arrêtois davantage à rapporter ce qu'il pensoit sur quelques autres matieres. C'est ce qui m'engage à retrancher une infinité de choses, qui, quoique curieuses & considerables, seroient cependant superflues, & ne serviroient qu'à donner lieu à la Critique d'un certain genre de Sçavans. Qu'on ne m'impute donc rien à cet égard, si, en voulant éviter un défaut, je suis tombé dans un autre.

Après avoir eu la satisfaction de voir ses enfans bien placez, son fils aîné marié, le secondant dans les fonctions de son emploi de Professeur en Eloquence, & son cadet honoré du Grade de Docteur en Medecine, il mourut à Orange le 27. du mois de Mars de l'année 1681. avec de grands sentimens de pieté. Il avoit été assez long-temps malade d'une strangurie, ou perte d'urine, qui à la fin lui causa la mort. Il conserva pourtant jusqu'à son dernier soupir toute la force de son es-

B prit;

## 1982 MERCURE DE FRANCE:

prit. Il étoit également bon Poëte , bon Orateur , & bon Critique. Son excellente memoire , & son application continuelle à l'étude , lui avoient fait acquies la connoissance de la plus grande partie des Sciences à un haut degré de perfection.

Il possédoit parfaitement bien l'Histoire ancienne & moderne , les Antiquitez Grecques & Romaines , la Mythologie , la Geographie , les Mathematiques , la Medecine & la Philosophie. Il sçavoit plusieurs Langues , l'Italien , l'Espagnol , le Latin , le Grec , l'Hebreu , le Caldéen , le Syriaque & l'Arabe. Il lisoit ordinairement la Bible en Hebreu. Ses mœurs étoient pures , son ambition bornée ; car , quoique de divers endroits on lui eut offert des postes avantageux , il ne les voulut jamais accepter , & préfera toujours celui d'Orange à tout autre. Il étoit fort charitable. Sa conversation étoit agréable & instructive , vive & animée par les bons mots , par les pensées ingénieuses des Poëtes , & par les singularitez qu'il avoit vûes dans ses voyages , qu'il avoit le secret de placer à propos.

Un grand nombre de personnes d'une singuliere distinction , soit par leurs emplois , soit par leur profonde érudition , l'ont honoré de leur amitié. Tels furent

Milord

SEPTEMBRE. 1726. 1983

Milord Hyde, Comte de Clarendon,  
Chancelier d'Angleterre, Maurice Lo-  
leu de Wilhem, Samuel Sorbier, Da-  
vid Derodon, &c.

On ne sçauroit sans injustice, en finis-  
sant ce Memoire, passer sous silence une  
chose, qui fait un grand honneur à Frédé-  
ric Guib. C'est qu'il n'y a peut-être point  
eu de Professeur qui ait formé autant  
d'habiles gens que lui; pour qu'on puisse  
juger, si ce qu'on avance est veritable,  
je ne ferai que nommer ici quelques-unes  
de ces personnes. Paul Pelisson, N. Lom-  
bard, Medecin très-distingué, Antoine  
Teissier, Jacques du Rondel, &c. Il se-  
roit aisé d'en ajouter plusieurs autres,  
que leur vertu & leurs grandes quali-  
tez font si fort estimer dans le monde;  
mais comme ils vivent encore, je crain-  
drois de choquer leur modestie, si en les  
nommant ici, je leur marquois publi-  
quement l'estime & la consideration sin-  
guliere que j'ai pour eux.



B ij BOUTS:



SEPTEMBRE. 1726. 1985

\*\*\*\*\*

*LETTRE de M. Desforges-Maillard ,  
écrite du Croisic en Bretagne , le 20.  
Juillet 1726. aux Auteurs du Mercure  
de France , au sujet d'une Critique  
de la sixième Satire de M. Despreaux ,  
dont Messieurs les Journalistes des Sçavans  
ont donné un Extrait dans le Jour-  
nal du mois de Mars dernier.*

**M**ESSIEURS,

Il parut dans le Journal des Sçavans  
du mois de Mars dernier , un Extrait de  
quelques Lettres d'un Anonyme , sur  
les François ; la sixième , disent Mes-  
sieurs les Journalistes , est une Critique  
de toute la Satire de M. Despreaux sur  
la Ville de Paris ; on y suit le Poëte pas  
à pas , & on ne lui passe rien qu'on ne  
l'épluche. Vous me fîtes l'honneur d'in-  
ferer dans le premier Volume de votre  
Mercure de Decembre 1724. page 2529.  
une Lettre dans laquelle je prenois la dé-  
fense du beau Poëme de la Ligue contre  
un Anonyme ? Toujours prêt à prendre  
le parti de mes Maîtres , je voudrois ,  
sous vos auspices , reparoître aujourd'hui

B iij sur

sur l'arene pour venger l'affront qu'on fait à la memoire de l'illustre M. Despreaux. Je crois que si ce redoutable Satirique vivoit encore , le Critique se donneroit bien de garde de faire ainsi le méchant mal-à-propos ; mais je vois qu'il entend le Proverbe Italien , *morta la bestia , morto il veneno* , & qu'il veut , à quelque prix que ce soit , s'acquérir le nom illustre de vengeur des Cotins & des Pelletiers.

Comme l'original de la Critique n'est point encore venu jusqu'à moi , j'espère que Messieurs les Journalistes des Sçavans voudront bien me pardonner , si j'ai travaillé suivant leur Extrait , dont je prendrai la liberté de citer les termes. Ils ne paroissent point eux-mêmes convenir de l'équité du Censeur. Voici ce qu'ils en disent dans l'Extrait de la cinquième Lettre. *De Scarron il passe à Rabelais dont il parle , comme il convient , puis à Despreaux , à qui il donne des qualifications & des caractères qui ne conviennent pas.*

L'Auteur de la Critique ne sçauroit aussi s'offenser qu'on prenne sur ses Ouvrages les mêmes droits qu'il s'ose attribuer sur ceux d'un des plus fameux Poëtes que la France ait jamais eu , c'est peut-être même trop peu dire , que la France  
 seu-

**S E P T E M B R E . 1 7 2 6 . 1 9 8 7**  
seulement. Voici de quelle maniere cette  
Critique commence.

Qui frappe l'air, bon Dieu ! de ces lugubres  
cris,

Est-ce donc pour veiller qu'on se couche à Pa-  
ris.

*Voilà, dit le Critique, de grandes ex-  
clamations ; elles ne conviennent peut-être  
pas à un début qui a bonne grace d'être  
simple, mais elles conviennent à la Satire  
& au sujet que le Poëte s'est proposé. C'est-  
là, pour commencer, une plaisante ma-  
niere de critiquer. Comment s'y pren-  
droit-il autrement pour louer ? car c'est  
tout comme s'il disoit, voilà un début  
fort bien pensé, on n'en sçauroit trouver  
un qui convienne mieux au corps du  
Poëme. Ainsi pour les deux Vers je me  
range du parti du Critique.*

Et quel fâcheux Démon pendant les nuits en-  
tieres,

Rassemble ici les Chats de toutes les goutie-  
res,

*Ce n'est pas, dit-il, à cette chute que  
le Lecteur s'attend, &c. Je répons qu'il  
a crû voir une chute où il n'y en a pas  
l'ombre. Le Lecteur, pour bien prendre  
le sens de cette Satire, doit se represen-  
ter Despreaux qui s'est à peine mis au lit,*

B iiij qu'é-

qu'éveillé au bruit affreux d'une troupe de Chats , il saute en place , il se promene dans sa chambre , il se remet au lit , il fait tout ce qu'il peut pour se procurer le sommeil , leurs miaulemens redoublez & continuels l'en empêchent : car , comme le font très-bien entendre les deux Vers ci-dessus rapportez , ces Chats ne sont pas seulement au nombre d'une demie douzaine , mais il semble que tous ceux de la Ville se soient exprès ameutez pour le faire enrager. Enfin désespéré , réduit à passer la nuit sans fermer l'œil , il s'impatiente , la verve s'échauffe , les Chats , pour l'ennui qu'ils lui causent actuellement , sont les premiers sur qui sa bile s'empresse de se répandre ; ensuite son humeur melancolique s'augmentant de plus en plus , toutes les incommoditez de Paris viennent en foule saisir son idée , & ces materiaux s'arrangeant , pour ainsi dire , d'eux-mêmes , il s'en forme insensiblement une Satire entiere.

J'ai beau sauter du lit , plein de trouble & d'effroi ,

Je pense qu'avec eux tout l'enfer est chez moi ;

L'un miaule en grondant , comme un Tigre en furie ,

L'autre roule sa voix comme un enfant qui crie,

Cr&

SEPTEMBRE. 1726. 1989

*Ces Chats, dit le Critique, ressemblent aux Chats de tous Pays: c'est ce que leur description nous apprend, du reste ces derniers Vers sont bons, & peignent bien la chose. Le lambeau de Critique prétenduë ne doit encore, ce me semble, passer que pour un Eloge. Car dès qu'il convient, & que les Vers sont bons, & qu'ils peignent bien la chose: ajoutez à cela, qu'ils sont placez dans leur lieu naturel, ce qu'il ne sçauroit contester, puisqu'ils sont une suite de ce qui les précède: je crois qu'au surplus il n'y a rien à désirer. Mais le Critique, qui s'est apparemment imaginé que l'art des descriptions ne doit travailler que sur l'Hipogriphe, ou le Cheval ailé de Roger, les combats de Marsife & de Bradamante, l'Hydre de Lerne, les Harpies, la Chimere, & pareils autres sujets extraordinaires, trouve à dire que cette Description ne sert qu'à nous apprendre que ces Chats ressemblent aux Chats de tous pays.*

On ne s'ensuivroit-il pas de son raisonnement, que les descriptions d'un Papillon, d'un Rossignol, du Printemps, &c. devroient être absolument exclusës de la Poësie, parce qu'ailleurs qu'à Paris les Papillons sont bigarez, les Rossignels chantent la même note, le Printemps a de la verdure, &c? Il n'y a per-

B v sonne

## 1990 MERCURE DE FRANCE.

sonne qui ne découvre le ridicule que renferme une pareille proposition. Cela saute aux yeux. Je pense qu'il n'y a point de chose au monde dont il ne soit arrivé à quelqu'un jusqu'ici d'avoir fait la description ; par conséquent , si l'on s'en rapportoit au Critique , il ne nous resteroit plus rien à décrire ; ne sçait-il pas que ce n'est point le fonds d'une description qu'on examine , pourvû que les couleurs en soient rares & brillantes , assorties avec choix & délicatesse ? les grappes de raisin que peignit autrefois Zeuxis , ne lui firent-elles pas autant d'honneur , qu'un Tableau où il eut représenté la révolte des Geants ; & le Pinceau de Titien ne s'est-il pas plus distingué par ses Chevres , que d'autres en travaillant sur les plus beaux morceaux de l'Histoire Romaine. Permettez-moi , Messieurs , d'étendre un peu ma Lettre en cet endroit , pour développer aux yeux du Censeur l'idée qu'avoit M. Despreaux en composant le commencement de cette Satire. L'Auteur se plaint du malheur qu'il a d'être mal logé , & comme il paroît que le Critique n'a pas lû le Commentaire de M. Brossette , ce qui me surprend , je vais rapporter sa Note sur le 15. Vers de la Satire en question. *Quand l'Auteur composa cette Satire, il étoit logé chez*  
son

SEPTEMBRE. 1726. 1991

*son frere Jerôme Boileau, sa Chambre étoit au-dessus du Grenier, dans une es-  
pece de guérite, au cinquième étage ; &  
quand il en sortit, on donna sa Chambre  
à notre Auteur, cette Chambre étoit pra-  
tiquée à côté du Grenier, au quatrième éta-  
ge, & M. Despreaux s'applaudissant de  
son logement nouveau, disoit plaisamment,  
je suis descendu au Grenier. Le Critique  
a-t-il pû penser que M. Despreaux n'ait  
pas scû qu'il y eut des Chats autre part  
qu'à Paris ? Non, sans doute. Mais du  
moins devoit-il juger, que s'il avoit de-  
meuré dans quelque autre Ville du Royau-  
me moins peuplée, il eut été moins in-  
commodé du bruit de ces animaux, parce  
que les logemens y étant moins rares &  
moins chers, il n'eût point été obligé de  
coucher dans le voisinage du Grenier.  
C'est de cette cherté qu'il se plaint dans  
le 116. Vers de la même Satire qu'il a  
imité de Juvenal, ce n'est qu'à prix d'ar-  
gent qu'on dort en cette Ville, magnis opi-  
bus dormitur in urbe.*

Ce n'est pas tout encor, les Souris & les Rats,  
Semblent pour m'éveiller d'accord avec les  
Chats.

Ces deux Vers sont suffisamment justi-  
ez par les raisons ci-devant alleguées.  
Quant à ce qu'il objecte, que tout cela

B vj tient

## 1992 MERCURE DE FRANCE:

tient plus du Comique que du Satirique, & sur ce qu'il prétend ailleurs que la Satire n'a d'autre but que la censure des vices, des passions déréglées, des sottises, des impertinences des hommes. Il répond 1°. que le genie de la Satire est au fond le même que le genie de la Comédie, & que toute la différence qu'il y a entre elles, c'est que la Satire n'est autre chose qu'une suite de Réflexions naïves & liées avec art, où l'on voit au naturel le détail des divers ridicules; au lieu que la Comédie nous les rend sensibles, en les mettant sous nos yeux par le moyen des Acteurs, avec toutes les circonstances que permet la liberté du Theatre, & en les exagérant un peu, afin que les Spectateurs les moins clairvoyans s'y puissent reconnoître. *Comedia multum profuit civitati, cum caveret unusquisque culpam ne spectaculo ceteris esset & domestico probro.* Donat. lib. 1. de Comœdia. La Comédie a de plus quelques ornemens dont on a jugé à propos de la parer, & ces ornemens sont devenus des regles essentielles, telles que les unitez, le noeud & le dénouement. Au surplus la Satire a le même stile que la Comédie dans les endroits où les matieres ont du rapport.

2°. La Satire ayant pour objet principal la censure des vices, elle peut encore attaquer,

SEPTEMBRE. 1726. 1993

taquer, chemin faisant, tout ce qui s'offre de louche ou de desagréable; en un mot, tout ce qui peut émouvoir l'humeur chagrine. C'est le sentiment de Regnier, qui étoit, ce semble, assez fin Connoisseur en ce genre.

*Ainsi que la Satire est comme une prairie,*

*Qui n'est belle sinon en sa bizarrerie.*

Regn. Sat. 1.

3°. M. Despreaux n'employe ces descriptions que pour varier ou lier ses Satires, les mœurs en sont toujours la baze, comme on le voit dans celle-ci, où il attaque les embarras de Paris, qui pour la plupart ne sont causez que par le luxe, où il s'emporte contre les desordres affreux qui s'y commettent, qui ne sont produits que par la licence & le libertinage; s'il falloit, comme paroît l'insinuer le Critique, qu'une morale nuë regnât dans une Satire, depuis le commencement jusqu'à la fin, on n'en pourroit pas soutenir la lecture.

Plus importuns pour moi pendant la nuit obscure,

Que jamais en plein jour, ne fut l'Abbé de Pure.

*Ces petits traits à quoi l'on ne s'attend pas.*

## 1994. MERCURE DE FRANCE.

*pas*, poursuit le Critique, *donnent plutôt l'idée d'un Satirique qui heurte & qui se ruë, que d'un Satirique qui se joue.* M. Despreaux saisit en cet endroit l'occasion de se venger d'un homme, dont le babil, aussi-bien que les Ouvrages, l'ont souvent ennuyé ; mais il le fait adroitement, & à propos. Que veut dire le Critique avec son *Satirique qui se ruë* ? L'Auteur décrie-t-il ici la conduite, la réputation de cet Abbé ? point du tout. Il n'en veut qu'à sa demangeaison de parler & d'écrire ; & l'Auteur n'a point d'autre but, que de l'engager, ou de le forcer même à se corriger. Il voudroit rendre, s'il le pouvoit, par ses Satires, les uns meilleurs Ecrivains, & les autres plus vertueux.

Tout conspire à la fois à troubler mon repos,  
Et je me plains ici du moindre de mes maux ;

*C'est-à-dire, continuë le Critique, que nous allons entendre des choses plus terribles, &c.* Ce qui est un surcroît de chagrin pour le Poëte, c'est qu'à peine le jour naissant a imposé silence aux citoyens des Greniers & des Goutieres que le ramage des Coqs, & le grand bruit de l'enclume d'un Serrurier voisin, plus insupportable encore que celui des Chats, l'empêchent de goûter les charmes du  
somp-

SEPTEMBRE. 1726. 199

Sommeil, dans ce temps où il est le plus agréable. D'ailleurs, n'a-t-il pas toujours été permis à un Poëte satirique de parler d'une manière outrée, de tout ce qui s'affecte actuellement, de déclamer contre tout ce qui peut le choquer, contre la Nature même; & quand Momus reprend celle-ci, d'avoir placé les cornes des bœufs au-dessus de leurs yeux, au lieu de les avoir mises au-dessous, afin, dit-il, que la vûë dirigeant l'usage de ces armes, ils pussent s'en servir à propos, & ne porter point de coups à faux; ce n'est pas cette libre mercuriale de Momus à la Nature, qu'on blâme; mais on le désapprouve, en ce qu'il prend occasion de là, d'insulter directement Jupiter, avec les railleries les plus outrageantes. Enfin, nous nous représentons toujours un Poëte satirique comme un peu Misantrope, & c'est surtout sa Misantropie & son esprit caustique qui nous divertissent.

Car à peine les Coqs commençant leur ramage,  
Auront de cris aigus frappé le voisinage,  
Qu'un affreux Serrurier, laborieux Vulcain,  
Qu'éveillera bien-tôt l'ardente soif du gain,  
Avec un fer maudit qu'à grand bruit il apprête,  
De cent coups de marteaux me va fendre la tête.

SUR-

1996 MERCURE DE FRANCE.

*Surtout les cris aigus qu'il appelle ramage, se font plus entendre à la Campagne qu'à la Ville.* Le Critique avouë donc que quoique les *Coqs* se fassent moins entendre à la Ville qu'à la Campagne, ils s'y font néanmoins entendre. Or il se pouvoit qu'il y eut aussi plus grand nombre de *Coqs* autour de la maison de l'Auteur, que dans les autres quartiers de la Ville. Au reste, un Poëte ne regarde pas à trois ou quatre *Coqs* de plus ou de moins. M. Regnard, dans son excellente Comédie du Jouëur, dont la Scene est à Paris dans un Hôtel garni, n'a pas fait difficulté d'y laisser chanter les *Coqs*. C'est Hector, Valet de Valere, qui commence ainsi la Piece.

*Il est parbleu grand jour, déjà de leur ramage,  
Les Coqs ont éveillé tout notre voisinage.*

Le Critique voudra bien qu'on lui dise, que la voix des *Coqs*, quoique aiguë, peut bien obtenir le nom de *ramage*; \* le *Ramage* est un terme generique, qui signifie le langage des Oiseaux; donc l'on peut dire le *ramage* des *Coqs*, de

\* M. de la Motte, Fable III. Liv. I. appelle un Oiselier un Marchand de *Ramages*, parmi lesquels il se trouve non seulement des *Rosignols* & des *Serins*, mais aussi nombre de *Peroquets*.

même

SEPTEMBRE. 1726. 1997

même que le ramage des Rossignols, quoiqu'il semble que les Rossignols aient appris la Musique, au lieu que les autres ont une voix rauque & discordante. Quant aux Vers qui suivent, ils ont toute la beauté de la description.

J'entens déjà par tout les Charettes courir,  
Les Maçons travailler, les Boutiques s'ouvrir.

Comme le Critique reproche à ces Vers les mêmes défauts que ci-devant, je le renvoie aussi aux raisons ci-devant alleguées, au sujet des Descriptions, &c.

Tandis que dans les airs mille Cloches émûës,  
D'un funebre Concert, font retentir les nuës,  
Et se mêlent au bruit de la grêle & des vents,  
Pour honorer les morts font mourir les vivans.

C'est encore la même réponse que ci-dessus, Horace, dans l'Art poétique, Vers. 240. & seq. défend ainsi Despreaux,

*Ex noto fictum carmen sequar, ut sibi quisvis  
Speret idem sudet multum, frustra que laboret*

*Ausus idem; tantum series juncturaque posset,*

*Tantum de medio sumptis accedit honoris.*

Qu'il

Qu'il faut d'esprit pour atteindre, comme Despreaux, au faite de la perfection, quelques différens sujets qu'on traite !

Encore je benirois la Bonté souveraine,

Si le Ciel à ces maux avoit borné ma peine. -

*La Bonté souveraine & le Ciel, sont ici précisément la même chose ; ainsi l'un est de trop, ou plutôt ils sont de trop tous deux.* Voilà le seul endroit où le Critique n'a pas tout-à-fait tort, en ce qu'il dit que le Ciel est de trop. Cependant ce n'est qu'une bagatelle, & Horace, dans son Art poétique, ne veut pas qu'on y regarde de si près, dans un Poëme où il y a d'ailleurs tant de beautés.

*Verùm ubi plura nitent in carmine non ego paucis* -

*Offendar maculis quas aut incuria fudit,*

*Aut humana parùm cavit natura.*

A l'égard de ce que le Critique ajoute, que le sujet est trop petit pour y mêler la Bonté souveraine ; je répons que les grands accidens qui arrivent si fréquemment à Paris, sont des sujets assez considérables pour implorer l'assistance du Ciel, & ces façons de parler s'appliquent sans scrupule, à des choses de bien moindre conséquence.

Mais

Mais si seul en mon lit , je peste avec raison ,  
C'est encor vingt fois pis , en quittant la mai-  
son.

*Ces deux Vers sont très-peu de chose ; le premier surtout ne dit rien , & les expressions n'en valent pas mieux que le sens ; pester est un mot qui n'est rien moins que noble , avec raison est plus mauvais encore. Il me semble 1°. que le premier Vers exprime ce qu'il doit exprimer. 2°. pester , qui n'auroit pas bonne grace dans une Ode , n'est pas desagréable dans une Satire. 3°. Ce n'est pas quelque chose de surprenant que l'impatience d'un homme , qui ayant autant de besoin que d'envie de prendre du repos , n'a pû clore les yeux pendant un instant , à cause du carillon continuel qui l'en a empêché.*

En quelque endroit que j'aïlle il faut fendre la  
presse

D'un peuple d'importuns qui fourmille sans  
cesse.

*Que signifie peuple d'importuns ? peu-  
ple dit tout. Importun se dit plutôt d'une  
personne à une autre , ou du moins il ne  
désigne que ceux qui ont tort , en incom-  
modant quelqu'un. Il faut n'avoir nul goût  
pour les Vers , pour ne point sentir la  
beauté*

## 2000 MERCURE DE FRANCE.

beauté de ceux-ci ; il faut n'avoir jamais lû les principes de la Rhetorique , pour ne sçavoir point que *peuple* est ici une *synecdoche*, figure qui prend le tout pour la partie , & la partie pour le tout. *D'importuns* ajouté à *peuple* a beaucoup d'énergie ; il désigne ce *peuple* qui vous pousse , vous heurte & vous empêche d'avancer. Que ce peuple ait tort , ou non, ce n'est pas à quoi l'homme importuné fait attention. D'ailleurs , je renvoie le Critique au Dictionnaire de Furetiere , qui définit *importun* , *qui est incommode, qui est à charge , qui apporte quelque ennui , quelque fâcherie ; le bruis est importun aux malades ; des cris importuns ; une foule importune.* Or qu'est-ce que c'est qu'une foule importune ? sinon un *peuple d'importuns.*

*Qui fourmille sans cesse.* *Fourmille* marque la multitude , & *sans cesse* , que cet embarras est sans fin , & que c'est ainsi à toutes les heures du jour. Je doute qu'on trouve une expression qui exprime mieux que *fourmille* le flux & le reflux du peuple dans les rues de Paris.

Voilà mes sentimens , Messieurs , sur ce lambeau de Critique de la Satire sixième de M. Despreaux. Il ne m'a pas été possible d'être plus succinct. Il y a même d'autres endroits que j'aurois pu relever,



De pouvoir célébrer votre nom dignement ?

Chacun fait effort , en rimant ,

Chançons , Odes , Sonnets , & Poèmes d'élite ,

De vanter vos appas & votre esprit char-  
mant.

Le Parnasse pour vous maint Ouvrier excite ;

Pour moi qui suis borné , ce Madrigal m'ac-  
quitte ,

C'est toute ma Minerve , & tout mon compli-  
ment,

*De Mautour.*



*EXTRAIT d'une Lettre écrite d'Ama-  
dan le 30. Aoust 1725. par un Reli-  
gieux Carme Déchaussé , qui étoit dans  
Ispaham pendant le Siege de cette der-  
niere Ville.*

**I**L y a environ 17. ans que Mir-Veis,  
Chef d'une Tribu d'Awegans ( a ) fit  
révolter le Candahar. La Cour de Per-  
se tenta par la voye des Armes , de faire  
rentrer cette Province sous l'obéissance,

( a ) Peuples habituez dans les Royaumes de  
Candahar & de Herat , les Turcs prononcent  
Ewgans.

**mais**

SEPTEMBRE. 1726. 1005

mais les Ministres divertissant les fonds destinez au payement des Troupes, les efforts devinrent inutiles, & Mir-Veis se maintint dans l'indépendance jusques à sa mort. Mir-Mahimoud, son fils, lui succeda. Ce dernier fit pendant plusieurs années des courses continuelles dans la Province de Kirman qu'il saccagea; & ayant enfin ramassé trente mille Cavaliers ou environ, & un nombre considerable de Chameaux & d'Elephans, il se rendit maître au commencement de 1722. de la Capitale de cette Province, & de-là, ce succès élevant ses esperances, il marcha droit à Ispaham. L'Ihtimadoulet, ou premier Ministre, sortit contre lui, à la tête de soixante mille hommes; mais les Persans, amollis par le luxe, & peu faits à la discipline militaire, furent battus par les Rebelles, qui, quelques jours après, entrerent sans résistance dans Julfa, l'un des Fauxbourgs de cette Capitale.

La facilité qu'ils trouverent à s'emparer de ce lieu considerable par la richesse de ses habitans, fait présumer que le Roi de Perse le leur avoit abandonné dans l'esperance que chargez du pillage qu'ils y feroient, ils borneroient là leurs courses, & qu'ils se retireroient vers le Candahar; mais Mahmoud fit bien-tôt

con-

connoître qu'il avoit formé de plus vastes projets, car le même jour 17. Mars 1722. qu'il entra dans le Faubourg, il commença le Siege de la Ville.

Quoique les Armeniens, habitans de Julfa, n'eussent fait aucune résistance, & même qu'ennuyez de la domination des Persans, ils eussent, pour ainsi dire, été au-devant du Vainqueur, ils ne furent pas long-temps à s'appercevoir qu'on les traitoit en vaincus. Les Awegans craignant de retarder leur marche, n'avoient apparemment point emmené de femmes, Mahmoud y suppléa. Il fit prendre neuf des principaux Habitans, qu'il obligea par des menaces, & même par de mauvais traitemens, à indiquer les maisons où il y avoit de jeunes filles; & les meres de celles que l'on enlevoit, indiquant par désespoir celles qui étoient échappées à la recherche, en deux jours tout ce qui s'en trouva au-dessus de l'âge de neuf ans fut amené devant le Vainqueur. De ce nombre il en choisit soixante qu'il distribua à ses principaux Officiers.

Ayant ainsi pourvû à ce besoin, il songea à tirer des avantages plus solides de sa conquête. Dans cette vûe, il força les neuf Armeniens de s'obliger par écrit à lui payer la somme de soixante

SEPTEMBRE. 1726. 2009

hante-dix (a) mille Tomans, & non content de cela, il contraignit, sous peine de la vie, les Habitans de lui apporter tout ce qu'ils avoient d'or, d'argent & de pierreries; après quoi, mettant Julfa au pillage, le Soldat s'empara de ce qui lui plut du reste.

Cependant ceux des Habitans qui pouvoient surprendre la vigilance des Gardes & les Peuples de la Campagne, se jettoient en foule dans la Capitale. Cette circonstance fit bien-tôt rencherir les vivres, & cette Ville, qui quelques mois auparavant sembloit n'avoir rien à craindre, se trouvant alors sans Magasins, l'on ressentit bien-tôt toutes les horreurs d'une famine generale.

Dans le nombre de seize cent mille ames, que l'on comptoit alors renfermé dans ses murs, il se trouvoit plus d'hommes en état de porter les armes qu'il n'en falloit pour accabler un tel ennemi; mais le Gouverneur, d'intelligence avec Mahmoud, les tenant renfermez dans ses remparts, s'opposoit à tout ce qu'ils auroient pû entreprendre. En Perse aucun Prince du Sang Royal ne

(a) Un Toman vaut vingt Piastras, ainsi la taxe fut de quatre millions deux cent mille liv. de notre monnoye.

C fort

## 2006 MERCURE DE FRANCE:

sort du Haram (a) qu'après la mort du Roi; alors l'un d'eux est élu, & les autres rentrent de nouveau dans cette espèce de prison: cet usage est une des loix de l'Etat; mais les circonstances présentes demandant des remèdes extraordinaires, l'on fit sortir trois Princes du Serrail: les deux qui paroissent avoir le plus d'esprit, y furent de nouveau renfermez, & le troisième, nommé Thamas, d'un génie doux & facile, fut de nuit, sous bonne escorte, conduit hors de la Ville, de crainte que la Maison Royale ne s'éteignit dans un jour. Le Roi songea même alors à prendre le même parti dans ce dessein: ayant plus de confiance en des Etrangers qu'en ses propres Sujets, il ordonna aux Européens de se tenir prêts à l'accompagner, mais ayant depuis changé de projet, il ne songea plus qu'à rebuter l'ennemi par une longue résistance.

Pour cet effet il fit monnoyer tout ce qui se trouva d'or & d'argent dans ses trésors, & cette ressource étant épuisée, il emprunta sur les pierreries des sommes considérables des Anglois & des Hollandois; enfin, au commencement du

(a) Interieur du Serrail, ou Palais. Les Eunuques noirs ont seuls l'entrée de ce lieu, qui est celui où l'on tient les femmes.

moi

trois d'Août l'argent & les vivres ache-  
 vant de manquer, une partie des Assie-  
 gez passa dans le Camp ennemi. Ce fut  
 dans ce temps que ce qui restoit dans Is-  
 paham, se vit réduit à la misere la plus  
 laffreuse. Les rues étoient pleines de ca-  
 davres, que personne n'avoit la force  
 d'enterrer. Quelque horreur que la Re-  
 ligion inspire aux Persans pour les ani-  
 maux qu'ils croyent immondes, tout ce  
 qui s'en étoit trouvé étoit consommé,  
 non contents même de manger les cada-  
 vres des morts, l'on égorgeoit les vi-  
 vans pour eet horrible usage. Les Ar-  
 ménienens, excepté ceux qui, contre les  
 défenses de Mahmoud, avoient porté des  
 rafraichissemens dans la Place, étoient  
 reçûs dans Julfa, mais ceux des Persans,  
 que le désespoir forçoit de se rendre au  
 Vainqueur, y trouvoient une mort cer-  
 taine. Enfin, ne restant presque plus per-  
 sonne pour défendre les murailles, l'on  
 entra en negociation, & le Roi étant sor-  
 ti d'Ispaham avec le reste de la Cour, al-  
 la dans un jardin où étoit le quartier de  
 Mahmoud, & remit ainsi à ce Rebelle la  
 Personne, la Ville & l'Empire.

Le même jour les Awegans s'empa-  
 rerent de la Ville, où Mahmoud fit son  
 Entrée. Le malheureux Vhah Usse'n,  
 ayant augmenté par sa présence la p. m-

pe de ce spectacle , fut ensuite confiné par son ordre dans un des Appartemens du Palais de ses Ancêtres.

La prise d'Ispaham fit diminuer la disette, mais elle ne la fit point cesser entièrement. Quelque peu de vivres qu'il fallut alors à cette Ville dépeuplée de presque tous ses Habitans, le Plat-pays ayant refusé de reconnoître la nouvelle domination, presque personne n'y osoit rien apporter, & l'on y manquoit encore d'une partie du nécessaire. Mahmoud s'en vengea, il envoya des Corps de Troupes qui massacrèrent tous les Habitans des Bourgs & des Villages dont ils purent s'emparer. Ispaham ne fut gueres traité avec plus de douceur; on imposa un tribut qui emporta la plus grande partie de ce qui restoit à ses Peuples. Mahmoud avoit encore près de lui les neuf Arméniens dont on a parlé. Il tua les trois plus considérables d'entre eux, & obligea les autres, par cet exemple, & par les tortures, à lui remettre le reste de leurs Effets & de leurs marchandises, & de plus à lui faire une nouvelle obligation de cinquante mille Tomans, après quoi il les renvoya. Les Indiens, les Juifs, les Européens même furent taxés à leur tour; enfin, les boutiques & les maisons abandonnées par la mort

SEPTEMBRE. 1726. 2009

ou par la désertion des Propriétaires furent mises au pillage.

Mohmoud songea ensuite à assurer sa victoire par les nouvelles conquêtes. Un Corps de six mille hommes marcha par son ordre vers Casbin, ces Troupes y entrèrent sans résistance; mais les Habitans les ayant attaquez dans les murs même, ils en taillèrent en pièces la plus grande partie.

Mahmoud irrité, ou peut-être étonné de cette action, immola à son ressentiment, ou à sa seureté, presque tout ce qui restoit de Persans dans Ispaham, après quoi il envoya prendre, pour repeupler la Ville, un Peuple des environs d'Amadan, nommé Derghezins, & de la même Religion que les Awégans. Ceux de ces Derghezins qui entrèrent dans ses Troupes, lui ont depuis rendu de bons services. Il vint aussi sur ses ordres quelques Familles du Candahar.

Quelque temps après, ses Troupes assiégerent la Ville de Chiras, qui après une résistance de sept mois, fut prise & saccagée. Les Missionnaires qui s'y trouverent furent pillés & emprisonnez.

Mahmoud marcha en personne cette même année contre Vhah Thamas. La plupart des Officiers de l'Armée de ce jeune Prince, s'étant laissé corrompre

C iij par

par des promesses , ou par des présens , Mahmoud le défit & le mit en fuite. Ce Vainqueur prit alors un Bourg , nommé Gulpeikan , dont les Habitans furent passez au fil de l'épée , & il se rendit maître ensuite de Cascana , Ville éloignée de trois journées seulement d'Ispaham. A la fin de la même année il s'empara enoore de quelques Bourgs , & mit le siege devant une Ville , que l'on appelle communément Koghilou , mais il y perdit une partie de son Armée & de ses Chameaux , tant par la résistance des Assiegez , que par le manque de vivres , & la mauvaise qualité de l'air. Du côté de Chiras , il pénétra jusques au fameux Port de Bender-Abassi , ayant pris la Ville , située à moitié-chemin de cette Place à Ispaham , sans pouvoir toute fois se rendre maître de la Forteresse.

Enfin , au mois de Janvier de cette année , étant allé pour soumettre Yesd , Ville peu éloignée de la Capitale , il perdit un nombre considerable de ses Troupes , & ne pût en forcer le Château. Ce dernier échec le fit entrer en fureur , il fit mourir tous les Princes du Sang , au nombre , à ce que l'on dit , de soixante-dix. L'Auteur de cette Lettre assure que ce Chef avoit un commerce familier avec Satan , & qu'après  
cette.

SEPTEMBRE. 1726. 2611

cette dernière action de cruauté, il tomba dans une si terrible manie, qu'il devoit sa propre chair. Ce fut alors qu'Eschref, cousin germain de Mahmoud, fut tiré des prisons, où ce Prince l'avoit fait renfermer depuis qu'il avoit pris le commandement. Après quelques légers obstacles, Eschref monta sur le Trône, ayant fait avant cela étrangler Mahmoud, aveugler son fils, & massacrer le reste des Seigneurs de la Cour de Perse, entre lesquels se trouva l'Ihtimadoulet, ou premier Ministre, que Mahmoud s'étoit contenté de faire garder chez lui.

L'Auteur de cette Lettre ajoute encore, que Mahmoud, pressé de remords pendant le cours de sa maladie, avoit rendu une partie de ce qu'il avoit enlevé aux Hollandois, aux Indiens & aux Arméniens, en les priant de lui laisser le reste; quoiqu'il en fût, la joye de ces Négocians fut courte, car il remarqua qu'Eschref, parvenu à la Souveraineté, les obligea à lui remettre ce que les scrupules de Mahmoud leur avoit fait restituer.

*Voilà à peu près, Monsieur, ce que dit notre Religieux. J'ai corrigé quelques endroits de sa Lettre sur des Mémoires plus certains que les siens, & l'orthographe des noms propres sur la pro-*

C iiiij non

## 2012 MERCURE DE FRANCE.

nonciation d'une personne du pays dont il est question. Ceci doit donc passer pour une Relation exacte, en y joignant toutefois les observations suivantes.

1°. L'Armée de Mahmoud, que l'Auteur fait monter à trente mille Cavaliers, n'étoit pas de vingt mille hommes. A l'égard des Elephans, il n'y en avoit qu'un seul que l'on menoit en parade.

2°. Julfa ne fut point abandonnée au pillage, & la taxe entiere que Mahmoud lui imposa, ne fut que des 70000. Tomans dont il est parlé. A l'égard des bijoux, ils furent pris en déduction, & l'obligation de 50000. Tomans ne fut exigée que pour parfaire la somme.

3°. Le nombre des gens qui se trouvoient dans Ispaham pendant le Siege est exagéré, l'on s'approchera du vrai en en rabattant la moitié.

Enfin Lerghezin n'est pas le nom d'un Peuple, mais d'une Ville du Gouvernement d'Amadan. Ce ne fut pas contre Vbab Thamas, mais contre Firidoum Kan son General que Mahmoud eut affaire. A l'égard du prétendu commerce du Chef Avvegam avec le Diable, l'on en parla effectivement à Ispaham, mais ce fut entre les gens de la lie du peuple.

L. C. D. C.

LE

SEPTEMBRE. 1726. 2013



L E C A R N A V A L.  
C A N T A T E.

*Cette Piece n'a point encore été mise  
en Musique.*

**D'**Où naît cette brusque allegresse ?

Quelle fureur agite l'Univers ?

Tout s'émeut , tout se trouble : une bruyante  
yvette ,

De cris tumultueux fait retentir les airs.

Sur nos bords de la Grece antique ,

Voyons-nous renaître les jeux ?

Le Corybante furieux ,

Vient-il d'un culte fantastique ,

Etonner ces paisibles lieux ?

Mais quels brillans objets soudain percent la  
nuë ?

Pere des plaisirs , \* je te vois.

Quels attrails sont les tiens ! déjà mon ame émue ,

Se livre aux douceurs de tes loix.

\* Le Carnaval.

C v En

2014 MERCURE DE FRANCE.

En ce jour heureux ,

Exauce nos vœux.

Ta présence entraîne ,

Tous les cœurs séduits ;

L'enfant de Silène ,

Sous tes pieds enchaîné ,

Les sombres ennuis.

En ce jour heureux ,

Exauce nos vœux.

Le Thyrsé arme mon bras , le Pampre ceint  
ma tête ;

De tes plus vifs transports je me sens agité ;

Qu'à jamais , ô Bacchus . . . . Ciel ! quelle  
voix m'arrête ,

Et dissipe l'erreur dont je suis enchanté ?

Par vous , Iris , d'une coupable ivresse ,

Le tendre amour rompt le charme odieux.

Je vous connois au beau feu qui me presse ;

Un seul regard , qu'anime la tendresse ,

Calmé mon cœur & desfile mes yeux.

Belle

SEPTEMBRE. 1726. 2015

Belle Iris, ménagez ma honte ;

D'un pouvoir inconnu. . . . mais quelle est mon erreur ?

Les Dieux de Naxé & d'Amathonte ,

Ne peuvent-ils regner ensemble sur un cœur ?

Vous qu'Amour tient en tutelle ,

Vous dont le fils de Séméle ,

A captivé les desirs ,

Cultivez un arc utile ,

J'enseigne un moyen facile ,

D'éterniser les plaisirs.

L'Amant veut-il qu'on le venge

Dés mépris d'un œil vainqueur ?

Le Nectar de la vendange ,

Affouplit-il le Buveur ?

Par un agréable échange ,

Qu'ils assurent leur bonheur.

*Par le Chevalier de Clairac.*





REMARQUE de M. de Maustour sur  
un passage d'Horace.

Dans la huitième Ode du troisième Livre, adressée à Mæcenas, Horace l'invite à une fête particulière, & lui dit :

*sume, Mæcenas, cyathos amicæ*

*Sospitæ centum & vigiles lucernas*

*Profer in lucem.*

Jean Bond, dans ses Notes sur ces derniers mots, que d'autres Commentateurs ont suivi, les explique ainsi.

*Producito vigiles, id est, accensas lucernas*  
*In lucem, id est, totam noctem compose-*  
*mur.*

Je doute qu'Horace en cet endroit, ait entendu parler de la nuit seulement, lorsqu'on la passoit à boire, & à se réjouir à la façon des Grecs, ce qui s'appelloit *pergræcari*, puisque ce Poëte dit ailleurs, Ode 3. L. 2. que l'on employoit les jours destinez pour les fêtes, & les réjouissances aux jeux & aux banquets.

S. M.

SEPTEMBRE. 1726. 1617

*Seu te in remotis gramine perdis*

*Festos reclinatum beavis*

*Interiore nota falerno*

Ainsi par ces mots, *Vigiles lucernas profer in lucem*, on a dû croire qu'Horace aura voulu parler du jour & non de la nuit seulement, si l'on fait attention à la coutume des Romains, qui dans les fêtes publiques & particulières ornoient en plein jour les portes & les fenêtres de leurs maisons, de guirlandes, de fleurs, de couronnes, de branches de laurier, & de lampes allumées, telles à peu près que sont nos lampions. C'est ce qui se voit dans les Poètes, & surtout dans Perse, Satyre 5.

*Unctaque fenestris*

*Disposita pinguem nebulam vomuere lucerna.*

Et dans Juvenal, Satyre 12.

*Cuncta nitent, longos erexit janua ramos,*

*Et matutinis aperatur festa lucernis.*

En effet, dans les jours où les Mariages se celebroident, Apulée, Liv. 4 remarque que la maison des Epoux, ornée de branches de laurier, & illuminée par des torches & des lampes allumées, retentissoit de chants nuptiaux.

*Donus*

## 1018 MERCURE DE FRANCE.

*Domus tota lauris obsita, tectis lucida strepebat hymenaeum.* Mais en observant l'Épithète *matutinis*; dans Juvenal, on sera persuadé que c'étoit dès la pointe du jour, & pendant le jour même, que l'on allumoit ces lampes destinées pour les fêtes, comme si on eut voulu les rendre plus brillantes par une double lumière, *quasi clara luci opus esset alia luce.* C'est ce qui est confirmé par Tertullien dans son Apologetique. *Cur die lato non laureis postes adumbramus? non lucernis diem infringimus?* On doit donc dans ce même sens, expliquer ainsi le passage d'Horace: *Profer in lucem, id est, emitte per diem lucernas accensas, & iis liceat ornare januam & fenestras.*

### Autre Remarque sur un Passage de Martial.

Dans la 47. Epigramme du 10. Liv. sur la félicité de la vie. Martial dit à Julius Martialis son ami,

*Vitam qua faciunt beatiorem, &c. Non ingratus ager, focus perennis; sis mihi quam, &c.*

Comment doit-on entendre ces deux mots, *focus perennis*? Ceux qui ont traduit cette Poésie en Vers François ou en Prose, expliquent ces deux mots, littéralement

salement par avoir un bon feu en tout temps, un feu qui ne s'éteint jamais. Mais Martial qui étoit né en Espagne, & établi à Rome, dont le climat est du moins aussi chaud que celui du lieu de sa naissance, qui étoit Bilbilis, aujourd'hui Bubiéra en Aragon, pouvoit-il compter au rang des choses qui font le bonheur de la vie, la nécessité ou la commodité, d'avoir toujours un bon feu dans Rome & en tout temps? D'autres ont crû que *focus perennis* par metonymie vouloit dire une cuisine bien fondée. Mais à considérer le stile & l'esprit dans lequel cette Epigramme est écrite, Martial qui recommandoit, & qui estimoit la frugalité, par ce Vers suivant, *Convictus facilis, sine arte mensa*, comptoit-il la bonne chère, & une bonne cuisine, pour un des objets de la grande félicité de la vie? je croirois plutôt que Martial a voulu par *focus perennis* entendre toute autre chose. Il blâmoit sans doute l'inconstance de certaines gens qui changent d'emploi ou de séjour, ce qui marque en eux une légèreté d'esprit, qui ne les rend ni plus habile ni plus heureux suivant la pensée d'Horace :

*Calum non animum mutant qui trans mare currunt.*

Martial

## 2020 MERCURE DE FRANCE

Martial trouvoit donc, que pour se rendre heureux il falloit sçavoir se choisir un établissement fixe & une demeure permanente. Ce qu'il a signifié par *focus perennis*, en prenant par une espece de synecdoche la partie pour le tout & le foyer pour une maison, ou une habitation.

Pour justifier son opinion, c'est que lui-même l'avoit mise en pratique, puisqu'il avoit demeuré trente-cinq ans de suite dans Rome, sous les regnes de huit Empereurs depuis Galba jusqu'à Trajan. Ce fut au commencement du regne de ce dernier Empereur, & pour quelque sujet de mécontentement qu'il eut de lui, qu'il reprit le chemin de l'Espagne, où il mourut cinq ou six ans après son retour.

On pourroit opposer à l'explication de M. de Mautour, ces deux Vers de la 1. Elegie de Tibulle, dont Martial paroît avoir voulu imiter le second.

*Alte mea paupertas visa traducat inertis,*

*Dum meus assiduo luceat igne focus.*



BOUITS.

SEPTEMBRE. 1726. 2011



BOU TS - R I M E S.

**J**E deviendrai hoyau , serpe , panier ou *bêche* ,  
Le cuivre & le Leton passeront pour *émail* ,  
Une coëffe pour juppe , un chapeau pour *camail* ,  
Et tous les Canoniers ne voudront plus de *mèches*

On verra Vaugirard emporté par la *breche* ,  
L'Eglise de Paris sans Tours & sans *Portail* ,  
Le Turc abandonner sa pipe & son *Serrail* .  
Pour prendre dans les airs le plaisir de la *pêchet*

Un Yvrogne quitter le vin , son *reconfort* ,  
Un-jouëur irrité , sans caver au plus *fort* &  
Et l'hyver nous fournir du bled mur , & du *chaume* .

Un Usurier donner son or , & son *manoir* ,  
Un Charlatan brûler à plaisir tout son *baume* ,  
Lorsque je cesserai de boire à l' *Entonnoir* .

RE-



REMARQUE sur la Terre de  
Château-Chinon.

**L**E Subdelegué de Château-Chinon a envoyé de fort mauvais Mémoires aux Libraires qui ont composé le nouveau Dictionnaire universel de la France.

La Terre de Château-Chinon n'a jamais été du Domaine, ayant toujours appartenu à des Seigneurs particuliers.

Dès l'année 1200. elle a été dans la Maison de Mello, par le Mariage d'Éloïse, fille unique de Hugues, Seigneur de Lorme & de Château-Chinon, & elle y est restée jusqu'en 1315. qu'elle a passé à Raoul de Brienne, Comte d'Eu, Connétable de France, par son Mariage avec Jeanne de Mello.

Ce Comte d'Eu ayant été exécuté à mort pour forfaiture, & le Roi ayant confisqué ses biens, Château-Chinon fut donné au Duc de Bourbon, comme n'étant pas de son Domaine, en échange de Creil, Nemours, & autres Terres, par Lettres Patentes du 14. Novembre 1394. enregistrées à la Chambre des Comptes & au Parlement. Par cet échange

ge

SEPTEMBRE. 1726. 2017

Le Roi donne encore le droit de nommer à toutes les Charges qui lui appartenoient, droit d'affranchir tous les Vassaux de cette Terre qui sont de condition servile, ne se réservant seulement que le ressort, & Sa Majesté s'engage encore d'indemniser le Duc de Bourbon du procès qu'il avoit pour cette Terre avec Guy de la Trimouille, Chambellan du Roi, qui prétendoit qu'elle lui devoit revenir.

En 1395. ce procès fut terminé par une transaction faite entre le Duc de Bourbon & Guy de la Trimouille, moyennant 49. mille livres que le Duc s'oblige de payer, & que le Roi paya à son acte, & cette transaction a été enregistrée à la Chambre des Comptes.

De la Maison de Bourbon cette Terre est passée dans la Maison d'Autriche, & y est restée jusqu'en 1515. qu'elle a passé par le Traité de Madrid en la Maison de Longueville, par l'échange que l'Archiduchesse, veuve du Duc de Savoie, en a fait contre d'autres Terres de la Franche-Comté.

En 1565. Eleonor d'Orleans de Longueville, l'a apportée à Louis de Bourbon I. Prince de Condé, par son Mariage, pour son partage des successions de pere & de mere; & enfin Marie de Bourbon

## 2014. MERCURE DE FRANCE.

bon, petite-fille de Louis de Bourbon, l'a fait passer en la Maison de Savoye-Carignan, par son Mariage en 1624 avec Thomas de Savoye, Prince de Carignan, dans la Maison de laquelle elle est restée jusqu'en 1719. au mois de Janvier, que M. de Carignan l'a vendue à M. de Mascran, ainsi rien de plus absurde, que ce qui est mis dans ce Dictionnaire, & jamais il n'y eut de Terre qui fut moins du Domaine que celle-la, laquelle dans aucun temps, n'a pû être du Domaine, le Roi, par ses Lettres Patentes, ayant toujours reconnu qu'elle n'en a jamais fait partie.

*A M. Boyer de Bandol, President à  
Mortier au Parlement de Provence,  
sur la naissance de son fils.*

### E P I T R E.

**Q**ue ne puis je, Bandol, aux bords de l'Hypocrène,

Répondre au zele qui m'entraîne,

Par des expressions dignes de mes transports?

On verroit à la fois, le Pin, l'Orme & le  
Chêne,

Prêt

SEPTEMBRE. 1726. 2025

Prêter l'oreille à mes accords.

Mais, quoi ! dans le projet que mon veie m'inspire,

Ferai-je résonner ma Lyre ?

Mélèrai-je mes fleurs à l'éclat de tes lys ?

Oui, je vais l'entreprendre, on peut tout ce qu'on ose ;

Et de quelque succès que mes Vers soient suivis,

Je veux au moins de quelque rose,

Orner le berceau de ton fils,

Le Sage dit que la richesse,

Les biens, les honneurs, la noblesse,

S'acquierenent par notre art, viennent de nos Ayeux ;

Qu'une prudente Epouse, à la tienne semblable,

Est un riche present des Cieux :

J'ajoute que d'Enfans une troupe agreable

Est un des plus beaux dons que nous fassent les Dieux.

Tes vœux en demandoient, rends graces à l'Hymenée,

Parmi tes jours heureux, compte cette journée.

Sage Ministre de Themis,

L'Hymen a comblé ton envie,

Bando

# 1026 MERCURE DE FRANCE.

Bandol, te Dieu te donne un fils,  
Qui fera désormais la douceur de ta vie.  
Il vient de commencer son cours:  
Autour de son berceau folâtrant les Amours.  
Cet air doux & charmant, qu'on ne peut mécon-  
noître,

Grand cœur, sagesse, intégrité,  
Ce soin de rendre heureux qui mérite d'être,  
La grandeur jointe à la bonté,  
Et tant d'autres talens qu'en toi l'on voit paroître,

Dans ton fils quelque jour on les verra renaître :  
Notre ame se ressent de ceux dont nous sor-  
tons.

L'Aigle n'engendre point la Colombe timide.  
Un bon champ nous produit de fertiles mois-  
sons.

Les Heros ont des fils que la victoire guide.  
Mais, Bandol, quels que soient les dons  
Qu'a ton fils aujourd'hui prodigue la Nature,  
Pour le rendre parfait, tu lui dois tes leçons :

Prend soin de sa gloire future,  
Elle rejaillira sur toi.

Qu'il marche sur ses pas; la route sera sûre,  
Pour

SEPTEMBRE. 1726. 2037

Pour servir dignement sa Patrie & son Roi.

C'est ainsi qu'au lever de la brillante Aurore,  
L'on forme un doux espoir de la beauté du  
jour,

Que n'attendons-nous pas encore  
De ces charmes qu'en lui déjà l'on voit éclore,  
Qui font de ses Parens les plaisirs & l'amour ?

Puisse-t'il un jour sur tes traces,  
Suivre de l'équité les chemins peu battus,  
Posséder de sa mere, & l'esprit & les graces,  
Et de l'un & de l'autre heriter les vertus !  
Croissez, aimable enfant, & bien-tôt avec  
l'âge,

Faites croître votre vertu :  
De ces grands Magistrats dont vous êtes issu,  
La gloire fut toujours le plus noble partage.  
C'est à vous d'heriter d'un bien si précieux.

Mais pour être sûr de nous plaire,  
Ne ressemblez qu'à votre pere,  
Il réunit en lui l'éclat de vos Ayeux.



NOU-



## NOUVEAU TELESCOPE.

**D**Ans le Mercure du mois d'Avril, & dans le premier volume du mois de Juin dernier, nous avons parlé d'un nouveau Telescope par reflexion, construit à Londres sur les principes du fameux Chevalier Newton, dont l'effet est admirable, & surpasse tout ce qu'on a vû jusqu'ici en fait de Lunettes. Nous sommes aujourd'hui en état d'en parler plus scavamment, & d'instruire le Public sur ce sujet, qui doit assurément l'interessier.

M. Hubert, François, Officier de la Maison de Madame la Princesse de Galles, qui demeure ordinairement à Londres, a apporté à Paris depuis peu plusieurs de ces Telescopes, beaucoup plus parfaits que celui dont nous avons déjà parlé, quoique faits sur le même modèle, & par le même Ouvrier. Le Duc de Bourbon, le Cardinal de Rohan, & quelques autres Seigneurs, capables de connoître l'utilité d'un tel instrument, en ont voulu avoir, & en ont payé 25. Louis. C'est à peu près le prix qu'on les vend à Londres, où ils valent 25. guinées.

Les

Les curieux trouveront la description & la figure de cette Lunette dans le *Traité d'Optique sur les Reflexions, Refractions, Inflexions & les couleurs de la lumiere*, du Chevalier Newton, imprimé à Paris, chez Montalan, deuxième Edition, vol. in 4. traduit de l'Anglois par M. Coste. Il y a plus de 40. ans que M. Newton publia cette découverte.

Les Telescopes par reflexion, dont il est ici question, sont faits à Londres par le sieur Edouard Escarlett, Officier de S. A. R. le Prince de Galles. Cet instrument consiste dans un miroir epaue & concave, d'environ quatre pouces de diametre, & épais d'environ un pouce. Il est composé de differens métaux; sa couleur est un peu plus foncée que celle du plomb, & il est assez ductile pour prendre un beau poli. Sa concavité répond à une Sphere de 8. pieds de diametre; & en posant une regle sur la surface concave, le centre paroît avoir une ligne & demie de profondeur.

Au dos de ce miroir, qui est attaché d'une maniere solide, par le moyen de trois écrouës, est adapté un manche, pour pouvoir le prendre sans toucher au poliment. Il est placé au bout d'un tube, ou tuyau octogone extrêmement noir, qui a le même diametre que le mi-

D roir.

## 2030 MERCURE DE FRANCE.

roir, & long d'environ 32. pouces. Pour le placer & le déplacer, on leve, par le moyen d'une charniere, trois pans de l'octogone du dessus du tube.

A la distance d'environ un pouce & demi de ce miroir, est placé un cercle opaque, ou diaphone, qui cache environ trois quarts de pouce du pourtour du miroir, pour renfermer les rayons, & arrêter une partie vague de la lumiere qui troubletoit la vision.

A une autre distance d'environ 22. pouces du miroir concave, est placé un autre petit miroir plan, aussi de métal, dont la circonference est elliptique ou ovale. Ce petit miroir est à égales distances des côtes du tube, & est oblique de 45. degrez à l'axe de la Lunette. Il est soutenu en cet état par le moyen d'une espece de manche coudé, de cuivre ou de fer. Vis-à-vis ce petit miroir, sur le côté du tube qui le regarde, il y a un petit trou rond, fait dans une plaque de plomb ou de cuivre. Cette plaque couvre & touche un verre oculaire, plan convexe; le foyer commun de ce verre, & du grand miroir de métal, est un point situé entre ce verre oculaire & le petit miroir de métal.

La Lunette ainsi construite, est telle que les rayons de lumiere qui viennent  
de

SEPTEMBRE. 1726. 2031

de l'objet que l'on observe, après s'être réfléchi sur le grand miroir, & de parallèles qu'ils étoient avant cette réflexion, devenus convergens, ou s'approchant, puis réfléchis une seconde fois sur le petit miroir, se couppent au foyer; & ensuite ces rayons devenant divergens ou s'éloignans, passent au travers du verre plan convexe, sortent de la Lunette par le petit trou dont on a parlé, & entrent dans l'œil placé à ce trou.

Il est à remarquer que les objets observés avec cette Lunette sont vus renversés; mais pour les voir dans l'état naturel, on substitue à la place du verre oculaire plan convexe, une petite Lunette composée de trois verres. Il y a trois de ces petites Lunettes de rechange, & chiffrées, qui grossissent de plus en plus les objets que l'on observe.

L'effet de cette Lunette est tel, que l'on peut lire à la distance de 700. pieds & même plus, une écriture ordinaire. Toute cette machine est montée sur une table à trois pieds, à un des côtez de laquelle il y a un tiroir qui sert à enfermer les verres objectifs, &c.

Pour diriger cette Lunette, on se sert d'une Lunette ordinaire à deux verres, placée sur la face supérieure du tube,

D ij lequel

2031 MERCURE DE FRANCE

lequel a deux mouvemens , un vertical ,  
& l'autre horizontal , qui s'exécutent par  
des cordons de soye , répondant à deux  
rouleaux , par le moyen desquels l'Ob-  
servateur dirige l'instrument avec une  
très-grande facilité.



*Image de la vie sans ambition.*

S O N N E T.

**J**E borne mes desirs à mon champ , à la *bêche* ;  
De mes prez verdoyans je préfère l' *émail* ;  
A la pompe, aux honneurs, attachez au *Camail* ;  
Ceux dont brille la Cour , passent comme fla-  
*mèche*

Dans l'espoir du renom qu'un brave aille à la  
*bêche* ;  
Qu'inscrit pompeusement, le Noble ait son  
*portail* ,  
Je m'en ris ; plus content que le Turc au  
*Serrail* ,  
Je cultive mes fleurs , je m'amuse à la *pêche* ,

Les richesses en vain se nomment *réconfort* ;  
Cent

SEPTEMBRE. 1726. 2033

Cent fois plus assuré qu'un riche dans un *Ferr.*  
Sans craindre d'ennemis, j'habite sous le *Chaume.*

Mais un fidele ami vient-il en mon *manoir.*  
Flattez d'un Bourguignon plus divin que le  
*Baume,*  
Pour boire à plus longs traits nous prenons l'  
*Antonnoir.*

*Ant. Tolele.*

\*\*\*\*\*

LETTRE écrite de Champagne le 18.  
Aoust 1726.

J'AI eu la curiosité, Messieurs, de  
faire acheter tous les mois vos Mer-  
cures, depuis que vous avez commencé  
de les donner au Public. J'ai été agréa-  
blement dédommagé de cette legere dé-  
pense, par la satisfaction que j'ai eue  
d'y voir de très-bonnes Pieces, tant en  
Proses qu'en Vers & des Dissertations  
aussi spirituelles que curieuses.

Il est certain que quantité de Sçavans  
y ont fait paroître leur esprit & leur éru-  
dition; & il n'y a presque point de ma-  
tiere qui n'y ait été traitée sensément.

Cependant, s'il se trouve quelque vui-

D iij de

## 2034 MERCURE DE FRANCE:

de dans le Mercure du mois de Septembre prochain, je vous prie de vouloir bien y inserer une réflexion que j'ai faite, & que je n'ai point encore trouvée dans tout ce qui a paru : ma curiosité seroit satisfaite, si quelques Physiciens, Medecins, Chirurgiens ou autres Sçavans, vouloient bien dire leur sentiment sur ce que j'ai l'honneur de leur proposer. Ils satisferoient plusieurs personnes qui ont eu le malheur de perdre comme moi, un bras, ou une jambe : Voici le fait.

A l'âge de quatorze mois, je tombai dans une paralysie qui rendit tous mes membres perclus, à l'exception du bras gauche qui donnoit quelques signes de vie ; mes pere & mere, très-affligés d'un accident aussi triste qu'inopiné, & dans un âge si tendre, consulterent les plus habiles gens sur le parti qu'ils avoient à prendre. Les conseils qui parurent les plus salutaires, furent de me faire aller aux Eaux d'Aix, où effectivement je recouvrai la santé du bras & d'une jambe : mais quelque chose qu'on ait pu faire, la jambe droite a resté paralytique, sans aucun mouvement ni fonction, parce que les nerfs & les muscles étoient entierement relâchez ; de  
façon

SEPTEMBRE. 1726. 203

façon que je n'ai jamais pû m'aider de cette jambe, & pour marcher il a fallu que je me sois servi de bequilles.

Me trouvant dans une Ville de Flandres, où il y avoit un habile Chirurgien major, je me fis couper la jambe, de laquelle je souffrois les deux tiers de l'année, non seulement parce que je ne pouvois m'en aider, mais encore par des abscess considérables, qui s'y formoient vers la fin d'Août, & qui ne se dessechoient qu'à la fin de May; l'opération fut aussi heureuse que je pouvois le souhaiter, ayant affaire à un très-habile homme, aux soins duquel je répondis de mon côté, par une grande exactitude à observer le régime qu'il m'avoit prescrit; de sorte qu'au bout de six semaines, je fus parfaitement guéri; & depuis dix-sept ans j'use d'une jambe de bois assez commodément. Voici le point de ma curiosité. Les douleurs que j'ai souffertes depuis l'amputation jusques à l'entière guérison, m'ont paru être au pied que je n'avois plus, plutôt qu'à la playe du moignon où étoit réellement le mal; ce que j'avancé n'est point l'effet de l'imagination, mais une vérité que je ne puis bien définir; lorsque les douleurs me pressoient

D iij avec

avec trop de violence, je gratois le drap de mon lit, dans l'endroit où ma jambe auroit dû être, si elle n'eut point été coupée. Cette action ne laissoit pas de m'apporter quelque allégement, & sans le secours de cette imaginative, les excessives douleurs que je souffrois m'auroient fait arracher vingt fois l'appareil.

Si la suite ne m'avoit confirmé dans cette idée, j'aurois crû que le mal que j'endurois l'auroit causé; mais actuellement que je ne souffre plus, & que je me porte parfaitement bien, lorsque je passe la main sous le moignon, & que je frotte legerement, cela fait le même effet que si je me chatoüillois la plante du pied, qui est cependant coupé, chose par conséquent impossible. Il en est de même lorsque je touche les endroits où sont les nerfs, les arteres & les muscles, qui étoient inserez aux doigts du pied; c'est comme si je les touchois réellement. Enfin, je sens, ou je crois sentir la même circulation dans cette jambe, quoique coupée, comme dans l'autre qui est très-saine.

Je prie les Sçavans de vouloir bien faire part de ce qu'ils pensent sur ce sujet, supposant que ce soit une imagination, elle est donc generale; car j'ai parlé à plusieurs de mes Confreres, par  
l'uni-

SEPTEMBRE. 1726. 2037

l'uniformité de malheur, qui m'ont assuré sentir comme moi ce qui n'existe plus, je veux dire leur bras, ou jambe coupés.

Si je ne m'explique point assez clairement, ou qu'il y ait quelque question à me faire pour mettre mieux la chose en évidence, je me ferai un vrai plaisir de répondre, & de m'en expliquer le moins mal qu'il me sera possible. Il est inutile que je donne, ni mon nom, ni mon adresse; mais je suis certain que bien des gens me reconnoîtront sur les incidens que je viens de vous rapporter. Je suis, Messieurs, &c.

L'Auteur du Mercure, à qui on a fait l'amputation de la cuisse, après avoir eu la jambe emportée par un boulet de canon à Malplaquet, éprouve souvent de très-cruelles douleurs au pied, à la jambe & au genoüil qu'il n'a point. La personne qui écrit cette Lettre, auroit dû dire à quel âge il fut mené aux Eaux d'Aix, & combien de temps après on lui coupa la jambe, &c.



D v BOUTS

## 2038 MERCURE DE FRANCE.

*BOUTS-RIMEZ* proposés à remplir dans  
le *Mercur*e du mois de Juillet 1726.

**T**out s'occupe ici-bas ; l'un seme , l'autre  
*bêche.*  
L'un polit le diamant , l'autre souffle l' *émail.*  
L'un , pour chanter au Chœur , endosse le  
*Camail ;*  
L'autre pour le combat prépare poudre & *mèche.*

La truelle à la main l'un repare une *brèche.*  
Celui-ci fait un pont , l'autre élève un *Portail.*  
Des plus rares beautez l'un remplit un *Serrail.*  
L'un n'aime que la Chasse & l'autre que la *Pêche.*

Mais moi de qui Bacchus fait tout le *réconfort ;*  
Exempt des noirs soucis qu'excite un coffre *fort.*  
Il n'est jour en buvant qu'à table je ne *chomme.*

C'est là mon seul plaisir dans mon pauvre  
*manoir,*  
Pour boire de ce Dieu le salutaire *Baume ;*  
Le tonneau me tient lieu de verre & d'*Antounoir.*

**EX-**

SEPTEMBRE. 1726. 2039



*EXPLICATION d'une Table d'Arith-  
metique nouvellement inventée.*

**L**E sieur de Lépine, connu depuis long temps par les divers Tableaux changeans qu'il a construits, & qu'on a vûs avec plaisir, donne aujourd'hui une machine de son invention, extrêmement curieuse, & fort utile pour faire toutes les operations d'Arithmetique.

Cette machine consiste en une planche de cuivre, plus large que haute, sur laquelle on a mis plusieurs rangs de rouës paralleles. Le nombre de ces rouës est dix, exprimant depuis les deniers, jusques aux dix millions de livres; les rangs superieurs de ces rouës servent aux additions & aux multiplications, qui sont des additions répétées, & les rangs inferieurs servent aux soustractions & aux divisions, qui sont des soustractions répétées.

Toutes les rouës qui expriment depuis les unitez jusques aux dix millions, sont divisées sur leur circonference, en dix parties, sur lesquelles on a gravé les dix caracteres 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 0. Celle qui exprime les deniers, est  
D vj divisée

## 2040 MERCURE DE FRANCE:

divisée en douze parties , & celle qui exprime les sols , est divisée en vingt parties sur chacune de ces parties ; il y a un petit trou , dans lequel on peut introduire l'extrémité d'un petit crochet ou marteau , & par ce moyen faire faire une révolution entière à chacune de ces rouës. On peut faire une partie de cette révolution si grande & si petite que l'on veut , soit correspondante à un même nombre de parties , gravées sur une circonférence fixe & concentrique à chaque rouë.

C'est par le moyen de ce seul mouvement que l'on peut faire toutes les opérations d'Arithmétique : car si l'on veut , par exemple , écrire le chiffre 7. en mettant le petit marteau à la place convenable , & faisant faire à la rouë la révolution susdite , le chiffre 7. se présente dans une petite case , placée au dessus de chaque rouë ; si à ce nombre on veut ajouter un autre nombre 8. en plaçant de nouveau le marteau au trou convenable , & faisant aussi faire à la rouë la révolution indiquée par le nombre 8. alors non seulement le nombre 5. se présentera dans la petite case dont on vient de parler ; mais le nombre 40. se présentera de lui-même à la case correspondante à la rouë , qui exprime les dizaines , par

SEPTEMBRE. 1726. 264  
rapport à celle sur laquelle on operoit.  
Il en est de même de toutes les autres  
rouës ; & c'est par la maniere dont les  
rouës influent les unes sur les autres ,  
que consiste la principale curiosité de  
l'invention du sieur de Lépine.

Ceux qui voudront avoir une connois-  
sance plus parfaite de cette machine ,  
peuvent s'adresser à l'Auteur , rue des  
Quatre-Vents , au Jeu de Paume d'Or-  
leans , Faubourg S. Germain.



*RONDEAU de M\*\*\* à M\*\*\*  
sur son Voyage, &c.*

**E**N cheminant & par monts & par vaux ,  
Ramentevois tous nos Etats de Seaux ;  
Banquets gaillards à Chalumeaux & Mufet-  
tes ,

Propos gentils , agréables fornettes ,  
Et les Brebits de nos rians Côteaux.

Tous ces penfers me causoient mille maux ;  
Mais regrettois plus que tous mes Troupeaux ,  
Vos dits joyeux , vos douces Chanfonnettes ,  
En cheminant.

En vain je vois , magnifiques Châteaux ,  
Suis invitée à somptueux Cadeaux ,  
Entens

2042 MERCURE DE FRANCE.

Entens joier & Clairons & Trompettes ,  
N'ai de souçi que d'aller où vous êtes ,  
Et regagner promptement nos Hameaux ,  
En cheminant.



EXTRAIT d'une Lettre écrite de Bordeaux le 4. Septembre.

*Fête célébrée dans l'Académie Royale de cette Ville. Séance publique de cette Académie, &c.*

**N**ous avons célébré dans notre Académie, le 25. du mois passé, la Fête du Roi. Après une Messe solennellement chantée en Musique, le R. P. Thomas, Jesuite, prononça avec applaudissement le Panegyrique de S. Louis. On tint ensuite une Séance publique de l'Académie, qui fut ouverte par M. de Montesquiou, lequel récita un Eloge funebre de M. le Duc de la Force, notre Protecteur. Il déclara ensuite vainqueur de nos Jeux Litteraires, le R. P. Lozeran de Fech, Professeur de Mathematiques à Perpignan. Son Ouvrage est sur la cause du tonnerre & des éclairs. Ensuite M. l'Abbé Bellet, Chanoine de Saint

SEPTEMBRE. 1726. 2045

Saint Blaise de Foix , lut une Dissertation sur l'origine des Bains & sur leurs usages. Il la prit bien avant dans l'antiquité, & nous promena chez les Egyptiens, Pheniciens, Chaldéens, Grecs & Romains, d'où il passa aux Orientaux modernes, & enfin aux Européens. Le Docteur Grégoire parla après lui d'une pierre formée sous la langue d'un homme, & à cette occasion, de la formation de toutes les pierres dans le corps animal. M. de Montesquiou, Président, refuma le Discours de ces Messieurs avec beaucoup de grace, & des pensées toujours vives & naturelles. A la fin de la Séance, le prix adjugé au R. P. Lozeran, lui fut délivré. C'est une Médaille d'or de 5. à 600. livres.

M. Sully, Horlogeur de M. le Duc d'Orléans, nous a fait voir une Pendule, par le moyen de laquelle il prétend qu'on sçaura l'heure qu'il est sur la mer à tous les Méridiens, malgré même la tempête, moyen par lequel il croit qu'on parviendra à sçavoir les longitudes. Cet Horlogeur va quelquefois d'ici jusqu'à la Tour de Cordouan, pour voir si la mer causera des variations à sa pendule, laquelle n'en a presque pas, dit-il, dans une Berline, qui cahote pendant deux ou trois heures. L'Académie

2044. MERCURE DE FRANCE.

mie a nommé des Commissaires pour examiner la chose, & pour être les témoins oculaires des épreuves qui doivent être faites.

Nous avons vû ici le nouveau Dictionnaire de la France, & nous avons reconnu, que cet Ouvrage n'est pas plus exact que le nouveau Voyage de la France, à l'égard de Bordeaux & autres lieux de la Guyenne. Il y a en effet beaucoup de négligence dans ce Livre, peu d'ordre, & on n'y trouve presque rien de nouveau, pas même les latitudes, les distances, les productions & les denrées de chaque Province, &c. Ces trois gros Volumes sont d'ailleurs mal imprimez, & sur du mauvais papier.

---

Le Bled, la Vigne-vierge, & l'Enigme, sont les vrais mots des trois Enigmes du mois dernier.



PRE.



PREMIERE ENIGME.

Dans les vastes climats où j'ai mon origine,  
Chacun estime mon pouvoir,  
Parmi les plaisirs je domine,  
Et tout le monde aime à me voir.



Je n'avois point ailleurs d'entrée,  
Là se bernoit tout mon renom;  
Ou si j'étois connu dans quelque autre contrée,  
Je ne l'étois que par mon nom.



Mais depuis que par tout sur la Terre & sur  
l'Onde,  
J'ai des guides intelligens,  
On me connoît de l'un à l'autre bout du monde,  
Parmi tous les honnêtes gens.



Je suis, sans me vanter, de bonne compagnie,  
Je

## 2046 MERCURE DE FRANCE

Je sers à la Société ,  
Et quand la belle humeur ensemble être bas-  
nic ,  
Je lui rends sa vivacité.



Mais , hélas ! admirez , malgré ma renom-  
mée ,  
L'étrange malheur qui me fuit ,  
J'ai beau faire du bien , ma vertu n'est ai-  
mée ,  
Qu'à mesure qu'on me détruit.



Il faut pour obéir à mon sort me résoudre ,  
Pendant que je suis encor frais ,  
D'être brisé de coups , privé , réduit en pou-  
dre ,  
Sans autre forme de procès.

## DEUXIEME ENIGME.

Jadis fort inconnue . à présent en usage ,  
Je sers au fol , je sers au sage :  
Je fais le mal , je fais le bien.  
Le divorce est de moi , sans moi point de lien ,  
A mon Maître défunt je redonne la vie.

Je

SEPTEMBRE. 1726. 2047

Je fais battre le monde , & le réconcilie.

Par le fer on me tranche ; & je donne des fers.

Presque sans m'émouvoir je parcours l'Univers.

On me trouve à la fois & pesante & légère :

Mais il faut me couper , je ne vauz rien en-  
rière.

Je ne vois rien , je fais tout voir :

Mais blanche que je suis , je ne puis rien sans  
noir.

### TROISIE' ME ENIGME.

**L'**On voit deux Sœurs toujours ensemble ,

Qui servent en même maison ;

Elles n'ont rien qui se ressemble ,

Si ce n'est la taille & le nom.

Quoiqu'également nécessaires ,

L'une est toujours sans se mouvoir ,

Et l'autre n'a pas peu d'affaires ,

Depuis le matin jusqu'au soir.

Elle est fort sujette au caprice ,

Souvent elle fait des jaloux ,

Et

2048 MERCURE DE FRANCE;

Et ne fend presque point justice ,

Si ce n'est à force de coups.



NOUVELLES LITTERAIRES

DES BEAUX ARTS , &c.

**R**EMONTRANCES à M. l'Evêque d'Auxerre , au sujet de ses Ordonnances & Instruction Pastorale , portant condamnation de plusieurs Propositions , extraites des Cahiers , dictez au College d'Auxerre , par le Pere le Moyne , de la Compagnie de Jesus. *A Paris , chez Pierre Simon , rue de la Harpe. 1726. in 4.*

HISTOIRE SECRETE DE NERON , ou le Festin de Trimalcion ; traduit de Petrone , avec le Latin à côté & des Notes historiques , *Par M. Lavour , A Paris , rue S. Jacques & Galande , chez Ganeau & Quillau fils. 1626. in 12. de 520. pages.*

DISSERTATION sur le Pape Libere ; dans laquelle on fait voir qu'il n'est jamais tombé. *A Paris , chez Lameste ,*  
Bro-

SEPTEMBRE. 1726. 2049

Brochure in 12. de 21. pages sans l'Avertissement.

LES ARTIFICES DES HERETIQUES ,  
autre Brochure , chez le même.

INSTRUCTIONS sur les Observances  
regulieres , & sur les Vœux solennels ;  
&c. dédiées à Madame d'Orleans , Ab-  
bessé de Chelles. *A Paris , chez Delespi-  
ne , 2. vol. in 12.*

DISSERTATION sur la cataracte des  
Yeux , en réponse d'un Ecrit académi-  
que de M. Morand le fils , Démonstra-  
teur des Operations de Chirurgie. *A  
Paris , rue de la Harpe , au Saint-Esprit ,  
chez d'Houry , 1726.*

Ce petit Traité prouve l'existence des  
Cataractes membraneuses & leur opera-  
tion , qui depuis 20. années a été dis-  
puté par plusieurs Sçavans , & princi-  
palement par M. Heister , Professeur  
d'Helmstadt , contre M. de Woolhouse.  
Les citations sçavantes , & les experien-  
ces verifiées qu'on trouvera dans cette  
petite Brochure , joint à l'aveu que M.  
Heister vient de faire dans la seconde  
Edition de son Cours de Chirurgie Al-  
lemande in 4. convaincront les Sçavans  
de la juste distinction de ces Maladies.  
con-

## 2050 MERCURE DE FRANCE.

confondus depuis si long-temps , soit par l'ignorance ou le défaut d'expérience des Oculistes, & les jeunes Etudians en Médecine & en Chirurgie trouveront dans cette courte Dissertation de quoi les satisfaire, soit dans la Théorie, soit dans la Pratique.

**LES PELERINS DE LA MECQUE**, Pièce en trois Actes, par Messieurs le S... & d'Or... représentée par l'Opera Comique du sieur Francisque, à la Foire Saintt Laurent, 1726. *Le prix est de 20. sols.* A Paris, Quay des Augustins, chez F. Flahaut, in 12. de 120. pages.

M. Danchet, de l'Académie Française, Censeur de cette Pièce, dit dans son Approbation, qu'elle a plû au Public dans les représentations, & qu'il croit qu'elle ne lui fera pas moins de plaisir par l'impression. Nous en avons donné un Extrait dans le dernier Mercure.

**LE MINISTERE EVANGELIQUE**, ou Réflexions sur l'Eloquence de la Chaire, & la parole de Dieu, annoncée avec l'autorité de la Mission, ou Rhetorique sacrée, pour conduire les Orateurs Chrétiens au sublime degré de la perfection.

*Non;*

SEPTEMBRE. 1726. 2051

*Nouvelle Edition augmentée d'une seconde partie.* A Paris, rue S. André des Arcs, chez André Knapen, 1726. in 12. de 412. pages.

LA TRIPLE EXPOSITION sur les SS. Evangiles de N. S. Jesus-Christ, par une Analyse qui fait voir l'ordre & la liaison du Texte de l'Evangeliste; par une Paraphrase, dans laquelle on tâche d'exposer le sens de l'Ecrivain sacré d'une maniere courte & nette; par un Commentaire, où on apporte les différentes leçons des Notes littérales, & les sens qui paroissent les plus conformes au Texte. On y trouve de plus des Observations dogmatiques, pieuses, morales & ascétiques, aussi-bien que différentes Pratiques Chrétiennes, qui sont répandues dans tout le Commentaire, & qui d'ailleurs se trouvent réunies à la fin de chaque Chapitre, par un Corollaire ou sentiment de piété. Ouvrage très-utile, non seulement aux Prédicateurs, pour eux-mêmes, & pour procurer le salut des autres; mais encore à tout le monde de quelque état qu'il soit, pour entretenir la vie de l'esprit & du cœur. Ouvrage posthume, en Latin, *in folio*, dans un ou deux Volumes. Par le R. P. Bernardin de Picquigny, de l'Ordre des FF. Mineurs

Ca-

2052 **MERCURE DE FRANCE**

*Capucins, ancien Professeur en Théologie, & Définiteur de la Province de Paris.* A Paris, chez Le Mercier, rue S. Jacques. Le prix du Livre est de 14. livres en blanc, & de 16. livres relié.

**DEDICACE CRITIQUE DES DEDICACES,**  
où entr'autres secrets merveilleux on découvre quelle sera la situation des affaires dans mille ans d'ici, traduite sur la septième Edition de l'Anglois du fameux M. Swift, par . . . Anglois; Brochure in 12. de 70. pages; imprimée à Rouen, & se vend à Paris, chez Guill. Cavelier, au Palais, & N. Pissot, Quay de Conti.

M. Swift, Ministre Anglican, est considéré par tous les beaux Esprits d'Angleterre, comme un Auteur original, qui allie parfaitement l'Utile avec l'Agreable. Il a écrit une petite Piece pour railler la Noblesse Angloise sur sa nonchalance; & pour l'exciter à l'étude des Arts & des Sciences. Cette Piece écrite, à ce qu'on assure, avec une rapidité prodigieuse, a été cependant si bien reçue en Angleterre, qu'on y en a fait en fort peu de temps sept Editions.

Un Gentilhomme Anglois, qui est à Paris, a traduit cette Piece en François, & l'a intitulée **DEDICACE CRITIQUE**

**DES**

SEPTEMBRE. 1726. 2053

DES DEDICACES, &c. M. Swifte n'a pas voulu attaquer la Noblesse directement : il prétend d'abord railler les beaux Esprits pauvres, qu'il suppose dédier leurs Ouvrages aux riches, purement pour les flatter, & pour tirer d'eux quelque gratification qu'il prétend établir pour l'unique but des Dedicaces.

Il adresse sa Dédicace à un Seigneur supposé qu'il loue d'abord pour l'ancienne Noblesse de sa Maison, & se moque de ceux qui s'en vantent, ou s'en estiment davantage. Il le loue principalement pour ses richesses, dans lesquelles il fait consister la Noblesse & le bel Esprit, & après avoir exalté là-dessus le bel esprit de son Protecteur, il le loue fort de ce qu'il ne se sert pas de son éloquence, & prend de là occasion d'invectiver contre le babil, & il prescrit pour cela plusieurs remèdes assez plaisans.

Il prend occasion, en passant, d'ordonner aux Libraires de Londres, d'ériger, du gain qu'ils feront de ses Oeuvres, deux Statues (l'une à Londres & l'autre à Oxford) au Prince qui régnera en Angleterre dans mille ans d'ici. Il prédit que ce Prince sera Empereur de toute l'Europe; & sous prétexte de

E faire

2054 MERCURE DE FRANCE.

faire le Panegyrique de cet Empereur, il flatte le Prince regnant.

ARCAGAMBIS, Tragédie en un Acte, représentée pour la première fois sur le Theatre de l'Hôtel de Bourgogne, par les Comédiens Italiens ordinaires du Roi, le 10. Août 1726. Par Messieurs \* \* \* Auteurs des *Comédiens Esclaves*. A Paris, Quay des Augustins, chez Pissot, in 12. de 47. pages.

LES FORTIFICATIONS du General Coherne, avec figures, nouvelle Edition. A la Haye, in 8.

ESSAI DE RHETORIQUE dans la Traduction de quatre Harangues de Tite-Live, avec des Notes, par M. de Croufas, Professeur de Mathématiques & de Philosophie dans l'Université de Groningue. A Groningue, chez Jacques Stipes, 1725. in 12. de 176. pages.

On propose à Londres par souscription le *veritable Etat de la France*, par le Comte de Boulainvilliers, avec une Description du Gouvernement ancien de ce Royaume, en 2. vol. in folio.

On

SEPTEMBRE. 1726. 2655

On mande de la Haye, qu'on y a imprimé chez Rogissart un gros *in octavo*, sous ce titre: *Les quinze joyes du Mariage: Le Blason des fausses Amours, & le Triomphe des Muses contre Amour*. On connoît ces titres par divers anciens Livres François.

On mande aussi d'Hollande, que M. Abraham Gronovius, fils & petit-fils de deux Sçavans du premier ordre, du même nom, va donner *l'Elie Peri Poikilos Historias*, avec des Notes. Cette Edition sera *In 4.* On ajoute que *l'Histoire des Animaux* suivra de près.

CALENDRIER A ROUES PERPETUEL, plus exact que tous ceux qui ont paru jusqu'à présent, dédié à M. de Nesmond, Archevêque de Toulouse, par le Pere Emanuel de Viviers, Capucin. On trouvera les Lunaisons aux places anciennes, qui s'en étoient éloignées de plusieurs jours, pour n'avoir pas suivi le projet que Grégoire XIII. en avoit fait dans la réformation du Calendrier: de là vient que les Tables Paschâles ne sont pas exactes. On ne celebre point la Pâque quelquefois en son temps, on peut le vérifier par ce Calendrier. L'Epacte de cette année 1726. retarde les renou-

E ij veaux

## 2056 MERCURE DE FRANCE.

veaux de la Lune de deux jours ; il nous donne l'Eclipse de Septembre le 27. tandis qu'elle arrivera le 25. Le Soleil sera éclipsé un peu plus de la moitié ; son commencement sera vû à Toulouse à quatre heures 54. minutes du soir, son milieu à cinq heures 45. minutes, sa fin à six heures 37. minutes ; la durée de l'Eclipse sera d'une heure 43. minutes, la fin ne sera point vüe, le Soleil se couchera à cinq heures 59. minutes. Cette Eclipse sera totale dans la nouvelle France ; entre midi & une heure il y aura une nuit de cinq minutes. On trouvera aussi le Recueil des Memoires curieux de cet Auteur, concernant l'Astronomie & l'Optique, la description d'une Machine propre à tirer toute sorte de Plans, très-utile pour les Ingénieurs, Peintres, Graveurs, &c. Découvertes singulieres faites sur le Vinaigre par le secours d'un nouveau Microscope. *Le prix du Calendrier, monté proprement sur du carton, est de 20. sols, & en feuille 8. le Recueil relié se vend 20. sols & broché 10.* A Toulouse, chez L. Baour, Marchand de Tailles-douces, rue S. Rome, 1726.

Le 17. d'Août le R. P. Porée, Jesuite, Professeur de Rhétorique au Colle-

S E P T E M B R E. 1726. 2057

ge de Louïs le Grand, fit reciter en public par ses Ecoliers, six Poëmes Latins qu'ils ont composez. Les sujets de ces Poëmes sont pris de six Tragédies Grecques; de l'Ajax, de l'Oedipe, de l'Antigone, & de l'Electre de Sophocle; des Troyennes & de l'Iphigenie en Aulide d'Euripide. Plusieurs habiles Connoisseurs qui les entendirent, loüerent fort la methode du celebre Professeur, & le soin qu'il prend de former ses Ecoliers sur les modeles anciens, & de les conduire par la seule route qui mène au beau, au sublime, au parfait. Ces habiles Connoisseurs remarquerent avec un grand plaisir, que chaque Poëme représentoit fidelement l'œconomie de la Tragédie dont il étoit tiré, les situations interessantes, & les sentimens les plus vifs de ces Ouvrages admirables. On y distinguoit les caracteres differens de Sophocle & d'Euripide, les sentimens nobles & élevez que Sophocle donne à ses Heros & à ses Heroïnes, cette majesté, cette sublimité de stile, qui répond si juste à la grandeur des objets qu'il fait toujours voir, parce qu'ils ont été veritablement grands. Dans les Troyennes & dans l'Iphigenie on voyoit ce pathetique d'Euripide, cet art infailible qu'il possédoit d'émouvoir les

E iij      cœurs

cœurs par des peintures naturelles, mais animées de tous les mouvemens du cœur de ses personnages. On remarqua encore, que Seneque a traité deux de ces sujets, Oedipe & les Troyennes, mais le Pere Porée & le Tragique Latin ne se sont point rencontrés. Seneque a voulu donner à Sophocle & à Euripide, un certain esprit qu'ils avoient évité: le Pere Porée a eu grand soin que ses Ecoliers n'eussent pas plus d'esprit que Sophocle & Euripide.

Le jeu des jeunes Poètes plut infiniment; il étoit toujours naturel, toujours approprié au sujet; ce n'étoient point des Déclamateurs qui crient sans se faire entendre, & qui s'échauffent sans échauffer l'Auditeur. C'étoient des Acteurs transformez dans ce qu'ils représentoient, ils faisoient sentir toutes les beautés de leurs Poèmes, parce qu'ils les sentoient toutes.

Le 22. du mois dernier, M. de Mirabeau; qui a donné une Traduction de *la Jerusalem délivrée* du Tasse, fut élu à l'Académie Française, pour remplir la place vacante par la mort du Duc de la Force.

Le 25. cette Académie solennisa la  
Fête

SEPTEMBRE. 1726. 1059

Fête de S. Louis dans la Chapelle du Louvre. Pendant la Messe, qui fut célébrée par l'Evêque de Soissons, l'un des Quarante de l'Académie, on chanta un Motet, dont les paroles étoient tirées du Pseaume 118. *Beati immaculati in via, & commençoient au Verset, Principes, persecuti sunt me gratis, & mises en Musique par M. Dornel, Organiste de Sainte Geneviève, depuis peu Maître de Musique de cette illustre Compagnie, à la place de feu M. du Boullier. Les applaudissemens qu'il reçurent la composition & l'exécution, furent d'autant plus glorieux pour l'Auteur, qu'ils étoient donnez par une Assemblée, dont le goût délicat est universellement reconnu. Les Motets que le Maître a fait exécuter, en différentes occasions, tant à la Chapelle du Roi qu'à Paris, & les Trios de Simphonies qu'il a donnez au Public, ont toujours eu beaucoup de succès.*

M. l'Abbé Guichon, qui prononça le Panegyrique du Saint Roi, en présence de Messieurs de l'Académie Française, adressa la parole sur la fin de son Discours, à cet illustre Corps, & lui fit ce Compliment.

Ici, Messieurs, une juste défiance m'inspire une respectueuse timidité. Pour

E liij rem:

remplir vos desirs, je voudrois avoiz toute la force, toute la majesté de l'Eloquence Chrétienne. Et quand pourroient être prodiguées avec plus de justice toutes les richesses dû Discours, que pour illustrer un hommage tant de fois rendu par les plus celebres talens à la memoire d'un Saint si cher à la France, & si fécond en vertus? vous seuls seriez dignes de louer un si grand Roi, parce que vous seuls sçavez louer dignement les Rois. C'est de votre sein que sortent ces illustres personnages qui forment leur jeunesse: c'est par vos lumieres qu'ils se conduisent pendant leur vie, & après leur mort ils vivent dans le souvenir des mortels, par les magnifiques productions de votre esprit, qui vous font vivre vous-mêmes dans l'admiration de tous les siècles.

Auguste Sanctuaire de l'Eloquence, c'est à vous que nous devons la vivacité de nos pensées, la noblesse de nos expressions, la pureté d'une Langue, qui par les beautés que vous lui donnez, meriteroit d'être la Langue de tous les peuples.

Comment une Science timide pourroit-elle atteindre à ce haut point d'érudition, que merite une si noble Compagnie, composée de ce qu'il y a de grand dans

SEPTEMBRE. 1726. 2061

dans l'Eglise & dans l'Erat, dans la Magistrature & dans la Guerre ? Je me rassure : Parmi de rares genies on trouve plus qu'ailleurs des oreilles indulgentes ; & comme la sincerité de votre vertu répond à la superiorité de votre sçavoir, j'ose me promettre de vous édifier, si vous invoquez avec moi celui qui est le Roi des Rois & la lumiere des Sçavans, servons-nous de l'entremise de Marie. *Ave.*

Grand Saint, vous fûtes autrefois le bonheur de ce Royaume, soyez-en aujourd'hui l'Ange tutelaire : faites que les misericordes du Seigneur si fécondes en vous, se perpetuent dans vos descendans, & que celui qui succede à votre Couronne, succede aussi à vos vertus. *Et semini ejus.*

Ce sont les douces esperances que nous en avons conçûes ; elles ne seront pas trompées ; le Ciel a comblé nos vœux, il a surpassé notre attente.

Heureuse France, vous voyez renaître Louis dans l'heritier de son nom ; déjà la Nature prodigue en sa faveur s'est élevez les plus sactez ; déjà dans la saison des premieres fleurs, il porte les fruits les plus meurs des plus nobles vertus.

Quels assurez présages de l'heureux  
E v ave-

## 2062 MERCURE DE FRANCE.

avenir qu'il nous prépare ! Edifiante piété dans la Maison de Dieu , bonté de nature , noblesse de sentimens , tendresse pour son peuple , compassion envers les malheureux , douceur ravissante , sagesse prématurée , discretion merveilleuse , prudence consommée ; c'est ce qui caractérise le Heros & le Chrétien , c'est ce que nous admirons déjà dans notre auguste Monarque.

Peuple fortuné , concevez par avance le bonheur que le Très-haut vous destine , ce Soleil si doux dans son Aurore , vous annonce les jours les plus tranquilles. Les plus sages conseils affermissent son Trône. Il a pris en main les rênes de son Etat pour travailler au bonheur de ses Sujets. Puissions-nous voir en lui le Salomon de son siècle.

Croissez à jamais , digne rejetton de Louis. Que le Seigneur benisse une alliance que toutes les vertus cimentent , & qui par une préférence singulière semble être plutôt l'Ouvrage du Ciel que de la Terre.

Et vous , Messieurs , justes Dispensateurs de la gloire humaine , qui voyez croître en lui tant de mérite , préparez dès ce jour vos éloges , puisqu'il vous prépare la plus riche matière ; proposez-le à l'Univers comme un sujet d'admiration.

— SEPTEMBRE. 1726. 2063  
tion, pendant que je propose aux Chrétiens S. Louis comme un objet d'imitation, & que je les invite à se former sur lui, s'ils veulent regner avec lui dans l'Eternité.

Le même jour les Académies Royales des Belles-Lettres & des Sciences, célébrerent aussi la Fête de S. Louis, dans l'Eglise des Prêtres de l'Oratoire. Un fort beau Motet, pris du Pseaume *Laudate pueri Dominum*, de la composition du sieur du Bouffet, le fils, Maître de Musique de ces deux Académies, fut chanté pendant la Messe & fort applaudi. L'Eloge de Saint Louis fut prononcé fort éloquemment par le Pere Toulouse, Jacobin de Beziers.

Le Vendredi 23. Août M. de Maisons, President à Mortier, prit séance à l'Académie Royale des Sciences, en qualité d'Honoraire : place à laquelle il avoit été élu le Mercredi 21. & qui étoit vacante par la mort de M. le Duc de la Force.

Le Samedi 31. du même mois, M. d'Argenson, Conseiller d'Etat, & Chancelier du Duc d'Orleans, qui avoit été élu à une semblable place le 23. prit  
E vj. aussi

aussi séance. Cette dernière Place étoit vacante, par la démission du Pere Sebastien Truchet, Religieux Carme de la Place Maubert.

On mande de Rome, que le Marquis de Palonbara y a fait depuis peu l'épreuve d'un fusil de chasse, dont on prétend qu'il veut faire présent à la Reine d'Espagne, lequel tire trente coups de suite, sans qu'on soit obligé de le recharger.

L'Académie des Sciences & des Arts, établie à Petersbourg, tint le 12. du mois dernier l'Assemblée publique ordonnée par ses Statuts. La Czarine, sa Protectrice, accompagnée du Duc & de la Duchesse d'Holstein, des principaux du Clergé, des Ministres de Russie & de ceux des Princes Etrangers, l'honora de sa présence. Il y eut un si grand concours de gens de tous états, que la Salle ne pouvoit les contenir. Après que S. M. Cz. s'y fut placée sur un Trône magnifique, M. Bayer, l'un des Professeurs, la harangua en Allemand, avec un applaudissement general. M. Herman, aussi Professeur, fit ensuite un Discours Latin fort éloquent sur la Geometrie, & il proposa un Problème de Dioptrique

SEPTEMBRE. 1726. 2065

que pour la perfection des Telescopes, suivant les principes de Descartes, & pour sçavoir s'il y auroit lieu d'esperer d'en construire un, par le moyen duquel on put découvrir les êtres qui sont dans la Lune. Ce Professeur insinua que cela se pouvoit; & M. Goldbach, Conseiller de Cour, qui fit une élégante réponse à ce discours, témoigna qu'il étoit dans le même sentiment. La Séance finit par un éloge des grandes actions du feu Czar, après quoi la Czarine assura l'Académie de sa haute protection, & tous les Professeurs furent admis à lui baiser la main.

*Extrait d'une Lettre écrite de Toulouse  
le 26. Juillet 1726.*

Nous avons ici un jeune Gentilhomme du Gevaudan, nommé du Roc, âgé de quinze ans, qui montre un génie singulier pour les Mathématiques. Il ne sçavoit que la septième Proposition d'Euclide, lorsqu'à l'occasion d'une fausseté qui lui fut dite, sçavoir, que le Cercle ne pouvoit être divisé en trois parties égales, il le partagea sur le champ par le triangle équilatéral, autour duquel son génie lui fit trouver le moyen de circoncrire un Cercle.

Je

Je lui representai , que la difficulté consistoit à diviser un arc de cercle : aussitôt il partagea le quart de cercle en trois parties , par le moyen de deux triangles équilatéraux inscrits.

Je lui ajoutay, qu'il s'agissoit d'un arc de cercle moindre que le quart & de l'angle aigu ; il eut bien tôt divisé l'angle de 45. degrez , & quelques autres en trois parties.

Ces succès l'ont encouragé à se jeter tout-à-fait dans la Géométrie ; il y fait des progrès qui ont étonné tous ceux qui ont assisté aux exercices qu'il a faits en public.

Je vous prie par le zele que vous avez pour les Sciences , & en particulier pour les Mathématiques , de vous intéresser pour faire trouver à ce jeune homme , dans l'estime du Public , un nouveau motif de cultiver une si belle science , pour laquelle il paroît avoir un si beau naturel.

*Extrait de la Réponse.*

L'état de la question de la trisection de l'angle , est de diviser en trois parties égales tout angle aigu. Ainsi votre jeune Archimede n'a pas été plus loin que les Geometres qui ont vécu depuis l'ancien ;  
mais

SEPTEMBRE. 1726. 2057

mais en ce point il peut se flatter d'avoir été pour l'exécution aussi loin qu'eux. Cet Eloge doit lui suffire, & l'encourager à des progrès tels que ses premiers essais les font espérer.

*Extrait d'une Lettre écrite de Londres ;  
par M. R. A. P. C. à Paris.*

Je laisse maintenant les Sciences pour vous parler du Pays & des plaisirs du Pays. Londres est une grande Ville au-dessus peut-être de Paris, pour l'étendue & pour la bonne entente. Les rues y sont vastes & peu embarrassées, par la commodité des chemins pour les gens à pied. Tout y représente un aise & une abondance que nous ne connoissons en France que chez nos grands Seigneurs. Les maisons n'y sont point magnifiques au-dehors, c'est-à-dire, que nos Hôtels valent mieux que ceux de Londres ; mais il regne plus de symétrie ici dans les maisons des particuliers, & on les croiroit toutes bâties pour un même Maître.

Les Spectacles sont aussi fréquentés, & j'ose dire mieux entendus qu'en France ; la disposition du Theatre en est meilleure, & les Acteurs approchent autant que les nôtres du naturel. Cependant

tant dans le Comique je regrette toujours Moliere. L'Opera est d'une maniere à n'avoir rien de commun avec celui de France. Autant qu'on fait de dépense à Paris pour les Scenes, pour les Danfes, &c. autant en fait-on ici pour la seule Musique. Ceux qui sont passionnez pour le goût Italien, que j'estime le bon goût, peuvent assurer, que s'il y a une felicité dans le monde, c'est celle d'entendre un Opera à Londres. L'Orkestre est composée des plus grands Maîtres d'Italie, & les voix, comme les *Cuzzoni*, *Zevezino*, *la Faustina*, sont des voix d'Ange. En un mot, l'Opera de Londres est un des plus beaux Concerts qu'on puisse entendre. Je ne puis le mieux comparer qu'à une fort longue *Cantate*; où alternativement la Symphonie & le Recitatif se suivent: rien n'est plus varié.

A l'égard des Promenades, elles ne sont pas si frequentées, elles ne sont pas même aussi belles qu'à Paris. En revanche la Campagne y est bien belle: aussi est-ce le séjour des gens riches pendant six mois de l'année. C'est-là qu'on trouve les magnifiques maisons & les beaux jardins. On ne connoît pas tant ici la societé & le plaisir de la conversation qu'en France, aussi on n'a pas autant de besoin,

SEPTEMBRE. 1726. 2069

besoin car on n'y parle pas tant : & S. Évreumont avoit raison de dire qu'il ne trouvoit rien de plus aimable qu'un Anglois qui parle , & qu'un François qui pense.

La Nation se pique de beaucoup de discretion & d'une politesse , qui sans beaucoup de complimens fait trouver de l'agrément là où nous nous incommodons. L'air libre dont on vit , & avec lequel on parle , ne permet pas que l'on se gêne le moins du monde ; de sorte que l'on est délivré par ce moyen des fâcheux & des importuns. On a tort d'accuser les Anglois de haïr toutes les Nations : on parle sans doute de la plus vile populace , qui en France même où les Etrangers sont adorez , ne laisse pas de les haïr. Ce que nous appellons honnêtes gens , reçoivent ici parfaitement bien leur monde ; & je ne sçaurois décider qui est le plus affable du Gentilhomme Anglois , ou du Gentilhomme François , &c.

On écrit de Londres, que M. *Henri de Saumarez*, Gentilhomme de l'Isle de *Guernesey*, sur la Côte de Normandie , vient d'achever une Machine des plus curieuses, & des plus utiles pour mesurer exactement le chemin que fait  
en

## 1070 MERCURE DE FRANCE.

en mer un Navire; elle est préférable à la ligne de minute, & à toute autre invention, dont on s'est servi jusqu'à présent pour cet effet dans la Navigation.

Le corps de cette Machine, qu'on jette hors de bord, & qui est trainé par une corde à la poupe du Navire, est en forme de la lettre Y. On peut le faire d'étain ou de fer, suivant la profondeur du lieu où l'on veut s'en servir. A chaque bout des lignes qui forment l'angle, ou au haut de la lettre Y, il y a deux palettes semblables à peu près à la figure de la ligne de Minute Angloise, l'une desquelles se baisse à proportion que l'autre se leve, la palette baissée, ou descendante, rencontrant la résistance de l'eau à proportion du mouvement du Vaisseau, donne par ce moyen un mouvement circulaire sous l'eau à la Machine, lequel est plus ou moins fort, à proportion que le Navire fait chemin, & cela sans lui causer aucun empêchement pour avancer.

Ce mouvement est communiqué à une sorte d'Horloge, ou de Cadran fixé dans quelque endroit convenable du Navire, par le moyen d'une corde de longueur proportionnée, qui est attachée à la queue de l'Y, & portée au Cadran. Le mouvement

SEPTEMBRE. 1726. 2071

vement & de même maniere communiqué à une sonnette placée dans le Cadran, elle sonne ou frappe exactement les pas Géométriques, milles, ou lieuës que le Navire a faits ou courus; & détermine ainsi très-facilement combien le Navire est allé au gré du vent ou de la marée; comme aussi la force des marées & des courans avec une telle exactitude que cela ne peut manquer d'être d'une très-grande utilité en arpentant les plages dangereuses, comme sont les *Cafquetz*, la Rade d'*Ardelni*, & autres.

Ceux qui seront curieux d'être plus implemment instruits sur cette Machine, n'ont qu'à lire l'ample projet que l'Auteur en a donné dans le 33. vol. des *Transactions Philosophiques* de la Société Royale de Londres, mois de Novembre & de Décembre 1725. on y trouvera, surtout, qu'en corrigeant les erreurs de la Navigation, cette Machine peut procurer le moyen de sauver, non-seulement les biens des Négocians, mais encore la vie de beaucoup de personnes.

Nous nous exposerions à bien des reproches de la part des amateurs des beaux Arts, si nous ne disions rien de la magnifique Toilette de la Reine, en argent doré, que M. Germain, Orfevre ordinaire

## 2072 MERCURE DE FRANCE.

naire du Roy, a faite de , & que les Curieux ont été voir avec beaucoup d'empressement & de satisfaction aux Galleries du Louvre. On peut dire que l'invention, le goût & la délicatesse du travail, surpassent la richesse de la matière.

Ce précieux Ouvrage consiste en 51. pieces, dont la principale est un Miroir de 36. pouces de haut sur 29. de large, d'une forme très-élegante, & couronné des Armes du Roy & de la Reine, avec 4. petits enfans qui répandent des fleurs le long de la Corniche; les côtez sont chargés d'ornemens de bon goût & variés, & le bas est occupé par un bas-relief, où l'on voit Venus à sa Toilette, servie par les Graces, entourée de festons de fleurs, &c. Comme ce Miroir doit être vû de tous les côtez, le derrière est aussi riche & aussi plein d'ouvrage que le devant.

Deux Jattes; dans l'une une Eguiere à pans, couverte d'une Coquille, & dans l'autre un Pot à l'eau. Les Jattes sont pareilles, faites en Nacelles, dont la Pôupe & la Proüe sont ornées d'enfans qui lient un Dauphin avec des festons, lesquels regnent le long des bords de la Jatte. Le corps de l'Eguiere, d'une forme singuliere, est armé d'une espede

de

SEPTEMBRE. 1726. 2073

de Cuirassé au milieu de laquelle Thétis sur des Vagues paroît en bas-relief, accompagnée de Tritons, de Nayades, de divers animaux & autres ornemens aquatiques. Du dessous de l'armure, s'éleve dans chaque Pan un Roseau qui fait un effet fort agréable. Le Pot à l'eau est d'une très-belle forme, avec les armés du Roy & de la Reine, en bas-relief, &c.

Dans la crainte d'être trop longs, nous nous arrêterons moins sur les autres articles : nous passerons, quoiqu'à regret, sur des pieces très-ingenieusement décorées, qui mériteroient d'être décrites.

Deux carrez de Toilette, de mêmes dimensions, avec des ornemens très convenables.

Un Coffre à Bijoux & une Pelotte, de même grandeur. Sur le devant du Coffre est un bas-relief, dans lequel on voit des Tritons & des Nerelides apporter à Neptune toutes les richesses de la Mer.

Deux Gantieres, especes de Corbeilles presque ovales, ornées de bas-relief, servant à présenter les Gants à la Reine.

Une grande Soucoupe, sur laquelle on présente les differens Atours.

Deux Ferrieres ou Flacons à mettre des Eaux de senteur.

Une

2074 MERCURE DE FRANCE.

Une Soucoupe ovale & deux Gobelets couverts.

Une Nef, forme de Navire, à mettre les racines pour les dents, terminé par une Couronne fermée.

Un Vase pour la Pâte d'Amande.

Une Soucoupe & une Tasse couverte.

Deux Boîtes à Poudre.

Deux Boîtes à Mouches, sur lesquelles on voit des Moucheron voltiger.

Deux Plombs.

Deux Bougeoirs.

Un Soleil & sa Mouchette. On appelle Soleil, une espèce de Porte-Mouchette antique, en usage dans la Maison du Roy.

Un Campanille, ou Clochette d'un son singulier.

Quatre Flambeaux en forme de Lyte triangulaire.

Douze grands Flambeaux, dont le corps est formé par trois Cariatides.

Deux Brosses à Peignes.

Une Vergette.

Un Couteau pour ôter la Poudre, dont la lame est d'or, & le manche est enrichi de Diamans & d'Émaux.

Le 2. Août, M. Germain livra cette Toilette à la Reine, en présence du Roy. Leurs Majestez en parurent très-satisfaites. Le Duc d'Antin, Sur-Intendant

des

SEPTEMBRE. 1716. 2075

des Bâtimens, toujours attentif à favoriser les Arts, fit remarquer le génie & le mérite de l'Auteur, dans ses compositions, dans le choix de ses allegories & de ses ornemens, dans la position, la correction & l'expression de ses Figures, & en general, le goût & la beauté de tout l'Ouvrage.

Le Sieur Antonio, Musicien Italien, si connu à Paris par son talent pour la composition & pour le Violon, vient de faire paroître six Sonnettes gravées à Violon seul, pour pressentir le goût du Public. Il continue de travailler dans ce genre, & se prépare à donner dans peu de grands Concerts de Symphonie. On espere que les Amateurs de Musique Italienne auront lieu d'être satisfaits de l'Ouvrage que nous annonçons, où la science & la délicatesse sont employées avec beaucoup d'art. La suite répondra sans doute à ce commencement.

L'Archi-Confrairie Royale des Chevaliers Voyageurs & Palmiers du S. Sepulchre de Jerusalem, érigée par S. Louis en 1254. & fondée par Louis Hutin X, du nom Roy de France, en 1336. l'Eglise des Cordeliers du Grand Convent de Paris, solennisa la Fête de S. Louis, le  
Dimanche

Dimanche 1. de mois. La grande Messe fut chantée solennellement & le Panegyrique du Saint fut prononcé par un Religieux du même Convent. Après la Procession, le *Te Deum* & l'*Exaudiat* furent chantez dans la Chapelle de l'Archi-Confrairie. On donna ensuite la Bénédiction du S. Sacrement, pour rendre grace à Dieu du rétablissement de la santé du Roy & de la Reine.

Le soir, les Confreres allumerent des feux devant leurs Portes; mais le sieur Nicolas Dauphin, fils, Marchand Epicier, rue de la Comedie Françoisé, l'un d'entr'eux, se distingua particulièrement par un feu d'artifice qu'il avoit ingenieusement composé, ensuite d'un feu de joye avec des illuminations aux fenêtres, & ces inscriptions. *Illorum incolumitas Galliam fortunat. Galli felices Reginâ tutâ.* Entre ces deux Inscriptions & dans le juste milieu étoit une Lanterne tournante des plus singulieres, ornée de figures fort bien disposées, formant ensemble des Danses dans des attitudes convenables & tout-à-fait réjouissantes.

On nous demande souvent de divers endroits du Royaume, des nouvelles de l'Édition de plusieurs Ouvrages, qui doivent s'imprimer à Paris, & qui ont été

pro-

SEPTEMBRE. 1726. 2077

propofez par la voye des fouscriptions : nous fatisférons en cela les perfonnes intéreffées, autant que la chofe dépendra de nous, & quand nous pourrons avoir là-deffus de juftes éclairciflemens. Il nous paroît qu'on s'ennuye fort, fur tout, de ne point voir paroître, après une fi longue attente, le fecond Tome de la Grammaire Hébraïque & Chaldaïque du R. P. Dom Pierre Guarin. Nous pouvons affurer le Public que l'impreffion de ce fecond Tome eft bien avancée, & que fi le Libraire qui l'a entreprife, l'avoit commencée dans le temps qu'il l'avoit promis à l'Auteur, & ne l'avoit pas fi fouvent interrompue, il y a plus de quatre ans que cette impreffion feroit achevée; puis que l'Ouvrage étoit entièrement fini avant que l'on commençât de l'imprimer.

*ERECTION d'une Académie de Belles-Lettres à Marseille.*

**L**E Roy ayant accordé des Lettres Patentes pour l'établiffement d'une Académie de Belles-Lettres à Marseille; & l'Académie Françoisé ayant adopté cette nouvelle Compagnie, le Jeudy 19. de ce mois, il y eut une Affemblée publique très-nombreufe de l'Académie

Elifab. M F Fran

Françoise, expressément convoquée ; dans laquelle M. de Chalamont de la Visclède, Secretaire perpetuel de la nouvelle Académie, accompagné de M<sup>rs</sup> de Gerein, Lieutenant General de l'Amirauté à Marseille, & Taxil, Député de la même Académie, parla au nom de ses Confreres, & prononça un Discours très-éloquent, auquel M. de Fontenelle, Directeur de l'Académie Françoise, répondit avec cette éloquence fine & legere qui lui est particuliere. Après quoi M. de Chalamont de la Visclède, lût une Epitre en Vers libres, & une Fable de la composition de M. Taxil, sur le sujet de l'Assemblée. M. l'Abbé d'Olivet lut ensuite l'Eloge Historique de M. de Balzac, & M. de la Motte termina la séance par un Eglogue qu'il récita. Les 3. Députés eurent part à la distribution des Jettons.

L'occupation de la nouvelle Académie composée de 20. personnes, sera l'Histoire, l'Eloquence & la Poësie. M. le Maréchal de Villars, Gouverneur de Provence, qui a favorisé cet établissement de tout son crédit, en est le Protecteur ; & pour animer l'ardent des Orateurs & des Poëtes, & signaler son amour pour les Lettres, il a fondé un Prix de la valeur de 300. livres, qui consiste en une  
Médaille

SEPTEMBRE. 1726. 2079

Médaille d'or. Ce Prix sera délivré le premier de Janvier de chaque année, une année aux Ouvrages de Vers, & la suivante aux Ouvrages de Prose alternativement. Le Prix pour le premier Janvier 1727. sera adjugé à un Poëme de cent Vers au plus, & de 80. au moins, tous grands Vers ou Alexandrins, ou à une Ode de 12. Strophes au plus, sur tel sujet qu'on voudra choisir, bien entendu que les bienfaisances soient gardées.

On pourra adresser les Paquets affranchis à M. de Chalamont de la Visclède, Secretaire perpetuel de l'Académie, rue de l'Evêché, à Marseille. Les Paquets qui ne seront point affranchis ne seront point retirez du Bureau de la Poste. Si on s'adresse à un Habitant de Marseille, le Secretaire donnera un Récepissé de l'Ouvrage qu'il recevra à celui qui le lui remettra; & si on envoie l'Ouvrage à droiture au Secretaire, il enverra le Récepissé à l'adresse qu'on lui marquera, pourvû que cette adresse ne fasse pas connoître l'Auteur, qu'on veut absolument ignorer. On mettra, comme à l'ordinaire, une Sentence au bas de l'Ouvrage.

Attendu le peu de temps qui reste jusqu'à la fin de l'année, on avertit qu'on

F ij ne

ne recevra les Ouvrages qui doivent entrer en concours, que jusqu'au 10. Décembre prochain inclusivement. Les Paquets qui arriveront après, ne seront pas ouverts.



## CHANSON.

**P**Etits Oiseaux, est-ce le jour  
 Qui vous éveille en ce Boccage ?  
 Il n'en sçauroit percer l'ombrage  
 Ce ne peut être que l'Amour.



Pour moy, jamais il ne m'éveille ;  
 Mais ne vous en étonnez pas ;  
 C'est que ce Dieu cruel, hélas !  
 Ne permet pas que je sommeille.

## AUTRE CHANSON

*Sur le rétablissement de la santé du Roy.*

**C**Hantez, petits Oiseaux,  
 Et faites en tous lieux retentir les Echos ;  
 De mille Concerts d'allégresse :  
 Un Roy dont le péril causoit votre tristesse,  
 Jouit

Etats Oïseaux, est-ce le jour  
Qui vous éveille en ce Boccage ?  
n'en scauroit percer l'ombrage ;  
ne peut être que l'Amour.



ur moy, jamais il ne m'éveille ;  
ais ne vous en étonnez pas ;  
est que ce Dieu cruel, hélas !  
permet pas que je sommeille.

AUTRE CHANSON

PUBLIC LIBRARY.

ASTOR, LENOX AND  
TILDEN FOUNDATIONS.

ASTOR, LENOX AND  
TILDEN FOUNDATIONS.

Digitized by Google

L  
L  
tation  
préce  
de M  
Poly  
lema  
ont e  
tre F  
moin  
le de  
ha

.. SEPTEMBRE. 1726. 2682

Jouit d'une heureuse santé,

Que pour notre félicité,

Le Ciel fera durer sans cesse,

*L'Affichard.*



SPECTACLES.

LE 7. de ce mois, les Comédiens François donnerent la première représentation du *Pastor Fido*, Pastorale héroïque précédée d'un Prologue. Cette Piece est de M. le Chevalier Pellegrin, Auteur de *Polydore*, de la mort d'*Ulisse*, & de *Thélemaque*; les deux premières Tragedies ont eû beaucoup de succès sur le Théâtre François, & la troisième n'en a pas moins eû sur celui de l'Académie Royale de Musique. Le *Pastor-Fido* lui fait beaucoup d'honneur, par la maniere dont on le trouve écrit, par les traits qui y sont répandus, & par l'intérêt qui y regne: il est précédé d'un Prologue qui annonce la Pastorale, & qui prépare les Spectateurs à n'être point surpris de n'y pas trouver tout ce qui est dans le *Guarini*.

F iij    *Acteurs*

# 1782 MERCURE DE FRANCE.

## *Auteurs du Prologue.*

Venus, *La Duc d'Angville.*  
Melpomene, *La Duc Duclos.*  
Thalie, *La Dame Desbays.*  
Momus. *Le fleur de la Thorilliere, le Pere.*

*La Scene est dans les Champs Elisées ,  
près Paris.*

Dans la premiere Scene , Venus se plaint dans un Monologue , que l'Empire de son fils est négligé , à cause de l'inconstance si naturelle aux François. Momus qui survient , augmente l'inquiétude de Venus , par le Portrait qu'il fait de l'humeur volage des Habitans de la Seine.

Dans la troisiéme Scene, Venus prie Thalie de s'interesser pour sa gloire & pour celle de son Fils. Thalie lui répond , que , puisque c'est à elle à corriger les mœurs , elle va lâcher contre les inconstans une Piece de caractère , qui rangera tous les cœurs à leur devoir. Au seul nom de Piece de Caractere , Momus annonce à Venus que personne n'y viendra. Thalie convient que ces sortes d'Ouvrages ne sont plus en crédit , & que les François lui préfèrent sa soeur Melpomene.

Dans

SEPTEMBRE. 1726. 208.

Dans la suivante, Melpomene paroît au fond du Théâtre, rêvant, gesticulant, & déclamant quelques Vers du Pastor-Fido. Venus lui demande quel est ce Myrtil qu'elle vient de nommer dans ses Vers; Melpomene lui répond;

C'est un Berger fidelle;

Qui pour l'objet de son amour,

Est prêt à renoncer au jour.

D'une infidélité cruelle,

En vain de son Amant il soupçonne le cœur;

Il n'en montre pas moins d'ardeur,

A se sacrifier pour elle.

Venus frappée d'une fidélité si extraordinaire, s'écrie:

O Prodige ! ô Constance ! ô Foy !

O Spectacle digne de moy !

Aux Amans d'aujourd'hui qu'il serve de modele;

Melpomene dit à Venus qu'elle va tout préparer pour répondre à ses desirs; Venus se retire pour aller rassembler ses Graces; & promet à Melpomene d'amener à sa Piece tout ce qui lui reste de fidelles sujets.

Thalie demande à Melpomene, dans la cinquième Scene, quelle sorte de Piece elle va donner. Melpomene lui

F iij ré-

1084. MERCURE DE FRANCE

répond que c'est une Pastorale ; & sur les conseils que sa sœur lui donne de ne pas s'embarquer dans ce genre d'écrire qui ne lui convient pas, Melpomene lui dit :

Le genre n'y fait rien , pourvû que l'on inspire :

Et la terreur & la pitié :

Thalie la presse de lui dire quel est le sujet de cette Pastorale : le *Pastor Fido*, répond Melpomène ; Thalie n'est plus si fâchée , parce qu'elle croit avoir autant de part dans la copie , qu'elle en a eû dans l'Original. Elle témoigne sa joye par ces Vers :

Je respire.

Le Chien caché , Lupin , Corisque , le Satyre ,  
Voilà mon lot.

*Momus.*

Moy , pour ma part ,

Je retiens le Colin Maillard.

*Melpomene.*

Vous n'aurez rien , ni l'un ni l'autre.

Thalie & Momus , également irrités , reprochent à Melpomene la témérité qu'elle a de retrancher d'un Ouvrage les divers incidens qui contribuent à l'embellir.

SEPTEMBRE. 1726. 2085  
bellir. Voici ce que répond Melpomene,  
en parlant de l'Auteur Italien.

Je conserve le fond, c'est l'honorer assez.  
Pour tous ces incidens du ressort de Thalie,  
Et qui chez moi sont déplacez,  
Je les renvoye à l'Italie.

L'altercation continuant entre Melpo-  
mene, Thalie & Momus.

On vante de part & d'autre les Au-  
teurs qui ont excellé dans la Tragedie,  
dans la Comédie & dans la Farce, ce  
qui fait trois portraits : les voicy.

*Melpomene.*

Mes yeux, dans la carrière, ont vû, d'un pas  
rapide,

Des Grecs même, des Grecs, les François  
triomphants :

France tu m'as rendu dans deux de tes enfans

Mon Sophocle & mon Curipide.

*Thalie.*

Doucement, s'il vous plaît, ne portez pas si  
haut

La gloire de Corneille & celle de Racine,

Moliere les surpasse, ou du moins il les vaut.

Jamais la Scene Grecque & la Scene Latine,

N'ont rien vû de si grand que lui :

F v

Je

Je l'emportai sur vous , tant qu'il fut mon appui :

Tantôt Plaute , tantôt Terence ,  
 Toujours Moliere , cependant ,  
 Quel homme ! avouez que la France  
 En perdit trois en le perdant.

*Momus.*

Pour moi , sous mes Lauriers je garde un front  
 modeste.

Si je daignois vous imiter ,  
 J'aurois de grands noms à citer ,  
 Qui vous donneroient votre reste :  
 Mais Momus vous fait grace , & veut bien par  
 pitié ,

Vous laisser , de sa gloire ignorer la moitié.

Ces trois mots vous doivent suffire :

Rien ne marche chez vous que méthodique-  
 ment ;

Vous donnez tout à l'Art , moi , je suis seule-  
 ment ,

Ce que la Nature m'inspire ,

Et pourvu que je fasse rire ,

Il ne m'importe pas comment.

La hauteur avec laquelle Melpomene  
 parle à Thalie & à Momus , les oblige

SEPTEMBRE. 1726. 1087

à la quitter. Ce brusque départ lui faisant craindre quelque entreprise de leur part contre sa nouvelle Pastorale, il la met sous la protection de ses plus zelez partisans.

Ce Prologue n'a paru rire qu'à l'esprit, peut être aussi n'a-t-il été fait que pour cela, & pour mettre au fait de la Pastorale dont nous allons donner un Extrait.

ACTEURS.

Montan, Grand-Prêtre de Diane. *Le Sieur Baron.*

Tytire, pere d'Amaryllis. *Le Sieur Fontenay.*

Myrtil, Amant d'Amaryllis. *Le Sieur du Fresno.*

Amaryllis, fille de Tytire. *La D<sup>lle</sup> le Couvreur.*

Ergaste, Amoureux de Corisque. *Le Sieur le Grand, le fils.*

Corisque, Amoureuse de Myrtil. *La D<sup>lle</sup> de Seine.*

Philemon, crû pere de Myrtil. *Le Sieur du Breuil.*

Suite de Montan & d'Amaryllis.

Peuples Arcadiens.

*La Scene est dans la Forêt d'Erimanthe.*

F v j     Sujet

*Sujet de la Pastorale.*

L'Auteur François a conservé le fond de l'Italien, comme Melpomene le dit dans le Prologue. Ils arrivent tous deux à la même fin, par des moyens presque semblables. Voici de quoi il s'agit dans l'Original & dans la Copie.

Diane irritée d'une infidélité d'amour, faite au Grand-Prêtre de son Temple, exerce une cruelle vengeance contre les Peuples Arcadiens, chez qui ce crime s'est commis; elle leur annonce que sa colere ne sera appaisée que par l'hymen d'un Berger fidelle, sorti du sang des Dieux, avec une Nymphé, qui, de son côté, reconnoîtra des Dieux pour Ayeux: il n'y a dans toute l'Arcadie que deux Familles, dont les enfans puissent remplir l'Oracle; desorte que le salut de l'Arcadie est dans les personnes de Sylvio, fils de Montan, & d'Amaryllis, fille de Titire. Montan est issu du sang d'Alcide, & Titire du sang de Pan. Montan est Grand-Prêtre de Diane. Le premier trait de cette Déesse offensée, semble être tombé sur lui; une inondation terrible lui a ravi son premier fils, & celui qui lui reste a un cœur si impénétrable aux traits de l'Amour, qu'on ne

SEPTEMBRE. 1716. 209

ne comprend pas qu'il puisse jamais vérifier l'Oracle. Il n'aime que les Forêts ; & celle qui lui est destinée a une grande passion dans le cœur pour un Berger qu'elle a vû dans l'Elide, & qui est venu la chercher, par ordre d'Apollon même, dans l'Arcadie, où ce Dieu assure qu'il doit guérir d'une langueur mortelle dans laquelle l'excès de son amour pour Amaryllis l'a fait tomber. Ce Berger s'appelle Myrtil, il est crû fils de Philemon. Une Rivale d'Amatillis tend un piege à cette Nymphé, fille de Titire, qui a déjà été fiancée à Sylvio, fils de Montan. On la trouve dans un autre avec Myrtil, sans qu'il y ait aucun crime de part ni d'autre. Cependant comme les apparences sont contre eux, & que la loy condamne tous les infidèles à la mort, Amaryllis est conduite en victime au Temple de Diane, pour y être sacrifiée. Suivant la même loy, un Amant peut la sauver, en s'offrant à être immolé pour elle. Myrtil l'aime trop pour la laisser périr ; il demande la mort à Montan, qui ne peut la lui refuser. Dans le temps que le Grand-Prêtre de Diane va répandre le sang de Myrtil, Philemon arrive d'Elide. A l'aspect d'un si cruel sacrifice, il veut arracher son fils de l'Autel ; Montan le menace de la colere de Diane, & d'une mort

## 209. MERCURE DE FRANCE.

mort infaillible, s'il ose porter la main sur la victime. La Peripetie se fait historiquement, Philemon, à qui Guarini donne le nom de Carin, apprend à Montan que ce Berger qu'il va sacrifier, est sous la protection des Dieux, qui l'ont déjà sauvé des flots. Il rappelle au Grand-Prêtre l'inondation affreuse du Fleuve Ladon; il lui dit que ce fut sur les bords de ce Fleuve qu'il trouva un enfant qui a toujours passé pour son fils, & à qui un Myrthe, qui lui servoit d'asile, donna le nom de Myrtil. Ces premieres circonstances commencent à porter l'effroi dans le cœur de Montan. L'orage, le temps, les lieux, tout s'accorde, tout convient au fils que l'inondation lui a autrefois ravi; mais il ne peut plus douter de son malheur, quand Philemon, ou Carin, lui apprend qu'Apollon lui ordonna d'éloigner Myrtil de son pais natal, parce qu'il étoit menacé de mourir de la main de son propre pere. Ce cruel parricide semble indispensable; mais un grand Prophete, appelé Tyrene, vient annoncer à Montan que ce Myrtil qu'il va immoler est ce Berger fidelle, sorti du sang des Dieux, qui doit sauver l'Arcadie en épousant Amaryllis. Le dénouement ne se fait pas de même dans le nouveau Pastor-Fido: on le verra par cet Extrait.

ACTE

SEPTEMBRE. 1726. 209

A C T E I.

*Le Théâtre représente la Forêt d'Erimanthe.*

Myrtil seul ouvre la Scene, & fait connoître aux Spectateurs qu'il est venu de l'Elide en Arcadie, où Apollon lui a promis du secours; & que cependant il y trouve de nouveaux malheurs, par l'hymen d'Amaryllis avec Sylvio, qui doit bientôt être célébré.

Ergaste, ami de Myrtil, le presse dans la seconde Scene, de lui découvrir le sujet de la Langueur mortelle dans laquelle il se plonge tous les jours de plus en plus. Myrtil lui déclare son amour pour Amaryllis, qu'il a vûe en Elide. Voici comment il s'explique :

Dieux cruels ! quel destin l'amena dans l'Elide ?

D'une profonde paix j'y goûtois les appas ;

Mais l'Astre injurieux, qui sur mes jours pré-  
sido,

Sans doute pour ma perte y conduisit ses pas.

A peine je la vis : que d'attraits ! que de char-  
mes !

Je sentis un trouble secret,

Qui m'annonça le premier trait

Du Dieu dont jusqu'alors j'avois brayé les  
armes.

Vai-

Vainement à ce trait vainqueur

J'opposai mon indifférence ;

Des beaux yeux de la Nymphé, un regard en-  
chanteur,

Forçant toute ma résistance,

Me perça jusqu'au fond du cœur.

Ergaste déplore le sort de son ami, à qui les Oracles des Dieux ôtent toute espérance : ce qui donne lieu au récit de l'origine des malheurs de l'Arcadie. Comme ce morceau a été fort applaudi, nous croyons qu'on le verra ici avec plaisir.

*Ergaste.*

Tu connois le nom de Lucrèce ?

*Myrtil.*

On m'a de son destin parlé confusément.

*Ergaste.*

De nos maux & des tiens apprens donc l'origine.

Cette Nymphé eût jadis Amyntas pour Amant,

Il étoit Prêtre de Diane,

Des feux dont il brûloit, il ne pût l'enflammer,

Mais elle feignit de l'aimer,

Et c'est ce que le Ciel condamne.

Par l'attrait d'un espoir flatteur,

De

SEPTEMBRE 1726. 1093

De ce crédule Amant elle entretint la flamme,  
Tandis qu'un plus heureux Vainqueur,  
Etoit le maître de son ame.

Que devint Amynthas ? Il scût la trahison :

O ! Diane, dit-il, d'une Ministre fidelle,

Si ton Temple jamais vit éclater le zele :

On m'outrage, fais-moi raison.

La Déesse aussi-tôt exauce sa priere,

Et, versant dans les airs le plus mortel poison,

Fait périr l'Arcadie entiere.

Aux Oracles des Dieux nos Peuples ont recours :

Lucrine est condamnée, il faut, de sa main  
même,

Qu'Amynthas, de l'objet qu'il aime,

Sur un Autel tranche les jours.

Contre un Oracle si funeste,

A la Nymphé parjure une esperance reste :

Un Amant, au lieu d'elle, à l'autel peut s'offrir ;

Mais l'ingrat que son cœur à tout autre préfere,

Loin d'oser secourir une tête si chere,

La suit jusqu'à l'Autel, & la laisse mourir.

Les cheveux hérissés, l'air sombre, l'œil fa-  
rouche,

Amynthas prend le fer vengeur ;

Mais

## 2094 MERCURE DE FRANCE.

Mais cependant ces mots , qui sortent de sa  
bouche ,

Expriment malgré sa fureur

L'attendrissement de son cœur.

« Ouvre les yeux , Lucrine , & voi comme l'on  
aime ,

« A peine mon Rival t'accorde quelques pleurs ,

« Je te donne mon sang , il te plaint , & je meurs.

Il dit , & s'immole lui-même.

Lucrine , en ce fatal moment ,

Doute encor si le fer , ou la douleur la frappe :

Mais détrompée enfin : « Attends-moy , cher  
Amant ,

« Dit-elle au coup mortel , ne croi pas que j'é-  
chappe ;

« Je vais m'unir à toi , du moins par mon trépas.

A ces mots , d'un seul coup tranchant sa destinée ,

Elle tombe. On diroit qu'elle cherche Amyntas ;

Mourant , il la reçoit mourante dans ses bras ,

Et leurs derniers soupirs consomment l'hy-  
menée.

Dans la troisième Scene , Montan an-  
nonce à Myrtil que Philemon , son pere ,  
doit arriver d'Elide avant la fin du jour ,  
& que sans doute il vient pour assister  
à l'hymen d'Amaryllis & de Sylvio , qui  
doit

SEPTEMBRE. 1726. 2099

doit les rendre tous heureux. A ces dernières paroles Myrtil pâlit, & prie Ergaste de soutenir les foibles pas. Montan ordonne à Ergaste de ne point quitter son ami.

La pâleur mortelle qui a paru sur le visage de Myrtil, quand Montan lui a annoncé l'Hymen prochain d'Amaryllis, le fait soupçonner d'aimer cette Nymphé; il craint même qu'il n'en soit aimé. Mais il est rassuré par l'Oracle de Diane, conçu en ces termes :

L'espoir doit renaître en ces lieux.

L'Hymen de deux Amans sortis du sang des Dieux,

Peut satisfaire une Immortelle :

Diane à ce seul prix cesse de se venger :

L'amour d'un fidelle Berger,

Expiera le forfait d'une Nymphé infidelle.

Tytire a beau lui représenter que le vrai sens d'un Oracle est toujours obscur, & qu'il n'est pas vraisemblable que l'insensible Sylvio soit ce Berger fidele sorti du sang des Dieux, qui doit sauver l'Arcadie; Montan, dont la foi est inébranlable, lui répond en colere :

Ah ! craignez que les Dieux offensez de vos doutes,

Me

1796 MERCURE DE FRANCE.

Ne rassemblent sur vous leurs plus terribles traits;

Ils savent applanir les routes

Qui conduisent au but marqué par leurs decretz

SCENE IV.

*Montan , Tytire , Amaryllis , Corisque.*

Montan félicite Amaryllis du choix que Diane a fait d'elle & de son fils pour sauver l'Arcadie ; Amaryllis lui répond qu'elle est prête à se sacrifier pour le Peuple , qu'il n'a qu'à faire dresser l'Autel ; & que, dût-elle tomber sous le couteau mortel , elle lui répond de la victime ; elle se retire , Montan empêche Corisque de la suivre.

Les dernières paroles d'Amaryllis augmentent les soupçons de Montan ; il en veut parler à Tytire ; mais ce tendre Pere suit Amaryllis qu'il croit avoir besoin de son secours dans le triste état où il vient de la voir.

SCENE VI.

*Montan , Corisque.*

Dans la sixième Scene , Montan menace Corisque d'un prompt supplice , qui pourra même tomber sur Amaryllis , qu'il la soupçonne d'avoir seduite.

Corisque ne peut souffrir qu'impatientement

SEPTEMBRE. 1726. 2097

tiement la menace que Montan vient  
lui faire, & le soupçon qu'il a  
conçu contre elle. L'amour qu'elle a  
pour Myrtil, dont une Rivale possède le  
cœur, la détermine à la vengeance. Elle  
veut pourtant employer la violence  
ou au défaut de la ruse. Voici par quels  
vers elle finit ce premier Act :

Pour appaiser les cris du remors qui m'ac-  
cuse,

Je veux bien, s'il se peut, n'employer que la  
ruse :

Mais s'il me faut enfin suivre la dure loi

Que la nécessité m'impose,

Vainement la raison cherche à regner sur moi,

De tous mes mouvemens c'est l'Amour qui dis-  
pose :

Je te perds, cher Myrtil, c'est tout ce que j'ai  
perdu.

## ACTE II.

*Le Theatre represente le Temple  
ou l'Antre d'Ericine,*

Dans la premiere Scene, Corisques  
solicitee par Ergaste, de ménager une  
entrevûe entre Myrtil & Amaryllis, lui  
fait valoir le service qu'elle rend à ces  
malheureux Amans, malgré le danger  
où elle s'expose ; Ergaste lui répond,  
que

## 2028 - MERCURE DE FRANCE.

que si elle l'aimoit bien , comme elle veut le lui persuader , elle ne balanceroit pas à lui donner sa foi dans le Temple d'Ericine , malgré la défense de son Pere. Corisque se fait long-temps presser , mais elle feint enfin de se rendre ; elle dit à Ergaste de l'aller attendre dans le Temple d'Ericine ; elle lui ordonne de s'y tenir caché pour l'intérêt de sa gloire , & de ne se montrer qu'à elle. Ce qui l'empêche, dit-elle , d'y entrer sur le champ avec lui , c'est qu'elle attend Myrtil & Amaryllis , qui doivent se rendre dans cet endroit de la forêt où elle est présentement. Ergaste entre dans le Temple d'Ericine.

La proposition qu'Ergaste vient de faire à Corisque , a donné lieu à la ruse , dont elle veut se servir pour brouiller Myrtil avec Amarillis ; elle le fait connaître par cette apostrophe à l'Amour.

Amour , daigne m'être propice ,  
C'est toi que je dois implorer ;  
Favorise mon artifice ,  
Toi qui viens de me l'inspirer.  
Mais je voi Myrtil qui s'avance ,  
Continuons de feindre.

Corisque dit à Myrtil qu'Amaryllis viendra bien-tôt , mais que cette Nymphé

SEPTEMBRE. 1726. 209

phé ignore qu'il doit se trouver en ces lieux. Myrtil lui demande qui peut l'attirer dans cette solitude ; il craint que ce ne soit quelque heureux Rival. Corisque feint d'être frappée du soupçon de Myrtil ; elle lui dit qu'il est vrai qu'Amaryllis vient souvent rêver en ces lieux , mais que peut-être est-il lui-même l'objet de sa rêverie. Myrtil lui répond, que sans doute c'est à quelqu'autre qu'elle vient rêver. Cette conversation est interrompue par l'arrivée d'Amaryllis.

A la vûe de Myrtil elle veut se retirer ; Myrtil se jette à ses pieds, & lui demande pour toute grace un moment d'entretien avant que de mourir. Amaryllis y consent avec beaucoup de peine ; elle prie Corisque d'observer par tout, de peur qu'on ne la surprenne avec Myrtil , de ne pas s'éloigner , & de revenir bien-tôt sur ses pas.

Les ordres qu'Amaryllis vient de donner à Corisque, confirment Myrtil dans la pensée qu'il a , que non seulement Amaryllis ne l'aime pas , mais qu'elle étoit venue en ces lieux pour quelque heureux Rival ; il en fait de tendres reproches à Amaryllis qui s'en offense , & qui lui défend de la voir jamais, puisqu'il a pu la croire capable de trahir son

2100 MERCURE DE FRANCE.

son devoir. Myrtil l'appaise par son repentir ; elle lui pardonne , à condition qu'il condamnera son amour à un silence , & même à un oubli éternel. Myrtil la veut quitter , en lui disant qu'il va mourir , puisque ce n'est qu'en mourant qu'il peut executer les ordres cruels : elle lui ordonne de vivre. Comme cette Scene qu'on a trouvée très-tendre , seroit trop longue pour entrer toute entière dans un Extrait , nous n'en mettrons ici que la dernière partie.

*Amaryllis.*

Eh ! croyez-vous, Myrtil, être le seul à plaindre ?

Non ; vous n'épuisez pas vous seul tous les malheurs ;

Combien d'autres que vous , prêts à verser des pleurs ,

Sont condamnés à les contraindre ?

*Myrtil.*

Qu'entens-je ? quel espoir . . .

*Amaryllis.*

Qu'osez-vous présumer ?

Où s'égareront vos vœux ? vous parlez d'espérance !

Mais il faut achever de rompre le silence ,

De mes malheurs secrets il faut vous informer.

*Ar.*

SEPTEMBRE. 1726. 2101

Je n'ai pour Sylvie que de l'indifférence ,  
Et mon triste devoir m'ordonne de l'aimer ,

On m'en fait une loi suprême.

Vous êtes trop heureux.

*Myrtil.*

Moi, trop heureux ! hélas !

Je ne puis être à ce que j'aime.

*Amaryllis.*

Ah ! le comble du malheur même ,

C'est d'être à ce qu'on n'aime pas.

Vous êtes libre , au moins , & moi, triste captive ,

De mes gémissemens il faut que je me prive ;

Mon cœur même , mon cœur est un bien que je  
dois ,

Et , sans me consulter , on veut que je le donne.

*Myrtil.*

Et pourquoi le donner ?

*Amaryllis.*

Mon devoir me l'ordonne ;

C'est un bien qui n'est plus à moi.

*Myrtil.*

Devoir trop rigoureux !

G Ama-

2102 MERCURE DE FRANCE.

*Amaryllis.*

C'est lui que j'en dois croire.

Myrtil, pour une Nymphe attentive à sa gloire,  
C'est n'avoir plus son cœur qu'avoir donné sa  
foi.

*Myrtil.*

O vertu qui vous rend encor plus adorable !

Mais qui me rend plus misérable !

Ah ! faut-il que le Ciel de mon bonheur ja-  
loux,

Ne nous ait pas faits l'un pour l'autre ?

*Amaryllis.*

Pourquoi faut-il que mon Epoux

N'ait pas un cœur comme le vôtre ?

De grace, finissons un si triste entretien.

*Myrtil.*

Adieu, je vais mourir.

*Amaryllis.*

Non, Myrtil, songez bien

Que je viens de vous le défendre.

L'air que vous respirez désormais est un bien,

Dont vous avez compte à me rendre.

*Myrtil, en s'en allant.*

Infortuné Myrtil, hélas ! quel est son sort !

On

SEPTEMBRE. 1726. 2103

On t'ordonne de vivre en te donnant la mort.

Amaryllis seule , se plaint dans la sixième Scene , de l'injustice de Myrtil , qui l'accuse de cruauté , lorsqu'elle a besoin elle-même de cette pitié qu'il lui demande. Ce Monologue a été fort applaudi. En voici les traits les plus marquez.

Hôtes de ces forêts , que vous êtes heureux !

La Nature est pour vous une Arbitre suprême :

Vous n'avez , pour former les plus aimables nœuds ,

Point d'autre loi que l'Amour même ,

Et vous êtes contents , aussi-tôt qu'amoureux.

Mais que dis-je ? cette Nature ,

Qu'on me force à trahir , sans me dire pourquoi ,

Cet amour qui me plaît , m'enchanté malgré moi ,

Au moment qu'on m'en fait la plus noire peinture ,

Tout revolte mon cœur contre une loi trop dure :

Dieux , changez la Nature , ou revoquez la loi.

Pour ce que nous défend un ordre legitime ,

G ij Fal-

Falloit-il dans nos cœurs mettre un penchant  
secret,

Et prêter à l'Amour un si puissant attrait,

Si vous vouliez en faire un crime ?

Revenons à Corisque ; elle vient continuer l'artifice que l'amour lui a inspiré. Elle a déjà fait entrer Ergaste dans le Temple d'Ericine, elle a besoin d'y faire entrer Amaryllis : voici comment elle s'y prend dans la septième Scene. Elle lui dit qu'on vient de lui apprendre un secret, qui peut la dispenser de garder à Sylvio la foi qu'elle lui a promise malgré elle ; elle lui fait entendre, que ce même Sylvio, qu'elle croit si indifférent, aime la Bergere *Æglé*, & qu'il va l'épouser secrètement dans le Temple d'Ericine. Elle convie Amaryllis à s'y aller cacher ; Amaryllis y court avec d'autant plus de plaisir, que la Loi la dispense d'épouser Sylvio, si elle peut le convaincre d'avoir donné sa foi à une autre.

A peine Amaryllis est-elle entrée dans le Temple, que Myrtil arrive. Corisque feint de déplorer son sort. On nous trahit tous deux, lui dit-elle, & ce n'étoit pas sans raison que vous soupçonniez Amaryllis d'une amour secrète ; elle aime Ergaste, qui me trahit pour elle.

Myrtil

SEPTEMBRE. 1726. 2105

Myrtil ne peut croire qu'un ami si fidele leur fasse une trahison si noire ; mais Corisque lui dit qu'il est actuellement dans le Temple, où il jure un amour éternel à Amaryllis. Myrtil, à ces mots, ne peut plus se contenir, il court au Temple, pour accabler Amaryllis de reproches, & pour se venger d'Ergaste. A peine est-il entré que Montan arrive. Diane s'est apparue à lui, & lui a révélé qu'on commet un grand crime dans le Temple d'Ericine ; il trouve Corisque tremblante, il voit sortir Amaryllis & Myrtil du Temple sacré. Cette Nymphe veut en vain se justifier ; il ne daigne pas l'écouter, & lui dit en se retirant :

Voudrois-tu démentir les avis de Diane ?

Il suffit qu'elle te condamne,

Je cours ordonner ton trépas.

Myrtil, à cet arrêt terrible, tremble pour Amaryllis, toute infidelle qu'il la croit. Cette Nymphe ne veut pas le tirer d'erreur, pour des raisons qu'on apprend dans la Scene suivante. Elle défend à Myrtil de la voir jamais. Myrtil se retire ; & c'est après qu'il est sorti qu'Amaryllis apprend à Corisque la raison de ce qu'elle vient de faire. Voici

G iij com-

2106 MERCURE DE FRANCE.  
comment elle justifie son mensonge.

Montan m'a prononcé ma sentence mortelle ;

Et tu sçais qu'une criminelle

Echappe aux rigueurs de la Loi ,

Si quelqu'un veut mourir pour elle ;

Si Myrtil me croyoit fidelle ,

Il voudroit s'immoler pour moi.

Elle charge Corisque d'apprendre un jour à Myrtil qu'elle n'a jamais brûlé que pour lui, & va présenter sa tête au coup mortel. Ergaste qui ignore tout ce s'est passé, parce que Corisque lui a ordonné de se cacher dans le Temple, vient presser Corisque d'y entrer pour recevoir ses sacrez sermens ; Corisque lui apprend le malheur d'Amaryllis, & lui ordonne de la laisser. Ergaste lui obéît ; mais il lui proteste, que pour peu que ses jours soient en danger, il reviendra la défendre, ou perir avec elle. Ces dernières paroles font naître des remords dans le cœur de Corisque ; elle se regarde avec horreur, noircie de trahison envers son Amie & son Amant. Le tonnerre gronde, & lui jette l'effroi dans le cœur ; elle finit ce second A&te par ces Vers :

Quel bruit ! de toutes parts j'entens gronder la foudre ;

Elle

SEPTEMBRE. 1726. 2107

Elle va me réduire en poudre.

O Diane ! est-ce toi qui tiens ce trait vengeur ;

Prêt à trancher mes jours coupables ?

Arrête. Laisse agir mes remords implacables ;

Ils sauront mieux que toi me déchirer le cœur,

Evitons , s'il se peut , ses terribles menaces ;

Sauvons-nous ; mais où me cacher ?

En vain à mon destin je prétens m'arracher ;

Je traîne la mort sur mes traces.

### ACTE III.

*Le Theatre represente la partie extérieure  
du Temple de Diane ; on y voit  
un Autel dressé.*

Comme notre Extrait est déjà assez long , nous passerons plus legerement sur ce dernier Acte que sur les précédens. Tout étant prêt pour sacrifier Amaryllis , & Montan ayant déjà le bras levé pour lui percer le cœur , Myrtil survient & suspend le coup mortel ; il demande à mourir pour elle conformément à la Loi ; Amaryllis prie Montan de la laisser un moment avec lui , & lui dit que peut-être obtiendra-t-elle qu'il vive. Montan y consent. Cette Scene entre Myrtil & Amaryllis a paru la plus  
G iiij belle

2108 MERCURE DE FRANCE.  
belle de la Piece. Nous n'en mettrons  
ici que la dernière partie , pour en donner  
une idée.

*Myril.*

Je ne reçois point vos adieux ,  
Et quoiqu'Etranger en ces lieux ;  
C'est à moi d'y mourir ; il y va de ma gloire.  
Que dis-je ? de ma gloire ! ah ! sous un fer ven-  
geur ,

Quand je vous vois tomber vous-même ,  
Il y va de tout mon bonheur ,  
De m'immoler pour ce que j'aime.

Eh ! puis-je mourir plus he reux ?  
J'apprens qu'Amaryllis est sensible à mes feux.  
Je goûte un sort digne d'envie ,  
Que les Dieux tôt ou tard pourroient me de-  
nier :

Au comble du bonheur il faut quitter la vie ,  
Et le plus doux moment doit être le dernier.

*Amaryllis.*

Ainsi , quelque soin que je prenne ,  
Soit pour vous prouver mon amour ,  
Soit pour m'attirer votre haine ,  
Je vous vois toujours prêt à renoncer au jour !  
Ah ! de grace ; cedez à ma juste priere :

C'est

SEPTEMBRE. 1726. 2109

C'est trop loin de mon sort étendre la rigueur,  
Que de me condamner à mourir toute entière,  
Quand je puis vivre encor au fond de votre  
cœur.

*Myrtil.*

Laissez-moi vivre dans le vôtre.

*Amaryllis.*

On viendroit m'arracher ce cœur avec ma foi ;

Il faudroit vivre pour un autre,

Et vous pouvez, Myrtil, ne vivre que pour  
moi.

Quitte donc, cher Myrtil, un dessein trop fu-  
neste ;

Par tous les Dieux que j'en atteste,

Et, pour dire encore plus, au nom de notre  
amour,

Songe, lorsque je perds la lumière du jour,

Que ton cœur, de mes biens, est le seul qui me  
reste.

Où ; tous mes vœux seroient remplis,

Et ce seroit pour moi le sort d'une immor-  
telle,

Que vivre après ma mort dans un cœur si fi-  
dèle ;

Voilà le seul tombeau digne d'Amarillis.

Le Grand Prêtre revient, & Myrtil,

G v per

2110 MERCURE DE FRANCE.

persistant dans le dessein de mourir pour ce qu'il aime, est prêt à recevoir le coup mortel, quand Philemon son pere, que l'Auteur a pris soin d'annoncer dans les trois Actes, arrive. La reconnoissance se fait, comme nous l'avons dit dans l'Argument: en voici quelques Vers, par lesquels nous finirons cet Extrait.

*Philemon.*

Rappelez cet affreux orage,  
Qui de tant de débris inonda ce rivage,  
Myrtil, sur les bords du Ladon,  
Reposoit d'un sommeil tranquille:  
Un Myrthe lui servoit d'asile;  
Ce Myrthe lui donna son nom.

*Montan à part.*

Qu'entens-je? tout mon sang se glace dans mes  
veines.

Grands Dieux! rendez mes craintes vaines.

Tout s'accorde, & l'orage, & le temps, & les  
lieux,

*à Philemon.*

Mais, des Auteurs de sa naissance,  
N'eus-tu jamais de connoissance?

*Phi-*

*Philemon.*

Sur son sort je fermai les yeux ;  
Trop de clarté pourroit lui nuire.

*Montan.*

Et pourquoi de son sort refuser de t'instruire ?

*Philemon.*

J'en fus détourné par les Dieux.  
Je cherchai pour Myrtil une terre étrangere :  
Apollon consulté daigna me découvrir,  
Qu'il couroit risque de mourir ,  
De la main de son propre pere.

*Montan.*

N'en dis pas davantage. Ah ! Destins ennemis !  
Du plus noir des forfaits êtes-vous les com-  
plices ?

Dieux ! à de plus affreux indices ,

Puis-je reconnoître mon fils ?

Malgré cette reconnoissance , Montan  
se croit dans la cruelle necessité de sacri-  
fier son propre fils , fondé sur un der-  
nier Oracle de Diane , conçu en ces ter-  
mes :

Ton peuple va jouir d'un éternel repos ,

Ce jour a vû son dernier crime ;

G vj

Ce

## 2112 MERCURE DE FRANCE.

Ce même jour verra la dernière victime ,

Qui doit s'offrir à mon Autel.

La vérification de cet Oracle fait le dénouement de la Pastorale : la trahison de Corisque est le crime dont Diane entend parler ; cette Déesse a commencé à prendre sa victime. On a annoncé dans une des dernières Scènes , qu'elle a été frappée d'un trait invisible , que Montan a attribué à Diane même, Elle vient mourir sur l'Autel destiné à Amaryllis & à Myrtil ; ces deux Amans se marient , & par là ils remplissent l'Oracle fondamental de l'action théâtrale.

## LES COMEDIENS ESCLAVES.

*EXTRAIT.*

Cet Ouvrage a fait beaucoup d'honneur à ses Auteurs , qui sont les Sieurs Dominique, Riccoboni, le fils, & Romagnesi. Le succès de cette Comédie ne s'est point démenti ; nous avons crû que le Public en verroit avec plaisir l'Extrait que nous lui avons promis.

*Prologue.*

La Troupe des Comediens Italiens ,  
ayant

SEPTEMBRE. 1726. 2113

ayant été poussée par un orage sur les côtes des Royaumes de Fez & de Maroc, & ayant eu le malheur de tomber dans l'esclavage, ouvre la Scene. On ne voit d'abord qu'une partie des Acteurs, qui sont Arlequin, le Docteur, Pantalon & Scaramouche, les autres, & surtout les femmes ne paroissent point dans le Prologue. Un Turc, à la garde duquel ces quatre Comediens ont été commis, voyant qu'ils déplorent leur malheur, l'augmente encore par le Portrait qu'il leur fait du Roi de Maroc. Il leur dit que son plus grand plaisir est decouper des têtes; mais il les console un peu, en leur disant, que s'ils peuvent trouver le secret de le divertir, ils desarmeront sa ferocité. Le Roi de Maroc arrive au bruit des Trompettes. Le Turc, qui vient d'effrayer & de consoler les Comediens Esclaves, les épouvante plus que jamais, en leur faisant entendre, que ce bruit de Trompettes annonce que le Roi est en colere. Ils se jettent à ses pieds, parlant tous à la fois; leurs cris l'importunent; il demande le sabre à trancher la tête aux Etrangers. Le Turc consolateur leur dit, que cette demande est de bon augure pour eux; que son Maître & le leur n'est pas dans la fureur ordinaire: & que lorsqu'il est  
veri-

2114. MERCURE DE FRANCE.  
veritablement irrité, il ne lui importe pas avec quel sabre il fera sauter des têtes. Les pauvres Esclaves n'oublient rien pour tâcher de divertir leur nouveau Maître ; ils chantent tous à la fois, ils gesticulent, ils rient, ils gambadent : mais tout cela ne divertit point le Roi ; il leur demande qui ils sont ; ils lui répondent qu'ils sont Comédiens ; & comme il ignore ce que c'est que la Comédie, ils lui en donnent une idée telle qu'elle est représentée à Paris. Ils la divisent en trois genres ; sçavoir, la Comédie Italienne, la Tragedie, & l'Opera Comique. Le Roi de Maroc leur ordonne de lui donner sur le champ ces trois Spectacles, & leur promet, non seulement la vie, mais encore la liberté, s'ils peuvent parvenir à l'amuser agréablement.

### *La Comédie Italienne.*

Le sujet de cette Piece a été très-souvent mis au Theatre, sous le nom de l'aventure du Duc de Bourgogne. Le R. Pere du Cereau en donna une excellente Comédie au College de Louïs le Grand, qui fut ensuite représentée devant le Roi, il y a quelques années. Celle des Comédiens Italiens, dont il est ici question,

SEPTEMBRE. 1726. 2155

tion , a paru la plus foible des trois , mais elle n'a pas laissé de faire beaucoup de plaisir , par le jeu du sieur Thomassin qui s'y est surpassé.

Arlequin , amoureux de Colette , & prêt à l'épouser , préférablement à son Rival , se trouve pour son malheur sous la main de ceux que le Roi de Naples a chargé d'enyvrer un Payfan , pour servir de divertissement qu'il destine à son fils , accablé d'une langueur mortelle. Ils ont des bouteilles de vin & des verres ; une de ces bouteilles est remplie d'un vin préparé. Ils convient Arlequin à boire ; il ne demande pas mieux. Le vin assoupissant ne tarde pas d'avoir son effet ; on le quitte , il s'endort : on revient sur le champ , & on l'emporte dans sa lethargie au Palais du Roi de Naples. Le Theatre change , & represente un riche appartement , au fond duquel il y a un Trône. On voit Arlequin dormant dans un fauteuil. Pendant son sommeil il rêve à sa chere Colette , à qui il croit parler. Il s'éveille enfin & croit rêver encore , à la vûe des habits de noces dont Colette lui a fait présent. Mais sa surprise est bien plus grande , quand il jette les yeux sur le superbe ameublement de sa chambre , sur le Trône qu'on y a élevé , & sur les  
Cour-

## 2116 MERCURE DE FRANCE.

Courtisans qui l'environnent. On le fait monter au Trône malgré lui, après lui avoir fait entendre qu'il est Alphonse Roi de Naples ; marié à Rosalde. Il a beau leur protester qu'il est Arlequin, & qu'il ne veut point d'autre femme que sa chere Colette qu'il va épouser ; on le traîne jusqu'au Trône, où il doit donner audience aux Ambassadeurs. Au bruit des Trompettes il dégringole du Trône, & fait divers lazzis. Enfin il donne audience à l'Ambassadeur du Roi de Garbe ; cet Ambassadeur donne lieu à beaucoup de plaisanteries par un bégayement, qui lui fait repeter dix ou douze fois certaines syllabes, comme pa, pa, ma, ma, ca, ca, &c. Un de ses Camarades vient le feliciter sur sa nouvelle fortune ; il lui parle d'un bon vin dont il va boire à sa santé avec ses anciens amis ; Arlequin ne peut tenir surtout contre l'appas d'un plat de maccarons qu'on va manger sans lui ; il se dépouille de ses habits royaux pour suivre son cher Camarade aux maccarons, mais on l'en empêche. A ce Camarade succede sa chere Colette, qui lui reproche son infidelité, & qui lui dit en colere qu'elle va s'en venger en épousant son Rival, comme il a épousé Rosalde. Il a beau lui jurer qu'il n'en est rien, il ne la persuade pas ; elle se retire

— SEPTEMBRE. 1726. 2117.

retire, & l'on ne veut pas lui permettre de la suivre. Pour comble de malheur, on vient lui annoncer que les Ennemis sont aux portes de la Ville, & que ses Sujets allarmez ont besoin de sa présence. Il répond qu'il ne veut pas se faire tuer pour eux. Au bruit des Trompettes & de quelques coups de fusil, la peur lui prêtant des aîles, il se sauve malgré les efforts de ceux qui veulent le retenir. Il va chercher son aimable Colette. Le Théâtre change encore pendant sa fuite, & représente le hameau où on l'a pris. Son Rival presse Colette de lui donner la main pour se venger d'un infidelle. Colette lui répond, qu'elle se donne à lui par dépit, & qu'elle lui gardera sa foi, tant qu'elle ne reverra pas Arlequin. A peine a-t-elle fait cette réponse au nouvel Amant qui la presse de se donner à lui, qu'Arlequin revient. Il se justifie, & l'arrivée d'un Courtisan qui vient lui donner mille écus de la part du Roy, pour le consoler du tour qu'on lui a joué, acheve de lui rendre toute son innocence auprès de Colette. La Piece finit par leur Nôce, célébrée avec des danses & des chants.

*La Tragedie.*

Comme les noms seuls des Acteurs de  
cette

## 2118. MERCURE DE FRANCE.

cette Piece portent un caractere de Pa-  
rodie , nous les mettrons ici.

Arcagambis , Roy. *Le Sieur Dominique.*

Thamire , Princesse destinée à Arca-  
gambis. *La D<sup>lle</sup> Flaminia.*

Thetonice , Nourrice de Thamire. *La  
D<sup>lle</sup> la Lande.*

Gargame , Prince Etranger , reconnu fils  
du Roy. *Le Sieur Romagnesi.*

Hierbas , Confident de Gargame. *Le  
Sieur Riccoboni , fils.*

Nabotas , Capitaine des Gardes d'Arca-  
gambis. *Le Sieur Paqueti.*

Gardes.

*La Scene est dans le Palais du Roy.*

Cette Tragedie a plû infiniment par  
sa singularité ; il paroît que les Auteurs  
ont voulu faire rire aux dépens des So-  
phocles & des Euripides modernes. L'ac-  
cueil favorable que le Public a fait à  
leur Ouvrage , leur est un seur garant  
du succès qu'ils attendoient de ce nou-  
veau genre de Critique , ou un terme bas  
coufu à la fin d'un Vers majestueux , at-  
tire un applaudissement. Passons à l'ac-  
tion Théâtrale & parcourons-la Scene  
par Scene.

SCENE

SEPTEMBRE. 1726. 2119

SCENE I.

*Gargame, Hierbas,*

Hierbas représente à Gargame à quoi l'expose le dessein qu'il a formé d'enlever au Roy Arcagambis une Princesse destinée à son lit; il lui reproche son ingratitude envers un Prince qui le comble tous les jours d'honneurs & de bienfaits. Gargame trouve son excuse dans l'ardeur mutuelle qui s'est allumée dans le cœur de Thamire & dans le sien dès la première vûë; il justifie l'audace de ses vœux, par l'éclat de sa naissance, dont il est feur, du moins du côté de sa mere. Quelques Vers de cette première Scene suffiront pour faire voir ce qui peut résulter de picquant, dans un assemblage d'expressions qui ne semblent pas faites les unes pour les autres, nous soulignerons les termes qui ont fait rire.

*Hierbas.*

Au milieu de sa Cour, le grand Arcagambis,  
Vous reçoit, vous chérit comme son propre fils;  
A vous combler d'honneurs, chaque jour il s'empresse,  
Et vous voulez, Seigneur, lui ravir la Princesse!

Elle

2120 MERCURE DE FRANC

Elle qu'un nœud sacré doit unir à son sort ?

Daignez considérer . . .

*Gargame.*

*Je sçais bien que j'ai tort , &c.*

*Hierbas.*

Le cœur de la Princesse au vôtre est-il soumis ?

En êtes-vous aimé ?

*Gargamé.*

N'en doute point.

*Hierbas.*

*Tant pis , &c.*

*Gargame.*

Quoi donc ? Ne sçais-tu pas qu'une Reine est  
ma mere ?

*Hierbas.*

*Où : mais vous ignorez quel étoit votre pere.*

SCENE II.

*Arcagambis, Gargame, Nabotas, Hierbas.*

Arcagambis fait arrêter Gargame, qui  
étonné d'un ordre si peu prévu, lui en  
demande la raison ; à quoi Arcagambis  
se contente de répondre :

Gardes, obéissez. Je n'ai rien à lui dire.

*Gar-*

SEPTEMBRE. 1726. 2121

*Gargame en s'en allant.*

Le Roi, cher Hierbas, a sçu ma trahison.

*Hierbas.*

Et moi, qui n'en suis point, on me mene en prison.

Nabotas demande au Roi le sujet de l'emprisonnement de Gargame; Voici la demande & la réponse.

*Nabotas.*

Pourquoi, sans l'écouter, l'avez-vous condamné?

Ciel! dans quelle frayeur votre courroux me plonge!

Quelle en est la raison? qui vous y porte?

*Arcagambis.*

Un Songe.

Ecoute, Nabotas, les ombres de la nuit,

M'invitoient à goûter le repos qui la suit,

Lorsqu'au fonds de mon cœur une voix effrayante,

A répandu soudain le trouble & l'épouvante.

J'ai crû voir un Guerrier, menaçant, furieux,

Le glaive dans la main, le courroux dans les yeux,

Contre moi conduisant une nombreuse Armée,

Inspiter

# 1823 MERCURE DE FRANCE

Inspirer la terreur à ma Garde allarmée.

C'étoit Gargame : ô Dieux ! j'en tremble enoos  
d'effroi :

Sur mon Trône l'ingrat s'est assis malgré moi ,  
Et cedant aux transports d'une aveugle am-  
dresse ,

Lui-même a présenté le Sceptre à la Princesse.

Thamire l'a reçu , mais par un coup du sort ,  
En recevant le Sceptre , elle a reçu la mort ;

Et dans le même instant l'Usurpateur perfide ,

A plongé dans mon sein un acier homicide ,

J'ai passé le Cocyte , & le noir Acheron .

Et le Songe a fini par un coup de canon.

## SCENE III.

*Arcagambis , Nabotas , Thamire ,  
la Thetonicé.*

Thamire vient se plaindre à Arcagam-  
bis de l'emprisonnement de Gargame.  
Arcagambis étonné de l'intérêt que cette  
Princesse prend dans le sort de ce Prison-  
nier , lui dit :

*Arcagambis.*

Quel secret intérêt vous force , . . . :

*Thamire.*

*Thamire.*

*Je l'adore.*

*Arcagambis.*

Vous l'adorez ! & moi ?

*Thamire.*

*Je ne vous aime pas.*

Arcagambis irrité , jure la mort de Gargame & se retire.

SCENE IV.

*Thamire, Thetonice.*

Thetonice surprise de l'aveu que Thamire vient de faire à Arcagambis de son amour pour Gargame , lui dit :

Mais de viez-vous , Madame ,

Faire de cet amour l'aveu trop indiscret ?

Thamire lui répond naturellement :

*Je suis femme , & tu veux que je garde un secret !*

Il n'y a rien de trop remarquable dans les trois Scenes suivantes. Dans la premiere , Arcagambis entraîné par son amour revient auprès de Thamire , qui le fuit. Dans la seconde , il persiste dans le dessein qu'il a de se venger d'elle par la

2124 MERCURE DE FRANCE.  
la mort de son Rival. Et dans la troisié-  
me, Nabotas vient lui dire que Gargame  
lui demande un moment d'audience. Ar-  
cagambis ordonne qu'on le fasse entrer.

SCENE VIII.

*Arcagambis, Gargame.*

Gargame apprend à Arcagambis qu'il  
est né d'une Reine: Voici comment cette  
Scene de reconnoissance est traitée.

*Gargame.*

Tous ceux qu'à des hauts faits le Ciel a desti-  
nez,

*N'apprennent que bien tard de quel pere ils  
sont nez,*

Mais je conçois ma mere, & je sçais qu'elle est  
Reine;

*Et du moins d'un côté ma naissance est cer-  
taine;*

Pour l'autre, c'est à vous de m'en rendre  
éclairci,

Et ce seul intérêt me conduisoit ici.

*Si tu veux de ton sort penetrer le mystere,*

*Au grand Arcagambis va demander ton pere,*

Me dit Panthésilée....

*Arcagambis.*

*Arcagambis.*

Hélas ! qu'ai-je entendu ?

Quel trouble dans mes sens ce nom a répandu ?

Panthesilée ! ô Ciel !

*Gargame.*

D'où vient cette surprise ?

A me dire son fils, Seigneur, tout m'autorise.

*Arcagambis.*

Quel signe peut ici prouver ce que tu dis ?

*Gargame.*

L'oreille d'un Sanglier que je porte.

*Arcagambis.*

Ah ! mon fils !

*Gargame.*

Moi, votre fils ! &c.

Arcagambis fait en peu de mots l'Histoire de son amour, & de son Mariage clandestin avec Panthesilée. Il raconte, comme l'ayant trouvée dans une Forêt, ayant un Sanglier furieux, il l'avoit garanti de la mort : voici comment il s'exprime.

Je vole à son secours, & d'une main hardie,

Je triomphe du monstre, & le laisse sans vie.

H Sans

2126 MERCURE DE FRANCE.

Sans perdre un seul instant, respectueux Vainqueur,

J'apporte à ses genoux & sa hure, & mon cœur.

Ce secours fut suivi de l'Amour & de l'Hymen. La Forêt servit de Temple, & le gazon de lit nuptial; on doit le présumer par ces Vers :

*O souvenir charmant du prix de mes travaux !*

*L'Hymen n'est pas toujours entouré de flambeaux.*

*Le Temple étoit trop loin & sans cérémonie,*

*Cette Reine avec moi consentit d'être unie.*

Arcagambis déclare, & fait reconnoître Gargame pour héritier présomptif de sa Couronne; mais il n'est pas long-temps à s'en repentir. Gargame ne veut pas lui céder Thamire. Ils s'emportent tous deux en ces termes :

*Arcagambis.*

Dieux ! je n'ai plus de fils.

*Gargame.*

Dieux ! je n'ai plus de père.

Gargame sort tout transporté, en disant à Arcagambis :

Adieu

Adieu... je vais, Seigneur... dans ce peil  
extrême....

Que vais-je faire, hélas ! je l'ignore moi-  
même.

Arcagambis ordonne à Nabotas d'aller  
s'opposer aux desseins de Gargame.

SCENE IX.

Arcagambis seul fait ici un Monolo-  
gue, dans lequel l'Amour & la Nature  
combattent, sans qu'aucun des deux l'em-  
porte sur l'autre.

La dixième Scene avec Arcagambis,  
Hierbas & Thetonice, commence plai-  
samment. En voici les quatre premiers  
Vers :

*Thetonice.*

Ah, Seigneur, écoutez

*Hierbas.*

Seigneur, daignez m'entendre.

*Thetonice*

Je viens vous informer....

*Hierbas.*

Je viens pour vous apprendre...

*Thetonice*

Thamire au désespoir...

H ij *Hierbas.*

*Hierbas.*

Le Prince malheureux . . .

*Arcagambis.**Parlez l'un après l'autre , ou taisez-vous tous deux.*

La suite de ce Dialogue n'est pas moins plaisante : en voici quelques Vers.

*Hierbas.*

Animé des transports qu'un tendre amour inspire ,

Le Prince en vous quittant a couru chez Thémire :

Nabotas , de la porte ayant scû s'emparer ,

Lui dit , on n'entre pas ; &amp; moi je veux entrer ,

Répond en l'attaquant votre fils en furie ,

Et dans le même instant le prive de la vie.

Thetonice &amp; Hierbas lui racontent ensuite ce qui s'est passé chez la Princesse.

*Thetonice.*

Au bruit qu'on avoit fait , la Princesse étonnée ,

Croyant que vous veniez presser votre Hyménée ,

SEPTEMBRE. 1726. 2129

*Rencontre par malheur un poignard sous sa main,*

Et malgré les efforts le plonge dans son sein.

*Arcagambis.*

Dieux !

*Hierbas.*

Gargame en arrivant , la voit pâle & sanglante ;

*Dans quel funeste état trouvai-je mon Aman-*  
*te ,*

Lui dit-il.

*Thetonice.*

*Ah ! j'ai cru voir arriver le Roi ;*

Lui dit-elle.

*Hierbas.*

*Il falloit croire que c'étoit moi .*

Lui dit-il ; je vous perds , adorable Thamire ;

Elle veut lui répondre , & soudain elle expire.

Il est temps de finir ce qui concerne cette Tragédie Comique. Arcagambis se tue. Gargame, après avoir fait une Scene dans le goût de la dernière d'Andromaque, veut se tuer ; on l'en empêche, en lui remontrant qu'il doit se conserver pour ses sujets ; il finit la piece par ce Vers :

H iij II

## 2130 MERCURE DE FRANCE.

*Il faut donc m'immoler en ne me tuant pas.*

### L'OPERA COMIQUE.

Cette troisième Piece n'a pas été imprimée, comme la Tragédie dont on vient de parler; nous n'en donnerons pas un grand détail, cet Extrait étant déjà trop long. On en a trouvé l'idée très-fine. L'occasion personifiée, ouvre la Scene. Elle est poursuivie d'une troupe de gens qui ont besoin de son secours; ce commencement de Scene est dans le goût de celle de Prothée dans Phaeton. Ceux qui poursuivent cette Déesse fugitive chantent :

Non, non, n'espérez pas nous tromper;

Ne croyez pas nous échapper.

Un des poursuivans la saisit par un toupet de cheveux. Elle proteste qu'elle ne rendra service à aucun d'eux, si on ne la laisse en liberté; elle consent pourtant qu'on la garde à vûe. Après avoir obtenu ce qu'elle demande, elle donne audience à tout le monde, ce qui donne lieu à plusieurs Scenes très-jolies. Celle de Nigaudin a paru la plus divertissante.

Après cette dernière Piece; suivie  
d'un

SEPTEMBRE. 1726. 2131

d'un divertissement, on passe à l'Epilogue. Le Roi de Maroc, en presence duquel ces trois Pieces ont été representées par les Comediens Esclaves, leur témoigne qu'elles lui ont fait plaisir, & en reconnoissance il leur rend leur liberté, comme il l'avoit promis dans le Prologue. Les Airs & les Symphonies sont du sieur Mouret.

*Vaudeville.*

L'Autre jour dans un Boccage,  
J'entrai seule avec Colin;  
Il me tint un doux langage,  
Me baïsa cent fois la main,  
Vous aimez le badinage;  
Sortons, lui dis-je, mon Mignon:

Et non, non, non,

Je n'en veux pas davantage.



J'estime peu l'avantage,  
Et l'éclat de la grandeur;  
Elle n'a rien qui m'engage,  
Et ne seduit point mon cœur.

H iij Du

2432 **MERCURE DE FRANCE.**

Du Parterre le suffrage ,

Fait toute mon ambition.

Et non , non , non ,

Je n'en veux pas davantage.

*Autres Couplets sur l'Occasion.*

Ma mere avec rigueur m'ordonne ,

Quand elle me sermone ,

De ne point voir mon jeune Amant ;

Pour moi c'est un fâcheux moment ,

Mais on l'attrapera ,

Et pendant qu'elle dormira ,

Mon Amant veillera .

Et dans ce moment là

L'occasion est bonne.



Quoi qu'avec art Manon fredonne ,

Jusqu'à present personne ,

Ne s'est déclaré son Amant ,

Pour meubler son Appartement.

Son malheur cessera ;

Son merite la produira ;

Elle est à l'Opera ,

**Et**

SEPTEMBRE. 1726. 2133

Et dans ce Pays-là,

L'occasion est bonne.



A chaque Piece qu'on nous donne,

Notre Troupe frissonne.

Nous craignons votre jugement.

Pour nous c'est un fâcheux moment ;

Mais quand le Spectateur,

Judicieux connoisseur,

Aplaudit à l'Auteur,

Quel plaisir pour l'Auteur !

L'occasion est bonne.

Le 7. de ce mois, l'Opera Comique de la Foire S. Laurent, donna la premiere représentation d'une Piece nouvelle en deux Actes, ornée de divertissemens, de Chants & de Danses en Vaudevilles, intitulée *La Robbe de Dissention* & d'un troisième Acte qui a pour titre, *Olivette, Juge des Enfers*.

Le 20. on donna sur le même Théâtre, la premiere représentation d'une Piece nouvelle, en trois Actes, en Vaudeville, avec les divertissemens, intitulée, *les Comédiens Corsaires*. Comme elle a été reçüe, favorablement du Public, on en

H v parlera

2134 MERCURE DE FRANCE.  
parlera plus au long dans le prochain  
Journal.

Les Comédiens François, représentèrent le 5. de ce mois, dans l'appartement de la Reine, à Versailles, en présence de S. M. la Comédie de l'*Etourdi*.

Le 10. l'*Important* & le *Grondeur*.

Le 12. l'*Homme à bonne fortune*, & les *Vandanges de Suresne*.

Le 17. le *Légataire* & le *Concert ridicule*.

Le 19. *Albikrac*, & le *Sicilien*.

La Tragedie nouvelle de *Tibere*, que nous avons annoncée, & que les Comédiens François préparoient, ne sera point jouée si-tôt.

Les mêmes Comédiens lurent dans leur Assemblée & reçurent sur la fin du mois dernier, une Tragedie nouvelle de M. de la Grange, sous le titre d'*Orphée & Euridice*. On dit beaucoup de bien de ce Poëme, dont on assure que la représentation sera ornée de Machines & d'un grand Spectacle.

Le 12. l'Académie Royale de Musique remit au Théâtre le Ballet des *Amours déguisez*, qu'on avoit joué dans sa nouveauté en 1713. Les paroles sont de M. Fusellier & la Musique de M. Bourgeois. On

SEPTEMBRE. 1726. 2135

On repete un Opera nouveau, dont les paroles sont de M. de la Setre, & la Musique de M<sup>rs</sup> Rébel le fils, & Francoeur. C'est une Tragédie sous le titre de *Pirame & Tisbé*.

Le 20. on cessa les représentations du Ballet des *Amours Déguisez*, & le 22. on donna *Aïys*, dont le principal Rôle est chanté par le sieur Muraire, & celui de *Sangaride*, par la Damoiselle Pelissier.

On a appris de Vienne que le 28. du Mois dernier, on y représenta dans les Jardins du Palais de l'Empereur, un nouvel Opera Italien, intitulé *la Couronne d'Ariane*, de la composition de l'Abbé Pariati.

\*\*\*\*\*:\*\*\*\*\*:\*\*\*\*\*

## NOUVELLES DU TEMPS.

### TURQUIE.

**L**A contagion fait de grands ravages à Constantinople. Jusqu'au 15. du mois de Juillet il ne mouroit que 200. personnes par jour, sans compter les enfans & les Esclaves, mais depuis il est mort jusqu'à 4. ou 500. personnes chaque jour. Le mal s'est communiqué chez l'Intendant du Grand-Visir & dans les maisons de quelques-uns des principaux du Divan. Le mauvais ordre pour faire  
H vj enterrer

## 2136 MERCURE DE FRANCE.

enterrer les morts, a été cause que tous les quartiers de la Ville ont été infectez, même ceux des Janissaires, où la garde étoit plus exacte. La même maladie fait périr beaucoup de monde à Andrinople, où le Grand Seigneur a coûtume de se retirer avec ses femmes & sa Cour, lorsqu'on craint que le mal ne pénètre dans l'intérieur du Sérail. Les Ministres Etrangers se sont retirez dans des Maisons de Campagne à une lieuë de la Ville, sur les bords de la Mer Noire.

Les Lettres de cette Capitale, portent, que le Pacha de Babilone y avoit envoyé un Exprès pour donner avis que le Prince Thamas, fils du Roy de Perse détroné, avoit enfin consenti de ratifier les traitez de partage conclus entre le feu Czar & le Grand Seigneur; que l'armée de Sa Hautesse n'avoit pas encore pû commencer le Siege d'Ispham, parce qu'elle avoit été obligée de s'arrêter depuis la prise de Casbin, pour réduire à leur devoir quelques Princes Tartares qui faisoient des courses dans les Provinces nouvellement conquises; qu'on esperoit cependant qu'elle seroit en état de former ce Siege & de se rendre maître de cette Capitale avant la fin de la Campagne, malgré les secours que le successeur de Miry-Mamouth y a fait entrer.

On mande de Perse que l'Armée du Gr. S. s'étoit mise en marche pour aller former le Siege d'Ispham; mais qu'elle s'étoit détournée considérablement, faute de trouver de quoi subsister, parce que le Chef des Rebelles, n'esperant pas de pouvoir defendre cette Place, avoit ravagé tout le pays qui est entre le Casbin & cette Capitale.

Le bruit s'est répandu depuis peu que les  
Ha-

SEPTEMBRE. 1726. 2117

Habitans de Casbin, excitez par les Emissaires de Sultan Eschreff, s'étoient soulevez contre la Garnison Turque, qu'ils l'avoient obligée de sortir, & qu'ils avoient reçu les Rezelles.

On a tenu à Constantinople un Divan general, dans lequel il a été résolu de rétablir le Prince Thamas, fils du Roy de Perse, sur le Trône de son pere.

On a reçu avis d'Alexandrie & des autres Echelles du Levant, que les Consuls des Nations étrangères avoient été obligez de faire baricader les avenues de leurs maisons, à cause de la contagion, qui continuoit de faire de grands ravages dans toutes ces Villes, & principalement au Grand Caire.

Selon les Lettres de Warsovie, le Roy de Pologne, à l'exemple des autres Princes Chrétiens, dont les Etats sont voisins de ceux du Grand Seigneur, fait faire des lignes le long des Frontieres de la Turquie, & les Troupes qui les gardent ont ordre de ne laisser passer aucunes personnes sans avoir des certificats de santé.

## R U S S I E.

Le Prince Menzikoff, arrivé le 3. Août de Rével à Pétersbourg, rendit compte à la Czarine de l'état des Fortifications des Places de Livonie, & des ordres qu'il a donnez pour faire marcher vers la Curlande un Corps de Troupes qu'il a détaché du Camp de Riga.

Le 10. on dépêcha de Pétersbourg un Courier à Croonstat, avec ordre au Gouverneur de faire fortir toutes les Galeres qui étoient encore dans ce Port, & de les envoyer à Rével joindre

## 2138 MERCURE DE FRANCE

**l'Escadre de la Czarine.** On a appris de cette dernière Place que l'Amiral Kruits avoit reçu des instructions cachetées, qu'il ne devoit ouvrir que dans un certain temps; que deux Régimens Moscovites s'étoient embarquez sur deux Vaisseaux qu'il commande; & que le Vice-Amiral Wager, Commandant de l'Escadre Angloise, avoit détaché deux Vaisseaux de charge, pour aller chercher des provisions à Dantzick, parce que les Habitans de Rével ne pouvoient pas lui en fournir une quantité suffisante.

On attend de Pétersbourg le jeune Prince Charles-Auguste de Holstein, fils & Coadjuteur du dernier Evêque de Lubeck, qui a voyagé depuis un an dans diverses Cours d'Italie, & le bruit court qu'il épousera la seconde Princesse Czarienne.

### POLOGNE.

*LETTRE du Prince Maurice de Saxe, au  
Baron d'Osterman, écrite de Mittau  
le 15. Juillet.*

**M**ONSIEUR,

Le Public parle si avantageusement de Votre Excellence, & je suis si persuadé qu'il se trompe rarement, que je m'adresse avec confiance à un Ministre dont la prudence égale la capacité. Je supplie V. Exc. de croire que ceci n'est point un compliment, la franchise avec laquelle je vais me livrer à elle, doit l'en convaincre.

Les Curlandois, menacez de perdre leurs Privileges, ne s'attendoient pas que dans les mesures qu'ils prenoient pour les conserver, les

SEPTEMBRE. 1726. 2139

les ambarras leur vinssent du côté de la Russie. Le principe sur lequel ils ont fondé leurs espérances, c'est que l'intention du feu Empereur & celle de l'Imperatrice Regnante a été & doit être encore, de maintenir le Gouvernement de la Curlande sur le pied où il est actuellement, les assurances fréquentes que L. M. Imp. leur ont donné à ce sujet, ne leur laissoit pas lieu d'en douter.

J'ai agi en consequence, mes démarches n'ont point été cachées, la Cour de Russie ne les a point ignorées, & ne m'a témoigné en rien qu'elles lui fussent desagréables

Les Curlandois ne pouvoient plus différer. Il étoit question de prévenir les résolutions que l'on devoit prendre à Grodno, pour partager leur Pays en Palatinats; c'est ce qui a obligé leur Régence à convoquer si promptement une Diète, où l'on pût convenir de ce qui seroit le plus efficace pour la conservation de la liberté.

On n'a point trouvé d'expedient plus sur que d'élire un successeur au Duc Ferdinand: il falloit que ce fut un sujet agréable au Roy de Pologne, & qui ne put donner de jalousie aux voisins: on a crû le rencontrer en moi. On m'a élu: l'élection a été unanime, & la Diète consommée par un traité entre la Noblesse & moi, qui nous lie de façon que nous ne pouvons nous séparer sans renoncer au point d'honneur.

Les choses en étoient là quand on a publié que le Prince de Menzikoff venoit en Livonie, peu satisfait de ce qui avoit été réglé à Mittau.

Sur le bruit qui s'étoit répandu que V. Exc. devoit l'accompagner, j'avois envoyé une  
personne

personne de confiance à Riga, pour la saluer de ma part, l'informer de tout ce qui s'étoit passé ici, & la conjurer de s'intéresser pour la justice de la cause des Curlandois. Ayant appris que V. Exc. étoit demeurée à S. Petersbourg, j'ay écrit au Prince de Menzikoff dans les termes que j'ay crû les plus convenables pour l'adoucir. La Duchesse de Curlande, de son côté, l'a fortement sollicité en faveur du Pays, mais rien n'a pû le fléchir. A son arrivée à Mittau, il a assemblé la Régence, & veut la forcer à convoquer une seconde Diette, qui casse l'Élection & l'installe à ma place. On menace les Chefs de la Régence de les envoyer en Sibérie, & le Pays, de le mettre à la discrétion de 20000. hommes, si la Diette n'est pas assemblée dans dix jours.

Je ne discuterai point si les menaces sont de droit, j'en laisse juger V. E. mais je dis que les Curlandois ne peuvent déferer aux volontez de S. M. I. quelques dispositions qu'ils eussent à le faire. Relevant de la Pologne, oseroient-ils reconnoître d'autre protection, sans s'exposer à être juridiquement dépouillés de leurs Privileges ? Cependant, s'ils résistent aux ordres que l'on vient de leur donner, ils s'exposent à une ruine entière; s'ils y obéissent, ils renoncent à leur Traité, à leurs sermens, & encourent la juste indignation de la Pologne.

Voilà, Monsieur, où en sont réduits les Curlandois, & c'est sur une Lettre de Créance de S. M. I. dont le Prince Dolhorucki est porteur, que l'on en agit ainsi avec eux. Que diroit l'Empire de Russie, si l'on traitoit de même les Peuples qui sont sous sa protection ?

Je

SEPTEMBRE. 1726. 2141

Je ne vous écris point, Monsieur, comme à un Ministre, mais comme à un homme dont j'aurois fort à cœur de gagner l'estime & l'amitié.

Je me flatte que celle qui est entre vous & le Pr. de Menzikoff ne vous empêchera pas de réfléchir sur le sort que l'on destine aux Curlandois, qu'ils n'ont mérité par aucune démarche. Que V. Exc. envisage aussi les suites qui en peuvent résulter. S'il n'y avoit que moi d'intéressé à leur conservation, on pourroit les détruire sans faire attention aux conséquences. Mais ils ont une Protection plus puissante, & la situation présente de l'Europe est telle, que la moindre étincelle y peut causer un embrasement général. J'ai l'honneur d'être avec toute la considération possible, &c.

On mande de Warsovie, qu'il a été résolu dans une Conférence tenue à Lowitz le 17 Juillet, de citer la Regence, & le Maréchal du Duché de Curlande, à comparoître dans six semaines à Grodno, pour y rendre compte des raisons qu'ils ont eues de s'assembler pour l'Élection d'un Duc, malgré le Decret du 8 Juin, qui leur en faisoit une expresse défense.

On écrit de Mittau que le Duc de Curlande y est revenu de Dantzic pour reprendre le Gouvernement de ses Etats; que la Duchesse douairiere de Curlande devoit aller à Petersbourg trouver la Czarine.

On mande de Warsovie que le 11 du mois dernier, le Roy de Pologne, accompagné du Prince Electoral de Saxe, & d'un grand nombre de Seigneurs, alla à pied faire ses Stations dans les Eglises indiquées par l'Archevêque Primat, pour gagner les Indulgences du Jubilé universel de l'année sainte.

Le

Le 14 M. de Bestuchef, Envoyé de la Czarine, eut une audience particulière du Roy, au sujet de l'Élection du Comte Maurice de Saxe, que S. M. Cz. prétend faire déclarer nulle, par les États de Curlande qui l'ont faite. Ce Ministre fit part à S. M. des ordres que cette Princesse a donné pour faire entrer un corps de troupes de 18 à 20000 hommes dans ce Duché.

On a appris depuis que le Roy a blâmé publiquement la conduite des États de Curlande, & qu'il a cassé & annullé l'Élection qu'ils ont faite du Comte Maurice, pour succéder à leur Duc, qui a fait une protestation solennelle contre l'Élection de son successeur, déclarant que cette Élection est contraire aux Traités de ce Duché avec la République, au serment des États, & au droit de la Couronne & de la République de Pologne.

Le Comte Ossolinski a eu ordre en même temps de déclarer à M. Bestuchef, Ministre de la Czarine, que le Roi ayant été informé des propositions qui ont été faites aux États de Curlande, sous le nom de S. M. Cz. pour les engager à procéder à une nouvelle Élection en faveur du Pr. Menzikoff; & considérant que les mêmes États, comme Vassaux de la Couronne de Pologne, ne peuvent légitimement écouter les propositions d'aucune Puissance Étrangere. S. M. se croit obligée de casser & annuller d'avance tout ce que les États de ce Duché pourroient faire pour procéder à une nouvelle Élection pendant la vie du Duc Ferdinand; qu'elle étoit persuadée cependant que S. M. Cz. désapprouveroit la conduite du Pr. Menzikoff & de Pr. Dolhorucki: pendant leur séjour à Mittau, & qu'elle leur défendroit de prendre aucune part en des affaires qui étant uniquement du ressort de la Couronne de Pologne

SEPTEMBRE. 1726. 2143

logne, ne doivent regarder ni cette Princesse ni ces deux Seigneurs.

Le 25 du mois dernier, le Roi donna à Warsovie un repas magnifique, à l'occasion de la fête de S. Louis, dont le Roi de France porte le nom. L'Abbé de Livry, Ambassadeur de S. M. F. C. y fut invité, ainsi que plusieurs Ministres Etrangers & les principaux Sénateurs. Le soir on servit une grande collation, après laquelle il y eut un Bal qui dura toute la nuit.

On mande de Curlande que les Troupes Moscovites qui sont entrées dans ce Duché, par ordre de la Czarine, n'y avoient encore commis aucun acte d'hostilité.

La Duchesse douairière de Curlande a écrit à la Czarine, pour l'engager à approuver l'Élection que les Etats de Curlande ont faite du Comte Maurice de Saxe.

### S U E D E.

ON écrit de Stockholm que le Comte de Horn, qui a assisté à presque toutes les Conférences des Commissaires du Roy, avec les Ministres des Puissances intéressées au Traité d'Hanover, leur a remis le projet d'Acte d'accession de cette Couronne à ce Traité, & il a déclaré par ordre du Roy aux autres Ministres Etrangers qui résident icy; que S. M. & le Sénat ayant délibéré sur les propositions qui leur avoient été faites de la part des Rois de France, d'Angleterre & de Prusse; & ayant reconnu que le but des alliances, formées par L. M. étoit de maintenir la paix & la tranquillité dans toute l'Europe, la Couronne de Suède ne pouvoit se dispenser d'entrer dans leurs vûes. Les Ministres Etrangers furent priez de faire

2144 **MERCURE DE FRANCE**  
faire part de cette déclaration à leurs Souverains, afin de les engager à chercher les moyens de terminer les différens qui pourroient occasionner une rupture, le Roy de Suède promettant d'envoyer à ses Ministres, dans les Cours Etrangères, les instructions nécessaires à ce sujet, avec ordre d'y offrir sa médiation.]

### ALLEMAGNE.

**L**E 6 Aoust, les Ministres de l'Empereur & M. Lanczinski, Ministre Plenipotentiaire de la Czarine à Vienne, s'étant rendus chez le Prince Eugene, l'acte d'accession de S. M. Cz. au Traité conclu entre l'Empereur & le Roy d'Espagne, fut signé par le Ministre Rusien, après que les Ministres de S. M. Imp. l'eurent signé.

S. M. Imp. doit nommer incessamment des Commissaires pour assister en son nom à la prochaine assemblée des Etats d'Hongrie, dans laquelle on doit déclarer l'aînée des Archiduchesses, fille de l'Empereur, heritiere de ce Royaume, en cas de décès de S. M. Imp. sans enfans mâles.

On a fait par ordre de S. M. Imp. un dénombrement de tous les habitans du Duché de Milan, depuis l'âge de 7 ans jusqu'à 70. Celui de la Ville capitale de ce Duché, monte à cent trois mille personnes, y compris les Ecclesiastiques.

Le bruit court que les Ministres des Electeurs de Trèves, de Cologne & de Baviere, ont signé depuis peu un acte d'accession au Traité de Vienne.

Italie

SEPTEMBRE. 1726. 2145

ITALIE.

Dans le Consistoire que le Pape tint le 31 Juillet au Quirinal, S. S. proposa le titre Episcopal d'Halicarnasse, pour l'Abbé Eleazar-François des Achars de la Baume, Prêtre du Diocèse d'Avignon, lequel fut sacré par le Pape, dans la Chapelle Pauline, le 31 du mois dernier.

On écrit de Florence qu'on y a publié une déclaration du Grand Duc, portant suppression des Tailles jusqu'au mois de Janvier prochain. Ce Prince en a rendu une autre pour diminuer les droits d'entrée sur les bestiaux du pays.

Le Pape a approuvé le projet qui lui a été présenté par M. Collicola, Tresorier de la Chambre Apostolique, de faire un Port franc de Civita-Vecchia, afin d'y attirer le commerce étranger. S. S. en a accordé le Decret sur la fin du mois dernier; & le bruit court que le Port d'Ancone sera aussi déclaré Port franc.

Les Lettres de Milan, du commencement de ce mois, portent que le bruit se répandoit que l'Empereur avoit pris la résolution de faire *incognito* un voyage à Notre-Dame de Lorette.

ESPAGNE.

ON travaille toujours aux fortifications de Pampelune & de S. Sébastien. On a fait marcher vers ces deux places six Regimens d'Infanterie & un Regiment de Dragons. On garnit tous les Magazins, tant de Barcelone que des autres places de la Catalogne. Le Camp de la Plaine de Wieç est de 25000 hommes.

mes. Le Marquis de Rischbourg qui commande en chef dans la Province, a deffendu, sous peine de la vie, de faire aucune course du côté de la frontière de France. Il a fait pendre quelques Maraudeurs qui s'étoient écartez de ce côté-là.

Le Colonel Stanhope, Ambassadeur du Roy d'Angleterre, a eu une audience particuliere du Roy, dans laquelle il lui a déclaré de la part de S. M. Brit. que l'Escadre Angloise, qui est arrivée dans la Méditerranée, n'y a été envoyée que pour porter des provisions & des munitions de guerre aux Garnisons de Gibraltar & de Port-Mahon, & que le Vice-Amiral Jennings qui la commande, avoit ordre de ne rien faire qui pût donner le moindre ombrage aux Gouverneurs des Places Maritimes d'Espagne. Cependant le Roy a donné ordre, malgré ces assurances, aux Gouverneurs de Malaga, d'Almeria, de Carthagene, d'Alicante, de Valence & d'autres Ports, de mettre en mer quelques Frégates légères, pour observer les mouvemens de cette Escadre.

Le Roy a nommé le Duc de Bournonville, Chevalier de la Toison d'or, Gentilhomme de la Chambre de S. M. avec exercice, & Capitaine de la Compagnie Flamande des Gardes du Corps, son Ambassadeur & Plenipotentiaire à la Cour de Vienne.

L'Escadre Angloise qui parut le 14 d'Aoust à la vûe de saint Andero, mouilla dans la Baye de S. Antoine, pour y attendre le retour d'un Courier que le Commandant envoya à Madrid au Colonel Stanhope, Ambassadeur d'Angleterre en cette Cour. Plusieurs Officiers Espagnols ont rendu visite au Vice-Amiral Anglois, qui les a magnifiquement régalez, & on lui a envoyé diverses sortes de rafraichissemens. Le

SEPTEMBRE. 1726. 2147

Le Roy a fait équiper à Saint Andero cinq nouveaux Vaisseaux de guerre qui sont en état de mettre à la voile; on en construit deux autres à la Corogne, & on travaille à réparer les fortifications de cette Place. Le Marquis de Mari a acheté à Gênes, pour le compte de S. M. deux autres Vaisseaux; l'un de 80. & l'autre de 70 pieces de canon.

Le 31 du mois dernier on celebra dans la Chapelle Royale du Palais de Madrid, un Service solennel pour le repos de l'ame du Roy Dom Louïs I. Les Grands du Royaume y assisterent. L'Eloge funebre de ce Prince fut prononcé par le P. Anselme de Léra, Benedictin, Prédicateur de S. M. Cath.

On a fait marcher un Regiment d'Infanterie de S. Sebastien à S. Andero, & l'on a garni toute la côte de Biscaye de divers détachemens de Cavalerie, pour rassurer les Peuples que la vûe de l'Escadre Angloise avoit effrayez, & pour les empêcher de quitter leurs Villages.

Le Roy ayant fait un Traité avec le sieur Rubini pour les remises d'argent que S. M. C. doit faire tenir à Vienne, à un prix fort modique, moyennant qu'on lui remboursât les huit cens mille écus qu'il a avancé depuis le mois de May dernier, pour le payement des Troupes. On lui a fait expedier une Ordonnance de cette somme, laquelle ayant été présentée, à M. Ariazza, Trésorier general des Revenus Royaux, il a déclaré qu'il n'avoit point d'argent en Caisse, & qu'il n'étoit rien entré dans la Trésorerie depuis près de quatre mois; de sorte qu'on ne croit pas que la Cour puisse rien fournir des subsides promis à l'Empereur avant le retour des Gallions.

Pologne

## P O R T U G A L .

**L** E Roy a envoyé une Lettre circulaire à tous les Superieurs des Convents de son Royaume , pour défendre aux Moines , sous des peines tres-severes , d'entrer dans les Monasteres des Religieuses , sous quelque prétexte que ce soit.

Le 30 Juillet , le feu prit dans une Forêt de Pins , située à une demi lieuë de Coimbre. Il y dura cinq jours, & causa un grand dommage aux Religieux de sainte Croix , qui sont propriétaires de cette Forêt.

## G R A N D E - B R E T A G N E .

**Q** Uinze Juifs ayant trouvé moyen de s'échapper des prisons de l'Inquisition de Portugal , arriverent icy vers le 20 du mois dernier , avec leurs familles. Ils ont apporté avec eux six cens mille livres sterling en lingots , moydores & autres especes , qu'ils doivent mettre dans les fonds publics.

On a érigé depuis peu à Londres , dans le quarré de Grosvenor , près du Fort de Cromwell , une Statuë Equestre du Roy , en bronze doré.

Le 1 de ce mois, le Comte de Broglio , Ambassadeur de France à Londres , fit chanter un *Te Deum* solennel , en action de graces du rétablissement de la santé de la Reine de France , & ensuite il donna un repas magnifique aux Ministres Etrangers & à plusieurs Seigneurs & Dames de la Cour.

Le Comte de Burlington qui partit de Londres pour Paris le 2 de ce mois, a emmené neuf beaux Chevaux de chasse qu'il doit présenter

SEPTEMBRE. 1726. 2149

à S. M. T. C. Il y en a un dans ce nombre qui a couté 140 Guinées, & qu'on estime le plus beau Cheval de toute l'Angleterre.

Les Commissaires établis pour faire bâtir un Pont sur la Tamise, entre Fulham & Putney, sont convenus de payer 690 livres sterling aux nommez Méard & Philips, fameux Architectes, qui en ont fait l'entreprise. Ce Pont sera de dix neuf arches, dont celle du milieu aura trente-sept pieds de largeur, pour le passage des plus grosses Barques qui viennent de l'Oüest; & la largeur du Pont entre les deux Banquettes, destinées pour les gens de pied, sera de vingt-trois pieds.

Le Roy a accordé une nouvelle Charte à la Compagnie des Indes Orientales, pour incorporer trois de ses établissemens aux Indes: sçavoir, Madraff-Padnam, Bombay & le Fort Guillaume.

On a porté à Kensington, au commencement de ce mois, quatre petits Lions, que la Lionne qui est à la tour a fait depuis peu.

On équipe à Londres le *Winchester*, l'*Harondelle* & l'*Espion*, Vaisseaux de Guerre qui doivent aller joindre l'Escadre, commandée par le Vice-Amiral Jennings.

On a appris que cette Escadre, qui est présentement composée de dix-sept voiles, étoit allée de la Baye de S. Antoine en Biscaye, à la Rade de S. Vincent, Port de la Principauté des Asturies; & que la Cavalerie Espagnole, qui garde les Côtes, avoit suivi ses mouvemens, & s'étoit postée aux environs de cette Place.

Le 16 de ce mois, on aprofit à Londres par les Lettres de Lisbonne, du 31 Aoust, que ce Vice-Amiral étoit entré dans le Tage le 14 du même mois, avec cinq Vaisseaux de guerre, deux Galiottes à bombes, un Brigantin, &

I trois

## 2150 MERCURE DE FRANCE.

trois autres Navires ; que le 16 il avoit eu une audience particuliere du Roi de Portugal, qui l'avoit reçu tres-favorablement ; que S. M. P. avoit donné ordre qu'on lui fournit les rafraichissemens dont il avoit besoin ; que l'autre partie de l'Escadre faisoit voile vers Gibraltar, sous les ordres du Comte Amiral Hopson ; & qu'on croyoit que le Vice-Amiral Jennings reviendroit incessamment dans les Ports d'Angleterre.

### HOLLANDE.

**O**N a appris que le Landgrave de Hesse-Cassel avoit fait avec les Etats Generaux un Traité par lequel il s'est engagé de leur fournir huit mille hommes, en cas que la situation des affaires de l'Europe les oblige à augmenter leurs troupes.



### MARIAGES , BAPTEMES & Morts des pais étrangers.

**O**N a signé à Bruxelles le Contrat de mariage du Prince Alexandre de la Tour, avec une Princesse de Hesse - Darmstadt, fille du Prince de Hesse, Gouverneur de Mantoue, cadet de la maison de Hesse Darmstadt, & nièce du Duc de Croy-Havré.

Le 7 de ce mois le Roi & la Reine de Sardaigne, firent l'honneur au Comte de Cambis, Maréchal des Camps & Armées du Roi T. C. Lieutenant de ses Gardes du Corps, & son Ambassadeur à Turin, de tenir sur les fonts de baptême la fille dont la Comtesse de Cambis, son épouse, y accoucha le 30 du mois de

de May dernier. L. M. la nommerent Anne-Victoire. Le Roy & la Reine ont fait present à cette Comtesse d'une magnifique Croix & d'un tres-beau Bouquet de Diamans.

Le Comte Charles de Launoy, chef de la maison de ce nom, mourut le 31 du mois dernier à sa terre de Vastie en Flandre, âgé de 83. ans. Il laisse quatre fils, dont l'aîné est Brigadier des Armées du Roy d'Espagne & Major du Regiment des Gardes Walonnes.



## FRANCE,

### *Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.*

LE 23. du mois dernier, M. Paris du Voo-Lnay fut arrêté dans la maison qu'il avoit louée à quelques lieues de Langres, en vertu d'une Lettre de cachet. Il a été conduit à la Bastille avec son Secretaire.

Le 2. de ce mois le Service solennel qui se fait tous les ans dans l'Abbaye Royale de S. Denis, pour le repos de l'Ame du feu Roi Louis XIV. se fit avec les ceremonies accoutumées. L'Evêque de Valence y officia. Le Duc du Maine, le Comte de Toulouse, plusieurs Seigneurs & Dames de la Cour y assisterent, ainsi qu'un grand nombre de Prêtres. Pendant la Messe, qui fut chantée par la Musique du Roi, les Religieux de la Maison communierent sous les deux especes.

La Vendange est si avancée cette année, que le 4. de ce mois il entra à Paris trois chuds de vin nouveau de la Paroisse de Vauvion, remis au comte de la Roche-Girard,

2152 MERCURE DE FRANCE:  
girard, ce qu'on regarde comme une chose  
fort extraordinaire.

L'aliénation de la Ferme du Tabac, en fa-  
veur de la Compagnie des Indes, a été en-  
registrée à la Cour des Aydes au commence-  
ment de ce mois; ce qui a fait monter les ac-  
tions jusqu'à 1000 liv.

Le 27. du mois dernier, le Roi partit de  
Versailles à quatre heures du matin, accom-  
pagné des Troupes de sa Maison, qui ont ac-  
coutumé de le suivre dans ses voyages. S. M.  
arriva en six heures au Château de Fontai-  
nebleau.

Les quatre personnes arrêtées à Gien,  
soupçonnées d'avoir volé & tué le Courier de  
Lyon & son Postillon, ne sont point coupab-  
les, & ont été mises en liberté. On assure  
qu'il est défendu aux Couriers de se charger  
d'argent sous peine des Galeres.

Lorsqu'on porta le Viatique à la Reine,  
le Roi se rendit à la Chapelle du Château de  
Versailles, accompagné du Comte de Cler-  
mont, du Prince de Conty, des Princesses  
du Sang, & des Ambassadeurs qui se trouve-  
rent à la Cour. Un Détachement des Cent-  
Suisses commença la marche; l'ancien Evê-  
que de Frejus portoit le S. Sacrement, accom-  
pagné du Curé de Versailles, du Clergé de la  
Chapelle, & des Aumôniers de la Reine, en  
manteau & en rochet, portant chacun un  
cierge à la main; les Pages & les Valets de  
pied de S. M. portoit des flambeaux. Le  
Dais étoit porté par les Ducs de Noailles, de  
Villeroi, de Mortemart & de Gesvres. Le  
Roi étoit suivi des Gardes du Corps, leurs Of-  
ficiers à la tête, qui fermoient la marche.

Dans le Mandement que le Cardinal de  
Noailles donna le 15. du mois dernier, pour  
de-

SEPTEMBRE. 1726. 2153

demander à Dieu par des Prières publiques la santé de la Reine, on y lisoit entr'autres choses : *La maladie dont la Reine est attaquée, pouvant devenir dangereuse, la piété du Roi l'a fait recourir aux Prières de l'Eglise, pour demander à Dieu la conservation d'une Princesse qui lui est si chere, & que ses grandes-vertus rendent précieuse à l'Eglise & à l'Etat. S. M. nous ayant fait sçavoir sur cela ses intentions, nous avons commencé par notre Eglise Metropolitaine des Prières publiques de 40. heures avec exposition du Très-Saint Sacrement, pour être faites ensuite dans les autres Eglises de cette Ville & Fauxbourgs.*

Le Concert d'Instrumens que l'Académie Royale de Musique donne tous les ans dans le Jardin du Palais des Tuileries, à l'honneur de la Fête du Roi, fut executé le 24. du mois dernier, veille de la Fête de S. Louïs, par un très-grand nombre d'excellens Symphonistes qui jouèrent plusieurs beaux morceaux de Musique de M. de Lully, & quelques-uns d'autres Maîtres modernes; il y eut un très-grand concours de peuple, & gens de considération que ce Concert ne manquoit jamais d'attirer.

Le jour de la Fête, les Tambours des Gardes Françoises & Suisses donnerent des Aubades au Roi, & les 24. Violons de la Chambre, jouèrent pendant le dîner de Sa Majesté.

A l'occasion de la Fête de S. Louïs, le sieur Oudri, Peintre de l'Académie Royale de Peinture & Sculpture, qui a son Atelier dans le Château même des Tuileries, exposa une quarantaine de Tableaux de sa composition, dans une des Galeries basses, qui y resterent huit

I iij jours,

## 2174 MERCURE DE FRANCE

jours ; & qu'un fort grand concours de Spectateurs vit avec plaisir.

Le 2. de ce mois , M. Portail de Vaudreuilh , fils de M. le Premier President , fut reçu President à Mortier. Le 30. l'Abbé Magerville & M. Faydeau furent reçus Conseillers au Parlement.

Le Roi a accordé à M. de Pontcaré , Premier President du Parlement de Normandie , la survivance de cette Charge pour M. de Pontcaré , son fils aîné , Maître des Requêtes.

Le 13. du mois dernier , M. le Lieutenant General de Police se transporta chez le sieur Bouret , ci-devant Regisseur des Droits du Roi , & chez le sieur Bareline , ci-devant Directeur de la Compagnie des Indes ; & après avoir fait apposer le scellé sur leurs papiers & effets , il les fit conduire à la Bastille.

Le Bourg de S. Chafry en Dauphiné , près de Briançon , a été entièrement réduit en cendres en moins de trois heures , par le feu qui s'étoit communiqué du Four banal aux maisons voisines avec une rapidité que rien n'a pû arrêter.

Le Courier de Lyon à Dijon fut assassiné dans la Bourgogne , le 27. du mois dernier.

Le 8. de ce mois , Fête de la Nativité de la Vierge , le Roi fit rendre les Pains-Benits à l'Eglise de la Paroisse de Fontainebleau , où ils furent presentez , avec les ceremonies accoustumées , par l'Abbé de Selsaisons , Aumônier du Roi en quartier , accompagné d'un Maître d'Hôtel , d'un Contrôleur , & du Trésorier General des Ofrandes & Aumônes du Roi.

L'Ordre Royal , Militaire & Hospitalier de Notre-Dame du Mont-Carmel , & de Saint

LIZACE

S E P T E M B R E. 1726. 2153

Lazare de Jerusalem, donna des marques de son zele, & fit celebrer le 6. de ce mois en son Eglise de S. Jacques de l'Hôpital, avec beaucoup de magnificence, un Service solennel pour le repos de l'ame de la Duchesse d'Orleans. Les portes de la rue & de l'Eglise étoient tendues à neuf lez; toute l'Eglise étoit tendue de drap avec deux lez de velours tout autour, chargés d'Armoiries, & entre les deux lez des grandes Armes de distance en distance. On voyoit une grande quantité de cierges armoiriez, tant sur l'Autel que sur les tablettes & autour de la représentation, avec des Lustres garnis de bougies. L'Autel étoit entierement tendu & orné d'Armes extraordinaires. La représentation couverte d'un grand Poële de velours, herminé & armoirié, & sur laquelle étoit une Couronne dressée sur une estrade à trois degrez, sous un Dais de velours enrichi de crépines d'argent & armoirié.

Devant la représentation étoit le fauteuil du Duc d'Orleans, Grand-Maître de l'Ordre, avec son tapis & le Prie-Dieu, le tout de velours vert, garni de galons & de broderie d'or. Le sieur Pezé, Herault de l'Ordre, étoit debout derrière ce fauteuil, avec sa Cotte d'Armes, & aux côtez les deux Huissiers de l'Ordre avec leurs Masses. Sur deux lignes étoient les Chevaliers de l'Ordre en habit de cérémonie; M. Bosc, Procureur General de la Cour des Aides, Chancelier de cet Ordre, à la tête. M. le Grand-Prieur, & quelques Prélats furent invitez à cette Cérémonie, ainsi que la Marquise de Pons, Dame d'Honneur de feuë la Duchesse d'Orleans, & autres Dames, & tous les Officiers du Duc d'Orleans & de la Princesse. M. Burgevin, Docteur

I iij de

## 2156 MERCURE DE FRANCE.

de Sorbonne, Tresorier de S. Jacques de l'Hôpital, Prieur de la Chapelle de l'Ordre, & Aumônier de l'Ordre de S. Louis, celebra la Messe qui fut chantée par la Musique.

Au commencement de ce mois il y a eu un incendie dans les bruyeres de la Forêt de Fontainebleau, qui a donné une allarme d'autant mieux fondée, que cela est arrivé dans le temps des plus grandes chaleurs. Les Regimens des Gardes Françoises & Suisses furent commandez avec quantité de Payfans des environs. On fit des tranchées de la largeur de 35. pieds, pour empêcher la communication du feu, & les ordres furent donnez si à propos, qu'il n'y a eu que quelques arpens de bois endommagez.

Le 17. de ce mois, à huit heures du matin, le Roi alla voir le Camp formé dans la Plaine de Chailli par les Regimens des Gardes Françoises & Suisses, qu'on avoit fait venir de leurs quartiers le 13. pour travailler à empêcher le progrès du feu de la Forêt de Fontainebleau, qui a duré quelques jours. Le Roi passa à la tête du Camp, & S. M. s'étant arrêtée à la droite, elle vit décamper ces Troupes, qui après avoir défilé devant le Roi, prirent le chemin de Paris, & arriverent le lendemain à leurs quartiers.

Le 19. de ce mois au matin, on reçut avis à Fontainebleau, par un Courier dépêché de Rome par le Cardinal de Polignac, que le Pape avoit tenu le 12. Septembre un Consistoire, dans lequel S. S. avoit nommé Cardinal l'ancien Evêque de Fréjus, Ministre d'Etat, ci-devant Précepteur du Roi, auquel S. M. avoit accordé sa nomination au Cardinalat.

La Reine d'Espagne ayant resolu de voir la Reine, pour lui faire compliment sur le  
ré-

SEPTEMBRE. 1726. 2157

rétablissement de la santé, partit de Vincennes le 23. Septembre pour aller coucher à S. Cloud. Le lendemain 24 sur les quatre heures après midi, S. M. se mit en marche dans l'ordre suivant. Le Carosse de la Reine attelé de 8. beaux Chevaux noirs, dans lequel elle étoit, & la Duchesse de Sforce, sa Camarera Major, sur le devant. Ensuite le Carosse du Grand Ecuyer, à six Chevaux, où étoit le Duc de Nevers, le Chevalier du Bourg, Maître de la Garderobe, M. de Crecy, Premier Ecuyer, & M. Masparo, Majordome de semaine. Venoit après le troisième Carosse où étoient les Dames du Palais, à six Chevaux; sçavoir, la Duchesse de Nevers, la Marquise d'Arpajou, la Marquise de Mailly, la Marquise de Paulmy; dans le quatrième Carosse étoient les Camaristes de la Reine. La Compagnie des Gardes du Corps marchoit derrière le Carosse de la Reine. On avoit envoyé le matin un Détachement des Gardes pour prendre les postes & la droite sur ceux de la Reine, selon l'usage.

La Reine d'Espagne arrivant à Versailles, les Compagnies des Regimens des Gardes Françaises & Suisses, battirent aux Champs, S. M. fut reçue au bas de l'escalier par le Marquis de Nangis, Chevalier d'Honneur, & le Comte de Tessé, Premier Ecuyer de la Reine, par le Marquis de Villacerf, son Premier Maître d'Hôtel, & les principaux Officiers de la Maison. En entrant dans la Salle des Gardes, la Reine d'Espagne fut reçue par le Marquis de Baliviere, Lieutenant des Gardes du Corps du Roi en quartier auprès de la Reine. Après que Leurs Majestez eurent été assises pendant une demie-heure que cette visite dura, la Reine d'Espagne fut reconduite avec les mêmes ce-

I v remo-

## 2158 MERCURE DE FRANCE.

remonies, & fut voir S. A. R. Madame la Duchesse d'Orleans, qui l'attendoit dans son Appartement. Après quoi S. M. C. retourna coucher à S. Cloud. Le 25. elle revint à Versailles, dans le même ordre de marches, pour voir jouer les eaux, & puis retourna à S. Cloud, d'où elle se rendit le 27. à Vincennes.

Le 20. de ce mois, la Reine alla de Versailles au Village de Nanterre, S. M. y fit ses dévotions dans l'Eglise de Sainte Geneviève, pour rendre grâces à Dieu du rétablissement de sa santé.

La Reine, dont la santé se fortifie de jour en jour, partit de Versailles le 25. de ce mois vers les onze heures du matin, accompagnée des Dames de sa Cour & des Officiers de sa Maison, & alla dîner à Choisi chez la Princesse de Conti, première Douairiere, & coucher à Petit-Bourg, chez le Duc d'Anjou. S. M. y dîna le 26. & arriva le soir à Fontainebleau en parfaite santé.

Le Maréchal Duc de Tallard, & le Maréchal d'Uxelles, que le Roi a nommez pour être de ses Conseils, entrerent le 25. au Conseil d'Etat.

### *EXTRAIT d'une Lettre écrite de Sainte Menehould.*

Le 9. du mois dernier, vers les trois heures après midi, on jeta les fondemens de la nouvelle Ville de Sainte Menehould, dans la haute Champagne, l'ancienne ayant été entièrement ruinée par le feu le 7 Août 1719. Cette Ceremonie fut faite au bruit des Trompettes & des Tambours, & au son de plusieurs Instrumens, par M. Lescalopier, Intendant de la Province, & Frontiere de Champagne, qui

SEPTEMBRE. 1726. 2199

qui posa la premiere pierre. & par M. Mathieu, Conseiller du Roi, Lieutenant Particulier du Bailliage, & Subdélégué de M. l'Intendant. On a mis dans la premiere pierre une Medaille du Roi en argent, sur laquelle est marqué cet événement. Tout cela s'est fait en conséquence d'un Arrest du Conseil, rendu le 20 Septembre 1720.

Les Marchandises apportées par les Vaisseaux de la Compagnie des Indes, le *Duc de Chartres*, le *Neptune*, & l'*Apollon*, dont on a annoncé l'arrivée, se vendront à Nantes, le 12 Novembre prochain & jours suivans, au plus offrant & dernier encherisseur.

Le 20 de ce mois, il arriva à l'Orient un autre Vaisseau de la même Compagnie, appelé *la Sirene*, venant de Pondicheri & Bengale. Les Marchandises apportées par ce Vaisseau, seront vendues conjointement & dans le même temps que celles dont on vient de parler.

On a eu avis depuis peu que le *S. Pierre*, autre Vaisseau de la Compagnie des Indes, venant de la Chine, est arrivé à S. Malo, richement chargé. On attend encore dans les premiers jours d'Octobre, l'*Hercule*, Vaisseau de la même Compagnie, venant de la Chine.

RE'JOUISSANCES faites dans la Marine, pour l'heureux rétablissement de la santé du Roi. Extrait de diverses Lettres.

De Brest, le 18 Aoust 1726.

A Peine le Comte de Hautefort, Lieutenant General des Armées Navales & Commandant la Marine, eut les premieres nouvelles du retour de la santé du Roi, qu'il en fit part à toute la Ville, qui les reçut avec un zele tres-ardent; & on se prépara des lors, à  
I vj une

## 2160 MERCURE DE FRANCE.

une fête generale, laquelle avec un air militaire & marin, a encore eu quelque chose de galant & de poli.

Elle fut fixée au 15 d'Aoult. Dès le point du jour tout se mit en mouvement; chacun se prépara par des industries particulieres & par des caprices ingénieux, à rendre la fête plus universelle, plus éclatante & plus variée.

Le Comte de Hautefort présidoit à tout. Sa maison fut remplie de tout ce qu'il y a de plus distingué dans le Port. On servit plusieurs tables, où la propreté, le bon goût & la magnificence se faisoient également remarquer.

M. de Nogent rassembla chez lui tous les Officiers de la Compagnie des Gardes du Pavillon Amiral, & des Gardes de la Marine. M. de Gouyon, Commissaire General d'Artillerie, rassembla de la même maniere tous les Officiers du corps qu'il commande; on but par tout, & à plusieurs reprises, la santé du Roi. Les vins les plus rares & les plus exquis couloient en abondance.

Sur les cinq heures du soir toutes les troupes de la Marine défilèrent. Elles prirent leurs postes dans le Parc, le long du Magasin general. Le Comte de Hautefort se rendit ensuite dans la Chapelle du Roi, avec tous les Officiers du département. On y chanta le *Te Deum* de la maniere la plus solemnelle; & pendant que l'air retentissoit de cris redoublés de *Vive le Roy*, on fit trois décharges de Mousqueterie.

On tira ensuite 150 Boîtes, & 200 coups de Canon, en observant une sorte de justesse & de modulation dans le bruit & l'ordre des coups. On commença par les Canons de 6. de 12 & de 18 livres de balte, qui étoient rangés le long des Magazins des vivres. On tira ensuite

SEPTEMBRE. 1726. 2161

fuire ceux du Fer à Cheval & de la Batterie Royale, qui font de 36 & de 48 ; ce qui fut fuivi de tous les Canons qui fe trouverent en état dans les diverfes batteries, dont la Rade de Brest eft environnée.

La nuit arrivant infenfiblement, toute la Ville fut éclairée avec beaucoup d'art & prefqu'en même temps. Il n'y avoit gueres de maifon où l'on ne remarquat quelque chofe de fingulier. Celle de M. le Comte de Haute-fort méritoit feule une longue description.

On voyoit fur la principale porte trois grands tableaux, ornez de feuillages. Sur celui du milieu étoit peint un grand Mats de Navire, élevé fur un débris de canons, d'affuts, d'ancres, de poupes, de cordages romez, de proues, &c. le tout lié enfemble par des Fesrons de Laurier. Du milieu de ce Mats étoient quatre Monftres Marins, foutenant d'une main les armes du Roy, & de l'autre, une efpece de Pavois, bordé de rouge, avec cette Infcription : REGI IN PRISTINAM SANTATATEM RESTITUTO NEPTUNUS GRATULATUR.

Le Tableau de la droite offroit des Néréides, fe jouant fur les Eaux, tenant d'une main des Bouquets de corail, & de l'autre un grand voile, que des petits amours fembloient faire voltiger, avec ces mots : NEC DESUNT NAUTIS SUA GAUDIA.

Celui de la gauche representoit des Tritons avec des airs de tête, d'une grande beauté ; ils portoient en main la Conque qui leur fert de trompette. On lifoit à l'entour : ET BELLUM IN PACE MEDITANTUR. Le refte de la maifon étoit éclairé avec beaucoup de goût, de foin & d'industrie ; c'étoient des morceaux d'architecture ajoûtez l'un à l'autre, avec un art merveilleux.

Les

## 1162 MERCURE DE FRANCE.

Les autres maisons de la Ville qui avoient pris soin de décorer & d'embellir avec distinction, étoient celle de M. l'Intendant, celle de M. du Guay-Trouin, celle de M. de la Motte, l'Hôpital de la Marine, le Jardin des Capucins & le Clocher des Jéfuites. L'œil ne favoit auquel de ces Edifices lumineux donner la préférence.

On tira pendant toute la nuit des Boîtes & des Fusées, avec toute la précaution que demande un Arsenal de Marine, & cette précaution mérite sans doute d'être remarquée, car tout se passa sans le moindre accident.

M. de la Motte, Commissaire General de la Marine, donna un grand souper, où tout étoit délicat & exquis. On avoit distribué par ses ordres, du vin aux troupes de la Marine & à tous les Ouvriers du Port qui firent éclater leur joye à leur maniere. Ce morceau de la fête ne fut pas le moins applaudi.

Pour ne manquer à rien, le Comte d'Hautefort fit orner du Pavois, de Pavillons & de Flammes la Flute du Roi la *Balsine*, qui étoit entrée dans le Port peu de jours auparavant. C'étoit une décoration de Marine qui fit plaisir à tout le monde. La nuit on l'orna de plus de 400 Fanaux, qui marquoient dans l'obscurité de la nuit, les Mats, les Vergues & les autres manoeuvres du Vaisseau qu'on auroit crû tout prêt à mettre à la voile.

De son côté, M. de la Reinterie rassembla le même jour tous les Officiers de la garnison & fit chanter le *Te Deum* dans la grande Eglise. On tira ensuite tous les Canons du Château, dont les remparts furent éclairés pendant la nuit. Les troupes qui y sont en garnison & la Milice-bourgeoise, chaque Corps dans son poste & commandé par ses Officiers, firent

SEPTEMBRE. 1726. 2167

furent trois décharges de mousqueterie. Ainsi la joye fut complete & universelle, & tout ce qui pouvoit l'augmenter & l'affortir, se trouva réuni ensemble.

## DE ROCHEFORT.

**M**R. le Marquis de Sainte-Maure, Lieutenant General des Armées Navales du Roi, commandant la Marine à Rochefort, ayant reçu les Ordres de Sa Majesté, par M. le Comte de Maurepas, de faire chanter le *Te Deum*, il se rendit à bord du Vaisseau, portant Pavillon Amiral, avec M. de Beauharnois, Intendant de la Marine, M<sup>rs</sup> le Comte de Bethune & de Villehufin, Chefs d'Escadre, & les autres Officiers de Marine. M<sup>rs</sup> de la Congregation de S. Lazare, Superieurs du Seminaire des Aumôniers, suivis des P. Capucins, chanterent solennellement le *Te Deum*; à la fin duquel, après trois cris réitérés de *Vive le Roy*, toutes les Troupes de la Marine & celles du Regiment Suisse de Karrer, rangées en bataille devant l'Amiral, firent trois décharges de Mousqueterie: à la fin de la dernière on commença à tirer des Boëtes, qui furent suivies du bruit des Canons de la Batterie Royale & des autres Batteries du Port. M<sup>r</sup> de Beauharnois donna ensuite un magnifique repas aux principaux Officiers de la Marine, où les Dames furent invitées. Ce repas avoit été suivi d'un Bal, sans la triste nouvelle de la mort de Madame la Duchesse d'Orleans.

## DU HAVRE.

**L**E 11 d'Aoust, M. de Benneville, Capitaine de Vaisseau, Commandant de la Marine au

## 2164 MERCURE DE FRANCE.

au Havre, reçut les ordres de la Cour de faire chanter le *Te Deum*, en action de grâces, pour le rétablissement de la santé du Roi, & d'y joindre les réjouissances accoutumées. Il fixa le jour au 18. Ce jour-là, le plus beau que l'on pouvoit souhaiter, il se rendit à six heures du soir avec M<sup>rs</sup> les Officiers du Corps à la Chapelle du Roi, dans l'Arsenal; les Troupes de la Marine y étoient sous les Armes, leurs Officiers à la tête. Le *Te Deum* fut chanté par les Peres Capucins, Aumôniers ordinaires de la Marine, au bruit de trois décharges de Boëtes, qui bordoient le bassin, d'autant de la Mousqueterie de l'Infanterie, & de trois Salves d'une batterie de 21 Canons; dressée exprès à la porte du Parc, joignant la Jettée du Nord-Oüest. Tous ces M<sup>rs</sup> allerent ensuite au lieu appelé Beaugard; c'est une petite allée, composée de deux rangs d'arbres, dans l'Arsenal, entre la Ceinture & le Bassin, qui sert de promenade & d'assemblée, longue d'environ 15 toises, & large de 4, depuis la grille du quartier S. François, jusqu'à une maison qui la borne, contre laquelle il y a une loge, avec des bancs autour en dedans, dont la couverture fait un amphithéâtre, & qui a la même étendue que la largeur de l'allée, & 8 à 9 pieds de profondeur. On avoit élevé sur la longueur de l'allée, le plus haut que l'on avoit pu, une toile de voile, en forme de Tente, parée en dedans de Pavillons de differens Vaisseaux; & dans tout le pourtour de cette Galerie, tapissée de Pavois fleurdelisez, regnoit un cordon de Fanoux ou Lanternes, qui pendient des branches des arbres. A son entrée, sur le Fronton, étoit un Portrait du Roy, entouré & couronné de Lauriers. A l'autre bout, sur le bord de l'Amphi-

SEPTEMBRE. 1726. 2165

L'Amphitheatre, étoit un autre portrait pareil, avec même ornement, tous deux tres-bien éclairés. C'est là qu'on avoit dressé deux tables pour le souper, une de 40 couverts & une de 20, pour 60 Dames invitées, femmes ou filles d'Officier de Mer & de Terre, celles des principaux Magistrats, les Dames les plus apparentes de la Ville, & plusieurs Dames de condition de la campagne.

On avoit pratiqué une troisième table dans toute l'étendue de la Loge, où M<sup>rs</sup> les Officiers qui aidoient à faire servir les Dames, & tous les hommes connus, qu'on avoit laissé entrer, alloient manger.

Les Tables furent toutes couvertes à sept heures & demie, tres-proprement & abondamment. M. de Beauvoir, Lieutenant de Roi au Gouvernement, le Gouverneur de la Tour, les Chefs du Genie & de l'Artillerie qui étoient priez, furent mis à la grande Table. Avant que de commencer le repas, tout le monde étant debout, on prit la liberté de saluer la santé du Roi, que M. de Benneville porta, & chacun à son imitation cassa son verre après avoir bû. Cette santé fut célébrée dans le même moment par une décharge des Boîtes du Bassin, & une autre de la Batterie de la Jettée. Les vins de Bourgogne & de Champagne ne furent point épargnez. Une Simphonie placée sur l'Amphitheatre ne cessa point pendant tout le souper, ainsi qu'une Fontaine de vin pour le peuple, placée à une grille de l'Arsenal.

Un grand Vaisseau, placé au milieu du Bassin, chargé de plus de 300 Fanoux, & rangé avec art, depuis la tête des Mats jusques à l'eau, où les lumieres se repetoient, faisoit un point de vûe admirable.

A dix heures on se leva de table, à cause  
de

de la Marée; toute la Compagnie se rendit à la Maison de Ville, pour voir un feu d'Artifice préparé sur la Jettée du Sud-Est, le Port étoit deux. Le Dragon qui y devoit porter la lumière étoit à une des fenêtres de la maison. Mademoiselle de Rancé, fille de M. de Rancé, Capitaine de Vaisseau, qui s'étoit bien voulu charger de faire les honneurs du reste de la journée, reçut de la main de M. de Benneville, la mèche avec laquelle elle l'alluma, & il alla rencontrer l'Artifice avec justesse, quoique la communication fut plus de 200 toises. Le feu allumé, on y lisoit aisément des *Vives le Roy* & le nom de Sa Majesté. Il fut tres-bien exécuté. Les Fusées, les Pots-à-feu qui brûloient dans l'eau, firent durer ce plaisir près d'une heure & demie, après quoi on se rendit à l'Intendance où l'on avoit meublé proprement & bien éclairé de Bougies une grande Salle pour le Bal; les Dames n'y manquerent point de liqueurs rafraîchissantes, ni les hommes de viande & de viandes froides; & on dança jusqu'à cinq ou six heures du matin. Ainsi finit cette grande fête, à la satisfaction de tout le monde.

## DU PORT LOUIS.

*De Calais, &c.*

**M**R le Comte de Maurepas, ayant adressé à M. du Parc, Capitaine de Vaisseau, Commandant la Marine au Port-Louis, les ordres de faire chanter le *Te Deum*, pour rendre grâces à Dieu du rétablissement de la santé du Roi, ce qu'on exécuta le 14 de ce mois. La grande Eglise de ce Port fut remplie des Officiers de terre, de mer & des habitans. La même cérémonie fut faite au Port de l'Orient, par les Officiers de la Compagnie des Indes, au

SEPTEMBRE. 1726. 2167

au bruit du Canon des Vaisseaux & du Port.

M. de Norey, Capitaine de Vaisseau, qui commande la Marine à Calais, a fait aussi chanter le *Te Deum* le 15. dans la Paroisse de cette Ville. On fit 3 décharges de Mousqueterie, & autant des Canons de la Batterie du Cap Gris, qui est de 21 pieces, & 3 du Fort-Rouge, qui est de 15 Canons.

M. de Moisset, Capitaine de Vaisseau, commandant la Marine à Bayonne, a aussi fait chanter le *Te Deum*; & tout le Corps de la Marine de ce Port a donné des marques de la joye que doit causer le retour d'une santé aussi précieuse.

*Réjoüissances faites au Puy.*

M. l'Evêque du Puy fit publier un Mandement le 21. du mois d'Août dernier dans son Diocèse, pour y faire chanter le *Te Deum* en action de graces du rétablissement de la santé du Roi. Ce Prélat en fit la ceremonie le 25. du même mois, Fête de S. Louis, dans la Cathedrale, où il officia pontificallement. Les Magistrats & le Corps de Ville y assistèrent en Robbe rouge, suivant l'usage.

M. l'Evêque donna ensuite une Fête à la principale Noblesse du Pais, qu'il avoit fait inviter. Elle se rendit au Palais Episcopal pour l'accompagner à l'Hôtel de Ville; il avoit en y allant le Juge Mage à sa droite & le premier Consul à sa gauche. Une nombreuse Compagnie de Bourgeois sous les armes, le précédoit au bruit des Tambours, des Trompettes & des Hauts-Bois. il fut complimenté en arrivant à l'Hôtel de Ville, d'où il sortit peu de temps après pour allumer le feu que l'on avoit élevé dans la Place. On en-

entendit alors une salve des canons de la Ville. Ce Prélat remonta ensuite dans la grande Salle de la Maison de Ville, d'où il alluma le Feu d'artifice, par le moyen d'une longue fusée dont l'extrémité représentoit une Colonne déployée.

Après cette cérémonie, M. l'Evêque revint à son Palais, accompagné de la même Noblesse, & précédé de deux Compagnies de Dragons du Régiment de Languedoc, les Capitaines à la tête. Toute la façade de l'Evêché étoit illuminée d'un grand nombre de Lampions, dont une partie représentoit sur le grand Portail, les Armes de Sa Majesté, surmontées d'un Soleil d'or, avec cette Inscription: *A Deo datus, à Deo redditus*. La Place nommée le Fort, qui répond à la façade du Palais, étoit pareillement éclairée de toutes parts. On y avoit préparé un Feu d'artifice d'une structure toute nouvelle, qui fut tiré au son des Hauts-Bois & de toutes sortes d'Instrumens de Musique.

On fit couler ensuite deux Fontaines de vin, placées sur les deux angles de la corniche du Bâtiment. Après ces témoignages de joye publique, on servit magnifiquement, sur les dix heures du soir, quatre Tables de vingt couverts chacune, dans la grande Salle de l'Evêché.

On écrit de Lunel, Ville du Languedoc; Diocèse de Montpellier, que le 8. Septembre les Habitans s'y sont fort distinguez par des réjouissances sur le retour de la santé du Roi & de la Reine; ils firent, entre autres choses, des Joutes dans le Bassin de leur Canal exercice qu'on n'avoit pas fait depuis plus de 50. ans.

Seize hommes mariés & seize jeunes hom-

mes

SEPTEMBRE. 1726. 2169

mes combattirent les uns contre les autres, dans deux Bateaux, conduits par six Rameurs chacun, à l'extremité desquels il y avoit une élévation de dix pieds de hauteur de l'eau, sur laquelle se tenoit debout le Combattant, armé d'une lance & d'un Bouclier.

Tous les Combattans étoient armez & habillez d'une maniere uniforme, à la réserve que les hommes mariez portoient des nœuds de Rubans, fontanges & bonnets rouges, & que la jeunesse en portoit de couleur bleuë. Les deux partis étoient armez de Lances de leur couleur & de pavois ou Ecus décorez des armes du Roy & de la Ville, avec des Devises.

Les deux Troupes marcherent en très-bon ordre par la Ville, accompagnées de Haut-Bois, Violons & Trompettes, & pendant la nuit éclairées d'une grande quantité de flambeaux. La Fanfare qui les accompagnoit au combat ne cessa point pendant les quatre heures qu'il dura; le spectacle en étoit des plus magnifiques, tant par le grand nombre d'Etrangers qui s'y étoient rendus, que par la maniere dont chacun étoit placé à l'entour de ce Bassin, dont les bords s'élevent en amphitéatre, & qui est le plus bel endroit du Royaume pour cette espece d'exercice. Les Spectateurs furent fort contens de l'air assuré & de l'adresse des Combattans, qui firent infiniment mieux qu'on n'avoit osé l'esperer. Les Joutes furent terminées par des acclamations & des cris de joye, & la victoire fut accordée à la jeunesse, qui s'est estimée beaucoup plus heureuse d'avoir témoigné dans ce jour son zele pour L. M. que d'avoir remporté le prix, comme elle a fait dans un combat, que pas un d'eux n'avoit encore tenté.

EE-



B E N E F I C E S .

**L** Abbaye Commandataire de Larivour, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Troyes, vacante par le décès de M. l'Abbé de Vienne, a été donnée à M. Paulin Palamede de Thesfort de Forbin Dopedé, Prêtre & Aumônier de Sa Majesté.

L'Abbaye Commandataire de Valbenoite, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Lyon, vacante par le décès de M. de Rochetaille, dernier Titulaire, en faveur de l'Abbé de Gery de Saint-Cyr, Prêtre, Grand-Vicaire de l'Archevêché de Tours.

L'Abbaye Commandataire du Lieu-Dieu, Ordre de Cîteaux, Diocèse d'Amiens, vacante par le décès de M. du Castelet, en faveur de M. Pierre-Jean-Baptiste Duran de Miffy, Prêtre du Diocèse de Rouën, Grand-Vicaire du Diocèse de Meaux.

L'Abbaye Reguliere de Prieres, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Vannes, vacante par la démission de Dom Melchior de Serent, en faveur de Dom Jacques Nouël, Abbé de la Charmoye, du même Ordre.

L'Abbaye de S. Saens, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Rouën, vacante par la démission de la Dame du Bouzet de Roquepine, en faveur de Madame Anne Louïse Radegonde de Lorraine d'Elbeuf, Religieuse du même Ordre.

Le Prieuré perpétuel de Moutons, au Diocèse d'Avranches, Ordre de S. Benoît, vacant par la démission de la Dame de Servon  
des

**SEPTEMBRE. 1716. 217**

des Arsis, dernière titulaire, en faveur de Dame Marie de Vassy, Religieuse de cette Maison.

L'Abbaye Commandataire de Fontguillem, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Bazas, vacante par le décès de M. de Montesquieu, a été donnée à M. Henry de Campet de Saujon, Clerc tonsuré du Diocèse de Bourdeaux.

L'Abbaye Reguliere de la Charmoye, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Châlons sur Marne, vacante par la démission de Dom Jacques Noël, en faveur de Dom Simeon Hainault, Prieur & Religieux Profès de la même Abbaye.



**MORTS, NAISSANCES,**  
& *Mariages.*

**L**E 17. Juillet 1716. Claude-Adrien de la Fond, cy-devant Maître des Requêtes, mourut d'hydropisie à son Château de la Ferté-la-Fond en Berry, âgé d'environ 46. ans. Il étoit fils de Claude de la Fond, Seigneur de la Beuvrière, S. Georges, Lazenay, Diou, Paudy, la Ferté-la-Fond & autres Terres en Berry; Limasy-Brunvile en Normandie, & des Laisses près la Rochelle, ancien Maître des Requêtes Honoraire, mort en 1719. Il avoit été pendant 25. ans Intendant des Provinces de Franche-Comté, & d'Alsace, & de l'Armée d'Allemagne: Il avoit une sœur qui fut mariée au Marquis de la Trouffe, Lieutenant General des Armées du Roi, Chevalier de l'Ordre du S. Esprit, Capitaine des Gendarmes Dauphins, & Gouverneur d'Ypres, dont est sorti une fille unique, mariée au Prince

## 2172 MERCURE DE FRANCE.

prince d'Acisterne, Seigneur Piemontois. Ce Claude de la Fond avoit épousé Dame Philippe - Janne Bence, Baronne d'Oulm en Poitou, Dame de Criqueville & du Breuil, en Normandie, dont il eut quatre fils; savoir l'aîné, Claude-Adrien de la Fond, Maître des Requêtes, dernier mort, le second, Colonel & Brigadier d'Infanterie, tué au Siege de Lille en 1708. Le troisième, Capitaine de Cavalerie, tué à Mantouë; & le quatrième, Colonel d'infanterie, mort de la petite verole à Paris, en 1717. Leur grand-pere étoit Jacques de la Fond, qui avoit été honoré d'un Brevet de Conseiller d'Etat. Claude de la Fond, qui vient de mourir, ne laisse qu'un fils unique, âgé d'environ six ans, de son mariage avec Dame Marie-Anne-Louïse-Celeste de la Riviere de Mur, l'une des filles de M. Charles-Yves - Jacques Comte de la Riviere de Mur & de Ploëve, Gouverneur de S. Brieu & de la Tour de Cesson en Bretagne, & de Dame Marie François-Celeste de Voyer, Marquise de Paulmy, Vicomtesse de la Roche de Genes, Baronne de Boisé. Madame de la Fond est soeur de M. Charles - Yves Thibault de la Riviere, Marquis de Paulmy, Mestre de Camp de Cavalerie, & Enseigne des Mousquetaires du Roy. Dame Julie de Barberin de Reignac sa femme, est une des Dames du Palais de la Reine Douairiere d'Espagne.

Le 26. Juillet, l'Abbé Boin, mourut à Paris, âgé de 78. ans.

Philibert-Charles de Pas-de-Feuquieres, Evêque d'Agde, Abbé de Corneilles, est mort dans son Diocèse.

Charles-François Frederic de Monmorency-Luxembourg, Duc de Luxembourg, de Monmorency

SEPTEMBRE. 1726. 2173

morency & de Pinay, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roy, Gouverneur & Lieutenant General pour S. M. en la Province de Normandie, mourut à Paris le 4. Août, âgé de 64. ans: son corps fut transporté le 7. dans l'Eglise des Religieuses Capucines, où est le tombeau de ses ancêtres. Le Duc de Montmorency, son fils aîné, lui succéda dans ses Titres, dans ses biens & dans le Gouvernement de Normandie dont il avoit la survivance.

Louïs-Pierre, Comte de Houdetot, Colonel du Regiment d'Artois, Lieutenant pour le Roi au Gouvernement de Picardie, mourut le 10. Août, âgé d'environ 42. ans.

Jacques de Fortia, Chevalier, Seigneur du Plessis-Clereau, Baron de Nouans, la Bouffaye, Naitz, &c. Conseiller du Roy en tous ses Conseils, President Honoraire en son Grand-Conseil, mourut le 12. Août en son Château du Plessis, âgé de 70. ans.

le 22. Michel Morus, Prêtre, ancien Recteur de l'Université de Paris, ancien Principal des Artiens du College Royal de Navarre, ancien Professeur Royal, Emerite, & Doyen de la Nation d'Allemagne, & ancien Grand-Prevôt de l'Université de Dublin, mourut à Paris, âgé d'environ 80. ans.

Louïs-Charles Gilbert, Chevalier, Conseiller du Roi en tous ses Conseils, President en la Chambre des Comptes, Seigneur des Breviaires, du Mas, Hollande, &c. mourut le 23. Août, âgé de 72. ans.

Yves-Marie de la Bourdonnoye, Conseiller d'Etat Ordinaire, mourut le 28. du mois dernier, âgé d'environ 73. ans.

Le 3. Septembre Damoiselle Françoise-Gabrielle Bellise de Gœsbriand, fille majeure, secus

## 2174. MERCURE DE FRANCE.

sœur du Marquis de Goësbriand, Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant General des Armées de S. M. Grand-Baillif & Gouverneur des Ville & Citadelle de Verdun, mourut à Paris, âgée de 50. ans.

Le 9. M. Guillaume Perrault, Secretaire des Commandemens du Grand Prince de Condé, ancien Grand-Maître & General Reformateur des Eaux & Forests des Duchez de Bourgogne, Bresse, haute & basse Alsace, mourut âgé 89. ans.

Le 14. de ce mois, mourut à Paris, âgée de 79. ans, Dame Marie Duraynier de Droué, veuve de Charles, Marquis d'Etampes, Chevalier des Ordres du Roi, Capitaine des Gardes du Corps de feu Monsieur le Duc d'Orléans.

Le 16. âgée d'environ 78. ans, Dame Marie Françoisse de Pompadour, épouse de François-Marie, Marquis de Hautefort, Lieutenant General des Armées du Roi, Chevalier des Ordres de S. M. & Gouverneur de la Ville & Château de Guise.

Le 23. Louis-Henry Redein de Biberé, Maréchal des Camps & Armées du Roy, Lieutenant Colonel du Regiment des Gardes Suisses, mourut à Fontainebleau, âgé d'environ 64. ans.

Le 27. Juillet, une fille Juive, qui a embrassé le Christianisme, fut baptisée par le Cardinal de Noailles, dans l'Eglise des Nouvelles Catholiques.

Le 1. de ce mois, une Princesse, fille de Louis d'Orléans, Premier Prince du Sang, Duc d'Orléans, de Valois, de Chartres, de Nemours, de Montpensier, &c. & de Madame Auguste-Marie-Jeanne, Margrave de Bade Baden, fut ondoyée au Palais Royal, où elle étoit née le même jour. Dame

Dame Thecle-Felicité Bidal d'Alsied, Epouse de M. Jean le Nain, Chevalier, Baron d'Alsied, Conseiller du Roi en ses Conseils, Maître des Requêtes ordinaire de son Hôtel, accoucha le 31. Août d'une fille, qui fut tenue sur les Fonts, & nommée Renée-Felicité par M. Claude le Nain, Chevalier, Conseiller du Roi, Correcteur en sa Chambre des Comptes, & par Dame Renée-Elisabeth Pucelle, Epouse de Nicolas de Fremont, Chevalier, Seigneur d'Auneuil, Marquis de Rosé, Conseiller du Roi en ses Conseils, Maître des Requêtes, &c. ses Parrain & Marraine.

Dame Marie Voisin, Epouse de M. Thomas Dubois de Fienne, Marquis de Leuville, Maréchal des Camps & Armées du Roi, Grand-Bailly de Touraine, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, accoucha le 4. de Septembre d'une fille, qui fut tenue sur les Fonts, & nommée Charlotte-Louise, par M. Pierre-François Dubois de Fienne, Marquis de Givry, & par Dame Magdelaine-Charlotte Voisin, Epouse de Louis le Goux de la Berchere, de la Rochepot, Chevalier, Seigneur de Chantenay, ses Parrain & Marraine.

Le Marquis de Mancini, frere du Duc de Nevers, & la Marquise de Louvois, sœur du Duc de Noailles, ont déclaré leur Mariage, & en ont reçu les complimens.

M. Guillaume de la Moignon de Montrevault, Chevalier, Conseiller du Roi en ses Conseils, Maître des Requêtes ordinaire de son Hôtel, fils de Guillaume-Urbain de la Moignon, Chevalier, Seigneur, Comte de Launay-Courson, &c. Conseiller d'Etat ordinaire, & de Dame Marie-Françoise Mellan,

K ij épousa

2176 MERCURE DE FRANCE  
épousa le 29. Août Dame Marie-Renée de Farnat, veuve de Jacques-Antoine de S. S. Chevalier, Seigneur, Marquis de Courmoulin, Comte de Montreuil, &c. Colonel du Régiment de Soissons.

Le même jour, M. Nicolas Chaugy, Baron de Rouffillon, Marquis d'Aigrevant, Comte de Musigny, Soulange & Longecourt, Seigneur de Cussy, Hanneau, &c. Mestre de Camp de Cavalerie, fils de Nicolas de Chaugy, Baron de Rouffillon. &c. & de Dame Marie des Champs de Massilli, épousa Mademoiselle Louïse-Charlotte de Bourbon, fille naturelle de feu Monseigneur Louïs, Duc de Bourbon, Prince de Condé, Prince du Sang, &c. La Nôce se fit à l'Isle-Adam chez le Prince de Conti.

EDITS, ARRESTS,  
SENTENCES DE POLICE, &c.

ARREST du 7. May, & Lettres Patentes sur icelui du même jour, registrées en la Cour des Aydes le 13. Août 1726. Qui ordonnent que le Fermier de la Marque d'Or & d'Argent aura des Filieres propres à tirer & dégrossir les Lingots qui seront portez au Bureau de l'Argue, par les Maîtres Tireurs d'Or qui n'auront point de Filieres à eux appartenantes, & payeront Trente sols par Lingot du poids de 35 à 45 Marcs, non compris les Vingt sols par Lingo: qui se payent par tous les Tireurs

SEPTEMBRE. 1726. 2177

reurs d'Or, pour la façon des Lingots qui passent audit Argue.

ARREST du 5 Juin, portant Reglement pour la teinture des Draps, Serges & autres Etoffes de Laine, dans toute l'étendue du Royaume.

EDIT du Roi, portant suppression de l'Office de Garde du Tresor Royal Triennal. Donné à Versailles au mois de Juin 1726. Registré en Parlement le 3. Juillet 1726.

AUTRE, portant suppression de la Charge de Secretaire des Commandemens de la Reine, dont étoit pourvû le sieur Paris du Vernay. Et création en titre de deux de la même Charge. Donné à Versailles au mois de Juillet 1726, Registré à la Cour des Aydes le 29. Août.

AUTRE, portant suppression de l'Office de Greffier Conservateur Triennal des saisies & oppositions du Tresor Royal. Donné à Versailles au mois de Juillet 1726. Registré en Parlement le 3. Août.

LETTRES PATENTES, concernant la Forêt de Compiègne. Données à Versailles le 6. Juillet 1726. Par lesquelles le Roi ordonne que les routes de la Forêt de Cuise, dite de Compiègne, tant grandes que petites, même les chemins, seront incessamment défrichées & élaguées à pied droit dans toute leur largeur & longueur, & que pour la facilité de la Chasse, il sera percé treize nouvelles routes aux endroits de ladite Forêt, &c.

ARREST de la Cour de Parlement du même jour. Portant enregistrement des Lettres.

K iij. p. 10.

## 2178 MERCURE DE FRANCE.

Patentes accordées par le Roi au Chapitre Royal de S. Marcel, pour la liquidation des droits de lods & ventes & indemnitez dûs par Sa Majesté au Chapitre de S. Marcel, à cause de la Maison de la Salpetriere, & de l'Hôtel des Gobelins; & pour la nouvelle concession & rétablissement en faveur dudit Chapitre, de la haute, moyenne & basse Justice dans l'étendue du Cloître de l'Eglise de S. Marcel, & la Justice basse & fonciere dans l'étendue de sa directe.

**LETTRES PATENTES**, qui ordonnent une vente pour l'Ordinaire 1727. de deux cent quarante quatre arpens cinquante perches de Bois, scis dans le Parc de Versailles, & Forêt de Marly. Données à Versailles le 8. Juillet 1726.

**ARREST** du 7. Juillet, qui ordonne que dans quinzaine du jour de la publication du present Arrest, tous les Particuliers qui jouissent de Privileges, Dons, Concessions, Exemptions & Immunités, Droits de Peages, Bacs, Passages, Pontonnages, Moulins, Foires & Marchés, & autres, seront tenus de représenter les Titres en vertu desquels ils jouissent desdits Privileges, faute de quoi & ledit temps passé ils seront nuls.

**ARREST** du même jour, qui ordonne que les Huilles & Savons venans des Pays Etrangers & des Fabrications du Royaume, ne seront sujets à l'entrée dans le Royaume, qu'au seul Droit porté par le Tarif du 18. Septembre 1664. & en conséquence déposez dans des Magasins convenus & choisis à cet effet, & qui seront fermés à deux Serrures, de l'une desquelles les Commis préposés à la perception desdits Droits, seront Dépositaires.

**ARREST**

SEPTEMBRE. 1726. 2179

ARREST du même jour , qui permet aux Communautéz d'Arts & Métiers de son Royaume , d'acquérir les Maîtrises qui restent à vendre dans leurs Corps , soit pour les réunir ou pour les vendre.

ARREST du 16. Juillet , qui proroge pendant un an, à compter du premier Octobre prochain la modération des Droits sur les Beures & Fromages venans de l'Etranger , & sur ceux du crû du Royaume.

ARREST du même jour , qui proroge pendant un an , à compter du 23. Octobre prochain la permission ci-devant accordée aux Negocians François qui font le Commerce des Isles & Colonies Françaises de l'Amérique , de faire venir des Pays Etrangers des Lards , Beurres , Suifs , Chandelles & Saumons salez , sans payer aucuns Droits.

DECLARATION du Roi , qui proroge jusqu'au premier Septembre 1727. l'attribution donnée aux Jurisdiccions Consulaires , pour connoître de toutes les faillites & Banqueroutes. Donnée à Versailles le 21. Juillet 1726. Registrée en Parlement le 31. du même mois.

ORDONNANCE DE POLICE du 27. Juillet , qui fait défenses à toutes personnes de faire leurs ordures , & d'apporter aucunes immondices le long des murs des rues Clopin , du Petit-Champ , & autres adjacentes , Fauxbourg S. Marceau , à peine de Vingt livres d'amende & de punition exemplaire.

SENTENCE DE POLICE du 2. Août , qui défend aux Revendeuses de s'attrouper dans la  
rue

2180 **MERCURE DE FRANCE**  
rue S. Honoré & autres lieux circonvoisins, &  
en condamne neuf en Quatre livres d'amende  
chacune.

**AUTRE** dudit jour, qui déclare confisquées  
deux cens cinq bottes de Foin de moindre poids  
que celui prescrit par les Ordonnances; & con-  
damne le Propriétaire en Dix livres d'amende.

**AUTRE** du même jour, qui condamne les  
nommez Marie Girard, veuve Girard & son  
fils, en vingt livres d'amende chacun, pour  
s'être immiscez dans la Vente & Courtage de  
la Marchandise de Foin, & leur défend de ré-  
cidiver, sous peine de prison.

**ARREST** du Conseil d'Etat Privé du Roy,  
du 5. Août, Portant Reglement en faveur de  
la grande Chancellerie du Conseil, & de celle  
du Parlement de Bourdeaux, qui déclare nulles  
les Assignations données au Grand-Conseil sans  
Lettres du grand Sceau; & condamne les Con-  
trevenans en l'amende au profit des Secretai-  
res de Sa Majesté.

**ARREST** du 6. Août, qui modere les Droits  
d'Entrée sur le Thé, à dix sous la livre pesant  
poids de Marc.

**SENTENCE** de Police du 9. Août, qui fait  
deffenses aux Chartiers & Voituriers d'embar-  
rasser la Chaussée de la Porte S. Denys, & Ruës  
adjacentes; & leur enjoint de se retirer dans la  
Rüe d'Orleans le long du Parapet.

**AUTRE** du même jour, qui condamne les  
nommées Foubert, Bouchard, Laurent & Mau-  
ger, en vingt livres d'amende chacune, pour  
contre

**S E P T E M B R E . 1726. 2181.**  
contre les deffenses , avoir vendu des Restes de  
Viandes cuites en Re GRAT.

**AUTRE** du même jour , qui condamne le  
nommé Simon , Aubergiste , en quarante livres  
d'amende , pour avoir retiré chez lui plusieurs  
Particuliers sans en avoir fait la déclaration.

**ORDONNANCE** de Police du même jour ,  
concernant la Vente des Foins , & qui en fixe  
le prix depuis dix-sept livres jusqu'à vingt-deux  
livres le Cent.

**ARREST** du 13. Août , qui proroge pendant  
le Bail de Pierre Carlier , qui commencera au  
premier Octobre 1726. la moderation du prix  
du Sel à quinze livres le Minot dans les Gre-  
niers du Briançonois.

**SENTENCE** de Police du 23. Août , qui dé-  
clare saisies au profit du Roy , plusieurs Bottes  
de Foin nouveau , de poids plus léger que celui  
prescrit par les Ordonnances ; & qui condamne  
à l'amende ceux sur qui elles ont été confisquées.

**AUTRE** du même jour , qui condamne la  
nommée Poiry , Boulangere , en trois mille liv.  
d'amende , pour avoir manqué à garnir de Pain  
la Place qu'elle occupoit dans le Marché du  
Cimetiere Saint Jean ; & la déclare déchûë pour  
tôujours de ladite Place.

**AUTRE** du même jour , qui condamne la  
nommée Lemaire en quinze livres d'amende ,  
pour avoir troublé l'un des Jurez Contrôleurs  
de Foin en l'exercice de ses fonctions.

**AUTRE** du même jour , qui enjoint à tous  
les

## 1782 MERCURE DE FRANCE.

Chirurgiens de la Ville & Faubourgs de Paris, d'avertir incessamment les Commissaires, des Blessés qu'ils auront pansés; & qui condamne le sieur des Effarts, Chirurgien, en cinquante livres d'amende, pour y avoir contrevenu.

EDIT du Roy, portant suppression de la Charge de Sur-Intendant des Bâtimens, Arts & Manufactures de France. Donné à Versailles au mois d'Août 1726. Registré en Parlement le 30. du même mois.

EDIT du Roy, portant suppression de la Charge de Grand-Maître & Surintendant général des Postes & Relais de France. Donné à Versailles au mois d'Août 1726. Registré en Parlement le 30. du même mois.

---

### APPROBATION.

J'ay lû par ordre de Monseigneur le Gardes des Sceaux le *Mercur de France* du mois de Septembre, & j'ay crâ qu'on pouvoit en permettre l'impression. A Paris, le 4. Octobre 1726.  
HARDION.



## T A B L E

|                                                 |        |
|-------------------------------------------------|--------|
| Pièces fugitives. Saül, Poëme.                  | 1950   |
| Memoire historique sur la Vie de Frederic Guib. | 1965   |
| Bouts-Rimez.                                    | 1984   |
|                                                 | Lettre |

|                                                                          |               |
|--------------------------------------------------------------------------|---------------|
| Lettre au sujet d'une Critique de la sixième Sa-<br>tyre de Boileau ,    | 1989          |
| Madrigal ,                                                               | 2001          |
| Lettre écrite d'Amadan en Perse sur le Sieg <sup>e</sup><br>d'Isphaham , | 2004          |
| Le Carnaval, <i>Cantate</i> ,                                            | 2013          |
| Remarque sur un passage d'Horace ,                                       | 2016          |
| Bouts-Rimez ,                                                            | 2021          |
| Remarque sur la Terre de Château-Chinon ,                                | 2022          |
| Épître en Vers sur la naissance du fils de M <sup>e</sup><br>&c.         | 2024          |
| Nouveau Telescope ,                                                      | 2028          |
| Sonnet ,                                                                 | 2032          |
| Lettre écrite sur une jambe de bois , &c.                                | 2033          |
| Bouts Rimez proposez ,                                                   | 2038          |
| Explication d'une Table d'Arithmetique , &c.                             | 2039          |
| Rondeau sur le voyage de Madame * * *                                    | 2041          |
| Séance publique de l'Académie de Bordeaux ,<br>Lettre , &c.              | 2042          |
| Article des Enigmes ,                                                    | 2044          |
| Nouvelles Littéraires, des beaux Arts, &c.                               | 2048          |
| Dissertation sur la Cataracte ,                                          | 2049          |
| La triple exposition sur les SS. Evangiles ,                             | 2051          |
| Dédicace critique des Dédicaces ,                                        | 2052          |
| Calendrier à rouë perpetuel ,                                            | 2053          |
| Poèmes du Pere Porée, recitez aux Jesuites, &c.                          | 2056          |
| Panegyrique de S. Louis , &c.                                            | 2059          |
| Académie de Peterbourg , Assemblée publi-<br>que ,                       | 2064          |
| Extrait de Lettre sur les Mathématiques ,                                | 2065          |
| Lettre de Londres sur les mœurs , les Spectacles ,<br>&c.                | 2067          |
| Machine pour mesurer le chemin que fait un<br>Navire ,                   | 2069          |
| Toilette de la Reine en argent doré ,                                    | 2071          |
|                                                                          | <b>Errata</b> |

|                                                                         |              |
|-------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Erection d'une Académie à Marseille ,                                   | 2077         |
| Chansons notées , &c.                                                   | 2080         |
| Spectacles , Extrait du <i>Passer Fido</i> ,                            | 2081         |
| Les Comédiens Esclaves, <i>Extrait</i> ,                                | 2112         |
| Nouvelles du Temps, de Turquie, &c.                                     | 2135         |
| Mariages , Baptêmes & Morts des Pays Etran-<br>gers ,                   | 2150         |
| Nouvelles de la Cour , de Paris , &c.                                   | 2151         |
| Service pour la Duchesse d'Orleans ,                                    | 2154         |
| Incendie à la Forêt de Fontainebleau ,                                  | 2156         |
| L'ancien Evêque de Frejus nommé Cardinal ,                              | <i>ibid.</i> |
| Visite de la Reine d'Espagne à la Reine ,                               | <i>ibid.</i> |
| Réjouissances faites pour le rétablissement de la<br>santé du Roi , &c. | 2159         |
| Bénéfices donnés ,                                                      | 2170         |
| Naissances , Morts & Mariages ,                                         | 2191         |
| Edits , Arrests , Sentences de Police , &c.                             | 2176         |

### *Errata d'Aoust.*

Page 1918. ligne 27. Frederic , lisez Ferdinand.

### *Fautes à corriger dans ce Livre.*

- Page 1960. ligne 13. les , lisez des.  
 Page 1964. l. 6. dans , lisez en.  
 Page 1992. l. 5. Il repond , lisez je répons.  
 Page 2026. l. dernière , ses , lisez tes.  
 Page 2030. l. 7. diaphone , lisez diaphragme.  
 Page 2050. l. 2. du bas , Otheurs , l. Orateurs.  
 Page 2071. l. 3. du bas , l'Eglise , l. dans l'Eglise.  
 Page 2076. l. 1 de mois , lisez de ce mois.  
 Page 2089. l. 15. autre , lisez antre.  
 Page 2093. l. 5. d'une , lisez d'un.  
 Page 2121. l. 3. pourroit , lisez pouvoit.  
 Page 2115. l. 10. de , lisez au.  
 Les Chansons notées regardent la page 2080.



12. 2  
• 12







